HISTOIRE DU CANADA

Histoire du Canada

PAR

L'abbé Adélard DESROSIERS,
licencié ès lettres (Paris),
principal de l'Ecole Normale

Camille BERTRAND,
archiviste paléographe aux
Archives nationales

Ouvrage illustré de 22 cartes et plans



MONTRÉAL
Librairie Beauchemin Ltée
79, RUE SAINT-JACQUES, 79

1919

HISTOIRE DU CANADA

COLONIE FRANÇAISE

LIVRE PREMIER

LES DÉCOUVERTES PRIMITIVES

CHAPITRE I

AVANT CARTIER

L'ancien monde.—Avant la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, la navigation gravita autour de la Méditerranée, cette grande mer intérieure qui unissait les trois parties de l'ancien monde: l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Les besoins du commerce, le goût des aventures, la curiosité scientifique et d'heureux hasards agrandirent dans la suite le champ des découvertes géographiques et peu à peu l'univers se révéla à l'homme. Bientôt les navigateurs et les marchands des nations riveraines de la Méditerranée s'aventurèrent au sud et trouvèrent la route des Indes par la mer Rouge, s'enfoncèrent dans l'Asie par la dépression des mers Noire et Caspienne, ou franchirent le détroit de Gibraltar et côtoyèrent les rivages de l'Atlantique au nord et au sud, en Europe et en Afrique. Cependant le faible tonnage des navires, la nécessité de se ravitailler et de se reconnaître sur mer, le danger des tempêtes, fermaient à cette navigation de cabotage l'accès de l'Océan qui toujours restait impénétrable: c'était la *mer ténébreuse*.

La curiosité populaire, dans son désir de résoudre ce problème, accueillait avec avidité les récits des navigateurs ou des aventuriers qui prétendaient avoir dépassé les limites du monde connu. Au contraire, les marchands qui revenaient de leurs voyages avec de riches cargaisons

gardaient pour eux et leurs pays d'origine, le secret de leurs découvertes. C'étaient des îles perdues dans les brumes de l'Atlantique, peuplées, disait-on, de monstres marins, assaillies de furieuses tempêtes, où les lois naturelles n'étaient pas les mêmes qu'ailleurs. Ainsi naquirent les traditions, légendes, contes extraordinaires qui se rapportent aux îles de l'Atlantique et que les écrivains de l'antiquité et du moyen-âge nous ont transmis. Après des siècles de progrès géographiques, les historiens et les géographes ne s'accordent pas encore sur la localisation de la Thulé de Tacite, de l'Antille de Platon, de l'Atlantide d'Aristote. Les textes du géographe Strabon, de Sénèque le Tragique, de Diodore de Sicile et de bien d'autres écrivains anciens, ne parviennent pas davantage à mettre en lumière la découverte des terres—archipels ou continent—situées à l'occident de l'Europe.

L'Islande et le Groenland.—Les Sagas.—On connait les incursions des Normands au moyen âge. Elles durèrent plusieurs siècles, et s'étendirent à toutes les îles du nord de l'Europe, aux fleuves de la France et jusqu'à la Méditerranée. Les profits de la pêche entraînèrent des Normands de Norvège vers le nord-ouest. Ils occupèrent d'abord les îles Féroé, et, à la fin du IXe siècle, Naddod, un des émigrants, découvrit l'Islande qui devint deux siècles plus tard une république chrétienne très florissante où le vieil idiome allemand et les habitudes féodales se sont perpétuées jusqu'à nos jours. En 982, Erik le Rouge, un exilé d'Islande, aborda au Groenland dont il colonisa la côte occidentale. On attribue à Leif, un de ses fils, les premières explorations méthodiques sur la côte orientale de l'Amérique du Nord. Chargé par le roi de Norvège d'organiser des missions chrétiennes au Groenland, il partit avec un prêtre pour l'Occident. Entraîné hors de sa course par les vents, le navire qui les portait aurait abordé un littoral où la vigne et le blé mûrissaient sans culture. Leif revint et répandit l'heureuse nouvelle. Un marchand d'Islande, Thorfinn Karlsefne, résolut d'en profiter. Il équipa trois navires et rencontra successivement une terre stérile et abrupte

qu'il nomma **Helluland**, une terre basse et boisée, le **Markland**, et l'année suivante il atteignit les rivages entrevus par Leif ou le **Vinland**. C'étaient le Labrador, Terre-Neuve et peut-être le Rhode-Island. Il s'établit dès lors des relations fréquentes entre le Groenland et tout le rebord oriental de l'Amérique dont on tira de riches cargaisons de bois.

D'autres navigateurs islandais, Aré Marsson, Bjorn et Gudlief, auraient, dit-on aussi, été poussés par les vents alizés vers une terre difficile à localiser, **Huit man land** (terre des hommes blancs) ou Grande Irlande, ce qui suppose une découverte plus ancienne faite par les papas irlandais qui, chassés par les corsaires norvégiens des Shetland, des Féroé et de l'Islande, se rejetèrent vers l'ouest et abordèrent en Amérique, à Terre-Neuve ou même au Saint-Laurent, où ils fondèrent une société chrétienne dont les traditions se seraient conservées chez les Crucientaux de la Gaspésie, les Indiens du Canada et de l'île de Terre-Neuve. D'autre part, le Huitmanland serait cette grande île que les frères Zéni, explorateurs vénitiens, désignèrent au XIVe siècle sous le nom d'Estotiland. Quoi qu'il soit de toutes ces conjectures, il est certain que Gudrid, la veuve de Thorfinn Karlsefne, a bien réellement visité Rome en 1028. Les descriptions du Labrador sous le nom de Helluland, et de Terre-Neuve sous le nom de Markland, sont aussi vivantes que celle du Vinland est artificielle. Après 1030, les traditions se font plus vagues, et des compilateurs sans scrupule, désireux de compléter les sagas primitives, ajoutent encore à la confusion.

Au milieu du XIVe siècle, les horreurs de la guerre de Cent ans jointes aux ravages de la peste noire et au refroidissement subit du Groenland, interrompirent ces relations américaines, sauf peut-être entre les bancs de pêche de Terre-Neuve et le littoral de l'Europe. En résumé, les découvertes des Islandais en Amérique n'ont eu d'autres conséquences que de mettre ceux-ci en rapports temporaires et lointains avec les indigènes d'Amérique. Les Européens n'ont pas pénétré dans le monde nouveau ; ils n'ont pas même soupçonné l'existence des civilisations

brillantes du Mexique et du Pérou. En réalité, rien n'est fait, et toute l'Amérique reste à découvrir.

Causes de la découverte de l'Amérique.— Cette gloire était réservée à Christophe Colomb. Diverses causes, scientifiques, historiques et économiques, l'y avaient préparé. Et d'abord les grandes découvertes scientifiques qui ferment le moyen âge et annoncent l'ère moderne: la *poudre à canon,* la *boussole* et l'*imprimerie.*

La première révolutionnait l'art militaire, amenait l'abandon des vieilles machines de guerre et la création de l'artillerie. Elle devait donner aux conquérants européens une grande supériorité militaire sur les indigènes des pays découverts et envahis. La boussole est employée dès le XIIe siècle sous le nom de marinette ou calamite par les marins de la Méditerranée. Des améliorations importantes en rendirent bientôt l'usage universel. Désormais on ne se guide plus seulement sur la marche des astres, on peut sans danger perdre de vue les côtes et s'aventurer sur la haute mer. Les grandes découvertes géographiques deviennent possibles. Enfin l'imprimerie (1436) a permis la diffusion rapide des connaissances humaines et rapproché les savants de tous les pays.

Il y a plus. Les Turcs, s'étant emparés de Constantinople (1453), avaient fermé la route qui, par la mer Rouge, reliait les Indes ou pays des épices à l'Europe occidentale. Du coup, Venise, Gênes et Pise, qui vivaient de ce commerce de transit, avaient été acculées à une ruine complète. Leur riche marine marchande se trouvait sans emploi, et l'Europe était privée des précieuses denrées de l'Orient, ou contrainte de recourir au Turc, l'ennemi séculaire. On réussit à tourner l'obstacle.

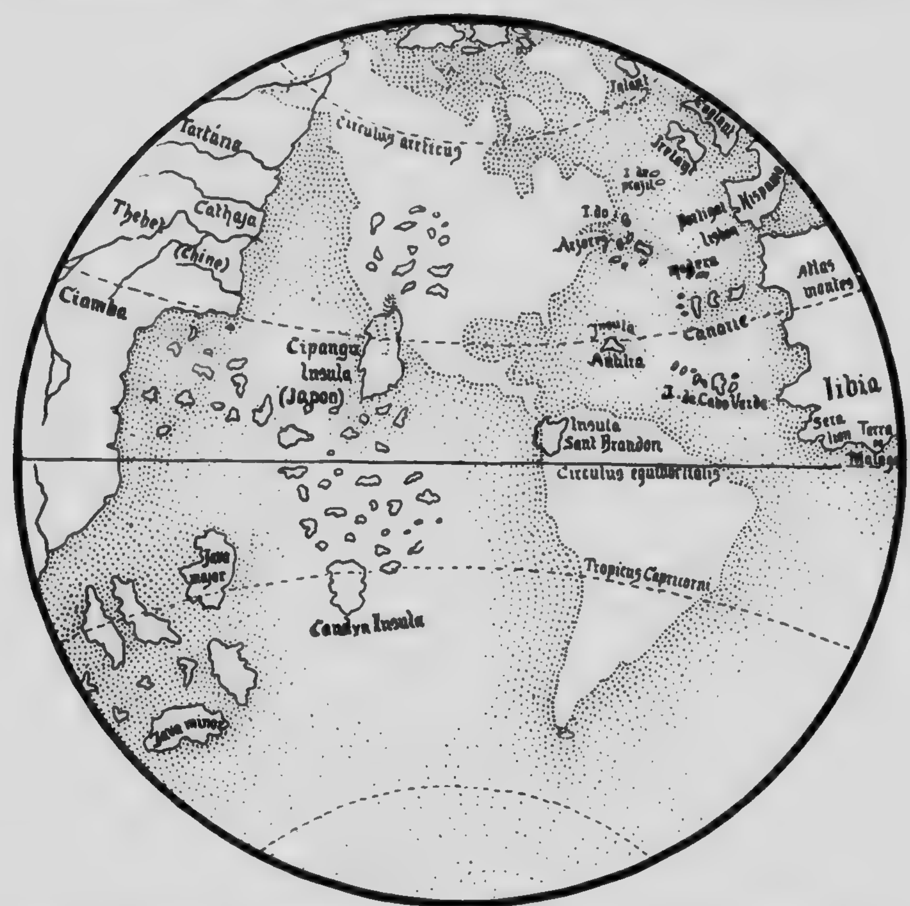
Au cap Saint-Vincent vivait alors le prince Henri, fils du roi de Portugal Jean Ier; il y tenait une véritable académie de géographes, de mathématiciens et d'astronomes. Sous son impulsion commence alors cette série de courses maritimes qui, d'étape en étape, se rapprochent du cap de Bonne-Espérance et de l'Inde insulaire en passant par les Canaries, les îles Madère et du Cap-Vert, le golfe de Guinée et la pointe méridionale de l'Afrique. C'était

la nouvelle route tant convoitée vers le pays des épices. Elle fut découverte en 1487 et reconnue officiellement dix ans plus tard par le Portugais Vasco de Gama.

Enfin, les grands pays de l'Europe occidentale ont complété leur unité nationale. L'Espagne achève la conquête de son territoire, le Portugal forme une province maritime puissante, la France impose la paix aux seigneurs turbulents, l'Angleterre commence à se créer une marine. Toutes ces nations disposent d'énormes forces qui n'attendent qu'une occasion favorable pour agir. L'ère des découvertes géographiques est arrivée pour l'Europe.

Christophe Colomb découvre l'Amérique.— Le Génois Christophe Colomb forme la transition entre le moyen âge et les temps modernes. Du moyen âge, il avait hérité de l'esprit religieux, enthousiaste et généreux, qui avait armé l'Europe contre les Musulmans; l'un de ses buts fut de porter la vraie foi chez les nations païennes. Des temps modernes, il possède l'esprit d'aventures qui pousse vers la mer et les mondes nouveaux, l'esprit scientifique qui inspire le goût de toutes les connaissances humaines, l'esprit mercantile qui poursuit la découverte d'une route nouvelle et facile vers le somptueux Orient. Jeune encore, Colomb navigua longtemps sur les côtes d'Afrique et peut-être dans les mers du nord; il vécut du produit de ses travaux de géographie. Il connaissait tout des découvertes des Portugais, des textes des auteurs anciens, des écrits de Marco Polo et des récits des grands navigateurs. S'appuyant sur la croyance à la sphéricité de la terre, il conçut bientôt l'idée d'aller aux Indes en cinglant vers l'occident. Après huit ans d'une lutte héroïque pour faire accepter ses idées, il gagna enfin l'appui de la reine d'Espagne, Isabelle, qui lui offrit trois petites caravelles et 120 hommes d'équipage. Christophe Colomb put enfin réaliser son désir de "porter à travers l'immensité des flots le signe de la Rédemption". Le 12 octobre 1492, il abordait en Amérique. Sa découverte, la plus grande des temps modernes et la plus féconde en conséquences de toutes sortes, souleva en Europe le plus grand enthousiasme.

Ce que l'humanité doit à Colomb.—Le désir de s'illustrer, l'ambition, la cupidité, la supériorité de l'armement, la curiosité scientifique, tout contribua désormais à précipiter les découvertes. Du retour de Colomb en



Globe de Martin Behaim, de Nuremberg, 1492.—Les contours de l'Amérique, marqués en blanc, indiquent combien l'on étendait l'Asie vers l'est, le Japon occupe la place de la Californie.

1493 jusqu'à la fin du XVe siècle, il se fit au moins 30 expéditions au nouveau monde, sans compter les voyages clandestins. Au surplus, les Européens avaient l'immense avantage d'aborder en Amérique par le versant oriental, de beaucoup le plus large, le plus fertile, le plus facile d'accès, arrosé qu'il est par de grands fleuves, qui sont autant d'excellentes voies de pénétration et de commerce maritime. À l'isthme situé entre les deux Amériques,

commencent les hauts plateaux conduisant aux plus riches royaumes américains qui n'offrirent qu'une faible résistance aux envahisseurs. Les explorateurs se multiplient et rapidement l'Amérique se révèle, doublant presque la surface du monde connu.

La science doit à Colomb même plusieurs découvertes, résultats de ses études de géographie et de cosmographie. Les plus importantes sont l'influence qu'exerce la longitude sur la déclinaison de l'aiguille aimantée, l'inflexion des isothermes par rapport à la même latitude, la mer des Sargasses, la direction des courants tropicaux, le renflement de la terre à l'équateur et par suite l'aplatissement des pôles, l'équilibre continental du globe. On ne saurait exagérer l'importance du rôle de Colomb dans l'histoire moderne. Il a ouvert l'ère des grandes découvertes géographiques et fait appel à toutes les activités humaines. L'axe du monde commercial, industriel et politique se trouve définitivement transporté hors de l'Europe et du bassin de la Méditerranée.

La ligne de démarcation.—L'Espagne songea sans tarder à s'assurer tout le profit de la grande découverte. À l'exemple du Portugal, qui s'était fait attribuer par le pape Nicolas V, dès 1454, une souveraineté absolue sur les mers voisines de l'Europe et celles de l'Inde, l'Espagne obtint (4 mai 1493) du pape Alexandre VI désireux d'empêcher une guerre entre l'Espagne et le Portugal, toutes les terres situées à l'ouest du 20e degré de longitude. C'est ce qu'on appela la ligne de démarcation entre les possessions des Portugais et des Espagnols. Ceux-ci avaient l'ouest; ceux-là, l'est. La ligne parcourait tout l'Atlantique d'un pôle à l'autre sans couper aucune terre. Les deux couronnes, peu satisfaites de cet accord, signaient l'année suivante le traité de Tordésillas qui reculait de trente degrés vers l'ouest les possessions portugaises. La nouvelle ligne passait ainsi à proximité des côtes de Terre-Neuve, et le vaste empire du Brésil se trouvait acquis au Portugal. Les autres nations européennes, évincées ainsi de l'Amérique, ne tinrent pas longtemps compte de ces arrangements. Elles multiplièrent les expéditions maritimes, et la priorité de découverte équivalut à la prise de possession des pays nouveaux.

Jean Cabot au Labrador.—Les premières explorations—celles d'avant Cartier—sur la marge orientale de l'Amérique du Nord sont restées enveloppées d'obscurité. On est réduit à des conjectures sur le lieu des atterrissages, les distances parcourues par les explorateurs, la véracité même de leurs journaux de bord. Trois nations, l'Angleterre, le Portugal et la France, ont successivement entrepris ces explorations pour des motifs divers, mais avec une égale indifférence relativement à leurs conséquences immédiates.

L'Angleterre revendique pour les Cabot l'honneur de la découverte du Canada. Déjà en 1493 elle s'était engagée, dit-on, à fournir à Colomb les navires nécessaires à son voyage, mais l'Espagne l'avait prévenue.

C'est au milieu des aventuriers italiens de Bristol que Henri VII Tudor, désireux de créer une forte marine marchande capable de lutter contre celle de l'Espagne et de la ligue hanséatique d'Allemagne, choisit le Génois Jean Cabot et ses trois fils pour leur confier la conduite de ce premier voyage à travers l'Atlantique. Par lettres patentes datées du 5 mars 1496, (1497, puisque l'année commençait alors à Pâques), le roi leur accorda des pouvoirs presque illimités sur tous les pays qu'ils pourraient découvrir à l'est, au nord et à l'ouest de l'Europe. Le 2 mai suivant, Jean Cabot quittait Bristol sur un bâtiment de 50 tonnes, le *Matthew,* avec 16 marins britanniques et un pilote bourguignon. Il cingla au nord, puis à l'ouest, l'espace de 700 lieues, et le 24 juin il se trouvait en présence d'une terre qu'il suppose faire "partie du territoire du Grand Khan". Il en prit possession au nom du roi d'Angleterre. Le jour suivant, il aperçut une grande île qu'il nomma San Juan. Après une courte exploration des rivages, ne voyant nulle part d'êtres humains, Cabot reprit la mer et rentra à Bristol avant le 6 août, trois mois à peine après son départ. C'est ce qu'on connaît de plus certain sur le premier voyage des Cabot.

Deuxième voyage. — L'atterrissage. — Le deuxième voyage offre encore moins de garanties de certitude et de précision. Cette fois, Henri VII aurait con-

fé aux Cabot une flottille portant 300 hommes d'équipage. Les navigateurs quittèrent Bristol au printemps de 1498, se dirigèrent vers le nord-ouest, découvrirent la terre ferme, mais une terre couverte de glaces. On était cependant au mois de juillet. La flotte descendit alors vers le sud-ouest, longea les côtes sur une distance de plusieurs centaines de milles, puis retourna en Angleterre où l'on signale sa présence dès septembre de la même année. Enfin, dans un troisième voyage entrepris en 1502 pour compte privé, Sébastien Cabot, le fils de Jean, alla explorer les côtes de l'Amérique du Sud.

Une vive discussion s'est élevée parmi les historiens relativement à l'atterrage probable de Jean Cabot sur les côtes du Canada, lors de son premier voyage. Les plus nombreux tiennent pour le Labrador, quelques-uns pour Terre-Neuve, un petit nombre pour le Cap-Breton. La plus ancienne carte de la région visitée par les Cabot, celle de Juan de la Cosa, dessinée en 1500, le place au nord, dans le Labrador actuel. La rapidité du voyage, l'étendue des côtes explorées et l'obscurité du récit de l'expédition, rendent la question insoluble dans l'état actuel de nos connaissances. En outre, Sébastien Cabot, dans son désir de s'attribuer l'honneur et le mérite des découvertes de son père, a désigné successivement plusieurs endroits comme lieux d'atterrage. Le dernier, qui est marqué à la pointe septentrionale du Cap-Breton, se ressent, à n'en pas douter, des découvertes de Jacques Cartier.

Donc, quelques observations maritimes, une description très vague des pays aperçus de la haute mer, une course rapide sur la marge orientale de l'Amérique du Nord depuis le 67e degré de latitude jusqu'à la hauteur de Terre-Neuve ou peut-être du cap Hatteras, c'est tout ce qui reste des voyages des Cabot. En réalité, rien n'est découvert en Canada qu'une ligne de côtes sans délimitations précises. L'Angleterre ne donna aucune suite à ces voyages de découvertes; elle ne fit aucune tentative de colonisation, et, malgré son droit de priorité, elle ne songea même pas à garder pour elle-même les pêcheries du Labrador. Ce n'est qu'en 1583, que l'Angleterre envoya

Humphrey Gibert "s'emparer" de Terre-Neuve, comme celui-ci l'avait proposé. Une pareille indifférence diminue singulièrement l'importance des voyages de Cabot.

Les Portugais à Terre-Neuve. — Gaspard Cortéréal.—Bien que très occupés ailleurs, les Portugais ne laissèrent pas d'envoyer des expéditions dans le nord de l'Amérique, au lendemain même des voyages de Cabot. La première que nous connaissons eut pour chef Gaspard Cortéréal, regardé par l'historien Henry Harrisse comme le découvreur de l'île de Terre-Neuve. Elle se fit probablement en 1499, à coup sûr avant mai 1500.

L'année suivante, une deuxième expédition, formée de trois navires, longea pendant plusieurs mois les côtes d'Amérique sur une distance de 700 milles. Arrivés à une grande contrée, Terre-Neuve probablement, les navigateurs atterrirent et s'emparèrent d'une cinquantaine d'indigènes que Cortéréal envoya en Portugal sur deux de ses navires. Avec le troisième, il comptait explorer lui-même la côte pour s'assurer si ce pays était une île ou la terre ferme, plus probablement pour découvrir le passage vers le Nord-Ouest. On ne le revit plus. Une tentative faite par Miguel Cortéréal pour retrouver son frère aboutit à une catastrophe (1502). Une dernière expédition, envoyée à leur recherche par le roi Manoel, revint à Lisbonne en 1503 ns avoir trouvé trace des malheureux navigateurs.

Terre-Neuve.—Jean Ango.—Normands, Bretons et Basques prétendent à l'honneur des premiers voyages en Amérique du Nord. A coup sûr, ils ont suivi de près les Cabot et les Cortéréal, et, les premiers, ils tirèrent merveilleusement parti des vraies mines d'or du Canada oriental, des pêcheries de Terre-Neuve et du Labrador. Les Normands de France durent bientôt à leur nombre et à leur activité dans ces parages une sorte de prépondérance qu'ils gardèrent longtemps.

A Dieppe vivait alors un homme de mer d'une rare initiative et d'un patriotisme ardent, Jean Ango, vicomte de Dieppe et armateur célèbre sur toutes les mers. Sa richesse, son goût des arts, ses relations avec François Ier,

ses fières représailles contre les Espagnols et les Portugais, le faisaient rechercher des plus grands personnages du royaume. Il s'entoura d'une véritable cour qui rappelle celle du prince Henri de Portugal, et qui comprenait comme elle des navigateurs, des cosmographes, des mathématiciens, des cartographes "habiles à composer des mappemondes en globes ou en plat". Pendant plus de 20 ans, il revendiqua sur toutes les mers la liberté du commerce et y soutint vaillamment l'honneur de la France. Des historiens anciens dignes de foi mentionnent la présence d'un de ses mariniers, Jean Denys, de Honfleur, dans le Saint-Laurent, dès 1506. Thomas Aubert, un autre de ses capitaines, accompagné de Gamart, pilote de Rouen, aurait pénétré deux ans plus tard dans le golfe et en serait revenu avec de riches cargaisons de pelleteries, achetées des indigènes dont la présence en France—il en avait amené quelques-uns—excita la plus grande curiosité. Jean Parmentier, de la même école de pilotes dieppois, apparait aussi vers la même époque dans les parages terre-neuviens.

Jean Verrazano.—La Nouvelle-France.—Les navigateurs européens n'avaient pas tardé à s'apercevoir que l'Amérique constituait une véritable barrière entre les Indes et l'Europe. C'était un nouveau continent qui surgissait dans l'Atlantique. Aussi les voit-on immédiatement se mettre en quête d'un détroit pour aller d'un océan à l'autre. En 1520, Magellan trouve la route du sud, et son expédition retourne en Europe par l'est. C'est le premier voyage autour du monde. D'autres navigateurs la recherchent au nord. C'est le but avoué de Jean Verrazano, pilote florentin au service de Jean Ango et à qui François Ier accorde en 1523 une charte de découvreur et une escadrille de quatre vaisseaux.

En réponse aux prétentions de ses voisins de l'ouest à interdire aux autres nations de l'Europe l'accès des mers des Indes et de l'Amérique, François Ier demandait plaisamment de lui montrer l'article du testament d'Adam qui adjugeait aux Portugais et aux Espagnols toutes les terres nouvelles. Sans cesse il intervient dans les affaires

d'outre-mer, protège armuriers et corsaires, et essaie d'établir des comptoirs et des colonies en Amérique.

Verrazano mit à la voile à l'automne de 1523. Mais la tempête dispersa ses navires et l'explorateur partit pour l'Amérique avec un seul vaisseau, *la Dauphine*, d'un rocher voisin de l'île Madère, (janvier 1524). Il traverse l'Atlantique, aborde en Amérique à la hauteur du 30e parallèle et longe la côte vers le nord jusqu'au 50e degré. Il donne à cette immense région qui s'étend de la Floride à Terre-Neuve, le nom de **Francescane** ou **Nouvelle-France.** Le 8 juillet de la même année, de retour en France, Verrazano adresse à son souverain une relation de sa découverte. On ne sait rien de son expédition de 1526. Dans le dernier voyage qu'il fit en Amérique avec cinq vaisseaux en 1528, il fut pris, par les Caraïbes du Brésil probablement, rôti et dévoré avec quelques compagnons à la vue de son équipage resté sur le navire.

Les guerres de François Ier contre l'empereur Charles-Quint, sa captivité à Madrid (1526), l'acharnement des Espagnols et des Portugais à interdire le nouveau monde aux autres nations de l'Europe, firent remettre à plus tard la réalisation des projets du roi de France sur l'Amérique. Cependant l'œuvre d'Ango et de François Ier n'avait pas été stérile. Ango se proposait un double but: briser le monopole colonial que s'étaient arrogé les Portugais et les Espagnols dans les deux Indes, et rendre la mer libre. Mais il fut desservi par l'amiral Brion-Chabot, l'indécision habituelle à François Ier et son respect exagéré pour la bulle d'Alexandre VI. Néanmoins, de ces voyages de Verrazano, il resta une cartographie considérable où la configuration et la nomenclature des côtes orientales de l'Amérique servirent longtemps aux explorateurs et aux cartographes subséquents.

Le continent américain cesse d'être fragmenté et se trouve complètement séparé de l'Asie par un océan, tandis que dans les régions boréales un vaste détroit unit l'Atlantique au Pacifique.

Conséquences des découvertes.—Il importe de signaler dès maintenant les conséquences immédiates de la découverte de l'Amérique. Pour l'Europe, les princi-

pales furent : 1° de faire perdre aux républiques italiennes, à Venise en particulier, leur prépondérance commerciale qui passa aux nations occidentales de l'Europe ; 2° de diminuer l'activité commerciale de la Méditerranée, centre du monde politique et commercial de l'Europe, au profit de l'Atlantique ; 3° de déterminer un courant d'émigration vers les terres neuves ; 4° de modifier considérablement les conditions économiques de toutes les nations qui entreprirent de coloniser le nouveau monde. Au point de vue de la démocratie, le peuple, représenté par ses armateurs et ses marchands, put amasser de grandes fortunes mobilières et rivaliser d'influence avec la noblesse qui possédait la richesse territoriale. L'étendue et la forme de la terre étaient mieux connues, le commerce international et maritime fondé, l'industrie et l'agriculture considérablement développées. Enfin, la vie devenant plus active, les idées se multipliaient et la foi chrétienne pénétrait en Amérique.

CHAPITRE II

JACQUES CARTIER DÉCOUVRE LE CANADA

Premier voyage (1534).—La Bretagne s'unit définitivement à la France en 1532. Saint-Malo, son principal port maritime, situé en face de l'Angleterre, était justement fier de ses pirates, de ses corsaires, de son commerce extérieur. À Terre-Neuve, ses navigateurs s'étaient arrogé une sorte de monopole sur les pêcheries françaises.

Lors de son premier voyage en Canada (1), le capitaine malouin Jacques Cartier était un marin expérimenté âgé d'environ quarante-quatre ans. Il semble s'être tenu à l'écart des entreprises de pêche à Terre-Neuve, et avoir de préférence tourné ses vues vers le

(1) Ce mot vient de *Kanata*, terme iroquois signifiant village, amas de cabanes.

Brésil où on le trouve avant 1534 servant d'interprète aux Portugais. En le choisissant pour le service maritime d'Amérique, l'amiral Brion-Chabot voulut-il faire échec aux entreprises des malouins ou diriger l'effort de la France vers le seul endroit où les Portugais permettaient la liberté du commerce? Quoi qu'il en soit, tous les marins de Saint-Malo protestèrent énergiquement contre la commission royale octroyée à Jacques Cartier. Il fallut fermer le port pour permettre au navigateur de faire le choix de son équipage. Enfin le 20 avril 1534, Jacques Cartier quittait Saint-Malo avec deux petits navires montés par 61 hommes d'équipage.

Un vent favorable poussa rapidement l'expédition vers les côtes américaines. Le 10 mai, Cartier était déjà au cap Bonavista où il commençait l'exploration de la côte est de Terre-Neuve. Le 27, il entrait dans le détroit de Belle-Isle, découvrant ainsi l'insularité de Terre-Neuve que tous les géographes avaient jusqu'alors rattachée au continent. C'est la première grande découverte de Cartier. Il explora ensuite les deux rives du détroit, la côte occidentale de Terre-Neuve dont il suit les indentations, puis les îles de Brion et de la Madeleine, les meilleures terres qu'il eût jusqu'alors visitées, "en sorte, dit-il, qu'un champ d'icelles vaut mieux que toute la Terre-Neuve".

Prise de possession du Canada.—De là l'explorateur cingla peut-être au sud de manière à pénétrer dans le détroit de Northumberland que certains historiens identifient avec le golfe nommé par lui Saint-Lunaire. Le 3 juillet, il entrait dans une baie triangulaire de plus de dix lieues de profondeur. Il l'explora jusqu'à son extrémité où il rencontra un grand nombre de sauvages qui le reçurent amicalement. Il lui donna le nom de baie des Chaleurs à cause de la température suffocante qu'il y endura. Reprenant sa route vers le nord, il aperçut le cap Percé; une tempête l'obligea à chercher refuge dans la baie de Honguédo ou Gaspé. C'est là qu'il prit officiellement possession du Canada (1).

---

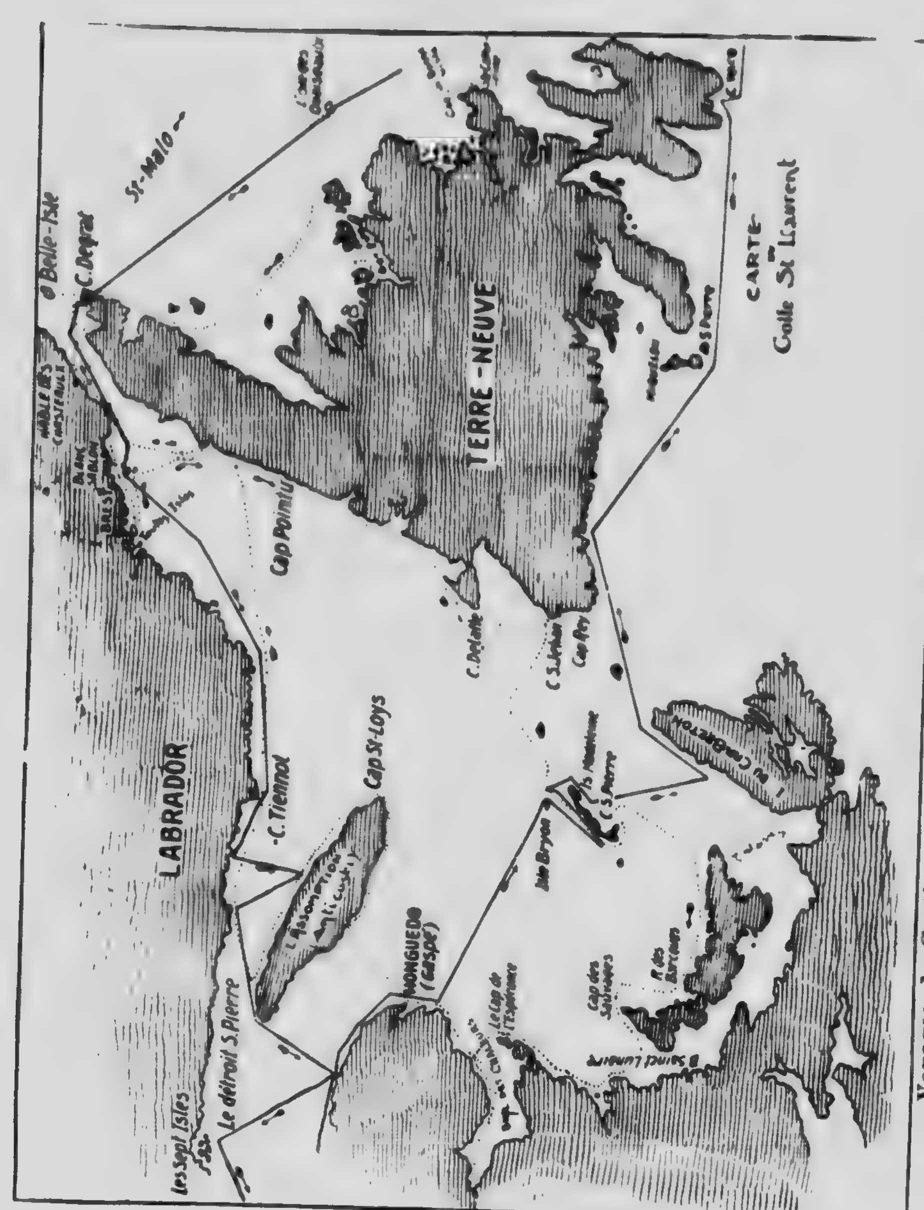
(1) Cartier se fit donner deux fils du chef sauvage, Taignoagny et Domagaya, qu'il emmena en France.

Le lendemain, Cartier quittait la baie de Gaspé, et croyant être à l'entrée d'une autre grande baie, il se dirigea vers l'île de Natiscotec (Anticosti), dont il contourna la pointe orientale, remontant quelques lieues le chenal du nord. Il avait devant lui l'estuaire du Saint-Laurent. C'était pour lui, à n'en pas douter, la route tant convoitée vers les Indes, objet de toutes les recherches des navigateurs du XVIe siècle. Mais la saison était trop avancée pour s'y aventurer. De l'avis de son équipage, Cartier résolut de retourner en France. L'expédition rangea la côte du Labrador, s'y arrêta un instant pour trafiquer avec le chef sauvage Tiennot (à Natashquan), traversa le détroit de Belle-Isle, d'où elle fit voile pour la France (15 août). Vingt jours après, elle rentrait à Saint-Malo après quatre mois et demi d'absence.

Deuxième voyage.—Stada' ɔné.—La découverte de l'estuaire du Saint-Laurent e' la présence de tribus indiennes sur ces rivages étaient deux motifs suffisants pour engager le roi de France à poursuivre l'entreprise commencée.

Cartier arma trois navires: la *Grande Hermine,* de 120 tonneaux, la *Petite Hermine,* de 60, et l'*Émérillon,* de 40. La flottille portait 110 hommes d'équipage. On chercherait en vain parmi eux des colons et des missionnaires, preuve que ce n'était encore qu'un voyage d'exploration. Cartier avait ordre de pénétrer le plus loin possible dans l'intérieur des terres neuves. Le départ fut marqué par une fête religieuse dans la cathédrale de Saint-Malo. Le 19 mai 1535, la flottille levait l'ancre. La traversée fut orageuse et longue. Séparés par les vents, les trois navires ne se trouvèrent réunis au détroit de Belle-Isle que le 26 juillet.

Puis commença l'exploration minutieuse des côtes nord et sud du golfe formé par la barrière de Terre-Neuve. Aux havres, caps et rivières, Cartier donna des noms tirés du calendrier chrétien. Le 10 août, il entrait dans une "moult belle et grande baie, pleine d'îles et bonnes entrées", qu'il nomma baie de Saint-Laurent. Dans la suite ce nom s'est étendu au golfe et à tout le fleuve. Le 15, on doubla la pointe ouest d'Anticosti nommée île



Voyages de Cartier.—La ligne pointillée indique le premier voyage, la ligne continue, le deuxième.

de l'Assomption, où se trouvèrent une grande quantité de baleines. Après s'être assuré qu'il n'y avait aucun passage plus au sud, on mit le cap au nord, et on découvrit les Sept Iles en rangeant la côte jusqu'à la baie Saint-

Laurent. Le 1er septembre, Cartier découvrait la grande rivière du Saguenay. Le 6, il était à l'île aux Coudres, le 14, à l'île d'Orléans, "qui est le commencement de la terre et province du Canada". Taignoagny et Domagaya débarquèrent sur la côte nord et revinrent bientôt aux navires avec des indigènes chargés des produits du pays, poissons, maïs, citrouilles.

Le lendemain, Donnacona, agouhanna ou seigneur du lieu, vint en grand apparat visiter le capitaine français, et de son canot, lui fit une harangue pleine d'animation en signe de joie et de confiance. Jacques Cartier descendit dans la barque de l'Indien, lui offrit ainsi qu'à sa bande du pain et du vin, et l'on se sépara en se donnant toutes les marques de la plus franche amitié. Cartier, décidé à hiverner au Saint-Laurent chercha "hable et lieu de sauveté pour mettre les navires". Il le découvrit bientôt dans la petite rivière qui se jette dans le fleuve près du village indien de Stadaconé et qu'il appela rivière Sainte-Croix (Saint-Charles). Cartier y revint après avoir visité l'île d'Orléans, dénommée île de Bacchus à cause de la grande quantité de vignes sauvages qu'il y trouva. Il fit entrer les deux grands navires dans la rivière Sainte-Croix, et, avec l'*Émérillon*, il s'apprêta à remonter le fleuve jusqu'à Hochelaga.

De Stadaconé à Hochelaga.—Parce qu'ils étaient en guerre avec les sauvages d'Hochelaga (les Iroquois) et pour garder tout le profit qu'ils attendaient des étrangers, les Algonquins de Stadaconé prirent tous les moyens de retenir Cartier chez eux. Ils firent valoir que la rivière était mauvaise, et Donnacona chercha même à gagner le capitaine français par des présents: il lui donna sa propre fille et deux petits garçons; enfin il crut l'effrayer en lui disant que leur dieu Cudouagny avait parlé à Hochelaga et que, dans le fleuve, il y avait tant de glaces et de neiges que les explorateurs mourraient tous. Force fut à Cartier de partir sans guide sauvage. C'était le 19 septembre.

Des deux côtés du fleuve, s'étalent "les plus belles et meilleures terres, pleines des plus beaux arbres du monde". La population hospitalière et nombreuse faisait

grande pêcherie de tous poissons. A Achelay, un chef sauvage fit cadeau au capitaine malouin de deux de ses enfants. Le 28, Cartier entrait dans le lac Angoulême (Saint-Pierre) qui se trouva si peu profond qu'on fut obligé d'y laisser l'*Émérillon* et de faire le reste du trajet sur deux petites barques. L'expédition fut réduite à 33 hommes. Les Indiens riverains leur manifestaient toujours une grande bienveillance. A Hochelaga, toute la population se porta au devant des voyageurs: plus de 1,000 sauvages les attendaient sur le rivage et leur "firent aussi bon accueil que jamais père fit à son enfant, menant joie merveilleuse" (2 octobre). Cartier mit pied à terre et distribua de petits présents. Les Indiens passèrent la nuit à se réjouir, criant "à toutes heures Aguyase, qui est leur dire de salut et joye".

Cartier à Hochelaga.—Le lendemain, Cartier fut reçu solennellement dans la bourgade sise au pied d'une petite montagne qu'il nomma mont Royal ou mont Réal. Le village, de forme circulaire, était entouré d'une palissade haute de deux lances, faite de trois rangs de pieux plantés en pyramide, et garnie à l'intérieur de galeries armées de cailloux pour la défense. Il comprenait une cinquantaine de grandes cabanes longues de 50 pas et larges de 12 à 15, couvertes d'écorces d'arbres et divisées en deux parties dont l'une sert de logement et l'autre de grenier où se conserve le maïs dont on fait une sorte de pain, ainsi que les pois, les fèves, les concombres, etc., qui composent, avec le poisson fumé, la nourriture habituelle des habitants. L'usage du sel était inconnu. Ces sauvages se couvraient de peaux de bêtes. Ils regardaient comme un ornement précieux la carapace d'une sorte de coquillage blanc qu'ils trouvaient dans le fleuve et dont ils faisaient des colliers et des ceintures. Au milieu des huttes se trouvait une vaste place où chaque famille entretenait son feu. Toute la campagne environnante, soigneusement cultivée, était couverte de maïs ou blé d'Inde.

Cartier, toujours guidé par ces bons sauvages, fit l'ascension du mont Royal d'où il découvrit un immense pays: la chaîne des Laurentides au nord, les monts isolés

du sud, la vaste plaine sillonnée par les eaux du Saint-Laurent et de l'Ottawa, les grands rapides qui interrompent le cours du fleuve.

La saison était trop avancée pour continuer l'exploration, sans compter que les rapides empêchaient de passer outre et que les sauvages de l'ouest appelés Agouionda, se faisaient continuellement la guerre. Cartier précipita son départ malgré les instances des Indiens d'Hochelaga pour le retenir. Il rejoignit bientôt l'*Émérillon* et à la hauteur des Trois-Rivières appelées par lui rivière du Fouez, il planta sur l'île la plus rapprochée du fleuve une grande croix aux armes de la France. Le 11 octobre, Cartier était de retour au havre de Sainte-Croix.

Cartier hiverne à Stadaconé.—Pendant l'absence de Cartier, les mariniers laissés à la garde des deux navires avaient construit à la pointe formée par la rencontre du ruisseau Lairet et de la rivière Sainte-Croix, un fort de pieux défendu par du canon. Ainsi protégé, Cartier pouvait défier toutes les forces du pays. En hivernant à Stadaconé, le découvreur avait sans doute pour but de mieux connaître les conditions du climat, les produits du pays et les mœurs des habitants. Aussi profitait-il de toutes les occasions pour se renseigner. Par malheur, les interprètes sauvages, Taignoagny surtout, avaient manifesté contre l'expédition française une hostilité bientôt partagée par Donnacona et tout Stadaconé. Il fallait cependant dissimuler de part et d'autre. Cartier ne pouvait songer à agir par la force, et les Indiens connaissaient la supériorité militaire des étrangers. Aussi, au lendemain même de son retour d'Hochelaga, Cartier alla-t-il visiter la bourgade de Stadaconé ; il fit aux habitants les cadeaux d'usage.

Le scorbut.—Retour en France.—Cartier n'allait par tarder à éprouver les rigueurs du climat. Le terrible mal de terre, le scorbut, qui fit périr tant de monde au début de notre histoire, s'abattit dès le mois de décembre sur Stadaconé où il fit de grands ravages et se communiqua aux marins français. Un moment, de toute l'expédition, il ne resta avec Cartier que deux hom-

mes valides pour avoir soin des malades, enterrer ou plutôt enfouir les morts sous la neige, et faire la garde du fort et des navires. A la mi-mars, 25 hommes étaient morts. Les autres durent leur guérison à Domagaya qui enseigna l'usage d'une décoction faite avec les feuilles et l'écorce d'un arbre qu'il appelait annedda (probablement l'épinette blanche). Cartier se prépara à quitter au plus tôt ce pays meurtrier.

Le 3 mai, il renouvela l'acte de prise de possession de la vallée du Saint-Laurent.

Les Français avaient jusque-là caché avec le plus grand soin leur extrême détresse. Stadaconé, en effet, avait rassemblé un grand nombre de guerriers dans le dessein apparent d'attaquer l'expédition. Cartier, payant d'audace, attira habilement dans son fort les chefs sauvages et se saisit de Donnacona, des interprètes Taignoagny et Domagaya, et des deux principaux Indiens. Stadaconé ne pouvait ou n'osait se venger. Les sauvages passèrent la nuit devant les navires "huchant et hurlant comme loups, criant sans cesse: Agouhanna!" Cartier se hâta d'appareiller, promettant aux sauvages de leur ramener Donnacona dans dix ou douze lunes, quand le roi de France aurait été instruit des particularités du Saguenay et des autres pays. Les Indiens ne songèrent plus qu'à adoucir la captivité de leur chef, lui apportant des vivres pour la traversée et donnant à Cartier plusieurs colliers d'*ésurgni* pour l'engager à le bien traiter. Le 6 mai, Cartier sortit du havre de Sainte-Croix pour retourner en France. Il abandonnait la *Petite Hermine* faute de bras pour la manœuvre. Il rangea la côte méridionale du fleuve jusqu'à Gaspé où il prit par le sud-est, découvrant ainsi le détroit qui sépare l'île de Terre-Neuve du Cap-Breton. Le 6 juillet 1536, il entrait au port de Saint-Malo après une traversée de vingt-cinq jours à partir du cap de Raze.

On ne saurait exagérer l'importance de ce second voyage de Cartier. Il établissait les droits imprescriptibles de la France sur la plus belle vallée du Canada et sur la plus facile voie de pénétration à travers l'Amérique du Nord. Il amenait la connaissance définitive de l'insula-

rité de Terre-Neuve qu'on avait successivement rattachée à la côte sud du Labrador, puis soudée au continent asiatique. Ce qui vaut mieux encore, il créait parmi les Indiens du Saint-Laurent une tradition française qui, à elle seule, suffira pour relier l'époque de François Ier à celle de Henri IV et de Louis XIII. La découverte du Canada est désormais un fait acquis.

Troisième voyage de Cartier.—Le compilateur anglais Hakluyt a recueilli et publié, en 1600, les fragments mutilés du récit du troisième et dernier voyage de Cartier en Canada. Si l'on y ajoute une partie de la relation de Roberval et du routier de Jean Alfonse, les lettres de Jacques Noël, un des héritiers de Cartier, et quelques pièces des registres de l'état civil de Saint-Malo, on a presque tous les documents authentiques dont l'histoire dispose pour la deuxième période de la vie de Cartier.

Au moment où Jacques Cartier revenait du Saint-Laurent en 1536, Charles-Quint se préparait à envahir la France avec des armées formidables, et pendant deux ans ce fut une guerre sans trêve ni merci. Les solitudes du Canada, on le comprend, furent complètement oubliées, et l'embarras des finances fit ajourner les expéditions maritimes. En outre, on n'avait trouvé au Canada ni or, ni argent, ni pierres précieuses, et les récits des marins qui avaient hiverné à Stadaconé avaient sans doute exagéré les difficultés d'un établissement permanent. Mais François Ier persistait à vouloir coloniser le Canada, à substituer les essais de culture aux voyages de découvertes. " Commercer, c'est métier de marchand ; coloniser, c'est métier de roi", disait un proverbe d'alors.

En 1540, il confie une nouvelle entreprise à Jean-François de la Roche, seigneur de Roberval. Jacques Cartier est nommé capitaine général et maître pilote des vaisseaux. Il occupe donc un poste subalterne. L'inaction imposée à Cartier, jointe à la mauvaise qualité des colons, suffit à expliquer l'échec du premier essai de colonisation dans notre pays.

Le 23 mai 1541, cinq navires, commandés par Cartier, bien équipés et fournis de vivres pour deux ans, quittaient

le port de Saint-Malo. De Roberval ne put partir cette année-là.

Après une traversée orageuse de trois mois, Cartier arriva à Sainte-Croix, mais ne voulant pas rester dans la dépendance des sauvages, il alla débarquer à Charlesbourg-Royal, à l'embouchure de la rivière du cap Rouge, quatre lieues en amont de Stadaconé. Hanté par le désir de visiter le fabuleux royaume de Saguenay, il crut pouvoir s'y rendre par Hochelaga qu'il visita une deuxième fois. Là, désespérant d'atteindre avant l'hiver "le pays de l'or et des perles", il retourna à Charlesbourg dont il explora avec soin les environs. Il y trouva, dit-il, de la terre arable, des diamants, une mine de fer, de l'or en feuilles, une sorte d'ardoise noire et épaisse, des vignes sauvages, de beaux arbres, du chanvre et des plaines d'herbe. Toujours tenu en alerte par les sauvages qui rôdaient sans cesse autour du fort, Cartier, au mois de juin, se rembarqua pour la France. Roberval le rencontre à Saint-Jean de Terre-Neuve et lui commande de rebrousser chemin, mais Cartier lève l'ancre pendant la nuit et rentre en France.

Échec du premier essai de colonisation (1542).—Livré à sa propre initiative, Roberval part enfin de Terre-Neuve avec ses 3 navires et, en juillet, débarque vraisemblablement à l'endroit que venait de quitter Cartier et qui fut appelé France-Roy. L'expédition comprenait 200 personnes—plusieurs, hommes ou femmes, avaient été tirés des prisons—mariniers, soldats et gens du commun, avec tout ce qui était nécessaire pour une colonie. Roberval a déjà commis trois erreurs capitales : 1° Il arrive mal pourvu de vivres, ce qui l'obligera à rationner son monde ; 2° Il ne réussit pas à gagner la confiance de Jacques Cartier et à mettre à profit son expérience du pays ; 3° Il y a un trop grand nombre de repris de justice parmi ses prétendus colons.

L'historien Thevet accuse Roberval de cruauté envers ses subalternes. Mais ne fallait-il pas une main ferme pour maintenir l'ordre pendant tout un long hiver dans une société si mêlée ? Un nommé Michel Gaillon, dit la relation de Roberval, fut pendu pour cause de vol. Jean

de Nantes fut mis aux fers, plusieurs furent fouettés tant hommes que femmes "au moyen de quoi ils vécurent en paix et tranquillité". Environ 50 personnes moururent du scorbut pendant l'hiver.

Le 6 juin 1543, Roberval part avec 8 barques et 69 hommes pour une exploration au Saguenay. On ne connait aucun détail précis sur les résultats de ce voyage, si ce n'est qu'une barque se perdit et que 8 hommes se noyèrent.

Roberval repassa en France cette année-là, l'expédition n'ayant eu aucun résultat appréciable.

Jean Alfonse.—Cartier ne fit pas de quatrième voyage en Canada. Un grand nombre d'historiens, répétant l'assertion de Lescarbot, ont cru que le découvreur malouin avait été chargé de ramener dans l'été de 1543, les débris de l'expédition de Roberval. Dans le règlement de compte qui a servi à accréditer cette erreur, il s'agit uniquement du loyer d'un navire appartenant à Cartier et envoyé au Saint-Laurent, cette année-là. Le prétendu quatrième voyage de Cartier au Canada a définitivement disparu de l'histoire.

A côté de Roberval, apparaît une des figures les plus originales de ce temps, Jean Alfonse. Découvreur, écrivain, cosmographe, homme de guerre, il accompagna le lieutenant général comme pilote et explora les côtes du golfe Saint-Laurent, cherchant, lui aussi, le fameux passage vers l'ouest. Son routier affirme que les terres vers Hochelaga "sont situées vis-à-vis la Tartarie". Le fort courant du Saguenay lui fait croire que cette rivière vient du Cathay. La raison pour laquelle il fait plus froid au Canada qu'en France, "c'est, dit Alfonse, que le fleuve d'eau douce est naturellement plus froid que la mer, qu'il est large et profond, et aussi parce que la terre n'y est pas cultivée ni remplie de peuples, et qu'elle est toute couverte de forêts, ce qui est la cause du froid". Les courants polaires et les vents du nord qu'aucun obstacle n'arrête dans leur marche vers le sud, expliquent en effet l'inflexion des lignes isothermes du Canada. Alfonse borne en général ses observations à des données hydrographiques ou géographiques propres à guider

les navigateurs depuis le détroit de Belle-Isle jusqu'à Québec. Il ne parle guère du littoral de l'Atlantique qu'il a pourtant visité jusqu'au 42e. C'est aussi dans son routier qu'est mentionné pour la première fois le fabuleux Norimbègue (territoire de la rivière Pénobscot), où la croyance populaire a longtemps placé une grande ville. De ces multiples voyages, se dégage déjà un fait d'une grande importance. Grâce à Cartier, la France a conquis un droit inaliénable et incontesté sur la vallée de Saint-Laurent et, par suite, sur l'immense région qui s'étend sans limite à l'ouest. La colonisation a échoué, mais les pêcheries du golfe et de Terre-Neuve et le trafic des fourrures sont définitivement acquis aux marins français.

CHAPITRE III

I

SOIXANTE ANNÉES D'ABANDON

Terre-Neuve et les Grands Bancs. — Par sa position géographique à l'entrée du Saint-Laurent autant que par ses inépuisables pêcheries, l'île de Terre-Neuve occupe une place prépondérante dans notre histoire. Les premiers découvreurs de l'Amérique du Nord y abordent presque tous, et ses bancs de morues ont été le rendez-vous des pêcheurs de toutes les nations maritimes de l'Europe qui, en même temps, y trouvaient une excellente école de navigation.

L'île elle-même encore à peine explorée, comprend quelques chaînes de montagnes de faible altitude que séparent des vallées étroites toutes percées de lacs et de marais, ou coupées par des prairies tremblantes gonflées de mousse humide. Partout des forêts de sapins rabougris et au-dessus un brouillard presque perpétuel qui n'est chassé que par le vent du sud. Le littoral, abrupt, souvent masqué de brisants, et le plus déchiqueté qui soit au monde,

présente un développement de plus de 2,000 milles. Sur la côte nord principalement, il offre aux pêcheurs des abris sûrs pour le séchage du poisson, mais la population sédentaire a préféré les abords de la presqu'île d'Avalon, où se trouvent les villes de Saint-Jean et de Plaisance. Mais c'est ailleurs, dans la mer, qu'il faut chercher la raison de leur prospérité.

En effet, à proximité de la côte orientale de Terre-Neuve, s'étend à moins de 100 mètres de profondeur, un immense plateau sous-marin de 120,000 kilomètres carrés appelé le *grand Banc*, lieu de rassemblement d'une multitude inépuisable de morues. C'est la vraie mine d'or du Canada oriental. La surface du Banc n'offre que de faibles ondulations. Des fosses entourent les bancs à Vert et de Saint-Pierre, de moindre étendue. Des vagues grosses et clapoteuses révèlent la présence des berges sous-marines à l'intérieur desquelles les eaux sont généralement calmes. C'est entre le 46e et le 44e degré de latitude et à la bordure orientale du grand Banc, que les glaces polaires s'arrêtent et fondent en tournoyant dans le flot du Courant-du-Golfe. Ces glaces flottantes qui obstruent parfois le détroit de Belle-Isle jusqu'au mois de juillet, déposent ainsi sur le Banc du large, les pierres, la terre, les graviers qu'elles apportent de leur lieu de formation, le Groenland ou les régions arctiques. Le Courant-du-Golfe transporte aussi sur ce point les innombrables organismes microscopiques dont ses eaux sont chargées. Il est également la cause des brouillards qui rendent si dangereux pour la république des pêcheurs terre-neuviens le mouvement des navires transatlantiques ou les convois de banquises. La morue longue de un à trois pieds séjourne longtemps sur les bancs de Terre-Neuve, où la pêche se fait d'avril à octobre. A la fin de juin, on en trouve aussi au sud du Labrador, et, vers le 15 août, elle atteint le Cap Chidley. Dans tous ces parages, se rencontrent aussi le hareng, le homard, le maquereau, le flétan, la baleine, l'espadon, le marsouin, le morse, etc.

Les pêcheries de Terre-Neuve au XVIe siècle.—Depuis plus de quatre siècles, l'industrie moru-

tière (1) a été la principale richesse du Canada oriental. Dès le début du XVIe siècle, malgré les découvertes des Anglais et des Portugais, les pêcheurs français y acquirent une prépondérance incontestable en raison de leur nombre et de leur habileté. Les Malouins, habitués à une autonomie presque complète en France, s'adjugèrent le Petit-Nord dont ils interdirent l'approche aux marins des autres nations; les Basques, les plus habiles baleiniers de l'Europe, s'emparèrent des baies méridionales et poursuivirent les grands cétacés dans les eaux du Saint-Laurent.

En 1527, un navigateur anglais rencontrait dans la seule baie de Saint-Jean de Terre-Neuve, 11 navires normands, un breton, deux portugais, sans en compter une quarantaine d'autres de toutes nations. Le nombre des navires augmenta rapidement et un droit public, accepté d'un commun accord, réunit en une sorte de petite république tous les marins qui fréquentaient les grands Bancs. Bientôt le poisson de Terre-Neuve entra dans l'alimentation de toutes les nations de l'Europe et il fit une active concurrence au craspois, la baleine de la Baltique. La morue s'exporta aussi dans les pays de la Méditerranée et jusque dans le Levant. En Portugal, dès 1506, le roi Emmanuel la frappa d'un impôt. Afin d'augmenter le nombre de pêcheurs et de marins anglais à Terre-Neuve, la reine Elisabeth d'Angleterre promulgue en 1563 un édit pour contraindre le peuple à se nourrir de poisson deux fois par semaine. On sait que l'Eglise prescrivait alors 150 jours d'abstinence par année. Pendant la Ligue, les malouins payèrent des impôts sur la vente de la morue. Si, 15 ans plus tard, on ne constate encore à Terre-Neuve que 30 à 50 voiles anglaises contre 100 espagnoles et 150 françaises et bretonnes, il est certain que le nombre en augmenta plus rapidement dans la suite, de sorte que, dit Hakluyt, par un accord général des pêcheurs, "les capitaines anglais avaient été choisis par les matelots des diverses nations pour juges et conciliateurs de la république flottante de Terre-Neuve".

---

(1) En 1610, François Bacon disait qu'elle était "un plus riche trésor que toutes les mines du Mexique et du Pérou".

Les pelleteries au XVIe siècle.—La ville de Saint-Malo occupe encore la première place dans l'histoire des pelleteries canadiennes au XVIe siècle. À considérer l'âpreté qu'elle a mise à défendre la liberté de ce trafic pendant au moins un siècle, on peut croire que ses bourgeois et marchands y avaient engagé de très gros capitaux et en tiraient des profits considérables. On a vu plus haut quelle opposition elle fit à la première expédition de Cartier. La chose se répéta en 1540, probablement pour le même motif, quand Cartier prépara son troisième voyage. Cette résistance prouve à coup sûr que les voyages clandestins aux terres neuves étaient déjà nombreux et qu'à l'exemple des navigateurs anciens, les marins de Saint-Malo s'efforçaient de tenir secret le lieu de leurs marchés de pelleteries, afin d'écarter toute concurrence. Il est certain toutefois que pendant toute la seconde moitié du XVIe siècle, Tadoussac fut le centre du troc des pelleteries au Saint-Laurent.

Après Cartier et Roberval le monopole de ce trafic fut peut-être révoqué, ou du moins tomba vite en désuétude. Les héritiers mêmes de Cartier, les Noël et Étienne Chaton, qui avaient pourtant fait de nombreux voyages au Saint-Laurent, ne font valoir qu'en 1588 les services rendus à la France par le découvreur, afin d'obtenir quelques privilèges pour une période de 12 ans. Mais ils avaient compté sans les terre-neuviens de Saint-Malo. Ceux-ci firent au roi des représentations si énergiques que six mois après le privilège était révoqué et la liberté du trafic rétablie.

Les malouins furent moins heureux sous le régime suivant. Henri IV voyait avec raison dans les colonies du nouveau monde une extension nécessaire du royaume et un moyen de récompenser ses plus fidèles sujets. Les villes maritimes du nord et de l'ouest, Dieppe, Honfleur, Le Havre, Rouen, La Rochelle, jouissaient déjà d'une influence politique prépondérante et envoyaient en Canada de marins expérimentés. Aussi bien les Indiens de l'Acadie appelaient-ils Normands tous les Français (moins les Basques) qui venaient à Terre-Neuve. Donc, à partir de cette date, c'en est fait de la liberté du trafic des pelle-

teries en Canada. Le monopole passa successivement à de la Roche, à Pierre Chauvin, au commandeur de Chastes, à de Monts, à d'autres encore. Les malouins invoquèrent en vain que leur compatriote Jacques Cartier, dont ils avaient pourtant contrecarré toutes les entreprises, leur avait acquis par son désintéressement un certain droit à la liberté du trafic. Il est vrai qu'ils continuèrent malgré les défenses royales à tenir comptoir de pelleteries sur les rives du Saint-Laurent. L'histoire nous a conservé les noms de quelques-uns de ces hardis contrebandiers qui avaient au moins le mérite de ne pas réclamer pour eux seuls une liberté qui profitait à tous, mais qui, par contre, avaient le tort de limiter au seul commerce les profits possibles de l'occupation française en Canada. Ainsi s'établit cette tradition qui permettra aux découvreurs du siècle suivant de s'avancer au milieu des nations gagnées à l'affection de la France.

Dans les mers polaires.—Frobisher (1576-78).—L'insuccès de Jean Cabot dans la recherche du passage vers les Indes par le nord-ouest et les contradictions de son fils Sébastien qui s'attribua les découvertes de son père, firent tourner les yeux d'un autre côté. Sébastien Cabot était un habile navigateur, mais il préféra toujours son profit personnel à celui des pays qu'il servit tour à tour. Dans la 8e année du règne de Henri VIII, (1516), il chercha à se rendre aux Indes par le midi de l'Amérique. Mais passant bientôt au service de l'Espagne, il découvrit la rivière de la Plata et commença des établissements dans ces pays où il séjourna pendant 5 ans. Revenu en Angleterre, il chercha la route des Indes par le nord de la Russie. Les expéditions de Hugues Willoughby et de Richard Chancellor organisées par la Compagnie anglaise de Moscovie pour la découverte du passage du nord-est, n'eurent d'autres résultats que d'établir des relations commerciales avec la Russie et de favoriser les pêcheries anglaises du Groenland. Aussi la recherche de la route des Indes par le nord-ouest fut-elle abandonnée pendant plus d'un demi-siècle, si on excepte certaines expéditions clandestines qui n'eurent aucune suite. Hakluyt mentionne celle de Robert Thorne,

à destination du pôle nord en 1527; on en signale une autre à Terre-Neuve en 1536.

En 1576, Martin Frobisher, habile marin de Londres, renoua les traditions anglaises dans les régions glaciales du Canada. Avec trois petits navires mis à sa disposition par la reine Elisabeth, il partit avec la ferme résolution de trouver le passage du Nord-Ouest ou de ne revenir jamais. Vraisemblablement il ne découvrit que la grande baie qui porte son nom au nord du détroit d'Hudson et il revint à Londres à la fin de septembre. Il rapportait une pierre noire dans laquelle un orfèvre prétendit trouver de l'or: c'en fut assez pour restreindre à la recherche des mines le but de deux expéditions subséquentes.

Les indications astronomiques manquent pour déterminer les atterrissages. L'île de Friesland que Frobisher signale au 60e de latitude n'était autre que le Groenland. En 1577, il rapporta 200 tonnes du prétendu minerai, et, l'année suivante, le chargement de 15 navires frétés à grands frais par les marchands de Londres. Les courants qui venaient du nord et qui charriaient des banquises de glace douce accréditaient l'opinion qu'il y avait là un passage vers la mer de l'Ouest. La reine d'Angleterre donna le nom de *Meta Incognita* au pays découvert. L'explorateur Hall (1860-1862) a localisé l'atterrissage de Frobisher; c'est l'endroit appelé aujourd'hui île Kodlunarn dans la baie de Frobisher.

Humphrey Gilbert à Terre-Neuve (1583). —La crainte de voir la France prendre pied à Terre-Neuve où elle envoyait chaque année de nombreux navires, décida un riche marchand du Devonshire, Humphrey Gilbert, habile homme de guerre et marin expérimenté, à y faire une établissement permanent. Il se réclamait de Cabot dont l'atterrissage, fixé jusqu'alors au Labrador oriental, fut porté à la grande Ile. Une première expédition aboutit à un échec, mais en 1583 Gilbert repartit avec 4 navires portant 250 hommes dont plusieurs artisans, charpentiers, maçons, raffineurs, etc. Il entra dans le port de Saint-Jean où se trouvaient 36 bateaux pêcheurs de diverses nations, et, le 5 août, au nom de la reine Elisabeth et en présence de tous les marins rassem-

blés, il prit solennellement possession de Saint-Jean e de 200 lieues de pays tout autour. À l'exemple d'un grand nombre de navigateurs, Gilbert borna son action à cette cérémonie. Puis il se mit à la recherche des métaux précieux, et crut avoir trouvé de riches gisements argentifères. Délaissé par une grande partie de son équipage, il partit avec trois vaisseaux pour un voyage d'exploration au sud. Chassé par un vent impétueux sur l'île de Sable, le vaisseau amiral se perdit dans les barre ; près de 100 hommes périrent. Humphrey Gilbert rep..t avec les deux navires qui lui restaient le chemin de l'Angleterre qu'il ne devait pas revoir, car, à quelques jours de là, il périt sur le grand Banc dans une affreuse tempête qui fit couler bas le *Squirrel* qu'il montait. Le *Hinde* seul parvint à destination, et c'est au capitaine de ce bâtiment qu'est due la relation de ces événements. Le frère utérin de Gilbert, Walter Raleigh, qui devait jouer un grand rôle dans la colonisation de la Virginie, renouvela peu après en faveur de l'Angleterre la prise de possession de toute la côte orientale de l'Amérique. Les résultats pour l'île de Terre-Neuve n'en furent nullement modifiés.

Davis au 75e de latitude nord.—John Davis fut plus heureux que Frobisher. Il s'est illustré par la decouverte du détroit qui porte son nom, mais surtout par celle des champs de baleines et de phoques qui ont été pour son pays une source intarissable de richesses.

Parti le 7 juin 1585 sur 2 barques montées d'une quarantaine de matelots, il doubla la pointe du Groenland, puis longea la côte occidentale jusqu'au 64e degré, où les Esquimaux lui indiquèrent vers le nord-ouest une grande mer libre de glace. Il pénétra à travers les banquises jusqu'au 66° 40', au delà des caps qu'il appela Dyer et Walshingham. C'est là qu'il découvrit la présence d'une multitude de baleines et de phoques. Il en remplit ses barques, troqua avec les Esquimaux leurs peaux de caribou et autres fourrures, et reprit la route de l'Angleterre.

L'année suivante, il pénétra plus loin au nord, mais ses hommes refusèrent de s'aventurer davantage ; ils chargèrent leurs navires de morue et virèrent de bord. Dans

une troisième expédition (1587), Davis atteignit d'abord le 72e dans une mer libre de glace s'étendant au littoral occidental de Désolation ou Groenland. À 40 lieues plus à l'ouest, il vit vers le nord "une grande mer, libre, vaste, très salée et azurée, et d'une profondeur insondable". Selon tout apparence, le passage du Nord-Ouest se trouvait dans cette direction. Mais, comme l'année précédente, ses hommes refusèrent d'aller plus loin et Davis retourna seul en Angleterre. La guerre d'Espagne et la mort de son protecteur empêchèrent l'explorateur de poursuivre la recherche du passage du Nord. Les voyages de Weymouth (1602) et de Knight (1606) n'ajoutèrent rien aux découvertes antérieures.

Abandon de la Nouvelle-France. — De la Roche.—Après Roberval, le Canada fut complètement abandonné de la France officielle jusqu'après les guerres de religion. Dans l'intervalle, les efforts de l'amiral de Coligny pour établir des colonies de calvinistes en Amérique, se portèrent plus au sud. En 1555, son lieutenant, Villegagnon, alla au Brésil jeter les fondements de la ville de Rio-de-Janéiro, et, 7 ans plus tard, Ribaut, puis Landonnière, fondaient un établissement au nord de la Floride après avoir exploré la côte qui s'étend du cap Fear à la rivière Saint-Augustin (1562-65). Mais les Portugais et les Espagnols réussirent à les en chasser. En 1598, les Espagnols s'étant relâchés de leur étroite surveillance sur leurs colonies américaines, Henri IV obtint que le méridien de l'île de Fer, la plus occidentale des Canaries, marquerait la ligne dite *des Amitiés*. À l'ouest de cette ligne, régnait le droit de force ou de guerre sans préjudice pour les relations entre la France et l'Espagne. À la faveur de cet accord, les mers avoisinant les rivages de l'Amérique devinrent rapidement le rendez-vous des corsaires de toutes les nations.

En mars 1577, Henri III accorda une commission au marquis de la Roche, gentilhomme breton, gouverneur de Morlaix, pour coloniser le Canada. Elle fut renouvelée l'année suivante. Cependant ce n'est que 20 ans plus tard, et après avoir obtenu de nouvelles lettres patentes qui lui conféraient des privilèges équivalents à ceux

de Roberval, que le marquis de la Roche entreprit son unique expédition.

Parti sur un navire armé à ses frais et commandé par Chefd'hôtel, habile pilote normand, il débarqua sur l'île de Sable 50 des repris de justice que le roi lui avait confiés pour coloniser le Canada et repartit pour faire l'exploration des côtes de l'Acadie. Au retour, en 10 ou 12 jours, une violente tempête chassa son navire sur les côtes de France. Les troubles du royaume l'empêchèrent de s'occuper des malheureux qu'il avait laissés sur l'île de Sable et dont Chefd'hôtel alla quérir 12 survivants 5 ans après. Ruiné, le marquis de la Roche mourut en 1606.

Voyages au Saguenay.—Le privilège de de la Roche passa au Dieppois Chauvin, capitaine au long cours. De concert avec Pontgravé, son principal associé, Chauvin fit trois voyages consécutifs au Saint-Laurent pour y trafiquer avec les Indiens. Un petit poste temporaire, Tadoussac, situé aux bouches du Saguenay, resta jusqu'en 1610 le principal centre du commerce des pelleteries. Pendant les quelques semaines que durait la traite, il prenait les allures d'une petite ville et retombait ensuite dans son abandon ordinaire. Chauvin ne songea guère qu'aux profits de la traite dont il ne put garder le monopole qui passa en 1602 au commandeur Aymar de Chastes, gouverneur de Dieppe. De Chastes était animé des meilleures intentions. Il fonda la première compagnie du Canada. Il avait conçu un vaste projet de colonisation et il s'entoura d'hommes capables de le réaliser. Malheureusement la mort le frappa pendant le premier voyage d'exploration qu'il fit faire (1603) au Saint-Laurent et dont faisait partie Samuel de Champlain, le futur fondateur de Québec. Laissant les traitants à leur négoce, Champlain remonte le Saint-Laurent pour la première fois jusqu'au saut de Montréal, explore les côtes, pénètre dans les affluents les plus considérables, dresse des cartes, décrit les mœurs et les usages des sauvages. Le rapport qu'il fit de son voyage détermina Pierre Du Guast, sieur de Monts, à solliciter le privilège de traite accordé à de Chastes et qui fut le point de départ des deux colonies françaises de l'Acadie et du Saint-Laurent.

Conséquences des découvertes primitives.—Les voyages d'exploration sur le littoral et à l'intérieur ont fait suffisamment connaître le Canada pour que désormais on y cherche autre chose que des mines d'or ou d'argent. De ce jour cessent les prétentions des Portugais et des Espagnols sur ces terres désertes, et les vraies richesses du Canada primitif, les pêcheries et les pelleteries, sont l'unique objet de la navigation maritime. L'Angleterre et la France se partagent seules l'extrémité nord de l'Amérique. La première, s'appuyant sur la tradition léguée par les Cabot et reprise par Frobisher et Davis, s'adjuge les régions polaires, tandis que la seconde fait du Saint-Laurent, qui ne lui est plus contesté, son principal moyen de pénétration à l'intérieur du continent, la clef de voûte de tout son édifice colonial d'Amérique.

II

LES ABORIGÈNES

Type sauvage américain.—En abordant au nouveau monde, Colomb se crut aux Indes et il donna aux aborigènes le nom d'Indiens qui leur est resté. Il est vrai que le type offrait des ressemblances frappantes avec les Orientaux ; mais là s'arrêtait le rapprochement. C'était une autre race d'hommes, les Peaux-Rouges, comme on les appela improprement. Les traits physiques des aborigènes d'Amérique sont les suivants : teint bronzé, yeux bruns-noirs, pommettes saillantes, cheveux noirs, gros et raides, rareté de la barbe.

La peau n'est pas rouge, comme on le croit généralement : ses teintes vont du blanc clair jusqu'au noir presque complet. Dans quelques tribus, le teint est nettement jaune. Les cheveux sont bruns dans l'enfance, noirs dans l'âge adulte, blancs dans la vieillesse ; la calvitie est presque inconnue. Les yeux sont enfoncés et petits, le nez généralement droit et fort, souvent aquilin. La taille varie, comme chez les Européens, et les fem-

mes sont presque aussi grandes que les hommes. Les mains et les pieds sont comparativement petits. Les Indiens des prairies dépassent en agilité ceux de la zone boisée. La rareté de la barbe est maintenue par l'habitude de l'arracher. Les albinos forment de très rares exceptions. L'angle facial est peu inférieur à celui de l'Européen. L'Indien est cependant bien inférieur au blanc en talent d'adaptation.

En général, le sauvage d'Amérique est moins démonstratif, plus taciturne que le blanc, mais il ne possède pas ce stoïcisme farouche ni cette ingénuité que Rousseau et d'autres écrivains lui attribuent. Son défaut capital, peu modifié par l'éducation ou la religion, est un manque de persévérance, une absence complète d'ambition qui l'ont empêché de s'élever au-dessus de son état. En face de l'Européen, son esprit particulariste est resté le même. Il n'a rien compris à la politique nouvelle qu'il devait adopter pour n'être pas vaincu et absorbé par l'étranger.

Origine.—La question est probablement insoluble. On n'a pour l'élucider que des analogies dans les mœurs, les coutumes, l'industrie et les langues des peuples de l'Amérique et des continents européen et asiatique. Trois hypothèses sont en présence. La première attribue le peuplement très ancien de l'Amérique à l'Europe par la voie des îles du nord, et dont la découverte des Islandais au XIe siècle serait une réplique. Cette hypothèse est aujourd'hui abandonnée.

La deuxième fait remonter les aborigènes à une émigration asiatique ou polynésienne. En effet, à l'aide du Kouro-Chivo, il est facile d'atteindre la chapelet d'îlots de l'Alaska ou même, sans ce courant, de traverser le détroit de Behring qui n'a que 96 kilomètres de largeur. Les naufrages sont fréquents sur toute la côte occidentale de l'Amérique depuis l'Alaska jusqu'à la Californie. Il est certain, d'autre part, que les émigrations viennent du nord, d'où elles se sont propagées de proche en proche dans le sens longitudinal jusqu'au détroit de Magellan. Cependant diverses causes ont déterminé des déplacements en sens opposé. Ainsi à une époque relativement récente, les Sioux et les Algonquins ont reflué

des rivages de l'Atlantique vers la plaine centrale et même une tribu d'Esquimaux a pris pied en Sibérie. Mais ces contre-courants n'ont pu effacer les traces du mouvement général entraînant les peuplades américaines du nord au sud.

Une troisième hypothèse fait des sauvages américains des peuplades autochtones remontant à la période glaciale préhistorique; mais les fouilles et les découvertes archéologiques ne les font pas remonter à plus de 2,000 à 3,000 ans, ce qui aurait suffi d'ailleurs pour leur imposer à toutes la similitude du type. Par leur manque de symétrie, les *mounds* et les travaux de terrassements répandus notamment dans les bassins du Mississipi et de l'Ohio, n'ont pas démontré une civilisation supérieure à celle des Indiens contemporains de Colomb et de Cartier. Il appartient peut-être uniquement à la linguistique de résoudre le problème du peuplement de l'Amérique préhistorique.

Nations nord-américaines.—Les Français du Canada et de la Louisiane entrèrent en relations étroites et continues avec au moins quatre grandes familles ethniques: les Algonquins, les Hurons-Iroquois, les Sioux et les Muskogies.

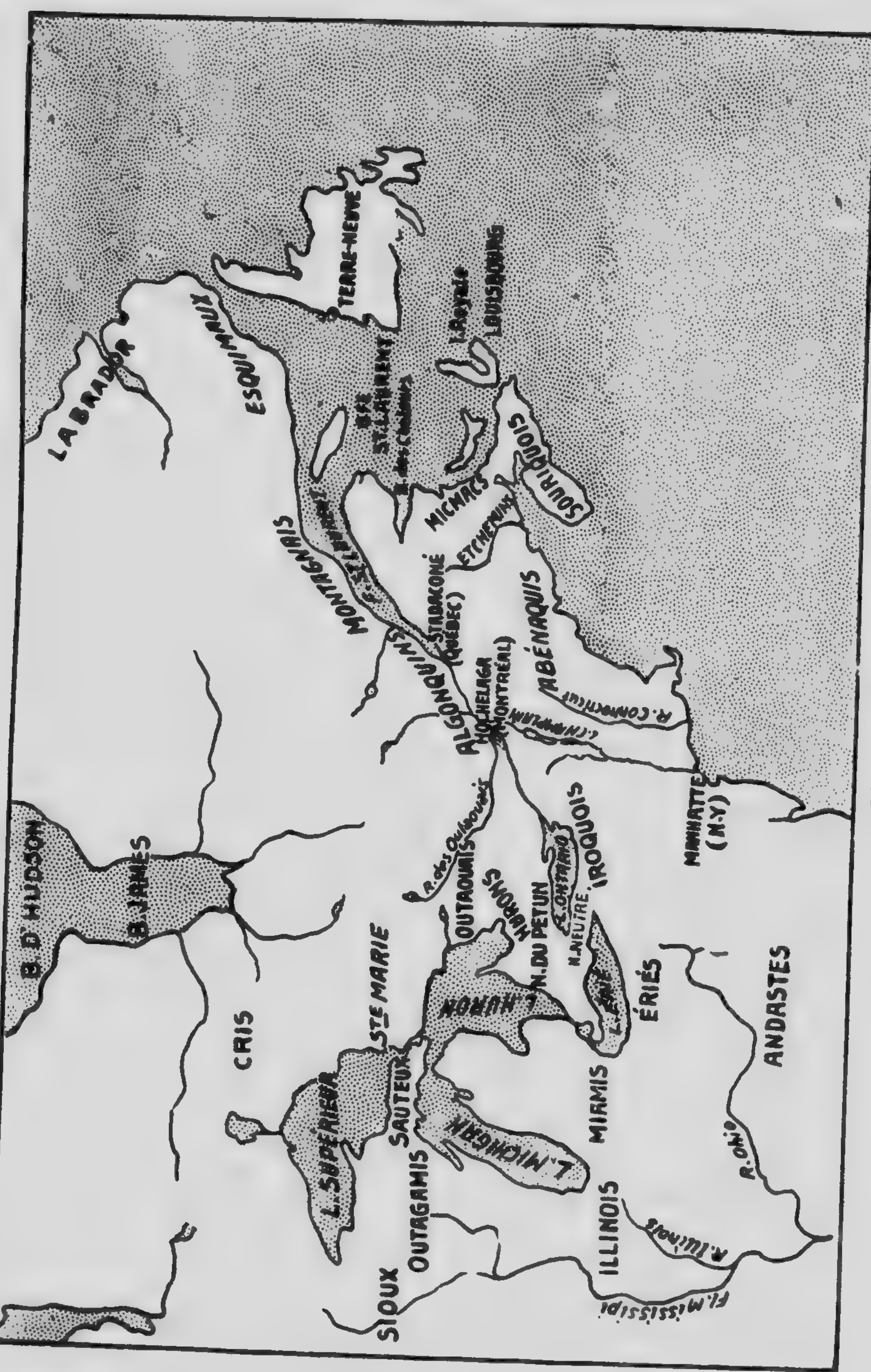
1°. La race algique habitait un territoire formant un triangle renversé dont la base se confond avec le 60e de latitude nord depuis l'Atlantique jusqu'aux montagnes Rocheuses, et dont la pointe méridionale aboutit aux environs du cap Hatteras. Elle comprenait plus de 50 tribus parlant autant de dialectes différents et réparties en trois groupes principaux (1). Les Algonquins vivent de

---

(1) *Premier groupe.*—Au nord du Saint-Laurent, au nord et à l'ouest des grands Lacs: Montagnais, Atticamègues ou Têtes-de-Boule, Outaouais, Algonquins proprement dits, Sauteux ou Objibwés, Cris-des-Bois et Cris-de-la-Prairie, Gens-du-Sang, Piéganes et Pieds-Noirs.

Deuxième groupe.—Sur l'Atlantique: Micmacs, Etchemins ou Maléchites, Abénaquis, Mohicans, Pequods, Narragansetts, Massachusetts, Delawares, Powhatans, etc.

Troisième groupe.—A l'ouest et au sud des grands Lacs et sur le Mississipi supérieur: Malomines, Sakis, Outagamis ou Renards, Potowatamis, Kikapous, Miamis, Illinois, Chouanons.



Nations aborigènes.

chasse et de pêche et d'un peu de culture ; c'est une race nomade.

2°. Les Hurons-Iroquois comprenaient une dizaine de groupes distincts (1) formant enclave sur territoire algonquin ; ce sont des peuplades sédentaires. Les Iroquois dépassent tous leurs congénères en intelligence, en organisation politique, en valeur guerrière. Les Hurons-Iroquois vivent davantage de culture et d'élevage et possèdent des villages fortifiés. Ils habitent le territoire des grands Lacs, ne dépassant pas au sud la vallée de la rivière Tenessee.

3°. Les Muskogies ou Creek habitent plus au sud et comprennent la plupart des tribus du Mississipi inférieur. Ils sont plus paisibles que les précédents et vivent surtout des produits du sol (2).

4°. Les Sioux enfin habitent le long du Mississipi supérieur et de l'Assiniboine. Ce sont à proprement parler les sauvages des plaines. Ils comprennent sept groupes différents (3). Ils ont été nommés les Iroquois de l'Ouest à cause de leur passion pour la guerre, de leur cruauté et de leur duplicité. Ils furent les derniers à entrer dans l'alliance française.

Les sauvages du bassin du Mackenzie et du versant occidental des Rocheuses (4) appartiennent à l'histoire

---

(1) Ce sont les Hurons ou Wyandots, les Tionontati ou Pétuneux, les Neutres, les six Cantons iroquois(en partant des sources de l'Hudson on trouve successivement les Mohawk ou Agniers les Oneida ou Onneyouts, les Onondaga ou Onnontagués, les Cayuga ou Goyogouins, les Seneca ou Tsonnontouans ; les Tuscaroras se sont incorporés aux Cinq-Cantons vers 1710), les Susquehanna, les Érié, les Nottaway, les Cheroquis, etc.

(2) Les principales tribus sont les Appalaches, les Alibamous, les Chactas, les Chicachas, les Séminoles, les Natchez, les Taensas.

(3) Les plus connus sont les Sioux de l'Est et de l'Ouest, (du Mississipi supérieur), les Kansas, le Osages, les Aialès, (Iowa), les Winnebagos, les Mandanes, les Corbeaux, les Biloxi, etc.

(4) Ce sont les familles linguistiques des Athapascans ou Dénés, des Kootenai, des Salish, des Wakashes, des Tlingit-Haida et des Chimesyan.

du XIXe siècle surtout. Quant aux Esquimaux, ils forment un groupe à part, l'un des plus curieux de l'espèce humaine. Ils sont disséminés sur le littoral de l'océan Glacial et de la baie d'Hudson et dans les îles polaires. Ce groupe isolé vit de mammifères marins et de caribous, habite des huttes de neige, s'habille de peaux de bêtes, porte la botte arctique et voyage sur des traîneaux tirés par des chiens. C'est le plus immuable de tous les groupes indigènes d'Amérique.

Langues.—L'extrême diversité des langues est un des faits les plus curieux de l'ethnologie américaine, une preuve de la haute antiquité de la race. Le nombre de tous les dialectes atteint au moins 1,000, groupés en 150 langues très différentes les unes des autres. Sur ce nombre 70 sont parlées dans le continent septentrional. Ces langues appartiennent pour la plupart au type flexionnel. Les vocables, très variés, désignent surtout des objets matériels. Des nécessités d'échanges ou autres ont aussi amené la création de langues mixtes formées de vocables empruntés aux dialectes des nations intéressées et voisines.

Le Chinook en Colombie canadienne, le Mobilien au golfe du Mexique appartiennent à ce type de langues commerciales. Ajoutons aussi le langage des signes, sorte de code mimique d'usage courant entre tribus voisines, du Canada au Rio-Grande.

Religion et mythologie.—Le sauvage en général est polythéiste. Le "Grand Esprit" n'est que le plus puissant des dieux qu'il vénère. Pour lui, tout être, animal, plante ou objet quelconque, renferme un esprit qu'il faut craindre et invoquer. Les plus puissants et les plus secourables, suivant les cas, sont le soleil, le buffalo, le castor, l'aigle, le serpent, etc. Les nombres quatre et sept sont des nombres sacrés. Chaque individu a aussi ses pratiques religieuses, son culte privé. Le devin ou jongleur, qui agit au nom de la tribu cumule les fonctions de médecin et de gardien du rite sacré. Il n'y a de sacrifices humains, en dehors de la guerre, que chez un petit nombre de tribus. Chaque nation possède des croyances particulières sur ses origines, son histoire, sa mythologie

et les conserve dans un ensemble de rites, de chants, de danses sacrées. Les danses rituelles les plus célèbres sont celles du Maïs dans l'est, du Soleil dans les Prairies et du Saumon sur la côte du Pacifique.

Organisation politique et sociale.—Le système du clan ou groupe de familles, basé sur la parenté maternelle, prévaut dans toute la région à l'est du Missisipi ; il est presque inconnu à l'ouest et au nord. Souvent le clan porte le nom d'un animal tutélaire auquel il rend toutes sortes d'hommages. Ainsi les Hurons ont les clans de l'Ours, de la Tortue, etc. Les mariages doivent se faire entre personnes de clans différents. Dans les limites d'une même nation il n'existe pas de solidarité impliquant l'exercice d'une autorité suprême et, aux jours de détresse, d'un semblant de dictature. Le conseil de la tribu, composé des chefs de clan, héréditaires ou élus, n'est que l'interprète et le gardien des coutumes ancestrales ; son autorité ne peut forcer personne à une action commune, qui ne se trouve que dans le clan ou dans la bande. Pas d'unité nationale, donc pas de discipline ni de politique d'ensemble. Les tribus étaient toujours disposées à entrer en lutte les unes contre les autres et, à la vue même des Européens qui les refoulaient toujours plus avant dans les forêts, les sauvages s'exterminaient mutuellement. C'était pour l'Européen envahisseur le principal gage de sa supériorité. Seule la confédération iroquoise avait réalisé (vers 1575) le principe d'unité et de paix intérieure qui lui avait assuré la suprématie sur la plupart des tribus échelonnées entre la baie d'Hudson et la Caroline et, sans les Européens, elle eût probablement étendu sa domination sur toute l'Amérique du Nord.

La terre, indivise, la forêt, les produits naturels étaient la propriété de tous. La division du travail domestique a fait croire à tort que l'homme était un fainéant, la femme une esclave. Il ne faut pas oublier que l'entretien de la tente ou du wigwam était chose facile, que l'éducation des enfants, abandonnés à eux-mêmes dès l'âge le plus tendre, ne demandait que peu de soins. La polygamie était pratiquée dans presque toutes les tribus ; mais au wigwam, la femme jouissait d'une grande autorité. Dans

certaines tribus, la décision finale sur d'importantes questions de politique générale appartenait au conseil des matrones.

Guerre.—La guerre est la condition normale de l'homme à l'état sauvage. Toute l'éducation y tend comme à son aboutissement naturel, la vie étant un perpétuel combat contre les hommes, les bêtes et la nature. Chez nos sauvages, les armes offensives sont l'arc, le couteau de bois ou d'os, la massue, la lance dans les plaines, le tomahawk ou l. hache de pierre dans la zone boisée. Le tomahawk a été vite remplacé par la petite hache de fer du trappeur. Le bouclier de bois ou de cuir est à peu près la seule arme défensive.

La guerre est marquée au départ et au retour par un cérémonial qui varie d'une nation à l'autre. Libre à chaque individu d'y prendre part. Le commandement appartient à plusieurs chefs d'égal rang dont l'autorité souvent cesse avec la guerre. La victoire est suivie presque toujours de massacres qui atteignent toute la population, femmes, enfants et vieillards. Le scalpement a remplacé l'ancienne coutume de la décapitation. Dans l'est, le captif est torturé à mort, ou adopté par le vainqueur; il prend dans la famille la place d'un défunt dont il acquiert tous les droits. À la suite de la guerre huro-iroquoise, des villages entiers se donnèrent aux Iroquois et furent incorporés en masse. Dans les Prairies, la torture est presque inconnue; on tue les guerriers, mais les enfants sont régulièrement adoptés ou soumis à une douce captivité. Sur la côte du Pacifique et dans l'extrême nord, un dur esclavage est le partage ordinaire des vaincus.

Habitations.—Le type prédominant de l'est a été le *wigwam*, longue hutte dont les murs formés de piquets fixés en terre sont couronnés par un toit en berceau, le tout recouvert d'écorce d'arbres. La cheminée est inconnue. Des ouvertures pratiquées aux deux extrémités servent de fenêtres et de passage à la fumée.

Chez les Hurons-Iroquois, le wigwam, commun à plusieurs familles, atteint jusqu'à 100 pieds de long sur 30 de large. Il se divise à l'intérieur en petites loges se fai-

sant face de chaque côté d'une allée centrale au milieu de laquelle on entretient les feux dont chacun suffit à deux familles. Des plates-formes rangées à l'intérieur des loges servent à la fois de siège et de lit. Le plus souvent, ces huttes forment un village qu'entourent une forte palissade à triple rang de pieux. Les tribus nomades ont la tente conique, formée de piquets se réunissant au sommet et couverts d'écorce d'arbres (région des forêts), de nattes (région des grands Lacs), ou de peaux de bisons (plaines du centre). Les Mandanes et les Panis avaient des huttes de bois rond couvertes en terre. Enfin, les Esquimaux habitent des souterrains ou des abris de neige durcie.

Vêtements et parures.—Le vêtement des sauvages, souvent réduit à une courte ceinture l'été, est fait de peaux taillées en habits dans la zone des forêts, en longues robes dans les prairies. Les femmes sont toujours entièrement vêtues. On ne va nu-pieds que sur la côte du Pacifique. Ailleurs on chausse le soulier de peau, le *mocassin*. Pendants aux oreilles et aux narines, colliers de rassade, bracelets, broderies, panaches de plumes, telles sont les principales parures. La manière de s'arranger les cheveux que tous portent longs, varie d'une tribu à l'autre. Les Wyandots durent à leur manière de dresser leurs cheveux en forme de hure, leur nom français de *hurons*. Le tatouage, réservé aux hommes dans certaines tribus, sert à dissimuler leurs sentiments, ou à inspirer la terreur en temps de guerre.

Jeux et amusements.—Le sauvage occupe les interminables loisirs que lui laissent la chasse et la guerre par le jeu, la danse, les récits et les chants. Il met au jeu une passion qui va souvent aux pires excès. Des villages, des nations entières prennent partie pour les antagonistes. Le jeu de crosse (balle de bois lancée avec une raquette), connu de toutes les tribus qui vivent à l'est du Mississipi, la course à pied, dans l'est, la course à cheval, dans la pleine centrale, donnent lieu à des joutes retentissantes de village à village, même de nation à nation. En tout temps se pratiquent aussi les jeux de dés,

de tire à la cible, d'osselets, etc. Toutes les fêtes publiques ou privées donnent lieu à des récits de guerre ou de chasse, à des danses interminables. Les chansons occupent une large place—il y en a pour toutes les circonstances—dans toutes ces manifestations populaires. Les instruments de musique sont le tambour (sorte de tam-tam renferment des billes mobiles), la flûte de roseau, le sifflet de branche d'arbre. Le sauvage a la voix juste, mais il ignore le chant harmonique.

Arts et industries.—C'est dans la fabrication domestique que l'art indien se révèle tout entier. A une grande délicatesse de dessin, le sauvage joint une rare patience dans l'exécution. Les hommes fabriquent les armes, les engins de chasse et de pêche (pièges, seines, harpons, hameçons), les pipes et les embarcations—le canot d'écorce de bouleau dans l'est, le canot creusé dans un tronc d'arbre au centre, le canot de peau dans l'extrême nord. À la femme appartiennent la fabrication des ustensiles de ménage (vases, mortiers, paniers, nattes, etc.), la préparation des peaux, la confection des habits, l'ornementation du wigwam. Les bandes ou colliers de wampum (1) servent d'arrhes dans les négociations importantes, de tributs ou de monnaie.

Le calumet ou pipe recourbée, de pierre rouge ou noire, est un objet vénéré, un gage de paix, dans toute la région des plaines et des grands Lacs. Il préside à la ratification de tout engagement solennel.

La manière dont on fait ces divers objets est variée. On fabrique les couteaux, les pointes de lance ou de flèche avec des os, les mortiers et les vases sont de bois dans la zone des forêts, de pierre dans la région des prairies. Le cuivre natif est façonné en ornements. L'art du potier est très répandu mais on ignore l'usage du tour mû par le pied. Les sauvages excellent dans la vannerie, pour la délicatesse du dessin, la variété de la forme et la

(1) Le wampum est formé d'un coquillage de l'Atlantique. Les grains de grosseur et de couleur différentes sont enfilés symétriquement de manière à former des dessins ayant une signification symbolique, traditionnelle, ou historique.

perfection de l'exécution. Les paniers sont faits d'éclisses de bois, de fibres, d'écorce, de jonc, de végétaux divers.

Sépulture.—De tout temps, la croyance à la survivance de l'âme inspira le plus grand respect pour les morts : repas funèbre, lacérations sanglantes, coupe de la chevelure, abandon des soins corporels, lamentations rituelles au lever et au coucher du soleil, parfois pendant des semaines, telles sont les principales cérémonies qui accompagnent et suivent le décès. L'inhumation est le mode de sépulture le plus général. Les Hurons-Iroquois suspendent les corps sur des tréteaux et, lors de la fête solennelle des morts, tous les dix ans, transportent les ossements desséchés dans la fosse commune. Dans la plaine du centre et les montagnes de l'ouest, les corps sont suspendus aux arbres ou sur des tréteaux ou sont déposés dans des caveaux, tandis que la crémation se pratique dans l'extrême ouest. On évite avec le plus grand soin de prononcer le nom du défunt, mais l'on dépose près de sa tombe la nourriture dont l'âme a besoin pour se rendre au pays des morts.

LIVRE DEUXIÈME

RÉGIME DES COMPAGNIES DE COMMERCE

1603-1663

CHAPITRE IV

LES FRANÇAIS EN ACADIE

M. de Monts.—Après les explorations du XVIe siècle, la colonisation en Canada s'impose. Henri IV la désire, pourvu qu'elle se fasse aux frais des compagnies de commerce; Sully s'y oppose, parce que la France a besoin de toutes ses ressources pour effacer les ruines accumulées par les guerres de religion. Champlain pense que la colonisation en Acadie "est une chose désespérée", le Saint-Laurent étant plus fertile, moins exposé à la concurrence européenne et en relations avec un arrière-pays sans limites connues. Mais M. de Monts, venu à Tadoussac avec le capitaine Chauvin, n'avait visité du Saint-Laurent que la partie la moins favorable à l'agriculture.

Il se tourna plus volontiers vers le sud, et il y entraina des hommes de première valeur: Champlain, Poutrincourt, Louis Hébert, Pontgravé, Marc Lescarbot. Le 8 novembre 1603, il obtient une commission qui le nomme lieutenant-gouverneur "au pays de la Cadie du 40e au 46e pour peupler, cultiver, faire habiter les dites terres... à condition d'y planter la foi catholique". Un privilège du trafic lui fut concédé pour 10 ans. Il conserva la compagnie formée par de Chastes et qui se composait de

marchands de Rouen, de Saint-Malo, de La Rochelle et de Saint-Jean-de-Luz.

M. de Monts, voulut donner un exemple de dévouement à l'œuvre de la France en Amérique. Il commandait en personne le premier convoi de colons qui quitta le Havre le 7 avril 1604. Champlain, Louis Hébert, Poutrincourt l'accompagnaient.

Son premier soin fut de faire un relevé minutieux des côtes de l'Acadie, en suivant, à partir de la Hève, toutes les indentations du rivage de la baie Française (de Fundy). La nomenclature acadienne, très complète, qui date de cette époque, a été conservée jusqu'à la conquête anglaise. Sur la côte nord de la baie, il s'arrêta, pour y établir ses quartiers d'hiver, dans une petite île située à l'embouchure d'une rivière à laquelle il donna le nom de Sainte-Croix.

Son plus actif lieutenant, Champlain, poursuivit l'exploration de la côte du Maine actuel jusqu'au delà du Kennebec, remonta la rivière Pentagouet l'espace de 25 lieues, donnant le coup de grâce à la légende séculaire qui plaçait dans ce pays de Norimbègue, un peuple policé et de grandes villes.

L'hiver à Saint-Croix fut très rude; on y manquait d'eau douce et de bois, on redoutait les Indiens, on ne savait comment se garantir contre les rigueurs du froid. Le mal de terre enleva 35 hommes sur les 85 qui composaient la petite colonie.

Fondation de Port-Royal (1605).—Au printemps de 1605, M. de Monts partit à la recherche d'une contrée plus hospitalière. Après avoir rangé la côte sud jusqu'à Mallebarre (Nauset) il suit Poutrincourt qui, l'année précédente, s'était fait concéder le magnifique bassin de Port-Royal. M. de Monts y transporta sa colonie de Sainte-Croix qu'il laissa sous le commandement de Pontgravé pour retourner en France. Champlain resta à Port-Royal autant pour se livrer à des essais de culture que "dans l'espérance de faire de nouvelles découvertes vers la Floride".

L'été suivant, Poutrincourt arriva juste à temps pour ravitailler la colonie qui manquait de tout et refusait d'af-

fronter un nouvel hiver. Il amenait 50 colons et celui qui fut le premier historien de Port-Royal, Marc Lescarbot. Pendant que ce dernier se fait l'âme de la colonie par son activité, sa gaieté et sa curiosité scientifique, Champlain accompagne Poutrincourt dans une troisième exploration sur la côte de la Nouvelle-Angleterre, où ils atteignent, au delà de Mallebarre, les points dénommés aujourd'hui Martha's Vineyard et Nantucket. Nulle part la côte n'offrait d'endroit qui leur parût préférable à Port-Royal. Bien que le scorbut fît encore quelques victimes, l'hiver suivant (1606) se passa agréablement, grâce à l'abondance des vivres, à l'esprit d'initiative et à l'activité de cette société d'élite.

Pendant ce temps, les marchands et les armateurs ennemis de M. de Monts réussissaient à lui faire perdre son privilège. C'était décréter la destruction de Port-Royal qui ne pouvait encore se suffire à lui-même. Poutrincourt dut rapatrier ses colons. Il s'arracha à regret de ce pays dont l'excellente situation et la fertilité l'avaient séduit. Il confia les bâtiments à la garde de Membertou et des sauvages; sa confiance ne fut pas trompée. Avant de partir, il explora encore une fois les côtes de la baie Française, fit l'ascension du cap Fendu (Split) et pénétra au fond du bassin des Mines; il put retarder le départ assez longtemps pour cueillir le blé qu'il avait semé. Il fut le dernier à quitter Port-Royal, mais, plus que jamais il était acquis à la terre acadienne (1607).

Poutrincourt revient en Acadie (1610).—Ne pouvant plus compter sur de Monts qui a suivi Champlain au Saint-Laurent, Poutrincourt fait ratifier par Henri IV la concession de Port-Royal et il reprend ses projets de colonisation en Acadie. Une nouvelle compagnie où entraient la marquise de Guercheville et des marchands huguenots de Dieppe, fournit les fonds nécessaires à la colonie qu'il fallait de nouveau créer de toutes pièces. Mais au moment où les vaisseaux allaient partir, les marchands refusèrent de donner passage aux missionnaires jésuites que Mme de Guercheville envoyait en Acadie. Toutefois un prêtre séculier, Jessé Fléché, accompagna l'expédition, tant pour satisfaire aux besoins

spirituels des colons que pour évangéliser les Indiens. C'était supprimer le grief qu'on avait fait à M. de Monts, qui d'ailleurs était calviniste, de négliger l'instruction des sauvages pour les profits du commerce. Aussi donna-t-on une grande solennité au baptême du sagamo Membertou et de 20 Souriquois, les premiers convertis à la foi catholique. Les associés huguenots, ayant trouvé les profits de la traite insuffisants, Madame de Guercheville en profita pour acquérir tous leurs droits et se fit céder le privilège que M. de Monts possédait encore sur la Nouvelle-France depuis la Floride jusqu'au Saint-Laurent. En 1611, elle envoyait à Port-Royal les PP. Biard et Massé.

C'est alors aussi qu'apparureut les premiers germes des divisions qui allaient amener la ruine de la colonie. Poutrincourt, ne pouvant rester en Amérique, y avait laissé son fils Biencourt, jeune homme qui manquait de la prudence et de l'habileté nécessaires au chef d'une colonie naissante. Il prétendit étendre son commandement aux postes de traite de la rivière Saint-Jean, où commandait le fils de Pontgravé, et de Sainte-Croix, dont les baraquements élevés par de Monts, abritaient quelques traitants sous la conduite de Plastrier. Il se brouilla aussi avec les missionnaires. Mme de Guercheville abandonna aussitôt l'entreprise de Port-Royal. Les Poutrincourt furent réduits à leurs seules ressources, et les quelque 25 colons de Port-Royal vécurent de leur travail de culture, de chasse et de pêche.

Saint-Sauveur.—Par les soins de Mme de Guercheville et des Jésuites, M. de la Saussaye forma en France une nouvelle recrue et quitta Honfleur au printemps de 1613 avec 48 colons tant catholiques que protestants. L'expédition touche en passant à Port-Royal pour y prendre les Jésuites, et descend dans l'île des Monts-Déserts où elle élève un fortin au fond d'une baie spacieuse (Bar Harbour). C'était se rapprocher des Anglais du sud et fractionner les forces françaises en Acadie, deux fautes que l'on n'allait pas tarder d'expier.

Un capitaine virginien, Samuel Argall, marin sans honneur et sans conscience, découvrit la colonie française,

l'attaqua à l'improviste, s'empara du navire que défendait le frère du Thet qui fut tué, et pénétra dans le petit fort que la Saussaye et quelques-uns de ses hommes venaient de quitter pour un voyage à l'intérieur. Joignant alors la perfidie à la violence, il déroba les papiers de la Saussaye et, hypocritement, lui demanda ensuite de produire la commission royale qui autorisait les Français à s'établir sur cette terre. Feignant alors de le traiter en usurpateur, il invoqua les droits des Anglais sur cette côte, s'empara du fort et emporta toutes les marchandises qu'il renfermait. La colonie française, partagée en deux tronçons regagna péniblement la France.

Pillage de Port-Royal.—Le gouverneur de la Virginie, sir Thomas Dale, non seulement approuva la conduite d'Argall, mais lui confia même trois navires pour continuer son œuvre de destruction. Argall alla raser les forts de Saint-Sauveur et de Sainte-Croix et entra dans la rade de Port-Royal, où l'on était loin de prévoir une attaque, puisque la paix existait entre les deux couronnes. La population, incapable de se défendre, s'enfuit dans les bois. Argall fit détruire les forts, les habitations, enleva tout ce qu'il put charger sur ses navires, et reprit la mer (octobre 1613).

Ces attaques imprévues et désastreuses soulevaient pour la première fois la question des frontières entre l'Acadie française et les possessions anglaises du sud. Français et Anglais réclamaient le même territoire en vertu de commissions octroyées à des compagnies qui s'étaient bornées jusque-là à des voyages d'explorations. La concession faite à de Monts date de 1603 et s'étend du 40e au 46e de latitude; celle que Jacques Ier accordait aux Anglais est de 1606 et comprend la même côte orientale du 33e au 45e. Une fois la partie engagée, il allait de l'honneur des deux couronnes de soutenir leurs prétentions, même par la force des armes. Aussi chaque fois que sévira la guerre, c'est sur cette frontière indécise que les premiers coups seront portés.

Biencourt et Latour.—Après le départ d'Argall, Biencourt reprit son trafic des pelleteries à Port-Royal

et sur le continent. Aidé par des marchands de La Rochelle, Poutrincourt fit même un nouvel effort pour relever Port-Royal de ses ruines. Il revint une dernière fois en Acadie (1614), répara les dégâts causés par les Anglais, engagea son fils à demeurer dans ses domaines et retourna en France avec Louis Hébert, non sans avoir prévu avec ce dernier que l'Acadie ne pouvait être longtemps encore qu'un comptoir de traite. L'année suivante, il était tué au siège de Méry-sur-Seine. Biencourt continua l'œuvre commencée par son père. De petits postes s'élevèrent sur le pourtour de la presqu'île acadienne, à Lomeron (Cap Sable), à la rivière Saint-Jean, à la Hève, à Canseau. Ils n'avaient guère de relations qu'avec les navires français ou anglais qui faisaient la pêche sur ces côtes poissonneuses. En deux ans (1616-17) Biencourt vendit 50,000 livres de pelleteries. Port-Royal maintient sa tradition agricole.

À Biencourt, mort en 1624, succéda Charles de Latour, qui fut tout de suite par son initiative et son activité, le plus ferme soutien des droits de la France sur ce territoire écarté. Désireux de régulariser sa situation, il envoya son père, Claude, renouer des relations avec la France. Pris par les Kirke, Claude de Latour fut emmené en Angleterre, y épousa une des suivantes de la reine Henriette, et, gagné à la cause anglaise, revint en Acadie avec la mission d'obtenir de son fils la reconnaissance de l'allégeance britannique.

D'après Nicolas Denys, un échec complet l'attendait. Charles de Latour repoussa toutes les offres de son père et l'obligea même à rejoindre la colonie écossaise établie à Port-Royal. Mais on a des preuves que Charles de Latour céda au pouvoir des Anglais qui, en retour, lui assurèrent la tranquille possession de son fort. Dans l'intervalle, il envoya son homme de confiance, Krainguille, pour établir des relations régulières avec le gouvernement français. Le 8 février 1631, le roi confirma le jeune Latour dans son commandement de l'Acadie.

D'autre part, en 1621, le roi d'Angleterre avait concédé toute l'Acadie, sous le nom de Nouvelle-Écosse, à sir William Alexander, comte Stirling. Ce grand seigneur

avait des plans magnifiques. Divisant son immense domaine en concessions de 3 à 6 milles de front sur la mer, il devait les distribuer à des gentilshommes auxquels le roi conférerait le titre de baronnet, à la seule condition d'établir sur leurs domaines un certain nombre de colons et de payer une redevance annuelle. Ce n'était qu'un beau rêve. Les quelques familles écossaises débarquées en 1628 sur l'emplacement de Port-Royal, furent bientôt réduites à la misère. Les unes se réfugièrent au Massachusetts, les autres furent rapatriées.

L'Acadie sous Razilly.—Le traité de Saint-Germain-en-Laye rendit toute l'Acadie à la France. Richelieu la concéda aussitôt à une compagnie de commerce et de colonisation, la Société d'Acadie (1632), et lui donna comme gouverneur un chevalier de Malte, Isaac de Razilly. Razilly partit d'Auray (juillet 1632) avec deux navires montés par 300 hommes. Trois capucins accompagnaient l'expédition. Pour des raisons de commerce et de pêcheries, Razilly préféra à Port-Royal, la Hève, située au sud de la péninsule acadienne et en relations plus étroites avec les flottilles de pêcheurs. Mais cette terre sablonneuse offrait peu d'avantages à des colons.

Razilly organisa aussitôt son gouvernement partagé entre lui et Latour, nommé lieutenant général (1631). Charles de Latour garda le poste du cap Sable, et en 1635 il obtint des Cent-Associés un territoire étendu de chaque côté de son fort de Saint-Jean, où il entretenait un lucratif commerce de pelleteries, en particulier à Jemsek qu'il avait fondé à 13 lieues de la baie Française. Mais on n'y trouve aucune famille de colons avant 1651. Ces postes lui rapportaient de gros profits. Razilly gardait pour lui Port-Royal, La Hève, et tout le centre de la péninsule acadienne ainsi que Pentagouet, qui devint un des forts les plus fréquentés, au terminus de la route intérieure du Saint-Laurent. Il donna tous ses soins aux travaux de défrichement et à la culture du sol. Charles de Menou, seigneur d'Aulnay et de Charnisay, son parent, venu avec lui, seconda admirablement ses efforts. Pourtant quand Razilly mourut en 1636, il n'y avait encore qu'une quinzaine de familles européennes et quelques en-

gagés dans les établissements de Port-Royal et de la Hève. La population de toute l'Acadie ne dépassait pas 180 âmes.

Querelles intestines.—D'Aulnay, le successeur de Razilly, avait toutes les qualités d'un chef de colonie. Il était prudent, actif, clairvoyant. Il eut vite compris que le vrai centre d'une colonie agricole ne pouvait être qu'à Port-Royal. Son port spacieux était facile à défendre, ses alentours étaient fertiles et agréables. D'Aulnay s'y établit vers 1640. Un petit détachement resta à la garde de la Hève. Il se trouva bientôt à Port-Royal une quarantaine de familles françaises qui furent la souche d'une grande partie de la population acadienne. Mais la pauvreté de la colonie et les luttes fratricides de ses chefs, entravèrent tout progrès.

Latour, en effet, avait mal accueilli la nomination de d'Aulnay au poste de gouverneur de l'Acadie. Il le savait aussi inflexible que jaloux de ses prérogatives, et son ambition était de rester maître dans son domaine. D'autre part, d'Aulnay voulait étendre sa juridiction même sur le territoire de chasse de son rival. Aussi les conflits d'autorité ne tardèrent-ils pas à surgir entre les deux gouverneurs. En 1640, ils dégénéraient en une lutte à main armée qui dura plus de six ans. Latour, révoqué de sa lieutenance (24 février 1641), fut mis hors la loi ; mais il était moins facile de le saisir, et, avec l'aide des Anglais de Boston, il se maintint dans son fort de Saint-Jean. En 1645, d'Aulnay venait l'assiéger avec une flotte de plusieurs navires. En l'absence de son mari, Madame de Latour avec une cinquantaine d'hommes mit le fort en état de défense, mais d'Aulnay emporta la place de vive force. Madame de Latour, faite prisonnière, ne survécut que trois semaines à sa défaite et à la ruine de son mari. Celui-ci, renonçant à une lutte inégale, essaya de continuer son trafic des pelleteries, puis se retira à Québec où il resta pendant 4 ans.

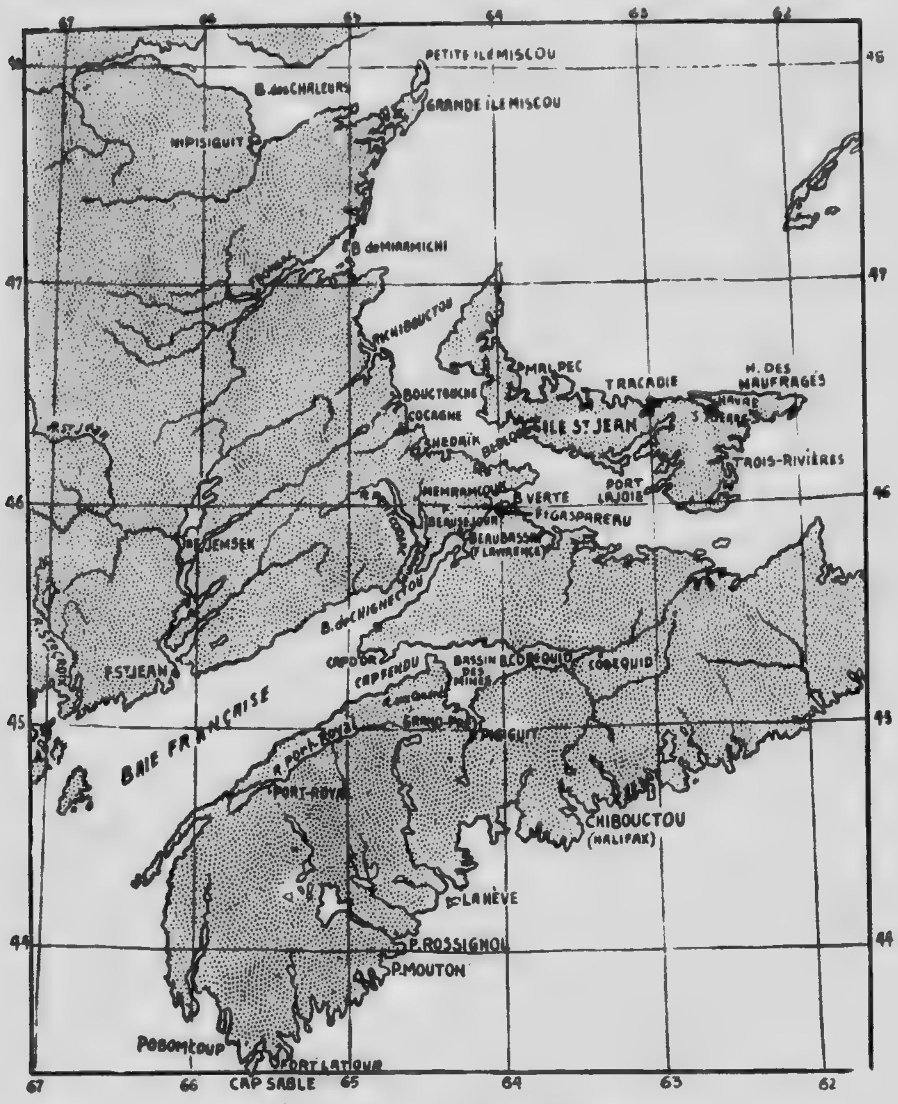
Nicolas Denys, qui avait établi un poste de pêcherie sédentaire à Miscou, sur la baie des Chaleurs, portait moins ombrage à d'Aulnay. Cependant, dans l'été de

1647, le gouverneur de Port-Royal l'envoyait saisir et s'emparait aussi des postes de Saint-Pierre et de Canseau.

D'Aulnay — Le Borgne. — La défaite de Latour rendait d'Aulnay de Charnisay maître incontesté de toute l'Acadie. Il continua d'en organiser la défense, encouragea le commerce, surtout l'agriculture, et protégea les pêcheries; il se trouva bientôt à la tête d'une petite colonie assez florissante. Il fut un des types les plus complets du gentilhomme colonisateur du XVIIe siècle. Une mort tragique vint mettre fin à cette carrière aussi agitée que fructueuse: le 24 mai 1650, d'Aulnay fut trouvé mort sur la grève de la petite rivière de Port-Royal. C'était une perte irréparable pour l'Acadie. Personne dans son entourage ne pouvait reprendre et continuer son œuvre et il ne laissait que des enfants en bas âge pour recueillir une succession plutôt embarrassée. Sa veuve prit la direction des affaires, mais quand Charles de Latour et Philippe Mius d'Entremont se présentèrent devant Port-Royal (1651), elle fut assez habile pour gagner l'appui de Latour en lui accordant le fort de Saint-Jean et le gouvernement de l'Acadie à titre de délégué du roi. D'Entremont obtenait le fief du Cap-Sable et s'établissait dans la presqu'île de Pobomcoup. Ce premier accord devait finir par une idylle; deux ans plus tard, (1653), Latour épousait Mme d'Aulnay et rentrait en possession des biens et des honneurs de l'homme qui l'avait combattu toute sa vie et complètement ruiné. Pourtant, Latour n'avait pas encore trouvé la paix.

D'Aulnay avait investi des sommes considérables dans ses entreprises de colonisation. À sa mort, il se trouvait débiteur d'un armateur de La Rochelle, du nom de Emmanuel le Borgne pour 260,000 livres. Le Borgne n'eut pas plutôt appris le mariage de Mme d'Aulnay, qu'il partit avec plusieurs navires et vint en personne réclamer sa créance. Il s'empara des établissements de pêche de Denys à Chédabouctou et à Saint-Pierre du Cap-Breton; il prit possession, sans coup férir, de Port-Royal et de toute la péninsule. Charles de Latour s'était enfui avec son épouse au fort de Saint-Jean. Le Borgne allait se mettre à sa poursuite, quand il apprit que les Anglais

avaient capturé le fort et se dirigeaient sur Port-Royal. La résistance était impossible. Le Borgne se trouva bientôt prisonnier dans le fort même qu'il venait de prendre



L'Acadie et l'île Saint-Jean.

(16 août 1654). Le chute de Port-Royal entraînait celle de toute la péninsule acadienne. Seuls, les postes de pêche du golfe restèrent en possession de Denys qui venait de les recouvrer.

Nicolas Denys.—Nicolas Denys est une des plus belles figures de la primitive Acadie. Par son entente des affaires, sa persévérante activité et ses talents d'écrivain, il s'est élevé au premier rang des fondateurs des colonies du golfe Saint-Laurent. Il fut le premier habitant du Nouveau-Brunswick.

Compagnon de Razilly en 1632, il établit aussitôt une pêcherie sédentaire au port Rossignol (Brooklyn) et organisa, dans le voisinage de la Hève, un chantier pour l'exploitation des forêts. S'étant brouillé avec d'Aulnay, il part pour la baie des Chaleurs et obtient la concession des îles Miscou, où il se livre à la pêche et au trafic des pelleteries et commence les premières cultures qui se soient faites dans ce pays. Dépossédé de ce poste (1647), il alla fonder avec son frère Simon, les deux établissements de pêcheries de Saint-Pierre et de Sainte-Anne, dans l'île du Cap-Breton et celui de Chédabouctou, dans l'Acadie péninsulaire. Fait prisonnier par Mme d'Aulnay et envoyé à Québec, il est bientôt relâché et va s'établir à Nipisiguit (Bathurst), où Emmanuel le Borgne le vint saisir pour l'emmener prisonnier à Port-Royal. Cette fois il passe en France et obtient une charte commerciale "pour toute l'étendue de la grande baie Saint-Laurent depuis Canseau jusqu'au cap des Roziers" et deux mois plus tard (février 1654) "une commission royale de gouverneur et de lieutenant général en tout le pays, Cap-Breton, île Saint-Jean et autres îles adjacentes et seigneur direct et propriétaire du dit pays". Denys se livra alors tout entier à son industrie de la pêche et au trafic des fourrures dans les nombreux postes échelonnés sur le rivage de son immense seigneurie. Les Anglais n'élevèrent aucune prétention sur ce domaine écarté. En 1670, Nicolas Denys laissa la gestion de son domaine à son fils Richard et passa en France, pour publier, sur l'Acadie, deux ouvrages qui mettent en vive lumière l'histoire, la géographie et la vie économique de cette époque reculée. Il revint à Nipisiguit où il mourut en 1688.

Missions acadiennes.—Aux Jésuites avaient succédé en 1619, 6 Récollets, envoyés en Acadie par des marchands de Bordeaux. De Port-Royal, lieu de leur

résidence habituelle, ils desservent les postes de Saint-Jean et de Miscou et poursuivent chez les sauvages le travail d'évangélisation commencé. En 1639, Richelieu les remplace par des Capucins ; mais, protégés par Latour, les Récollets continuent de desservir les postes de la rivière Saint-Jean et du cap Sable.

Les Jésuites furent les missionnaires des Abénaquis du Kennebec. Le P. Gabriel Druillettes ouvrit la première mission en 1646 et la foi y fit de rapides progrès. Quarante ans plus tard, toute la nation abénaquise était chrétienne. Les Capucins furent jusqu'en 1656 les missionnaires accrédités de l'Acadie. Pour assurer le service religieux de la colonie et pourvoir aux missions indiennes, d'Aulnay fit ériger à Port-Royal un monastère assez vaste pour loger 12 religieux et une trentaine de jeunes gens français et sauvages. Ce fut le " séminaire " des Souriquois auquel s'ajouta bientôt une autre maison de formation chrétienne pour les jeunes sauvagesses, sous la direction de madame de Brice d'Auxerre, sœur d'un des missionnaires. Outre Port-Royal, les Capucins desservent Pentagouet, Saint-Pierre du Cap-Breton et Nipisiguit, sur la baie des Chaleurs. De ces différents postes, ils visitent les villages sauvages, où ils multiplient les conversions. La conquête anglaise les dépossédа pour toujours de leurs missions. L'Acadie resta privée de missionnaires jusqu'après le retour des Français.

Occupation anglaise (1654-1667). — Apparemment, en 1654, l'Acadie devenait possession anglaise. En réalité, les pouvoirs et les droits de Le Borgne, confirmés par les Cent-Associés, (10 décembre 1657), demeuraient intacts et la petite population française s'aperçut à peine qu'elle avait changé d'allégeance. Deux ans plus tard, Cromwell concédait toute l'Acadie à un seigneur français qui n'était autre que Latour, à condition que le haut commandement de la colonie restât à deux de ses partisans les plus zélés, sir Thomas Temple et William Crowne, de Boston. Temple ne pensa qu'à mettre les forts en état de défense ; il y dépensa, dit-on, plus de 20,000 livres. Il acquit ensuite les titres et les privilèges de Latour qui rentra dans la vie privée, et demeura

avec Crowne, le seul propriétaire de l'Acadie. Son action ne s'étendit pas à la population française, dont il se désintéressa, et qui continua de se développer lentement suivant ses tendances propres et son organisation primitive, mais sans recevoir d'immigrants français. Charles de Latour mourait vers 1663 à l'âge de 67 ans. Les postes de Jemsek et de la rivière Saint-Jean qu'il s'était réservés, passaient à son gendre, Martignon d'Arpentigny, marié à Jeanne de Latour, tandis que ses deux jeunes fils, Charles et Jacques, allaient se fixer à Pobomcoup près du vieux lieutenant de leur père, Philippe Mius d'Entremont.

En 1667, par le traité de Bréda, l'Acadie faisait retour à la France. M. de Bourg, qui vint en prendre possession au nom du roi, rétablit Emmanuel Le Borgne (1) dans ses droits et pouvoirs, en attendant la création d'un conseil d'administration qui, de Paris prit la direction supérieure des affaires de l'Acadie.

CHAPITRE V

CHAMPLAIN ET LA FONDATION DE QUÉBEC

(1608)

Champlain fonde Québec. — Les instances de Champlain, jointes aux intrigues des marchands qui avaient obtenu (1607) la liberté de la traite, avaient enfin déterminé M. de Monts à faire un essai de colonisation au Saint-Laurent. À cette condition, il obtint le renouvellement de son monopole commercial pour une autre année (1608), nomma Champlain son lieutenant au Ca-

(1) Les réclamations de la famille Le Borgne ne cessèrent qu'en 1703, quand André Le Borgne de Belle-Isle obtint une concession de "10 lieues à droite, 10 lieues à gauche de la rivière Pentagouet, sur 10 de profondeur". L'Acadie est alors déclarée "domaine du roi".

nada, et lui adjoignit Pontgravé préposé à la garde des intérêts commerciaux qui devaient assurer le succès de l'entreprise. Le 3 juillet 1608, Champlain débarquait avec 28 hommes au pied du cap de Québec, "commencement du beau et bon pays de la grande rivière".

Situé à 130 lieues de la mer, près d'un havre naturel profond et assez vaste pour abriter la flotte la plus nombreuse, à l'endroit le plus rétréci du fleuve (1), et pourvu par la nature d'excellents moyens de défense, Québec, dès le premier jour de sa fondation, est la tête et le cœur du grand empire colonial rêvé par Champlain, et que Colbert, Talon, Frontenac, La Salle et La Vérendrye étendront jusqu'au Mississipi et aux montagnes Rocheuses. Par Québec, s'opère la prise de possession du fleuve dont l'immense bassin, si bien articulé, constitue le centre d'attraction de tout le nord de l'Amérique. D'abord protecteur des postes de traite de Tadoussac, des Trois-Rivières et de Montréal, Québec sera dans la suite la forteresse au pied de laquelle viendra se briser la puissance des ennemis, les Iroquois et les Anglais. Après la conquête, il restera le centre de ralliement de toutes les forces vives du groupe français de l'Amérique du Nord.

Champlain entreprit sans tarder la construction de "l'abitation", sorte de petit fort comprenant un corps de logis à trois étages, entouré d'un fossé et flanqué de redoutes. À l'automne il retourna en France. Ce premier succès fut payé bien cher. Quand Champlain revint, en 1609, il ne trouva plus à "l'abitation" que huit hommes; les autres avaient péri du scorbut.

Premier combat (1609).—Si le choix du Saint-Laurent inférieur comme colonie de peuplement éloignait Champlain du voisinage des Anglais, il le rapprochait de la nation indienne la plus féroce et la plus guerrière de l'Amérique, les Iroquois. Leurs querelles avec les autres tribus du Canada oriental remontaient loin au XVIe siècle. Dès 1603, les Montagnais de Tadoussac, les Etchemins, les Algonquins et les Hurons, avaient obtenu

(1) Kebec ou Québec est un mot algonquin qui signifie *rétrécissement des eaux, détroit.*

de Champlain la promesse de son assistance dans leurs guerres contre les Iroquois, probablement les Toudamans dont parle Cartier. C'est peut-être autant pour remplir sa promesse que pour consolider des alliances plus récentes et faire de nouvelles découvertes "vers la Floride", que Champlain partit avec des Hurons, des Algonquins et quelques Français, pour aller combattre les Iroquois. Des sauvages alliés qui l'attendaient à l'embouchure du Richelieu, un petit nombre seul se joignirent à l'expédition qui ne compta qu'une soixantaine de guerriers. Mais Champlain persista dans son dessein, remonta le cours du Richelieu jusqu'au saut de Chambly, au delà duquel il s'embarqua dans les canots des Indiens avec les deux seuls Français qui ne voulurent pas l'abandonner. Dès lors la petite troupe s'avança en s'entourant de plus de précautions. Elle entra bientôt dans le grand lac auquel Champlain donna son nom. *À Carillon*, à l'endroit même où Montcalm gagna plus tard une mémorable victoire, les alliés se trouvèrent brusquement en présence de 200 Iroquois. D'un commun accord, les deux bandes se jetèrent à la côte, s'y retranchèrent, et, à la façon des héros d'Homère, passèrent la nuit à s'injurier d'un camp à l'autre. Le lendemain, au lever du soleil, elles s'avançaient l'une contre l'autre en ordre de bataille, quand les Algonquins et les Hurons, ouvrant leurs rangs, laissèrent le milieu à Champlain qui parut armé de son arquebuse dans laquelle il avait glissé quatre balles. Profitant du premier moment de surprise, il ajusta son arme et, du premier coup, abattit deux chefs iroquois et un autre guerrier. Un second coup, parti d'un petit bois où Champlain avait caché ses compagnons, mit le comble à l'épouvante des Iroquois qui s'enfuirent précipitamment, laissant aux mains de leurs ennemis une dizaine de prisonniers.

Les conséquences.—Tel fut le premier combat des Français contre les farouches Iroquois. On en a fait un crime à Champlain qu'on a accusé d'avoir agi sans prévision de l'avenir; on lui a attribué tous les malheurs de la guerre avec les Iroquois pendant un siècle. Mieux valait, a-t-on dit, garder la plus stricte neutralité entre

les tribus indiennes, et devenir ainsi l'arbitre de toutes leurs querelles. Ce jugement ne manque pas de vraisemblance, mais il pèche par anachronisme en anticipant sur les événements. En effet, rien ne faisait prévoir [illegible], que les Iroquois, grâce à leur organisation et à leur habileté à manier les armes à feu, deviendraient la terreur des aborigènes du Canada. Les Algonquins et les Hurons ne les craignaient en rien, ils leur avaient même infligé plusieurs défaites sanglantes. D'ailleurs, l'alliance de Champlain avec les tribus sauvages les plus rapprochées, alliance nécessaire aux découvertes et à la propagation de l'Évangile, devait forcément l'amener à prendre parti pour des alliés qui l'avaient accueilli si cordialement, au moment où son impuissance le mettait à la merci d'un coup de main ou d'une surprise. En s'unissant aux Montagnais et aux Algonquins, Champlain s'ouvrait la route du Saint-Laurent inférieur; en gagnant l'amitié des Hurons, il étendait son influence aux lacs de l'intérieur, et préparait cette longue série d'alliances indiennes destinées à conduire les Français jusqu'aux montagnes Rocheuses.

Deuxième combat (1610).—Les succès remportés au lac Champlain avaient inspiré aux alliés une confiance illimitée dans la valeur guerrière des Français et la supériorité de leurs armes. Aussi, l'année suivante, les Algonquins et Montagnais attendent-ils le retour de Champlain, repassé en France l'automne précédent, pour entreprendre une nouvelle expédition contre les Iroquois. Le lieu du rendez-vous était au cap de la Victoire (île Saint-Ignace, dans le lac Saint-Pierre), où se tenait, cette année-là, le marché des pelleteries. De là, on se préparait à partir pour le pays des Iroquois, quand on apprit qu'une centaine de ces guerriers étaient retranchés à peu de distance sur la rive droite du Saint-Laurent. Sans se concerter, les sauvages s'élancèrent dans leurs canots, traversèrent le fleuve et coururent droit aux Iroquois. Champlain et 4 Français, laissés sans guide, arrivèrent au lieu du combat au moment où les alliés fléchissaient, déjà déconcertés par la résistance opiniâtre des ennemis. Les armes à feu, déjà moins redou-

tées, eurent cependant encore raison des flèches des Iroquois. Dans un suprême assaut exécuté sous le commandement de Champlain, le petit retranchement céda. Ce ne fut plus qu'une tuerie. De tous les Iroquois, il ne resta qu'une quinzaine de prisonniers qui furent livrés, selon la coutume, à d'atroces tortures. Champlain avait reçu un coup de flèche, et les alliés avaient 50 blessés et 3 morts. Le lieu où s'était livré ce sanglant combat, situé à une lieue en amont de Sorel, reçut le nom de *Cap au Massacre*. Le lendemain arriva Iroquet, le chef des Algonquins de la Petite Nation. Il fit alliance avec Champlain et échangea, pour le besoin des communications ultérieures, un sauvage, Savignon, contre un jeune Français (1) désireux d'apprendre leur langue.

Champlain à Montréal.—Le retrait du privilège de de Monts et la mort de Henri IV (1610) faisaient perdre à la colonie deux protecteurs éclairés. Champlain se trouvait abandonné à ses propres ressources. Après avoir successivement établi son poste de traite à Tadoussac, à Québec et au lac Saint-Pierre, il résolut de faire de l'île de Montréal, le centre de ses opérations de toutes sortes auprès de ses alliés, les Hurons et les Algonquins des pays d'en Haut et des environs immédiats. Après avoir exploré l'île déserte—l'ancienne bourgade d'Hochelaga avait disparu,—Champlain fit construire un petit fort en pierre au pied du grand Saut, à l'endroit qui fut depuis appelé place Royale. La traite, cette année-là, fut très abondante, mais Champlain eut à subir la concurrence d'une multitude de marchands qui, à la faveur de la liberté du commerce, le privèrent des profits sur lesquels reposait le succès de l'entreprise.

Les compagnies de traite.—Trompé une fois de plus dans ses espérances, Champlain employa l'année 1612 à chercher, pour soutenir son œuvre, des protecteurs capables de faire échec à une concurrence ruineuse. Le progrès de la colonie ne pouvait évidemment reposer que sur des privilèges commerciaux concédés par charte

---

(1) Peut-être Nicolas Marsolet.

royale. Champlain y intéressa le roi, la cour, les marchands. Le comte de Soissons consentit enfin à se mettre à la tête d'une nouvelle compagnie composée des marchands de la Bretagne et de la Normandie. Ce fut la compagnie de Rouen. Le comte prenait le titre de lieutenant général au pays de la Nouvelle-France. Ses pouvoirs, presque illimités, comprenaient le monopole de la traite avec les sauvages établis "à Québec et au-dessus". Il transmit aussitôt à Champlain tous ses droits, à la charge de payer les dépenses de la colonie à même les profits de la traite. Il mourut bientôt, laissant à son successeur, le prince de Condé, la direction de la compagnie. Tous les marchands intéressés dans le commerce des fourrures au Canada furent appelés à en faire partie. Ceux de Rouen et de Saint- Malo répondirent seuls à l'appel; les marchands de La Rochelle s'abstinrent et réclamèrent trop tard. La société, réorganisée sur des bases plus larges, était constituée pour une période de 11 ans, et prenait sous sa protection la Nouvelle-France dont elle payait les dépenses d'administration. Dès lors, Champlain, maintenu dans sa lieutenance, put reprendre sur le Saint-Laurent son travail d'exploration. C'est de cette époque que date la prépondérance de la Normandie dans les affaires du Canada, les vaisseaux ayant pour ports d'attache Rouen, Honfleur, Fécamp, Cherbourg, Dieppe, le Havre, Caen. La Normandie fournit déjà le plus grand nombre des immigrants français au Canada: les commis, les interprètes, les employés, les ouvriers nécessaires aux marchands, puis les premières familles établies à demeure.

A la recherche de la mer du Nord.—Depuis les premières découvertes, le grand rapide de Montréal avait marqué la limite des voyages d'exploration vers l'ouest. Cependant une tradition persistante recueillie par Cartier, Noël, Lescarbot et d'autres, plaçait la mer Pacifique au delà des grands lacs de l'intérieur. On pensait qu'un voyage de quelques cents lieues dans la direction du Saint-Laurent conduirait à la mer occidentale. Les Hurons avaient proposé à Champlain de l'y mener, tandis que les Algonquins prétendaient le conduire à la

mer du Nord ou baie d'Hudson par l'Outaouais, et revenir au Saint-Laurent par le Saguenay.

Champlain opta pour cette dernière exploration, convaincu sans doute par l'interprète Nicolas du Vignau qui affirmait avoir vu la mer du Nord et le lac des Nipissiriniens pendant l'hiver de 1612 qu'il passa chez les Algonquins de l'Outaouais. Parti de Montréal au printemps de 1613, Champlain remonta le fleuve et son tributaire du nord jusqu'à l'île des Allumettes où le chef des Algonquins, Tessouat, le reçut avec de grandes démonstrations de joie. Là, convaincu d'imposture, Vignau avoua qu'il avait trompé Champlain. Celui-ci s'empressa de revenir au Saint-Laurent. S'il n'avait pas atteint l'objectif de son voyage, il avait du moins jeté un nouveau jalon sur la route des grands Lacs, et acquis pour le poste de traite de Montréal, les Algonquins du nord. Il repassa en France pour ne revenir qu'en 1615.

Arrivée des Récollets (1615). — Rassuré sur l'existence de la colonie, Champlain voulut en compléter l'organisation en lui donnant des missionnaires chargés de la conduite religieuse des Français et de la conversion des sauvages. Par l'entremise de Louis Houel, contrôleur des salines de Brouage, il décida les Franciscains récollets à prendre la direction des missions de la Nouvelle-France. Ces religieux étaient bien préparés à cette œuvre difficile. Ils avaient de nombreuses et florissantes missions dans toute l'Amérique espagnole. Leur amour pour la paix et leur esprit particulariste les tenaient généralement éloignés des affaires de l'État ; leur pauvreté et leur zèle apostolique leur faisaient accepter les plus humbles emplois. Munis des pouvoirs accordés directement par le Saint-Siège, 4 missionnaires de la province de Saint-Denis, près Paris, furent désignés pour le Canada : c'étaient les PP. Denis Jamet, commissaire, Jean Dolbeau, Joseph Le Caron, et le frère Pacifique Duplessis. Ils partirent de Paris au printemps de 1615, "à pied, et sans argent, dit Sagard, à l'apostolique, selon la coutume des vrais Frères Mineurs", et s'embarquèrent à Honfleur, sur le *Saint-Étienne*, commandé par le vieux Pontgravé. Aussitôt arrivés, les Récollets se mirent à

l'œuvre. Le P. le Caron alla évangéliser les Hurons, le P. Dolbeau visita les Montagnais du Saguenay et de Tadoussac, le P. Jamet établit sa résidence à Québec où il fit construire la première chapelle à l'ouest du petit fort de Champlain. Il évangélisa les sauvages résidant entre Tadoussac et les Trois-Rivières. La première messe fut dite à Québec, le 25 juin. La veille, à l'extrémité est de l'île de Montréal, avait été célébrée, par le P. Le Caron, en présence des Hurons, la première messe dite au Canada. Les années suivantes, le nombre des missionnaires s'augmenta et bientôt leurs missions, celles des Hurons surtout, donnèrent quelque espérance.

Missions des Récollets (1615-1625). — Dès 1615, les principaux alliés des Français, Algonquins du Saint-Laurent et Hurons des grands Lacs, avaient reçu des Récollets. Le travail des missionnaires devait se porter tout d'abord sur l'étude des langues, des mœurs et des croyances des indigènes. Pour cela, ils suivirent les Algonquins dans leurs chasses d'hiver et, chez les Hurons, le P. Le Caron parcourut le pays en tous sens, visitant les principales bourgades de ce peuple sédentaire. De ce rapide coup d'œil sur leur œuvre d'évangélisation, ils rapportèrent une impression plutôt défavorable. La maitrise des langues présentait de grandes difficultés et la dépravation des mœurs semblait un obstacle insurmontable. De vraies conversions, peu ou point à espérer de longtemps; quelques moribonds, enfants ou adultes, baptisés à l'article de la mort, tels sont les seuls fruits apparents des premières années. En outre, les marchands français, de croyances diverses et parfois de mœurs légères, contrecarrent l'œuvre d'évangélisation. Aussi les Récollets abandonnent-ils (en 1616) leur mission huronne, pour ne la reprendre que sept ans plus tard. Au Saint-Laurent ils ont trois résidences, l'une à Québec pour les Français, les deux autres à Tadoussac et aux Trois-Rivières pour les Algonquins, auxquels ils donnent l'instruction religieuse et profane (1618). Dès cette époque, les missionnaires ainsi que Champlain sont d'avis qu'il faut, pour arriver à un résultat, rendre les sauvages sédentaires et les franciser en leur offrant les moyens de

s'instruire. Aussi grâce aux libéralités de Charles des Boves, grand-vicaire de Pontoise, ouvrent-ils dans leur monastère de Notre-Dame-des-Anges, le séminaire de Saint-Charles, où ils reçoivent d'abord six enfants indiens. En 1623, ils reprennent leur mission des Hurons en y envoyant le Père Viel et le F. Sagard, le premier historien de ces travaux apostoliques. Mais la tâche est devenue trop lourde pour ce petit groupe de missionnaires qui ne vivent que d'aumônes. C'est alors qu'ils demandent et obtiennent l'aide des Jésuites.

L'expédition de 1615.—Le désir de découvrir de nouvelles terres, de protéger les missions naissantes, et de surveiller la traite avec les sauvages des pays d'en Haut, engagea une fois de plus Champlain à se joindre à ses alliés, les Hurons et les Algonquins, pour aller porter la guerre chez les Iroquois. Chaque année ceux-ci lançaient leurs bandes de maraudeurs à la poursuite des flottilles de pelleteries à destination du Saint-Laurent. Porter la guerre jusque dans leur propre pays semblait le meilleur moyen de les intimider, de leur montrer qu'on ne les craignait point.

Champlain partit de Montréal avec Étienne Brûlé, un autre Français et 12 Indiens, remonta la rivière des Algonquins (l'Outaouais), suivit la rivière Mattawan, le lac Nipissing, la rivière des Français, et arriva au lac Huron: il avait fait un voyage de 300 lieues. Le 1er août, il était dans la bourgade huronne d'Otouacha, où il trouva le P. Le Caron qui l'avait devancé de quelques jours. Il visita ensuite les principaux villages de la nation, recevant partout le meilleur accueil.

L'expédition guerrière ne se mit en marche que le 1er septembre. Partie de Cahiagué, elle prit la direction de la rivière Trent et de la baie de Quinté, traversa le lac Ontario, et après avoir caché soigneusement les canots, s'enfonça résolument dans l'intérieur, vers les cantons iroquois. Sans attendre l'arrivée de 500 Andastes qui avaient promis leur aide, les Hurons attaquèrent le principal fort iroquois Onondaga (près Syracuse), avec l'impétuosité et l'indiscipline coutumières. Aussi, deux assauts consécutifs échouèrent-ils complètement. Cham-

plain reçut deux blessures. Découragée, la bande huronne attendit les Andastes encore une semaine, puis se hâta de battre en retraite. Elle était de retour le 23 décembre. Champlain, forcé d'hiverner chez ses alliés, en profita pour explorer avec le P. Le Caron, le pays de Tionnontates (nation du Pétun) et celui des Cheveux-Relevés (Outaouais). Ce fut le dernier et l'un des plus importants de ses voyages d'exploration. Il avait découvert les lacs Huron, Ontario, Simcoe, visité le pays des Iroquois, parcouru dans sa longueur toute la partie orientale de ce qui forme aujourd'hui la province d'Ontario.

Nouvelles compagnies.—Les voyages d'exploration, la traite des pelleteries, les relations avec les Indiens et l'établissement des missions, avaient jusqu'alors absorbé l'activité de Champlain. Son plus grand désir cependant était d'amener des laboureurs et des artisans, seul moyen de fonder une vraie colonie capable de se suffire à elle-même. Les traitants, catholiques ou huguenots, ne cherchaient toujours que les profits de la traite. En effet, établir des colons, c'était défricher le sol, reculer les champs de traite et surtout créer une classe de concurrents redoutables: l'habitant finirait par supplanter le marchand. C'était, on le voit, poser la question agraire. Condé, au sortir de sa prison, venait de vendre pour 11,000 écus sa vice-royauté au duc de Montmorency qui forma (1620) une seconde compagnie marchande que dirigeaient les huguenots Guillaume et Emery de Caen. Trois partis se disputaient donc la prépondérance dans la colonie: l'ancienne compagnie, représentée par Pontgravé, celle de Montmorency, par les de Caen, et le parti de Champlain. Ce dernier réunissait les partisans les plus désintéressés en France et au Saint-Laurent. Il demandait pour les habitants la liberté de la traite, l'introduction de la culture, l'évangélisation et la francisation des sauvages. En outre, sa puissance s'était accrue par suite de la construction à Québec du fort Saint-Louis (1620) où pouvait se loger une garnison capable de faire exécuter des ordres. Champlain força ainsi la nouvelle compagnie à envoyer des familles, des grains de semence, diverses provisions. Bien mieux, il obtint du roi, en

1622, la fusion des deux compagnies en une seule, celle de Montmorency, et veilla à ce qu'elle remplît quelques-unes au moins de ses obligations.

Louis Hébert.—Mais l'événement le plus remarquable pour la colonisation fut l'arrivée de Louis Hébert, le même qui avait accompagné Poutrincourt en Acadie. Il revint en Canada en 1617, pour reprendre, à la suggestion de Champlain, ses projets de colonisation. La Compagnie de Montmorency lui avait concédé 10 arpents de terre sur le plateau qui forme aujourd'hui la partie est de la haute ville de Québec. Il s'y établit avec sa femme et ses trois enfants, et commença sans tarder le défrichement de son petit fief. Il bêcha la terre et y jeta les premières semences. Il fut, dit Champlain, le premier chef de famille qui vivait de ce qu'il cultivait. Mais dix ans plus tard, il n'y avait encore qu'une vingtaine d'arpents de défrichés, et la population stable de Québec dépassait à peine 50 âmes. Hébert mourut en 1627.

Interprètes et voyageurs.—La Normandie avait donné au Brésil, dès le XVIe siècle, une classe d'aventuriers qui avaient rendu au commerce entre blancs et Indiens d'inappréciables services: c'étaient les interprètes. Mais ils s'étaient vite assimilés aux indigènes et ils furent perdus pour la France. Au Canada, ils restaient davantage dans la dépendance des autorités coloniales. Champlain mit tous ses soins à les bien choisir et à contrôler leur initiative. Grâce à leurs qualités d'endurance, de gaieté, d'adaptation aux conditions du pays, les interprètes gagnèrent aisément la confiance des indigènes, préparant ainsi la voie aux traitants et aux missionnaires. Après un service plus ou moins long chez les sauvages, ils s'établirent presque tous dans la colonie. Les plus célèbres interprètes de l'époque de Champlain ont été Étienne Brûlé et Nicolas Marsolet, venus en 1608, Jacques Hertel, Thomas et Jean-Paul Godefroy, Jean Nicolet, Nicolas du Vignau.

Les voyageurs de traite, appelés plus tard coureurs de bois, sont au service des compagnies commerciales qui, on le sait, n'estimaient guère que les gros et rapides profits provenant du troc des pelleteries. Aussi les qualités

morales ou religieuses de ces commis n'entraient guère en ligne de compte dans le choix qu'on en faisait. Sous les de Caen, la plupart étaient huguenots et ils donnèrent souvent les plus pernicieux exemples aux sauvages. Ils étaient 14 en 1623 chez les Hurons. Ils suscitèrent de nombreuses difficultés aux autorités coloniales et aux missionnaires.

Arrivée des Jésuites.—Les missions.—Fatigué des tracasseries que lui suscitait la compagnie des marchands, ennuyé des sollicitations de Champlain, Montmorency céda sa charge de vice-roi à son neveu, le duc de Ventadour, qui venait de quitter la cour pour entrer dans les ordres. Ventadour, tourna de préférence ses vues vers l'évangélisation des sauvages. Malgré l'opposition qu'il rencontra en France et chez les marchands associés de Québec, il reprit le projet déjà formé en 1608 d'envoyer des Jésuites au Saint-Laurent. La supplique des Récollets venait donc bien à son heure. Au printemps de 1625, les PP. Charles Lalemant, supérieur, Jean de Brébeuf, et Ennemond Massé, l'ancien missionnaire de l'Acadie, et deux Frères coadjuteurs arrivaient à Québec. Champlain était absent. Reçus avec méfiance par les marchands, les Jésuites acceptèrent l'hospitalité des Récollets qui mirent à leur disposition partie de leur monastère et de leur jardin.

Deux congrégations religieuses se trouvaient donc associées pour l'évangélisation des sauvages et la desserte de la colonie française. Pendant quatre ans, elles partagèrent avec une charité admirable tous les travaux du plus pénible des ministères. Les Jésuites établirent leur résidence principale près de Québec, sur une concession située au confluent du Lairet avec la rivière Saint-Charles, à l'endroit même où Jacques-Cartier avait hiverné en 1535. Ils y élevèrent un monastère auquel ils donnèrent le nom de Notre-Dame-des-Anges. Comme les Récollets, ils cultivent bientôt avec leurs employés assez de terre pour que la colonie elle-même recoure à leurs ressources. Les interprètes Le Tardif et Marsolet leur donnent des leçons de langues sauvages et, dès 1626, les PP. de Bré-

beuf et Anne de Noue vont reprendre avec le P. de la Roche d'Aillon, récollet, l'évangélisation des Hurons.

Ce dernier va même passer trois mois chez les sauvages Neutres où sa vie est plusieurs fois mise en danger. Les missionnaires ne reviennent au Saint-Laurent qu'en 1628 pour être témoins de la détresse de la colonie. L'année suivante ils étaient enveloppés dans la ruine générale de la Nouvelle-France.

Compagnie des Cent-Associés (1627).—Il y avait déjà 20 ans que Québec était fondé, et les compagnies de traite l'avaient laissé languir, malgré les efforts de Champlain pour en faire le noyau d'une grande colonie. Le cardinal de Richelieu, parvenu à la direction des affaires (1624), voulut donner un nouvel essor aux colonies d'outre-mer dont l'administration relevait directement de son principal ministère, celui de la marine. Il est l'auteur du système colonial qui resta en vigueur jusqu'à la Révolution. Pendant qu'il confie les Antilles aux découvreurs, à charge de les défendre contre les Espagnols, sans le concours du roi, il afferme le Canada aux Cent-Associés qui formèrent la Compagnie de la Nouvelle-France. Il cherche des bailleurs de fonds, assiste aux contrats, promet la protection du roi. Les privilèges personnels des associés sont nombreux et étendus : pour le clergé et la noblesse, la non dérogation, pour la bourgeoisie, 12 lettres de noblesse allant, il va sans dire, aux plus gros actionnaires ; pour les roturiers, le droit de non résidence et de bourgeoisie dans toutes les villes du royaume ; pour les étrangers enfin, le droit d'aubaine. À la compagnie, le roi accorde "la Nouvelle-France, en toute propriété, justice et seigneurie" le monopole du commerce, l'exemption des droits d'importation ou d'exportation. Les descendants des émigrés et même les sauvages convertis à la foi catholique, " seront réputés naturels français" ; les artisans qui auront séjourné pendant six ans "seront classés parmi les maîtres du chef-d'œuvre". Les protestants étaient exclus de la Nouvelle-France. De son côté la compagnie s'engage à envoyer jusqu'à 4,000 colons en 15 ans, à pourvoir à leur subsis-

tance pendant les trois premières années, à défrayer les dépenses de trois ecclésiastiques par "habitation".

La compagnie devait commencer ses opérations en 1628. Or c'était à ce moment précis que la Nouvelle-France était le plus menacée par le parti des huguenots. Le siège de La Rochelle, centre de la résistance contre l'autorité du roi, était commencé. Les Anglais alliés aux protestants français, en profitèrent pour s'emparer de la Nouvelle-France, poursuivant en Amérique la guerre commencée en Europe.

La Nouvelle-France au pouvoir des Anglais (1628-29).—L'expédition avait été organisée par quelques capitalistes de la célèbre Compagnie des Marchands aventuriers de Londres. Ils avaient à leur tête sir William Alexander, le même qui avait obtenu de Jacques Ier, en 1621, la concession de l'Acadie. L'un des principaux, était Gervais Kirke, natif du Derbyshire et marié à la fille d'un marchand de Dieppe. C'est à ses fils, David, Louis et Thomas, que furent confiés les trois navires envoyés par autorisation du roi pour capturer les vaisseaux français et faire la conquête de Québec. David commandait l'expédition. Il s'empara de Miscou et entra dans le Saint-Laurent au commencement de juillet 1628. De Tadoussac, le poste de traite où s'arrêtaient tous les grands navires, Kirke envoya piller et brûler la petite ferme du cap Tourmente et sommer Champlain de livrer Québec. Champlain, comptant sans doute sur le secours promis pour cette année par les Cent-Associés, dissimula habilement l'état de détresse de la garnison, et repoussa fièrement la sommation des Anglais.

De son côté, Richelieu s'était souvenu du Canada. Quelques semaines auparavant, une flotte de 5 vaisseaux, chargés de vivres et de munitions, et portant plusieurs colons avec leurs familles, était partie de Dieppe à destination du Canada. C'était le premier envoi de la nouvelle Compagnie des Cent-Associés. L'expédition, commandée par de Roquemont, atteignit la pointe de Gaspé à l'entrée du Saint-Laurent. Les Kirke, au lieu d'aller attaquer Québec, descendirent le fleuve pour intercepter les transports français, également incapables de combat-

tre ou de fuir. La rencontre eut lieu le 18 juillet: après un combat acharné de 14 heures, tous les vaisseaux de Roquemont furent capturés et les prisonniers transportés à Terre-Neuve. La perte de la flottille amenait la ruine de la Nouvelle-France qui fut réduite à la famine. Aussi, quand l'année suivante les Anglais reparurent avec 3 vaisseaux devant Québec, ils obtinrent sans coup férir la reddition de la place.

Aucune des trois expéditions envoyées au secours de Québec en 1629, n'était parvenue à destination. La première, commandée par le capitaine Daniel, était allée détruire le fort Ochiltrie construit par des pêcheurs écossais à Port-aux-Baleines (Cap-Breton), et avait perdu le reste de l'été à en élever un autre au Grand Cibou; la deuxième, préparée par le P .Noyrot, jésuite, avait été jetée par la tempête sur les rivages de Canseau; enfin, celle du chevalier de Razilly, n'ayant pu partir avant la conclusion de la paix, fut contremandée.

Le 22 juillet 1629, le drapeau britannique fut hissé pour la première fois sur le rocher de Québec. Le butin était de peu de valeur, quelques milliers de peaux de castor qui furent dans la suite restituées. On lesta les navires pour le retour avec du bois du Canada. Champlain et ses compagnons, tous les religieux récollets et jésuites, furent transportés en Angleterre, puis en France.

Trois années d'expectative.—Près de la moitié de la petite population du Canada, environ 30 personnes, restait dans le pays, les interprètes chez les sauvages, et cinq ou six familles à Québec. Retenus au Saint-Laurent par leurs intérêts, ils avaient conscience que la France ne les abandonnerait pas au moment où Richelieu triomphait des protestants et s'occupait si activement de la colonie française. Champlain leur avait même conseillé de demeurer, de faire la récolte et de vivre de leurs propres ressources. Ils attendirent les événements avec confiance. Les Anglais firent la traite avec les sauvages et même gagnèrent les interprètes Nicolas Marsolet et Étienne Brûlé aux intérêts de leur trafic. Le premier hiver passé à Québec leur fut fatal; ils perdirent 40 de leurs hommes sur les 90 qu'ils étaient. Ils négli-

gèrent l'entretien des habitations, mais ils défendirent avec la dernière énergie leur monopole de traite dans la vallée du Saint-Laurent.

La chute de Québec privait Champlain du fruit de 2: années de labeurs constants; ou moment où la colonie allait prendre un nouvel essor, elle succombait sous les coups des Anglais. La situation semblait désespérée. Aussi quelle ne fut pas la joie du fondateur de la Nouvelle-France quand, en arrivant en Angleterre, il apprit que le 24 avril précédent, trois mois avant la prise de Québec, un traité de paix avait été signé à Suze, entre la France et l'Angleterre. Il réclama aussitôt sa colonie et fit agir les Cent-Associés. Mais les négociations traînèrent en longueur. Richelieu, créé premier ministre, tournait ses armes vers les ennemis de l'extérieur, pour ensuite s'absorber dans sa lutte contre les grands du royaume. Ce n'est qu'après une longue discussion diplomatique que le Canada et l'Acadie furent rendus à la France par le traité de Saint-Germain-en-Laye (29 mars 1632). Les Français avaient continué d'équiper des navires marchands et de les envoyer à Miscou, au Cap-Breton, en Acadie. Mais les Kirke leur fermèrent l'accès du Saint-Laurent bien que le roi d'Angleterre, Charles Ier, eût promis dès les premiers mois de l'occupation, de rendre Québec aux Français.

Découverte de la baie d'Hudson.—À ce moment même, les Anglais poursuivaient au nord du Canada l'exploration de la baie d'Hudson.

La recherche de la route vers l'Asie par le nord de l'Europe et de l'Amérique, tel fut l'unique objectif des 4 voyages de Henry Hudson, le célèbre navigateur anglais qui a donné son nom à la grande mer intérieure du Canada. En 1607, Hudson était sur la côte orientale du Groenland, au nord de la Nouvelle-Zemble l'année suivante et, en 1609, il pénétrait au nom d'une compagnie hollandaise, dans la rivière Hudson. En avril 1610, il quittait l'Angleterre pour son quatrième voyage, sur un petit navire de 55 tonnes, le *Discovery*, avec des provisions pour 6 mois. Cinglant vers le nord-ouest, il atteignit d'abord la baie de Frobisher, mais entraîné au sud

par les glaces et les vents, il entra en juillet dans le vaste détroit, long de 120 lieues, qui conduit à la méditerranée canadienne. Il explora la baie d'Ungava et suivit ensuite, en allant à l'ouest, la côte méridionale du détroit. Le 2 août, il pénétrait dans la grande baie, qu'il prit peut-être, à cause de la couleur de ses eaux, pour l'océan asiatique. En dépit des craintes et des murmures de son équipage, Hudson mit le cap au sud et navigua pendant 3 mois à travers un dédale d'îles et de bas-fonds le long de la côte orientale de la grande baie.

Il arriva enfin à l'extrémité sud, mais pour constater avec terreur que le rivage remontait vers le nord, barrant ainsi la route vers l'ouest: on n'était donc pas dans l'océan Pacifique. Une tempête jeta le petit navire à la côte probablement dans la baie de Rupert. L'équipage, souffrant déjà de la faim, débarqua, construisit des abris et passa l'hiver à cet endroit, vivant à grand'peine de chasse et de pêche, dans une âpre lutte contre l'ennui, le froid et le scorbut. Quand au printemps les glaces se rompirent, l'expédition se rembarqua, mais elle n'avait de vivres que pour 14 jours et la révolte grondait à bord. Deux jours après le départ, Hudson fut saisi, jeté dans une chaloupe avec son jeune fils et sept matelots restés fidèles, et abandonné en mer dans les environs de l'île Charlton. On ignore le dénouement de la tragique histoire d'Hudson. Prickett ramena le *Discovery* en Angleterre, après avoir vu périr les principaux meneurs de la révolte contre Hudson.

Autres voyages.—La solidarité humaine demandait que l'on fît sans tarder des recherches pour retrouver Hudson et ses compagnons de malheur. En outre, de rapides observations sur les courants et les marées indiquaient, à n'en pas douter, la présence d'un autre détroit dans le nord de la grande baie. Il n'en fallait pas davantage pour entretenir l'espoir de trouver de ce côté, le fameux passage du Nord-Ouest.

En 1612, Thomas Button, accompagné de Prickett et de Bylot, de l'équipage d'Hudson, pénétra dans le détroit d'Hudson, traversa la baie et frappa la côte occidentale à la hauteur de l'îlet Chesterfield. De là, il alla hiverner

à la rivière Nelson, et, au printemps, remonta jusqu'au 65e degré dans le Roe's Welcome.

Deux ans plus tard, en 1615, Baffin, accompagné de Bylot, explorait la côte est de l'île Southampton et revenait avec la conviction que le principal passage ne se trouvait pas là, mais "en remontant le détroit de Davis", c'est-à-dire en dehors de la baie d'Hudson. L'année suivante il partait pour faire le voyage qui l'a rendu si justement célèbre. Il suivit d'abord la côte du Groenland, atteignit successivement le cap Digges, l'île Hakluyt, et entra dans le détroit de Smith; il avait dépassé le 78e de latitude nord. Au retour, il vit les îles Carey et découvrit, mais sans pouvoir y entrer, les détroits de Jones et de Lancaster. Il resta convaincu qu'il n'y avait là qu'une mer fermée, une sorte de grande baie comme celle qu'avait découverte Hudson. Cependant ce voyage eut cet excellent résultat de signaler aux pêcheurs l'abondance de la baleine dans cette mer. Cette grande pêche, inaugurée peu de temps après, rapporte encore chaque année des revenus considérables. Une expédition danoise commandée par Jens Munk (1619), se termina par un lamentable désastre. Forcée d'hiverner à la rivière Churchill, sur la côte ouest de la baie d'Hudson, elle se trouva réduite au printemps à 3 hommes seulement.

Enfin, douze ans plus tard, en 1631, on trouve encore deux expéditions de découverte à la baie d'Hudson. La première, commandée par le capitaine Fox, explora la côte ouest, du 65e au 55e degré, puis alla croiser à l'est de l'île Southampton dans le chenal qui porte encore le nom de Fox. La deuxième, sous la conduite du capitaine James, compléta l'exploration de la côte ouest, du cap Henriette-Marie à la baie de Rupert, au sud, et alla hiverner à l'île Charlton. James mérita ainsi de donner son nom à la partie méridionale de la baie d'Hudson.

Après Fox et James, il s'écoula un siècle avant que fussent reprises de nouvelles tentatives de découvertes maritimes au nord du Canada. Dans l'intervalle, la Compagnie de la baie d'Hudson agrandit quelque peu et bien tard le champ des recherches par mer et par terre.

Les Huguenots évincés.—Depuis une trentaine d'années au moins, les protestants s'étaient joints aux catholiques, pour travailler à l'établissement d'une colonie française en Canada. De Monts, Guillaume et Emery de Caen, d'autres encore, donnèrent des preuves évidentes de leur patriotisme. Mais en général, ils s'occupèrent avant tout de leurs intérêts commerciaux plutôt que de la colonisation, même pendant la période où leur prépondérance dans les affaires de la colonie fut incontestée, (1622-1628). Obligés de favoriser la conversion des sauvages au catholicisme, on comprend qu'il y mirent peu d'ardeur et que leurs opinions religieuses furent souvent la cause de conflits ou de malaises regrettables. Dès 1621, Champlain suppliait le roi d'interdire toute émigration protestante en Canada. De leur côté, les colons, les missionnaires, les interprètes désiraient que l'on mît en vigueur la clause de la charte des Cent-Associés qui ne permettait l'accès du pays qu'à des colons catholiques. D'ailleurs, la guerre civile qu'ils avaient soulevée en France, avec l'appui de l'Angleterre, devait ouvrir les yeux sur les dangers qu'ils pouvaient faire courir en Canada. Après la prise de La Rochelle et la soumission du Languedoc, Richelieu avait dicté aux protestants l'édit de grâce d'Alais (1629) : il leur accordait la liberté de conscience, mais il leur enlevait leurs villes de sûreté et tout privilège politique. Il était donc bien dans la logique de leur interdire toute participation au gouvernement de la Nouvelle-France. Toutefois, on accorda aux de Caen, pour une année encore, la traite des pelleteries au Saint-Laurent afin de les dédommager des pertes que leur avait fait subir la conquête momentanée du Canada. C'est ce qui explique pourquoi Emery de Caen fut chargé, en 1632, de recevoir des mains de Thomas Kirke (13 juillet) les clefs du fort de Québec. L'année suivante, Richelieu nomma Champlain, "son lieutenant en toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent" et en fit le gouverneur incontesté de la Nouvelle-France. C'en était fini de l'influence calviniste en Canada, bien que l'on puisse signaler dans la suite la présence d'un certain nombre de protestants. Quelques historiens ont reproché à la politique

française cette mesure draconienne qui privait l'Amérique d'une population coloniale dont l'importance pouvait grandir jusqu'au moment où la révocation de l'édit de Nantes (1685) viendrait la renforcer de tous ceux qui préférèrent l'exil à l'abjuration. Il est difficile de faire des conjectures sur cette question que la métropole trancha peut-être trop vite, mais pour les solides raisons signalées plus haut.

Retour de Champlain.—Trois-Rivières.—Ce fut une grande joie pour les colons, quand le 22 mai 1633, le canon de Québec salua le retour de Champlain. Conduite par le fondateur de la colonie, la petite flotte portait 200 personnes, tant matelots que colons, les Pères Jésuites Ennemond Massé et Jean de Brébeuf, des approvisionnements de toutes sortes. Elle avait été équipée par les agents de la Compagnie des Cent-Associés, les sieurs Rosée et Cheffault qui s'étaient unis avec d'autres marchands de Dieppe, de Rouen et de Paris en une association commerciale sous la conduite de Jean de Lauzon, pour l'exploitation des privilèges de la grande Compagnie. Cette nouvelle société se chargeait de payer les appointements du gouverneur, d'entretenir les garnisons et de leur procurer des vivres et des munitions de guerre. Le surplus des profits, dépenses payées, devait aller à la grande Compagnie, qui tenait ses bureaux à Paris. L'existence de la colonie dépendait donc toujours du trafic avec les sauvages. En 1633 Champlain établit d'abord un poste de traite sur l'ilet Richelieu, en amont de Québec, à l'un des endroits les plus rétrécis du fleuve, puis, l'année suivante, aux Trois-Rivières, où il envoie La Violette bâtir un fort et commencer un établissement agricole. Les interprètes François Marguerie, Jacques Hertel, Jean et Thomas Godefroy s'étaient déjà établis à l'embouchure de cette grande rivière qui descend du nord et où les sauvages venaient de préférence rencontrer les traitants. C'est là que pendant 20 ans se tint l'un des grands marchés de pelleteries de la Nouvelle-France.

La colonisation.—C'est alors aussi que commence, à vrai dire, l'œuvre de la colonisation. Les Cent-Associés, déjà ruinés par la guerre des Kirke, avaient trouvé

un excellent moyen de remplir, sans bourse délier, leurs obligations envers la couronne de France. Ce moyen consistait à attirer au Canada un certain nombre d'hommes riches et entreprenants auxquels on accorderait de vastes concessions terriennes à charge de les allotir aux colons.



Québec et ses environs.

Un médecin de Paris, Robert Giffard, notre premier seigneur colonisateur, démontra l'excellence du système. Il avait déjà passé deux ans en Canada et il faisait partie du groupe des colons rapatriés par les Kirke. Le 15 janvier 1634, "il reçoit en toute justice, propriété et seigneurie, à perpétuité, une lieue de terre à prendre le long du fleuve Saint-Laurent, sur une lieue et demie de pro-

fondeur à l'endroit où la rivière appelée Notre-Dame de Beauport, entre dans le dit fleuve, icelle rivière y comprise". C'est la belle seigneurie de Beauport si avantageuse à cause de l'excellence du sol et du voisinage de Québec. Giffard obtient la collaboration précieuse de la famille Juchereau, recrute des colons surtout à Mortagne, son pays natal, et débarque à Québec (juin 1634) avec un premier groupe de 42 personnes. Il amène d'autres contingents, et, jusqu'en 1663, on pourra suivre son influence sur cette immigration percheronne très attachée au sol et qui, en 30 ans, ne fournira pas moins de 50 chefs de famille.

La côte de Beaupré fut concédée en 1636, à Antoine Cheffault de la Regnardière. Ce dernier amène, parmi plusieurs autres, les familles nombreuses des Le Gardeur et des Le Neuf. Jusqu'en 1639, la compagnie concède une dizaine de seigneuries de dimensions inégales. Les Ursulines, les Hospitalières, les jésuites, obtiennent de belles concessions. M. de Lauzon se taille en Nouvelle-France un véritable royaume qui s'étend, sur la rive sud du Saint-Laurent, l'espace de 30 lieues, du saut Saint-Louis, au lac Saint-Pierre. C'est la seigneurie de la Citière, à laquelle s'ajoutent celles de la rivière Bruyante ou Chaudière et de l'île de Montréal. En outre les Cent-Associés distribuent directement des terres en censive. Les Trois-Rivières se peuplent avec des colons de cette catégorie. Ils ne mettent d'autre condition à leurs largesses que de présenter tous les ans les rôles des colons que les seigneurs amènent en Canada, pour servir "à la décharge de la Compagnie en diminution du nombre qu'elle doit y faire passer". Malgré cet effort, le plus vigoureux qu'aient fait les Cent-Associés, la population du Canada en 1640, ne dépasse guère 200 à 300 personnes réparties principalement entre Québec, les Trois-Rivières, Beauport et Beaupré. Par malheur la grande Compagnie achève en ce moment de se ruiner. Après avoir réalisé de bons bénéfices, elle est acculée à la ruine tandis que Richelieu, engagé à fond contre la maison d'Autriche, l'abandonne à son sort et se désintéresse de plus en plus de la Nouvelle-France.

Missions des Jésuites.—Nicolet au Michigan.—L'établissement de la colonisation n'empêchait pas Champlain de poursuivre les deux autres buts qu'il s'était d'abord proposé d'atteindre: l'évangélisation des sauvages et les découvertes. Seuls les Jésuites étaient revenus au Canada en 1632. Les Récollets désiraient vivement y reprendre leurs travaux apostoliques, mais ils furent écartés pour des raisons jusqu'ici demeurées obscures. La Compagnie des Cent-Associés trouvait-elle trop onéreux d'entretenir deux congrégations de missionnaires, ou même comptait-elle sur les influences dont jouissaient les Jésuites pour se décharger entièrement des dépenses des missions? Il est difficile de l'admettre, puisque la conversion des sauvages formait l'un des principaux articles de son programme d'action. Jean de Lauzon ne pouvait prétendre que la colonie était trop pauvre pour soutenir un ordre mendiant, car jusqu'en 1665 au moins, les Jésuites ont vécu dans le plus complet dénuement, comme l'avaient fait les Récollets eux-mêmes. Ces derniers multiplièrent en vain les démarches pour obtenir l'autorisation de retourner chez les sauvages. Le P. Le Caron, dit LeClerc, en mourut de douleur. Quoi qu'il en soit, les Jésuites reprirent avec courage et dévouement leur travail d'évangélisation des Algonquins d'abord, puis des Hurons et des autres nations sauvages, à mesure que la politique française et leur nombre le leur permirent. En juillet 1634, les PP. de Brébeuf et Daniel qui venaient d'assister à la fondation des Trois-Rivières partirent pour le pays des Hurons.

Jean Nicolet, interprète d'une grande probité et d'une égale audace, les accompagnait. Champlain l'avait chargé de poursuivre les découvertes au delà des grands Lacs. Arrivé à l'île des Allumettes, Nicolet se sépara des missionnaires, prit des guides sauvages et s'enfonça dans l'intérieur du continent. Les historiens ne sont pas d'accord sur la route qu'il suivit ni sur les pays qu'il parcourut. On admet généralement qu'il atteignit le lac Michigan, sinon la rivière Wisconsin, et même le Mississipi, comme quelques-uns le prétendent. On le regarde comme le premier Européen qui ait foulé le sol de l'État du

Wisconsin. Mais la guerre des Iroquois empêcha de tirer parti de ces découvertes et il fallut attendre plusieurs années pour les préciser et les compléter.

Politique indienne de Champlain.—À son retour en 1633, Champlain trouve les Montagnais aux prises avec les Iroquois. Ces derniers avaient fait des progrès considérables et poursuivaient avec activité leur mouvement d'encerclement des sauvages alliés des Français. Ils tenaient déjà 400 lieues de pays, gênant ou empêchant toutes communications par les rivières et les lacs. Champlain vit tout de suite le danger que faisait courir à sa colonie cette mainmise sur le territoire des Indiens. Sa politique est vite tracée. Il faut d'abord réduire les Iroquois, puis chasser sur les côtes les Anglais et Hollandais, ceux-ci surtout qui fournissent aux Iroquois des armes à feu. Mais la France, alors en lutte avec l'Autriche, ne se souciait pas de se mettre sur les bras un nouvel ennemi. Aussi la guerre d'embuscade et de surprise continue-t-elle contre nos sauvages alliés, se rapprochant peu à peu des établissements français, contre lesquels elle se déchaîne ouvertement en 1641.

Instruction publique.—Collège de Québec.—L'évangélisation des sauvages s'accompagne dès le début d'essais d'instruction élémentaire. Aussi peut-on considérer les Récollets comme les premiers maîtres d'école du Canada. Avant 1620, ils enseignent les enfants indiens à Tadoussac, à Québec, aux Trois-Rivières et chez les Hurons. Ce fut la première tentative sérieuse pour franciser les sauvages. Bien doués, intelligents, mais d'humeur inconstante et impatients de toute contrainte, les aborigènes opposèrent à ce zèle nouveau pour eux une résistance insurmontable. Le séminaire organisé par les Récollets fut doté par le prince de Condé, le sieur Houel, et surtout par le grand-vicaire de Pontoise, Charles des Boves. De petits Indiens y séjournèrent, d'autres furent distribués en France dans divers collèges, mais le succès ne répondit pas aux efforts. À leur tour, les Jésuites donnèrent leurs premiers soins à cette œuvre d'instruction, mais mieux favorisés par les événements, ils la firent surtout servir à l'avantage des colons français.

À la demande de son fils René, entré chez les Jésuites, un gentilhomme picard, Nicolas Rohault, marquis de Gamache, avait offert en 1626 pour la fondation d'un collège à Québec, une somme de 16,000 écus d'or formant un revenu de 2,000 livres, auquel il ajouta une rente annuelle de 3,000 livres; le projet fut ajourné. Mais le marquis de Gamache demeura, au témoignage du P. Le Jeune, "le principal appui de la mission du Canada". Le 15 août 1635, la donation fut agréée et, en attendant la construction du collège, les classes s'ouvrirent à Notre-Dame-des-Anges cette année-là même, deux ans avant la fondation du collège Harvard, à Boston. Au collège fut adjoint un "séminaire" semblable à celui des Récollets et où se rassemblèrent quelques petits Indiens, mais en somme, avec le même insuccès. Le collège qui n'était tenu qu'à l'enseignement de la doctrine chrétienne, élargit bientôt ses cadres de manière à comprendre des classes de grammaire, d'humanités, de rhétorique, de philosophie et même d'hydrographie. Il rendit ainsi de grands services à cette société naissante du Canada.

Mort de Champlain.—Son caractère.—Son œuvre.— Usé par les fatigues et les soucis d'une organisation où rien ne se faisait sans lui, Champlain sentit qu'il allait bientôt mourir. Il mit ordre aux affaires de la colonie, donna ses conseils et, le 25 décembre 1635, il s'éteignait dans la petite capitale de sa patrie d'adoption.

Le nom de Champlain est en grande vénération dans toute l'étendue de l'Amérique du Nord. On admire son désintéressement, son esprit de justice, la droiture de ses intentions, la fidélité à son œuvre et sa piété sincère. Il fut un explorateur infatigable, un observateur judicieux, un géographe sagace, un écrivain consciencieux, un habile navigateur. Pendant les 30 années qu'il passa en Canada pour y fonder une colonie digne de la France, il s'est acquis l'estime de ses ennemis même, qui n'étaient autres que ceux de l'œuvre avec laquelle il avait identifié sa vie. Par ses fondations si opportunes, ses alliances avec les sauvages, sa constance à poursuivre sa tâche malgré des obstacles sans nombre, il mérita à juste titre le beau nom de Père de la Nouvelle-France. Après des

luttes opiniâtres, il avait donné à ses compagnons de travail une foi inaltérable dans l'avenir de la colonie, à la France le goût des entreprises d'outre-mer. Si la population du Canada ne dépassait pas alors 200 personnes, elle possédait du moins le Saint-Laurent jusqu'au plus éloigné des grands Lacs et, grâce aux missionnaires, aux interprètes et aux traitants qui recevaient leur mot d'ordre du fort Saint-Louis, une vaste avance se dessinait déjà dans l'intérieur. Champlain avait ouvert la route, il avait ébauché l'œuvre, l'avenir allait justifier la profondeur de ses vues.

M. de Montmagny, gouverneur.—Un chevalier de Malte, Huault de Montmagny, succéda à Champlain. Sa nomination qui est de mars 1636, c'est-à-dire selon toutes les apparences, avant que la nouvelle de la mort de Champlain fût parvenue en France, implique-t-elle un blâme pour la politique de Champlain, ou le triomphe des marchands sur les colons? Rien n'autorise à le croire, puisque la Compagnie des Cent-Associés et le nouveau gouverneur adoptèrent toutes les mesures suivies jusqu'alors pour l'affermissement de la Nouvelle-France et le progrès de la colonisation proprement dite.

M. de Montmagny était un homme droit, actif et prudent. Mais, comme Champlain, il manqua des moyens et des ressources nécessaires au succès de ses entreprises et à la protection de la colonie. Il s'efforça d'abord de consolider l'œuvre de défense de son prédécesseur. Il fit agrandir l'enceinte du fort Saint-Louis et renouveler la batterie qui commandait la rade. Jean Bourdon traça le plan des rues de la ville naissante. Aux Trois-Rivières, M. de Montmagny augmenta l'"habitation" de deux corps de logis, d'un magasin, et d'une plate-forme munie de canons. Il renouvela les alliances avec les Indiens, et son nom *Mons magnus*—traduit en langue sauvage *Ononthio*—servit dans la suite à désigner tous les gouverneurs de la Nouvelle-France.

Sillery.—Le plan de francisation des sauvages réunis en villages sédentaires reçut un commencement d'exécution en 1637 quand le commandeur Brûlart de Sillery,

un ancien ambassadeur devenu prêtre, mit de fortes sommes à la disposition des Jésuites, pour fonder, à quatre milles de Québec, une bourgade d'Algonquins et de Montagnais chrétiens. L'établissement, appelé d'abord Saint-Joseph, prit dans le suite le nom de son fondateur. Un M. Gand donna le terrain des sauvages d'une superficie d'une lieue de front en bordure du fleuve sur quatre de profondeur. Les Indiens ne pouvaient "remettre, concéder, vendre ni aliéner les dites terres" sans l'autorisation des Jésuites, les directeurs perpétuels de la bourgade. Dès 1639, quelques familles montagnaises allèrent s'y fixer, puis vinrent des Algonquins et des Abénaquis. On y compta un jour près de 300 familles. Outre l'église et la résidence des missionnaires, on y voyait un hôpital assez vaste pour servir au besoin à la population de Québec. Sillery fut la première " réduction " de sauvages domiciliés, et les excellents résultats qu'elle produisit engagèrent les missionnaires à les multiplier.

Ursulines et hospitalières (1639). — Deux fondations étaient vivement désirées par la petite population de Québec : un couvent pour l'instruction des filles, et un hôpital. L'excellente propagande faite en France par les *Relations des Jésuites*, rendirent l'une et l'autre possibles.

La duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, se chargea de la fondation de l'Hôtel-Dieu qu'elle confia à trois religieuses de Dieppe. Outre un terrain dans l'enclos de Québec, elle obtenait un fief de 60 arpents dans la banlieue, et envoya aussitôt des ouvriers pour commencer les travaux de construction.

Dans le même temps s'organisait l'œuvre d'éducation des Ursulines. La fondatrice était une jeune veuve d'Alençon, Mme de la Peltrie. Elle y engagea toute sa petite fortune, et trouva dans la mère Marie de l'Incarnation, religieuse ursuline de Tours, une excellente collaboratrice. Deux autres religieuses s'unirent à celles-ci. Au printemps de 1639, les deux petites communautés d'Hospitalières et d'Ursulines s'embarquaient à Dieppe sur le même navire pour le Canada. Mme de la Peltrie les accompagnait. Les religieuses furent reçues à Qué-

bec avec de grandes démonstrations de joie. Les Hospitalières allèrent s'établir à la haute ville, puis, l'année suivante, à Sillery, pour ne revenir à Québec qu'en 1644 ; les Ursulines ouvrirent une école à la basse ville et entrèrent dans leur monastère de la haute ville en 1642. Outre leur pensionnat, les Ursulines fondèrent un "séminaire" pour les filles sauvages. Leur œuvre d'education, commencée aussitôt après leur arrivée, ne s'est jamais interrompue depuis et dure encore. Par ses vertus et ses talents, la mère de l'Incarnation jeta un vif éclat sur cette communauté naissante.

Outre des *lettres spirituelles* qui lui ont mérité d'être appelée par Bossuet la Thérèse de la Nouvelle-France, elle a laissé sur les débuts de la colonie des *lettres historiques* du plus grand intérêt. Elle mourut en 1672, six mois à peine après sa protectrice, Mme de la Peltrie.

CHAPITRE VI

MAISONNEUVE ET LA FONDATION DE MONTRÉAL

(1642-1663)

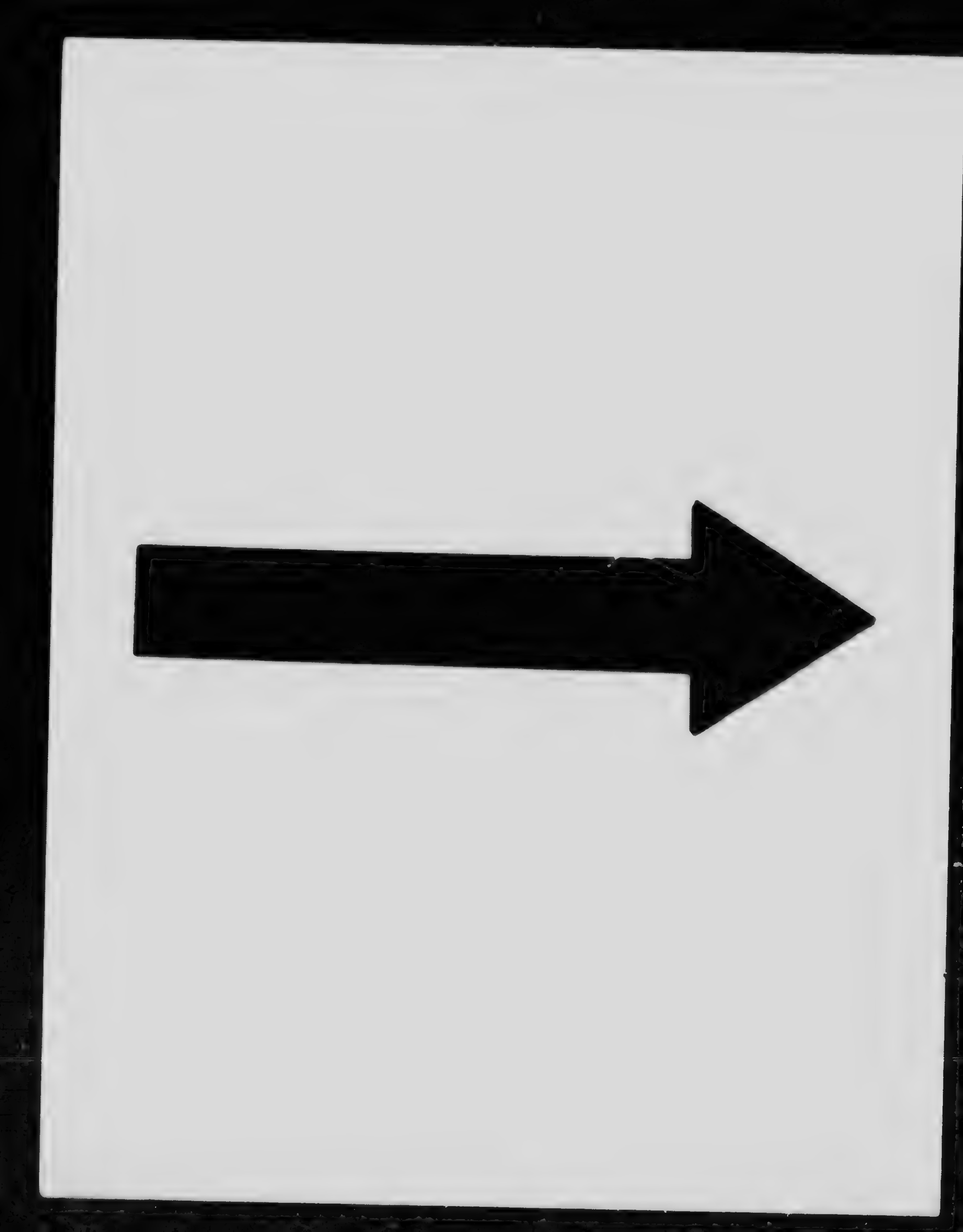
Fondation de Ville-Marie.—Le zèle des particuliers pour la religion et l'honneur du nom français suppléa vers cette époque à l'inertie des pouvoirs publics. Un riche négociant de La Flèche, Jérôme le Royer de la Dauversière, eut la pensée d'établir dans l'ile de Montréal une colonie qui devait dans la suite servir de rempart contre les Iroquois, répandre l'œuvre des missions et protéger la colonie chancelante de Québec. Il s'en ouvrit au futur fondateur des Sulpiciens, M. Olier, qui y contribua largement par ses conseils et ses dons, et plus encore par les prêtres qu'il y envoya dans la suite. Les barons de Fancamp et de Renty s'unirent à eux et avec

deux autres associés, ils fondèrent dans ce but la société connue sous le nom de Notre-Dame de Montréal (1640). Leur premier acte fut d'obtenir de Jean de Lauzon, puis des Cent-Associés, la propriété de l'île de Montréal. Un gentilhomme champenois, Paul de Chomedey de Maisonneuve, officier aussi vertueux que brave, s'offrit pour commander les quelque 40 soldats et colons qui, dans l'été de 1641, s'embarquèrent à La Rochelle pour le Canada. Une fille de grande vertu, Jeanne Mance, qui devait prendre une part prépondérante dans la fondation de Montréal, faisait partie de la recrue qui n'arriva à Québec qu'à l'automne. La colonie hiverna à la pointe à Puiseaux, et Montmagny engagea Maisonneuve à se fixer dans l'île d'Orléans, lui représentant le danger auquel s'exposerait un établissement aussi éloigné de Québec. "J'irai à Montréal, répondit de Maisonneuve, quand tous les arbres de cette île se devraient changer en autant d'Iroquois".

Le 18 mai 1642, il débarquait au pied du mont Royal, à l'endroit appelé aujourd'hui Place Royale, et solennellement il prenait possession de l'Ile qu'il mettait sous la protection de la Sainte Vierge. Par sa position au centre des communications fluviales, au point de ralliement de nombreuses tribus alliées, Montréal barrait la route aux sauvages venant du sud et devait être le noyau d'un grand établissement de colonisation. Cependant les Cent-Associés et les autorités de Québec jugèrent l'entreprise prématurée. Ils voulaient que la colonisation se fît de proche en proche, sans solution de continuité le long du fleuve pour s'emparer puissamment du Saint-Laurent inférieur, se tenir en contact avec la France. Mais l'entreprise de Montréal, qui avait pour but principal la conversion des sauvages, avait intérêt à se rapprocher de ceux-ci, tant pour protéger les missions huronnes que pour tenter, au moment opportun, un effort du côté des Iroquois. Les Jésuites virent tout de suite les avantages de cette fondation nouvelle et lui accordèrent leur entier concours en attendant les Sulpiciens.

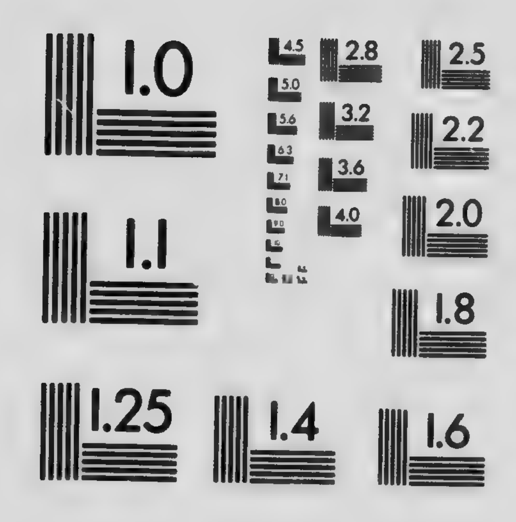
Montréal et les Iroquois. — La fondation de Montréal devait amener la prise de possession du Saint-

Laurent moyen. Toutefois ce résultat ne fut atteint qu'après une longue et sanglante lutte de plus de 20 ans. Les faibles recrues, arrivées dans les années qui suivirent la fondation, ne changèrent pas le caractère essentiellement militaire de Montréal. Il n'y avait alors qu'un petit fort de pieux dont on ne pouvait s'éloigner qu'en prenant les plus grandes précautions. À quelques pas de là, c'était la forêt et, derrière les arbres, les Iroquois. Dès 1641, les Iroquois avaient ouvertement déclaré la guerre aux Français du Saint-Laurent en capturant des Algonquins dans le voisinage de Québec même. Heureusement ils ne découvrirent le fort de Montréal que deux ans plus tard quand il n'était plus temps de l'attaquer avec chance de succès. Mais alors commença pour la colonie cette guérilla incessante avec un ennemi insaisissable, pour qui la trahison, la perfidie et le massacre étaient de bonne guerre. Le 9 juin 1643, six Français sont surpris à quelques pas du fort, un seul échappe ; ce furent les premières victimes. Les Iroquois en petites bandes rôdent partout, ferment les avenues de Montréal, descendent aux Trois-Rivières où ils font prisonnier le P. Bressani et le vendent aux Hollandais. Ils menacent même Sillery. Le fort Richelieu, bâti en 1642 à l'embouchure de la rivière des Iroquois (Richelieu) pour leur barrer la route vers le Saint-Laurent, est devenu intenable. Montmagny ne peut y laisser qu'une garnison de huit à dix hommes et l'abandonne en 1645. Montréal, de nouveau isolé, est toujours sur le qui-vive. Mais le major Lambert Closse et le brave Charles Le Moyne font bonne garde ; tous les jours une battue se fait dans les bois voisins. Le 30 mars 1644, de Maisonneuve, à la tête d'une trentaine d'hommes, met en fuite un parti de 200 Iroquois à l'endroit appelé depuis Place d'Armes. Quelques constructions s'élèvent. Grâce à la générosité de Mme de Bullion, Mlle Mance fait construire un hôpital qu'elle entoure d'un enclos palissadé et dont la chapelle servit longtemps aux offices paroissiaux (1644). M. d'Ailleboust, qui avait amené quelques soldats, fortifie la ville naissante, pendant que les Jésuites évangélisent les sauvages alliés de passage au fort, et même les Agniers pendant la trêve.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

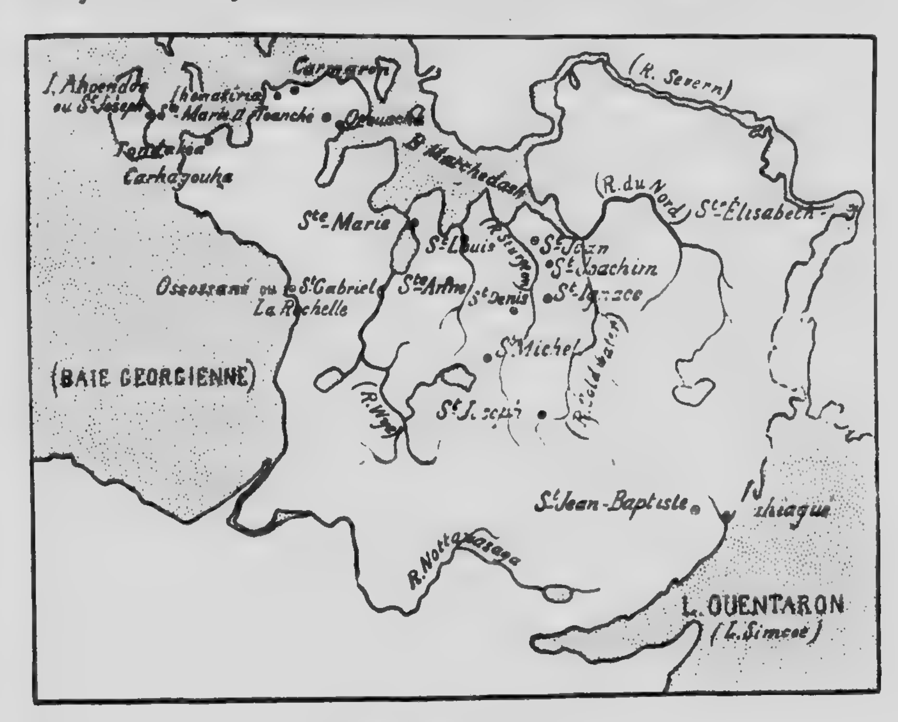


Courte trêve. — La Compagnie des Habitants. — Ces alternatives de victoires et de défaites amenèrent en 1645 une paix boiteuse de quelques mois. Elle fut négociée aux Trois-Rivières entre les Iroquois d'une part et, de l'autre, les Hurons, les Attikamègues, les Algonquins et les Montagnais. M. de Montmagny présida lui-même les délibérations. L'année suivante, le P. Jogues, accompagné de l'ingénieur Jean Bourdon, alla raffermir dans leurs bonnes dispositions, les cantons signataires de la paix. Mais dans un troisième voyage, il fut tué avec son compagnon Lalande dans un village d'Agniers (octobre 1646). La paix cependant avait déjà produit de bons résultats. Pendant tout un hiver, Iroquois, Hurons et Algonquins avaient chassé ensemble, comme alliés de vieille date.

Le commerce des pelleteries était redevenu prospère. La Compagnie des Habitants, formée d'un certain nombre de marchands du Canada, venait d'en acquérir le monopole (1645) à la condition de remplir toutes les obligations de la Compagnie des Cent-Associés envers la Nouvelle-France. Mais la guerre fit encore évanouir toutes les espérances de profits.

Iroquois et Hurons.—La confédération iroquoise était arrivée à l'apogée de sa puissance. Ses guerriers divisés en bandes innombrables tenaient un immense pays sous le coup d'une crainte grandissante. Ils étaient partout. Comme le disait le P. Vimont, "ils viennent en renards, combattent en lions et fuient en oiseaux". Ils allaient pouvoir bientôt se vanter de "manger" une nation par année. Les Hurons sédentaires furent la première des nations dispersées par eux. Les Hurons occupaient la petite péninsule située entre le lac Simcoe, la rivière Sévern et la baie Georgienne. Moitié chasseurs, moitié agriculteurs, ils furent de tous temps alliés aux Français qui voulaient s'en faire des intermédiaires pour pénétrer chez les sauvages du haut Pays. Depuis Champlain, leur nombre avait considérablement diminué. On pense qu'il ne dépassait pas alors 12.000 à 13.000 adultes. Le christianisme avait enfin pénétré cette nation et les conversions se multipliaient rapidement. Les Jésuites, au

nombre d'une vingtaine, avaient fondé des missions à peu près exclusivement chrétiennes ; les principales étaient celles de Saint-Joseph, de Saint-Ignace, de Saint-Louis et de Sainte-Marie. Cette dernière, bâtie en 1640 près de la grande baie Matchedash (sur la rivière Wye), était le centre d'où les missionnaires et les frères donnés ou coadjuteurs rayonnaient dans toutes les directions. Tou-



Pays des Hurons.

tes ces bourgades bien fortifiées pouvaient soutenir un long siège, mais l'absence de vigilance en fit une proie facile pour leurs ennemis.

Massacre de Hurons.—Le massacre des Hurons commença par la destruction de la bourgade Saint-Joseph située à 15 milles de Sainte-Marie. Le 4 juillet 1648, au petit jour, le cri de mort retentit, signal d'un massacre que l'absence des guerriers hurons partis pour la chasse rend plus complet. Un mouvement de concentration s'opère aussitôt vers la chapelle où le P. Daniel

s'empresse de baptiser par aspersion la foule des néophytes. Puis, courant de cabane en cabane, il baptise les malades, revient donner une absolution générale à la foule épouvantée et s'avance hardiment vers les assaillants: ceux-ci reculent un moment, mais bientôt, le criblent de flèches: un coup de pique l'étend mort. Le village était en feu et plus de 700 personnes furent traînées en captivité.

Enivrés par ce premier et facile succès, les Iroquois décident d'un commun accord pendant l'hiver la destruction totale des Hurons. Le 16 mars 1649, ils rasaient la bourgade Saint-Ignace, massacrant ou brûlant plus de 400 Indiens et suivant de près les fugitifs à la bourgade Saint-Louis. Là ils rencontrèrent une résistance désespérée, mais après deux assauts ils firent brèche dans la palissade et se ruèrent à l'intérieur du fort. L'épouvantable carnage enveloppa toute la population. Les PP. de Brébeuf et Lalemant, catpurés avec un grand nombre de leurs néophytes, furent aussitôt attachés au poteau du supplice et concentrèrent sur leurs personnes la rage de guerriers triomphants et impitoyables. Pendant les trois heures de son horrible supplice, le P. de Brébeuf ne laissa échapper ni une plainte ni un signe de faiblesse. L'héroïsme de son martyre força l'admiration de ses bourreaux mêmes qui se disputèrent les lambeaux de son cœur. Le P. Lalemant languit au poteau pendant 17 heures ; un coup de hache mit fin à ses souffrances. En apprenant ces nouvelles désastreuses, les Hurons de quinze bourgades mirent le feu à leurs cabanes, et cherchèrent refuge dans la profondeur des bois ou se donnèrent aux vainqueurs. On les trouve plus tard à la décharge du lac Supérieur, au Détroit, ailleurs encore, et avec Kondiaronk ils jouèrent de nouveau un rôle important dans la politique indienne.

Dispersion des Hurons. — Sans rencontrer la moindre résistance, les Iroquois promenèrent partout le fer et la flamme. Surprise à son tour, la bourgade Saint-Jean, où s'étaient rassemblés des Hurons et 600 familles de la nation du Pétun, subit le même désastre et le P. Charles Garnier périt, victime de son zèle apostolique

(7 décembre 1649). Le lendemain, un Huron apostat tuait le P. Noël Chabanel au moment où celui-ci entrait en fugitif dans un bourg voisin. La bourgade fortifiée de Sainte-Marie où avait afflué la multitude des fugitifs fut elle-même abandonnée par les missionnaires et les 40 Français qui s'y trouvaient réunis. Ils s'enfuirent de nuit, se retirant sur l'île d'Ahœndœ, appelée Saint-Joseph, où ils élevèrent à la hâte un deuxième fort Sainte-Marie pour y passer l'hiver. La famine décima cette misérable population dénuée de tout, et la menace iroquoise, toujours présente, ajouta encore à l'horreur de la situation. Au printemps suivant (1650), les Hurons ne voyant de salut que dans la fuite, résolurent d'aller dans l'île d'Orléans se mettre sous la protection du fort de Québec. Soixante Français, missionnaires, soldats ou marchands se joignirent à cette troupe de fugitifs, derniers débris d'une nation nombreuse. Le triomphe des Iroquois était complet. Par la destruction de nos alliés (1), le haut Pays se trouvait fermé à l'influence française, les missions chrétiennes étaient gravement compromises, et le commerce des fourrures périclitait rapidement. La dispersion des Hurons portait donc une grave atteinte au prestige de la Nouvelle-France.

Nouveau conseil. — D'Ailleboust, gouverneur.—La cour décida en 1648 de ne nommer plus les gouverneurs que pour un terme de 3 ans. En même temps, un édit royal réorganisait le pouvoir administratif. Ce premier conseil comprenait 5 membres: le gouverneur général, le supérieur des Jésuites en attendant qu'il y eût un évêque, et trois habitants de la colonie élus tous les trois ans par les syndics de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières. M. D'Ailleboust de Coulonge remplaça M. de Montmagny. Il connaissait bien le pays pour avoir habité Montréal pendant plusieurs années. Aussi essaya-t-il de protéger efficacement ce poste éloigné en établis-

(1) En quelques années, les Iroquois exterminèrent ou dispersèrent plusieurs nations indigènes: les Pétuneux et les Outaouais (1650), les Neutres (1651), les Attikamègues (1652), les Ériés (1655), etc.

sant un camp volant d'une quarantaine de soldats d'élite, auxquels il confia la patrouille du fleuve entre Québec et Montréal.

Au Saint-Laurent.—Dès 1651 les Iroquois sont les maitres sur les deux rives du Saint-Laurent jusqu'aux Trois-Rivières, où ils attaquent un parti composé de Hurons et d'Algonquins et massacrent le P. Buteux, qui remontait chez les Attikamègues du Saint-Maurice. L'année suivante, c'est au tour du gouverneur des Trois-Rivières, Duplessis-Bochard, qui dans une sortie se fait tuer avec 15 soldats. A Montréal, la situation est encore plus critique. Les colons veulent abandonner le poste; M. de Maisonneuve ne les retient qu'en repassant lui-même en France pour implorer secours. Il n'y a de sécurité que dans l'enceinte du fort et à l'Hôtel-Dieu où l'on a mis une garnison. Mais Lambert Closse vaut à lui seul tout un régiment. Dans le même été (1652), coup sur coup, il repousse avec quelques hommes deux attaques furieuses. On crut, à Québec, que Montréal avait péri et une barque, envoyée par Lauzon l'année suivante, rebroussa chemin sans oser approcher du fort, le croyant occupé par les ennemis.

La recrue de 1653.—Le 22 septembre, Maisonneuve arrivait avec 105 hommes, artisans et colons, tous habiles au maniement des armes. En France, il avait complété le travail entrepris par Mlle Mance qui, 3 ans auparavant, avait réorganisé la société de Notre-Dame, menacée de se dissoudre à la suite de la ruine financière de M. de la Dauversière. Pour lever cette recrue, Mme de Bullion avait donné 22,000 livres, et Mlle Mance, les 22,000 livres versées pour l'entretien de son hôpital. Les colons, qui s'engagent pour 5 ans au moins, reçoivent une gratification en argent, outre 2 concessions, l'une d'un arpent en ville, l'autre de 30 arpents dans les environs du fort. C'était le salut de Ville-Marie qui, à partir de ce jour, ne fut plus seulement un poste militaire, mais une vraie colonie, avec son organisation, civile, religieuse et sociale. C'est déjà une ville naissante. Resserrée dans son étroite enceinte de pieux, elle a, en 1659, 40 maisons, une église paroissiale à l'Hôtel-Dieu

et une chapelle (Bonsecours), un magasin de vivres, 2 moulins à vent et, comme travaux de défense, 2 nouvelles redoutes, l'une au pied et l'autre au sommet du coteau Saint-Louis. La population tout entière, vivant au milieu d'un continuel danger, faisait revivre la pureté et la simplicité des mœurs antiques. Le gouverneur, M. de Maisonneuve, donnait l'exemple de toutes les vertus chrétiennes et civiques. Ses ordonnances nous le montrent aussi respectueux de l'opinion publique que ferme dans l'application des lois. Malgré l'indifférence ou l'hostilité qu'il rencontra chez les gouverneurs de Québec, il poursuivit son œuvre avec ardeur et désintéressement. Dès cette époque, Ville-Marie était le poste le plus important de la colonie du Saint-Laurent.

Otages français.—" Ce sont les Agniers qui tuent et les Onnontagués qui font la paix" a-t-on écrit des Iroquois de cette époque. Dès 1653, en effet, les Cantons firent de nouvelles ouvertures de paix; elles furent accueillies avec empressement, et le P. Lemoyne alla ratifier le traité au nom du gouverneur. On procéda à l'échange des prisonniers, et M. de Lauzon s'engagea sans grand'peine, on le conçoit, à respecter le territoire iroquois. Les Onnontagués demandèrent alors des missionnaires et, en témoignage de leur bonne foi, des troupes pour les protéger. N'ayant en vue que le bien à faire aux nombreux Hurons chrétiens prisonniers des Iroquois, les PP. Chaumonot et Dablon s'empressèrent d'ouvrir leur mission (1655), et le gouverneur promit d'envoyer des soldats. Au printemps de l'année suivante, M. Dupuis, commandant du poste de Québec, partit avec 50 Français, dont 4 Jésuites, pour s'établir (juillet 1656) à Gannentaha (Liverpool, N. Y.), au cœur même du pays iroquois, où il éleva un fort palissadé. C'étaient autant d'otages aux mains des Iroquois dont l'audace alors ne connut plus de bornes.

Pendant ce temps, les Agniers, opéraient une descente dans l'île d'Orléans, s'emparaient d'une centaine de Hurons et passaient fièrement devant Québec, impuissant à leur donner la chasse. Dans le voisinage de Montréal ils massacrent des Algonquins, surprennent un convoi dont

faisait parti le P. Gareau, qui fut blessé mortellement d'un coup de feu pendant l'action. C'était le dixième Jésuite qui périssait de mort violente depuis 1642. Des Hurons qui restaient encore à l'île d'Orléans, les uns se retirèrent à Québec, d'autres se donnèrent aux Iroquois qui les massacrèrent en route ou les réduisirent en esclavage. La colonie française elle-même aux mains débiles des Lauzon avait perdu tout prestige. Elle ne pouvait plus protéger ses alliés, tandis que la présence des Français et des Jésuites au milieu des Iroquois l'empêchait de tirer vengeance de la perfidie des Cantons.

Nouvelle guerre iroquoise (1657).—La guerre ouverte contre les colons du Saint-Laurent ne pouvait tarder. Les Iroquois Onneyouts en donnent le signal en assassinant 3 colons de Montréal dans l'automne de 1657. Elle devait durer 10 ans. D'Ailleboust, le gouverneur intérimaire, usa aussitôt de représailles: il mit aux fers tous les Iroquois qu'il put saisir et les garda comme ôtages. Mais dans ces conditions, les Français de Gannentaha, entourés d'ennemis à 200 milles de Montréal, vivaient dans un continuel péril d'être massacrés. Le grand conseil des Onnontagués vota leur mort en février 1658. Avertis à temps, les Français résolurent de prendre la fuite; ils construisirent secrètement des embarcations, et dans la nuit du 20 mars, pendant que les Iroquois se livraient à une de leurs orgies accoutumées, ils partirent sans bruit à la faveur d'une neige tombante. Après une course de plusieurs jours, ils arrivèrent à Ville-Marie. Leur délivrance causa un grand soulagement à la colonie qui pourtant voyait se resserrer encore le cercle de ses ennemis. L'année suivante une nouvelle recrue de 200 personnes, levée par Jeanne Mance, vint presque doubler la population de Montréal. Dans leurs fermes de Saint-Marie et de Saint-Gabriel, les Sulpiciens élevèrent des maisons fortifiées, et Maisonneuve réorganisa la milice. Partout on faisait bonne garde, car le danger d'être enveloppé dans un massacre général devenait de plus en plus imminent.

Les trois communautés de Montréal. — La Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice, fondée à Paris

par M. Olier, avait pris une part prépondérante dans l'établissement de Ville-Marie. Cependant elle n'y envoya les 4 premiers missionnaires qu'en 1657. M. de Queylus, leur supérieur, prit aussitôt la desserte de l'île, et même, comme grand vicaire de l'archevêque de Rouen, s'installa temporairement curé de Québec (1). Dans la suite, à part quelques missions chez les sauvages et en Acadie, les Sulpiciens bornèrent leur action à la région de Montréal où ils furent les soutiens des institutions les plus utiles. En 1663, ils acquéraient de la Compagnie de Notre-Dame qui se trouvait dissoute et dont ils payaient toutes les dettes, la propriété de la seigneurie de l'île que le roi amortissait (1677) "comme à Dieu dédiée et consacrée" et qu'il déclarait unie pour toujours à leur société.

Deux communautés naissantes reçurent tout particulièrement leur appui: la Congrégation de Notre-Dame et l'Hôtel-Dieu. La première était une association de religieuses enseignantes non cloitrées. Marguerite Bourgeoys, originaire de Troyes en Champagne, en était la fondatrice. Venue en Canada en 1653, elle ouvrait 4 ans plus tard la première école de Ville-Marie; ce fut aussi le berceau de la première communauté religieuse née sur le sol de la Nouvelle-France. La Congrégation date à vrai dire de 1659 quand Marguerite Bourgeoys revint de France avec 3 compagnes décidées comme elle à consacrer leur vie à l'éducation de l'enfance. Fondée dans le plus grand dénuement mais approuvée bientôt par le roi, cette communauté ne tarda pas d'envoyer des institutrices dans beaucoup de paroisses et de répandre ainsi l'instruction parmi le peuple.

C'est aussi en 1659 que 3 religieuses hospitalières de La Flèche vinrent prendre la direction de l'hôpital fondé par Mlle Mance. Cette fille admirable continua de s'occuper des intérêts matériels de l'hôpital et mourut en 1672, après avoir mérité par ses services de prendre place au nombre des fondateurs de Montréal.

---

(1) M. de Queylus établit à Sainte-Anne de Beaupré, la "Bonne Sainte-Anne", le pèlerinage le plus fréquenté du Canada (1658).

Mgr de Laval, premier évêque.—Depuis longtemps, on désirait en Canada la nomination d'un évêque. Montréal était à peine fondé que la Société de Notre-Dame en faisait la demande, mais M. Legauffre, proposé au roi, mourut avant d'avoir accepté la dignité. Plus tard M. de Queylus fut écarté pour faire place à François de Montmorency-Laval, d'une des plus illustres maisons de France. Mgr de Laval ne fut d'abord que vicaire apostolique de la Nouvelle-France. Ce titre impliquait-il subordination à l'autorité de l'archevêque de Rouen? Celui-ci le prétendait avec d'autant plus de raison, semblait-il, que sa juridiction sur l'Église du Canada datait déjà de plus de 20 ans. Les Jésuites puis les Sulpiciens avaient accepté de lui les pouvoirs de grands vicaires. Avant même son arrivée en Canada, en 1659, Mgr de Laval soutint qu'il ne relevait que du Saint-Siège et, en cette occasion, il montra la fermeté, l'entente des affaires, la persévérance qui devaient rendre si fructueux son long épiscopat. Le pape et le roi lui donnèrent gain de cause; de ce jour l'autorité de Mgr de Laval s'étendit sans conteste à toute la Nouvelle-France.

Dollard et ses compagnons.—Jusqu'alors, on s'était tenu sur la défensive et les colons ne perdaient pas de vue les fortins où ils se réfugiaient à la moindre alerte. Au printemps de 1660, les Iroquois crurent que le moment était arrivé de tenter un assaut général. Les Agniers venus par le Richelieu devaient se joindre aux Onnontagués qui descendaient la rivière des Outaouais, pour attaquer Montréal, fondre tous ensemble sur Québec, s'emparer du gouverneur et ensuite semer partout la dévastation et la mort. Tout était perdu sans l'héroïque dévouement de Dollard et de ses 16 compagnons.

Les origines de Dollard des Ormeaux sont peu connues. Arrivé vers 1658, Maisonneuve l'avait placé à la tête d'une des petites garnisons de Ville-Marie. L'imminence du danger iroquois inspira à Dollard l'héroïque pensée d'aller se jeter au milieu de ces barbares, de se battre jusqu'à la mort en vendant chèrement sa vie et de créer ainsi une forte impression sur leur esprit. Seize jeunes colons se joignent à lui; tous s'engagent à vaincre

ou à mourir. Le 19 avril, à peine sortis de Ville-Marie, ils rencontrent un parti d'Iroquois qu'ils attaquent et mettent en fuite. Trois Français avaient trouvé la mort pendant l'action. À Montréal, ils sont aussitôt remplacés par 3 autres, et la petite troupe, bien pourvue de vivres et de munitions de guerre, repartit aussitôt, remonta les rapides jusqu'au haut de l'île, s'engagea dans la rivière Outaouais et arriva le 1er mai au pied du Long-Sault, à 8 ou 10 lieues de Montréal. C'est là, sur la rive gauche de l'Outaouais, dans un fort de pieux dominé par un coteau, qu'elle résolut d'attendre les ennemis. Ce furent des sauvages amis qui se présentèrent d'abord, Mitiwemeg accompagné de 3 Algonquins et Anahotaha à la tête de 39 Hurons de Québec. Ils obtinrent de partager la gloire et les dangers des Français.

La bande iroquoise forte d'une couple de cents guerriers ne tarda pas à paraître. Les alliés qui ne les attendaient pas si tôt, se hâtèrent de consolider leur palissade par une sorte de parapet fait de pierres et de terre et percé de meurtrières. Aussi supportèrent-ils sans perdre un seul homme le premier choc des barbares. Ceux-ci, déjà découragés, bloquèrent le fort et députèrent un canot demander l'aide de 500 Agniers qui les attendaient aux îles du Richelieu. Les 5 jours d'attente et de blocus furent fatals aux Français. La disette d'eau, la peur, les menaces et les promesses, engagèrent les Hurons à trahir les Français et à se livrer aux Iroquois. Seuls le brave Anahotaha et les 4 Algonquins leur restèrent fidèles. Instruits du petit nombre et de la détresse des alliés, les Iroquois, maintenant au nombre de 700 à 800, reviennent à l'assaut du fort avec une nouvelle furie et, durant 3 jours, d'heure en heure, tous ensemble ou par pelotons, toujours ils attaquent et toujours ils sont repoussés avec de grandes pertes. Enfin se couvrant de boucliers de bois, les plus braves entraînent le gros des Iroquois jusqu'au pied du fortin dont ils arrachent ou brisent les pieux: la brèche était faite. Ce ne fut plus qu'un carnage. Les Iroquois ayant perdu l'espoir de faire des prisonniers, durent tuer jusqu'au dernier ces héros si longtemps invincibles. Leur rage retomba sur les perfides Hurons qui

s'étaient rendus à eux. Quand ils comptèrent leurs pertes, le tiers peut-être de leur effectif, ils comprirent qu'il y eut eu folie à se ruer contre les forts français défendus par des soldats aussi vaillants et plus nombreux que ceux qu'ils venaient de combattre. Ils se dispersèrent, laissant libres les avenues du Saint-Laurent. Au mois d'août, 300 Outaouais arrivaient à Montréal avec des pelleteries pour 200,000 livres. La récolte se fit et tout danger de famine disparut.

La guerre continue.—Pendant les 6 années qui suivirent, les Iroquois ne laissèrent pas un moment de répit à la colonie. Québec même ne fut pas épargné. Le massacre s'étendit de Montréal au cap Tourmente, la dernière habitation française. Plusieurs colons furent enlevés ou tués à Montréal, aux Trois-Rivières, à l'île d'Orléans, à la côte de Beaupré; le Sulpicien Lemaître fut assassiné à la ferme Saint-Gabriel; le grand sénéchal, Jean de Lauzon, périt tué avec 9 soldats en voulant porter secours à Couillard de Lespinay assiégé dans son manoir. Une maladie contagieuse se déclara et ajouta encore aux ravages de la guerre indienne: la famine était toujours à craindre. Malheur à ceux qui s'éloignaient des forts. M. Vignal, un autre Sulpicien, conduisit un jour 13 hommes dans une île en face de Montréal. Il fut pris et tué avec 3 de ses hommes et 4 autres furent faits prisonniers. L'un d'eux, le chevalier de Brigeac endura avec un héroïsme égal à celui du P. de Brébeuf, un long martyre de plusieurs heures. En 1662, Lambert Closse, périt dans une embuscade. C'était une perte irréparable que ne put faire oublier le beau fait d'armes de Picoté de Belestre qui, avec une poignée d'hommes, repoussa 50 Iroquois. Montréal est donc le poste le plus exposé aux coups des Iroquois. C'est un camp retranché entouré de redoutes. Jusqu'en 1666, son Hôtel-Dieu ne désemplit pas de soldats blessés. Et cependant Montréal ne cesse de progresser toujours, sous la ferme et sage direction de Maisonneuve et des seigneurs, les Sulpiciens.

Les gouverneurs.—Que faisaient pendant ce temps les gouverneurs généraux? Faute de troupes suffisantes

pour soutenir le prestige de la colonie, ils étaient réduits à une inaction presque complète. A la fin de son terme d'office (1651), M. d'Ailleboust s'était de nouveau retiré à Montréal. Son successeur, Jean de Lauzon, l'un des principaux membres de la Compagnie des Cent-Associés, resta 5 ans en fonction, travaillant de son mieux avec 3 de ses fils à tirer la Nouvelle-France de la situation inextricable où elle se débattait. En 1656, il laissa son gouvernement à son fils Charny, qui lui-même nomma M. d'Ailleboust gouverneur intérimaire (1657), en attendant M. d'Argenson qui arriva à Québec, l'année suivante. On espérait beaucoup du vicomte d'Argenson, grand seigneur de mœurs austères et qui ne manquait ni de bravoure ni de résolution. Mais il ne put garder la paix avec les pouvoirs civils et religieux. Le baron d'Avaugour (1661) ne fut pas plus habile dans ses relations avec l'évêque à propos de la vente de l'eau-de-vie aux sauvages. On lui doit du moins le premier plan de conquête de Manhatte et de la vallée de l'Hudson, conquête qui aurait eu le double résultat de priver les Agniers de leurs alliés de l'Est et d'isoler davantage les établissements anglais qui se soudaient rapidement les uns aux autres. Comme plus tard d'ailleurs, la métropole ne comprit rien à l'à-propos de cette politique nouvelle.

La traite de l'eau-de-vie.—Pendant longtemps, cette question mit aux prises les différents pouvoirs de la colonie. D'un côté, le clergé paroissial, les missionnaires, les colons, tous intéressés de près au succès des missions et à la sécurité de la colonie, voulaient interdire la vente des boissons enivrantes aux sauvages domiciliés ou nomades, dont la passion pour les liqueurs fortes, l'abus qu'ils en faisaient amenaient des rixes sanglantes. Dans ces tribus, où la vengeance jouait un si grand rôle, les sauvages s'enivraient pour justifier les pires excès, ne se croyant pas responsables des actions qu'ils commettaient en état d'ivresse. Ce vice pouvait à lui seul faire plus que tous les maux pour précipiter leur décadence. D'autre part, les coureurs de bois, les traitants, et aussi quelques gouverneurs soutenaient que sans le trafic de l'eau-de-vie il était impossible de faire du commerce avec les

Indiens: ils ne manqueraient pas pour se procurer des boissons d'aller porter leurs pelleteries aux Anglais et aux Hollandais qui leur en offraient un prix plus élevé et ne s'embarrassaient guère de cette question de morale publique.

À Ville-Ma e, de Maisonneuve avait déjà fait des ordonnances effi aces pour interdire la vente de l'eau-de-vie aux sauvages. Mais à Québec, les autorités religieuses se heurtèrent au mauvais vouloir des gouverneurs d'Argenson et d'Avaugour, et Mgr de Laval porta la cause au tribunal du roi. La Sorbonne consultée (1662 et 1675) fut d'avis qu'il était préférable de sacrifier quelques avantages commerciaux, plutôt que de mettre en péril les intérêts les plus essentiels des Peaux-Rouges. Le roi sanctionna de son autorité les défenses portées par l'évêque de Québec.

Le tremblement de terre de 1663.—Un tremblement de terre d'une très grande étendue et qui dura à intervalles irréguliers pendant plus de 6 mois (février-août), jeta la consternation parmi les colons et les sauvages. Les secousses sismiques atteignirent une grande intensité sur la rive nord du Saint-Laurent et, d'après des témoins oculaires dignes de foi, elles bouleversèrent l'aspect du sol en plusieurs endroits. Toutefois, elles ne causèrent dans les villes et dans les campagnes que des dommages insignifiants. L'effet sur l'opinion publique fut tout différent. La population terrifiée les attribua à l'intervention de la Providence qui voulait punir les crimes occasionnés par la vente de l'eau-de-vie. On se porta en masse vers les églises et l'on reconnut les torts du passé. La vente de l'eau-de-vie cessa, et quand Mgr de Laval revint avec l'interdiction royale, la colonie avait repris sa vie normale.

Le mal et le remède.—L'interminable guerre des Iroquois, les désordres causés chez nos alliés par la vente immodérée des spiritueux, l'impuissance des pouvoirs publics à organiser avec une poignée de soldats la défense de la colonie, déterminent enfin à ce moment un mouvement d'appel général auprès du roi. En 1660, les

Jésuites délèguent le plus canadien de leurs missionnaires, le P. Paul Lejeune, pour demander des troupes. L'année suivante les colons envoient un des leurs, Pierre Boucher, dont l'important mémoire sur le Canada, ses productions, son climat, ses ressources naturelles, attire des sympathies précieuses à la colonisation. Il revient en 1662 avec 200 colons et 100 soldats au moment même où Mgr de Laval part pour aller plaider en France la cause des aborigènes. Tous sont unanimes à demander l'intervention immédiate du roi dans les affaires de la colonie. L'intervention est déclarée nécessaire, et on fait aussitôt une enquête sérieuse sur l'état du pays. Dumesnil, l'envoyé de la Compagnie des Cent-Associés, ne réussit qu'à discréditer davantage la cause d'une société "qui n'avait pas assez de vigueur pour agir, ni assez d'honneur pour lâcher prise". Mais Gaudais-Dupont, le délégué du roi, rendit justice à la vaillance des colons canadiens et découvrit sans peine que tout le mal venait de l'inertie des Cent-Associés et de l'impuissance des pouvoirs publics. En somme, on constatait, après un demi-siècle d'essai, que ce régime des compagnies, si effectif en Angleterre et en Hollande, ne s'accommodait guère des habitudes françaises et d'une politique de plus en plus soumise à l'action centralisatrice du roi. Puisque le roi se substituait partout à l'initiative privée, mieux valait qu'il prît à sa charge l'organisation, la défense et le gouvernement de la colonie. La Nouvelle-France devint donc en 1663 ce que nous appelons aujourd'hui une colonie de la couronne.

État du pays.—La Nouvelle-France n'était encore qu'une faible colonie d'environ 2,500 âmes (1663) réparties inégalement sur les deux rives du Saint-Laurent entre Montréal et le cap Tourmente, l'espace de 70 lieues. La population stable qui ne datait que d'une trentaine d'années venait surtout de la Normandie, du Perche, de Paris et de quelques provinces de l'ouest de la France. Les enfants nés dans le pays formaient déjà une part considérable de cette population. En 1645, 25 seigneuries, dont plusieurs n'avaient pas un seul habitant, s'échelonnaient le long du fleuve. Dans les familles les plus an-

ciennes régnait déjà une aisance relative; la chasse et la pêche avec un commencement de culture suffisaient presque aux besoins des habitants. Dans les magasins de la grande Compagnie, on échangeait contre les produits du pays les objets manufacturés, les vivres, grains de semence, etc., dont on manquait. Les habitations, ordinairement construites en bois, manquaient en grande partie de tout ce qui fait le confort moderne; mais l'ingéniosité des habitants suppléait rapidement à cette pénurie. On avait appris des aborigènes l'usage de certaines industries ou commodités particulières au pays: le soulier de chevreuil, le veston de peau, la raquette pour les courses sur la neige, et le léger canot d'écorce de bouleau. Les métiers domestiques commençaient à fabriquer la flanelle, le droguet, la toile, le serge grise connue dès le début sous le nom d'étoffe du pays. Groupés ordinairement ensemble, l'église, le manoir seigneurial, le moulin à vent, formaient déjà des noyaux de paroisses que protégeaient de petits forts de pieux. Un clergé encore très peu nombreux devait parcourir d'immenses espaces, le plus souvent par eau, pour desservir cette population très clairsemée. Il tenait les registres des baptêmes, mariages et sépultures, faisait les testaments, réglait les différends. En résumé, les progrès réalisés permettent déjà les plus belles espérances, pour le jour surtout où le péril iroquois aura disparu ou se sera éloigné.

LIVRE TROISIÈME

ÉTABLISSEMENT DU GOUVERNEMENT ROYAL

1663-1713

CHAPITRE VII

TALON ET LA COLONISATION

(1663-1672)

Aperçu.—En Canada comme en France, la mort de Mazarin (1662) marque le début d'une ère nouvelle : celle du gouvernement royal dont les premières années furent à tous égards si brillantes. Ici s'opère la substitution de l'autorité du roi à l'action si terne et si impuissante de la Compagnie des Cent-Associés. L'intendant Jean Talon crée le système d'administration politique, judiciaire et financière qui dura pendant un siècle. La guerre contre les Iroquois, vigoureusement poussée par Courcelle et Tracy d'abord, par Frontenac ensuite, conduisit à la possession des deux bassins du Saint-Laurent et du Mississipi, que de grands explorateurs ouvrirent au génie français. Jusque-là, les compagnies de commerce avaient fait du Canada une simple colonie d'exploitation; Colbert et Talon en firent une vraie colonie de peuplement, sous l'entière dépendance du roi et de ses représentants. La colonisation du Saint-Laurent moyen, les garnisons chargées de maintenir la liberté des échanges avec les sauvages, achevèrent la prise de possession du pays. La politique française vis-à-vis des Indiens s'impose jusqu'aux nations sauvages les plus lointaines.

Les missionnaires, les coureurs de bois, en poursuivant des buts divers, arrivent cependant au même résultat patriotique : étendre le domaine de la France au nord jusqu'à la baie d'Hudson, au sud jusqu'au golfe du Mexique, à l'ouest jusqu'aux contreforts des montagnes Rocheuses. Les années comprises entre 1663 et 1701 constituent la grande époque du régime français. À l'intérieur, l'administration s'organise ; à l'extérieur, la lutte contre les indigènes se termine par la victoire des Français. Trois noms surtout dominent cette période : Talon, La Salle et Frontenac.

Gouverneur et intendant.—En mars 1663 les Cent-Associés remettaient leur charte au roi, qui faisait aussitôt du Canada une province de France organisée, gouvernée, défendue d'après les principes du despotisme alors en usage, mais d'un despotisme sensiblement atténué par les circonstances. Comme en France, l'autorité est partagée entre le gouverneur et l'intendant. Le premier veille à la défense du pays, règle les questions de politique extérieure, signe les traités avec les tribus sauvages et représente le roi dans toutes les affaires d'intérêt général. L'intendant cumule les fonctions financières, judiciaires et administratives. Il peut toucher à tout dans la colonie sans risquer de sortir de ses attributions mal définies. De là de fréquents conflits entre les deux chefs du gouvernement. L'intendant est-il entreprenant, énergique, clairvoyant, comme Talon, c'est le gouverneur qui cède et qui se contente du deuxième rang. Les rôles sont renversés si un gouverneur, comme Frontenac, s'est rendu nécessaire. Ce système avait cependant ses défauts : il affaiblissait l'autorité en la divisant, donnait prise à la jalousie, aux intrigues de partis, et diminuait le sens de la responsabilité. En fait les conflits n'ont jamais causé d'assez graves désordres pour faire regretter l'introduction dans la Nouvelle-France de ce système imaginé par Richelieu pour tenir en échec la puissance des gouverneurs de provinces toujours tentés de se rendre indépendants de l'autorité du roi.

Conseil souverain.—Un édit royal (avril 1663) confia l'administration de la colonie à un conseil souve-

rain composé du gouverneur, de l'évêque, de l'intendant, d'un procureur général et de cinq conseillers (1). Les conseillers sont nommés par le gouverneur et l'évêque, et maintenus en fonctions au bon plaisir du roi. Le Conseil souverain, appelé plus tard Conseil supérieur, est en même temps un corps législatif et une haute cour de justice. Législation, justice, police, finances, commerce, industries, travaux publics, tout est de son ressort. Ses jugements sont basés sur la coutume de Paris qui devient la loi de la Nouvelle-France. Trois sortes d'ordonnances pourvoient à tous les cas : édits royaux du Conseil d'État, arrêts du Conseil souverain, ordonnances de l'intendant et celles du gouverneur. Tribunal de première instance, le Conseil devient tribunal d'appel pour les justices inférieures de Québec, Montréal et des Trois-Rivières et pour les justices seigneuriales des côtes. L'administration de la justice doit être expéditive et gratuite. Les jugements ont force de loi dans toute la colonie. Il n'y a pas d'avocats au barreau; les plaignants plaident eux-mêmes leurs causes. Le Conseil se réunit une fois la semaine et la présidence appartient de droit à l'intendant, qui veille en outre à l'exécution des sentences, qu'elles soient rendues par lui ou par le Conseil. Le peuple ne participe en aucune manière au gouvernement du pays.

Un incapable.—Pour inaugurer le nouveau système administratif, il eût fallu un homme d'expérience, prudent et sage. Le chevalier Saffray de Mésy, proposé au roi par Mgr de Laval, n'avait aucune de ces qualités. Il se brouilla avec le Conseil d'abord, puis avec l'évêque. Il prétendit qu'on lui manquait d'égards, que son rôle était trop effacé; la question des dîmes du clergé le mit aux prises avec l'évêque. Au lieu de référer le litige au roi, comme d'autres gouverneurs le firent par la suite, de Mésy s'opposa obstinément au projet de l'évêque; il se donna le tort grave de destituer, de sa propre autorité, les conseillers Bourdon, Villeray et d'Auteuil, qui n'étaient pas de son avis. L'évêque refusa de ratifier cette

(1) Ce nombre a été porté dans la suite à sept puis à douze.

mesure arbitraire. La querelle s'envenima au point que le gouverneur, oubliant toute réserve, fit publier une pancarte d'injures contre ses adversaires et même feignit de vouloir emprisonner l'évêque. Mais les soldats, que lui-même conduisait défilèrent avec respect devant Mgr de Laval, et lui présentèrent les armes comme à un général d'armée. M. de Mésy venait d'être destitué de ses fonctions, quand il mourut à Québec (mai 1665) après s'être réconcilié avec l'évêque.

Départ de Maisonneuve.—M. de Mésy prétendait tout régenter dans la colonie et, pour bien établir que tous les officiers civils et militaires relevaient de son pouvoir, il donna une commission de gouverneur de Montréal à M. de Maisonneuve et nomma des officiers de justice royale à Ville-Marie. M. de Maisonneuve qui gouvernait depuis 22 ans au nom des seigneurs de Montréal, vit dans cette conduite du gouverneur de Québec une tentative contre sa liberté d'action ; les seigneurs protestèrent de leur côté contre cet attentat à leurs prérogatives seigneuriales, reconnues par lettres royales de 1644, qui les autorisaient à nommer le gouverneur et les officiers de justice. Maisonneuve fut sensible à ce manque de courtoisie, de justice même de la part de M. de Mésy et il repassa en France au printemps de 1665; il conserva cependant le titre de gouverneur de Montréal jusqu'en 1669, alors que François-Marie Perrot fut nommé par le séminaire de Paris (juin 1669) et approuvé par le roi (mars 1671).

La Compagnie des Indes Occidentales.—Les Cent-Associés avaient à peine remis le Canada au roi que Colbert accordait des pouvoirs commerciaux et politiques très étendus à la Compagnie des Indes occidentales qu'il venait de fonder (1664). Héritière des Cent-Associés, elle en assumait tous les pouvoirs et toutes les charges, et son domaine s'étendait aux possessions françaises des deux rivages de l'Atlantique, qu'elle recevait en toute seigneurie et propriété; elle se faisait concéder le monopole du commerce et de la navigation, et obtenait, outre l'exemption des droits d'importation et d'exportation, des

primes considérables sur divers articles de commerce. Par compensation, elle s'engageait à contribuer au paiement des dépenses de la colonie, à transporter à ses frais et à établir un certain nombre de colons, mais sans en fixer le chiffre. En fait, à l'exception d'un ou de deux officiers de justice, *elle laissa au roi toute l'administration de la colonie,* et elle borna son activité à l'octroi des seigneuries et au commerce des fourrures.

Le marquis de Tracy.—À tous égards, les débuts du gouvernement royal en Canada annonçaient une brillante période. Le roi avait envoyé plusieurs centaines de colons, soldé les dettes de la colonie, et raffermi l'autorité des pouvoirs publics. Mais ce qui importait avant tout, c'était de débarrasser la colonie du péril iroquois et de rendre ainsi la liberté à la colonisation, au commerce, à l'exploration. Vingt années de guerre, de massacres, de perfidies de toutes sortes, avaient montré que seule, la force armée, pouvait triompher des Iroquois. On organisa contre eux une forte expédition; elle fut confiée au marquis de Tracy, nommé temporairement lieutenant général du roi pour toutes les possessions françaises d'Amérique. Tracy arriva à Québec, dans l'été de 1665. Le gouverneur, M. de Courcelle, et Jean Talon, le nouvel intendant (1), arrivaient à l'automne, ainsi que le célèbre régiment de Carignan, qui comprenait 1,200 soldats d'élite partagés en 24 compagnies.

Dès son arrivée, Tracy poussa vigoureusement les préparatifs de son expédition contre les Iroquois. Il fit élever sur le Richelieu, les cinq forts destinés à en assurer la sécurité, à protéger le commerce, à servir de magasins pour les troupes et de retraite aux soldats blessés ou malades. C'étaient les forts de Sorel, de Chambly et de Sainte-Thérèse, achevés dès 1665, ceux de Saint-Jean et de Sainte-Anne, ce dernier sur une île du lac Champlain (île Lamothe), construits l'année suivante. Du coup, la principale route des Iroquois vers le Saint-Laurent se trouvait au pouvoir des Français. Pendant ce

(1) Un M. Robert avait été nommé intendant en 1663, mais il ne vint pas en Canada.

temps, Tracy essayait de la diplomatie pour amener les Iroquois à conclure la paix. Mais, une fois de plus, les Agniers firent échouer les négociations. Dans les environs du fort Sainte-Anne, ils tuèrent deux officiers français, dont l'un était le jeune de Chazy, le propre neveu de M. de Tracy. La destruction des Iroquois fut décidée.

Expédition de Courcelle.—La saison était trop avancée pour conduire loin du Saint-Laurent une armée nombreuse et sans expérience du pays. Le gouverneur de Courcelle qui était brave et ardent, obtint pourtant l'autorisation de prendre les devants. À la tête de 500 à 600 soldats, il partit de Québec en plein hiver, le 9 janvier, et alla attendre à Chambly les Algonquins que le P. Albanel devait y amener et qui n'arrivèrent qu'après le départ des Français. Privé de guides et peu habitué à ces marches difficiles à travers les bois, Courcelle s'égara et, ayant appris que les Agniers et les Onneyouts avaient quitté leurs bourgades pour la chasse d'hiver, il revint en toute hâte sur ses pas, ramenant exténuée par les fatigues et la maladie sa petite et vaillante armée. Ne sachant à qui s'en prendre de sa déconvenue, il accusa à tort le P. Albanel d'avoir été la cause indirecte de son insuccès en le privant de ses guides algonquins. Le but avoué de l'expédition était manqué. Mais les Iroquois comprirent ce que les Français pouvaient faire contre eux, et l'effet moral fut considérable.

Expédition de Tracy.—L'expérience du gouverneur ne devait pas être perdue pour le marquis de Tracy. Le 14 septembre (1666), l'armée la plus considérable qui eût jamais été réunie, sortait en bon ordre de Québec. Elle comprenait 600 soldats du régiment de Carignan, 600 miliciens et 100 sauvages. Quatre prêtres l'accompagnaient. Le 3 octobre elle partait du fort Sainte-Anne, partagée en trois corps qui se suivaient à peu de distance. Le gouverneur conduisait l'avant-garde composée des miliciens, Tracy fermait la marche. Il fallut faire 100 milles en file indienne dans d'étroits sentiers à travers forêts, montagnes, rivières et marécages. Les vivres manquèrent et les troupes furent mises à la ration.

Enfin après douze jours d'une marche pénible on arriva en vue du premier village agnier: il était désert. Les sauvages avaient fui, abandonnant cinq bourgades dont Andaraqui, la plus puissamment fortifiée. Tout fut incendié, bourgades et provisions diverses. Après avoir pris au nom du roi de France, possession du pays des Iroquois, Tracy revint à Québec où il entrait après une absence de sept semaines. Le principal objectif de l'expédition était atteint. Terrifiés et humiliés, les Iroquois signèrent une paix qui dura dix-huit ans et ils demandèrent des missionnaires résidents. La colonie, enfin débarrassée de ses plus dangereux ennemis, reprit une vie nouvelle sous la direction des hommes de premier mérite qui la dirigeaient.

L'intendant Talon.—Au premier rang de ceux-ci, il faut placer le célèbre intendant Talon qui, dans le court espace de cinq ans, changea la face du Canada et lui donna une vitalité indestructible. Son activité ne connut pas de limites. Il comprit qu'après la pacification de la colonie, rien ne pressait plus que son développement économique. Sous ce rapport, tout était à créer: agriculture, industrie, commerce, navigation, défense. Il fut à la hauteur de cette tâche qui embrassait tous les domaines d'action. En France, Louis XIV avait trouvé dans Colbert un organisateur sans égal; pour l'œuvre coloniale de la Nouvelle-France, Colbert eut dans Talon, qui avait été pendant dix ans intendant du Hainaut, un homme qui comprit toute sa pensée et n'épargna rien pour la réaliser.

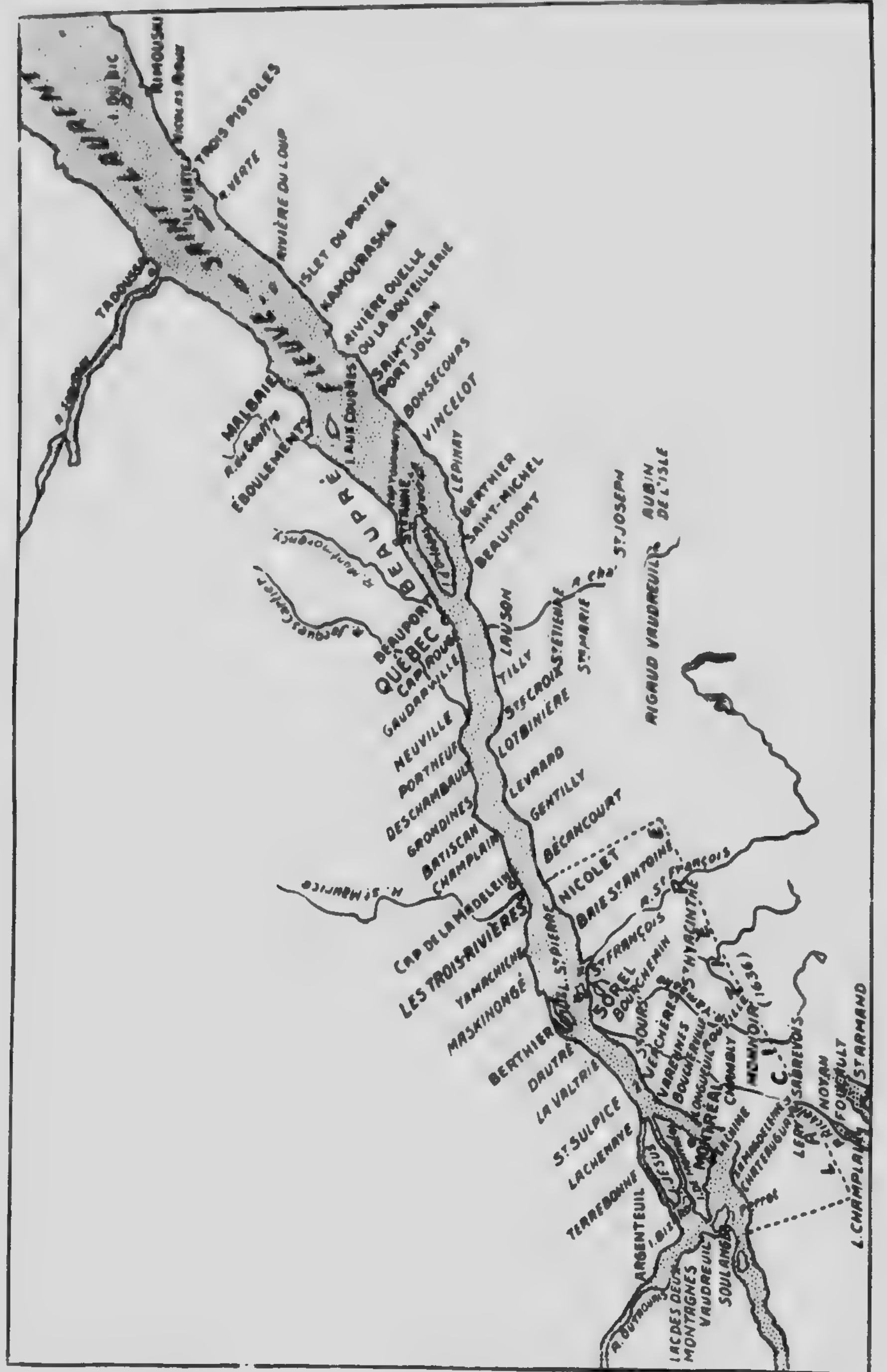
La population.—D'abord, il fallait des familles pour prendre solidement possession du sol. Depuis 1660 Louis XIV avait envoyé en Canada, bon an mal an, 400 à 500 colons recrutés surtout dans les provinces du nord et de l'ouest de la France, à l'exception de la Bretagne. Le recensement de 1665 n'accusa pourtant qu'une population totale de 3,215 âmes outre les 1,200 soldats en garnison. Dès son arrivée l'intendant presse les envois, et veille à ce qu'ils contiennent des artisans en nombre suffisant pour une colonie naissante. Les immigrants comprennent trois catégories distinctes:

1° Les familles complètes recrutées et transportées en Canada aux frais des seigneurs. Elles se groupent autour du manoir seigneurial dont elles font la fortune et qui les protège contre la misère et le découragement. En compensation, elles paient un cens de 5 sous par arpent défriché, font moudre leur grain au moulin banal et, en cas de besoin, prennent les armes pour la défense du pays. Grâce à elles, le seigneur se libère de ses obligations envers la couronne, et acquiert ses titres de propriété. Le seigneur emploie les cens et rentes à construire les routes, à édifier les moulins, etc. C'est le système fondé sur l'intérêt mutuel où chacun trouve son profit;

2° Les engagés se mettent d'abord au service des compagnies de commerce, des familles ou des particuliers, servent pendant trois ans, et reçoivent ensuite des terres en censive. Acclimatés et bien au fait des modes de culture et des ressources du pays, la plupart font d'excellents colons;

3° Enfin les soldats licenciés s'établissent en grand nombre dans la colonie. Le roi, les autorités coloniales, les avantages qu'ils y trouvent ou qu'on leur offre, tout contribue à les attacher au pays dont ils deviennent les défricheurs après en avoir été les défenseurs. Assez souvent ils se groupent autour des officiers sous lesquels ils ont servi et qui ont reçu des seigneuries. Il en est ainsi pour Verchères, Contrecœur, Saint-Ours, etc. Ainsi presque tout le régiment de Carignan fut licencié et resta en Canada. Pour trouver des épouses à tous les colons, le roi fit rechercher dans les orphelinats de Paris et dans les paroisses de la Normandie, les filles qui consentirent à émigrer au Canada. Chaque année, il en partait des convois formés des meilleures, des plus instruites et des plus robustes. La sollicitude du roi s'étendit également aux familles nombreuses. Il accordait (1669) une gratification de 50 livres au jour du mariage, c'était le présent du roi; les familles de dix enfants vivants recevaient 300 livres, celles de douze 400 livres.

La colonisation.—L'œuvre capitale de Talon fut la colonisation. Tous ses efforts y convergèrent. Un village ou bourg central où se réunit, en cas de besoin,



Les principales seigneuries (1608-1760).

toute la population et autour duquel convergent, comme les jantes d'une roue, les propriétés rurales de forme triangulaire, tel est le modèle qui lui parait le mieux répondre aux besoins du pays. Ainsi sont formés dans la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, appartenant aux Jésuites, à deux lieues de Québec, Bourg-Royal (Charlebourg), Bourg-la-Reine et Bourg-Talon. Ce plan fut abandonné; les Canadiens préférèrent s'établir le long du fleuve et des rivières qui sont encore à cette époque presque les seules voies de communications.

Tracy avait ouvert la vallée du Richelieu à la colonisation; elle y progressa grâce à la protection des forts et à la fertilité du sol. Sur les deux rives du fleuve la population est encore très clairsemée, il est vrai, mais elle ouvre de larges trouées dans la forêt et les petites villes de Québec et de Montréal (Ville-Marie) progressent rapidement. Jusque-là le blé avait été la principale, on pourrait dire l'unique culture; Talon introduisit celle du chanvre dont on fit des toiles et des cordages; il importa (1665) des moutons et des chevaux. Ceux-ci remplacèrent bientôt les bœufs pour le labourage des terres et même se multiplièrent si vite qu'un demi-siècle plus tard on fit des règlements pour en limiter le nombre.

Les industries.—La grande distance qui sépare le Canada de la France, le faible tonnage des navires, la durée de la traversée de l'Atlantique, l'état de guerre rendaient très difficile l'approvisionnement d'une population encore incapable de se suffire à elle-même. La Nouvelle- Angleterre, déjà peuplée de 200,000 âmes, était fermée au commerce du Canada. Aussi Talon eut-il l'ambition de rendre le Canada au point de vue économique presque indépendant de la métropole. La culture intensive du chanvre et de l'ortie développa la fabrication des toiles et des cordages; les petits métiers commencent à fonctionner dans les familles. Québec possède des manufactures de souliers, de chapeaux et de drap. En 1671, Talon pourra écrire à Colbert "qu'il avait les productions du Canada pour se vêtir des pieds à la tête". Le vin de France coûte trop cher : Talon y substitue la

On trouvera à la page 447 un aperçu de la tenure seigneuriale.

bière fabriquée sur place et qui suffit bientôt à la consommation. La potasse à elle seule paie les dépenses des premiers défrichements forestiers. Le pin, le chêne et le frêne, si recherchés alors pour la construction des navires, abondaient partout. Talon fit ouvrir pour le compte du roi des chantiers maritimes à la basse-ville de Québec et à la rivière Saint-Charles, et donner des primes aux constructeurs de navires. Les industries connexes du goudron, du brai, de la résine, en reçurent un élan vigoureux. Enfin le tabac canadien se substitua peu à peu au tabac de la Virginie, le seul employé jusqu'alors dans les échanges et l'usage courant. Après Talon, plusieurs de ces industries périclitèrent rapidement.

Le commerce. — Les progrès de la marine marchande et de la colonisation, la tranquillité du pays, activaient le mouvement des échanges. A l'intérieur, ce mouvement atteignit plusieurs nouvelles nations sauvages; à l'extérieur, il s'étendit jusqu'aux Antilles françaises. Plusieurs navires marchands prirent l'habitude de faire double cargaison: partis chargés de Québec, ils descendaient aux Antilles, faisaient nouvelle cargaison et passaient par la France pour revenir au point de départ. C'était un voyage circulaire qui durait jusqu'à dix-huit mois, r[illegible] qui rapportait de gros profits. En tête des articles [illegible] changes venaient toujours les pelleteries si âprement [illegible] putées entre Français et Anglais et auxquelles était subordonnée toute la politique indienne. En 1665, la Compagnie des Indes occidentales en vendait en France, en Hollande, en Moscovie surtout, et pour 500,000 livres à quatre chapeliers de Paris. Mais les sauvages trouvaient en échange de leurs fourrures, dans la Nouvelle-Angleterre, des prix plus élevés, de meilleures étoffes et surtout l'eau-de-vie qu'on leur refusait en Canada. Aussi, pour garder le marché des pelleteries, Talon crut-il devoir lever la défense de vendre des boissons enivrantes aux Indiens. Il s'aliéna ainsi une bonne partie de la population. Outre les pelleteries, le Canada fournissait à l'exportation les produits des pêcheries de Terre-Neuve et du golfe Saint-Laurent, et des bois pour la construction des navires. Les importations comprenaient les objets

manufacturés, les boissons, les étoffes, la quincaillerie, etc. Les droits à l'aller et au retour étaient inconnus, sauf pour les vins qui payaient 10% de leur valeur.

Talon repasse en France.—Après trois années d'intendance, Talon obtint de retourner en France, qu'il espérait bien ne plus quitter (1668). Même absent, il rendit de grands services au Canada en renseignant le roi et son ministre Colbert sur les ressources et les besoins de la colonie. Il fut jugé indispensable à l'achèvement de l'œuvre commencée. Le 15 juillet 1669, il s'embarquait pour le Canada avec plusieurs colons. Une tempête jeta leur navire sur les côtes du Portugal et les obligea à remettre leur départ à l'année suivante.

Pendant ce temps, Bouteroue, le nouvel intendant, veillait avec soin sur l'œuvre de son prédécesseur. Pour protéger les colons contre la tentation des profits rapides du commerce des fourrures, il défendit d'aller à la rencontre des sauvages dans les bois avec des boissons; et, pour empêcher l'accaparement du blé, il en fixa le prix à quatre livres le minot. De son côté, Courcelle montrait la plus grande vigueur dans la répression des abus capables d'amener la rupture de la paix avec les sauvages. Des Français ayant assassiné un Iroquois après l'avoir enivré et volé, le gouverneur monta à Montréal, et, en présence des sauvages réunis, il fit casser la tête à trois des meurtriers.

Politique d'extension.—Les grands Lacs.—À son arrivée en 1665, Talon avait conçu le projet de faire la conquête de tout le territoire de l'Hudson, que les Anglais venaient d'enlever (1664) aux Hollandais. En même temps qu'il donnerait au Canada une deuxième sortie sur l'Atlantique, il affaiblirait en la divisant la colonie anglaise. Ce projet ne fut pas mis à exécution. À son retour en 1670 il reprit cette politique d'extension qu'il dirigea cette fois vers les grands Lacs et la baie d'Hudson.

Les grands Lacs sont le prolongement du Saint-Laurent vers l'intérieur. Par leurs tributaires, ils conduisent jusqu'au centre du continent nord-américain, jus-

qu'à cette grande plaine qu'arrose le Mississipi et qui touche aux contreforts des montagnes Rocheuses. L'articulation hydrographique de cet immense bassin lacustre est complète. Elle offrait à la race rouge, un superbe système de voies de communications naturelles qui convergent toutes vers le Saint-Laurent moyen. S'en emparer, c'était établir sa suprématie sur les nombreuses tribus indiennes qui seules encore occupaient les deux incomparables vallées de l'Amérique du nord. On sait que ce fut l'ambition du Père de la Nouvelle-France, Samuel de Champlain. Après lui, les missionnaires et les coureurs de bois travaillèrent, pour des motifs différents, à l'accomplissement de ce grand et noble dessein. Le moment était venu de le réaliser. Talon proposa d'établir des postes l'un au nord, l'autre au sud du lac Ontario: ce devait être l'œuvre de Frontenac. En 1671, Talon envoya Saint-Lusson au Sault-Sainte-Marie prendre officiellement possession au nom du roi de France, de toutes ces régions déjà visitées par les Français. La cérémonie se fit en présence de quatorze nations indiennes accourues à l'appel des missionnaires et des coureurs de bois pour se mettre sous la protection du roi. Cette même année, les Hurons s'établissaient à Michillimakinac.

Français et Anglais à la baie d'Hudson.—À la baie d'Hudson, Talon s'était laissé devancer par les Anglais. En effet, en 1670, une compagnie de commerce formée à Londres par de grands seigneurs et de riches marchands, avait obtenu du roi d'Angleterre, Charles II, une commission très étendue, apparemment pour la recherche du passage du Nord-Ouest, en réalité pour l'exploitation des riches fourrures du Canada septentrional. Mais c'étaient des Français qui avaient amené les Anglais à la baie. Sans tenir compte des ordres du gouverneur de Québec, deux trappeurs des Trois-Rivières, Radisson et Des Groseillers, s'y étaient rendus vers 1663 pour y commercer pour leur propre compte et revenaient à Québec à la tête d'une flottille de canots chargés des plus riches fourrures. Le gouverneur fit mauvais accueil aux contrebandiers qui, de dépit, se jetèrent dans le parti des Anglais. Après toutes sortes d'aventures, on les trouve

à Boston, puis à Londres où par leurs soins s'organise un voyage de commerce à la baie du Nord. En 1668, Radisson accompagnait les Anglais à la rivière Rupert. Ils y passèrent l'hiver dans un enclos palissadé, le fort Charles, et au printemps suivant, retournèrent en Angleterre avec une riche cargaison de fourrures. Ce fut le meilleur argument en faveur de la fondation immédiate de la Compagnie de la baie d'Hudson, dont les premiers gouverneurs furent le prince Rupert, le duc d'York et lord Churchill. Cette nouvelle causa à Québec une désagréable surprise. On s'empressa de contester les droits des Anglais sur ce territoire. Invoquant certains voyages antérieurs restés apparemment sans effet, ceux de Jean Bourdon sur la côte du Labrador (1658), de la Vallière par le Saguenay jusqu'au lac Némiskau (1661), de Guillaume Couture (1663), Talon chargea Saint-Simon et le P. Albanel d'aller prendre possession pour Louis XIV de tout le territoire de la baie d'Hudson. Du Saint-Laurent trois ou quatre routes de canot y conduisaient. Les envoyés prirent celle du Saguenay et à la fin de juin 1672, sur les rivages de la baie de James, ils dressaient l'acte officiel de prise de possession. Un nouveau champ de bataille s'ouvrait pour la Nouvelle-France.

Administration intérieure.—L'activité de Talon ne fut pas moins efficace à l'intérieur. Il consolida toutes les entreprises commencées et en établit d'autres. La construction des navires reçut une nouvelle impulsion ainsi que les industries qui lui sont connexes. Il envoya Jolliet et Péré à la recherche d'un gisement de cuivre qu'on disait exister au sud du lac Supérieur et qui fut exploité de nos jours. Près des Trois-Rivières on découvrit du minerai de fer, et de la houille au Cap-Breton. À cette époque, la Nouvelle-France produit plus qu'elle ne consomme et l'on songe même à établir des relations commerciales régulières avec Boston. La population augmente rapidement : 6,705 âmes en 1673, le double de celle de 1665.

L'administration de Talon touchait à sa fin. Son dernier acte fut la concession de 48 seigneuries, nombre considérable quand on sait que 232 seigneuries seulement

furent concédées de 1608 à 1760. Il voulait ainsi mettre le couronnement à son œuvre principale, la colonisation (1), enraciner au sol et récompenser les principaux officiers qui avaient fait du service en Canada. À l'automne de 1672, il partait, emportant l'estime de tous. En cinq ans de travail, il avait donné un vif élan à la colonisation, à l'industrie, au commerce, à la navigation, aux découvertes, et surtout il avait inspiré à tous une confiance illimitée dans les destinées de la colonie. Talon mérite d'être placé au rang des fondateurs de la Nouvelle-France.

Les missions sauvages.—Mgr de Laval avait confié aux prêtres séculiers et aux Sulpiciens la desserte des paroisses du Saint-Laurent, et aux Jésuites l'évangélisation des sauvages. Dès 1660, en pleine guerre iroquoise, le P. Ménard atteignit la baie de Sainte-Thérèse, sur le rivage méridional du lac Supérieur. L'année suivante, il se perdit dans les bois sans qu'on eût jamais découvert ce qu'il était devenu. Le célèbre père Allouez, appelé l'apôtre des Outaouais, reprit l'œuvre commencée et fonda les deux premières missions de l'Ouest. En 1665, il était à Chagouamigon, où il fondait pour les Hurons et les Algonquins la mission du Saint-Esprit (Ashland). Il alla ensuite au lac Nipigon visiter les Népissings, qui y avaient cherché refuge contre les Iroquois; il ouvrit ensuite à la baie des Puants (baie Verte), la mission de Saint-François-Xavier (1667). Il fut alors appelé au rapide situé entre les lacs Supérieur et Huron, où les PP. Dablon et Marquette venaient de fonder une troisième mission, le Sault-Sainte-Marie, qui fut le centre de toutes les missions de l'Ouest (1668). Enfin, dans une nouvelle avance vers l'inconnu, les PP. Dablon et Marquette allaient évangéliser les Mascoutins et les Illinois au sud-ouest du lac Michigan. Ils se trouvaient dans le voisinage du Mississipi. Ainsi, en quelques années, les Jésuites, toujours accompagnés ou suivis de près par les traitants français, avaient visité d'innombrables tribus

(1) Il fut appelé le "Père de l'agriculture".

indiennes, gagnant les unes à la foi chrétienne, les autres à la cause de la Nouvelle-France. Dans le même temps les Iroquois ouvraient largement leurs bourgades aux missionnaires, et Garakontié, célèbre chef onnontagué, de tous temps l'ami des Français, se faisait baptiser à Québec. Enfin les sauvages de la baie d'Hudson, de la côte du Labrador et de la région du lac Saint-Jean entraient peu à peu dans le cercle des travaux apostoliques des Jésuites.

Organisation religieuse.—Pour la conduite des paroisses, Mgr de Laval introduisit en Canada une organisation spéciale qui fut longtemps en usage dans l'Église. Elle consiste en un séminaire qui est en même temps qu'une maison de formation et d'études, un centre d'où partent et où reviennent tous les prêtres voués au ministère paroissial. À l'exception des Sulpiciens, cette institution embrasse tout le clergé séculier. Le séminaire, bientôt affilié aux Missions étrangères de Paris, pourvoit à la desserte des cures, toutes amovibles, perçoit les dîmes, qui sont fixées au 26ème en 1667, et assume l'obligation d'entretenir tant en santé qu'en maladie tous les prêtres qui en font partie. Ce système dura une vingtaine d'années. En 1668 Mgr de Laval y ajouta un petit séminaire pour les enfants qui se destinaient au sacerdoce, et à Saint-Joachim, il ouvrit pour les jeunes gens de la campagne une école de métiers. Deux ans plus tard, grâce à Talon, les Récollets **revenaient en** Canada pour partager avec les Jésuites et les Sulpiciens l'œuvre des missions, et avec le clergé séculier la desserte des paroisses françaises et des garnisons. Dans l'administration de son diocèse, Mgr de Laval déploya une grande activité, multipliant les visites pastorales, imposant la liturgie romaine, donnant une vive impulsion à l'œuvre des missions et veillant de très près à l'intégrité et à la conservation de la foi parmi les colons du Saint-Laurent. Ferme, prudent et désintéressé, il pourvut son Église de tous les éléments essentiels et donna toujours l'exemple des plus solides vertus. Il fut le plus grand des évêques de tout le régime français.

CHAPITRE VIII

FRONTENAC ET LA DÉCOUVERTE DU MISSISSIPI

(1672-1683)

Frontenac.—À un grand intendant succède un grand gouverneur, Frontenac. Il était de haute taille, avait un air imposant, une démarche fière, beaucoup de décision, une ardente passion du pouvoir et une grande puissance de travail. Talon n'ayant pas été remplacé, Frontenac eut pendant trois ans toutes les responsabilités de l'administration civile et politique. Il représentait le roi dans la colonie et, en conséquence, il voulut que tout pliât devant lui. L'un de ses premiers actes fut de réunir à Québec tous les notables de la colonie et, pour donner plus d'éclat à cette réunion, il eut l'idée de partager le millier de personnes qui y prirent part en trois ordres imités de ceux de la métropole. Colbert blâma cette mesure trop démocratique à son gré. L'assemblée ne présenta ni vœux ni doléances et ne fut en définitive pour Frontenac qu'une occasion de se renseigner, et de faire connaître la politique qu'il entendait suivre à l'intérieur comme à l'extérieur. Cette politique c'était celle-là même que Talon et Courcelle avaient adoptée : dans les affaires civiles et religieuses, reproduction des usages et des coutumes suivis par la métropole ; dans la politique extérieure, indigène ou anglaise, considération unique des intérêts et de l'avenir de la Nouvelle-France. Sous l'inspiration de cette double pensée, Frontenac se trouve être en même temps le plus français et le plus canadien de tous les gouverneurs de l'ancien régime.

Causes d'affaiblissement.—Talon et Courcelle avaient laissé la colonie prospère et puissante. Mais à ce moment même, bien des causes d'affaiblissement viennent ralentir l'impulsion donnée. En France, la guerre de Hollande (1672-78) absorbe toutes les ressources et

le roi commence à marchander ses libéralités. La Compagnie des Indes est depuis longtemps en déficit; elle tombe en 1674 avec une grosse dette. Il est vrai qu'elle ne joua guère dans la colonie qu'un rôle commercial plutôt effacé. Après elle, le commerce devenait libre pour tous les habitants, la couronne ne se réservant que le droit du quart sur les castors. La suppression en 1673 de l'excellente réclame que faisaient les "Relations des Jésuites" était une perte autrement sensible. On ne sait au juste qui l'amena. Était-ce, comme on le prétendit, que le succès des missions était loin de correspondre à l'influence que les Jésuites exerçaient dans la colonie et en particulier sur les aborigènes, ou bien simplement une mesure d'ordre général édictée par le Saint-Siège et atteignant toutes les missions catholiques? Quoi qu'il en soit il est certain que l'émigration française vers le Saint-Laurent en souffrit, et la colonie se trouva davantage livrée à ses propres ressources.

Fondation de Cataracoui (1673).—Frontenac héritait de Talon, surtout de Courcelle, de l'idée d'établir un poste permanent à la sortie du lac Ontario. Situé en face du pays des Iroquois, sur la route que Jolliet avait ouverte vers le Mississipi, Cataracoui pouvait intercepter les relations des Hollandais et des Iroquois avec les indigènes du haut Pays et ramener vers l'Outaouais et le Saint-Laurent le trafic des pelleteries. Frontenac, accompagné de 400 hommes de troupes, se rendit à la rivière Cataracoui où il convoqua les sauvages alliés et les Iroquois; La Salle amena plusieurs des principaux chefs iroquois. Frontenac leur fit le meilleur accueil, usant de toute son habileté, de toute sa force de séduction pour faire accepter une fondation qui marquait le premier pas vers la prise de possession des avenues du haut Pays et constituait un excellent poste de surveillance sur tout le territoire iroquois. Réceptions, festins, discours, présentation de colliers et témoignages d'amitié, tout fut mis en œuvre pour voiler ce dessein. Pendant ce temps, la troupe élevait rapidement un fort palissadé capable de défier les forces des sauvages. Les Iroquois acceptèrent tout, envoyèrent même de leurs enfants à

Québec pour les faire instruire à l'européenne et reçurent de nouveaux missionnaires dans leurs cantons. La Salle fut nommé commandant du poste. Le service qu'il avait rendu à Frontenac au cours des négociations, fit voir ce que les coureurs de bois, reconnus et protégés par le gouvernement, pouvaient faire pour la colonie.

Les coureurs de bois.—Perrot.—Du Lhut.— Les coureurs de bois sont déjà une race nouvelle, aventureuse, hardie, aimée des Indiens par son endurance, sa faculté d'adaptation, sa gaieté inépuisable. Le caractère français se montre ici dans toute sa puissance de séduction. C'est surtout à Montréal que se recrute cette race de raccordement entre Français et sauvages. Ses concessions à la vie indienne s'arrêtent presque entièrement aux besoins d'expansion territoriale et aux nécessités du commerce des pelleteries. C'est en effet pour drainer ce trafic que ces aventuriers s'enfoncent dans les bois à la suite des indigènes qui faisaient toujours des fourrures le principal article de leurs échanges. Et puisque les territoires de chasse reculaient à mesure que la colonisation s'emparait du Saint-Laurent, les coureurs de bois suivaient bêtes et chasseurs. Les gouverneurs n'avaient pas tardé à reconnaître leur influence sur les Indiens, et leur politique indigène s'appuyait sur eux : pas un traité, pas une expédition, pas une découverte ne se faisait sans leur coopération plus ou moins directe. En 1672, leur nombre est déjà d'environ 800 partagés en deux classes bien distinctes : 1° les coureurs libres, contrebandiers, aventuriers prêts à tout faire, à tout braver, à trahir même pour se procurer les précieuses pelleteries ; 2° les traitants reconnus par le gouverneur qui leur assigne un territoire spécial, qu'il réquisitionne pour lever des troupes indigènes, ou qu'il récompense de leurs services par des brevets de commandants de postes. Les plus illustres de ces derniers à cette époque sont Nicolas Perrot et Du Lhut.

Le premier, déjà dans la région des grand Lacs en 1665 au service des missionnaires, fixa son principal centre d'affaires au fond de la baie des Puants (baie Verte). C'était un marché de pelleteries exceptionnellement avan-

tageux. De là, Perrot rayonnait dans tous les sens. On le trouve à Chicago en 1668 et à la grande assemblée indienne du Sault-Sainte-Marie, où il rendit à la cause française des services inappréciables. Pendant 20 ans il fut l'un des plus fermes soutiens de la politique indienne de Frontenac. Il fut le principal découvreur de l'État du Wisconsin qu'il a parcouru en tous sens. Il mourut vers 1701. Ses mémoires forment une peinture achevée de ce qu'était alors la vie d'un trappeur canadien.

Greysolon Du Lhut se fixa au milieu des Sioux qui chassaient au sud du lac Supérieur et vers les sources du Mississipi, points extrêmes de l'influence française vers l'ouest. Par le grand lac occidental, Du Lhut restait en communication avec le Sault-Sainte-Marie et la route de l'Ottaouais,et,par le poste que son frère La Tourette avait fondé au Nipigon, il faisait incliner vers les grands Lacs français le mouvement commercial indigène de la baie d'Hudson. L'influence prépondérante de ces deux coureurs de bois et de quelques autres amena l'extension rapide de la Nouvelle-France vers l'ouest.

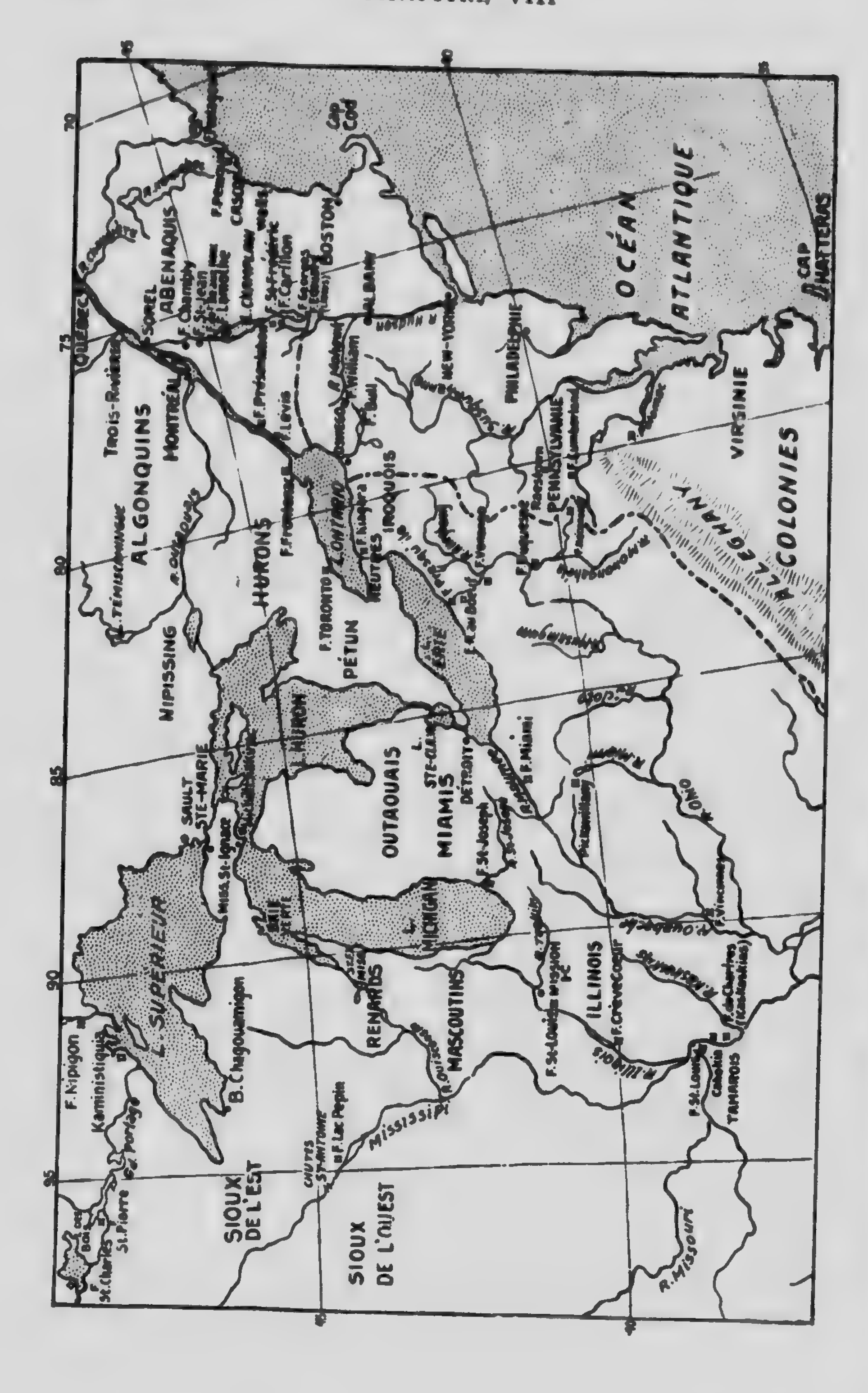
Le Mississipi.—Jolliet.—L'année même où Frontenac fondait Cataracoui, une découverte d'une importance incalculable s'accomplissait dans la plaine centrale de l'Amérique. Jolliet, l'envoyé de Talon, pénétrait par le Mississipi jusqu'à l'Arkansas et prenait possession pour la France de toute la vallée supérieure du grand fleuve.

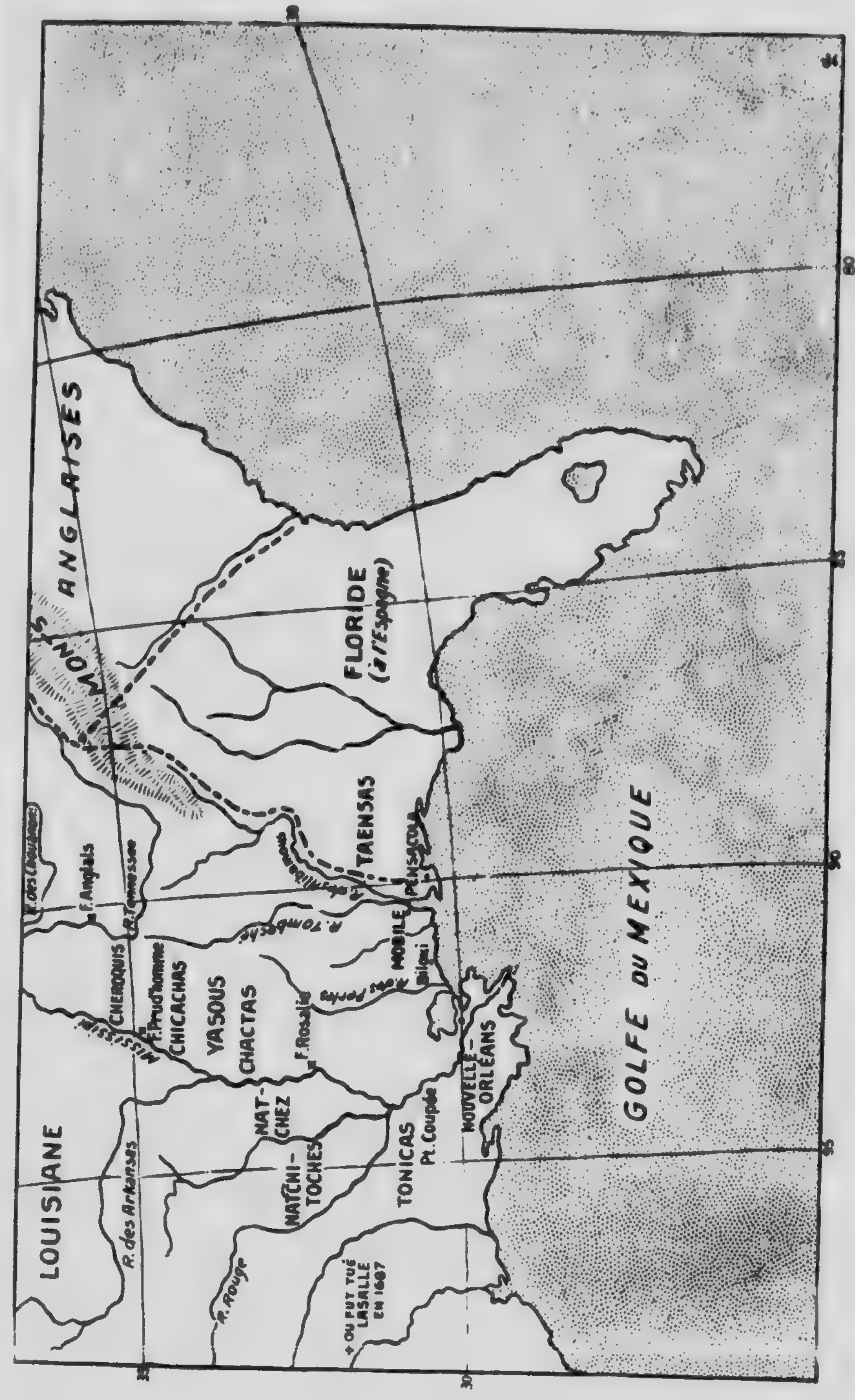
Jolliet était né à Québec en 1645. Au collège des Jésuites, il avait fait de bonnes études, qu'il alla probablement achever en France. Un moment il eut l'idée de se faire missionnaire, mais ses goûts l'appelaient ailleurs. En 1668, on le trouve en compagnie de Péré envoyé par l'intendant Talon au sud du lac Supérieur à la recherche des gisements de cuivre; au retour il rencontra La Salle au lac Érié. Il assiste trois ans plus tard à la grande assemblée du Sault-Sainte-Marie. De ces deux voyages à l'ouest, il rapportait un relevé de toute la région des Lacs et, ce qui était plus précieux, des notions exactes sur le grand fleuve qui, d'après les idées du temps, devait conduire à la mer Pacifique. C'est aux trois célèbres Jésuites Allouez, Dablon et Marquette, le grand "trium-

virat de la mission du Sault-Sainte-Marie", comme l'appelle Bancroft, qu'on devait les meilleurs renseignements sur le Mississipi. Ils en avaient souvent entendu parler par les sauvages qui allaient marauder dans ces régions inconnues habitées par des tribus hostiles; Dablon et Allouez avaient déjà prêché la foi aux Illinois et ils avaient même fixé à l'année 1671 un voyage de découverte vers la grande rivière quand Dablon fut rappelé à Québec. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir le P. Marquette se joindre à Jolliet quand celui-ci arriva à Michillimakinac en route vers le Mississipi. Outre l'avantage que le célèbre Jésuite espérait en retirer pour les missions sauvages, il participait à une découverte qu'il avait en grande partie préparée.

La découverte.—Le départ eut lieu le 13 mai 1673. L'expédition comprenait deux canots d'écorce montés par 5 Français et 21 sauvages. Elle longea la rive occidentale du Michigan, pénétra dans la baie Verte, remonta une rivière toute couverte de folle avoine, arriva chez les Maskoutins qui lui donnèrent deux guides pour la conduire à travers lacs et marais jusqu'au portage des 2,700 Pas qui mène à la rivière Wisconsin. Après 40 lieues de navigation à travers un pays où abondaient chevreuils et bisons, l'expédition entrait le 17 juin dans le majestueux Meschacébé des Indiens. Enfin on tenait le clef du mystère de la grande rivière.

Les explorateurs commencèrent aussitôt la descente du fleuve qui allait se grossissant d'une multitude d'affluents. À l'embouchure d'une grande rivière venant du nord, un sentier, le premier qu'ils voyaient depuis 8 jours, les conduisit à un village où ils furent bien reçus: ils étaient à la rivière des Illinois. Quelques lieues plus bas le Mississipi reçoit le plus important de ses affluents de droite, le Missouri, qui en double presque le débit. En face de l'embouchure de l'Ohio, au milieu de terres basses, les découvreurs pouvaient déjà se croire au voisinage de la mer: le fleuve multiplie ses méandres. l'influence du climat tropical est déjà sensible. Une quarantaine de lieues plus au sud (vers Memphis), les voyageurs virent des sauvages armés de fusils, de haches, de couteaux. Ces


OCÉAN
ATLANTIQUE
CAP HATTERAS
Cap Cod
BOSTON
CASCO
ALBANY
NEW-YORK
PHILADELPHIE
PENNSYLVANIE
VIRGINIE
COLONIES
ALLEGHANY
IROQUOIS
L. ONTARIO
NEUTRES
L. ÉRIÉ
F. TORONTO
PÉTUN
HURONS
ALGONQUINS
Trois-Rivières
QUÉBEC
MONTRÉAL
SOREL
ABENAQUIS
F. Chambly
F. St-Jean
F. Carillon
F. Lévis
F. Frontenac
NIPISSING
F. TÉMISCAMINGUE
L. HURON
OUTAOUAIS
MIAMIS
DÉTROIT
STE-CLAIRE
F. St-Joseph
SAULT STE-MARIE
Miss. St-Ignace
L. SUPÉRIEUR
B. Chagouamigon
F. Nipigon
Kaministiquia
Grand Portage
St. Pierre
F. St-Charles
L. MICHIGAN
ILLINOIS
F. Crèvecoeur
MASCOUTINS
RENARDS
SIOUX DE L'EST
SIOUX DE L'OUEST
CHUTES ST-ANTOINE
F. Lac Pepin
MISSISSIPI
R. MISSOURI
R. OHIO
F. St-Louis
Cahokia
TAMAROIS



Carte générale de la Nouvelle-France et de la Louisiane.

sauvages devinrent agressifs et attaquèrent même l'expédition à qui il fut défendu de tirer un seul coup de fusil. Ce fut le moment le plus critique du voyage. Le 16 juillet on était aux bouches de l'Arkansas au 35e parallèle, à 100 lieues de la mer. La végétation luxuriante de la région, la douceur du climat, les objets manufacturés que les indigènes avaient en leur possession, tout prouvait qu'on était dans le voisinage des possessions espagnoles du sud. Persuadé désormais que le Mississipi se déchargeait dans le golfe du Mexique, Jolliet résolut de rebrousser chemin, ne voulant pas risquer, en se heurtant aux Espagnols, de perdre les fruits d'un si périlleux voyage. Au retour, Jolliet quitta le Mississipi pour la rivière des Illinois qu'il remonta jusqu'au portage qui le conduisit au lac Michigan dont il longea ensuite la rive occidentale jusqu'à la baie Verte, le point de départ. Là, le P. Marquette se sépara de lui pour se livrer au travail des missions.

La découverte du Mississipi ouvrait un vaste domaine à la propagation de l'Évangile et à la colonisation, établissait des communications avec le golfe du Mexique, mettait fin à l'expansion de la Nouvelle-Angleterre réduite à l'étroite bande qui s'étend de la mer aux Alléghanys et, par le Missouri, ouvrait des perspectives nouvelles vers l'océan Pacifique. Cependant il restait encore quelque incertitude sur la direction du Mississipi, et surtout, il fallait prendre officiellement possession du vaste bassin drainé par le grand fleuve. Ce sera l'œuvre de l'héroïque La Salle.

L'œuvre de La Salle. — L'Ohio. — Robert Cavelier de La Salle est un des plus grands noms de notre histoire. L'unité de sa vie, son courage indomptable, ses adversités sans nombre, sa longue lutte de 20 ans contre les hommes et les choses, sa mort tragique dans les hautes herbes du Texas, tout contribue à mettre sa figure en relief. Voyageur infatigable, colonisateur patient, habile manieur d'hommes, il est le vrai fondateur de la Louisiane, doublant ainsi l'étendue des possessions françaises en Amérique. La Salle arrivait en Canada au moment où Tracy, en pacifiant les sauvages, ouvrait aux

futurs explorateurs les routes de pénétration à l'intérieur du continent. Les Sulpiciens lui concédèrent un fief audessus du saut Saint-Louis qu'il commença aussitôt à coloniser. Mais il était venu pour un autre dessein. Deux Tsonnontouans, qui hivernèrent dans son manoir, lui parlèrent longuement d'une grande rivière qui prenait sa source dans le voisinage de leur canton et se dirigeait vers l'ouest : c'était probablement l'Ohio. La Salle crut avoir trouvé le chemin de la mer du Sud.

Il organisa sans tarder un voyage de découverte, et, le 6 juillet 1669, il partait avec 21 hommes. Deux Sulpiciens, Dollier de Casson et Galinée, le géographe de l'expédition, s'étaient joints à lui. Les explorateurs remontèrent le Saint-Laurent, longèrent la rive méridionale du lac Ontario, séjournèrent quelque temps chez les Tsonnontouans qui les reçurent avec méfiance et remontèrent la rivière Niagara. Sur les bords du lac Érié, ils firent la rencontre de Jolliet qui revenait du lac Supérieur. La Salle se sépara alors des Sulpiciens qui allèrent hiverner sur la rive nord du lac Érié, où, au petit printemps, ils plantent une croix aux armes royales en signe de prise de possession officielle par la France, puis remontent à Michillimakinac et retournent ensuite à Montréal. Libre de ses mouvements, La Salle reprit aussitôt le chemin de ses amis les Tsonnontouans de la tête de l'Ohio, s'embarqua sur la grande rivière et se laissa glisser au fil d'un paisible courant au milieu d'une admirable région fourmillante de troupeaux de bisons. Il descendit, " jusqu'à un endroit où la rivière tombe de très haut dans de vastes marais après avoir été grossie par une autre rivière fort large qui vient du nord". On était vraisemblablement dans les environs de l'Ouabache. Ses hommes refusèrent d'aller plus loin et La Salle persistant à poursuivre sa route, ils l'abandonnèrent quand, seul, il se fut engagé fort avant dans les marécages. On en est réduit à des conjectures sur ce voyage d'exploration. Ce qui est sûr, c'est que la découverte de Jolliet, en 1673, ramena La Salle à la partie supérieure du grand fleuve, point de départ de ses explorations ultérieures.

La Salle aux grands Lacs.—Talon et Frontenac firent de La Salle le principal artisan de la construction du nouvel empire français des grands Lacs et du Mississipi. Frontenac lui donne Cataracoui et l'autorise à s'établir à Niagara. C'est lui mettre entre les mains la clef des grands Lacs et lui confier la conduite de la traite des pelleteries dans l'Ouest. Cataracoui rapprochait les Français des sauvages nos alliés, Niagara reliait l'est à l'ouest, fermait la route du nord aux Iroquois, empêchait les Outaouais et les autres alliés d'aller porter leurs pelleteries aux Anglais d'Albany. C'était la politique de Talon, de Frontenac et de Colbert, dont les deux principaux articles étaient: 1° De diviser les sauvages afin de les mieux dominer ; 2° De poursuivre la pénétration française au centre du continent par un savant système d'alliances avec les nations les plus lointaines du Nord et de l'Ouest, Pour La Salle, c'était plus encore. Cataracoui et Niagara étaient les deux premiers anneaux d'une chaine de postes qui devaient relier le Saint-Laurent au Mississipi et donner toutes ces régions à la France. En 1675, il alla lui-même demander au roi l'approbation de ses projets, et, aux autorités canadiennes, son entière liberté d'action. Protégé par Talon en France et Frontenac à Québec, il obtint le droit de commercer et celui de poursuivre *à ses frais* ses découvertes vers l'ouest et vers le sud; il reçut la concession de la riche vallée des Illinois de préférence à Jolliet qui la convoitait; enfin, suprême marque de confiance royale, des lettres de noblesse lui furent données. Il se fit à Paris et à Rouen des amis puissants et trouva de riches bailleurs de fonds. Sa famille, justement fière de ses succès, le seconda de tout son pouvoir et le prince de Conti lui donna le célèbre Henri de Tonty. Pendant dix ans, Tonty seconda La Salle avec un désintéressement et une fidélité inviolables. Dès les premiers jours, il fut le type du coureur de bois brave, actif, endurant, aussi habile à combiner un plan que prompt à l'exécuter; son nom est inséparable de celui du découvreur.

Vers les bouches du Mississipi.—En 1680, La Salle était parvenu au fort Crève-Cœur sur les bords de

la rivière des Illinois, après avoir jalonné la route des grands Lacs de postes de traite et d'entrepôts. A Cataracoui, nommé par lui Frontenac, il avait fait construire la première grande barque qui ait sillonné les eaux de l'Ontario. Deux lieues en amont des chutes du Niagara, il avait élevé le fort Niagara et lancé sur le lac Érié le *Griffon,* destiné à transporter hommes et matériel jusqu'au fond du lac Michigan et à rapporter les ballots de pelleteries. En décembre 1679, La Salle, accompagné de 29 Français, partait enfin pour les bouches du Mississipi. Il remontait la rivière Saint-Joseph (Miamis) et par le Teakiki (Kankakee) atteignait l'Illinois qu'il descendait l'espace de 120 lieues. Là, forcé de s'arrêter, il éleva à la hâte un fort auquel il donna dans la suite le nom de Crève-Cœur, en souvenir de nombreux malheurs qui marquèrent cette étape. Ses gens, ne comprenant pas qu'il abandonnât à d'autres les profits de la traite pour poursuivre une découverte incertaine et périlleuse, refusaient avec menaces de le suivre plus loin. Il envoya alors Michel Accault et le P. Hennepin, récollet, explorer le haut Mississipi jusqu'aux chutes appelées Saint-Antoine. C'est ce voyage qui servit de base aux tromperies d'Hennepin où il s'attribuait presque tout le mérite de la découverte de son chef. Pendant deux ans La Salle lutta contre une mauvaise fortune qui n'avait d'égale que son courage indomptable. Presque dans le même temps, le *Griffon* coulait avec sa cargaison de pelleteries dans le Michigan, il perdait un autre navire d'une valeur de 22.000 francs dans le golfe Saint-Laurent, sa barque de l'Ontario était jeté à la côte et ses bailleurs de fonds, effrayés pour leurs créances, avaient saisi tout ce qui appartenait à l'explorateur. Pour comble de malheurs, les Iroquois semèrent la dévastation et la mort parmi les Illinois, et Tonty, laissé à la garde de Crève-Cœur, est forcé de revenir à la baie Verte. Tout autre que La Salle eut abandonné une entreprise qui ne lui apportait que des déboires.

La découverte.—Pourtant l'explorateur se remet à l'œuvre, multiplie les voyages les plus périlleux et les plus rapides dont notre histoire fasse mention, obtient un

délai de ses créanciers, racolle une nouvelle troupe de manœuvres et, le 27 janvier 1684, l'expédition de nouveau reconstituée et comprenant 23 Français et 31 sauvages Mahingans et Abénaquis, partait de Chicagou, descendait la rivière des Illinois et le 6 février suivant arrivait au Mississipi. Elle le trouva encombré de glace. Il fallut attendre au 13 pour commencer la descente du grand fleuve auquel La Salle donna le nom de Colbert. Du confluent de l'Illinois jusqu'aux bouches du Mississipi, peu ou point de péripéties. Jolliet n'avait accompli qu'un voyage de découverte sans laisser de traces de son passage. Mais La Salle poursuit le double but de faire une véritable exploration du grand fleuve et d'assurer la domination de la France dans cette immense région. Voilà pourquoi l'explorateur n'atteignit le delta que le 6 avril, deux mois après son départ des Illinois. Il avait bâti le fort Prud'homme et, le 14 mars, pris possession du pays des Arkansas. Pas une goutte de sang n'avait été versée. Arrivé à la tête du delta, la petite troupe s'arrêta et La Salle, accompagné de Tonty, se rendit jusqu'au golfe du Mexique. À son retour eut lieu la cérémonie de la prise de possession officielle au nom de la France. Environ au 29e parallèle nord, au bord du grand fleuve, on éleva une colonne portant les armes de la France avec cette inscription : *"Louis le Grand, roi de France et de Navarre, règne, le 9 avril* 1682". La Salle prenait ainsi possession de tout le bassin oriental du Mississipi depuis sa source jusqu'à son embouchure et lui donnait le nom de Louisiane. Enfin une croix fut plantée pour marquer que le principal objet de la prise de possession de ce pays était d'y établir la religion chrétienne.

Frontenac et la traite.—Frontenac dans la colonie voulut tout subordonner à l'autorité du roi, c'est-à-dire à la sienne. Or, de toutes les autorités constituées, c'étaient les Jésuites qui, dans leurs missions de l'ouest, portaient le plus ombrage au gouverneur. Ils avaient essayé de faire de leurs missions des sortes de chrétientés fermées où l'influence de la religion s'exerçait à l'exclusion de toute autre. Mais la conversion des sauvages, en dépit du dévouement des missionnaires, n'obtenait de

leur propre aveu que de maigres succès (700 baptêmes en 20 missions en 1670). Leurs exhortations et leur dévouement se heurtaient à des vices invétérés, la polygamie, l'oisiveté, la cruauté et surtout l'ivrognerie. Ils ne voyaient de remèdes à cette situation que dans l'isolement, et, par suite, dans une surveillance étroite des relations des sauvages avec les blancs.

Talon et Frontenac pensaient au contraire qu'avec des tribus nomades toujours en mouvement pour la guerre ou leur subsistance, le système des "réductions" était une pieuse chimère. Selon eux, il valait mieux pourvoir nos alliés de ce qu'ils demandaient, même des boissons enivrantes, plutôt que de leur laisser prendre le chemin de la Nouvelle-Angleterre, où ils ne manqueraient pas d'aller porter leurs pelleteries. Réglementer la traite des fourrures qui restait la principale ressource du pays et, par suite, restreindre chez les sauvages la consommation des spiritueux, semblait donc pour eux la seule solution pratique. Mieux encore, il fallait rapprocher les indigènes des Français, en faire des auxiliaires pour l'extension du pays et multiplier les villages indiens au sein de la colonie. Le succès obtenu par les missions sédentaires du Sault-Saint-Louis (1668), de Lorette (1673), de la Montagne (1673)et de Sillery n'a-t-il pas déjà justifié cette politique de rapprochement?

Les notables de la colonie consultés sur cette question le 20 octobre 1678 se prononcèrent en faveur de la traite des boissons pour les raisons politiques alléguées par les autorités civiles. La métropole, sollicitée dans un sens par le clergé et dans l'autre par les autorités coloniales, hésite à se prononcer et multiplie les ordonnances contradictoires sur les coureurs de bois, les principaux intéressés dans le conflit. En 1676 elle défend au gouverneur de donner des permis de traite, réduit celle-ci aux seules habitations françaises, puis, sur la représentation que la contrebande est générale par la complicité de tous, essaie de la réglementer en imaginant le système des congés qui, au nombre de 25, sont affermés pour un an à des particuliers. Tout cela ne réussit pas à fixer les coureurs de bois dont le nombre est déjà très élevé. On leur repro-

chait surtout de compromettre l'œuvre de l'évangélisation, d'accélérer par l'ivrognerie la décadence des races indigènes et de disperser les forces de la colonie. Mais en captant la confiance des sauvages, en explorant en tous sens les pays inconnus, et, au besoin, en volant à la défense de la colonie menacée, ils se rendaient nécessaires et on fermait les yeux sur leurs fautes.

La traite des pelleteries.—Les diverses compagnies de commerce sous le régime français ont toutes été organisées pour aider à défrayer les dépenses de l'administration civile et judiciaire et coopérer à l'établissement de la colonisation (1).

Ces compagnies ne faisaient pas la traite des pelleteries directement avec les sauvages, mais avec les colons, les coureurs de bois et les officiers à qui il était permis de commercer avec les sauvages. Le monopole de ces compagnies ne consiste donc pas à exclure les habitants du Canada du commerce des pelleteries, mais plutôt à servir d'intermédiaire entre les possesseurs de fourrures en Canada et les marchés européens. Les compagnies de commerce sont tenues d'acheter toutes les pelleteries que marchands, coureurs de bois, officiers militaires ou colons apportent à leurs comptoirs; et elles les doivent payer le prix marqué par les ordonnances. De leur côté les habitants ne peuvent vendre à d'autres qu'aux compagnies.

Quant à ceux qui peuvent faire la traite avec les sauvages, ils se divisent en trois classes : les *officiers* commandants des postes d'en Haut qui ont généralement l'autorisation de faire la traite avec les sauvages des dépendances où ils se trouvent; ceux qui obtiennent du gouverneur un *congé* et qui envoient un canot monté de quatre hommes et des marchandises de traite et des provisions pour 18 mois. Ces congés sont donnés à des personnes

(1) Compagnie de Rouen (1603).— Compagnie de Montmorency (1620).— Compagnie de la Nouvelle-France (1627).— Compagnie des Habitants (1645).— Compagnie des Indes Occidentales (1664).— Compagnie Oudiette (1674).— Compagnie du Canada (1700).— Compagnie Aubert, Néret et Gayot (1706).— Compagnie d'Occident ou des Indes (1717).

de toutes conditions dans le but de leur venir en aide; ces congés sont ensuite vendus à des marchands ou à des coureurs de bois qui les exploitent. Enfin, tous les *habitants* peuvent faire la traite des fourrures avec les sauvages qui descendent chaque année au Saint-Laurent.

Frontenac et les Iroquois.—Les Iroquois étaient hors d'atteinte des Français; les expéditions de Courcelle et de Tracy l'avaient montré jusqu'à l'évidence. Frontenac adopta à leur égard une politique de conciliation compatible avec les intérêts de la colonie. Il s'efforça d'éloigner les causes de conflits, de régler les différends à l'amiable, de jouer enfin entre tous les aborigènes un rôle de médiateur et de justicier. Tous les ans il montait à Montréal pour assister à la foire des pelleteries qui se tenait au mois d'août et, usant de son grand prestige sur les Indiens, il parvenait à maintenir la paix, flattant les uns, parlant haut et ferme avec les autres, à tous imposant ses vues et ses moyens de domination. Après la destruction des Hurons, les Iroquois s'étaient tournés contre les tribus du sud et de l'ouest, poursuivant les Andastes jusque dans la Virginie, ravageant le pays des Illinois en 1680, et menaçant les Sioux jusqu'aux sources du Mississipi. Ces guerres d'extermination satisfaisaient l'ardeur belliqueuse des Iroquois et les éloignaient des établissements français du Saint-Laurent. Toutes les fois qu'ils se rapprochaient des Outaouais et des Hurons de Michillimakinac, toujours enclins à traiter avec les Anglais d'Albany et de New-York, Frontenac intervenait à propos et faisait rompre les tentatives de rapprochement; cette politique de conciliation valut plusieurs années de paix à la Nouvelle-France. Pour l'avoir abandonnée, ses successeurs attirèrent à la colonie d'irréparables malheurs.

Politique anglaise de Frontenac. — Après 1632, les colonies anglaises furent de longues années sans avoir de relations directes avec la Nouvelle-France. Séparées les unes des autres par de grandes distances, elles se développaient rapidement le long de l'Atlantique. Deux colonies étrangères s'enclavaient dans les établis-

sements anglais : celle du Delaware, fondée pas les Suédois en 1638, et celle de Manhatte et de la vallée de l'Hudson ouverte par les Hollandais (1613). En 1655 Manhatte absorba le Delaware et neuf ans plus tard, les Anglais à leur tour s'emparèrent de Manhatte, désormais appelée New-York. C'était souder la Nouvelle-Angleterre aux colonies du sud et acquérir une voie de pénétration par l'Hudson vers le Saint-Laurent et les grands Lacs. De ce côté donc Anglais et Français devenaient voisins. A partir de ce moment, les conflits se multiplient. Les colons du Saint-Laurent demandent l'aide de New-York pour réduire les Iroquois dont les Anglais ont besoin pour pénétrer à l'intérieur du continent et drainer le trafic des sauvages de l'ouest. De ce fait seul, New-York devient une menace perpétuelle pour la politique d'extension de la Nouvelle-France, tandis que Boston, ouverte seulement sur la mer dont elle exploite les pêcheries, se défend avec peine contre l'Acadie et nos alliés les Abénaquis. Comme Montréal, New-York vécut bientôt de ses relations avec les sauvages et entra ainsi en concurrence active avec la Nouvelle-France. C'est alors que Frontenac, renouvelant un projet caressé par d'Avaugour, proposa à la métropole de profiter de son alliance avec l'Angleterre pour négocier l'achat de New-York et du bassin de la rivière Hudson. C'eut été acquérir un port d'hiver pour le Saint-Laurent, isoler les Iroquois, raffermir les relations avec les sauvages de l'ouest, protéger l'Acadie et étendre le commerce. La métropole rejeta cette politique et, quelques années plus tard, elle ne sut pas mieux profiter d'une autre occasion plus favorable encore d'achever l'œuvre de Frontenac.

Le procès Frontenac-Perrot.—On l'a vu, une des idées dominantes de sa carrière fut de réglementer le trafic des pelleteries et d'empêcher les colons d'aller au-devant des sauvages. Il voulait ainsi restreindre le nombre des coureurs de bois devenus une cause grave de dépeuplement. Mais les officiers civils résistaient mal pour la plupart à la tentation de chercher dans le trafic avec les sauvages un supplément de revenus et l'opinion publique leur était plutôt favorable. Puisque les pelleteries

étaient la monnaie commune à tous, tous trafiquaient. Aussi, n'y a-t-il pas lieu de s'étonner qu'au cours des querelles intestines, l'accusation de retirer des profits illicites de la traite ait été lancée contre les gouverneurs, les intendants, la clergé même. Cependant, Frontenac prétendait garder la direction de la traite, pour la faire servir à sa politique indigène et empêcher la dispersion de la jeunesse du pays. Pour parer aux surprises, il impose à tous, même aux ecclésiastiques, l'obligation du passeport.

Le gouverneur de Montréal, François Perrot, trafiquait ouvertement avec les sauvages sur l'île qui porte son nom et, au mépris des ordonnances, protégeait les contrebandiers. Frontenac le prévint d'avoir à donner le bon exemple. Perrot répondit en faisant incarcérer Bizard, un envoyé de Frontenac, chargé d'arrêter un coureur de bois : c'était la révolte ouverte. Frontenac ne recula pas devant les moyens extrêmes. Il cita Perrot à comparaître devant lui à Québec, et le fit emprisonner ainsi que le Sulpicien de Fénelon, qui avait pris le parti de Perrot. La cause fut portée à Paris. Le roi blâma Perrot mais lui permit de retourner à Montréal, tandis que Fénelon, désapprouvé par M. de Bretonvilliers, le supérieur des Sulpiciens, ne revint pas au pays. Frontenac ne triomphait qu'à demi.

Démêlés du gouverneur avec le Conseil.—La lutte avec le Conseil fut autrement grave et divisa le pays en deux coteries, au détriment de la colonie. En juin 1675, le nombre des membres du Conseil fut porté de cinq à sept, tous nommés par le roi. En outre le roi nommait un intendant à vues étroites, opiniâtre dans ses idées, incapable de s'élever au-dessus des intérêts du moment. C'était Duchesneau. Il disputa longtemps au gouverneur la présidence du Conseil, affaiblit son autorité, gêna sa politique extérieure en s'attaquant surtout à La Salle, et fut en grande partie responsable de son rappel en 1682. La tactique de Duchesneau était d'exaspérer Frontenac pour le pousser à la violence à laquelle ce dernier n'était que trop enclin. C'est à la lumière de ces faits, qu'il faut juger les actes arbitraires du gouverneur. Il fit exiler

trois membres du Conseil, dont le procureur général d'Auteuil, leur nommant de sa propre autorité des remplaçants, emprisonna le conseiller Damours et se brouilla avec l'évêque et le clergé. Pour mettre fin à ces divisions interminables, le roi rappela Frontenac et Duchesneau, et nomma de la Barre gouverneur et de Meulles intendant. Il ne tarda pas à s'en repentir. On s'aperçut bientôt jusqu'à quel point Frontenac était indispensable à la colonie.

CHAPITRE IX

TRENTE ANS DE GUERRE

I

PREMIÈRE PÉRIODE: DE 1683 A 1701.

De la Barre, gouverneur.—Pour remplacer l'actif et vigilant Frontenac, le roi envoya un vieillard sexagénaire, faible, indécis, inintelligent, Lefebvre de la Barre, qui se crut obligé de prendre le contre-pied de la politique de son prédécesseur. Pas un moment il ne commanda le respect et la confiance de la société canadienne. Il se rapprocha ostensiblement du parti opposé à Frontenac, aggravant ainsi les divisions qu'il avait mission d'apaiser. Au Conseil, il ne tarda pas à se brouiller avec l'intendant de Meulles. Il s'opposa ouvertement aux Récollets qu'il contribua à écarter peu à peu des missions du Mississipi. Même incapacité à régler la question de la traite des habitants avec les sauvages, question si intimement liée à la politique indigène. Dans son désir de favoriser ses amis en ruinant La Salle, il multiplie les permis de traite. Lui-même se rapproche des Anglais de New-York, donnant ainsi prise à l'accusation de trafiquer à son propre profit.

Spoliation de La Salle.—La Salle avait réussi à étendre la domination de la France dans toute la vallée

du Mississipi. La plus élémentaire logique exigeait qu'il pût consolider son œuvre sous la protection de Québec. Mais La Barre, l'assimilant à un simple coureur de bois, l'accusa d'abandonner Cataracoui pour le fort Saint-Louis et refusa de lui envoyer des hommes et des munitions pour protéger les Illinois contre les Iroquois devenus menaçants. C'était le premier pas vers la spoliation qu'il projetait avec l'aide des traitants des grands Lacs. Il s'empara du poste de Frontenac qu'il donna à Lachenaie et à Leber, et envoya Baugy, la Durantaie et Du Lhut prendre possession du fort Saint-Louis des Illinois, tandis que Nicolas Perrot recevait l'ordre d'isoler La Salle et même de le rendre suspect aux indigènes. À la fin de 1683, tous les établissements de La Salle se trouvaient aux mains de La Barre et des traitants à sa dévotion; et les Jésuites se substituaient aux Récollets dans toutes ces missions. La Salle passa en France et se fit restituer ses postes de commerce. Mais le mal était fait. La guerre avec les Iroquois allait en démontrer toute l'étendue.

La Barre dupe des Iroquois.—La Barre se confia aux coureurs de bois qui avaient établi le protectorat français sur la région lacustre du haut Mississipi. Nicolas Perrot, Du Lhut et son frère La Tourette, La Durantaie, le commandant de Michillimakinac, jouissaient d'un très grand ascendant sur nos alliés et ils s'en servaient pour maintenir la paix et éloigner les sauvages des Anglais de la baie d'Hudson et de l'Atlantique. Le tort de La Barre fut de les opposer à La Salle et de donner ainsi aux Iroquois et à nos alliés le spectacle déprimant des divisions profondes qui existaient parmi les Français. Au moment même où les Iroquois s'apprêtaient à frapper nos alliés les Illinois, La Barre conseille aux Iroquois de piller les traitants français non munis de passe-ports. Des maraudeurs iroquois ne tardèrent pas en effet à s'attaquer aux Français, mais ce fut Lachenaie, l'ami, le conseiller du gouverneur, qui fut la première victime. Un de ses canots fut pillé, et quand La Barre demanda réparation, il fut prestement éconduit. Il n'était plus possible d'éviter la guerre.

Expédition contre les Tsonnontouans.—Au lieu d'agir vigoureusement et de prévenir l'ennemi, La Barre perdit toute une année en négociations et en préparatifs. Les 150 soldats qu'il avait demandés en France n'arrivèrent qu'à l'automne de 1683; il fallut remettre la campagne à l'année suivante. Pendant ce temps, il envoyait prendre possession des postes appartenant à La Salle et il faisait part à Dongan de ses projets contre les Iroquois, poussant même la naïveté jusqu'à lui demander son concours contre eux. On devine dans quel sens agit l'astucieux gouverneur de New-York. La Barre envoya rallier les coureurs de bois et les sauvages du haut Pays. Du Lhut, Nicolas Perrot, de la Durantaie se mirent aussitôt en marche vers le lac Ontario. La petite armée du gouverneur, forte de 1,000 à 1,200 hommes, quitta enfin Québec le 9 juillet 1684, perdit beaucoup de temps en route et n'arriva à l'Anse de la Famine, sur la rive sud du lac Ontario, que deux mois plus tard. Elle n'était plus que l'ombre d'elle-même: les vivres manquaient et plusieurs centaines de soldats étaient malades. Les Iroquois n'avaient pas bougé. La Barre ne pouvait aller plus loin. Il se flatta un moment de pouvoir traiter sans honte avec les Iroquois. Il usa de l'influence de Le Moyne et surtout du P. de Lamberville, qui s'était opposé à cette guerre d'offensive, pour décider une dizaine d'Onnontagués à servir d'intermédiaires entre les Français et les Tsonnontouans. Il était facile de prévoir que les Iroquois dicteraient les conditions de paix à cette armée affamée et réduite à l'impuissance. Les Iroquois parlèrent en maîtres. L'un d'eux "le sieur de la Grande-Gueule", comme l'appelle un missionnaire, ajouta la menace à l'insulte. La Barre supporta tout, consentit à tout. Il abandonna les Illinois à la haîne des Cantons, demandant timidement qu'en frappant nos alliés, les Iroquois prissent garde d'atteindre les Français. Il feignit d'être satisfait de ces négociations dont il ne retirait que le mépris et il leva le camp. Son retour prit le caractère d'une véritable fuite. Les résultats de l'expédition à tous les points de vue étaient désastreux. Les alliés du haut Pays, accourus jusqu'à Niagara sous la conduite de la Durantaie, mani-

festèrent ouvertement leur colère de ce qu'on eût conclu la paix sans eux; l'orgueil des Iroquois, soigneusement entretenu par les Anglais, ne connut plus de bornes. La Barre fut aussitôt rappelé en France et remplacé par le marquis de Denonville.

Denonville — La route des Lacs. — Denonville s'inspira d'abord de la pensée de Frontenac et remporta des succès remarquables; puis, effrayé du nombre et de l'activité grandissante de ses ennemis, il perdit son assurance et glissa de faute en faute. Il conduisit la colonie au bord de l'abîme. Envoyé en Canada pour réparer les fautes de son prédécesseur, il ne réussit ni à rompre l'alliance anglo-iroquoise, ni à réduire les Iroquois. Il arrivait à Québec avec 600 soldats et marins; 300 autres l'avaient déjà précédé à l'automne de 1684. C'était une force imposante pour l'époque. Il en fit d'abord un excellent usage, en jalonnant la route des lacs de deux nouveaux postes dont l'importance augmentait tous les jours. C'étaient Niagara, situé à la décharge du lac Érié et à proximité du pays des Iroquois, et Détroit qui commandait les lacs Érié et Huron. Cette politique clairvoyante affermissait la fidélité chancelante de nos alliés de l'ouest et nous assurait la possession complète de la grande route de l'intérieur, fermée pour un moment aux Iroquois.

Lutte contre les Anglais. — La récente guerre iroquoise avait révélé au Canada un nouveau péril, le péril anglais. Devenus nos voisins, les Anglais n'avaient cessé de pousser les Iroquois contre nous et de s'en servir pour pénétrer à l'intérieur du pays. Mais la confédération iroquoise, bien décidée à garder son entière indépendance, préférait jouer un rôle d'arbitre entre les deux colonies et conserver sa liberté d'action; cependant par tradition comme par intérêt, ses sympathies allaient plutôt aux colons du sud comme à des voisins plus rapprochés, moins impliqués dans les affaires indiennes et offrant un meilleur marché d'échanges. Pour couper court à cette influence anglaise, Frontenac, nous l'avons vu, avait proposé d'acquérir la Nouvelle-Hollande. Denonville en reprit l'idée avec d'autant plus d'ardeur que l'occasion semblait exceptionnellement avantageuse.

Jacques II, en effet, devenu roi d'Angleterre en 1685, avait intérêt à conserver l'alliance de Louis XIV pour se défendre contre ses propres sujets et faire échec aux menées ténébreuses de son gendre Guillaume le stathouder de Hollande. Dans ces conditions, il aurait été facile pour la France d'obtenir la cession du territoire convoité. La diplomatie française laissa encore échapper l'occasion. Trois ans plus tard Jacques II était détrôné et Guillaume d'Orange, l'irréductible ennemi de Louis XIV, montait sur le trône d'Angleterre. Seule la force des armes pouvait désormais régler les différends entre les colonies anglaises et françaises d'Amérique. Denonville sut au moins adopter une politique ferme contre les Anglais. Du côté du sud il tint tête à Dongan et à son successeur Andros, tandis qu'à la baie d'Hudson et en Acadie il fit respecter les droits de la Nouvelle-France.

De Troyes à la baie d'Hudson.—Radisson et des Groseillers qui avaient introduit les Anglais à la baie d'Hudson, n'avaient pas tardé à se brouiller avec eux. À la faveur d'une amnistie ils revinrent à Québec, fondèrent en 1682 une nouvelle compagnie de fourrures, la Compagnie du Nord, et repartirent aussitôt. Pendant l'hiver qu'ils passèrent à Nelson, ils firent concurrence à la compagnie anglaise et revinrent à Québec avec une grande quantité de pelleteries. La Barre aurait dû profiter de leurs bonnes dispositions pour relier les postes du Nipigon, du Saguenay et du bas Saint-Laurent avec ceux de la grande baie et accaparer, au moyen de la compagnie française, tout le commerce de l'extrême nord. L'à-propos de cette politique lui échappa. Il malmena Radisson et des Groseillers, qui se donnèrent de nouveau aux Anglais. La compagnie française survécut cependant et Denonville en soutint les prétentions par la force. En 1686 il chargea le chevalier de Troyes d'aller s'emparer des postes anglais de la baie d'Hudson.

À la tête de 100 hommes, dont faisaient partie d'Iberville et ses deux frères Sainte-Hélène et Maricourt, de Troyes quitta Montréal le 20 mars, remonta la rivière des Outaouais et le lac Témiscamingue et descendit la rivière Abitibi jusqu'à la baie de James. En trois mois

la petite troupe avait fait, sac au dos et raquettes aux pieds, plus de 200 lieues. Le 20 juin, de Troyes était devant le fort Monsipi ou Moose qu'il attaqua aussitôt. La furie de l'attaque jointe à la surprise des Anglais, découragea vite toute résistance. Le fort capitula. D'Iberville s'était conduit en héros. Il préludait avec éclat à son admirable carrière militaire. De Monsipi, la petite troupe se rendit en chaloupe au fort Rupert situé à 40 lieues plus à l'est. Pendant que d'Iberville et Maricourt avec 9 compagnons s'emparaient par surprise d'un vaisseau monté par 15 hommes, de Troyes escaladait le fort, et, sans coup férir ,s'en rendait maître. Le fort d'Albany situé à 70 lieues, de l'autre côté de la baie, eut le même sort. Il était muni de 50 pièces de canon et renfermait les principaux magasins de la Compagnie de la Baie d'Hudson ; on y trouva pour 50,000 écus de pelleteries. Il ne restait aux Anglais que le fort Nelson situé beaucoup plus au nord. Toute la baie de James était conquise, mais en dépit d'un traité de neutralité signé par la France et l'Angleterre, la lutte se continua pour la possession de la baie d'Hudson. Maricourt eut la garde du fort Albany, et d'Iberville retourna à Montréal par terre.

L'Acadie.—En Acadie, les gouverneurs (1) se succédaient sans améliorer sensiblement le sort de la colonie. Placés à la tête d'un millier d'âmes occupant une quinzaine de postes agricoles ou de traite dispersés au milieu d'une région grande comme la moitié de la France, ils ne réussissaient pas toujours à se défendre contre les attaques des flibustiers qui souvent ravageaient les côtes. En 1679, ceux-ci occupèrent momentanément Port-Royal et Pentagouet. Sur le bord de la mer, ordinairement à l'embouchure des rivières, s'élevaient de petits postes fortifiés, comptoirs de traite où vivaient ces capitaines français mi-sauvages, mi-civilisés, fiers, indépendants, braves

(1) Voici la liste des gouverneurs de l'Acadie de 1670 à 1710 : 1670, M. de Grandfontaine ; 1673, Jacques de Chambly ; 1678, Michel de la Vallière ; 1684, François Perrot ; 1687, Robineau de Menneval ; 1690, de Villebon ; 1701, de Brouillan ; 1704, Denys de Bonaventure ; 1706, de Subercase. Le premier gouverneur anglais fut Samuel Vetch.

jusqu'à l'excès, aimés des Indiens qui les suivaient pour leur hardiesse, leur bonhomie, leur facilité à se plier à leurs usages. Ces capitaines de sauvages infligèrent aux colonies anglaises d'incalculables dommages.

L'un des types les plus remarquables de ces aventuriers fut Vincent de Saint-Castin, baron des environs d'Oloron, dans le pays basque. Ancien officier du régiment de Carignan, il était venu avec M. de Grandfontaine, qui lui donna le commandement du poste de Pentagouet et de toute cette région. Ayant épousé en 1680 la fille d'un chef abénaquis, il prit un tel ascendant sur cette nation qu'il fut bientôt regardé comme son véritable souverain ; il servit sa patrie d'adoption avec une vaillance et une fidélité inviolables. Énaud, de Nipisiguit, les d'Entremont, de Pobomcoup, les Denys, de Miramichi, les d'Amours d'Échauffours, Saint-Aubin, Bellefontaine, de Saillant, Denys de la Ronde, de la Tour furent également des auxiliaires précieux pour la politique française. Les relations extérieures de l'Acadie continuaient de se faire irrégulièrement avec la France et le Canada, ou même avec Boston, dans les intervalles de paix. De Meuilles reprit en vain le projet de Talon de relier l'Acadie par terre à Québec. L'Acadie se développait lentement mais parallèlement au Canada.

La Salle au Texas — Sa mort. — De retour en France, en 1683, La Salle s'était fait autoriser par le roi et le ministre Seignelay à former un établissement aux bouches du Missisipi, et le gouverneur La Barre reçut l'ordre de le rétablir dans tous ses droits. Sur les quatre vaisseaux mis à sa disposition, La Salle embarqua outre des soldats, des agriculteurs, des artisans, des prêtres, en un mot, une colonie complète composée d'environ 400 personnes. De Beaujeu avait la direction des vaisseaux, La Salle le choix de la route et le gouvernement de la colonie ; comme d'ordinaire les deux commandants ne purent s'entendre.

Partie de La Rochelle le 24 juillet 1684, l'expédition entrait dans le golfe du Mexique trois mois après, dépassait le Missisipi sans le voir et s'arrêtait dans la baie de Matagorda, que La Salle prit d'abord pour l'une des

bouches du grand fleuve. Il y débarqua sa colonie. L'erreur était irréparable. À partir de ce jour, ce ne fut plus qu'une suite interminable de malheurs: le vaisseau chargé des outils et des provisions de bouche fut jeté à la côte et de Beaujeu retourna en France abandonnant La Salle à son sort. Celui-ci mit son monde à l'abri d'un fort qu'il nomma Saint-Louis et partit à la découverte de la fatale rivière. Il revenait après plusieurs mois de recherches infructueuses pour être témoin du naufrage de son dernier vaisseau. Ne pouvant atteindre le Mississipi par mer, il conçut alors le téméraire projet d'aller en Canada chercher des secours pour sa colonie. Il partit avec 16 compagnons dans la direction du nord; mais la mésintelligence se mit parmi ces hommes qui ne pouvaient comprendre l'énergie et l'indomptable courage de leur chef. Morenget, le neveu de La Salle, était bientôt assassiné. Pour se soustraire à la vengeance de La Salle, les meurtriers résolurent de le tuer. Le commandant ne voyant pas revenir son neveu alla à sa recherche avec le P. Douay et un sauvage. Il rencontra Duhaut qui lui parla avec insolence, et comme La Salle s'avançait pour le châtier, un coup de feu partit d'un fourré et La Salle tomba mort, frappé d'une balle en plein front.

Ainsi mourut le 18 mars 1687 l'un des explorateurs les plus remarquables dont l'histoire fasse mention, le fondateur de la Louisiane française, le découvreur du Texas. Après la mort de La Salle, les meurtriers s'entretuèrent ou furent massacrés par les Indiens. Son frère Cavelier et son jeune neveu, le P. Douay et Joutel, l'historien de cette lamentable affaire, réussirent à atteindre le fort Saint-Louis des Illinois. Quant à la colonie de Saint-Louis du Texas, réduite bientôt à la plus horrible misère, elle fut détruite ou dispersée par les Indiens au milieu desquels on trouva plus tard quelques survivants.

L'intendant de Meulles.—État du pays.—De Meulles quitta le Canada en 1686, après quatre années d'intendance. Il connaissait bien le pays pour l'avoir parcouru, sans oublier la lointaine Acadie. Le mémoire qu'il a laissé est une peinture assez exacte de l'état de la colonie à cette époque. La fertilité du sol, surtout à

partir de Québec en remontant le Saint-Laurent, la variété et la salubrité du climat, la prospérité des habitants, la fécondité des familles, l'abondance des vivres provenant de la culture, de la chasse et de la pêche, tout contribue à rassurer sur l'avenir. La récolte des grains dépasse déjà les besoins de la population et, à Montréal, on a planté la vigne qui réussit bien. Le chanvre donne d'excellentes toiles, mais on manque de tisserands. Les troupeaux progressent lentement car toutes les terres défrichées servent à la culture et la nourriture à l'étable pendant des hivers de six mois coûte trop cher. Mais ils fournissent en abondance les viandes et les cuirs dont la colonie a besoin. Les deux produits d'exportation sont encore les pelleteries que les Anglais nous disputent et la pêche sédentaire du golfe et de l'Acadie. Aussi le commerce est-il réduit presque à rien: des sept ou huit vaisseaux qui chaque année viennent à Québec, chargés de vin, de marchandises sèches ou de traite, cinq ou six retournent vides, les autres transportent les pelleteries. Celles-ci constituent encore le seul produit commercial, mais partagées entre forains et habitants, elles ne suffisent plus à enrichir. La pêche sur les côtes de l'Acadie pourrait remédier à la pauvreté de la colonie, mais le roi seul peut soutenir cette dépense et empêcher Boston de détruire des établissements que les Anglais ont toujours regardés comme très préjudiciables à leur commerce. L'Acadie, en effet, reçoit annuellement 400 à 500 vaisseaux de pêche, elle possède de bons ports naturels, de belles forêts, du charbon et du gypse, et elle a sur le Canada l'avantage d'être ouverte en toute saison. De Meulles conseille de fortifier Port-Royal et Plaisance, et d'établir des postes de pêcheries sédentaires à l'île Percé, à Canceau et à la Hève. En achetant Orange et Manhatte, le roi ferait un "grand coup" pour la perfection de cette colonie. L'une des plus importantes mesures de de Meulles fut l'établissement du papier-monnaie afin de faciliter les échanges et de suppléer à la rareté de l'argent monnayé (1). Mieux servi par les circonstances, de

(1) Les billets, de six espèces différentes, portent la signature du gouverneur et de l'intendant.

Meulles eut été capable de rendre de très grands services à la colonie. Champigny le remplaça (1686-1702).

Denonville et les Tsonnontouans.—Chargé de protéger les sauvages alliés, Denonville n'avait en vue que la guerre contre les Iroquois. Tout la justifiait. Soutenus par les Anglais, les Iroquois ne cessaient de poursuivre les Illinois, et de faire incursion sur le territoire français. Denonville hésita longtemps. Il ne pouvait oublier les misérables résultats qui avaient marqué les expéditions précédentes. Un Iroquois chrétien lui avait dit un jour: "Ecoute, Ononthio; tu vas attaquer un nid de guêpes; écrase-le, si tu veux vivre tranquille; mais si tu te contentes de les effrayer, elles se réuniront contre toi".

La crainte lui inspira alors un acte de perfidie inexcusable. Prenant à la lettre l'ordre du roi d'envoyer les prisonniers en France pour les faire servir sur les galères, Denonville s'empara par trahison des chefs Iroquois venus sur son invitation traiter à Cataracoui, les fit charger de chaînes et envoyer en France. Ce coup de force n'avait pas même le mérite de l'adresse qui en impose; les chefs saisis venaient du voisinage du fort français et nous étaient plutôt favorables. Les Jésuites se trouvaient à leur insu impliqués dans l'affaire; l'on cacha au roi les circonstances de la capture des prisonniers. Les représailles ne se firent pas attendre. Les Onneyouts mirent le P. Millet à la torture et les Onnontagués, plus honnêtes que le gouverneur, donnèrent au P. de Lamberville, qui avait servi d'intermédiaire, le temps de s'enfuir.

Le 1er août 1687 Denonville était à Frontenac avec 1,200 soldats et 500 sauvages. À peu de distance du premier village tsonnontouan, l'avant-garde, composée de coureurs de bois et de sauvages chrétiens, défit une bande de 800 Iroquois, mais ne put les poursuivre. L'armée ne rencontra plus de résistance. Elle brûla les villages déserts des Tsonnontouans, détruisit leur récolte de maïs et tua tous les pourceaux. Après avoir pris possession du pays au nom du roi de France, le gouverneur alla bâtir un fort de pieux à Niagara où il laissa une garnison de 100 hommes sous les ordres du chevalier de Troyes.

L'effet de la campagne donnait l'illusion d'un vrai succès. La route du nord fut libre un instant et les coureurs de bois vinrent jusqu'à Montréal renouveler leurs marchandises de traite. Avec les succès de d'Iberville à la baie d'Hudson, l'année précédente, ce fait d'armes pouvait amener un peu de tranquillité. Mais ce n'était qu'un succès de surface.

Représailles iroquoises. — Kondiaronk. — L'union des cinq Cantons pour une action commune contre les Français se fit aussitôt, inspirée et soutenue par Dongan. Dès 1688 recommença la petite guerre d'autrefois, au coin des bois, aux points de rencontre des chemins et des rivières, toute d'embuscades et de surprises, sans trêve ni merci. Elle devait durer plus de neuf ans. Le commerce, l'industrie, l'agriculture, sont paralysés, la misère devient générale et pour la première fois on est forcé d'établir à Québec un bureau de bienfaisance publique. Les Iroquois, répandus par petites bandes, viennent jusqu'aux portes de Montréal massacrer les travailleurs isolés. La Grande-Gueule ose même venir réclamer les prisonniers de sa nation. Les Iroquois dictent le traité du 15 juin, sorte de trêve sur la valeur de laquelle personne ne se fait illusion. Denonville, pris de panique, ordonne l'évacuation de Niagara. Détroit était déjà abandonné. Les garnisons de ces deux postes se replièrent sur Cataracoui.

La trahison du chef huron, Kondiaronk, surnommé le Rat pour son astucieuse finesse politique aggrave encore la situation. Mécontent de n'avoir pas été consulté pour la paix du 15 juin, il résolut d'en détruire l'effet. Il va attendre les ambassadeurs iroquois à l'Anse de la Famine, tombe sur eux à l'improviste, en tue un bon nombre et fait les autres prisonniers. Quand on lui demande pourquoi il a violé la parole donnée, il feint l'étonnement et affirme qu'il a agi ainsi sur les ordres même d'Onontio (le gouverneur). Il retient cependant un prisonnier soi-disant pour remplacer un des siens tué pendant l'action, le conduit à Michillimakinac où la Durantaie le fait passer par les armes, probablement pour lui épargner les horreurs du supplice. Alors Kondiaronk met en liberté un

vieil Iroquois pour qu'il aille dire aux Cantons de quelle façon sont traités les ambassadeurs par les Français. Kondiaronk faisait croire aux Iroquois que les propositions de paix étaient une feinte, et aux alliés que les Français étaient toujours en guerre avec les Iroquois. Le Rat pouvait se vanter d'avoir "tué la paix".

Massacre de Lachine.—Au milieu de toutes ces intrigues, les Français se maintenaient difficilement, même à Michillimakinac où la Durantaie et les missionnaires parvenaient avec peine à rassurer les Outaouais et les sauvages du Sault-Sainte-Marie, et à tenir en respect les perfides Hurons. Nicolas Perrot réussissait mieux avec les Indiens des Prairies. Le 8 mai 1689, dans une grande assemblée réunie par ses soins au lac Pepin, il démontrait la nécessité de s'unir plus étroitement aux Français contre l'ennemi commun et il prenait possession au nom de la France de tout le pays qui s'étend à l'ouest du lac Michigan : le territoire des Puants, le Wisconsin, le haut Mississipi habité par les Sioux. C'était un nouveau succès pour la politique française, succès inutile tant que ne se rétabliront pas les communications avec la vieille colonie. Or Tonty était bloqué au fort Saint-Louis des Illinois et les Iroquois ne laissaient de repos aux colons du bas Saint-Laurent que pour mieux les surprendre.

En effet, le 5 août 1689, à la faveur d'une violente tempête, 1,400 Iroquois abordèrent de nuit dans l'île de Montréal à l'endroit appelé Lachine et, postés par petits pelotons autour des maisons espacées sur le chemin public, ils attendirent l'aurore pour donner le signal du massacre. Poussant alors leur terrible cri de guerre, ils enfoncent les portes à coups de haches, tuent ceux qui font mine de se défendre, allument l'incendie partout et font un grand nombre de prisonniers dont plusieurs sont torturés. Dans cette seule nuit tragique, les Iroquois avaient fait 150 à 200 victimes. Ils ravagèrent la campagne pendant trois jours et s'approchèrent même de la banlieue de Montréal. Ils disparurent enfin sans être poursuivis.

Denonville, effaré, pensant que tout était perdu sans ressource, envoya en toute hâte l'ordre d'évacuer le fort Frontenac. De Valrennes obéit à regret ; il fit sauter les

murailles du fort et se replia sur Montréal. De Lachine à Mackinac pas un poste ne restait aux Français. La colonie française est démembrée, les Iroquois et les Anglais triomphent, plusieurs des nations alliées hésitent sur le parti à prendre. L'avenir inquiète les plus optimistes.

Frontenac revient au Canada. — Malgré son grand âge—il avait 68 ans— et les rancunes que son retour ne manquerait pas de réveiller, Frontenac fut jugé le seul homme capable de rétablir à cette époque critique les affaires de la colonie. Accueilli comme un sauveur, il monta sans tarder à Montréal, espérant arriver assez tôt pour empêcher la destruction de Cataracoui. Vain espoir : ses envoyés étaient à peine en route qu'ils rencontrèrent de Valrennes revenant avec la garnison. Frontenac fit aussitôt entourer Montréal d'une palissade de pieux de cèdre hauts de 15 pieds et établir des fortins aux endroits les plus exposés. Mais la vraie ligne de défense de la colonie était ailleurs. La garnison de Michillimakinac, renforcée de 150 hommes, mit fin aux hésitations des Outaouais toujours enclins à se joindre aux ennemis. Dans le haut Mississipi, Du Lhut était vainqueur des Iroquois et Tonty se maintenait à Saint-Louis des Illinois. Nicolas Perrot retourna au Wisconsin et une fois de plus gagna tous les sauvages de ces régions à la cause française. À tous nos alliés, Frontenac envoya dire qu'il entendait rester leur protecteur et il réclamait fidélité. L'ancienne route de traite se trouvait rétablie. Reprenant sa politique de conciliation, le gouverneur espérait se rapprocher des Iroquois, d'autant plus aisément qu'il ramenait avec lui les trois survivants des chefs exilés par Denonville. Mais le chevalier d'Eau, envoyé en ambassade, fut accueilli comme un espion et livré aux Anglais de New-York. Frontenac comprenait enfin d'ou venait l'insuccès de ses démarches.

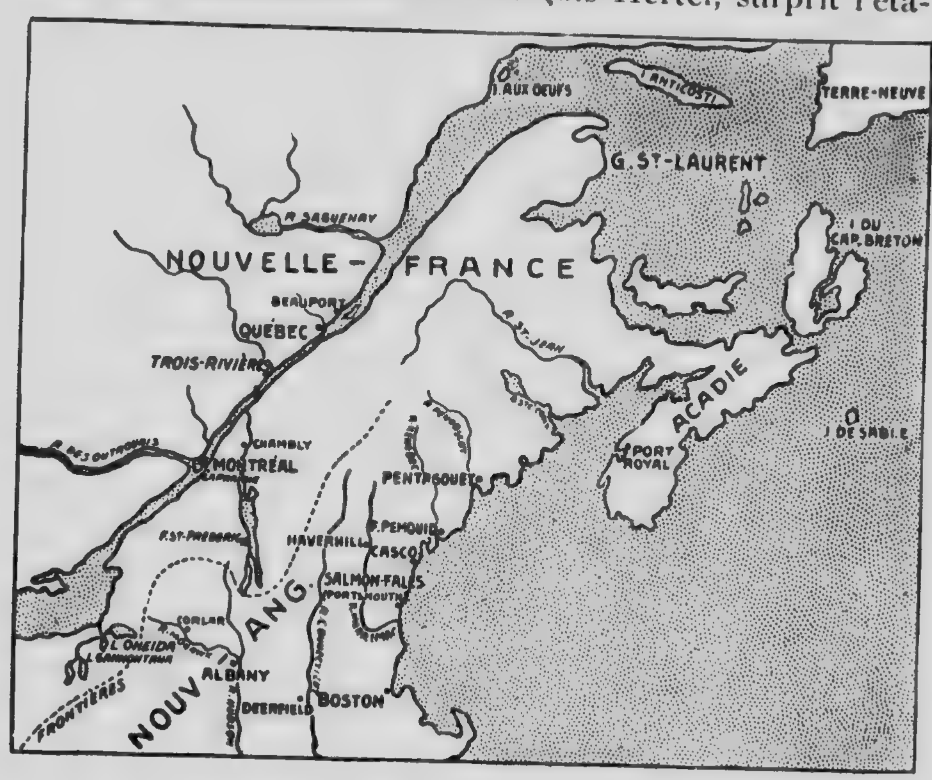
À la baie d'Hudson et en Acadie, régions peu liées à la politique de la colonie laurentienne, les Français tenaient bravement tête à leurs adversaires. D'Iberville, devenu le premier marin de l'extrême nord, maintenait à la baie de James, les conquêtes des années précédentes et même dans sa croisière de 1689 capturait deux autres

vaisseaux anglais. En Acadie nos fidèles alliés les Abénaquis répondaient à une attaque des Anglais contre un de leurs villages par la prise du fort Pemquid, poste fortifié situé en terre anglaise. De toutes les entreprises contre les Anglais d'Amérique, seule l'expédition organisée en France pour la conquête de New-York aboutit à un échec. Callières, envoyé en France par Denonville, décida le roi à s'emparer de New-York, mais il était trop tard. La marine française immobilisée par la guerre d'Irlande, ne laissait libres que deux vieux navires que la Caffinière conduisit devant New-York, attendant en vain que les troupes canadiennes vinssent par le lac Champlain prendre la ville à revers. Il était difficile de combiner l'action d'une flotte avec celle d'une armée de terre. Frontenac, arrivé à Québec le 12 octobre, ne put, à cause du désarroi général, amener le secours demandé, et la Caffinière, n'osant attaquer seul, retourna en Europe.

Guerre ouverte contre les Anglais.—Par leur population, leur importance commerciale et leur esprit démocratique, les colonies anglaises tendaient davantage chaque année à jouer un rôle politique indépendant de celui de la métropole. Ne recevant que des secours insuffisants, elles s'étaient chargées de la défense de leur territoire et de la conduite de leurs affaires intérieures. Aussi font-elles la guerre aux établissements français sans s'occuper de l'alliance de Jacques II et de Louis XIV (1686). C'est vraisemblablement ce fier esprit colonial qui fit échouer le projet d'acquisition de New-York. Les colons anglais n'auraient pas changé d'allégeance sans protester. La révolution qui renversait Jacques II bouleversait toute la politique européenne, dirigée désormais contre la France par son ennemi le plus acharné Guillaume II. Une longue guerre commença aussitôt (7 mai 1689).

En Amérique la lutte s'engage sur toutes les frontières. Frontenac fut le premier à l'attaque. Pour venger le massacre de Lachine, il lâcha contre la Nouvelle-Angleterre pendant l'hiver de 1690 trois partis de guerre formés d'un nombre à peu près égal de Français et de sauvages. Le premier, de 207 combattants commandés par d'Ailleboust de Mantet et LeMoyne de Sainte-Hélène, tomba

sur Corlar (Schenectady), dont l'enceinte mal gardée renfermait 80 maisons; il massacra toute la population à l'exception d'une soixantaine de personnes dont plusieurs périrent dans les bois avant d'avoir pu gagner Albany. Le deuxième, de 52 hommes, partit des Trois-Rivières sous le commandement de François Hertel, surprit l'éta-



Expéditions contre la Nouvelle-Angleterre.

blissement de Salmon-Falls, près de la ville actuelle de Portsmouth, et mit en déroute au passage d'un pont, une troupe de 200 Anglais envoyés pour couper sa retraite. Au retour, Hertel joignit Portneuf, fils du baron de Bécancour, qui menait contre le Maine le troisième parti formé à Québec et qui comptait un détachement d'Abénaquis et de Canadiens. Ils prirent d'assaut l'important fort Loyal (près Casco) défendu par 70 hommes et 8 canons. On rapporta de partout un butin considérable et sous couleurs de représailles, les sauvages multipliè-

rent les actes d'atrocité. De toute la Nouvelle-Angleterre s'éleva un long cri de colère et de vengeance. La conquête de la Nouvelle-France fut unanimement résolue et aussitôt organisée.

Phipps s'empare de l'Acadie.—Toutes les colonies anglaises voulurent prendre part à cette grande entreprise. Elles levèrent une armée de 3,000 hommes qui, sous le commandement du général Winthrop, devait marcher contre Montréal par le lac Champlain, tandis qu'une flotte, sortie de Boston, irait assiéger Québec. Phipps, avec une flotte de 7 vaisseaux portant 700 hommes de troupe, s'attaqua d'abord à l'Acadie. Port-Royal n'avait qu'une garnison de 100 hommes et une vingtaine de canons qui n'étaient pas même en batterie. De Menneval, le gouverneur, ne pouvait opposer qu'une courte et faible résistance, mais en se retirant dans le fort, il donna le change à Phipps, et obtint une capitulation avantageuse: le gouverneur et les soldats seront transportés en terre française, les habitants resteront en possession de leurs terres et jouiront du libre exercice de leur religion. Mais lorsque Phipps eut constaté les faibles moyens de défense dont disposait la place et vu les magasins remplis de provisions, il rompit la parole donnée. Il fit prisonniers officiers et soldats, pilla les magasins et obligea les habitants à prêter serment au roi d'Angleterre.

Il suffit d'une croisière de quelques semaines pour réduire les autres petits postes de l'Acadie, entr'autres Chédabouctou, dont le commandant de Montorgueil avec 14 hommes se défendit vaillamment contre 80 Anglais et obtint les honneurs de la guerre, et Pentagouet que Saint-Castin abandonna pour se réfugier chez les Abénaquis. Phipps, emporta tout ce qu'il put enlever, mais il ne fit rien pour empêcher le retour offensif des Français. Toute l'Acadie était au pouvoir des Anglais, mais nos fidèles alliés les Abénaquis, ne cessèrent d'envoyer leurs partis contre les habitations de la frontière et préparèrent les succès des années suivantes.

Échec de Winthrop (1690).—Boston accueillit en triomphateur le conquérant de la pauvre Acadie. Avec

une flotte de 34 vaisseaux montés par 3,500 hommes, on ne douta pas qu'il fût capable de s'emparer de Québec et de toute la Nouvelle-France. Le 16 octobre, Phipps arrivait à l'île d'Orléans, à portée du canon de Québec. Deux jours auparavant Frontenac était encore à Montréal organisant la défense de la ville contre l'attaque éventuelle de Winthrop. Aux sauvages venus pour la foire annuelle des pelleteries, il ne parla que de guerre et de butin, et un jour, saisissant une hache, il la brandit fièrement au-dessus de sa tête blanche, et exécuta devant eux, comme un jeune guerrier, la danse de guerre. À peine Winthrop s'était-il mis en route avec ses 3,000 miliciens et quelques centaines de sauvages, que la petite vérole fit de nombreuses victimes, surtout parmi les Iroquois, impuissants à lutter contre le terrible mal. Aussi accusèrent-ils les Anglais d'avoir voulu les empoisonner. Ils refusèrent d'aller plus loin et l'armée se débanda. Cependant Schuyler, gouverneur d'Albany, fit une reconnaissance jusqu'à la Prairie de la Madeleine où il surprit et tua quelques travailleurs isolés, brûla les récoltes et se retira avec un certain nombre de prisonniers.

Défaite de Phipps. — Averti de l'approche de Phipps, Frontenac vola aussitôt au secours de Québec. Un parlementaire vint aussitôt sommer Frontenac de livrer la ville et demanda une réponse par écrit. Le vieux gouverneur répliqua fièrement : "Allez dire à votre maître que je répondrai par la bouche de mes canons ; qu'il apprenne que ce n'est pas ainsi que l'on somme un homme comme moi". Le premier boulet tiré de la citadelle abattit le pavillon du vaisseau amiral et les Canadiens allèrent le chercher à la dérive sous les yeux des Anglais. Phipps ne doutait pas de la faiblesse de Québec et il fit la faute de l'attaquer de front. La canonnade ne produisit que des dégâts matériels. Pendant ce temps Maricourt arrivait du Saguenay, et Callières de Montréal avec 700 hommes. Le 18 octobre Phipps fit débarquer Walley à Beauport avec 1,500 hommes, mais Juchereau de Saint-Denis arrêta son mouvement d'approche, pendant que 4 vaisseaux anglais ouvraient de nouveau le feu sur Québec. Le 20, Walley tenta un suprême effort pour traverser la

Canardière que défendaient les Canadiens et les sauvages. Le combat dura jusqu'à la nuit. Déconcertés par la résistance d'ennemis qui se battaient à l'Indienne, dissimulés derrière les arbres et dans les plis du terrain, les Anglais se rembarquèrent à la hâte pour échapper à un désastre. Ils avaient perdu 500 hommes. Phipps se sentit irrémédiablement battu. Le 22 octobre il levait l'ancre et regagnait Boston. Un de ses vaisseaux se perdit sur l'île d'Anticosti, plusieurs autres périrent en mer. Frontenac pressait le ministère de reprendre une vigoureuse offensive contre New-York et Boston humiliées et épuisées. La mort de Seignelay et la guerre d'Europe firent une fois de plus ajourner le projet. Pour commémorer la belle défense de Québec, Louis XIV fit frapper une médaille et anoblit Hertel de Rouville et Juchereau de Saint-Denis. Puis sans même accorder une partie des faibles secours demandés, il donna le conseil de continuer la guerre d'offensive.

D'Iberville.—Politique de Frontenac.—Pour la mener à bonne fin et reprendre le terrain perdu, Frontenac fut admirablement secondé par plusieurs officiers du plus grand mérite. C'étaient de Villebon, de Villieu et Saint-Castin en Acadie, Du Lhut, Perrot, Lamothe-Cadillac dans la région des Lacs, et le plus illustre de tous, le chevalier d'Iberville en Acadie, à Terre-Neuve et à la baie d'Hudson.

Pierre d'Iberville était né à Montréal en 1661. Son père, Charles Le Moyne, un Dieppois, s'était signalé par d'éminents services à la colonie en qualité d'interprète et d'ambassadeur auprès des sauvages dont il connaissait plusieurs langues. Il était officier de la milice de Montréal. Le roi l'avait anobli en 1668. Sur ses douze fils, six au moins se firent un nom dans notre histoire, trois moururent en combattant pour leur roi ; ils ont mérité d'être appelés les *Machabées du Canada.* Pierre Le Moyne fut le plus grand homme de guerre que le Canada ait produit. Avec ses frères, de Sainte-Hélène et de Maricourt, il avait fait en France de fortes études militaires, dans une école de marine. Il réunissait toutes les qualités du soldat canadien et du marin français, la bravoure, le coup

d'œil, la décision, l'endurance et l'activité. Sur mer il fut l'émule des Jean Bart et des Duguay-Trouin, toujours à l'attaque, jamais battu. Pendant 20 ans (1686-1706) il promena son pavillon victorieux sur tout le rivage oriental de l'Atlantique, depuis la baie d'Hudson, qui fut le principal théâtre de ses exploits, jusqu'au golfe du Mexique.

Frontenac avait repris sa triple politique d'autrefois : lutte contre l'envahissement des Anglais, protection contre les Iroquois, maintien des alliances avec les indigènes du haut Pays et de l'Acadie. Pour les questions d'administration civile et religieuse, la traite des pelleteries, la vente des boissons enivrantes, la colonisation, le commerce, l'industrie, mêmes vues qu'autrefois âprement maintenues et en définitive approuvées pour leur justesse et leur efficacité. La paix générale de 1701 fut le digne couronnement de cette belle œuvre de trente ans.

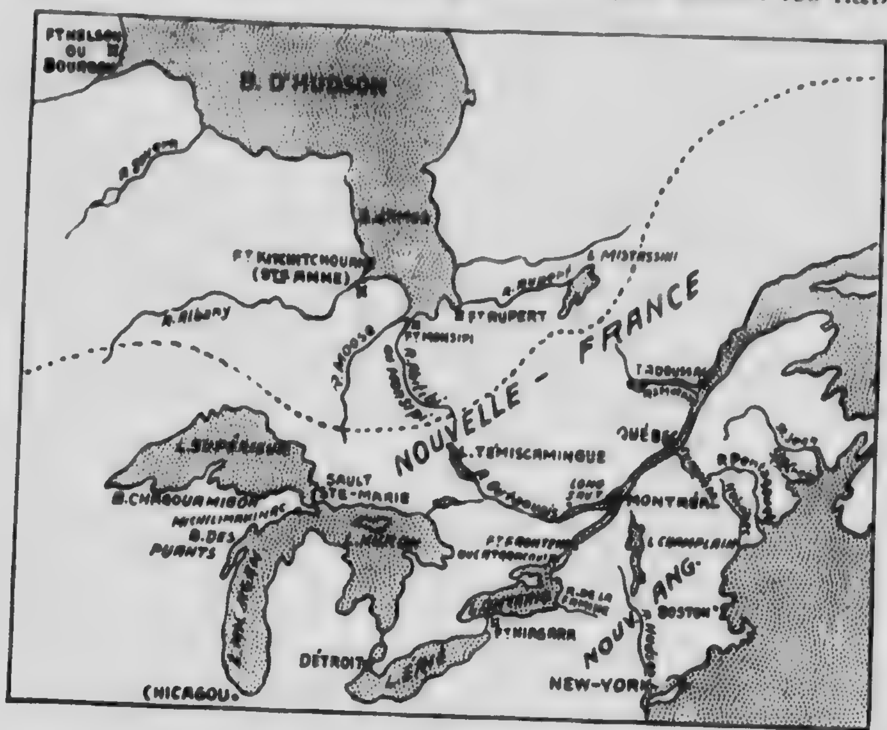
A la baie d'Hudson.—Depuis 1686 la lutte à main armée, après la lutte de réclamations et de prises de possession platoniques, se poursuivait à l'avantage de la France, grâce aux exploits militaires de notre plus grand marin, d'Iberville. Aussi bien les postes de traite anglais ont-ils reçu de fortes garnisons, des frégates en défendent les approches. D'Iberville, passé en France, fait agréer la nécessité d'une attaque décisive et, avec trois vaisseaux, prend la route du nord et s'empare (1694) du plus puissant des postes anglais, le fort Nelson, en relations d'affaires avec un immense arrière pays de fourrures (1). Il revient à Québec avec de belles prises et plus de 8,000 livres de pelleteries. L'achèvement de son œuvre est renvoyé à plus tard, quand il aura fait la conquête de Terre-Neuve et ruiné les pêcheries anglaises.

Affaires d'Acadie.—Frontenac organisa, aussitôt Phipps parti, la reprise de l'Acadie et la conquête de la baie d'Hudson. Il n'était pas besoin d'un grand déploiement de forces. Villebon, le nouveau gouverneur, revint

---

(1) Le fort Nelson, appelé fort Bourbon par les Français, fut repris par les Anglais en 1696.

à Port-Royal (1691) et alla se réfugier à la rivière Saint-Jean où Phipps l'attaqua encore l'année suivan· ·ans succès. Mais la *petite guerre* fut soigneusemen· · · e-tenue par les intrigues anglaises sur cette frontièr· indé-cise. Les Bostonnais essayaient toujours de détacher les Abénaquis de l'al!·ance française. Les Français ripostent en organisant des partis de guerre dirigés contre les habi-



Expéditions de Le Moyne d'Iberville.

tations anglaises. En 1694, de Villieu s'empare de Pemquid et porte la désolation partout dans cette région. Sur mer, même lutte avec alternance de victoires et de défaites. La rivière Saint-Jean devient un redoutable refuge de corsaires. Boston, qui a repris Pemquid, multiplie les croisières qui ferment aux habitants l'accès de la mer. Aidé des Abénaquis de Saint-Castin, du capitaine Bonaventure et de Villieu, d'Iberville reprend Pem·uid (août 1696) et le rase ; mais de Villieu, chargé à Pentagouet de l'échange des prisonniers, est lui-même jeté dans les fers,

tandis que les Bostonnais, reprennent l'offensive sous la conduite de Benjamin Church, le fameux "Squaw Killer", pillent Beaubassin et assiègent en vain Naxoat, sur la rivière Saint-Jean, où était le gouverneur, M. de Villebon.

Conquête de Terre-Neuve (1697).—Pendant que les Bancs de Terre-Neuve restent ouverts à toutes les nations d'Europe, l'Angleterre et la France prétendent à la possession de la terre ferme. Dans la presqu'île d'Avalon, les Anglais sont à Saint-Jean, les Français à Plaisance. Les rivalités s'aigrissent et après les démonstrations navales viennent les raids sur territoires ennemis. C'est avec d'Iberville que la lutte atteint sa phase la plus aiguë. Plaisance avait alors pour gouverneur le susceptible et incapable capitaine Brouillan. Ayant reçu du roi l'ordre de faire la conquête de Saint-Jean, il s'obstina à en faire le siège par mer: il subit un échec complet.

D'Iberville, envoyé aussitôt pour lui prêter main forte, partit avec 125 Canadiens et quelques petits canons et s'achemina par terre vers la baie de la Conception. En route, il surprit plusieurs stations de pêche où il fit quantité de prisonniers. En arrivant devant Saint-Jean, son premier soin fut de faire le vide autour de la redoute qui constituait la principale défense de la place et d'ériger en batterie ses petits canons de siège. Les Anglais n'attendirent pas l'assaut pour capituler. Saint-Jean tombait ainsi presque sans coup férir aux mains de d'Iberville. Il y trouva des vivres en abondance, s'empara de plusieurs navires de pêche qu'il utilisa pour prendre les postes de la baie de Conception et de celle de la Trinité. En moins de deux mois les Canadiens de d'Iberville s'emparèrent d'une vingtaine de petits postes, conquirent près de 500 lieues de pays, tuèrent 200 personnes, firent 700 prisonniers ; le butin atteignit 190.000 quintaux de morue. D'Iberville n'avait eu que deux hommes blessés. De retour à Plaisance, il s'apprêtait à conquérir Bonavista et Carbonnière, postes fortifiés où s'était réfugiée la garnison anglaise, quand il reçut l'ordre de retourner à la baie d'Hudson. Resté seul, Brouillan ne put maintenir les conquêtes antérieures et la plupart des stations de la côte orientale de Terre-Neuve retournèrent aux Anglais.

D'Iberville à la baie d'Hudson (1697).— Pour la quatrième fois, d'Iberville allait croiser dans les glaces de la baie d'Hudson. On lui avait donné une petite flotte de cinq navires montée par 250 combattants. Les glaces bloquèrent les navires (3-28 août) puis les séparèrent. Le *Pélican*, commandé par d'Iberville parvint seul le 4 septembre devant le fort Nelson, but de l'expédition. Bientôt trois voiles apparaissent à l'horizon ; ce sont des vaisseaux anglais dont le plus petit est plus puissant que le *Pélican* (48 canons). D'Iberville obligé d'accepter le combat, commence une série d'habiles manœuvres destinées à séparer ses ennemis et à les détruire l'un après l'autre. Après deux heures d'une lutte acharnée, il s'approche habilement du *Hampshire*, le transperce à sa ligne de flottaison et le coule. Il fonce alors sur le *Hudson Bay* qui amène pavillon tandis que le *Deering* réussit à s'échapper. D'Iberville n'avait que 17 blessés. Une tempête jeta le *Pélican* à la côte et l'équipage réussit à grand'peine à sauver du naufrage les munitions nécessaires au siège. Les quatre autres navires de la flotte ne tardèrent pas à arriver et l'on commença aussitôt l'attaque du fort Nelson. Les Anglais n'attendirent pas l'assaut pour capituler bien que la garnison comprît 159 hommes avec 34 pièces de canon. On trouva dans le fort de grandes quantités de pelleteries. La baie d'Hudson tout entière à l'exception d'Albany, était au pouvoir des Français. Mais là aussi ils laissèrent des troupes insuffisantes pour maintenir la conquête. De Sérigny fut nommé gouverneur de tout ce territoire de traite et d'Iberville repassa en France (octobre 1697). En moins d'une année, il avait ravagé les pêcheries anglaises de Terre-Neuve et achevé la conquête des territoires de chasse de l'extrême nord.

Au Saint-Laurent (1691).—Pendant que d'Iberville dégage les avenues du Canada, Frontenac, avec les seules forces de la colonie, soutient la lutte contre les Iroquois. Par leurs embuscades et leurs attaques subites, ces sauvages sont plus redoutables que les Anglais qui ne cessent de les soudoyer contre nous. Ils bloquent le commerce, paralysent l'agriculture, tiennent sans cesse les miliciens l'arme au pied, isolent les paroisses et répan-

dent le deuil et la consternation dans toute la région de Montréal, perpétuel théâtre de ces razzias indiennes. Les deux années qui suivirent le siège de Québec furent remplies d'alertes et de petits combats où la colonie perdit beaucoup de monde. En 1691, 700 Iroquois, groupés à l'embouchure de l'Outaouais, menaçaient les établissements des environs. À la Pointe-aux-Trembles, ils brûlent une trentaine de maisons; ils font des prisonniers dans le voisinage de Laprairie et de la Montagne. Depuis Repentigny jusqu'au lac Saint-Pierre, ils saccagent, incendient et tuent; de petites paroisses, Dautré par exemple, disparaissent entièrement. Callières, le gouverneur de Montréal, organise la défense et pourchasse les ennemis avec vigueur. A Repentigny, MM. de Vaudreuil et de Bienville surprennent un parti d'Iroquois et l'anéantissent; mais de Bienville est tué.

Du sud venait le même été un autre parti de guerre beaucoup plus redoutable. C'était Schuyler qui, à la tête de 300 Anglais et sauvages, tombait à l'improviste sur 800 soldats français campés à Laprairie. M. de Saint-Cirque, qui remplaçait temporairement Callières retenu par la maladie, fut blessé à mort avec plusieurs de ses soldats. Mais M. de Chassaigne survint avec son bataillon d'élite et culbuta l'ennemi. Celui-ci se retirait en bon ordre, quand il se trouva en présence de M. de Valrennes qui accourait de Chambly au bruit de la fusillade. Après une lutte acharnée de deux heures, Schuyler était mis en pleine déroute après avoir perdu dans ces deux combats livrés le même jour une centaine d'hommes.

Guerre iroquoise (1692).—À l'automne de l'année suivante (1692), les Iroquois revinrent par petites bandes, plus nombreux et plus hardis. Ils ravagent Yamaska, Saint-Lambert, la Rivière-du-Loup, l'île Jésus, Boucherville, etc. Au nord, la Chaudière Noire, un chef iroquois, se signale à la tête des Tsonnontouans. Son plan était de se poster sur l'Outaouais et d'y surprendre les alliés et les Français qui revenaient du haut Pays avec une cargaison de pelleteries. Trois fois, de Lanoue s'y rendit pour maintenir le passage libre. Un jour, il y fut surpris et ne put s'échapper qu'en laissant des prisonniers

aux mains des Iroquois qui s'avancèrent jusqu'à Lachenaie où ils capturèrent 14 colons dans leurs champs. Vaudreuil et du Plessis-Faber à la tête de 400 hommes se mirent à la poursuite des Iroquois, les atteignirent au Long-Sault, sur l'Outaouais, et les taillèrent en pièces; un grand nombre se noyèrent en voulant traverser la rivière à la nage, le reste fut fait prisonnier y compris la femme du grand chef. Quelques jours après, d'autres Iroquois étaient dans les îles de Sorel où ils tuèrent M. de Lusignan.

Madeleine de Verchères.—Le plus beau fait d'armes de cette année fut la défense du fort de Verchères par une jeune fille de 14 ans, Madeleine de Verchères. Un jour, 22 octobre 1692, les Iroquois font irruption dans la campagne de Verchères, tuent quelques colons occupés aux travaux des champs pendant que les femmes et les enfants, avertis du danger, se réfugient à l'abri du petit fort palissadé. Il n'y avait dans le fort que deux soldats et un vieillard octogénaire. Impossible de compter sur eux pour organiser la résistance. Madeleine s'en charge. Elle arme les soldats et ses deux jeunes frères âgés de dix et de douze ans, tue les Iroquois qui s'approchent et fait tirer le canon pour prévenir les habitants alors dispersés dans les bois. Les Iroquois croyant avoir affaire à de nombreux combattants se tiennent à distance; mais pendant 8 jours ils entourent le fort qui ne peut communiquer avec l'extérieur que par le fleuve. Enfin arrive M. de Monnerie envoyé de Montréal avec un détachement de 40 hommes. "Monsieur, soyez le bienvenu, lui dit Madeleine, je vous rends les armes"—"Mademoiselle, elles sont entre bonnes mains"—"Meilleures que vous ne croyez", répliqua-t-elle, et elle lui indiqua avec quelle habileté elle avait organisé la défense du fort. Cet exploit renouvelé de sa mère ne fut pas le seul du genre dans la vie de notre héroïne. Il montre ce qu'était la vie coloniale à cette époque et de quelle trempe étaient nos ancêtres.

Les postes de l'Ouest.—En 1693, on annonça que 10,000 Anglais se préparaient à envahir le Canada. Mais

les rivalités entre les colonies anglaises, les retards, la méfiance justifiée contre les Iroquois, firent avorter le projet. Par contre les communications avec le haut Pays se rétablissaient et cette année même, 700 sauvages et Français apportent en 186 canots d'immenses quantités de pelleteries. Frontenac profite de la présence des sauvages pour pousser la guerre contre les Iroquois, envoie Le Sueur en ambassade auprès des Sioux, pendant que Lamothe-Cadillac monte à Michillimakinac rétablir la confiance ébranlée parmi les nations des Lacs. Deux ans après, le gouverneur fait relever le fort Frontenac, poste indispensable pour protéger le commerce, brider la confédération iroquoise, surveiller les empiètements des Anglais. En juillet 1695, Crisafy s'y rend avec 700 hommes et après la reconstruction y laisse La Vallière à la tête d'une garnison de 48 hommes. Le 16 août suivant, Frontenac, qui avait déjà décidé de porter la guerre dans les cantons iroquois, donna une grande réception aux sauvages venus à Montréal (1). Il leur conseilla de rester fortement unis les uns aux autres pour faire tous ensemble et avec les Français une guerre implacable à l'Iroquois, l'ennemi commun. Puis il se prépara sans retard à l'expédition qu'il avait projetée pour l'année suivante.

Dernière expédition contre les Iroquois (1696).—En 1694, Frontenac avait repoussé les propositions pacifiques des Agniers après s'être assuré qu'à l'instigation des Anglais ils nourrissaient des desseins belliqueux. Au Saint-Laurent, les Iroquois avaient rencontré partout une vigoureuse résistance tandis que le rétablissement de Cataracoui et l'action énergique de Lamothe-Cadillac et de Courtemanche avaient raffermi la frontière de l'ouest. Le moment de l'offensive était venu. Ayant donc réuni une troupe de 2,000 hommes, soldats, miliciens et sauvages, Frontenac partit de l'île Perrot le 7 juillet 1696, monta à Cataracoui où il attendit quelques jours de Michillimakinac un renfort qui ne vint pas, traversa le lac Ontario, aborda à l'embouchure de la rivière Chouaguen et se dirigea sans tarder vers le canton des

(1) On y vit pour la première fois des Sioux de l'ouest.

Onnontagués. Épouvantés, les Onnontagués incendièrent leurs bourgades et s'enfuirent dans les bois. Frontenac dévasta leurs champs de maïs et continua sa marche vers le canton des Onneyouts où une quarantaine des principaux chefs détruisirent eux-mêmes leurs villages, incendièrent leurs récoltes et vinrent faire leur soumission à Frontenac. Celui-ci aurait bien voulu infliger le même sort aux autres cantons, mais ayant appris que les Anglais s'étaient unis à eux, il reprit aussitôt, malgré les murmures des sauvages, le chemin du retour. Les résultats de l'expédition, bientôt raffermis par la paix de Ryswick, devaient être le désarmement général des Iroquois et la soumission de tous les alliés. D'autre part les nombreuses victoires de d'Iberville présageaient un succès décisif contre les colonies anglaises de l'Atlantique. Frontenac reprit alors le projet de 1682: il tenta de combiner l'attaque par mer et par terre contre Boston et New-York. La distance, les vents contraires, diverses circonstances firent encore échouer le projet de Frontenac. Le marquis de Nesmond avec sa flotte de 10 vaisseaux arriva à Plaisance très tard à l'automne et s'en retourna en France sans avoir rien fait.

Paix de Ryswick.—En Europe, les victoires de Louis XIV, et plus encore la lassitude et l'épuisement des combattants, amenèrent la paix. Elle fut signée au château de Ryswick près de la Haye le 20 septembre 1697. Louis XIV rendit les territoires conquis à Terre-Neuve, mais les Anglais renoncèrent à toutes leurs prétentions sur la baie d'Hudson à l'exception du fort Albany. La rivière Saint-Georges devait marquer la frontière entre la Nouvelle-Angleterre et l'Acadie. Également intéressés à ménager les cantons iroquois, les belligérants n'osèrent pas délimiter la frontière de ce côté et les Anglais continuèrent leurs empiètements sur le territoire iroquois pour atteindre le lac Ontario. Frontenac fit preuve de clairvoyance en soutenant que les Iroquois, indépendants des deux couronnes, n'étaient pas compris dans cet article. Agir autrement aurait été reconnaître les Anglais virtuellement maîtres de Niagara et de la région des Lacs. Callières traita directement avec les Iroquois; en flattant leur

orgueil, il les confirma dans leurs idées d'indépendance politique et prépara la paix générale de 1701.

Administration intérieure. — Les hommages présentés à Frontenac lors de son retour dans la colonie, s'adressaient surtout à l'homme de guerre. Lui seul pouvait sauver le pays des dangers où l'avait plongé l'incapacité des deux gouverneurs précédents. Le Conseil, l'intendant, le clergé, étaient unanimes à le reconnaître. Mais aussitôt le péril conjuré, les divergences d'opinion apparurent de nouveau. Frontenac entendait reprendre la politique indigène et intérieure de sa première administration.

Avec Mgr de Saint-Valier, il triomphait sur la question des cures fixes et de leur séparation d'avec le séminaire. Frontenac continuait de protéger les Récollets dont il était le syndic. Ils s'établirent à la haute ville de Québec après avoir aliéné leur ancien couvent de Notre-Dame-des-Anges, que Mgr de Saint-Valier transforma en hôpital (1692). La question de la vente des boissons aux sauvages est toujours étroitement subordonnée à la traite des pelleteries ; les mêmes partisans de la vente libre s'opposent toujours aux mêmes adversaires, et, si restrictives que soient les ordonnances du roi et de l'intendant, Frontenac leur donne la même interprétation qu'autrefois. Le gouverneur affirme que le commerce est indispensable au maintien des postes des pays d'en Haut, et, quoique la traite vienne d'être interdite par la suppression des 25 congés (mai 1696), il ne se résigne pas à risquer de perdre les voies d'accès du Canada au Mississipi pour se tourner uniquement contre les Anglais de la périphérie.

Ne voulant pas livrer le commerce du haut Pays aux Iroquois, il envoie d'Ailleboust d'Argenteuil à Michillimakinac, Vincennes à Saint-Joseph des Miamis, Le Moyne de Longueuil à Cataracoui avec l'ordre de temporiser, et, malgré l'interdiction de la traite (juin 1697), Frontenac donne encore une année aux traitants pour revenir aux établissements du bas fleuve. Le commerce n'est plus guère prospère : le castor qui vient de l'ouest est de moindre qualité et la Compagnie des marchands, qui l'achète à des prix élevés, trouve difficilement preneur. La pêche

sédentaire du golfe, aux mains de Riverin, ne donne encore que de maigres profits. La population ne s'augmente que par le grand excès de la natalité sur les décès et l'immigration annuelle est réduite à quelques familles. Cependant, malgré la fréquence des combats à cette époque, le Canada devenait décidément agricole. La période de paix qui suivit accentua encore cette heureuse tendance.

Mort de Frontenac.—Callières.—Frontenac ne devait pas voir la conclusion de son œuvre de pacification. La mort l'emporta le 28 novembre 1698. Il avait 78 ans. Malgré les tempêtes que soulevèrent ses opinions, son âpre désir de domination, son opiniâtreté et son esprit despotique, il ne laissa dans la colonie que des regrets et une admiration sincères. Pendant vingt ans, il avait dépensé toute son énergie à consolider, à agrandir l'œuvre de Talon, de Tracy et de Courcelle. Il avait doublé l'étendue de la Nouvelle-France, maintenu dans son alliance d'innombrables tribus sauvages, dompté ses implacables ennemis les Iroquois, réprimé l'empiètement des Anglais, et raffermi le prestige de la colonie. Son œuvre politique et militaire le place au premier rang des grands hommes de notre histoire.

Le successeur de Frontenac fut M. de Callières, d'abord nommé gouverneur de Montréal en 1684. C'était un officier doué des plus belles qualités : vues droites et désintéressées, fermeté sans raideur, pénétration d'esprit qui lui permit de comprendre et d'achever l'œuvre politique de Frontenac. L'ascendant qu'il avait pris sur les sauvages servit admirablement la cause de la pacification de la Nouvelle-France. M. de Vaudreuil, qui avait brigué le poste de gouverneur général, remplaça M. de Callières à Montréal.

Négociations de paix.—En Europe, on regardait la paix de Ryswick comme une simple suspension d'armes. La succession d'Espagne allait s'ouvrir. Réalisées ou déçues, les ambitions devaient aboutir à un autre conflit. En Amérique, au contraire, après une longue guerre de 14 ans, colons et Indiens aspiraient à une paix durable. Callières se hâta d'engager des pourparlers avec les Iro-

quois pour les amener à enterrer la hache de guerre. Les négociations furent longues et pénibles, traversées qu'elles étaient par les intrigues des colonies anglaises. Mais en voulant imposer leurs volontés aux Iroquois, ces colonies firent plus que tout le reste pour les jeter dans les bras des Français. Les Jésuites et deux interprètes, Joncaire, adopté par les Tsonnontouans, et Le Moyne de Maricourt, incorporé au canton onnontagué, amenèrent les députés iroquois à Québec demander la paix. Après avoir déjoué les intrigues anglaises, il fallait obtenir l'échange des prisonniers, délimiter les territoires de chasse, et surtout inclure nos alliés dans le traité. Dans le grand conseil réuni à Ganentaha, la clause des alliés n'eut pas d'adversaire et les Anglais commirent la maladresse d'ordonner aux Iroquois de ne rien décider sans les consulter. Blessés dans leur fierté, les Iroquois se rapprochèrent alors des Français et envoyèrent aussitôt 19 ambassadeurs pour "renverser la chaudière de guerre et planter l'arbre de la paix".

Il était peut-être plus difficile de pacifier la grande plaine de l'ouest. Les Sioux faisaient une guerre à mort à la plupart des tribus sauvages. Le Jésuite Enjalran se chargea des Indiens qui avaient à Michillimakinac leur centre d'opérations, tandis qu'un habile coureur de bois, Courtemanche, entreprit le même travail sur les nations de l'extrême ouest. Sac au dos, raquettes aux pieds, il partit pour un immense voyage pendant lequel il visita une vingtaine de nations sauvages, fit déposer les armes à plusieurs et obtint partout des députés autorisés à signer la paix générale. Après une course de 400 lieues, il avait pu réunir une flottille de 180 canots où avaient pris place les prisonniers. Le traité préliminaire fut signé en 1700 et ratifié solennellement à Montréal l'année suivante.

La Paix de Montréal (1701).—Le 4 août, 1,300 sauvages, représentant toutes les nations comprises dans la zône d'influence française, se trouvèrent réunis à Montréal autour du gouverneur, M. de Callières. La cérémonie des pourparlers de paix se fit sur le versant de la montagne. Entouré des principaux officiers de la colonie, le gouverneur présida aux délibérations de la paix. Dans

l'une des premières séances, Kondiaronk, le célèbre chef des Hurons, tomba subitement malade. Se sentant mourir, il voulut prononcer un dernier discours en faveur de la paix. Assis dans un fauteuil, à côté du gouverneur, il parla avec feu, exhortant ses congénères à garder toujours une fidélité inviolable à Ononthio. Ce fut sa dernière harangue. Transporté aussitôt à l'Hôtel-Dieu, il mourait la nuit suivante dans les sentiments d'un chrétien sincère. On lui fit des obsèques imposantes.

Pour la séance plénière, les chefs sauvages s'étaient affublés des plus bizarres costumes. Tous parlèrent longtemps. Ils promirent de rendre leurs prisonniers, de vivre en paix entre eux, de reconnaitre la suprématie d'Ononthio. Agenanon, le chef des Iroquois, approuva tout au nom de sa nation, et promit d'observer la neutralité entre Français et Anglais. Trente-huit chefs signèrent le traité en faisant au bas du parchemin les figures conventionnelles particulières à chacune des nations. Un grand festin, suivi d'un feu de joie et de décharges de canon, termina la fête. Ce mémorable traité débarrassait définitivement la Nouvelle-France du péril iroquois.

II

DEUXIÈME PÉRIODE: DE 1701 A 1713.

Guerre de la succession d'Espagne.—L'accession du duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, au trône d'Espagne, souleva l'Europe contre la France (1701). La guerre recommençait pour ne se terminer qu'en 1713. En Amérique elle épargna toutefois le Saint-Laurent, se limitant aux frontières les plus exposées, celles d'Acadie surtout, de Terre-Neuve et de la baie d'Hudson. À vrai dire, ce fut en Europe que se livra la bataille des colonies, dans les Flandres et à Hochstett, plutôt que sur le Saint-Laurent et sur les côtes de l'Acadie et de la Nouvelle-Angleterre.

Premières pertes.—M. de Callières demanda des recrues au roi, fit travailler aux fortifications de Québec et raffermit les Iroquois dans leur neutralité. Par son activité et l'à-propos de ses mesures, il ne cessa un moment d'inspirer la plus grande confiance. En 1703, la petite vérole causa de grands ravages dans la colonie. Pour comble de malheur, M. de Callières mourait à Québec après 20 ans de bons services en Canada. M. de Vaudreuil le remplaça. Il avait appartenu au célèbre régiment de mousquetaires qui s'était couvert de gloire à la prise de Valenciennes. Il resta 22 ans à la tête du pays, montrant les qualités d'un habile et intègre administrateur.

En 1705, le vaisseau *La Seine*, par une fausse manœuvre, alla se jeter au milieu d'une flotte anglaise. Le chevalier de Maupeou, qui le commandait, ne se rendit qu'après un combat acharné de 10 heures. C'était pour la colonie une perte d'un million de livres en marchandises de toutes sortes. Mgr de Saint-Vallier qui se trouvait à bord, fut emmené prisonnier en Angleterre, où il passa cinq ans, Louis XIV n'ayant consenti qu'en 1709 à l'échanger contre le baron de Méan, doyen du chapitre de Liège. Privés des tissus et des étoffes qu'apportait *La Seine*, les colons y suppléèrent par la culture du chanvre et du lin, et ils fabriquèrent du gros droguet avec la laine de leurs moutons (1). On essaya même, mais sans y réussir, l'ortie, le cotonnier sauvage et l'écorce de tilleul pour confectionner les étoffes destinées aux pauvres.

La petite guerre.—La rupture de la paix, alluma sur la frontière indienne d'Acadie la *petite guerre* d'autrefois, suite de combats rapides et fréquents, où le meurtre, le pillage et l'incendie jouaient le même rôle inutile et barbare. Dans l'été de 1703, Vaudreuil associa les Canadiens et les Abénaquis sous les ordres de M. de Beaubassin pour ravager les établissements côtiers de la Nouvelle-Angleterre. Casco fut emporté d'assaut, et la garnison dut payer une forte rançon. L'année suivante, en

(1) Mme de Repentigny, née Agathe de Saint-Père, prit l'initiative de cette nouvelle industrie.

plein hiver, 250 Canadiens et sauvages tombaient sur Deerfield, gros village situé sur la rivière Connecticut, tuaient 50 personnes et revenaient avec 100 prisonniers. En 1708, même attaque contre Haverhill, sur le Merrimac. Plusieurs petits établissements anglais de la frontière acadienne subirent le même sort. Sous la conduite des capitaines de sauvages ou des flibustiers français, Abénaquis et Iroquois chrétiens attendaient le moment propice pour attaquer, piller et s'enfuir ensuite avec leurs prisonniers dans leurs impénétrables forêts. Pendant dix ans, les attaques appelèrent les représailles et les scènes d'horreurs et de désolation ne se comptèrent plus.

Vaines attaques contre Port-Royal.—Le sac de Deerfield avait produit dans la Nouvelle-Angleterre une sorte de terreur panique. À tout prix, il fallait, semblait-il, frapper au cœur même de l'Acadie, à Port-Royal. Port-Royal n'avait qu'un petit fort tombant en ruines, et pour garnison une trentaine d'hommes. En 1704, le flibustier Benjamin Church arrivait devant Port-Royal avec une flotte de 22 vaisseaux ; la garnison fit si bonne contenance que Church se retira sans même oser attaquer. Mais à Beaubassin, il réussit à incendier quelques habitations et à rompre les digues.

Trois ans plus tard, 24 navires portant 1,600 hommes de troupes sous les ordres du colonel March, parurent inopinément devant Port-Royal (6 juin 1707). Le gouverneur, M. de Subercase, quoiqu'il n'eût que 260 hommes, opposa une si habile et si énergique résistance que l'ennemi, harcelé de toutes parts, ne put ouvrir le feu sur le fort que le 16 juin. Encore fut-il vigoureusement repoussé. Saint-Castin était accouru avec une centaine d'Abénaquis. Son intervention opportune força les Anglais à se rembarquer. Le 17 ils quittaient la rade, laissant 80 morts et beaucoup de blessés.

March reçut l'ordre de reprendre le siège de Port-Royal avec les renforts que Boston lui envoyait. Il remit à son lieutenant Wainright la conduite de l'expédition. Le 20 août les Anglais débarquaient en face du fort qu'ils essayèrent d'envelopper. Après plusieurs jours de manœuvre diverses, ils se retirèrent sans avoir osé atta-

quer. Le 10 septembre, le dernier vaisseau anglais quittait le bassin de Port-Royal. Avec sa petite troupe de 500 hommes, de Subercase avait repoussé 2,000 Anglais, leur faisant perdre 150 hommes sans compter les prisonniers. Les années suivantes, le pays ne recevant guère de secours de France, vécut des prises que nos corsaires, surtout le célèbre Morpain, faisaient sur le commerce maritime de Boston.

Saint-Ovide s'empare de Saint-Jean de Terre-Neuve.—La honte et la colère ne connurent plus de bornes quand en Angleterre et dans les colonies on apprit la chute de Saint-Jean de Terre-Neuve. Il n'avait fallu à Saint-Ovide, lieutenant du roi à Plaisance, où commandait M. de Costebelle, qu'un petit détachement de 170 hommes, soldats, matelots et sauvages, pour capturer les trois forts de cette ville défendus par 3,000 hommes et 50 canons. Partie de Plaisance le 14 décembre, l'expédition avait suivi la route de terre et, le 1er janvier 1709, elle tombait à l'improviste sur les deux principaux forts, s'en emparait en une demi-heure et le lendemain obtenait la reddition du troisième. Avec 100 hommes, Saint-Ovide se faisait fort de conserver sa conquête et même d'achever celle de toute la côte orientale de Terre-Neuve ; mais Costebelle, craignant de trop dégarnir Plaisance, ordonna de détruire les forts de Saint-Jean et de revenir avec le butin et les prisonniers.

Nouvelles menaces.—L'Angleterre constatait, non sans plaisir, que ses colons d'outre-mer ne pouvaient encore se passer d'elle. Aussi accueillit-elle avec empressement Samuel Vetch, envoyé pour combiner la conquête du Canada. Ils promettaient, suivant le plan traditionnel, de coopérer avec une flotte anglaise en attaquant le Canada par la voie du lac Champlain. Au lendemain des victoires de Marlborough, le moment semblait favorable à une action décisive contre la Nouvelle-France. Une flotte portant cinq régiments anglais fut promise pour l'été de 1709, mais elle partit à destination du Portugal. Pendant ce temps, le colonel Nicholson, à la tête de 1,500 miliciens, s'acheminait vers le lac Champlain, et s'arrêtait à Wood

Creek où il se heurtait à un détachement français commandé par de Ramezay, le gouverneur de Montréal. Il mit son armée à l'abri de retranchements et pendant des semaines attendit en vain des nouvelles de la flotte anglaise qui ne vint pas. Une épidémie causée par les Iroquois qui avaient déterré les cadavres des varioleux pour les piller, acheva de débander ces milices peu aguerries.

Prise de Port-Royal.—Nicholson à son tour alla en Angleterre plaider la cause des colonies. Elles obtinrent la promesse que l'Acadie, si elle était de nouveau conquise, ne serait plus jamais rendue à la France. Une flotte anglaise vint prendre les milices coloniales à Boston et, le 24 septembre 1710, Nicholson arrivait devant Port-Royal avec 3,400 hommes de toutes armes. Subercase ne disposait alors que de 160 soldats [illegible] avaient été chassés l'année précédente par une épidémie, et les sauvages, mal récompensés pour leurs services passés, ne vinrent qu'en petit nombre. Toutefois l'héroïque garnison française se défendit vaillamment pendant dix-huit jours. Réduite à l'impuissance par la famine et le manque de munitions, elle se rendit enfin (12 octobre) après avoir obtenu les honneurs de la guerre. La capitulation se bornait à Port-Royal et au territoire compris dans un rayon d'une lieue autour du fort; le reste de l'Acadie restait terre française et la lutte continua dans cette région. En l'honneur de la reine Anne, les Anglais donnèrent à Port-Royal le nom d'Annapolis.

Désastre de Walker (1711). — Nicholson retourna en Angleterre et insista sur la nécessité d'une attaque contre le Canada. Le moment était favorable. Marlborough venait d'être renversé et Bolingbroke désirait contrebalancer par un succès éclatant le prestige encore redoutable de celui qui s'était si vaillamment signalé sur le continent. La conquête du Canada fut donc résolue pour l'année suivante.

En avril 1711, 15 frégates convoyant 46 transports, mirent à la voile pour l'Amérique. Les troupes de ligne seules comprenaient 7 régiments dont 5 étaient composés de vétérans des Flandres, en tout 5,000 hommes au moins,

auxquels devaient s'ajouter les milices d'Amérique. La Nouvelle-Angleterre prit peur à la vue de ces nombreuses troupes anglaises arrivées à 15 jours d'avis et craignit pour l'existence de ses institutions démocratiques. Seul le Massachusetts soutint l'expédition et fournit deux régiments, 1,500 hommes commandés par Samuel Vetch, gouverneur d'Annapolis.

Le plan d'invasion comprenait encore une double attaque, l'une par terre contre Montréal, l'autre par mer contre Québec. Nicholson de nouveau conduisait la première: 2,300 hommes y compris 800 Iroquois. Il partit d'Albany et s'avança jusqu'à Wood Creek, à la tête du lac Champlain; il devait poursuivre sa route vers Montréal aussitôt que la flotte serait en vue de Québec. Mais l'amiral, sir Hovenden Walker, était un incapable, et le commandant des troupes de débarquement, plus connu dans les salons de Londres sous le nom de Jack Hill, devait sa haute position à sa sœur Abigaïl, favorite de la reine Anne, et à l'appui qu'il avait apporté à Bolingbroke contre Marlborough. Parti de Boston le 30 juillet, Walker entrait dans le Saint-Laurent le 22 août 1711. Un brouillard enveloppa bientôt toute la flotte qui donna droit contre le rivage du nord. Le lendemain au petit jour, on vint avertir l'amiral que son navire était au milieu des brisants. Il eut juste le temps de les éviter en virant de bord, mais huit des transports qui le suivaient de près allèrent se briser contre les récifs et près de 1,000 hommes périrent. On était à l'Ile-aux-Œufs. Walker abandonna aussitôt l'entreprise. Ordre fut signifié à Nicholson de rebrousser chemin. Sans même tenter une attaque contre Plaisance, les troupes coloniales retournèrent à Boston et la flotte anglaise mit le cap sur l'Angleterre où, en entrant dans la Tamise, le vaisseau amiral sauta, causant la mort de 400 hommes. Walker, privé de son commandement, alla mourir dans l'île Barbade, où il écrivit à sa manière la relation de son expédition. Ainsi se termina cette malheureuse entreprise où la lâcheté le dispute à l'incompétence.

Guerre des Outagamis.— A l'intérieur, grâce à la paix indienne de 1701, les relations entre les tribus

les plus éloignées, en se multipliant, ouvraient les pays de l'ouest aux marchands, coureurs de bois, missionnaires, pionniers de l'agriculture, tous au service de la France. Le grand lac Supérieur n'était déjà plus la dernière étape sur les routes centrales du continent. Le plateau lacustre, où naissent le Mississipi, la rivière Rouge et le Saint-Laurent, les trois grands fleuves qui vont porter leurs eaux à trois océans, connaissait déjà l'infatigable coureur de bois, précurseur obligé du missionnaire et du découvreur officiel. Tonty avait pressenti le grand lac des Assiniboëls, s'il ne l'avait déjà visité, comme il est permis de le croire. Un perpétuel va-et-vient de sauvages et de trappeurs s'établit entre les grands Lacs et la baie d'Hudson, le domaine conquis par l'épée de d'Iberville. La colonisation elle-même nait et grandit protégée par le poste de Détroit, fondé par Lamothe-Cadillac en 1701.

Les Anglais voyaient ainsi échapper leur proie au moment même où ils croyaient la saisir. Désormais sans influence sur les cinq Cantons, ils reprirent auprès des Outagamis ou Renards les intrigues qui leur avaient si bien réussi autrefois auprès des Iroquois contre les Français. Redoutés de tous leurs voisins, les Outagamis ne nous pardonnaient pas d'avoir détaché de leur alliance les tribus des grands Lacs, et, soudoyés par les Anglais, ils attendaient le moment favorable pour reconquérir leur prépondérance. Comptant sur l'alliance des Mascoutins et des Kikapous, ils se levèrent en masse et vinrent assiéger Détroit (1712), croyant le réduire par la famine. La lenteur des opérations permirent au commandant, M. du Buisson, d'appeler à son aide les coureurs de bois et les sauvages alliés. Entourés à leur tour par une nombreuse armée rassemblée des quatre coins du pays, les Outagamis, après un siège de 19 jours, réussirent à s'échapper. Ils s'arrêtèrent à quatre lieues de Détroit dans une presqu'île du lac Sainte-Claire et selon leur coutume se mirent à l'abri dans des trous creusés sous terre. On n'eut plus qu'à les entourer et à les détruire. Le massacre fut horrible. Plus de 2,000 Outagamis, hommes, femmes et enfants, périrent de la main de leurs congénères..

Mais la nation n'était pas détruite, comme on le pensait. Elle reparut en armes quatre ans plus tard et unie à une foule de tribus remuantes elle continua d'exercer ses brigandages dans tout le territoire compris entre le Michigan et le Mississipi. En 1728, les Renards furent de nouveau presque anéantis par M. de Saint-Ange.

Traité d'Utrecht (1713). — Après la victoire décisive de Villars à Denain, la paix fut enfin signée à Utrecht (1713). Philippe V gardait l'Espagne et ses colonies, mais il renonçait à ses droits à la couronne de France. De son côté Louis XIV cédait à l'Angleterre Terre-Neuve, l'Acadie et la baie d'Hudson, mais il gardait, avec le droit de pêche à Terre-Neuve, les îles Saint-Jean et du Cap-Breton. Le traité d'Utrecht laissait la Nouvelle-France morcelée et affaiblie. À la baie d'Hudson, elle perdait le commerce des riches pelleteries, en Acadie, une population agricole de 2,000 habitants. À ces abandons de territoires s'ajoute la dépréciation de la monnaie de carte qui, en vertu d'une ordonnance royale, tombe à la moitié de sa valeur. C'est pour l'habitant canadien une perte de plusieurs centaines de mille livres.

Puisque la colonie laurentienne a pu, grâce à la bravoure de ses enfants, se défendre presque seule et victorieusement contre tant d'ennemis, on la livre de plus en plus à elle-même, ne voulant pas voir la haine que lui ont vouée les colonies anglaises dont la population s'augmente rapidement par immigration. Les Canadiens eux-mêmes négligent de fortifier les villes et les postes les plus exposés; un grand nombre ne songent qu'aux profits du commerce et à la gloire de nouvelles découvertes. Cependant une longue paix de trente ans favorise le développement de la colonie qui fait de plus en plus de l'agriculture la principale de ses occupations et de ses ressources.

LIVRE QUATRIÈME

LA GRANDE PAIX. – L'EXPANSION COLONIALE

1713-1744

CHAPITRE X

LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT

I

L'ADMINISTRATION

Pendant trente ans, l'histoire de la Nouvelle-France fut avant tout celle de son développement économique. À la faveur de la paix, la colonie se raffermit, se développe, et ses habitants forment déjà presque un peuple distinct. Sans perdre aucune des qualités qu'elle a si brillamment faire valoir pendant la période mouvementée qu'elle vient de traverser, elle acquiert davantage maintenant les vertus de stabilité, de persévérance dans le travail, d'attachement au sol, qui ajoutent à son caractère quelques-uns de ses meilleurs éléments. À la fin de cette nouvelle période, elle ne sera pas prête à vaincre, car le nombre lui fera toujours cruellement défaut, mais elle aura accumulé assez de force de résistance pour survivre à sa défaite, et réaliser, en dépit d'obstacles nouveaux, une partie de son idéal.

Les gouverneurs.- Pour administrer une colonie qui couvre tout le nord de l'Amérique, le vieux système n'a pas changé : un gouverneur général à Québec ; au Cap-Breton, à l'île Saint Jean, à la Louisiane, à Montréal

et aux Trois-Rivières, autant de gouverneurs particuliers plus ou moins indépendants. De 1701 à 1746, deux gouverneurs seulement se succédèrent à la tête du Canada, deux hommes d'un très grand mérite, tout dévoués à l'œuvre de paix qui leur est confiée. Le premier, M. de Vaudreuil (1703-1725), était arrivé en Canada en 1687 et dans les campagnes contre les Anglais, comme dans la guerre d'embuscade contre les Iroquois, il avait montré les qualités d'un vrai soldat. Il se distingua par un grand esprit de justice et de concorde, une activité, une vigilance, une fermeté qui le firent aimer des Canadiens et redouter des ennemis du pays. Son successeur, le marquis de Beauharnois (1725-1746) ne fut pas moins remarquable, ni moins habile. Il alliait à une grande distinction de manières une rare connaissance des hommes, de la prudence et de la perspicacité dans les circonstances délicates. Tous ceux qui eurent à cœur de promouvoir les intérêts du pays, intendants, évêques et clergé, explorateurs et commandants de postes, marchands, seigneurs et colons, reçurent de lui conseil et protection.

Les intendants.—Les gouverneurs furent aidés dans leur œuvre par des intendants aussi larges d'esprit que soucieux des intérêts du Canada. À M. de Champigny avaient succédé François de Beauharnois (1702-1705), puis Jacques Raudot et son fils Antoine-Denis, intendants simultanés de 1705 à 1711. Deux d'entre eux surtout méritent la reconnaissance de l'histoire. Michel Bégon (1712-1726) seconda les desseins du gouverneur et du clergé et laissa la réputation d'un habile administrateur, tout à ses fonctions de magistrat, de maitre des finances et de la police. Gilles Hocquart fut intendant de 1729 à 1744. Entre lui et Bégon, trois intendants s'étaient succédé dans le court espace de trois ans : Nicolas Robert était mort en mer (1724); Guillaume de Chazel avait péri dans le naufrage du *Châmeau* (août 1725) (1) et Claude-Thomas Dupuy, remarquable par son

(1) Depuis longtemps, ce vaisseau du roi venait à Québec chaque année. Il alla se briser sur des récifs, près de Louisbourg, et ses 250 passagers périrent jusqu'au dernier.

arrogance et son esprit dominateur (1726-28). Gilles Hocquart par son tact et sa probité continua l'œuvre de Bégon, équilibrant le budget tout en imprimant un vif essor au progrès économique du pays.

Le personnel administratif.—Pour administrer une colonie de 55,000 âmes (1754), les autorités coloniales disposent d'un personnel de 288 personnes à la solde du roi : gouverneur général et gouverneurs particuliers, intendant et conseillers, juges royaux et leurs greffiers, commandants militaires, etc. Ce personnel relève directement du roi qui le nomme et le maintient en place à volonté. À leur tour ces officiers supérieurs nomment aux emplois subalternes et veillent à la bonne administration du pays. Les seigneurs, nomment les juges de bailliage, et les fabriques de paroisses reconnaissent l'autorité des notables. La société canadienne est restée à base militaire ; toute la population mâle, de 15 à 60 ans, doit faire partie des corps de miliciens établis dans toutes les paroisses sous l'autorité de capitaines des côtes. Il y a 11,687 miliciens en 1755. C'est cette vaillante milice, enracinée au sol et entièrement canadienne, qui livra les derniers combats pour la défense de la colonie. Ce n'est pas à elle qu'il faut s'en prendre de la perte de la Nouvelle-France.

Opinion défavorable.—Le Canada a la réputation de coûter trop cher à la couronne. La parcimonie du roi qui, ne donnant pas suffisamment, accule chaque année la colonie au déficit, crée la légende qu'elle ne pourra jamais payer ses dépenses. En outre, notre pays est mal connu en Europe. Depuis que les *Relations des Jésuites* ne sont plus publiées (1673), la France n'a eu pour se renseigner que le gascon La Hontan dont les lettres mettent le Canada sous un jour si défavorable. Le P. de Charlevoix arrive trop tard pour détruire l'impression créée par son devancier, et d'ailleurs il se dégage de son *Histoire de la Nouvelle-France* (1744), un manque de confiance évident dans les destinées de la race canadienne. Tout semble donner raison aux partisans de la politique européenne exclusive, à ceux qui regardent

les colonies agricoles dépourvues de mines d'or et d'argent, comme un fardeau pour la métropole. Cette opinion repose sur une équivoque.

Le budget.—La plus grosse dépense annuelle (150,000 livres), va à l'équipement et à l'entretien des vingt-huit compagnies de trente hommes chacune qui tiennent garnison dans les postes militaires. Le personnel administratif coûte annuellement au trésor royal 75,000 livres, le culte 20,000, la justice 20,000, les hôpitaux et hospices 18,000. Une somme de 234,000 livres se répartit en pensions et gratifications, en primes offertes à certaines industries, en constructions navales d'utilité publique. C'est donc, y compris même le budget de guerre, une dépense annuelle d'environ 500,000 livres pour administrer une colonie qui s'étend de l'Atlantique aux montagnes Rocheuses. De ces dépenses, il faut soustraire 120,000 à 130,000 livres de recettes provenant de diverses sources: revenus du domaine d'Occident, traite de Tadoussac, profits des magasins du roi, droits domaniaux et droits d'entrée. En 1748, un impôt général de trois pour cent est perçu par la couronne à l'entrée et à la sortie de toutes les marchandises. Ce nouveau revenu réduit le déficit annuel à moins de 300,000 livres. Et c'est en soldant cette faible dette que la France fondait un empire sur le Saint-Laurent et que la gloire de son nom était portée de Terre-Neuve aux montagnes Rocheuses, de la baie d'Hudson au golfe du Mexique.

Affaires religieuses—Les institutions.—Revenu en Canada en 1713, Mgr de Saint-Valier mit la dernière main à l'organisation administrative de son diocèse. Cette organisation a été conservée à peu près intacte jusqu'à nos jours. En voici les grandes lignes. Le clergé régulier, qui comprend les Jésuites, les Récollets et les Sulpiciens, s'occupe avant tout des missions indiennes et de l'éducation. Le clergé séculier relève exclusivement de l'évêque, vit dans les paroisses—elles sont au nombre de 82 en 1722—où il perçoit en nature la dime fixée à la 26ème partie de certains produits de la terre, tient les registres de l'état civil et jouit de

l'exemption des taxes. En fait, ses revenus servent à l'entretien des églises. Quelques communautés de femmes, Hospitalières, Ursulines, Sœurs de la Congrégation, Sœurs Grises (1), se chargent spécialement du soin des malades et de l'éducation des filles. Quant à l'évêque, il est nommé par le roi, mais au point de vue de la juridiction il relève directement du Saint-Siège, et possède son tribunal particulier, l'officialité, dont la compétence toutefois se borne aux affaires de discipline ecclésiastique et aux questions relatives aux mariages. Pour l'assister l'évêque a un conseil, le chapitre, lequel prend l'administration du diocèse en cas d'absence de l'évêque ou de vacance du siège.

Les évêques jusqu'en 1760.—À Mgr de Saint-Valier, mort en 1727, succéda Mgr de Mornay, coadjuteur de Québec depuis 1714. Il ne put se résoudre à venir en Canada et ne s'occupa que de la Louisiane, où il envoya des Capucins. Il se démit de son évêché en 1733. Mgr Dosquet son successeur vint deux fois en Canada, comme coadjuteur en 1729, comme évêque en 1734. Il était flamand d'origine. Son action sur le peuple et sur le clergé de la Nouvelle-France manqua de décision et de fermeté; il échoua dans sa tentative pour séparer le séminaire de Québec de celui de Paris; en 1735 il quitta le pays, quatre ans plus tard, il se démit de ses fonctions. Son successeur Mgr de l'Auberivière, jeune évêque plein de zèle et de charité, mourut peu de temps après son arrivée à Québec (20 août 1739). Enfin en 1742 arrivait à Québec Mgr Dubreuil de Pontbriand. Il appartenait à la noblesse de Bretagne, mais il était encore plus remarquable par ses solides qualités apostoliques. Il venait sans arrière-pensée de retour et, de fait, il mourut à Montréal le 8 juin 1760 sans avoir revu son pays d'origine. Il établit les retraites des prêtres, reconstruisit sa cathédrale

(1) En 1694 François Charon de la Barre avait fondé à Montréal l'Institut des Frères hospitaliers et l'Hôpital-Général. Ces deux fondations périclitèrent longtemps. Mme veuve d'Youville, qui fonda la congrégation des Sœurs de la Charité, appelées Sœurs Grises (1741), remplaça les Hospitaliers et prit charge de l'Hôpital-Général en 1747.

(1744), aida à rebâtir le couvent des Ursulines et l'Hôtel-Dieu de Québec, approuva la fondation par Mme d'Youville des Sœurs Grises de Montréal (1747), envoya des prêtres aux Acadiens annexés, veilla aux besoins spirituels des postes français les plus éloignés comme des plus humbles missions indiennes. Pendant les guerres, il n'épargna rien pour soulager les souffrances du peuple, pour atténuer les divisions entre les chefs de la colonie et maintenir l'intégrité de la morale publique. Il fut le plus canadien des évêques du régime français.

Instruction publique.—L'éparpillement de la population, l'état précaire de la voirie, la rigueur du climat, sont autant d'obstacles à la diffusion de l'instruction populaire. Cependant à aucune époque elle ne fut complètement négligée. Des petites villes de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, l'instruction se répand dans les paroisses les plus prospères, grâce au clergé et aux communautés religieuses. À Montréal, à la Pointe-de-Lévy, à Saint-Joachim, à Château-Richer et ailleurs, il y a des écoles curiales où s'enseignent les rudiments du latin, parfois des mathématiques et de la littérature. Ces écoles alimentent d'élèves le collège des Jésuites et le Petit-Séminaire de Québec qui réunissent vers 1700 près de 200 jeunes gens. Les Ursulines à Québec et aux Trois-Rivières, les Hospitalières à Québec donnent une instruction digne de la meilleure société de France. À Montréal, la Congrégation de Notre-Dame compte vers 1750, 80 religieuses enseignantes dont 50 tiennent une dizaine d'école mixtes dans les campagnes—Batiscan, Champlain, l'île d'Orléans, la Prairie-de-la-Madeleine, etc. Grâce aux libéralités du roi, l'institut des Frères Charon de Montréal fait un effort persévérant pour fournir à quelques écoles de garçons, des maîtres compétents. Ils ont plusieurs écoles dans la région de Montréal et des Trois-Rivières. En 1737, il fut question de confier aux Frères des Écoles chrétiennes l'instruction primaire inaugurée par les Frères Charon. Le projet ne devait se réaliser que cent ans plus tard.

II

LA VIE ÉCONOMIQUE

Le peuplement.—La métropole se désintéressait de sa colonie, ne faisait aucun effort sérieux pour l'augmenter. Ce soin restait aux autorités coloniales. Tous les ans arrivaient de France un certain nombre de familles recrutées par les seigneurs et les communautés religieuses. En outre, les navires marchands étaient toujours tenus de transporter gratuitement "de 3 à 6 engagés par vaisseau"; cette règle fut généralement observée. D'autre part une propagande active se poursuivait dans les garnisons auprès des soldats réguliers pour les engager à se fixer au pays. Le clergé favorisait le mouvement. Sous Vaudreuil et Beauharnois, la colonisation gagne bien de ce chef une trentaine de colons par an, et le double sous les gouverneurs subséquents. À ces soldats très vite transformés en colons, s'ajoutent des prisonniers, braconniers et faux-sauniers envoyés de France et dont le premier contingent arriva en 1723. Tout compte fait, on croit qu'en vingt ans, 1728-49, leur nombre ne dépassa pas 1,000 individus. C'étaient des contrebandiers souvent très respectables par ailleurs et qu'il serait injuste de confondre avec les criminels. Ils s'acclimatèrent rapidement et, pour la plupart, firent d'excellents colons. Enfin à ces quatre catégories de nouveaux colons, il convient d'ajouter les prisonniers de guerre libérés, anglais ou autres, qui refusèrent de retourner dans leur pays d'origine, se firent naturaliser et prirent des terres, le commerce leur étant interdit. L'immigration des esclaves se borna à une centaine de sauvages Panis. C'était en trente ans de paix toute l'immigration canadienne : 4,000 à 5,000 nouveaux chefs de familles. Mais, depuis longtemps la fécondité des familles était devenue proverbiale; les familles de 12, 15 ou 20 enfants étaient nombreuses et la mortalité réduite à l'extrême, même chez les enfants trouvés où, sur un chiffre de 390 en 1736, l'on ne compte que 12 décès.

Éparpillement de la population.—Mais cette faible population n'est stable que dans la vallée du Saint-Laurent et en Acadie. Le commerce des pelleteries, la navigation maritime ou de cabotage, les pêcheries, les découvertes de l'ouest, la colonisation de la Louisiane, la défense de la colonie et pour plusieurs le goût des aventures, sont autant de causes qui dispersent la jeunesse et affaiblissent la colonie laurentienne. De 1720 à 1740, la Louisiane enlève au Canada de 100 à 400 personnes par année; la petite vérole en 1703, enlève 2,000 à 3,000 personnes, et 1,800 en 1733. Malgré tout, la population double presque de 1713 à 1730, passant de 19,315 à 34,118 habitants. En 1739 elle atteint 42,701 âmes; en 1754, 55,000.

Concessions terriennes.—Pour cette faible population, l'espace est immense dans la seule vallée du Saint-Laurent. Mais il faut conquérir le sol sur la forêt. Quinze ans après le traité d'Utrecht, la superficie des terres cultivées a plus que doublé et les seigneuries doivent être agrandies. En 1730, on fait de nouvelles distribution de fiefs et l'on augmente l'étendue des anciens vers l'intérieur des terres. Sur le Richelieu, l'endroit le plus menacé de toute la Nouvelle-France, les seigneurs sont trop pauvres pour se maintenir et la colonisation est plutôt stationnaire. La vallée de la rivière Chaudière au contraire attire un grand nombre de colons; son sol est fertile, et, située en dehors des routes militaires, elle profite du voisinage de Québec. Sur les deux rives du Saint-Laurent, les seigneurs ont bientôt pris toutes les concessions disponibles ; il faut maintenant s'éloigner du fleuve pour se tailler un domaine convenable. Les seigneurs répugnent à donner des titres de propriété; ils préfèrent la concession en roture—ordinairement 3 arpents de front sur 40 de profondeur.

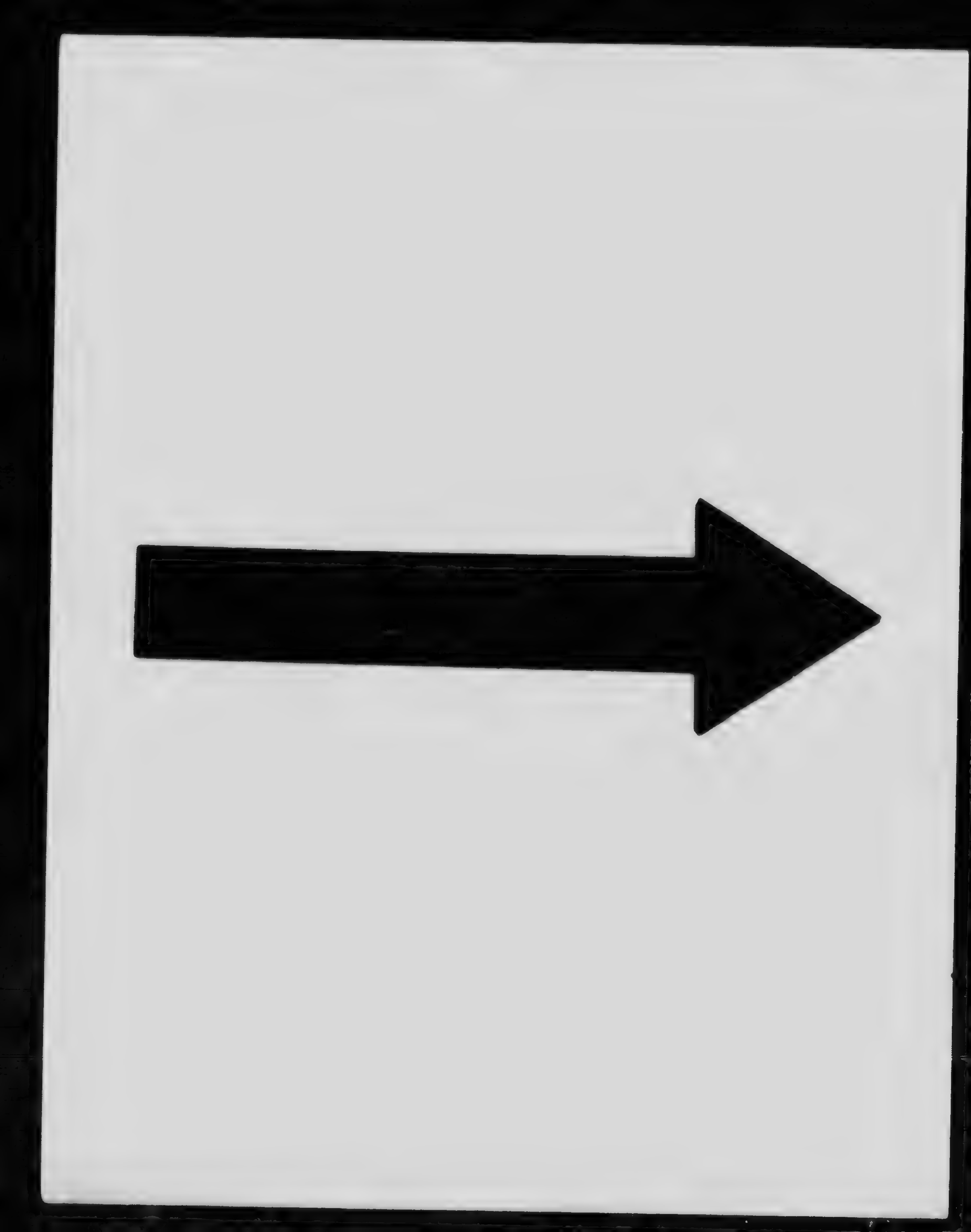
Après le Saint-Laurent et la Louisiane, c'est la colonie de Détroit qui donne les plus belles espérances. Le climat y est plus doux qu'à Montréal, et la terre d'une grande fertilité. Frappés de son excellente situation stratégique, les gouverneurs y augmentent les concessions pour fixer une nombreuse population agricole. Il n'y a en-

core au Canada que deux villes dignes de ce nom : Québec, la capitale, a 8,000 habitants en 1754 ; Montréal, 4,000. Le gros de la population se trouve dans le voisinage de Québec, à la côte de Beaupré, dans l'île d'Orléans et sur la rive sud. Ailleurs elle est disséminée le long des rivières ou des chemins publics qui relient les unes aux autres les concessions seigneuriales (1).

La culture.—Deux obstacles s'opposent à l'agriculture : la guerre et la traite des pelleteries. Tour à tour supprimée ou rétablie, la traite apparaissait sous des formes diverses, mais presque toujours avec des résultats malfaisants. Depuis la guerre de Hollande, les subventions royales accordées à l'agriculture, aux familles nombreuses, aux cultures industrielles, avaient été supprimées ou singulièrement altérées. Abandonnés à leurs propres ressources, les colons, laboureurs et soldats, soutinrent leur double rôle avec énergie et persévérance. Mais c'est sur leurs terres qu'ils apparaissent dans toute leur grandeur. C'est avec raison qu'on les a souvent représentés tenant d'une main le mousquet, de l'autre la charrue.

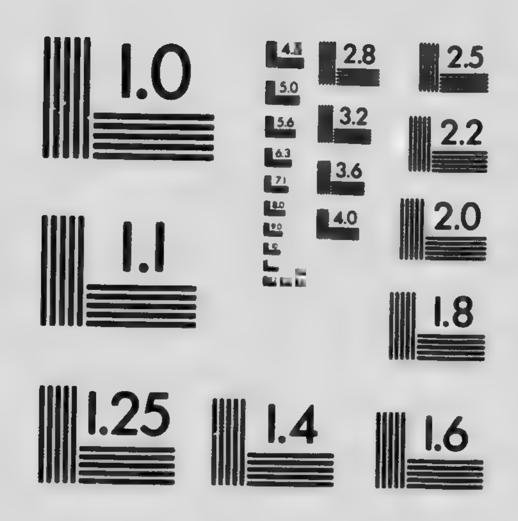
Les premières moissons sont des moissons de blé. Puis viennent les céréales, avoine, orge, sarrazin, pois, etc. Les pommes de terre sont une ressource importante pendant la grande guerre. Dans les années de sécheresse, 1737, 1738, 1742, le blé manque et c'est la famine ; dans les années mauvaises, l'exportation des farines est interdite et des mesures sont prises contre les accapareurs toujours prêts à profiter de la misère publique. L'élevage est en progrès ; les pâturages sont abondants sur les deux rives du Saint-Laurent et dans les îles du golfe. Aussi, les troupeaux de bêtes à cornes et à laine, les porcs, les chevaux, s'augmentent rapidement et l'usage de la viande devient général et quotidien dans les plus pauvres maisons. Les sous-produits, cuirs et laine, etc., servent à la

(1) Lanouiller de Boisclerc, grand voyer, acheva en 1734 le premier chemin carrossable construit sur la rive nord du fleuve entre Québec et Montréal. Des ponts avaient été jetés sur toutes les rivières, à l'exception des rivières des Prairies, Saint-Maurice et Jacques-Cartier que l'on traversait en bac.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)







confection des vêtements: la haute botte de cuir appelée "botte sauvage", le capot d'étoffe, la tuque de laine, autant de vêtements légués par les Canadiens du XVIIIe siècle. Les produits de l'agriculture suffisent déjà à l'alimentation de la colonie.

L'industrie.—La Nouvelle-France possède la matière première d'une quantité d'industries: ses forêts sont immenses et d'essences variées, son sol peut donner tous les produits des pays tempérés. Et cependant, son industrie faute de bras ne se développe que lentement et se borne aux productions naturelles les plus faciles à transformer. De ses forêts, elle tire les bois pour la construction des navires à Québec. Le roi accorde (1732), une prime pour chaque navire et même fait construire pour son compte des vaisseaux de guerre de fort tonnage. De 1740 à 1750, une dizaine de grands vaisseaux—toute une escadre légère—sortent des chantiers du Saint-Laurent. Les pins et sapins fournissent la résine, le brai, le goudron.

Deux cultures industrielles, le chanvre et le lin, reçoivent à diverses reprises l'encouragement des pouvoirs publics. La colonie vend 44,000 livres de chanvre en 1727. La production du lin—50,000 livres en 1719—monte à 120,000 quintaux en 1758. Sa fibre précieuse sert aux usages domestiques, à la confection des vêtements et même au gréement des navires. Le tabac canadien cultivé dès 1689 ne réussit pas encore à supplanter le tabac importé, mais il se répand rapidement. Le travail des mines prend une grande extension avec l'exploitation du fer aux Grandes-Piles, près des Trois-Rivières. C'est en 1734 que l'ingénieur Francheville commence l'extraction d'un excellent minerai qui donne en 1740 pour 600,000 francs de fer. La rareté de la main-d'œuvre et d'autres difficultés arrêtent l'élan de cette nouvelle industrie qui fut souvent abandonnée et souvent reprise.

Les pêcheries.—Il ne semble pas que les Canadiens aient pris une part considérable dans la grande pêche de Terre-Neuve et des côtes de l'Acadie et du Labrador. Pour l'entreprise il fallait des capitaux dont ils man-

quaient complètement. Cependant une trentaine de petits bateaux s'y rendent chaque année et reviennent avec de la morue salée. Plus lucrative et moins hasardeuse est la pêche sédentaire, dont Nicolas Denys avait fait une spécialité. Au XVIIIe siècle, les postes des pêcheries s'échelonnent sur les rives du golfe Saint-Laurent, depuis les environs de Québec jusqu'au Cap-Breton. À Kamouraska seulement, en 1724, il y a 17 stations de pêche maritime: on y capture par centaines, marsouins, loups marins et baleines. Cette pêche est faite par les habitants. On eut même des marais salants: on les combla bientôt, sans doute pour ne pas nuire à la gabelle de France.

Le commerce.—Les pelleteries constituent de riches monopoles exploités par des compagnies. Les 25 congés de traite sont supprimés en 1696 pour être rétablis en 1716. Les postes des grands Lacs rapportent de gros bénéfices bien que la concurrence anglaise soit plus active qu'autrefois. À Albany et à New-York, les sauvages obtiennent des prix plus élevés pour leurs pelleteries et préfèrent les étoffes communes qu'on leur offre aux écarlatines bleues et aux draps français qu'ils trouvent en Canada. Le castor seul rapporte en 1726 pour 60.000 francs; trente ans plus tard, il atteignait une valeur de 600.000. Les autres bêtes à fourrures sont la loutre, la martre, le vison, l'hermine, le rat musqué, etc. Toutes ces fourrures vont en France, à Paris surtout, où l'industrie les transforme.

À l'exportation, la Nouvelle-France donne des bois de construction, du blé et des céréales après 1713, du fer du Saint-Maurice après 1737, enfin, le ginseng, plante médicinale très estimée des Chinois. En 1751, il s'en exporta en Chine pour 500.000 francs.

À l'importation, le Canada reçoit des vivres, des objets manufacturés, des vins, de l'eau-de-vie, des étoffes, etc. En 1729, les exportations dépassent à peine le tiers des importations, soit 1,287,000 contre 3,000,000 de livres; 20 ans après, elles sont sensiblement égales—1,800,000 livres—et dans les dix dernières années du régime français, le Canada acheta trois fois plus de marchandises qu'il n'en

exporta. La couronne avait maintenu les conditions privilégiées du commerce canadien: jusqu'en 1748, aucun droit à la sortie ni à la rentrée des marchandises, excepté sur les liqueurs spiritueuses et les pelleteries.

La nationalité canadienne.—Après 150 ans de colonisation, les Canadiens sont réellement une nation distincte. Chaque jour, ils s'adaptent mieux aux conditions générales climatériques et géographiques du pays. Une guerre presque continuelle, le voisinage des Indiens et des Anglais, la lutte contre le climat, le sol et la forêt, l'isolement au milieu d'une immense région, la rareté des relations avec la métropole, en un mot, la brusque rupture avec les coutumes purement françaises, tant d'influences réunies agissent rapidement sur l'esprit et le corps du petit peuple naissant, d'autant plus que les vrais colons s'établissent ici à demeure, sans arrière-pensée de retourner jamais dans la mère patrie. Les historiens, annalistes, administrateurs, officiers militaires n'ont pas manqué d'observer de bonne heure les différences essentielles entre la population agricole fixe—les hivernants—et la population instable—commerçants, commis, traitants, soldats, etc. Le type du colon canadien c'est "l'habitant" dont les grands traits sont déjà fixés: bonhomie, gaieté, esprit d'indépendance, bravoure, politesse, absence d'ambition, amour des grands espaces. Au physique, excellente race, sans mélange, et très prolifique; au moral, fidèle aux meilleures traditions françaises et respectueuse des lois naturelles et des enseignements de l'Église catholique. Bûcherons et laboureurs se transforment au besoin en explorateurs et en chefs de guerre. Mais leur principale force fut toujours de s'attacher de plus en plus profondément au sol et de devenir une race d'agriculteurs.

CHAPITRE XI

L'OUEST CANADIEN

A la recherche de la mer de l'Ouest.—Pendant qu'à l'est le Canada se morcelle, vers l'ouest il recule ses frontières et s'adjoint par droit de découverte l'immense territoire qui le sépare des montagnes Rocheuses. Deux motifs amènent ce résultat: l'intérêt et la curiosité scientifique. La baie d'Hudson, principal marché des pelleteries, venait de tomber au pouvoir des Anglais, alors que dans la région des grands Lacs le vieux comptoir de Michillimakinac continuait de décliner au bénéfice du poste de Détroit. Les traitants français se tournent alors vers la région inexplorée qui prolonge au nord la vallée du Mississipi. Ils connaissent les sauvages qui l'habitent, ce sont les Kristinaux, qu'ils ont attirés à la baie d'Hudson et qu'ils voudraient maintenant retenir. Le moyen le plus efficace est d'aller chez eux bâtir des postes de traite.

À ce motif d'intérêt, se joint la curiosité scientifique qui de plus en plus s'éveille sur la nature et la configuration des terres occidentales de la Nouvelle-France et sur le littoral de ce que l'on appelle encore " la mer de l'ouest". Était-ce bien vrai, comme l'écrivait le savant Bobé en 1718, qu'en marchant vers l'ouest "entre le 47e et le 70e degré de latitude, on arriverait au golfe de l'Amour au delà duquel se trouvait la Bourbonie, contrée qui devait joindre l'Amérique à l'Asie"? Plusieurs cartographes avaient déjà délimité toute cette côte occidentale, en supposant que le continent boréal, comme celui du sud, se terminait en pointe, ce qui diminuait singulièrement la largeur de l'Amérique.

En possession de la partie septentrionale du continent, la France était donc bien placée pour éclaircir ce mystère. En 1720 elle envoyait le Père de Charlevoix à la découverte de la route vers l'ouest. Presque à ce moment le navigateur danois Behring, choisi par Pierre le Grand, empereur de Russie, pour diriger une expédition scienti-

fique dans les mers du Kamtchatka, acquérait la certitude (1728) que le continent asiatique ne se joignait point au continent américain.

Les routes de l'Occident. — Deux routes s'ouvrent alors devant les chercheurs de la mer de l'Ouest. La première passe par le lac Michigan, traverse le pays des Outagamis, atteint le Mississipi et s'enfonce ensuite dans la prairie à travers le pays des Sioux dans la direction des sources de la rivière que l'on suppose conduire à la mer de l'Ouest. Elle présente, on le voit, le grave inconvénient de traverser des pays hostiles ou suspects. Les Outagamis ou Renards sont les ennemis déclarés des Français et, par expérience, on sait qu'il est téméraire de compter sur les promesses des Sioux, ces Iroquois de l'ouest, de toutes les tribus qui sillonnent la grande prairie centrale, la plus turbulente et la plus féroce. La deuxième route est beaucoup plus au nord: commençant au fort Kaministiquia, sur le lac Supérieur, elle atteint le lac des Bois et débouche dans le pays des Assiniboëls. Cette route passe à travers des nations amies, Monsonis, Kristinaux, Assiniboëls, et contourne le pays des Sioux. À ce premier avantage s'ajoute celui de pouvoir détourner le courant d'échanges qui se dirige de ce pays vers la baie d'Hudson.

Le gouverneur de Beauharnois, crut pouvoir combiner les deux projets. Dans ce dessein, il envoya construire au lac Pepin, sur le haut Mississipi un poste de traite dans le voisinage duquel se forma un village de Sioux (1727). C'était exaspérer les Outagamis, en ruinant leur commerce avec les Sioux, en empêchant ceux-ci de leur donner asile. Mais les Outagamis n'étaient plus guère à craindre.

Une famille de découvreurs.—Pour accomplir ce grand dessein de traverser l'Ouest canadien et d'atteindre la mer, il se trouva un homme que l'énergie et la persévérance rendaient capable de surmonter tous les obstacles. C'était Pierre Gaultier de Varennes, sieur de La Vérendrye. Fils de l'ancien gouverneur des Trois-Rivières, il avait servi dans les guerres de Terre-Neuve

et de l'Acadie, et en 1709, à la bataille de Malplaquet, il recevait neuf blessures et était laissé pour mort sur le champ de combat. Privé de sa solde comme tous les officiers de son rang, il revint en Canada et s'engagea, pour vivre, dans le commerce des fourrures. En 1727, on le trouve au lac Nipigon, en charge du poste de la Tourette. C'est là qu'il recueillit de la bouche des sauvages les premiers renseignements sur l'Ouest inexploré, sa topographie et ses habitants. Établi au fort Kaministiquia, Gaultier de La Vérendrye reçut du gouverneur Beauharnois une commission lui accordant au nom du roi de France le monopole de la traite des pelleteries dans tout le pays situé au couchant du lac Supérieur, à la condition expresse de chercher un passage vers la mer de l'Ouest. Frappé de la grandeur de l'entreprise, il mit tout en œuvre pour en assurer le succès. Ses meilleurs collaborateurs furent ses quatre fils: Jean-Baptiste, qui périt assassiné par les Sioux en 1736, Pierre et François, les découvreurs des montagnes Rocheuses, et Louis-Joseph, le cartographe de l'entreprise. Son neveu Christophe Dufrost de La Jemmeraye fut avec lui l'organisateur de la découverte. À tous, il demanda le sacrifice de leur fortune et de leur avenir; jusqu'au bout, tous restèrent fidèles à l'idéal des premiers jours.

Première étape (1731-1736).—Quand La Vérendrye part en 1731 pour l'Ouest, son plan est bien tracé. Prenant par la route du nord qu'il jalonnera de postes, il s'avancera jusqu'au lac des Assiniboëls, et de là, ira par voie fluviale jusqu'à la mer de l'Ouest. Pour réaliser ce plan il aurait fallu le concours efficace du gouvernement. Or, à celui qui offrait au roi d'ajouter un immense domaine à la Nouvelle-France déjà si étendue, le roi n'accordait que le secours aléatoire d'un privilège de traite sur les pays à explorer. C'était imposer au découvreur la double tâche de parcourir une immense route et de défrayer les dépenses nécessaires. Aussi, à côté de ses admirables fils, La Vérendrye place-t-il des associés, intéressés ceux-là, qui fournissent les marchandises de traite à condition de contrôler le produit des échanges avec les Indiens. Avec 50 hommes, en mai 1731, il quitte enfin

Kaministiquia. Au grand portage une partie de son monde refuse d'aller plus loin, mais La Jemmeraye prend les devants avec une troupe choisie et, accompagné du Jésuite Mésaiger, se rend au lac La Pluie où il érige aussitôt le fort appelé Saint-Pierre, à 80 lieues du point de départ. En juin 1732, autre poussée jusqu'au grand lac des Bois; sur la rive occidentale, La Vérendrye bâtit le fort Saint-Charles. C'est une grande enceinte de 100



Découvertes de Pierre de La Vérendrye et de ses fils.

pieds carrés, entourée d'une palissade de deux rangées de pieux, renfermant une chapelle et des logements, un magasin et une poudrière. Ce fut longtemps le principal poste sur la route de l'Ouest. Les Assiniboëls pressaient les voyageurs de se rendre chez eux. La Vérendrye envoya son fils Pierre construire à cinq lieues de la décharge de la rivière Winnipeg dans le grand lac des Assiniboëls, le fort Maurepas (1734) : on était à plus de 500 milles du point de départ. Lui-même descendait à Montréal, et, chargé d'une dette de 43,000 livres, il était obligé d'affermer pour cinq ans ses établissements à ses créanciers. Le P. Aulneau, remplaça le P. Mésaiger au fort Saint-Charles. L'année 1736 fut particulièrement douloureuse. La Jemmeraye mourait au fort Maurepas; à

quelques milles du fort Saint-Charles, dans une île du lac des Bois, Jean-Baptiste de La Vérendrye, le P. Aulneau et dix-neuf Français étaient surpris et massacrés jusqu'au dernier par les Sioux. Les Cris brûlaient de venger la mort des Français, mais La Vérendrye repoussa énergiquement l'idée même d'une guerre capable de compromettre son œuvre sans profit pour personne. On crut prudent toutefois d'évacuer le fort du lac Pepin (1737), où commandait le Gardeur de Saint-Pierre.

Deuxième étape.—En trois ans, les La Vérendrye avaient franchi l'immense savane entrecoupée de lacs, qui, sur un espace de cinq cents milles, s'étend du lac Supérieur à la rivière Rouge. Ils trouvaient à la marge de la grande plaine centrale leurs fidèles alliés les Assiniboëls dont le territoire se prolongeait vers le couchant le long d'une rivière qui porte encore leur nom. Unis aux Cris et aux Monsonis très nombreux alors, les Assiniboëls avaient pour ennemis les Sioux de même langue qu'eux, les Sauteux et, vers les montagnes de l'ouest, les Pieds-Noirs. Grâce à l'alliance avec les Assiniboëls, la route vers l'Ouest s'ouvrait donc toute grande devant les Français. La Vérendrye érigea un poste au confluent des rivières Rouge et Assiniboine (1738) ; ce fut le fort Rouge, bâti sur le site actuel de la ville de Winnipeg. Quelques semaines après, il prenait possession du grand portage qui relie l'Assiniboine au lac Manitoba en érigeant le fort de la Reine (aujourd'hui Portage-la-Prairie), qui fut jusqu'à la fin du régime francais la seconde base d'opération des découvreurs de l'Ouest. On achevait ainsi de prendre possession du territoire actuel du Manitoba.

C'est alors que le grand explorateur tenta un effort suprême pour atteindre la mer de l'Ouest. Parti du fort la Reine en octobre 1738, il remonta la rivière Souris, fit l'ascension du vaste plateau qu'arrose la rivière Missouri, et arriva enfin chez les Mandanes. Les guides refusèrent d'aller plus loin. La Vérendrye dut rebrousser chemin et abandonner, au moment où il semblait toucher au but, une entreprise qui lui avait coûté tant d'années d'efforts et de luttes. Après quatre mois d'absence, il reve-

nait au fort La Reine, laissant à ses fils le soin d'achever la découverte. Ceux-ci ne restaient pas inactifs. En deux ans, ils avaient parcouru toute la partie méridionale du Manitoba, découvrant les lacs Manitoba, Winnipegosis, Dauphin, Bourbon, etc., élevant des forts aux points stratégiques et accaparant le commerce des fourrures.

Découverte des montagnes Rocheuses.—Les explorateurs devaient ériger des forts, maintenir les garnisons, solder et nourrir les engagés, gagner par des cadeaux les chefs sauvages, et se frayer une voie à travers des pays inexplorés, habités par des nations toujours en guerre les unes contre les autres. Pendant que le ministre Maurepas s'étonnait de la lenteur de la marche en avant, les traitants accusaient La Vérendrye de négliger la traite au profit des découvertes, quittes à lui reprocher le contraire quand il s'agira de lui enlever son privilège de traite. Pourtant, l'œuvre des La Vérendrye s'achevait avec la découverte des montagnes Rocheuses, le 13 janvier 1743.

Le 9 avril 1742, Pierre de La Vérendrye, surnommé le Chevalier, fils aîné du découvreur, et son frère François quittaient le fort La Reine avec deux Français et des sauvages Assiniboëls pour leur grand voyage d'exploration. Ils suivirent la route qu'avait prise leur père, et furent bien accueillis des Mandanes du Missouri. Selon toutes les probabilités, ils remontèrent ensuite la rivière Yellowstone, et après plusieurs semaines de marche, ils arrivèrent en vue des contreforts des montagnes Rocheuses. Ce fut pour eux une déception cruelle. Au lieu de l'océan, ils voyaient se dresser devant eux une barrière infranchissable. Ce n'était pourtant qu'un seuil de 50 milles de largeur et de 2,500 mètres d'altitude. Au delà coulent vers l'ouest les tributaires du fleuve Colombia dont l'embouchure n'est qu'à 400 lieues des sources de la Yellowstone. Soixante ans plus tard, les deux voyageurs Clarke et Lewis se firent un nom en traversant les Rocheuses après avoir remonté le Missouri jusqu'à sa source. Prenant la direction du nord, les fils La Vérendrye longèrent les montagnes et atteignirent la branche prin-

cipale du Missouri. Là s'accomplit, le 17 mars 1743, la prise de possession officielle des pays découverts. En 12 mois, les hardis voyageurs avaient fait des centaines de lieues, visité plusieurs nations sauvages inconnues, ajouté à la Nouvelle-France une région immense.

La rivière Saskatchewan.—Au lieu des récompenses et des honneurs que sa belle conduite lui méritait, La Vérendrye trouva à son retour à Montréal des créanciers avides et des envieux sans conscience. Blessé dans son honneur, malade, découragé, il remet sa commission à son ami et défenseur M. de Beauharnois. Le capitaine Fleurimont de Noyelles, ancien commandant à Détroit, lui succéda. Mais en homme avisé, il comprit que dans l'intérêt même de son commerce, il fallait laisser aux postes de traite leur personnel accoutumé. C'est ainsi que les fils de La Vérendrye, Pierre et François, purent continuer leur œuvre dans l'Ouest canadien et, par une autre route, s'avancer de nouveau vers la mer de l'Ouest, toujours si avidement recherchée. Après avoir rétabli les forts Maurepas et La Reine, ils érigèrent le fort Bourbon sur le lac Winnipegosis à la décharge de la rivière la Biche, et le fort Dauphin sur le lac du même nom. Ils songèrent alors à s'enfoncer dans la grande prairie en remontant le cours de la rivière Saskatchewan ou Poskoyac. Dans le voisinage de la "grande fourche", jonction des deux cours de la rivière, ils élevèrent un troisième fort qu'ils nommèrent Poskoyac. Ils étaient arrivés au centre de la province actuelle de Saskatchewan. Ce fut le dernier exploit de ces hardis et persévérants explorateurs. Leur père venait enfin d'obtenir justice, grâce à la Galissonnière et à Beauharnois; réintégré dans sa charge, nommé capitaine et décoré de la croix de Saint-Louis, il s'apprêtait à 64 ans à repartir pour l'Ouest quand la mort l'arrêta (1749). Ses fils réclamèrent l'honneur de succéder à leur admirable père: l'administration du Canada alors aux mains de la Jonquière et de Bigot, leur refusa jusqu'à la liberté d'aller chercher dans les postes de l'Ouest les marchandises qui leur appartenaient. Désormais, les voyages de découvertes n'ont plus qu'un but : satisfaire la convoitise des marchands de pelleteries.

Deuxième voyage aux montagnes Rocheuses.—Pour exploiter les sources de richesses ouvertes par le génie des La Vérendrye, le gouverneur la Jonquière, Bigot l'intendant, Bréard contrôleur de la marine, le Gardeur de Saint-Pierre, le chef de l'exploitation et quelques autres, avaient formé une puissante compagnie dont le premier soin fut d'écarter les découvreurs de l'Ouest. Le Gardeur manquait d'habileté dans ses relations avec les sauvages, mais il sut trouver des voyageurs capables de mener à bien l'entreprise commerciale. Son lieutenant, Boucher de Niverville, chargé d'aller construire un nouveau fort aux sources de la Saskatchewan, s'arrêta malade à Poskoyac; dix de ses hommes remontèrent la branche sud de la Saskatchewan et son tributaire, la rivière de l'Arc; après un voyage de plus de 300 milles, ils se trouvèrent en face des montagnes Rocheuses (1751). Ils érigèrent le fort la Jonquière à l'endroit qu'occupe aujourd'hui la ville de Calgary. Ainsi se trouvait achevée la découverte des prairies qui forment aujourd'hui la partie méridonale des deux provinces d'Alberta et de Saskatchewan. Une autre expédition, commandée par M. de Marin, se rendit de nouveau chez les Mandanes du Missouri. Pendant ce temps, les Assiniboëls se soulevaient contre le Gardeur, incendiaient le fort La Reine et forçaient les Français à évacuer le fort la Jonquière. La compagnie retira d'immenses bénéfices des voyages d'explorations. La part de M. de la Jonquière s'éleva, dit-on, à 300,000 livres. Repu ou lassé, le Gardeur de Saint-Pierre retourna à Montréal, remettant au chevalier Saint-Luc de la Corne le commandement des postes de l'Ouest. Celui-ci était un officier de mérite, bien capable de continuer l'œuvre des La Vérendrye. Il restaura le fort Poskoyac auquel il donna son nom, et fit dans la vallée de la rivière Carotte les premier essais de grande culture. Son activité, son entente des affaires et, pardessus tout, l'habileté qu'il déploya dans ses relations avec les Indiens, inspiraient à tous les plus légitimes espérances de succès, quand il fut rappelé au Saint-Laurent, ainsi que tous les coureurs de bois, pour défendre la Nouvelle-France attaquée de toutes parts (1755). L'Ouest

canadien ne revit plus le drapeau de la France flotter sur ses postes de traite.

CHAPITRE XII

LA LOUISIANE

La vallée du Mississipi.—La Louisiane n'est au début qu'un prolongement de la Nouvelle-France vers le golfe du Mexique. C'est une immense plaine de deux millions de kilomètres, l'une des plus fertiles du monde et la mieux articulée. Au centre l'incomparable Mississipi, "le Père des eaux", grossi d'une multitude d'affluents, coule l'espace de 4,000 kilomètres jusqu'au golfe du Mexique où il se jette après avoir formé un immense delta. Ses affluents de droite conduisent aux montagnes Rocheuses; ses affluents de gauche l'Ohio, l'Illinois et le Wisconsin mènent aux grands Lacs. Au nord, c'est la faune et la flore des pays boréaux; au sud, presque celles des pays tropicaux. C'est cette immense région que la France après le traité de Ryswick (1697) entreprit de coloniser.

Depuis La Salle, rien n'avait été fait pour mettre à profit les découvertes. Trappeurs et missionnaires avaient seuls maintenu les droits de la France sur ces régions. Henri de Tonty s'était offert pour continuer l'œuvre de La Salle afin de barrer de ce côté la route aux Anglais, et le sieur de Raimonville avait proposé la formation d'une compagnie de colonisation. Maurepas, le ministre de la marine, choisit d'Iberville. C'est à ce glorieux marin canadien qu'il confia la tâche de retrouver par mer les bouches du Mississipi et de jeter en Louisiane les fondements d'une colonie agricole.

Aux bouches du Mississipi.—Le 25 janvier 1699, d'Iberville arrivait en vue de la colonie espagnole de Pensacola avec cinq navires portant des soldats et des colons. Il alla atterrir à la baie de Biloxi, à l'est de laquelle il éleva un fort et des magasins; ce fut la première

capitale de la Louisiane. Là, il apprit des Bayagoulas qu'il était dans le voisinage d'un grand fleuve. Il partit aussitôt à sa recherche. Au bout de trois jours, le 2 mars, il entrait dans l'une des bouches du Mississipi. Il en commença aussitôt l'exploration. Au retour, quittant l'expédition, il s'engagea avec quelques hommes dans le petit "bayou" Manchac qui le conduisit à deux lacs auxquels il donna les noms de Maurepas et de Pontchartrain. Après avoir exploré la baie Saint-Louis, il retourna à Biloxi, où il laissa une garnison de soixante-dix hommes sous la conduite de Sauvolle. Plus heureux que La Salle, d'Iberville avait découvert par mer l'embouchure du Mississipi, exploré l'intérieur du pays et jeté les bases d'une colonie. Il laissait pour continuer son œuvre trois de ses valeureux frères dont l'un, Le Moyne de Bienville, devait consacrer 45 ans à l'établissement de la Louisiane.

Lors de son deuxième voyage,—décembre 1699 à mai 1700—d'Iberville remonta le fleuve jusqu'aux Natchez, fit élever, presque à l'endroit où devait être fondée la Nouvelle-Orléans, un petit poste appelé Maurepas. Bienville seconda puissamment les travaux de son illustre frère. Il continua l'exploration du pays et fit des alliances avec les tribus sauvages. Avec Juchereau de Saint-Denis qui devait s'y établir plus tard, il remonta la rivière Rouge jusqu'au pays des Natchitoches. À la mort de Sauvolle (1701), Bienville devint le gouverneur de la colonie, bien qu'il n'eût que 22 ans. Revenu dans l'automne de 1701, d'Iberville ordonna de transporter la colonie de Biloxi au fond de la grande baie de Mobile, superbe pays situé à 18 lieues de la mer. D'Iberville quittait bientôt (19 mars 1702) la colonie pour n'y plus revenir. La guerre de la Succession d'Espagne était commencée. Sur l'ordre du roi, il alla croiser dans les Antilles anglaises. Il s'empara de l'île de Néris dont le butin alla enrichir la Martinique. Il se préparait à attaquer les Carolines anglaises quand un accès de fièvre jaune l'emporta. Il mourut à la Havane en 1706, à l'âge de 45 ans.

De Bienville.—La colonisation canadienne.—Les premières années de la colonisation furent parti-

culièrement pénibles. Au lieu de s'établir sur les riches terres d'alluvions du Mississipi, la colonie s'était fixée sur les côtes sablonneuses du golfe du Mexique, loin du grand fleuve qui conduit jusqu'au cœur du continent. Biloxi est pauvre et difficile d'accès. Mobile est trop éloignée du Mississipi. Il n'est donc pas étonnant que l'histoire de la Louisiane commence par des récits de famines, de maladies épidémiques et, par suite, de discordes intestines. L'acclimatation des colons fut lente. En 1704, une trentaine de personnes, parmi lesquelles Henri de Tonty, mouraient de la fièvre jaune; à ces malheurs s'ajoutaient des dissensions graves entre le gouvernement et quelques fonctionnaires. Bienville, qui fut le véritable organisateur de la Louisiane, voulait fonder l'avenir de la colonie sur la culture du sol afin de prendre solidement possession du pays. Le commerce des pelleteries ne devait qu'ajouter à la prospérité générale. Ces deux mobiles ont déterminé un mouvement d'émigration canadienne vers le Mississipi inférieur et des officiers de garnison, des marins, des groupes d'aventuriers et jusqu'à des jeunes filles ont passé du Canada en Louisiane. Le prestige de d'Iberville et de ses frères était suffisant à lui seul pour leur amener de nombreux collaborateurs. Bienville acquit l'estime de tous les colons et gagna la confiance et l'amitié de plusieurs tribus indiennes avoisinant les établissements français.

Après la mort de d'Iberville, la lutte entre Bienville et le commissaire ordonnateur ou sub-délégué de l'intendant, Nicolas de La Salle, éclata avec violence. Le ministre de la marine, sans faire enquête, destitua Bienville et le remplaça par un autre Canadien, de Muy, qui mourut avant d'arriver à Biloxi. Mais Diron d'Artaguette, le nouveau commissaire, chargé d'enquêter, conclut en faveur de Bienville qui fut rétabli dans ses pouvoirs jusqu'en 1712. Pendant ce temps-là, la colonie languissait tristement sans pouvoir compter sur la métropole engagée dans la plus désastreuse des guerres. La Louisiane, dépendance du Canada, est placée sous l'autorité d'un commandant militaire ou gouverneur et d'un commissaire-ordonnateur, qui ont sous leur juridiction les officiers des six compagnies de troupes.

La période commerciale.—Lamothe-Cadillac.—De Bienville n'avait pu encore réussir à fonder une colonie agricole capable de se suffire à elle-même. La Louisiane dépendait toujours de la France pour se subsistance; mais, par suite de la guerre, elle passa aux mains d'une compagnie commerciale formée par Antoine Crozat, riche financier de Paris auquel s'était associé Lamothe-Cadillac, le nouveau gouverneur de la Louisiane toujours en quête d'une nouvelle fortune. Le but exclusif de la compagnie était la recherche des mines et l'exploitation d'un monopole commercial qui devait durer quinze ans (1712). L'épuisement de la France pouvait seul excuser une aussi grave erreur. Lamothe-Cadillac arrive en 1712 avec des marchandises d'échange d'une valeur de 400,000 livres; la liberté commerciale est enlevée aux colons qui ne peuvent vendre ni acheter sans l'intermédiaire de la compagnie. Le territoire était trop vaste pour qu'on pût rassembler en un seul point tous les articles d'échanges. Ce que beaucoup avaient prévu arriva. Les traitants allèrent vendre leurs pelleteries aux Anglais de la côte est ou par l'intermédiaire des Illinois aux marchands du Canada. Nul navire ne vient des Antilles et des colons prennent la route du Mexique. Les farines, les marchandises de toutes sortes montent à un prix fabuleux: un chapeau se vend jusqu'à 40 livres. "La colonie est pauvre, écrit Lamothe en 1714, les Canadiens s'en retournent au pays; et cependant sans eux on ne peut faire aucune entreprise". Le monopole de Crozat passe (1717) à la Compagnie d'Occident, dirigée alors par l'aventurier Law pour l'exploitation des mines imaginaires du Mississipi. Un fort courant d'émigration française entraîne vers la Louisiane des centaines de personnes de tous âges et de toutes conditions: gentilshommes, officiers galonnés, artisans, laboureurs et colons partent de La Rochelle au nombre de 800, en 1718. Des convois amènent des Allemands et des Suisses, colons ou chercheurs de trésors. Ils s'échelonnent par petits groupes sur les deux rives du grand fleuve jusqu'aux Illinois. M. de l'Espinay avait succédé à Lamothe-Cadillac,(1716), et au bout d'un an avait été remplacé par de Bienville.

Celui-ci pendant toute la crise n'avait pas quitté la colonie un instant. Il contribua à fortifier les travaux de protection et sur cinq forts dont le ministre décrète l'établissement, quatre ont été l'œuvre de Bienville.

Fondation de la Nouvelle-Orléans (1718).—De Bienville transporta le siège du gouvernement militaire sur les bords du Mississipi, où il fondait à trente lieues de la mer, la Nouvelle-Orléans, ainsi appelée en l'honneur du Régent. L'empressement du gouverneur à quitter Mobile manifeste son ferme désir de favoriser les établissements agricoles et de faire de la région fertile du bas Mississipi le centre de la colonie. De là il pouvait également mieux surveiller les allées et venues sur le grand fleuve, contrôler le commerce et communiquer avec l'intérieur de la colonie. La Nouvelle-Orléans fut bâtie sur la rive gauche du Mississipi à la source du petit "bayou" Saint-Jean par lequel on pouvait communiquer avec le lac Pontchartrain. "La ville se réduit à une centaine de baraques et à un magasin, disait Charlevoix en 1722". Plus tard, M. de Pauger dressa le plan d'une ville régulière et l'on fit des travaux de dessèchements rendus nécessaires par les inondations périodiques du Mississipi. Les développements qu'a pris de nos jours la Nouvelle-Orléans prouvent la justesse des prévisions de son sage fondateur.

Administration de de Bienville.—La guerre d'Espagne (1719-1720), eut sa repercussion jusque dans le golfe du Mexique. Bienville et ses frères Sérigny et Châteauguay, secondés par de vaillants Canadiens, s'y jetèrent avec toute leur ardeur ordinaire. L'effort des opérations se concentra autour de Pensacola, colonie espagnole voisine de Mobile qui, dans l'espace de quatre mois, changea trois fois de maîtres. À la fin des hostillités elle fit retour à l'Espagne. À l'intérieur, de Bienville consolide la politique indienne, pacifiant les Chicachas soulevés par les Anglais, châtiant les Natchez coupables d'avoir assassiné des Français, et maintenant dans l'obéissance les tribus les plus rapprochées. L'exploitation des affluents du Mississipi se poursuivait et de

nouvelles tribus sauvages entraient en relations commerciales avec la Louisiane. En 1719, le Canadien du Gisné revient d'un voyage dans le haut Arkansas et Bernard de la Harpe remonte la rivière Rouge jusque chez les Cadalaquias où il fonda un poste de traite. Un autre Canadien, Juchereau de Saint-Denis, aussi bon administrateur que brave officier, était établi dans le voisinage, chez ses fidèles Natchitoches. Pour aller en Canada on passe du Mississipi dans l'Ohio, puis dans le Ouabache qu'on remonte jusqu'au portage qui conduit à la rivière des Miamis et au lac Érié.

L'organisation administrative se complète d'un conseil supérieur primitivement formé de Canadiens. Il siège à Biloxi, puis à la Nouvelle-Orléans quand, en 1722, cette dernière ville devint la capitale de la Louisiane. L'immigration d'un millier de colons, de 1,000 nègres, de 200 Allemands du Palatinat (1721), dans le bas Mississipi justifie bien d'ailleurs ce changement de capitale. Une puissante cabale, cette fois encore soutenue par le commissaire-ordonnateur, M. de la Chaise, s'élève contre de Bienville qui est rappelé à Versailles pour rendre compte de son administration. Malgré sa belle défense, que la postérité a ratifiée, de Bienville est remplacé par M. Périer, et plusieurs officiers canadiens de la Louisiane, y compris de Châteauguay, sont relevés de leurs fonctions.

Périer. — La guerre des Natchez (1729). — Périer, marin expérimenté, soldat énergique et administrateur intègre, arrivait malheureusement au moment où la Louisiane, privée de troupes suffisantes, était plus que jamais menacée par les Indiens dont l'arrogance avait grandi depuis le départ des Canadiens. La plus nombreuse et la plus guerrière des tribus du Mississipi, les Natchez, de tout temps hostile aux Français, avait été forcée de bâtir dans un de ses villages un fort auquel les Français avaient donné le nom de Rosalie en l'honneur de la femme de l'ancien ministre Pontchartrain. Quand les Anglais pénétrèrent chez les Chicachas, ils eurent vite gagné les Natchez à leur cause. Ils représentaient les Français comme des voisins avides, qui les dépouilleraient tôt ou tard de leurs territoires. Les Chactas et les

Natchez formèrent le complot de se défaire des Français par un massacre général qui aurait lieu le même jour dans toute l'étendue de la Louisiane. Le désir de s'emparer d'un convoi de marchandises fit devancer le jour fixé pour le massacre. Le 28 novembre 1729, les Natchez surprirent le fort Rosalie, massacrèrent 200 Français dont deux missionnaires, s'emparèrent de 80 femmes et de 150 enfants et livrèrent à la torture plusieurs prisonniers. Pendant le massacre, le chef des Natchez, le Grand Soleil, fumait tranquillement sous un hangar tandis qu'on lui apportait les têtes des victimes. Pendant plusieurs semaines le massacre s'étendit aux Français domiciliés chez les Corons, les Tonicas et les Yazous. Les Chactas dépités d'avoir été prévenus ne bougèrent pas et même s'unirent aux Français pour détruire les Natchez dont ils étaient jaloux.

Le châtiment ne se fit pas attendre. Le chevalier de Loubois alla assiéger les perfides Natchez qui, après avoir perdu beaucoup de guerriers, réussirent à s'échapper et s'enfuirent au nord sur la rivière Noire. Avec ses Natchitoches, Saint-Denis défit quelques-unes de leurs bandes, tandis que Périer les battit complètement en novembre 1730, faisant prisonniers le Grand Soleil et plus de 400 guerriers qui furent envoyés en esclavage à Saint-Domingue. Les Chicachas donnèrent asile aux débris de cette nation rendue célèbre par sa cruauté et ses malheurs, et plus encore par la plume de Châteaubriand.

Guerre des Chicachas.—Les dépenses amenées par la guerre des Natchez avaient forcé la Compagnie des Indes à rétrocéder au roi la Louisiane qui passa au mains de de Bienville, nommé gouverneur pour la troisième fois (1733). Bienville réorganisa la milice, fit construire des casernes, engagea les soldats à s'établir sur des terres. Il imprima une impulsion durable à l'agriculture, favorisa l'introduction du ver à soie et la culture du coton. Il fit venir de France des Ursulines à la Nouvelle-Orléans. Son principal effort se porta vers la pacification des tribus sauvages.

Les Chicachas, ennemis irréductibles des Français, habitaient non loin du Mississipi aux sources de la Tom-

beché. Cette nation avait des relations avec les Anglais de la Caroline qui s'en servaient pour pénétrer dans la vallée du Mississipi et tenir les Français à distance des Alléghanys. La protection qu'elle avait accordée récemment aux Natchez, jointe à des actes d'hostilité manifestes, décida Bienville à agir avec fermeté. Il demanda aux Chicachas la tête des Natchez hospitalisés chez eux. Les Chicachas refusèrent. Le gouverneur remonta aussitôt la rivière Mobile et, sans attendre d'Artaguette, le commandant du fort de Chartres, il attaqua sans sa grosse artillerie le village principal des Chicachas qui repoussa deux assauts consécutifs. Bienville retraite aussitôt, après avoir perdu 9 officiers et 130 soldats (1736). Peu après d'Artaguette arrivait avec sa troupe de Canadiens et d'Iroquois. Ignorant l'attaque et le départ du gouverneur, il prend d'assaut deux forts, est blessé et, abandonné par les Chactas, est fait prisonnier avec une quinzaine de soldats. D'Artaguette périt dans d'horribles tortures. La retraite des autres s'opéra en bon ordre sous la conduite du jeune Voisin, héroïque enfant de 16 ans.

Nouvel échec (1739).—Bienville, après une préparation active de trois ans, arrivait avec 1,200 Français et 2,400 auxiliaires sauvages ou nègres au fort de l'Assomption, près de Memphis. Il y séjourna pendant plus de sept mois sans rien tenter. Le baron de Longueuil avait amené des troupes canadiennes et quelques centaines de sauvages. Pierre-Joseph Céloron de Blainville, venu de Michillimakinac, sauva la situation. En mars 1740, de Blainville fut dépêché avec ses Canadiens vers les Chicachas, bien plus pour les inviter à demander la paix que pour les menacer. Ceux-ci prirent cette petite troupe pour l'avant-garde de la grande armée qui les menaçait depuis tant de mois. Après que Céloron leur eut tué une trentaine de guerriers, Bienville fut trop heureux de paraître leur accorder la paix qu'ils demandèrent. "Mon étoile pâlit" s'écria le gouverneur en apprenant le blâme que son indécision lui avait attiré de la part du ministre. Il fut remplacé (1743) par M. de Vaudreuil et mourut à Paris à l'âge de 88 ans. Tout était à créer quand

il reçut la Louisiane des mains de son frère, d'Iberville; il créa tout: alliances indiennes, colonisation, commerce, administration, justice, instruction publique. La postérité a décerné à Le Moyne de Bienville le titre de *Père de la Louisiane.*

Les vingt dernières années.—Le marquis de Vaudreuil était le fils de l'ancien gouverneur du Canada. On l'appelait le "grand marquis" pour son air imposant, l'élégance de ses manières, son goût du faste et de la représentation. Il jouissait d'une grande influence à Paris. En dix ans, il obtint près de 2,000 hommes de troupes nouvelles pour tenir en respect les Indiens toujours en guerre les uns contre les autres et pour arrêter les empiètements des Anglais. Les Natchez furent presque anéantis, les Chactas détachés partiellement de l'alliance anglo-américaine, et les Chicachas, les alliés des Anglais, eurent leur pays dévasté (1752).

De Vaudreuil rencontra une vive opposition de la part des fonctionnaires et des commissaires-ordonnateurs qui l'accusèrent de promouvoir injustement ses intérêts et ceux des Canadiens. Il avait accordé au Canadien Déruisseau un privilège couvrant toute la vallée du Missouri. Les Canadiens, du golfe du Mexique aux Illinois, avaient accaparé pacifiquement le commerce, exploré en tous sens et défendu le pays. Du Canada aussi venaient les missionnaires, Jésuites ou prêtres du séminaire dont l'influence était si grande sur les tribus sauvages. De Vaudreuil protégea les vrais soutiens de la colonie et quand il fut remplacé par le sieur de Kerlérec (1753), il emporta les regrets de tous.

La Louisiane était encore dans l'enfance, comme l'écrit en 1757 Bougainville. Louis XV la laissait languir dans le dénuement malgré la menace toujours grandissante d'une invasion prochaine. La population ne dépasse guère 10,000 âmes. Elle occupe les belles terres du Mississipi inférieur, forme les deux petites agglomérations de la Nouvelle-Orléans et de Mobile et détient les quatre bourgs des Illinois, des Alibamous, des Natchitoches et de la Pointe-Coupée. Les principaux produits, outre les pelleteries, sont l'indigo, la soie, la cire (produit du cirier),

le tabac et le bois. Depuis quelques années, les Jésuites ont introduit le blé aux Illinois, la canne à sucre dans le bas-Mississipi. La Louisiane, épargnée par la guerre, subit cependant le sort de presque tout l'empire colonial français. Le 3 novembre 1762, la rive droite du Mississipi et la Nouvelle-Orléans devenaient possessions de l'Espagne, et le 10 février suivant, le traité de Paris livrait à l'Angleterre la rive gauche et le bassin de l'Ohio. La France perdait la plus belle vallée du monde, où elle avait écrit quelques pages glorieuses. Elle y laissa des fils qui, après plus d'un siècle et demi de séparation, ont conservé son souvenir.

CHAPITRE XIII

LES COLONIES DU GOLFE SAINT-LAURENT

Les îles du Golfe.—La Nouvelle-France, dépossédée de la baie d'Hudson, de Terre-Neuve, de l'Acadie péninsulaire, perdait d'immenses champs de pelleteries, une partie de ses pêcheries maritimes et une population acadienne solidement fixée au sol. Ainsi donc commençait à se fermer le cercle des colonies anglaises autour du Canada. La France devait nécessairement chercher à réparer des pertes si désastreuses pour l'avenir de sa grande colonie du Saint-Laurent. Elle trouvait une compensation avantageuse dans la mise en valeur des îles que lui avait laissées le traité d'Utrecht. Par ses pâturages et son sol fertile, l'île Saint-Jean se prêtait admirablement à de nouveaux essais de colonisation ; l'île du Cap-Breton, riche en pêcheries, en bois de construction, en charbon, offrait l'avantage d'excellents ports pour servir de point d'appui aux flottes francaises reliant le Canada et les Antilles à la métropole. La première devint une colonie importante de peuplement, et dans la seconde fut établie la première ligne de protection de la Nouvelle-France.

Fondation de Louisbourg.—Recevoir d'abord la population de pêcheurs de Terre-Neuve, de Plaisance en particulier, et posséder une forteresse navale capable de

couvrir le Canada du côté de la mer, tel fut le double objet de la fondation de Louisbourg au lendemain du traité d'Utrecht. C'est à M. de Costebelle, l'ancien gou-



Ile Royale ou du Cap-Breton.

verneur de Plaisance, que fut confiée cette importante mission (1715). Le havre à l'Anglais, fréquenté de tout temps par les pêcheurs du golfe, dut à sa facilité d'accès d'être choisi pour site de la ville naissante qui prit le nom de Louisbourg; et ses premiers habitants lui vinrent de

Terre-Neuve et de l'Acadie. La ville fut bâtie à l'entrée du port sur une langue de terre coupée par une puissante muraille haute de trente pieds. Les travaux de défense consistaient en une série de huit batteries comprenant 192 canons. Les principales étaient celle de l'île de l'Entrée et la Batterie royale située en face, au fond même de la rade. Toutes ces fortifications, restées pourtant inachevées, avaient coûté l'énorme somme de 30 millions de livres, qui auraient suffi à établir en Canada plusieurs milliers de colons. Les constructions de la ville, dont les rues étaient dessinées à angle droit, étaient toutes en bois, sauf les casernes et les bâtiments publics. Sur la rade, se trouvaient les échafauds pour le séchage du poisson, les entrepôts et les quais. Louisbourg offrait de précieux avantages à la marine marchande et militaire d'outre-mer, protégeait les pêcheries du golfe, et offrait un refuge sûr aux Acadiens de la péninsule qui y émigrèrent en assez grand nombre. La population, environ 4,000 âmes en 1745, comprenait les troupes de la garnison, des marchands, puis un nombre variable de pêcheurs venus de partout et qui pendant l'été donnaient à Louisbourg les allures d'une grande ville. Louisbourg ne fut jamais qu'un grand centre de pêcheries; comme place forte, elle ne joua qu'un rôle secondaire dans la défense du Canada.

La colonisation du Cap-Breton.—Louisbourg n'était qu'une partie de l'œuvre entreprise au Cap-Breton. La métropole rêva d'y établir une population agricole nombreuse et même d'y attirer celle qu'elle avait perdue en 1713. Mais le sol du Cap-Breton est en général pauvre et caillouteux. Il ne peut nullement être comparé aux riches vallées et aux plaines fertiles dont les Acadiens s'étaient emparés à Port-Royal, au bassin des Mines et à la baie de Chignectou. Aussi la plupart des émigrants devaient-ils préférer la grande et belle île Saint-Jean au brumeux et aride Cap-Breton. Cependant quelques-uns se détachèrent de la masse et allèrent grossir la petite population du port Toulouse ou Saint-Pierre qui atteignit bientôt 200 âmes, ou se joignirent aux pêcheurs éparpillées sur cette côte orientale longue de 60 lieues et

coupée d'une multitude de ports tournés les uns vers l'est, les autres vers le sud. Un petit groupe d'Abénaquis vint former une bourgade à Sainte-Anne. Malgré tous les efforts pour peupler la grande île, peu de paroisses se fondèrent et au point de vue de l'alimentation et de l'agriculture l'île Royale continua de dépendre de l'île Saint-Jean et de l'Acadie péninsulaire, les pêcheries restant l'industrie principale des habitants.

L'île Saint-Jean.—Cette île, longue de 22 lieues, n'a que des terres fertiles. Nicolas Denys, qui l'avait fait inclure dans son vaste domaine en 1654, borna son action au commerce des pelleteries et à l'exploitation des pêcheries. Il n'y laissa aucun établissement permanent. Depuis longtemps l'île avait fait retour au domaine royal; l'intendant Bégon avait en vain conseillé de la coloniser. La perte récente de l'Acadie française lui donnait une importance de premier ordre, comme colonie de peuplement et de refuge pour émigrants acadiens. Nulle colonie du golfe ne pouvait offrir au colon un [illegible] plus fertile, des pâturages plus étendus, des forêts plus riches. En outre, les établissements du Cap-Breton lui assuraient un marché important et sans concurrence.

Le comte de Saint-Pierre, premier écuyer de la duchesse d'Orléans, se la fit concéder avec les îles de Miscou et de La Madeleine en 1719. Il se mit lui-même à la tête de l'expédition et débarqua avec plusieurs familles au port Lajoie (Charlottetown). À ce courant d'immigration française s'en ajouta un autre venu d'Acadie et comprenant surtout des agriculteurs. La population toutefois augmenta lentement. Au récensement de 1728, on ne compte encore que 336 âmes, réparties en sept endroits différents.

Le port Lajoie resta le centre religieux et civil, mais le havre de Saint-Pierre, situé au nord et plus rapproché du Cap-Breton, l'emporta bientôt en population. Les sauvages Micmacs de l'île avaient déjà été évangélisés par les missionnaires français. Devant l'immigration européenne, ils reculèrent vers l'extrémité occidentale et finirent par se fixer à Bédèque. Les Sulpiciens de Breslay et Mitivier, puis les Récollets, se chargèrent succes-

sivement de la desserte religieuse des Français et des sauvages.

En peu de temps, l'exploitation des forêts, le commerce des pelleteries et surtout les grandes pêcheries, développèrent dans l'île Saint-Jean une prospérité solide et durable. Après le comte de Saint-Pierre parti en 1730, plusieurs gouverneurs se succédèrent qui n'eurent qu'une influence limitée sur la vie de l'île, Pensens (1730-35), Du Hager (1736-38), Duchambon (1738-44). Relevant de l'administration du Cap-Breton, l'île Saint-Jean en subit toutes les vicissitudes militaires ou autres.

L'Acadie Continentale. — Le traité d'Utrecht laissa pendante la question des limites de l'Acadie. Depuis un siècle, Français et Anglais diminuaient ou étendaient ses frontières selon leurs intérêts. En 1710, Port-Royal, aux termes de la capitulation, ne s'étend qu'à un rayon d'une lieue autour du fort, au traité d'Utrecht l'Acadie tout entière passa aux mains des Anglais. Mais quelles en sont les bornes? Les Anglais réclamaient, comme faisant partie de l'Acadie qu'ils appelèrent Nouvelle-Écosse, tout le territoire situé au nord de la baie Française et de l'isthme de Chignectou. Mais les Abénaquis du Pénobscot entendaient bien rester indépendants sur leurs terres et ils obtenaient du gouverneur du Canada l'assurance que le traité d'Utrecht ne les concernait en rien. Malgré l'isolement où les réduisaient la cession de l'Acadie et l'hostilité grandissante de leurs voisins de la Nouvelle-Angleterre, les Abénaquis restaient fidèles à l'alliance française. Cependant leur nombre avait considérablement diminué depuis 1680, époque où des villages entiers, pour se soustraire aux menaces des Anglais qui convoitaient leur territoire, s'étaient transportés sur le Saint-Laurent à l'embouchure des rivières Chaudière et Saint-François. Les Anglais continuèrent de poursuivre les restes de cette malheureuse et intrépide nation et en 1724, ils surprenaient la bourgade de Narantsouak située sur le Kennebec et assassinaient lâchement le dernier missionnaire français des Abénaquis du Maine, le P. Sébastien Rasle.

D'autre part le Canada maintint ses droits sur le terri-

toire que nous appelons l'Acadie continentale, le Nouveau-Brunswick actuel. En fait, les pêcheurs français de la côte, depuis la baie de Gaspé jusqu'à la baie Verte, ne furent jamais molestés et, par une sorte d'entente tacite, les deux colonies rivales reconnurent l'isthme de Chignectou comme la frontière entre les territoires contestés. Ainsi à défaut de conventions officielles, s'établissait un *modus vivendi* acceptable pour tous.

L'Acadie péninsulaire.—La cession de leur pays à l'Angleterre ne changea rien pratiquement à la vie des Acadiens. Depuis un siècle, ils vivaient isolés et indépendants sur leurs terres, se suffisant à eux-mêmes et presque sans relations d'affaires avec l'extérieur. Leur population de 2,500 âmes, partagée en six groupes principaux, Port-Royal, les Mines, Piziquid, Cobequid, Beaubassin et [illegible]omcoup, se doublait tous les 20 ans. L'apport de l'immigration était presque nul. Dans leurs différends, presque toujours relatifs aux limites de leurs champs sans cesse divisés entre leurs nombreux enfants, ils s'en rapportaient à l'arbitrage de leurs notables et plus souvent de leurs prêtres. C'était un peuple agricole paisible, sans ambition, ignorant des ruses de la politique, franc et loyal, respectueux de [illegible] et de l'autorité. Placés entre les Français des îles du golfe et les petites garnisons anglaises d'Annapolis et de Canseau, ils se tinrent également éloignés des manifestations de sympathie compromettante et d'adulation servile. Habitués à des changements d'allégeance ils se renfermèrent dans leurs occupations paisibles. Leur petit nombre, leurs qualités, leur respect pour la religion, étaient des garanties suffisantes de leur soumission à leurs nouveaux maîtres. Mais, partagés entre la crainte et l'intérêt, les Anglais de l'Acadie et de la Nouvelle-Angleterre hésitèrent sur la politique à suivre à leur égard, employant tant qu'ils furent les plus faibles la menace, la ruse, les caresses même, pour aboutir, quand ils furent les plus forts, à la

violence et à l'infamie dont ils ont souillé leur histoire (1).

Le serment d'allégeance.—Pour bien comprendre la question acadienne, il faut la considérer à son véritable point de départ: le serment de fidélité imposé aux Acadiens. Le voici dans sa forme la plus simple. "Je jure et promets fidélité au roi d'Angleterre. Ainsi Dieu me soit en aide". Apparemment il n'y avait rien là qui pût prêter à équivoque et alarmer une population catholique et française conquise par la force des armes. Mais cette formule anodine signifiait que les Acadiens s'incorporaient à la nation anglaise de telle sorte qu'en cas de guerre ils étaient tenus de faire cause commune avec elle et de prendre les armes, fût-ce même contre leurs compatriotes. À cette pensée seule, leurs sentiments les plus légitimes se révoltèrent et jusqu'à leur expulsion de la province, ils refusèrent de prêter ce serment sans la condition expresse ou tacite qu'ils seraient exemptés de combattre avec les Anglais contre leurs compatriotes français ou leurs alliés les Abénaquis. C'était à leur sens la seule ligne de conduite compatible avec l'honneur et la soumission qu'ils devaient à leur souverain légitime. Les gouverneurs Mascarène et Hopson l'avaient compris et ils ont respecté ce sentiment; d'autres n'ont pu s'élever à ces considérations d'ordre supérieur, et il s'est trouvé des historiens, Parkman entr'autres, pour les excuser ou les approuver.

Les contradictions de la politique acadienne.—Le traité d'Utrecht garantissait aux Acadiens la propriété de leurs biens et le libre exercice de leur religion. À ceux qui désiraient émigrer, l'article 14 donnait *la liberté de se retirer ailleurs dans l'espace d'un an avec*

(1) Les gouverneurs de la Nouvelle-Écosse furent: 1° Samuel Vetch, 1710, 2° Francis Nicholson, 1715; 3° Richard Philipps, de 1717 à 1749, mais il ne séjourne que 5 ans à Annapolis: 1720-22; 1729-31; sont lieutenants-gouverneurs en son absence: Doucett, 1722; Lawrence Armstrong, 1725; John Adams, 1739; Paul Mascarène, 1740; 4° Édouard Cornwallis, 1749; 5° P. Thomas Hopson, de 1752 à 1756, mais il part en novembre 1753 et Charles Lawrence le remplace à titre de lieutenant-gouverneur jusqu'au 7 janvier 1756, où il est nommé gouverneur. Lawrence meurt à Halifax en 1760.

tous leurs effets mobiliers. La reine Anne étendit ce privilège à la vente même de leurs terres. Mais à qui vendre puisqu'ils étaient les seuls habitants de la province? Ils décidèrent unanimement de se transporter dans les colonies françaises du golfe. Cette décision alarma fort les Anglais. "L'émigration, s'écrie Vetch, aura pour effet de dépouiller et de ruiner la Nouvelle-Écosse au profit du Cap-Breton". Puis, les Acadiens partis, comment la petite garnison anglaise d'Annapolis résistera-t-elle aux attaques des Abénaquis? À tout prix il fallait retenir les habitants français dans la péninsule. C'est alors que Vetch inaugure contre la foi des traités, cette longue série d'empêchements renouvelés sous toutes les formes par les gouverneurs subséquents pour faire échouer ce plan d'exode et river les malheureux Acadiens au sol par un serment d'allégeance. Il leur ferma la route maritime en empêchant les navires de Louisbourg de venir les prendre. Philipps, arrivé en Acadie en 1720, voulut brusquer les choses. Il ordonna aux Acadiens de prêter serment de fidélité au roi George ou de quitter le pays dans un délai de quatre mois sans rien emporter de leurs effets. Les Acadiens des Mines commencèrent aussitôt à ouvrir une route à travers les bois pour permettre à leurs frères d'Annapolis de les rejoindre à l'isthme de Chignectou. Conseillé par les Lords du commerce et le secrétaire des colonies Craggs, Philipps découragé se ravisa et abandonna son projet. Sous le lieutenant-gouverneur Doucett (1722-1725), les Acadiens furent laissés à eux-mêmes. Son successeur Armstrong, était un homme grossier, violent et brutal (1). Par intimidation, il extorque des habitants d'Annapolis un serment d'allégeance, le premier qui ait été prêté en Acadie (déc. 1729). Mais les autres Acadiens préfèrent toujours l'exil au serment. En vain il envoie l'enseigne Wroth essayer de surprendre leur bonne foi. Ni les promesses ni les menaces ne réussirent à les ébranler. La situation devenait critique pour les Anglais et l'émigration acadienne, si imminente, que le gouverneur Philipps dut se hâter de revenir en Acadie pour réparer les bévues de son lieutenant.

(1) Ce gouverneur se suicida.

LIVRE CINQUIÈME

LA DERNIÈRE LUTTE

1744-1760

CHAPITRE XIV

QUATRE ANS DE GUERRE

(1744-1748)

Déclaration de la guerre.—La guerre de la succession d'Autriche était commencée en 1741, mais ce n'est qu'au mois de mars 1744 que la France déclara la guerre pour son propre compte à l'Autriche, à l'Angleterre et à la Hollande. La nouvelle fut bien accueillie en Amérique. La *Nouvelle-Angleterre* déjà très peuplée crut l'occasion venue d'en finir avec le Canada et, avec ses seules milices, elle rêva d'une conquête rapide; les événements faillirent lui donner raison. De son côté, la *Nouvelle-France,* espéra recouvrer l'Acadie perdue en 1713 et rétablir l'intégrité de l'ancienne frontière du sud. L'une et l'autre se trompaient. La courte durée de la guerre déçut les espérances de la première, tandis que le manque de concours de la France joint à la neutralité obstinée des Acadiens fit échouer les plans de la seconde. À toutes deux il resta la certitude que la lutte recommencerait bientôt; les préparatifs d'une autre guerre furent activement poussés.

La lutte en Acadie.—En Amérique, le gouverneur de Louisbourg, Duquesnel, fut le premier à connaître la déclaration de guerre entre l'Angleterre et la France. Il voulut profiter de cet avantage. Les marchands de Louisbourg s'empressèrent d'armer de nombreux corsaires qui infligèrent des pertes considérables au commerce des colonies anglaises. Dès avril Duquesnel confia à son lieutenant Du Vivier, une frégate de 14 canons avec un navire

monté de 600 hommes et l'envoya attaquer l'île de Canseau, petit poste de pêche dépourvu de moyens de défense et gardé par 80 hommes. Il se rendit à la première sommation. La pêcherie fut détruite et la garnison transportée à Louisbourg.

Encouragé par ce premier succès, Duquesnel crut pouvoir s'emparer aussi facilement d'Annapolis et de toute la Nouvelle-Écosse. Port-Royal n'avait que 80 hommes de garnison et ses fortifications tombaient en ruines. Duquesnel comptait avant tout sur un soulèvement général des Acadiens et des sauvages de la péninsule et sur le concours d'un détachement canadien envoyé par le gouverneur Beauharnois. Du Vivier repartit aussitôt avec 90 réguliers, débarqua à la baie Verte et s'achemina à travers la péninsule vers Annapolis. Il rallia sur sa route 300 à 400 sauvages, mais, à son extrême désappointement, les Acadiens refusèrent de se joindre à lui. Ils opposaient à leurs compatriotes leur serment de fidélité, la douceur du gouvernement anglai et, par suite, leur absence de griefs contre lui. Contre toute attente, il se trouvait donc que les Acadiens avaient réellement assumé vis-à-vis des deux couronnes leur rôle de *Français neutres,* revendiqué dès le début de l'occupation anglaise et consacré par la convention de 1730. À cette neutralité apparemment si redoutable, les Anglais allaient devoir le salut de leur province d'Acadie et les Français l'échec si inattendu de leurs armes. Désabusé, Du Vivier voulut user de rigueur: il ne réussit qu'à mécontenter les Acadiens en leur imposant des réquisitions contre lesquelles ils protestèrent vivement. Il n'en continua pas moins sa route et vint assiéger Annapolis. Les Anglais, désespérant de vaincre, avaient envoyé leurs familles à Boston. Ils devaient capituler aussitôt que paraîtraient les vaisseaux envoyés de Louisbourg pour coopérer avec les forces assiégeantes. Mais les vaisseaux vinrent trop tard. Le gouverneur anglais Mascarène obtint l'aide des Acadiens pour réparer les fortifications d'Annapolis, tandis que le ravitaillement des troupes se faisait par un convoi venu de Boston. Ganas qui avait remplacé Du Vivier rappelé à Louisbourg, exécuta de fausses manœuvres et,

découragé, leva le siège. L'expédition avait complètement échoué.

Contre Louisbourg.—Pendant ce temps la Nouvelle-Angleterre préparait la conquête de tout le Canada. C'est à l'est, contre la puissante forteresse de Louisbourg, que les milices coloniales dirigeraient les premiers coups. Toutefois l'entreprise parut si téméraire que l'Assemblée du Massachusetts, après l'avoir rejetée une première fois, ne la vota enfin qu'à une voix de majorité. Ce premier succès était l'œuvre du gouverneur William Shirley, homme actif et clairvoyant. Les colonies anglo-américaines jusqu'à la Pennsylvanie furent invitées à prendre part à l'expédition demeurée presque entièrement à la charge de la Nouvelle-Angleterre. William Pepperell, un marchand du Maine, fut choisi comme commandant de cette croisade puritaine et méthodiste contre les "papistes" de Louisbourg. L'expédition adopta la devise: *Nil desperandum Christo duce.* Elle comprenait le plus bizarre assemblage d'hommes également dépourvus de connaissances militaires : bûcherons, laboureurs, artisans, pêcheurs surtout, mais presque tous habitués à faire le coup de feu.

Tout contribua à favoriser cette étrange entreprise. Par les prisonniers anglais relâchés à l'automne, on savait que la forteresse française était restée inachevée, que la garnison peu nombreuse était mécontente et surtout manquait de chefs. Une escadre anglaise sous les ordres de Warren amena un renfort de vrais militaires et de marins habitués aux guerres de siège. Enfin une température exceptionnellement calme persista tout le temps que dura l'expédition. Aussi la plus entière confiance ne cessa-t-elle de régner chez ces soldats improvisés et ignorants des difficultés d'un siège. Le 24 mars 1745, tout Boston saluait le départ de la flotte anglo-américaine. Le rendez-vous était à Canseau. Le 30 avril, les transports faisaient leur entrée dans la baie de Gabarus, à l'ouest de Louisbourg.

Chute de Louisbourg.—Si Louisbourg était pourvu de fortifications, il manquait du principal élément de

défense: des troupes bien disciplinées sous la conduite d'un chef actif et expérimenté. À Duquesnel, mort en octobre 1744, avait succédé Duchambon, un incapable notoire, en tout inférieur à sa tâche. L'armée comprenait 560 réguliers et environ 1,400 miliciens. Mais l'indiscipline régnait chez les réguliers mal nourris et mal payés et dont un régiment, celui des Suisses, s'était mutiné quatre mois auparavant. Une panique inexplicable semblait avoir paralysé toutes les forces des assiégés. Les 4,000 hommes de Pepperell débarquèrent au fond de la baie de Gabarus et deux jours après, un détachement envoyé en éclaireur en arrière de la ville, trouva la batterie Royale abandonnée. Les Français venaient de livrer sans combat une forte position munie de trente pièces de canons qui permettait aux assiégeants de prendre la ville en flanc. tandis que l'attaque de front, du côté des remparts, ne pouvait se faire qu'en passant à travers marécages et fondrières. Le siège fut poussé avec vigueur. Avec le temps, les bataillons de la Nouvelle-Angleterre gagnaient, sinon en discipline, du moins en audace et en habileté, faisant pleuvoir sur la ville une grêle de projectiles. Pepperell, tout aussi ignorant qu'eux en tactique militaire, les laissait agir à leur guise, s'efforçant de justifier auprès des marins de la flotte anglaise cette étrange manière de combattre. Les circonstances continuaient de favoriser les assiégeants. Le 19 mai, le *Vigilant*, grand vaisseau de ligne français, chargé de ravitailler la garnison de Louisbourg, vint se jeter au milieu de l'escadre anglaise, apportant ainsi à nos ennemis des munitions de guerre et de bouche qui commençaient à leur manquer. Cependant la batterie de l'île de l'Entrée empêchait toujours par son feu rasant une attaque de la ville par mer. On essaya de la prendre par surprise. Dans la nuit du 26 mai, 500 hommes, partis de la grande Batterie se dirigèrent vers l'île fortifiée. Un feu meurtrier s'abattit tout à coup sur eux, brisant des barques et tuant les soldats qui avaient atterri. Les Anglais prirent aussitôt la fuite, après avoir perdu près de deux cents hommes tués, blessés ou faits prisonniers. Ils obtinrent plus de succès en dirigeant de la pointe du Phare, le tir de plu-

sieurs canons contre l'île de l'Entrée, dont le feu se ralentit graduellement pendant que les batteries de la ville, faute de munitions, perdaient peu à peu de leur efficacité. Les Anglais décidèrent de donner l'assaut simultanément par terre et par mer. Les assiégés préférèrent se rendre. La capitulation accordait aux vaincus les honneurs de la guerre et pourvoyait au transport en France de la garnison et des civils, à la condition de ne pas porter les armes contre l'Angleterre pendant un an. Le 17 juin, après un siège de 47 jours, Louisbourg devenait possession anglaise avec le Cap-Breton et l'île Saint-Jean.

Espoirs déçus.—Les Bostonnais célébrèrent la prise de Louisbourg qui, à vrai dire, était en majeure partie leur œuvre. Le vieux plan d'une double invasion par terre et par mer, avec Montréal et Québec pour objectifs, fut de nouveau proposé à l'Angleterre par ses colonies d'Amérique. Mais, engagée dans la guerre des Indes où la France était victorieuse, l'Angleterre après avoir promis des troupes les envoya ailleurs, laissant ses colonies de l'Atlantique livrées à leurs seules forces. Or, à peine étaient-elles en possession de Louisbourg qu'elles laissaient à des troupes régulières venues de Gibraltar le soin de le défendre contre le retour probable des Français. Shirley, frustré dans son projet d'invasion, aurait voulu tout au moins attaquer avec les milices de New-York et du Massachusetts le poste fortifié de la Pointe-à-la-Chevelure sur le lac Saint-Sacrement. Mais la nouvelle qu'une flotte française s'apprêtait à reprendre Louisbourg et Annapolis fit encore abandonner ce projet. Les rôles se trouvaient donc renversés. C'était maintenant à la Nouvelle-Angleterre à redouter l'invasion.

Désastre de l'escadre de d'Anville.—La chute de la forteresse de Louisbourg, réputée imprenable, créa en France la plus pénible impression. L'honneur du royaume, l'intérêt du commerce maritime, l'accès de la principale voie de pénétration en Canada étaient gravement menacés. L'opinion publique exigeait une action prompte et décisive. Le roi fit aussitôt organiser une expédition qui devait reprendre Louisbourg, s'emparer de l'Acadie

et de Boston et ravager les côtes de la Nouvelle-Angleterre. À l'été de 1746, une flotte de navires de guerre et de plusieurs transports portant plus de 3,000 soldats quitta La Rochelle sous le commandement du jeune duc d'Anville. À peine avait-elle perdu de vue les côtes de France que d'horribles tempêtes dispersèrent les navires. Ce ne fut qu'à la fin de septembre que l'amiral entra avec trois vaisseaux seulement dans le port de Chibouctou (Halifax), où l'on s'était donné rendez-vous. La peste se déclara bientôt à bord des navires et enleva en quelques semaines plus de onze cents hommes; les 600 Abénaquis qui campaient dans le voisinage furent atteints par la contagion et s'enfuirent. M. de Conflans, parti de Saint-Domingue avec trois vaisseaux et une frégate pour prêter secours à d'Anville, passa devant Chibouctou sans apercevoir la flotte et retourna en France. Par contre, on apprenait l'arrivée d'une escadre anglaise à Louisbourg. Dévoré d'inquiétudes et de chagrin, le duc d'Anville mourut subitement avant d'avoir rallié toute sa flotte. Le vice-amiral d'Estournelle qui le remplaça ne voyait d'espoir que dans un prompt retour en France. Le conseil de guerre, au contraire, voulait au moins tenter une attaque contre Annapolis. D'Estournelle dépité tomba dans un accès de fièvre et se jeta sur son épée. Le commandement passait aux mains de la Jonquière, officier de marine venu au Canada pour remplacer M. de Beauharnois. Au mois d'octobre, il levait l'ancre et faisait voile vers Annapolis; mais une violente tempête l'attendait au cap de Sable. Il rassembla les débris de sa malheureuse flotte et retourna aussitôt en France. L'expédition avait, dit-on, coûté la vie à 2,500 hommes.

La petite guerre.—À la reprise des hostilités, les Canadiens avaient retrouvé leur ardeur combattive et leur goût pour la guerre d'embuscade et de surprise: la *petite guerre*. Pendant trois ans, le fort de la Pointe-à-la-Chevelure fut pour les Canadiens et leurs sauvages alliés une base sûre d'opérations d'où ils partaient pour porter l'alarme et la dévastation sur les frontières des colonies de New-York, du Massachusetts et du Connecticut. Le New-York ayant imprudemment dégarni sa frontière, le

fort Saratoga, à 36 milles d'Albany, fut emporté d'assaut par l'infatigable Marin (novembre 1745). Après l'avoir réoccupé, les Anglais l'abandonnèrent de nouveau comme intenable, au grand désappointement des Iroquois qui regardèrent ce retrait conmme un acte de faiblesse et de lâcheté. Au mois d'août de l'année suivante, le fort Massachusetts, bâti sur un affluent de l'Hudson, entre Albany et la rivière Connecticut, fut pris et rasé par Rigaud de Vaudreuil. Cependant ces succès étaient contrebalancés par les incursions des Iroquois qui, sous la conduite d'un jeune Irlandais, William Johnson, venaient rôder jusqu'aux environs de Montréal pour faire diversion aux bandes canadiennes et abénaquises occupées à ravager la Nouvelle-Angleterre. À l'autre extrémité de la frontière, en Acadie, mêmes alternatives de succès et de revers. Le brave capitaine Marin ne cessait d'inquiéter les Anglais de la péninsule. Mandé en toute hâte, mais trop tard pour secourir Louisbourg assiégé, il était retourné à l'isthme de Chignectou où il avait longtemps attendu la flotte du duc d'Anville, puis il était parti pour la Pointe-à-la-Chevelure. Les années suivantes, les Abénaquis attaquèrent le fort Clinton et prirent le fort Briggeman. En 1749, les forts des frontières de la Nouvelle-Angleterre avaient presque tous été évacués et la population s'était retirée dans l'intérieur du pays pour se soustraire aux dévastations des Canadiens et des Abénaquis.

Combat de Grand-Pré.—Le plus beau fait d'armes de cette guerre de partisans fut accompli par Coulon de Villiers, au bassin des Mines. En juin 1746, M. de Ramezay était arrivé de Québec aux Mines avec 680 Canadiens pour aider le duc d'Anville dans son attaque contre Annapolis. Il investit Annapolis, mais en apprenant le désastre de la flotte française il repartit pour Québec et s'arrêta à Beaubassin où le suivit de Villiers. Pour protéger l'Acadie, Shirley, à la demande de Mascarène, envoya aussitôt occuper Grand-Pré par une petite troupe de 500 hommes sous les ordres du colonel Noble. Les soldats se cantonnèrent dans les maisons du village et des environs. Coulon de Villiers saisit avec empressement l'occasion qui s'offrait de frapper un beau coup.

À la fin de janvier, il partit à la raquette avec un détachement de 300 Canadiens et Abénaquis et arriva le 10 février, sans avoir été remarqué, aux environs de Grand-Pré. La nuit suivante, à la faveur d'une forte tempête de neige, les assaillants se postèrent par petites troupes autour des maisons isolées. Au signal donné ils se ruèrent tous ensemble contre leurs ennemis. Quoique pris à l'improviste, les Anglais opposèrent une vive résistance; de Villiers eut un bras cassé d'un coup de feu. Le colonel Noble se fit tuer avec une centaine de ses hommes. Les autres se rendirent et obtinrent de retourner à Annapolis, à la condition de ne plus servir pendant toute cette guerre. De Villiers reprit aussitôt la route de Beaubassin et, quelques semaines plus tard, d'autres troupes anglaises réoccupaient Grand-Pré.

Combat naval du Cap Finistère.—La marine française fut particulièrement malheureuse pendant toute cette guerre. Au désastre de l'escadre du duc d'Anville s'ajouta l'année suivante (1747), la défaite navale de la Jonquière, nommé gouverneur cette même année. Envoyé contre Louisbourg avec une flotte de six vaisseaux de ligne, de six frégates et d'une trentaine de transports, il fut atteint à la hauteur du cap Finistère (Espagne) par une flotte anglaise de dix-sept voiles, et obligé de livrer bataille. Son plan était d'opposer à l'ennemi la plus longue résistance possible afin de permettre au convoi de s'échapper. Pendant cinq heures il tint bravement tête à cette escadre anglaise. Quand il amena pavillon, il avait déjà perdu plus de 700 hommes, non sans causer de grandes pertes à l'adversaire qui ne put s'empêcher de louer l'habileté et le courage de la Jonquière. Anson et Warren, amiraux de la flotte anglaise, donnèrent aussitôt la chasse au convoi: ils capturèrent neuf navires, les autres ayant réussi à s'échapper à la faveur de la nuit. La Jonquière fait prisonnier ne fut libéré que deux ans plus tard. M. de la Galissonnière nommé administrateur le remplaça par intérim,relevant ainsi M. de Beauharnois dans le gouvernement général du Canada.

Traité d'Aix-la-Chapelle. — La paix d'Aix-la-Chapelle qui terminait la guerre de la succession d'Autriche (18 octobre 1748), ne satisfaisait ni la France ni les colonies anglo-américaines. La France avait fait dans les Pays-Bas et dans les Indes des conquêtes qui compensaient largement la perte de Louisbourg et les revers éprouvés par sa marine. Mais Louis XV avait déclaré qu'il voulait faire la paix "en roi non en marchand". La paix se fit sur la base des restitutions réciproques. En Europe, la France, suivant le dicton populaire, se trouva avoir travaillé uniquement "pour le roi de Prusse". En Amérique, Louisbourg et le Cap-Breton, conquis sur la France, étaient échangés contre la présidence de Madras enlevée par la Bourdonnais aux Anglais dans les Indes. Or, Madras aux yeux des diplomates anglais valait beaucoup mieux que Louisbourg. Les Anglo-américains, au contraire, estimaient davantage Louisbourg qu'ils regardaient comme une conquête personnelle et une extension nécessaire de territoire. Aussi la restitution de Louisbourg provoqua-t-elle un vif mécontentement dans toute la Nouvelle-Angleterre. De nouveau, les diplomates français n'avaient osé aborder de front la question des limites de l'Acadie pendante depuis plus d'un siècle; elle fut adjugée à une commission composée de MM. de la Galissonnière et de Silhouette pour la France, du gouverneur Shirley et de Mildway pour l'Angleterre. Les travaux des commissaires aboutirent à la publication d'un volumineux rapport que la guerre rendit d'ailleurs entièrement inutile. Remis en liberté, le marquis de la Jonquière prit aussitôt possession de son gouvernement (1749).

CHAPITRE XV

LA PAIX ARMÉE

(1748-1756)

La Galissonnière.—Plan de défense.—Nommé pour remplacer *par intérim* M. de la Jonquière (1747), le nouvel administrateur avait vu tout de suite le danger imminent qui menaçait la Nouvelle-France sur ses frontières du sud et de l'est. Il sollicita des secours de la métropole et organisa un plan de défense qui eut pu sauver la colonie si elle eut été susceptible de l'être. De la baie Verte sur le golfe Saint-Laurent jusqu'au pays des Sioux et au Mississipi, il projeta d'établir une ligne de forts destinés à tenir en échec les colonies anglaises et à relier les diverses parties de l'immense empire colonial français. Il pressa la métropole de fortifier davantage Louisbourg et l'isthme de Chignectou et d'établir une zone neutre sur le rivage nord de la Nouvelle-Écosse pour faire communiquer le Cap-Breton avec le Canada; sur la frontière du sud, il prit des mesures pour limiter l'expansion des colonies anglaises au versant oriental des Alléghanys et garantir aux Français la vallée de l'Ohio qui commençait de leur être disputée. Dans les prairies du Nord-Ouest enfin, il donna son appui aux découvreurs La Vérendrye qui s'efforçaient de maintenir une ligne de postes pour fermer à la Compagnie de la baie d'Hudson le pays situé à l'ouest du lac Winnipeg. Dans la région des grands Lacs du centre, il renforça la garnison du fort Niagara, fit construire le fort Rouillé ou Toronto sur la rive nord du lac Ontario et le fort de la Présentation (Ogdensburg) sur le fleuve Saint-Laurent entre Frontenac et Montréal. Il conseillait aussi de continuer la chaîne de postes fortifiés destinés à relier la Nouvelle-France à la Louisiane par la vallée de l'Ohio. Ce furent les forts de la Presqu'île, de la rivière aux Bœufs, Venango, Duquesne, Miamis sur la Miamis, Vincennes sur l'Ouabache, de Chartres sur le Mississipi. L'exécution de

ce vaste plan de défense fut achevée par les deux successeurs immédiats de la Galissonnière.

Il ne suffit pas de construire des forts, il valait mieux peupler ces frontières de plus en plus menacées. La Galissonnière proposa en vain d'amener de France 10,000 colons dans la vallée de l'Ohio et du Mississipi. Il réussit mieux en Acadie. Ayant obtenu du roi une somme de 300,000 livres, il attira sur la côte nord de la baie de Fundy une assez forte immigration acadienne qui s'y transporta sous la direction du P. Germain et de l'abbé Leloutre. Il réorganisa la milice de la Nouvelle-France qui fut portée, sur le papier, à 12,000 hommes. Les travaux de défense de Québec, un moment suspendus faute de fonds, furent repris, et en 1748 l'ingénieur Chaussegros de Léry écrivait que "les fortifications étaient bien avancées et que la ville serait fermée de murailles à la fin de mai de l'année suivante, grâce au travail des habitants des paroisses environnantes".

Fondation de Halifax.—De son côté, l'Angleterre prépara activement la lutte contre le Canada. Pour compenser la perte de Louisbourg, surveiller de près les Acadiens, faire échec à l'avance des Français à Chignectou et atténuer le sentiment d'aigreur et d'independance qui grandissait dans les colonies anglo-américaines, le ministre anglais Halifax résolut enfin de fonder en Acadie une colonie puissante. Le parlement subventionna l'entreprise qui adopta le système colonial français: transport gratuit des colons, concessions terriennes libres, subsistance pour une année, etc. Pour le recrutement des colons, on fit appel à tous les pays protestants de l'Europe. Aux Anglais s'adjoignirent des Suisses, des Huguenots français et, en 1753, des Allemands luthériens dont le plus grand nombre se fixa à Lunenburg au sud-ouest de Halifax. La plupart étaient des officiers et des soldats réformés auxquels s'étaient ajoutés quelques agriculteurs et des artisans. Le 1er juin 1749, le colonel Édouard Cornwallis, à la tête de 2,576 colons, hommes, femmes et enfants, débarquait dans la baie de Chibouctou au sud-est de la péninsule acadienne et donnait à la nouvelle ville le nom de Halifax. Le siège du

gouvernement de la Nouvelle-Écosse y était aussitôt transporté. Trois ans plus tard, la population urbaine ne comptait pas mois de 4,000 âmes. Cette fois, les Anglais avaient pris solidement possession de toute la presqu'île acadienne.

Menaces contre les Acadiens.—L'établissement anglais de Halifax mettait les Acadiens annexés dans une situation de plus en plus critique. Ils étaient alors au nombre d'environ 9,000 groupés surtout dans la vallée d'Annapolis, sur les rives du bassin des Mines et à l'isthme de Chignectou. Pendant la dernière guerre, malgré les sollicitations des Français, ils avaient gardé la plus stricte neutralité. Ils pouvaient donc prétendre à être bien traités par leurs maitres. Mais les Anglais étaient désormais les plus forts. Presque au lendemain de son arrivée (14-25 juillet), Cornwallis promulgua une ordonnance royale envoyée d'Angleterre même par laquelle il obligeait les Acadiens annexés à prêter le serment d'allégeance sans restriction aucune, à peine de quitter le pays dans un espace de trois mois (le 26 octobre), sans rien emporter de leurs biens mobiliers. Les Acadiens annoncèrent leur ferme détermination de s'en tenir aux conditions d'autrefois et, s'ils ne les obtenaient, de quitter tous ensemble le pays. Cornwallis imita la politique de ses prédécesseurs: il temporisa. Il obligea d'abord les Acadiens à ensemencer leurs terres, puis à lui demander un passe-port. Se voyant trompés une fois de plus, les Acadiens n'insistèrent plus pour partir.

Le fort Beauséjour.—Pendant ce temps, le gouverneur du Canada, M. de la Jonquière, envoyait le chevalier de la Corne occuper l'isthme de Chignectou. En 1749, de la Corne éleva le fort Beauséjour au nord du village de Beaubassin et de la rivière Messagouetche où les Français plaçaient les bornes de l'Acadie péninsulaire réclamant ainsi les villages acadiens de Chipoudy, Petcoudiack, Memramcouk, Tintamarre, etc. Au printemps de 1750, 400 Anglais sous la conduite du capitaine Lawrence parurent dans la baie de Chignectou. Les Acadiens quittèrent Beaubassin et traversèrent la Messagouetche

pour se mettre sous la protection du détachement français. Les sauvages incendièrent aussitôt l'église et les 300 maisons du village abandonné.

Lawrence se retira, mais il revint à l'automne avec 700 hommes et érigea sur l'emplacement de Beaubassin à deux milles à peine de Beauséjour, un fort auquel il donna son nom. Dès ce moment, l'état de guerre exista entre les deux forts rivaux.

L'intervention des sauvages Micmacs (1) en faveur des Français, aggrava la lutte. Le capitaine Howe attiré dans un guet-apens fut assassiné sur les bords de la Messagouetche, tandis que les corsaires anglais ravageaient les villages sauvages de la péninsule. La situation des Indiens n'était plus tenable. Traqués de partout comme des bêtes fauves, ils se retiraient (1750) définitivement du côté des Français. D'autre part, le mouvement d'émigration des Acadiens vers le nord et l'île Saint-Jean entraîna plus de 3,000 personnes en quelques mois. Sous Hopson qui succéda à Cornwallis en 1752, les Acadiens annexés jouirent d'un moment de paix. Quoique toujours tenus à l'écart et exclus du partage des terres nouvelles où les Anglais se taillaient d'immenses domaines, ils s'estimaient heureux de n'être plus inquiétés à propos du serment d'allégeance. C'était le calme avant la tempête que devait déchaîner l'implacable Lawrence.

L'Ohio. — 1° L'exploration. — Pendant que se prépare la lutte finale en Acadie, un nouveau champ de bataille s'ouvre dans la vallée de l'Ohio. Là aussi, la frontière entre possessions françaises et anglaises est indécise et flottante. Après avoir occupé le versant oriental des Alléghanys, les Anglo-Américains franchirent les crêtes des montagnes et descendirent sur le versant occidental vers cette admirable vallée qu'arrosent l'Ohio et ses tributaires.

Vers 1715 leurs traitants avaient établi parmi les sauvages des comptoirs de commerce, mais sans but politique ou militaire. Les trappeurs canadiens parcouraient aussi cette belle vallée qu'il regardaient comme territoire

(1) Leurs têtes avaient été mises à prix par les Anglais.

français en vertu des découvertes de Jolliet et de La Salle. La Galissonnière comprit l'importance nouvelle que prenait cette route de l'Ohio: les communications entre la Louisiane et le Canada seraient interrompues le jour où les Anglais s'en empareraient. Il prit action immédiatement. En 1749 il envoya un de ses officiers Pierre-Joseph Céloron de Blainville avec 215 Canadiens confirmer les droits de la France sur la vallée de l'Ohio. Céloron débarqua sur la rive sud du lac Érié, atteignait le lac Chautauqua et suivit la rapide rivière Alléghany jusqu'à l'endroit où, avec la profonde et tranquille Monongahéla, elle forme l'Ohio qu'il descendit jusqu'au confluent de la rivière Miami, près du site actuel de Cincinnati. De là, remontant le petit Miami, il se dirigea par terre vers les sources de la rivière des Miamis (Maumee) qu'il descendit jusqu'à son embouchure dans le lac Érié. Sur sa route, il avait enterré des plaques de plomb ou fixé aux arbres les armes du roi pour affirmer les droits de la France sur tout ce pays. Mais il n'avait pu renouveler d'anciennes alliances avec les sauvages qui étaient entièrement gagnés à la cause anglaise, ni obtenir des gouvernements de la Pennsylvanie et de la Caroline le retrait des négociants anglais. Cette expédition annonçait des événements importants, un nouvel état de chose. Mais il s'écoula trois ans encore avant qu'aucune action définie ne fût prise.

Pendant ce temps, une compagnie de colons anglais obtenait du gouvernement de la Virginie d'immenses concessions de terres au delà des Alléghanys et envoyait un explorateur, Christophe Gist, reconnaître la vallée de l'Ohio au-dessous de la Monongahéla. Parti à la fin d'octobre 1750, Gist traversa les monts Alléghanys, atteignit l'Ohio qu'il descendit jusqu'au Muskingum, visita les Miamis, les Chouanons, les Delawares, et s'arrêta longtemps à Pickawillany, le principal centre des Miamis, puissante confédération dont l'influence se faisait sentir au loin jusqu'au Mississipi. Il convoqua tous les Indiens amis pour un traité général avec la Virginie l'année suivante (1751). Gist revint à l'Ohio par le petit Miami et retourna en Virginie en passant par la vallée du Ken-

tucky. Ce voyage, pas plus que celui de Croghan l'année suivante, n'eut de résultats appréciables immédiats. Quoique sollicitées par les Indiens de bâtir un fort au confluent de l'Alléghany et de la Monongahéla, la Virginie et la Pennsylvanie, jalouses l'une de l'autre, refusèrent, laissant ainsi échapper l'occasion de prévenir les Français.

L'Ohio.—2° La construction des forts.—L'action des Français, quoique aussi lente au début, fut ensuite plus énergique et mieux concertée. Dès 1752, un parti de sauvages commandés par Charles de Langlade, prit Pickawillany, tua le chef des Miamis et chassa les traitants anglais de la vallée de l'Ohio. Pour conserver ce premier avantage, le gouverneur Duquesne envoya au printemps de 1753, l'intrépide et habile Marin relier par une ligne de postes fortifiés les grands Lacs à la vallée de l'Ohio. Marin, à la tête de 500 hommes, bâtit le premier fort à Presqu'île (Érié), sur la rive sud du lac Érié, puis s'ouvrant un chemin vers le sud à travers les bois, il atteignit la rivière au Bœuf, où il éleva son deuxième fort (Waterford). Il aurait voulu descendre jusqu'à la rivière Alléghany pour y élever un troisième fort mais la mort l'en empêcha. Chabert de Joncaire le remplaça. Il érigea le petit fort Machaut près de la vieille bourgade indienne de Venango (Franklin). Aux sources des cours d'eaux qui se réunissent pour former l'Ohio, se produisait donc la même double avance convergente que sur le Richelieu et l'Hudson au début de la colonie. Pendant que les Français descendaient les affluents du nord, les Anglais, partis de leur comptoir de Wills Creek, (fort Cumberland), traversaient les deux chaînes de montagnes et débouchaient par les rivières Youghiogany et Monongahéla dans le bassin de l'Ohio. Dinwiddie, gouverneur de la Virginie et, comme Shirley, adversaire irréductible de la politique coloniale française, s'alarma de l'avance de ceux qu'il appelait des usurpateurs. Il envoya aussitôt (octobre 1753) Georges Washington, alors jeune arpenteur géomètre de 21 ans, reconnaître la position des Français. Washington se rendit aux forts Venango et de la rivière au Bœuf. Les deux commandants, Joncaire et Le Gardeur de Saint-Pierre lui affir-

mèrent que les Français avaient décidé de s'emparer à tout prix de la vallée de l'Ohio et d'en chasser les Anglais. Effectivement, quelques mois plus tard, sous la conduite de Pierre Claude de Contrecœur, ils atteignaient la tête de l'Ohio et s'emparaient du fort anglais inachevé. Ils le terminèrent et le nommèrent fort Duquesne (1754). Cette position était considérée comme la clef de toute la région. Les sauvages, toujours prêts à se ranger du côté du plus fort, devenaient momentanément nos alliés.

Assassinat de Jumonville.—Pendant ce temps, Dinwiddie, ignorant la nouvelle avance des Français, avait envoyé de nouveau Washington, cette fois à la tête d'un régiment de 150 hommes, pour occuper le fort projeté sur l'Ohio. En apprenant que Contrecœur s'en était emparé, il prit position dans les Grandes Prairies (près du bourg Union) à 50 milles du fort Duquesne. D'autre part, Contrecœur à l'approche de Washington envoya Jumonville avec une trentaine d'hommes sommer les Anglais de se retirer du domaine du roi de France. Sur l'avis d'un sauvage allié, Washington quitta ses quartiers et s'avança à la rencontre de Jumonville à qui il tendit une embuscade. Le 28 mai au petit jour, les Français se voyant cernés, saisissent leurs armes, mais deux décharges meurtrières s'abattent aussitôt sur eux. Jumonville et 9 Français étaient au nombre des morts ; les autres furent faits prisonniers à l'exception d'un seul Canadien qui réussit à s'échapper pour aller porter au fort Duquesne la nouvelle de ce triste événement.

Prise du fort Nécessité (1754).—Cette violation du droit appelait un châtiment. Coulon de Villiers, frère de Jumonville, le vainqueur du combat des Mines, en fut chargé par de Contrecœur. Un mois s'était à peine écoulé, qu'à la tête de 600 Canadiens et de 100 sauvages, il commençait l'attaque du fort Nécessité que Washington avait érigé dans les Grandes Prairies et que défendaient 500 hommes pourvus de 10 pièces de canons. Le 3 juillet, après un combat de 9 heures livré sous une pluie battante, Washington consentit à capituler. Il n'avait pourtant perdu que 30 hommes. Les conditions furent

plutôt douces. "Comme notre intention, disait de Villiers, n'a jamais été de troubler la Paix et la Bonne Armonie qui régnait entre les deux Princes amis, mais seulement de venger " l'assassinat " qui a été fait sur un de nos officiers porteur d'une sommation et sur son escorte, comme aussi d'empêcher aucun établissement sur les terres du roi mon maître", il est permis au commandant anglais de se retirer avec toute sa garnison, de recevoir les honneurs de la guerre et d'emporter tous les effets à l'exception de l'artillerie. De Villiers retenait en ôtage Jacob Van Braam et Robert Stobo jusqu'à ce que Washington eût renvoyé au fort Duquesne les prisonniers qu'il avait "faits dans l'assassinat de Jumonville". Cette fois les Français se trouvaient les seuls maîtres de l'Ohio.

Plan de campagne (1755).—En Angleterre et en France, on organisait la guerre, tout en protestant de ses intentions pacifiques. Les combats livrés en Acadie et sur l'Ohio n'étaient que des incidents de frontières que les métropoles pouvaient politiquement ignorer. Ostensiblement,il ne s'agissait que de redressements de droits et non de conquête sur l'adversaire. L'année 1755 marque cependant un pas en avant vers l'offensive tant désirée des colonies anglaises, et l'on doit la regarder comme le véritable commencement de la guerre de Sept ans en Amérique.

Au printemps de cette année, l'Angleterre envoya à ses colonies deux régiments de troupes régulières sous les ordres du major-général Braddock qui avait mission de prendre le commandement des troupes coloniales, de déloger les Français du bassin de l'Ohio et de venger la défaite de Washington. Plus intéressés et moins scrupuleux sur les questions de droit, les gouverneurs du Massachusetts, du New-York, de la Pennsylvanie, de la Virginie et de la Caroline, réunis en assemblée à Alexandria après l'arrivée de Braddock, élaborèrent un véritable plan de campagne. Ils résolurent d'attaquer le Canada par quatre endroits différents. Avec les troupes réglées, Braddock devait marcher contre le fort Duquesne et chasser les Français de la vallée de l'Ohio ; le gouverneur Shirley du Massachusetts devait diriger une expédition contre le fort

Niagara; William Johnson attaquerait le fort Saint-Frédéric avec les troupes des provinces du nord; en Acadie enfin, Monckton devait s'emparer du fort Beauséjour et soumettre les Acadiens annexés. L'attaque contre Duquesne et Beauséjour pouvait encore s'expliquer parce que ces forts se trouvaient sur des territoires contestés par les deux couronnes. Mais en vertu de quel droit pouvait-on s'attaquer à Niagara qui était aux mains des Français depuis 1687, et à Saint-Frédéric construit dès 1727 pour surveiller Oswego (1) et Albany? Ces deux derniers projets d'attaque au moins constituaient une véritable violation des territoires et des traités et justifiaient toutes les représailles.

De son côté, la France envoyait en Canada 3,150 hommes de vieilles troupes commandés par 209 officiers sous les ordres de Dieskau. Deux vaisseaux de la flotte l'*Alcide* et le *Lys* furent capturés par l'amiral Boscawen dans le golfe Saint-Laurent. C'était le premier acte de piraterie de l'Angleterre qui, cette année-là, sans même déclarer la guerre, s'emparait de 300 navires de commerce français et de 10,000 matelots.

Victoire de la Monongahéla.—Beaujeu.—À deux mois d'intervalle, Braddock et Dieskau subirent des échecs attribuables à la même cause: l'ignorance des conditions spéciales de la guerre dans les forêts d'Amérique. Tous deux étaient des officiers aussi braves que tenaces, mais leur inexpérience, jointe à une confiance exagérée dans la valeur et la tactique de leurs soldats d'Europe, leur fut également fatale.

Au printemps de 1755, Braddock rassembla ses troupes au fort Cumberland, point de départ de son expédition contre le fort Duquesne et avec 2,200 hommes et 12 canons, il s'avança plein d'assurance à travers les Alléghanys par la route de la Youghiogany. Il laissa 1,000 hommes à l'endroit appelé camp de Dunbar et, le 9 juillet,

---

(1) Vers 1722, les Iroquois avaient permis aux Anglais d'ouvrir un comptoir de traite, à Chouaguen, sur la rive sud du lac Ontario. Avec le temps, le comptoir devint un poste fortifié de première importance, Oswego, une menace perpétuelle pour les établissements français des grands Lacs.

avec 1,200 hommes il était sur la rive droite de la Monongahéla à 6 milles du fort Duquesne.

En traversant un bois situé entre deux ravins, il se trouva tout à coup attaqué de trois côtés à la fois par 250 Français et Canadiens et 600 sauvages. M. de Beaujeu qui menait l'attaque de front, fut tué à la première décharge. M. Dumas le remplaça aussitôt. Dispersés derrière les arbres, cachés dans les plis du terrain, Français, Canadiens et sauvages dirigèrent un feu meurtrier contre les Anglais qui, rangés en colonnes serrées, offraient une cible magnifique à leurs ennemis invisibles. Malgré l'avis des officiers provinciaux, Braddock s'obstina à tenir ses troupes en formations régulières. Leurs décharges se perdaient au hasard dans les taillis, tandis que, du côté des Français, pas un coup de feu qui ne portât. Braddock enfin tomba mortellement blessé: ce fut le signal de la retraite qui se changea bientôt en une déroute générale. L'ennemi dans sa fuite abandonna armes, munitions, approvisionnements. Ce fut d'ailleurs ce qui le sauva de l'anéantissement. Les sauvages s'attardèrent à piller les bagages, laissant les débris de l'armée regagner la base d'opération. Les Anglais avaient perdu près de 900 hommes et Braddock mourait quatre jours après sa défaite. Cette brillante victoire assura aux Français la possession de la vallée de l'Ohio et rejeta les Anglais à l'est des Alléghanys. Sauvages et Canadiens reprirent aussitôt le cours de leurs dévastations sur les frontières de la Pennsylvanie et de la Virginie.

Défaite de Dieskau.—L'expédition dirigée contre le lac Champlain avait à sa tête sir William Johnson, un traitant irlandais établi au milieu des Agniers et jouissant auprès d'eux d'un grand prestige. Parti d'Albany à la tête de plus de 3,000 miliciens et de 300 sauvages, il remonta l'Hudson et, au coude que fait cette rivière en prenant la direction sud, il bâtit le fort Lyman, nommé plus tard fort Édouard. L'objectif de la campagne était la prise du fort Saint-Frédéric, situé sur la rive gauche du lac Champlain. À la fin d'août, Johnson était campé à la tête du lac Saint-Sacrement, où il se retrancha fortement. Pendant ce temps, le baron Dieskau, envoyé d'a-

bord pour menacer Oswego, se rendit au fort Saint-Frédéric, remonta à Carillon et, suivant la route du lac, se dirigea vers le fort Lyman, pensant n'y trouver que l'avant-garde des troupes anglaises. Sa petite armée, forte de 1,500 hommes, arriva bientôt au chemin que Johnson avait ouvert pour se rendre au lac. Il restait ou d'attaquer Johnson dans ses retranchements ou de prendre le fort Lyman gardé par 500 hommes seulement. Les sauvages firent adopter le premier parti.

Johnson crut prendre les Français à revers et envoya 1,000 hommes pour leur couper la retraite. Les Anglais tombèrent à trois milles du camp dans une embuscade soigneusement préparée et ils subirent de lourdes pertes. Vainqueurs et vaincus arrivèrent presqu'en même temps au lac Saint-Sacrement où, fortement retranché derrière une ligne d'arbres renversés et de voitures, Johnson attendait l'ennemi. Dieskau aurait dû s'en tenir à son premier succès.

Il crut qu'il emporterait facilement le camp de Johnson et malgré qu'il n'eût à ce moment que 800 hommes, Dieskau donna sans tarder le signal de l'attaque. Mais les Français, dépourvus d'artillerie, ne purent enfoncer les lignes ennemies. Après trois ou quatre heures d'un vif combat, les Anglais sortirent de leurs retranchements et chargèrent les assaillants dont la fuite se changea bientôt en déroute. Dieskau gravement blessé fut fait prisonnier. De part et d'autre, les pertes furent très élevées. N'osant aller attaquer Saint-Frédéric, Johnson se contenta de se fortifier à la tête du lac où, sur le site même de la victoire, il éleva le fort Georges ou William-Henry. À l'automne il licencia les miliciens, laissant au fort une petite garnison d'hiver.

Vaine menace contre Niagara.—L'expédition de Shirley contre Niagara ne dépassa pas Oswego. Parti d'Albany à la tête de 1,500 hommes, Shirley remonta la rivière Mohawk et descendit ensuite jusqu'au lac Ontario en suivant le cours du Wood Creek, du lac Onéida et de la rivière Oswego. Il comprit alors l'inutilité de son effort. Niagara était à 140 milles à l'ouest, tandis que droit au nord sur l'autre rive du lac Ontario, à 50 milles de

distance, se trouvait le fort Frontenac. Une attaque contre Niagara exposait au danger d'être pris à revers. Après plusieurs semaines d'hésitation, Shirley abandonna l'expédition, laissant 700 hommes à la garde d'Oswego qu'il relia à Albany au moyen de deux fortins établis, l'un, le fort Bull (Rome), sur le Wood Creek, l'autre, le fort Wiliams, sur la rivière Mohawk à quatre milles du premier.

Acadie.—Prise des forts Gaspareau et Beauséjour.—Pendant que sur la frontière du sud les Français tenaient en échec leurs ennemis, il se passait en Acadie des événements qui marquèrent d'une tache ineffaçable, l'histoire de la conquête anglaise dans cette partie du pays. La déportation des malheureux Acadiens, que rien ne justifie, la manière dont elle s'accomplit, les résultats lamentables qui s'ensuivirent pour tout ce petit peuple, en font un de ces épisodes que réprouvent les lois de la guerre, si atroce soit-elle, qu'aucune raison d'état ne justifie et que le temps ne peut faire oublier. Décidés d'en finir avec les Acadiens annexés, les Anglais s'attaquèrent d'abord aux seuls moyens de défense dont ceux-là pouvaient disposer: les petits forts de Gaspareau et de Beauséjour qui gardaient l'isthme de Chignectou.

Au printemps de 1755, Shirley leva dans la Nouvelle-Angleterre 2,000 hommes de troupes et en confia le commandement au colonel Monckton. Le 2 juin, la flotte qui les portait était devant le fort Lawrence. Bien qu'averti à temps du projet des ennemis, Vergor, commandant du fort Beauséjour, ne prit aucune mesure pour mettre la place en état de défense. Une fois de plus, malgré les objurgations de l'abbé Leloutre qui prévoyait ce qui allait arriver, les Acadiens restèrent simples spectateurs de la lutte. Vergor n'inspirait aucune confiance et, au souvenir de ses concussions, il ajouta celui d'une notoire incapacité militaire. Avant même l'investissement de la place, il capitula honteusement le 16 juin. Cette capitulation entraînait celle du fort Gaspareau, simple entrepôt d'approvisionnements et de munitions de guerre où commandait de Villerai à une poignée de soldats. Peu de temps après, de Boishébert qui commandait à la rivière Saint-Jean, fit

sauter son fort, ne gardant que les postes de commerce de Miramichi et de la baie des Chaleurs. L'abbé Leloutre, le missionnaire des Micmacs, qui avait protesté jusqu'à la fin contre la reddition de Beauséjour prit la fuite, mais, capturé en mer par les Anglais, il fut détenu prisonnier en Angleterre jusqu'à la conclusion de la paix.

Déportation des Acadiens.—Désormais les Acadiens étaient bien seuls en face des Anglais leurs maitres tout-puissants. Leur déportation hors de la province fut aussitôt résolue et le gouverneur de Halifax, Lawrence, la prepara avec une habileté diabolique. Par une suite de fausses représentations, il obtint à deux ou trois reprises la complicité des lords du Commerce et du cabinet de Londres qui finirent par lui donner carte blanche. Boscawen approuva la déportation, le juge Belcher essaya de la justifier et Morris, même avant le siège de Beauséjour, prépara soigneusement les moyens de se saisir sans danger des victimes. Boston enfin envoya les vaisseaux nécessaires. Dès le 31 juillet, des instructions précises assignent à chacun sa besogne: Monckton opérera à Beauséjour, Murray à Piziquid, où se trouvait le fort Édouard, Handfield à Annapolis, Winslow à Grand-Pré, etc.

Depuis plusieurs mois, par une suite de mesures perfides destinées à masquer la déportation, Lawrence s'efforçait de pousser les Acadiens à la révolte. Il fait enlever de force les armes et les embarcations des habitants des Mines, puis étend cette mesure à tous les autres Acadiens. À ceux qui se déclarent prêts à signer sans condition le serment d'allégeance, il répond qu'il est trop tard et il fait emprisonner les 30 délégués envoyés par les habitants des Mines. Après trois ou quatre mois de ce jeu perfide, Lawrence d'accord avec le Conseil de Halifax, fixa l'embarquement des Acadiens aux premiers jours de septembre, afin de s'assurer les profits de la moisson mise en grange et de la conservation du bétail. Divers stratagèmes furent mis en œuvre pour capturer la population. Sous le prétexte de communiquer une importante proclamation du gouverneur, on convoqua dans l'église de chaque paroisse toute la population mâle à partir de 10 ans. Les habitants des Mines répondirent sans défiance à l'appel.

La capture de la population de Grand-Pré et des villages environnants est restée tristement célèbre et caractérise toutes les autres. Après avoir entouré l'église d'un cordon de troupes, on signifia aux malheureux Acadiens qu'ils devenaient prisonniers de guerre, que tous leurs biens étaient confisqués au nom du roi, et qu'ils seraient aussitôt déportés de la province. Il est plus facile d'imaginer que de décrire la scène qui suivit. Mais sans armes, entourés de soldats, toute résistance était impossible. L'embarquement se fit au cours de septembre et octobre. De longues files de prisonniers s'ébranlaient lentement vers le rivage, où les attendaient de mauvais navires prêts à mettre à la voile. Les jeunes gens venaient les premiers, puis les hommes, et en dernier lieu les femmes et les enfants. On les embarqua pêle-mêle, comme ils se présentaient souvent sans égard aux liens de famille.

De toutes les baies de l'Acadie, sortirent des vaisseaux chargés de victimes. Cinq navires se remplirent d'hommes et de jeunes gens dans la seule rivière de Gaspareau. Les habitants d'Annapolis, de Chipoudy et d'ailleurs avaient flairé le danger. Leur capture fut plus lente, il fallut organiser une véritable chasse à l'homme dans les habitations, les champs et les forêts. Bon nombre réussirent à gagner les postes français, même à passer dans les îles du golfe où pendant dix ans les Anglais les pourchassèrent sans pitié, déportant ceux qu'ils pouvaient capturer. Les calculs les plus sérieux portent à 6,000 ou 7,000 le nombre des malheureux arrachés ainsi de force à leurs foyers, pour être dispersés dans les colonies américaines depuis Boston jusqu'à la Caroline. Les Anglais promenèrent le fer et le feu dans les paroisses vidées de leurs paisibles habitants. Ils firent un désert de la riche et patriarcale Acadie dont le poète américain Longfellow a tracé une si émouvante peinture dans son célèbre poème d'Évangéline. Plus tard à la faveur de la paix, plusieurs groupes d'exilés revinrent dans la patrie des ancêtres et reconstituèrent lentement la nationalité acadienne. Mais pour le moment l'Acadie française était anéantie.

CHAPITRE XVI

LUTTE SUPRÊME

1756-1760

I

L'OFFENSIVE (1756-1758)

Les conditions militaires. — Quand la France déclara officiellement la guerre à l'Angleterre (1756), on se battait depuis plus d'un an sur toutes les frontières du Canada. Les colonies anglo-américaines quoique divisées à l'intérieur, mettaient à la poursuite de la lutte des forces imposantes : plusieurs armées d'invasion, de nombreux navires, des partisans habiles en politique indienne, des ressources considérables en argent et en munitions de toutes sortes, surtout leur haine du nom français. Peu à peu le plan de campagne de l'Angleterre s'orienta davantage vers la conquête des colonies françaises, l'Inde et le Canada, conquête que la supériorité incontestable de sa marine lui permettait d'entreprendre dans des conditions extrêmement avantageuses. La guerre continentale, en effet, absorbait toutes les ressources de la France. Impuissante à défendre ses colonies, elle s'efforçait d'obtenir dans les plaines du Hanovre ou de la Bohême, le succès qui devait lui conserver ses possessions d'outre-mer. Pour garder son immense frontière, le Canada n'avait que quelques milliers d'hommes. C'étaient : 1° les troupes réglées venues directement de France : 2° celles de la marine qui composaient les garnisons répandues dans le pays : 3° les milices ; 4° enfin les bandes sauvages dont on ne pouvait se passer, malgré la terreur qu'elles inspiraient. L'effectif de toutes ces troupes ne dépassait pas 10 000 hommes réellement aptes à la guerre, disséminés sur un immense territoire, dépourvus d'artillerie et de munitions, et bientôt réduits à la famine. Abandonnés par la métropole, soldats français et canadiens se battirent avec vaillance pendant quatre ans, et remportèrent des victoires

qui ont jeté un vif éclat sur ces dernières années du régime français au Canada.

Les chefs.—L'armée canadienne était peu nombreuse, mais elle avait d'excellents officiers. Son commandant en chef, le marquis de Montcalm, entré à quatorze ans dans l'armée, avait conquis ses grades sur les champs de bataille de la Bohême et de l'Italie. Il arrivait avec le titre de maréchal de camp. Impétueux, irascible et volontaire, il était aussi habile à l'attaque que patient sur la défensive ; il savait voir juste et exécuter promptement. Son premier lieutenant, le chevalier de Lévis, était calme, froid, sobre de paroles ; la justesse de ses avis lui valut une grande influence sur la conduite de la guerre. Il était digne du commandement suprême, et l'eût-il exercé, que le résultat de la bataille des Plaines d'Abraham aurait peut-être été tout différent. D'autres officiers méritent d'être nommés à côté de ces deux grands chefs : Bourlamaque, l'organisateur de la défensive, Bougainville, le premier aide de camp de Montcalm, si célèbre plus tard sur un autre théâtre, Pouchot, le vaillant défenseur de Niagara et du fort Lévis, Desandrouin, Fiedmont, Drucour, etc. Les Canadiens comptaient aussi de braves officiers : c'étaient Rigaud de Vaudreuil, le frère du gouverneur général, de Langy, de Lotbinière, de Saint-Luc, etc. Enfin les chefs de bandes, des Ligneris, de Villiers, de Belestre, de Langlade, ne le cédaient à personne en bravoure et en audace. En somme, l'armée chargée de la défense du Canada faisait excellente figure et si ses efforts eussent été soutenus, elle aurait pu retarder longtemps la chute de la Nouvelle-France. Mais il existait dans la colonie des causes d'affaiblissement irrémédiables. C'étaient, d'une part, la dépendance du pouvoir militaire par rapport au pouvoir civil, le commandant des armées étant soumis au gouverneur général, le provincialisme des chefs, la rivalité entre les divers éléments des troupes. D'autre part, l'administration financière était franchement corrompue. Bigot, intendant depuis 1748, donnait l'exemple de la concussion la plus éhontée. Actif, plein de ressources, influent à la cour, mais adonné au jeu et à la bonne chère, il s'entourait d'hommes sans honneur qui

eurent bientôt réduit le peuple à la ruine. Ses complices, Varin, Péan, Cadet et d'autres volaient également le roi et la colonie. Le gouverneur général M. de Vaudreuil, faible, indécis, mais honnête et désintéressé, ne pouvait, non plus que Montcalm, faute de pouvoirs, s'opposer à ces malversations si funestes à la colonie. Dans ces conditions, il faut plutôt s'étonner que le Canada ait résisté si longtemps à tant d'ennemis conjurés à sa perte.

Plan de campagne (1756).—En 1755, les Anglais avaient imposé leur plan de campagne; les deux années suivantes, Montcalm prit l'initiative de la lutte: ce fut la période de l'offensive, suivie, en 1758, de la période de la défensive. La lutte changeait de caractère. À la guerre canadienne faite d'ordinaire de surprises et d'embuscades, succédait la guerre d'Europe où le siège des places et les batailles en rase campagne jouaient le principal rôle. De ce fait, les sauvages alliés se trouvaient réduits au rôle d'auxiliaires sur lesquels il n'était pas prudent de compter. Mais ils retrouvaient toutes leurs qualités guerrières dans les campagnes d'hiver entreprises chaque année par les coureurs de bois canadiens et si redoutées des colonies américaines.

Une lenteur et une hésitation inexplicables marquèrent du côté des Anglais les opérations de l'année 1756. On était arrivé au mois d'août et Loudoun, le commandant en chef, cantonné à Albany, n'avait encore rien entrepris. On ne savait même pas où il se porterait tout d'abord. Montcalm le prévint. Feignant de croire Carillon menacé, il s'y transporta avec 3,000 miliciens, puis laissant ses troupes à Lévis qui termina le fort, il courut à Chouaguen où l'attendaient Bourlamaque et Rigaud de Vaudreuil avec 3,200 hommes, soldats de ligne, canadiens et sauvages.

Prise d'Oswego.—Le poste avancé d'Oswego offrait à nos ennemis le double avantage de tenir les Cantons iroquois sous la tutelle de l'Angleterre et de menacer la liberté des communications et du commerce de la Nouvelle-France avec la Louisiane et le haut Pays. Une légère flottille anglaise pouvait intercepter la navigation

du lac Ontario et enlever toute leur valeur strategique aux deux forts de Frontenac et de Niagara. Aussi les Anglais avaient-ils fait d'Oswego leur principale base d'opération au sud des grands Lacs ; ils y avaient amassé une immense quantité de munitions de guerre et de bouche. Les défenses d'Oswego ou Chouaguen comme l'appelaient les Français, consistaient en trois forts distincts : les forts Ontario et Georges, faits de gros pieux, et le vieux Chouaguen, solide redoute en pierre entourée de retranchements. Environ 1,700 soldats défendaient ces ouvrages armés de 145 bouches à feu.

Montcalm poussa les travaux d'approche avec tant de rapidité et de vigueur que le 13 août après trois jours de combat, les ennemis évacuèrent le fort Ontario et se retirèrent à Chouaguen sur la rive gauche de la rivière Oswego. C'était une lourde faute ; elle démasquait la faiblesse de la défense. Dès lors les événements se précipitent. Avec ses Canadiens et les sauvages, Rigaud traverse aussitôt la rivière et force les défenseurs du fort Georges à se replier sur Chouaguen qui est bientôt investi de toutes parts et très incommodé par les canons du fort Ontario. Un boulet emporte le colonel Mercer, le commandant anglais, au moment où il préparait une sortie. Alors sans espoir d'être secourus et redoutant la fureur des sauvages, les Anglais dès le 14 août offrirent de capituler. Ils devinrent prisonniers de guerre. Ils avaient perdu 150 hommes tués ou blessés et les Français une trentaine. Le butin des vainqueurs fut immense : 5 drapeaux, 3 caisses militaires d'argent, 122 bouches à feu, d'abondantes munitions, des vivres pour 3,000 hommes pendant un an, 7 bâtiments de guerre et 200 barges. Montcalm fit raser les trois forts et revint aussitôt à Montréal pour permettre aux miliciens de faire la moisson. Une trentaine de prisonniers anglais ayant déserté, furent massacrés isolément dans les bois par les sauvages.

La chute d'Oswego jeta l'alarme sur toutes les frontières anglaises du sud. Le colonel Webb qui amenait des secours par la rivière Mohawk, battit aussitôt en retraite vers Albany, brûlant derrière lui les forts du portage des Quatre-Milles. Ainsi les Iroquois étaient aban-

donnés, les Français restaient les maîtres incontestés des grands Lacs, les sauvages se ralliaient en masse à la cause française. Partout on eut l'impression qu'un habile général commandait enfin les armées françaises.

Le plan anglais. — Campagne d'hiver. — La campagne de 1756 était finie. Nulle part les Anglais n'avaient tenté un mouvement sérieux d'offensive. Ils disposaient pourtant de forces imposantes et, cette fois encore, Shirley avait élaboré le plan d'attaque. Ce plan comprenait une avance du côté d'Oswego et une autre dirigée du fort William-Henry contre Carillon. Mais les Anglais manquaient de généraux. Lord Loudoun, leur commandant en chef, était dépourvu des qualités d'un vrai chef d'armée; timide, indécis, il ne savait que temporiser. Le général Abercromby et le colonel Webb ne valaient guère mieux. La prise d'Oswego avait été une surprise: Lévis, en envoyant des partis de guerre jusque sous les murs de William-Henry, avait été assez habile pour faire croire à une offensive de sa part. Aussi, les 10,000 Anglais de cette partie de la frontière étaient-ils prudemment restés sous la protection des canons des forts Georges et Lydius ou Édouard.

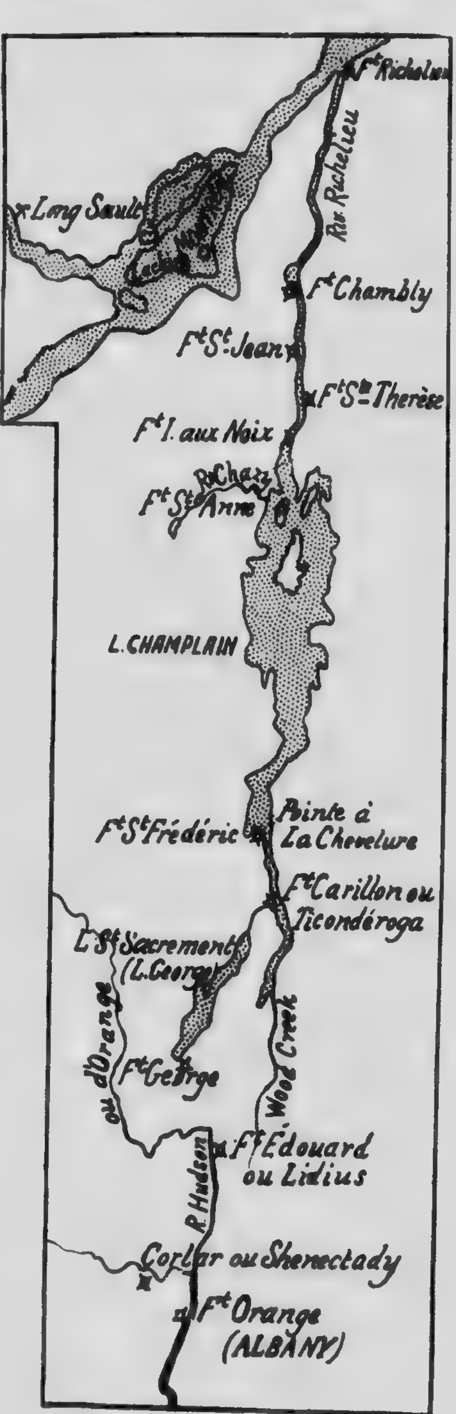
Quand les armées régulières eurent pris leurs quartiers d'hiver, la petite guerre suivant la coutume des Canadiens et des sauvages recommença. Soixante lieues de frontière furent ravagées et De Villiers prit et rasa le fort Granville, sur la rivière Juniata. Robert Rogers, célèbre capitaine de rangers américains, l'émule de nos plus hardis chefs de bande, était tombé dans une embuscade près du fort Carillon et avait payé cher sa téméraire randonnée. Mais le plus beau fait d'armes de la saison d'hiver fut le coup de main opéré par Rigaud de Vaudreuil contre le fort William-Henry.

Parti de Saint-Jean, le 20 février, avec quelque 1,400 hommes dont 600 Canadiens et 350 sauvages, il franchit en 28 jours la distance qui le séparait de William-Henry et parut inopinément devant le fort. Il pensa escalader immédiatement les remparts et donner l'assaut. L'entreprise fut jugée inutile et téméraire. Une sommation de se rendre ne réussit pas mieux; la garnison composée de

400 à 500 hommes, se déclara prête à courir les chances d'un combat. Rigaud ne voulut pas y risquer ses hommes. Il fit mettre le feu aux chantiers de construction, au fortin palissadé qui les défendait, à l'hôpital militaire, au moulin à scie, à toutes les constructions qui entouraient le fort. Les Anglais perdirent ainsi 4 grands navires, 350 barques de transport, une vaste quantité de munitions et de vivres. C'était pour Rigaud un vrai succès. On avait arrêté de ce côté le mouvement offensif des ennemis en détruisant leurs moyens d'attaque, et préparé la brillante campagne qui allait s'ouvrir.

Prise du fort Georges.—L'année 1757 fut marquée des mêmes lenteurs du côté des Anglais, de la même action rapide et décisive de la part des Français. Le plan de lord Loudoun, approuvé à Londres, était de prendre Louisbourg puis d'aller attaquer Québec. Une flotte anglaise commandée par Holborne devait coopérer avec lui. Mais encore une fois la flotte, forte de 15 navires de ligne convoyant des transports chargés de 5,000 à 6,000 hommes de débarquement, n'atteignit Halifax qu'au commencement de juillet, peu de temps après l'arrivée de Loudoun qui avait dégarni la frontière de New-York pour se porter à la rencontre des Anglais. Pendant ce temps la France envoyait la flotte de l'amiral Dubois de la Mothe au secours de Louisbourg dont la garnison fut considérablement renforcée. L'expédition anglaise fut donc abandonnée et Loudoun retourna à New-York. Holborne fit deux croisières au large de Louisbourg espérant livrer combat à la flotte française. À la seconde croisière, une violente tempête dispersa ses navires.

Loudoun avait laissé Webb à la garde de la frontière de New-York, le croyant en état, non seulement de repousser les Français, mais encore de menacer Carillon. Informé de la situation, Montcalm voulut en profiter et renouveler si possible l'exploit de l'année précédente. Pendant tout le mois de juillet il réunit des troupes à Carillon et y convoqua plus de 2,000 sauvages appartenant à 36 nations diverses. Il en était venu de partout, des villages chrétiens du Saint-Laurent, de l'Ohio, des grands



La Vallée du Richelieu.

Lacs et même des plaines du Mississipi. Dans de solennelles assemblées, Montcalm excita leur ardeur guerrière contre l'ennemi commun; ils couvrirent le pays de leurs bandes sanguinaires. Le 20 juillet, 400 sauvages et 50 Canadiens conduits par MM. de Langlade et de Corbières, surprenaient au milieu des îlots du lac Georges, un convoi de 22 barges anglaises montées par 350 miliciens du New-Jersey envoyés en éclaireurs. Ils tuèrent beaucoup de monde et firent 200 prisonniers. Deux barges seulement réussirent à s'échapper.

Le 30 juillet, l'armée française s'ébranla : elle comprenait avec les sauvages 8,000 hommes. Lévis menait l'avant-garde le long de la rive occidentale du lac Georges, tandis que le gros des troupes, sous Montcalm, suivait en bateaux. Le fort Georges ou William-Henry, grand quadrilatère à bastions, était situé à la pointe méridionale du lac Georges à 30 milles de Carillon. À l'est, sur une éminence, près du chemin qui menait au fort Édouard, se trou-

vait un camp retranché séparé du fort Georges par un marais. La garnison composée de 3,000 hommes aux ordres du lieutenant-colonel Munro, possédait des munitions et des vivres en abondance. Elle se défendit avec vaillance. Pendant cinq jours, elle soutint sans faiblir un bombardement intense. Elle n'osa attendre l'assaut. Désespérant de recevoir des renforts de Webb, qui ne voulut pas en cas de défaite exposer Albany et peut-être New-York, elle capitula le 9 août. Elle obtenait les honneurs de la guerre, s'engageait à ne pas servir contre les Français et leurs alliés indiens pendant 18 mois, et devait être conduite sous escorte au fort Édouard. En retour, tous les prisonniers français seraient relâchés dans un délai de deux mois. Le fort Georges fut rasé.

Un événement déplorable marqua la fin de cette brillante campagne. Malgré toutes les précautions prises par l'armée française, une cinquantaine d'Anglais furent massacrés par les sauvages sur la route du fort Édouard. Ces derniers, présents au départ de l'armée anglaise, ne résistèrent pas à la tentation de se livrer au pillage, de faire des prisonniers, de lever des chevelures. Les boissons enivrantes trouvées dans les havresacs abandonnés, la terreur panique des fugitifs malgré qu'ils fussent armés, le petit nombre de l'escorte française, tout contribua à déchaîner les plus mauvais instincts des sauvages. Ils firent plus de 600 prisonniers dont la moitié au moins leur furent à la suite arrachés des mains. Les Anglais ont affecté de tenir les chefs de l'armée française responsables de l'horrible hécatombe. Tout prouve au contraire que rien ne faisait prévoir ce fatal dénouement. Quand le massacre eut commencé, interprètes, missionnaires, officiers de l'armée, les chefs eux-mêmes, Montcalm, Lévis et Bourlamaque, s'employèrent de leur mieux, parfois au risque de leur propre vie, à sauver les malheureuses victimes des Indiens, "ce mal nécessaire" dont parle Bougainville.

Apogée de l'offensive.—Détresse du Canada.—La campagne de 1757 finit en novembre par une incursion contre la frontière de New-York. Cette fois ce fut de Belestre qui mena 300 Canadiens et sauvages contre

le district appelé German Flats, établissement d'Allemands du Palatinat, situé entre Schenectady et les sources de la rivière Mohawk. Il dévasta le pays pendant plusieurs jours et fit plus de 100 prisonniers. Ce dernier succès, dépourvu d'ailleurs de résultats pratiques, marque la fin de l'offensive française dans l'Amérique du Nord. Sur tous les points, les Anglais avaient subi des échecs. Repoussés de Louisbourg, chassés du lac Georges et du territoire des Iroquois, toutes les avenues vers les grands Lacs et la vallée du Mississipi leur étaient fermées. Les vaillantes troupes de Montcalm étaient partout victorieuses.

Mais la lutte allait changer de caractère. Le Canada mourait de faim. Toujours en armes, les miliciens ne pouvaient ensemencer leurs terres ou faire la moisson. Le pain manquait, on en était réduit à la viande de cheval, les troupes régulières dispersées dans les campagnes pendant l'hiver partageaient la maigre pitance des habitants. L'administration ne pouvait être pire: les finances étaient ruinées, ce qui n'empêchait pas Bigot et sa bande de poursuivre le cours de leurs pilleries et de leurs orgies accoutumées.

II

LA DÉFENSIVE (1758-1760)

Préparatifs de l'Angleterre. — William Pitt.—Battue en Amérique, l'Angleterre n'était pas plus heureuse sur le continent. Français, Autrichiens et Russes, lui infligeaient ainsi qu'à son allié le roi de Prusse les défaites les plus désastreuses. Pourtant elle ne perdit pas confiance et à Pitt qui déclarait que lui seul pouvait sauver le pays, elle confiait la direction des principaux ministères: armée, marine, finances, affaires étrangères. Beaucoup d'Anglais estimaient que le voisinage du Canada était pour les Anglo-américains un puissant contrepoids à leur esprit d'indépendance grandissant. Pitt ne voulut voir dans la poursuite de la guerre d'Amérique que l'honneur du nom anglais et l'extension maritime et coloniale de son pays. Aussi résolut-il de pousser les opérations avec la plus grande énergie.

Le 30 décembre 1757, il demandait aux colonies une levée de 20,000 recrues. Au mois de février suivant, une puissante flotte partait pour assiéger Louisbourg, tandis que d'autres escadres bloquaient les ports de France et fermaient l'Atlantique à la marine française. Pour appuyer les miliciens d'Amérique, Pitt envoyait 20,000 soldats de troupes régulières, "assez, disait lord Chesterfield, pour manger les Français tout vifs en Canada, à Québec et à Louisbourg, si nous savons nous en servir avec habileté et vigueur". Plusieurs des nouveaux commandants militaires ne manquaient pas de ces deux qualités qui avaient si complètement fait défaut jusqu'alors. Le faible Abercromby devenait commandant en chef, mais on lui adjoignait un officier de grand mérite, lord Howe. L'Écossais Forbes se dirigea vers la vallée de l'Ohio, tandis qu'Amherst, puissamment secondé par ses brigadiers Wolfe et Monckton, allait assiéger Louisbourg. En somme, c'était la reprise du plan d'invasion de l'année précédente. À cette formidable armée d'invasion, Montcalm ne pouvait opposer que 5,800 soldats de troupes régulières et quelques milliers de miliciens mal armés, sans vivres et dispersés sur une immense frontière. La période de défensive commençait dans les pires conditions.

Prise de Louisbourg.—Le 2 juin 1758, la flotte de l'amiral Boscawen qui portait 12,000 à 15,000 hommes de troupes, avec 65 canons de siège et 42 mortiers, arrivait devant la baie de Gabarus au sud-ouest de Louisbourg. La plus grande difficulté était d'atterrir sur cette côte escarpée. L'armée de terre, sous les ordres d'Amherst, n'y réussit que le 8 en faisant une attaque simultanée sur 3 points différents. Les défenseurs de Louisbourg se replièrent graduellement vers la ville.

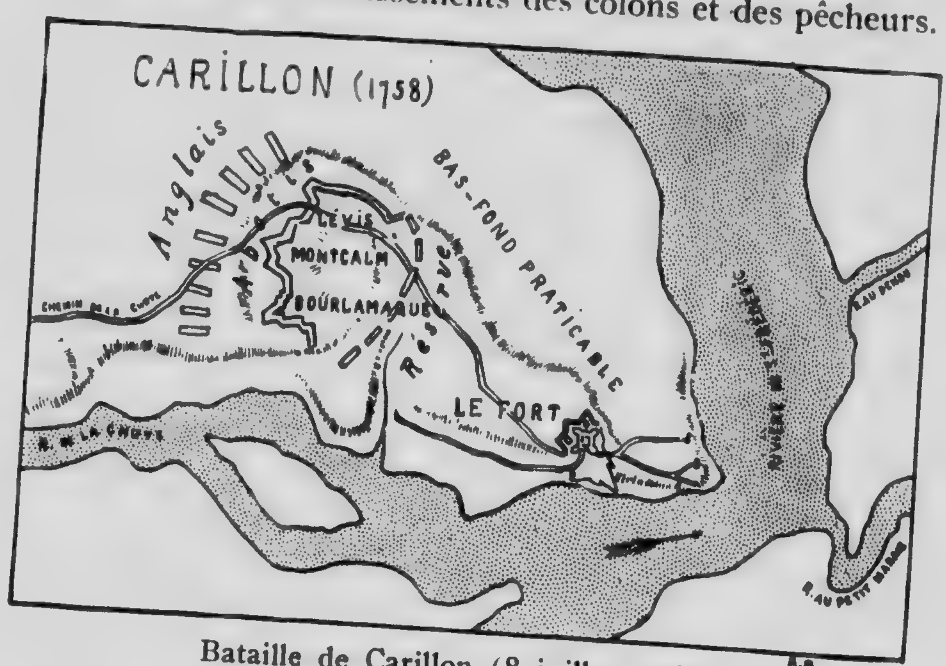
Le second siège de Louisbourg offre beaucoup de similitude avec le premier : tandis que la flotte fermait l'entrée du port, les assiégeants débarquaient au même endroit, contournaient la rade et s'emparaient de la batterie Royale et de la pointe du Phare d'où ils bombardaient l'île de l'Entrée. Dès le 12, la forteresse était investie de toutes parts. Mais il fallut plus d'un mois encore pour

réduire son admirable garnison. Commandée par un officier de grande valeur, le chevalier de Drucour, elle ne comptait pourtant que 3,000 réguliers, un égal nombre de miliciens et un millier de sauvages. Peu de jours avant le siège, l'escadre de M. de Beaussier avait amené toutes les provisions nécessaires, mais elle ne pouvait rien tenter contre la flotte de Boscawen. Tout au plus, quelques navires coulés à fond servirent à boucher l'entrée du port. Les fortifications n'ayant pas été réparées depuis 1755 tombaient en ruines en plusieurs endroits. Mais pour les atteindre du côté de l'ouest, les assiégeants devaient traverser des marécages d'un accès difficile. Leurs lignes partaient de la pointe Plate et s'étendaient en demi-cercle à l'intérieur, l'espace de deux milles.

La grosse artillerie fit bientôt pleuvoir sur les remparts et dans la ville elle-même une grêle de boulets qui causèrent de grands ravages. Les batteries françaises, peu à peu réduites aux canons de la forteresse, ne répondaient plus que faiblement malgré le courage des troupes et l'intrépidité de Mme Drucour qui, tous les jours, venait sur les remparts mettre elle-même le feu à trois pièces de canons. Enfin la perte des 5 derniers vaisseaux de la flotte française, les 21 et 25 juillet, permettait de donner l'assaut par mer et par terre. Le gouverneur Drucour offrit alors de capituler. Les Anglais exigèrent qu'il se rendit à discrétion. Il refusa d'abord, puis céda devant les représentations des habitants de la ville. Le 26 juillet, 5,000 à 6,000 soldats français devenaient prisonniers de guerre pour être dans la suite transportés en France. Deux ans après, les fortifications étaient rasées: Halifax n'avait plus de rivale en Nouvelle-Écosse.

Le brigadier Wolfe pressait Amherst d'aller aussitôt attaquer Québec. Le prudent Amherst jugea la saison trop avancée et préféra se porter au secours d'Abercomby dont il venait d'apprendre la défaite à Carillon. Il réalisait sans le savoir le plan du chevalier de Drucour dont la belle défense avait eu pour but de retenir les armées anglaises sur l'Atlantique afin d'empêcher une fois de plus l'attaque contre Québec. L'armée victorieuse se contenta d'une besogne moins périlleuse. Lord Rollo alla

réduire l'île Saint-Jean dont les malheureux habitants, pour la plupart des réfugiés acadiens, furent transportés en France ou s'enfuirent à Québec; Monckton se rendit maître de la vallée de la rivière Saint-Jean et Wolfe fut envoyé à la baie de Gaspé et aux bouches du Saint-Lauren ravager les établissements des colons et des pêcheurs.



Bataille de Carillon (8 juillet 1758).

Victoire de Carillon.—Louisbourg n'avait pas encore succombé qu'Abercromby était battu honteusement à Carillon. Abercromby avait réuni à la tête du lac Georges, près des ruines de William-Henry, la plus puissante armée que l'Amérique ait vue avant la guerre de l'indépendance: 9,000 miliciens des colonies et au moins 6,000 réguliers des meilleures troupes d'Europe. Il devait remonter vers le nord par les lacs Georges et Champlain, détruire les forts français échelonnés sur sa route et s'avancer le plus près possible de Montréal. Magnifiquement équipée, munie de grosse artillerie et d'abondantes munitions, l'armée s'embarqua le 5 juillet sur plus de mille chalands et s'avança dans le meilleur ordre jusqu'à la décharge du lac Georges. Jamais pareil spectacle ne

s'était vu en Amérique. L'armée tout entière débarqua le 6 sans opposition sur la rive ouest du lac Georges et se dirigea aussitôt à travers les bois vers le fort Carillon.

L'avant-garde conduite par lord Howe se heurta bientôt contre un détachement français envoyé en observation et qui s'était égaré dans les bois. Un vif combat s'ensuivit. Le détachement français, composé d'environ 350 hommes, fut presque anéanti, mais lord Howe, l'âme de l'expédition, tomba mort aux premières décharges. L'armée anglaise coucha en ordre de bataille dans la forêt. Le 7, elle prit possession des postes avancés que Montcalm avait provisoirement établis aux deux extrémités des rapides et campa à un mille de Carillon.

Carillon était un petit fort palissadé situé sur un plateau à l'extrémité d'une péninsule formée par la décharge du lac Georges. Avec le fort Saint-Frédéric, il gardait la vallée du lac Champlain, route de Montréal. Montcalm n'avait d'abord avec lui que 3,000 hommes de troupes régulières. Pouchot lui amena un détachement de 300 soldats, et le chevalier de Lévis arriva à Carillon avec 100 hommes de troupes régulières dans la nuit du 7 au 8. Montcalm avait choisi comme champ de bataille la hauteur qui domine Carillon à l'ouest, à un kilomètre environ du fort. En 2 et 3 jours, il y fit creuser un retranchement semi-circulaire en bois et en terre, garni à l'extérieur d'un abattis d'arbres renversés dont on avait appointé les branches en guise de chevaux de frise. Le 8 au matin, l'armée attendait derrière le retranchement, Montcalm au centre, Lévis à l'aile droite avec les miliciens et Bourlamaque à l'aile gauche.

Vers midi, l'armée d'Abercromby débouche à travers les bois et traverse fièrement au pas avec assurance la clairière montant vers le retranchement français qui reste silencieux. Tout à coup, une grêle de balles et de mitraille balaye le glacis naturel sur lequel elle s'avance et qui est aussitôt jonché de morts et de blessés. La ligne anglaise flotte un moment, recule, se reforme de nouveau, et plusieurs fois de suite en six heures revient à l'assaut du retranchement. Aux attaques de front succèdent les attaques de flanc. Les Canadiens à droite, les volontaires à gauche, appuyés par le canon du fort, sup-

portent sans broncher des chocs terribles. Les montagnards écossais parviennent jusqu'au pied des retranchements et subissent d'énormes pertes. Lévis a ordonné une sortie aux compagnies canadiennes, pendant que le feu de face et de côté redouble et s'abat sur les assaillants qui reculent pour attaquer, sans plus de succès, au centre et à gauche. À 6 heures, Abercromby lance une dernière attaque aussi infructueuse que les précédentes. Les rangers et les francs-tireurs coloniaux abrités dans les plis de terrain ou derrière les abattis prolongent cette dernière lutte destinée à masquer la retraite déjà commencée de l'armée anglaise. À 7 heures la bataille était finie.

Les Français n'avaient que 104 morts et 250 blessés; les Anglais avaient perdu au moins 2,000 hommes, officiers et soldats. Abercromby avait encore 13,000 soldats, mais il était déjà à bout d'efforts. Moncalm s'attendait à reprendre la bataille le lendemain, et sa vaillante armée passa la nuit à consolider les retranchements. Mais pendant ce temps Abercromby regagnait précipitamment sa base d'opération à la tête du lac Georges et s'y fortifiait. La victoire de Carillon, la plus brillante de toute cette guerre, retarda d'un an l'invasion du Canada par le sud. Mais elle eut peu d'effet sur le reste de la campagne. L'encerclement du Canada continuait.

Destruction du fort Frontenac.—La concentration des troupes françaises dans la vallée du lac Champlain, avait obligé Montcalm à dégarnir le fort Frontenac. Il n'y avait là pour garder un immense entrepôt de munitions et de vivres destinées au ravitaillement des garnisons de l'Ouest, qu'une centaine d'hommes sous les ordres de M. Payen de Noyan. Autant pour faire oublier sa défaite que pour donner quelque satisfaction aux troupes coloniales, Abercromby dépêcha le colonel Bradstreet à la tête de 3,600 soldats pour s'emparer de Frontenac. Bradstreet suivit la vieille route des rivières Mohawk et Oswego, traversa le lac Ontario, et le 25 août il débarquait près du fort français. Le 27 l'investissement de la place était complet et la petite garnison, faite prisonnière après quelques heures de combat, était en-

voyée sur parole à Montréal pour être échangée contre un égal nombre de prisonniers anglais. Les fortifications furent rasées et tout ce qui ne pouvait être détruit emporté. C'était une perte sensible pour le Canada ; les communications avec les pays d'en Haut étaient momentanément interrompues, la flottille du lac Ontario perdue, le prestige des Français auprès des sauvages gravement atteint.

Perte du fort Duquesne.—Apparemment, le brigadier général Forbes, chargé d'une expédition contre le fort Duquesne, rassembla à grand'peine, troupes, munitions et moyens de transport, puisqu'il ne se mit en marche que vers la fin de novembre. Mais ce retard faisait partie de son plan d'attaque. Les miliciens français et les sauvages n'aimaient pas à rester longtemps ensemble sous les armes, la saison de chasse était commencée, et les grands bois, si propices aux embuscades, se dépouillaient lentement de leur feuillage. Le capitaine Bouquet, un officier suisse, prit les devants avec un régiment d'Écossais et ouvrit de Raystown (Bedford) à Loyalhannon un chemin nouveau à travers les Alléghanys. De là, le major Grant partit avec 850 soldats pour aller reconnaître le fort Duquesne, alors gardé par 1,000 hommes. Mais il commit la faute de vouloir l'emporter d'assaut. M. des Ligneris qui y commandait lui infligea une défaite sanglante. Surpris à leur tour dans les bois, les Anglais perdirent près de 300 hommes et le reste gagna par petits pelotons la base d'opération, suivi de près par le capitaine Aubry qui, avec 600 hommes, Canadiens et sauvages, bloqua pendant deux jours le camp retranché de Loyalhannon. Une autre escouade de 45 Canadiens et sauvages, sous M. de Corbière, alla lever des chevelures et faire des prisonniers jusqu'aux environs de Raystown. Mais ce que Forbes avait prévu arriva. Peu à peu la petite garnison de Duquesne se désagrégeait. Un frère morave, Frédéric Post, détachait une à une les tribus sauvages de l'Ohio de la cause française et le brave Aubry venait de repartir avec ses hommes pour les Illinois. Que pouvait Des Ligneris avec les 300 soldats qui lui restaient, contre une armée de 6,000 à 7,000 hommes? Plus sage que de Noyan, il distribua aux sauvages ce qu'il

ne pouvait transporter, fit sauter ou incendier les fortifications, et se retira au fort Venango (25 novembre). Sans coup férir, Forbes prit possession du fort démantelé qu'il releva de ses ruines et nomma Pittsburg.

C'était la fin de la campagne de 1758, en somme, si funeste à la Nouvelle-France. De la longue ligne de défense qui s'étendait de Louisbourg au fort Duquesne, seul le centre, c'est-à-dire la vallée du lac Champlain, avait résisté victorieusement au choc de l'ennemi. Mais le cœur de la dernière résistance du Canada n'est déjà plus là ; dès 1758, peut-on dire, toutes les avenues vers le Saint-Laurent inférieur sont ouvertes à l'ennemi. Québec reste le seul point fort de la colonie.

La situation en 1758.—La Nouvelle-France présentait en 1758 le plus lamentable spectacle. Partout c'était la famine, les terres n'ayant pas été en grande partie cultivées faute de bras. Par bonheur le brave capitaine Canon avec ses 20 vaisseaux réussit à tromper la croisière anglaise et amena à Québec des vivres pour quelques mois. Comme l'année précédente, les soldats de l'armée régulière se dispersèrent dans les habitations des côtes pour ne pas mourir de faim. Tout se vendait à des prix exorbitants. Cependant c'étaient toujours les mêmes malversations scandaleuses dans l'administration qui achevaient de consommer la ruine du pays, les mêmes divisions parmi les chefs de la colonie : Vaudreuil avait demandé le rappel de Montcalm et Montcalm, dégoûté de sa tâche, sollicitait la faveur de quitter le pays.

À l'automne, Bougainville et Doreil allèrent plaider auprès de Louis XV la cause désespérée de la Nouvelle-France. Berryer, le ministre de la marine, répondit à leurs sollicitations par un mot qui dépeint bien toute la situation : "Quand le feu est à la maison, on ne s'occupe pas des écuries" (1).

Le feu à la maison, c'était pour la France la guerre en Europe, la seule importante à ses yeux, la seule capable de régler le sort des colonies. À ce moment, bien loin de songer à défendre ses possessions d'outre-mer, la

(1) La France envoya 328 soldats et quelques munitions !

France projetait une descente en Angleterre. D'ailleurs la cause du Canada était depuis longtemps perdue auprès de l'opinion publique. Voltaire tournait en dérision les efforts que faisait la nation pour soutenir la guerre en Amérique. Il osait écrire en 1759: "Pendant combien de temps le pauvre genre humain s'égorgera-t-il pour *quelques arpents de glace* au Canada?" Malheureusement ce sentiment était celui des chefs de la nation, et le peuple se désintéressait d'une question qu'il ne pouvait comprendre. En dépit de tout, les Canadiens s'apprêtèrent à défendre leurs foyers avec l'énergie du désespoir.

Prise de Niagara (juillet 1759).—A l'extrémité de la ligne de défense du Canada, Niagara, qui commandait la route des grands Lacs, ne pouvait soutenir une longue lutte ou du moins pouvait facilement être bloqué,laissant à découvert les autres postes. Deux armées pourtant s'y donnèrent rendez-vous, l'une sous Stanwix venant de Pittsburg, l'autre sous Prideaux venant d'Albany. Prideaux réunit 6,000 sommes à Schenectady, remonta la rivière Mohawk et laissa Haldimand à Oswego. Pour créer une diversion, Saint-Luc de La Corne attaqua Haldimand avec 1,000 Canadiens et sauvages, mais fut repoussé. Le fort Niagara, situé à l'angle sud formé par la rivière du même nom et le lac Ontario, était défendu par le brave capitaine Pouchot avec une garnison de 500 soldats à peine. Un chemin pratiqué dans les bois conduisait en amont où se trouvaient deux avant-postes, l'un au- dessus, l'autre au-dessous de la grande cataracte. À la nouvelle de l'avance des Anglais, Pouchot envoya demander secours aux forts de la Presqu'île, de la rivière au Bœuf et de Venango, aux coureurs de bois et aux sauvages de Détroit et de l'Ouest.

Le 8 juillet, Prideaux somma le fort de se rendre et, sur le refus des assiégés, commença l'investissement. L'opération fut conduite lentement et sans grande habileté. Le 24, Prideaux fut tué par l'explosion de l'un de ses propres canons. William Johnson, devenu commandant en chef fut assez heureux de surprendre les forces de secours qui, au nombre de 1,200 hommes, tombèrent dans une embuscade dans les environs du fort, furent

taillées en pièces ou dispersées. Les officiers de la petite armée, Des Ligneries entre autres, tombèrent aux mains des Anglais. La défense de Niagara devenait impossible. Pouchot rendit la place et la garnison fut dirigée sur New-York.

La perte de Niagara entraînait l'abandon des deux grands lacs Érié et Ontario et, par suite, de la vallée de l'Ohio où la guerre avait commencé. La vieille route de l'Outaouais était désormais la seule voie de communication avec Détroit, le haut Pays et la vallée du Missisipi.

Gage, envoyé par Amherst pour remplacer Prideaux, devait descendre le Saint-Laurent et se joindre à lui pour une attaque contre le Canada central. Mais comme son chef, Gage était prudent à l'excès et l'été se passa avant qu'un autre mouvement d'offensive se dessinât de ce côté.

Amherst au lac Champlain.—Pendant ce temps, Amherst achevait de fortifier sa ligne de communication et réunissait 12,000 hommes à la tête du lac Georges. Le 21 juillet il se mettait en marche vers le nord. Il trouva les fameux retranchements de Carillon abandonnés, mais le fort encore occupé. Bientôt une explosion formidable retentit: c'était l'arrière-garde française qui venait d'en faire sauter les fortifications. Bourlamaque, en effet, avait ordre de retraiter devant l'armée d'Amherst et de ne s'arrêter qu'à la sortie du lac Champlain où, retranché sur une petite île de la rivière Richelieu, l'Ile-aux-Noix, il devait, avec les 2,500 hommes dont il disposait, retarder le plus possible l'avance de l'armée anglaise du centre. Le 1er août il abandonnait le fort Saint-Frédéric. C'était le moment pour Amherst de pousser activement vers le nord, mais craignant d'être pris à revers par les troupes du haut Saint-Laurent, il s'arrêta longtemps à la Pointe-à-la-Chevelure (Crown Point) pour construire un autre fort, ouvrir un chemin vers l'est du lac Champlain jusqu'à la rivière Connecticut, bâtir des vaisseaux pour réduire les quatre petites barques françaises du lac. À la mi-octobre enfin, l'armée d'Amherst s'embarqua sur le lac Champlain, eut à lutter contre vents et tempêtes et revint prendre ses quartiers

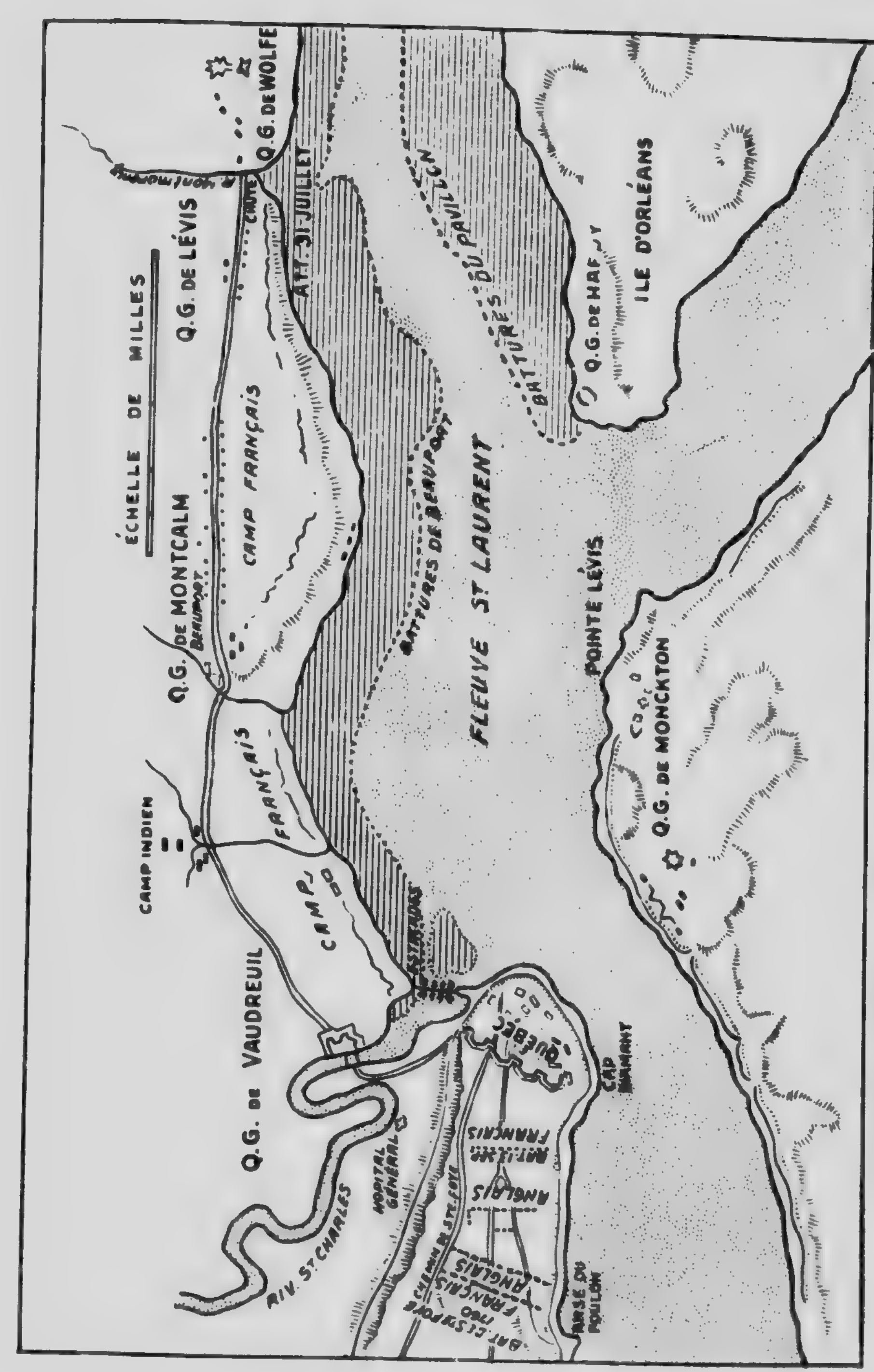
d'hiver à la Pointe-à-la-Chevelure. Seuls, Robert Rogers et ses rangers montrèrent quelque activité. Ils firent une incursion le long du Richelieu et allèrent même lever des chevelures et faire des prisonniers dans le village abénaquis de Saint-François. Mais tout cela n'avançait guère la conquête du Canada.

Le siège de Québec.—Aperçu général.—Avec des forces à peu près égales à celles d'Amherst, Wolfe accomplissait à Québec une œuvre autrement efficace. Pitt, avait reconnu ses talents et son mérite, et à 32 ans à peine, il l'avait mis à la tête de l'expédition principale contre le Canada. Il lui avait donné les meilleures troupes du royaume, et lui avait laissé le choix des officiers supérieurs. Les trois brigadiers généraux Monckton, Murray et Townshend étaient de bons soldats, et le commandant de la flotte, l'amiral Saunders, était un marin d'une grande habileté, ayant fait dix-neuf ans plus tôt, le tour du monde avec lord Anson, sur le *Centurion* (1). Le quartier-maître général était Guy Carleton un ami personnel de Wolfe, plus tard, ainsi que Murray, gouverneur général du Canada. Le célèbre navigateur James Cook était sur la flotte occupé à des travaux d'hydrographie dans le Saint-Laurent. Enfin, le contre-amiral Durell, entré au Saint-Laurent en mai, empêchait tout secours de parvenir à Québec. De son côté, le défenseur de Québec Montcalm comprit tout de suite la gravité de la situation, il jugea Wolfe à sa véritable valeur. Abandonnant les postes extérieurs à ses officiers et à quelques centaines de soldats, colons ou coureurs de bois, il concentra toutes ses forces autour de la petite capitale de la Nouvelle-France, et résolut, ainsi qu'il le disait, "de s'ensevelir sous les ruines de la colonie". Les troupes qui s'élevaient à 11,000 hommes de toutes armes, comprenaient un trop grand nombre de colons arrachés à leurs terres, peu disposés à un long service, et plus aptes à

(1) La flotte comprenait, outre les transports, 49 navires de guerre, le quart de toute la marine royale. L'effectif de l'armée de mer, soldats et matelots, montait au chiffre énorme de 18,000 hommes. Wolfe disposait de 9,000 soldats de débarquement.

combattre à l'indienne, derrière des obstacles, qu'en rase campagne. En outre, Montcalm perdit dès les débuts du siège la possession du fleuve. Les navires anglais forcèrent le passage de Québec et les navires français se retirèrent à l'intérieur hors de l'atteinte de la flotte anglaise. Par terre et par mer les Français perdaient donc le choix des attaques. C'était une autre cause d'infériorité. Le siège commença le 26 juin au moment où la flotte anglaise jeta l'ancre au sud de l'île d'Orléans et y débarqua un détachement. Pendant les deux mois et demi qu'il dura, on peut compter deux phases bien distinctes, marquées chacune par un combat sanglant et terminées par la capitulation de Québec.

Première phase: 1° **Le débarquement.**—La tâche de Wolfe était immense. Avec des troupes de terre en nombre inférieur, il entreprenait de vaincre une armée française commandée par un des généraux les plus habiles de ce temps et fortement retranchée sur une longueur de trois à quatre lieues, depuis la rivière Saint-Charles jusqu'au saut de Montmorency, et de réduire une citadelle rendue presque imprenable par la nature et par l'art. Il est vrai que le débarquement sur un point quelconque du fleuve, excepté dans les environs immédiats de Québec, ne présentait pas de grandes difficultés. Aussi, commença-t-il aussitôt, sous la protection des canons de la flotte. Hardy fixait son camp à la tête de l'île d'Orléans et Monckton, après s'être emparé des hauteurs de Beaumont, remontait la rive sud jusqu'en face de Québec à la Pointe-Lévis. Là, s'aligne bientôt une batterie de 30 canons qui ouvrirent aussitôt sur la haute et la basse ville de Québec un feu violent. Le 5 juillet, Townshend établissait son camp sur la rive gauche du Montmorency, et Wolfe y plaçait ses quartiers-généraux. Le choix de cet endroit est resté un mystère. Bien que la rivière fût guéable, un petit corps de troupes pouvait en disputer facilement le passage, et d'ailleurs comment espérer tourner une position aussi forte que celle de Montcalm? L'attaque de flanc devait nécessairement se borner à des combats d'artillerie. À l'hésitation évidente de Wolfe, Montcalm opposait l'inaction la plus complète. Les bourgeois de Québec s'en émurent.



Siège de Québec; batailles des Plaines d'Abraham (13 septembre 1759) et de Sainte-Foye (28 avril 1760).

De leur propre initiative, ils envoyèrent pour arrêter les progrès de Monckton du côté de Lévis, une troupe de 1,500 hommes. Partagée en deux colonnes, la troupe s'égara, se fusilla dans la nuit, et s'enfuit précipitamment: ce fut, comme on l'appela, le "coup des écoliers". Dans la nuit du 18, quelques vaisseaux anglais réussirent à passer devant Québec et Carleton remonta le fleuve l'espace de sept lieues. Ce succès changeait la position des deux armées en présence. Montcalm détacha une troupe assez forte pour empêcher le débarquement des Anglais sur la rive nord et conserver ainsi les communications avec le haut du fleuve. Mais la tactique de Montcalm resta la même. Québec avait déjà subi des dommages considérables: la basse ville n'était plus qu'un amas de décombres, plusieurs édifices de la haute ville étaient détruits ou abandonnés, la population fuyait loin de la portée du canon. Mais ces ravages n'avançaient guère la fin du siège. Wolfe essaya de l'intimidation: il menaça (25 juillet) les paroisses de dévastation, si on ne se rendait pas. Des détachements parcoururent les campagnes accumulant les ruines et terrorisant la population. Montcalm ne bougea pas davantage.

2° **Bataille de Montmorency.**—Wolfe se décida enfin à prendre l'offensive par une attaque de front contre les retranchements français. Les troupes de Monckton venant par eau de la Pointe-Lévis devaient coopérer avec celles de Townshend et de Murray qui, après avoir traversé le gué Montmorency au pied de la cataracte, devaient se porter contre l'aile gauche de l'armée française.

Au matin du 31 juilet, *le Centurion*, de 64 canons et deux grands transports, vinrent s'embosser vis-à-vis la redoute française la plus rapprochée de la grève. Le soir ayant touché fond à marée basse, les transports ouvrirent le feu sur les retranchements, tandis que les batteries du camp de Montmorency et du *Centurion* les prenaient en enfilade, sans leur faire beaucoup de mal. À la faveur de cette canonnade, Wolfe débarqua sur la grève boueuse avec un millier de soldats. Townshend approchait et Monckton arrivait avec 1,000 hommes. Qu'allait faire le général? Ses grenadiers ne lui donnèrent pas le temps

de décider. Sans attendre de commandement, les premiers arrivés se ruèrent à l'assaut de la redoute que les Français abandonnèrent aussitôt et, sans s'arrêter, commencèrent à escalader l'escarpement. Cette précipitation entraîna la perte de l'entreprise. Avançant sans ordre sur une pente détrempée par une pluie torrentielle qui tombait à ce moment même, exposés à un feu plongeant, les assaillants furent violemment repoussés vers la redoute, laissant derrière eux plus de 450 morts et blessés. Wolfe comprit l'inutilité de répéter l'attaque au moment où commençait la nuit. Il ordonna donc la retraite qui se fit en bon ordre, partie par eau, partie par le gué de Montmorency. Cette victoire releva le courage des assiégés.

Deuxième phase: 1° Nouveau plan anglais. —À partir de ce moment, Wolfe abandonna de plus en plus ses positions au-dessous de Québec pour tenter fortune en amont. Murray conduisit les nouvelles opérations en collaboration avec l'amiral Holmes. Montcalm détacha Bougainville avec 500 hommes pour surveiller de la côte nord les mouvements de l'ennemi. Pour empêcher le ravitaillement du camp de Beauport, l'ennemi étendit la dévastation aux paroisses de la rive nord depuis l'Ange-Gardien jusqu'à la Baie Saint-Paul, à l'île d'Orléans, et à une vingtaine de localités de la côte sud. Les sauvages appelés à la curée achevaient l'œuvre de destruction L'armée de Montcalm s'approvisionnait difficilement, tantôt par terre, tantôt par le fleuve en forçant le blocus anglais. Les miliciens désertaient pour aller faire la moisson. Puis, en août, vinrent les mauvaises nouvelles: la chute de Niagara, l'abandon de Carillon et de Saint-Frédéric. Il fallut envoyer Lévis avec 800 hommes pour s'opposer à la jonction des armées anglaises de l'ouest et du sud. Les assiégeants gagnaient ainsi l'immense avantage d'éloigner de Montcalm, au moment critique, son plus habile lieutenant, mais par contre, ils voyaient diminuer leurs chances de succès. L'été touchait à sa fin, et Wolfe, rompu de fatigue et d'inquiétudes, tombait gravement malade. Revenu à la santé, il proposa trois plans d'attaque contre l'armée de Montcalm: ses brigadiers les rejetèrent pour se rallier à une attaque au-dessus

de Québec. Wolfe céda, mais, semble-t-il, sans espoir de succès. Le 3 septembre il leva le camp de Montmorency et la flotte anglaise chargée des troupes accentua encore son mouvement de va-et-vient destiné à lasser la vigilance de Bougainville qui avec 2,000 hommes avait ordre de ne pas la perdre de vue. Dès ce moment tout favorise Wolfe jusqu'à ce qu'il tombe victorieux sur le promontoire de Québec.

2° **Bataille des Plaines d'Abraham.**—Le 10 septembre, Wolfe avait choisi le lieu d'atterrissage de son armée de débarquement. C'était l'Anse-au-Foulon (Wolfe's Cove) située à une demi-lieue à l'ouest de la citadelle de Québec et d'où partait un étroit sentier conduisant au sommet de la falaise haute à cet endroit de 250 pieds. Là devaient se réunir dans la nuit du 12 au 13 les troupes que portait la flotte ainsi que celles de la Pointe-Lévis, tandis que l'amiral Saunders ferait une démonstration devant le camp de Beauport. Tout contribua à faciliter le débarquement: absence des troupes régulières sur les Plaines, éloignement de Bougainville resté au cap Rouge, passage projeté et connu d'un convoi de vivres qui ne descendit pas, manque de vigilance au poste du Foulon gardé cette nuit-là par Vergor et 30 hommes seulement, etc.

Le 13 à deux heures du matin les premières chaloupes chargées de soldats quittaient les navires et se dirigeaient en silence vers le rivage dont elles longèrent les sinuosités. En tête venaient les volontaires de Delaune, puis Wolfe en personne qui, dit-on, répéta au moment où il s'enfonçait dans l'obscurité ce vers de l'élégie mélancolique du poète Thomas Gray: "The paths of glory lead but to the grave". Avant l'aurore, le poste de Vergor était pris et au lever du soleil, toute l'armée anglaise, 4,800 hommes, était rangée en bataille sur la falaise, face à la ville. Monckton tenait la droite, Murray le centre avec trois régiments de highlanders, et Townshend la gauche en potence au pied du côteau Sainte-Geneviève. Ils n'avaient que deux petites pièces d'artillerie. C'est à ce moment que Montcalm apprit la présence des Anglais sur les hauteurs d'Abraham. En toute hâte, il met ses

troupes en marche et à 7 heures elles étaient rangées sur la largeur des Plaines, face aux Anglais. Les milices occupaient les deux extrémités de la ligne dont le centre était formé par les réguliers. De l'aveu de tous, il eût mieux valu ne pas précipiter l'action, attendre que la garnison de Québec, les 1,500 hommes de Vaudreuil et les 2,000 soldats d'élite de Bougainville fussent rassemblés sur le terrain. Montcalm, privé des conseils des officiers qui pouvaient le mieux calmer son agitation, craignit, s'il tardait, de voir couper ses communications, de manquer de munitions, de laisser à Wolfe le temps de se retrancher. En brusquant l'action il ne pensa qu'à culbuter les Anglais vers le Foulon et à profiter de l'ardeur du premier moment.

Il n'avait encore que 4,000 hommes dont 2,000 réguliers seulement, quand, vers dix heures, il parcourut la ligne de front et fit sonner l'attaque. Aussitôt l'armée entière rangée sur trois lignes de profondeur, se précipite au pas de charge dans le ravin inégal qui la sépare des troupes anglaises, recueillant au passage les pelotons de tirailleurs, ce qui ajoute encore au flottement. À peine reformée, elle s'arrête à une demi-portée de fusil de l'éminence opposée qu'occupaient les Anglais, et des trois lignes françaises part une décharge générale trop précipitée pour produire grand effet. Les Anglais qui n'ont pas encore bougé avancent de quelques pas, s'arrêtent, abaissent leurs fusils chargés chacun de deux balles et font d'énormes trouées dans la première ligne française qui continue d'avancer. Le combat, d'une extrême vivavité, tourna vite à l'avantage des Anglais. Une charge à la baïonnette acheva de mettre en fuite le centre français. Les Canadiens de la droite abrités par un petit bois retardèrent longtemps la poursuite donnant aux fuyards le temps d'entrer en ville ou de se diriger en plus grand nombre vers la rivière Saint-Charles. Ce n'est qu'à la troisième attaque qu'ils en furent délogés pour se reformer en bas de la côte d'Abraham, où ils arrêtèrent encore longtemps les régiments envoyés pour couper la retraite aux fuyards. Avant midi, tout était fini. Anglais et Français avaient subi des pertes sensiblement égales : 600 à 700 morts et blessés.

Atteint légèrement dès le début de l'action, Wolfe ordonnait la charge à la baïonnette quand il reçut deux blessures mortelles, la dernière en pleine poitrine. Il se fit porter en arrière, apprit que l'ennemi était en fuite, se tourna sur le côté et murmura: "Thank God, I die in peace", et il expira. Montcalm, épargné par le premier feu et entraîné par la masse des fuyards, fut blessé mortellement en voulant rallier ses troupes. Il rentra à Québec, languit quelques heures et mourut le 14 au matin. En apprenant la gravité de sa blessure, il s'était, dit-on, écrié: "Tant mieux, je ne verrai pas les Anglais dans Québec". Telle fut la fameuse bataille des Plaines d'Abraham, une des plus importantes de l'histoire contemporaine. Les destinées de l'Amérique du Nord étaient changées, la France perdait un immense empire et l'Angleterre triomphante venait de conquérir la partie de l'Amérique qui devait lui rester fidèle jusqu'à nos jours.

Capitulation de Québec.—Avec Wolfe et Montcalm, l'esprit militaire semble avoir déserté les deux armées antagonistes. L'armée française revint dans le plus grand désordre au camp de Beauport, pour l'abandonner le soir même sous l'empire d'une terreur panique. Vaudreuil qui pendant toute la guerre n'avait cessé de vouloir conseiller Montcalm, montra la plus grande inaptitude à commander les troupes à ce moment critique. Il ordonna aussitôt la retraite vers Jacques-Cartier, à 11 lieues plus haut, par l'intérieur des terres, laissant à l'incapable M. de Ramezay, le commandant de Québec, l'ordre de capituler sans attendre l'assaut, s'il ne recevait ni secours ni vivres. Pendant ce temps, Bougainville rassembla au cap Rouge et à Lorette les débris des troupes et fit entrer des vivres dans Québec. Les Anglais ne surent pas d'abord profiter de leur victoire: Townshend, le nouveau commandant de l'armée de terre, laissa s'échapper les Français et l'amiral Saunders ne prit pas possession du camp abandonné de Beauport. Leur attention se concentra sur Québec. Épuisée et découragée par un bombardement de 68 jours, la population civile voulait rendre la ville, et au conseil de guerre tenu le 15, le brave Jacau de Fiedmont, le commandant de l'artillerie, fut seul d'avis

qu'il fallait attendre le retour de Lévis. Mais Lévis vint trop tard. En arrivant à Jacques-Cartier, il mesura toute l'étendue du malheur. "On n'abandonne pas, s'écria-t-il, dix lieues de pays pour une bataille perdue". Il fit rebrousser chemin à l'armée, espérant pouvoir sauver Québec. À quatre lieues de la ville, il apprit que les Anglais y étaient entrés le 18 au matin. Townshend, Saunders et Ramezay avaient signé les articles de la capitulation.

Lévis se replia aussitôt sur Jacques-Cartier où il laissa Dumas avec 600 hommes et alla rejoindre le gouverneur à Montréal. La flotte anglaise repartit pour l'Angleterre le 18 octobre, emportant la dépouille de l'héroïque Wolfe. Le brigadier général Murray restait à Québec avec 7,300 hommes. Pendant tout l'hiver, le petit camp français ainsi que celui de la Pointe-aux-Trembles ne cessèrent d'inquiéter l'armée anglaise d'occupation, lui faisant des prisonniers ou livrant de fréquents combats à ses patrouilles.

Victoire de Sainte-Foye.—La prise de Québec, pensait-on en Europe, terminait la guerre d'Amérique. En effet, cinq années de combats, une famine générale, le manque d'équipement et de munitions, le peu d'espoir de recevoir des secours de France, enfin la présence de trois armées nombreuses et bien pourvues convergeant vers Montréal semblaient autant de motifs suffisants pour mettre fin à une lutte si inégale. Mais Lévis espérait toujours que la France n'abandonnerait pas le Canada et lui enverrait quelque secours au printemps. Il communiqua cet espoir aux Canadiens et aux vaillantes troupes qui l'aimaient tant, et pendant tout l'hiver il prépara une attaque contre Québec. Au printemps, il envoya Bougainville à l'Ile-aux-Noix, Pouchot au fort de Lévis, et lui partit avec Bourlamaque et 6,910 hommes pour le bas du fleuve; il débarqua à Saint-Augustin le 27 avril.

Les troupes de Lévis offraient l'aspect d'une armée de gueux: uniformes râpés, ternis ou troués sous de vieilles capotes en lambeaux, ceinturons de peaux, souvent une corne et un sac à plomb en guise de gibernes, bidons, gamelles, cuillers en bois. Les milices portaient le costume d'habitants: la tuque de laine ou le casque de four-

rure, le capot d'étoffe grise serré à la taille par une ceinture, les souliers ou les bottes sauvages. Ils n'avaient pour armes que leurs fusils de chasse, pour baïonnettes que des couteaux. On avait quitté Montréal avec des vivres pour huit jours et les grosses munitions comprenaient 312 boulets! Pourtant, c'est cette armée de héros déguenillés qui allait battre l'armée victorieuse de Murray et faire trembler Québec.

Averti de l'approche des Français, Murray fit brûler son dépôt de munitions de Sainte-Foye où il avait établi un poste avancé, et sortit de Québec avec plus de 5,000 hommes et 22 canons. La rencontre eut lieu sur le chemin de Sainte-Foye, à la hauteur de l'Anse au Foulon (chemin du Belvédère). Le combat dura une couple d'heures. Murray attaqua vivement l'avant-garde française qui recula pour donner au reste de l'armée le temps de se former en colonnes. Alors Murray porta son effort vers la droite où highlanders et grenadiers français se livrèrent une lutte terrible autour du moulin de Dumont. Lévis en profita pour attaquer violemment la gauche anglaise qui plia, puis, se portant contre la droite, l'enfonça à son tour. Le centre anglais, troublé par les soldats débandés des deux ailes, ralentit son feu, ce qui permit à Lévis de faire contre lui une dernière charge qui acheva la déroute de l'armée ennemie. Les pertes anglaises s'élevaient à près 1,500 hommes tués ou blessés, les nôtres à 1,000; toute l'artillerie anglaise, les munitions, les outils de retranchement, restaient aux mains des vainqueurs. La proximité de la ville, jointe à la fatigue des vainqueurs, fut le salut du reste de l'armée de Murray (28 avril).

Lévis assiège Québec.—Si Lévis avait immédiatement attaqué Québec, il l'eut probablement emporté d'assaut: les remparts étaient en mauvais état, la garnison démoralisée, les soldats débandés se livraient au pillage. Mais il ignorait à quel degré de désorganisation était descendue l'armée anglaise et il commença aussitôt dans un sol durci par la gelée les travaux d'un siège régulier. De ce moment tous les regards se tournèrent vers le fleuve qui devait apporter le salut à l'une ou à l'autre des deux armées. L'on ne doutait pas de part et d'autre que les

premiers secours décideraient du sort de Québec et de la Nouvelle-France. Le 9 mai une voile apparut à l'horizon: c'était un navire anglais, avant-garde de toute une flotte de guerre. "La joie des troupes, dit Knox, est impossible à décrire: officiers et soldats montèrent sur les remparts et remplirent l'air de hourras en agitant leurs chapeaux pendant près d'une heure". L'indomptable Lévis dissimula son anxiété et continua le siège. Le 11 il ouvrait le feu sur la ville: mais il n'avait que de mauvais canons pour répondre aux 140 pièces qui semaient la mort dans ses tranchées. Encore, pour ne pas manquer de poudre, ordonna-t-il que chaque canon ne tirerait que vingt coups par jour. Le 15, deux navires anglais entrèrent dans la rade de Québec et se mirent aussitôt à la poursuite de la flottille française commandée par l'intrépide Vauquelin. L'une des frégates françaises, *la Pomone*, se jeta à la côte de Sillery tandis que *l'Atalante*, atteinte à la Pointe-aux-Trembles, s'échoua sur la grève et soutint toute seule pendant deux heures un combat acharné. Vauquelin n'ayant plus de poudre refusa quand même d'amener son pavillon. Fait prisonnier, il fut entouré d'égards et renvoyé en France selon son désir.

Le fleuve n'était plus libre: il ne restait à Lévis d'autre alternative que de lever le siège de Québec et se replier sur Montréal. Il licencia presque toutes les milices de Québec et se retira en bon ordre sans être poursuivi. Laissant Dumas à Deschambault avec 1,100 hommes, il échelonna les troupes régulières au-dessus des Trois-Rivières sur les deux rives du fleuve et rentra à Montréal.

Avance convergente.—Pratiquement, toutes les routes de Montréal étaient ouvertes aux trois armées anglaises d'invasion. Avec ses troupes, Murray remonta lentement le fleuve—17 juillet-fin d'août—sur les 35 vaisseaux de l'amiral Colville, sans s'occuper des détachements français qui suivaient en armes sur les deux rives. Peu après, le petit fort Jacques-Cartier, défendu par une cinquantaine d'hommes aux ordres du marquis d'Albergati, soutint l'assaut de 600 à 700 Anglais et ne capitula qu'après avoir obtenu les honneurs militaires. À plusieurs reprises, Murray descendit sur les deux rives cher-

chant à se concilier la population et il menaça de dévaster les propriétés de tous ceux qu'il trouverait absents de chez eux : ainsi tout le bas de la paroisse de Sorel fut livré aux flammes. L'exécution de cette menace eut pour effet immédiat de faire tomber les armes des mains d'une multitude de miliciens qui rentrèrent dans leurs foyers. Rejoint par la flotte de lord Rollo, Murray pouvait seul s'emparer de Montréal, mais il dut s'arrêter à l'île Sainte-Thérèse où il attendit l'armée d'Amherst.

Du côté du lac Champlain, Haviland s'avançait à la tête de 3,400 hommes contre Bougainville qui l'attendait à l'Ile-aux-Noix avec un millier d'hommes derrière un fort inachevé. Haviland n'y parut que le 15 juillet. Il dressa ses batteries et battit sans résultat les abords du fortin pendant 10 jours. Il réussit mieux en prenant l'île à revers. Il détruisit les 6 petits navires français ancrés au-dessous de l'île et Bougainville craignant de voir rompre ses communications avec Saint-Jean, évacua l'Ile-aux-Noix après 16 jours de siège. Le fort Saint-Jean fut détruit et le fort Chambly se rendit le 1er septembre ; les petites garnisons se replièrent sur Montréal où Bourlamaque venu de Sorel et Dumas, refoulé d'étape en étape sur la rive nord, les avaient déjà devancés. Haviland était à Longueuil le 6 septembre.

Amherst enfin, le général en chef, descendait du lac Ontario avec 11,000 hommes après avoir fait, en partant d'Albany, un long détour par Oswego. Le brave Pouchot, enfermé dans le fort de Lévis (île Chunny, près Prescott) avec 230 soldats, l'arrêta pendant 8 jours et lui infligea de lourdes pertes. Quand il se rendit il n'avait plus un seul boulet à tirer. Lentement Amherst reprit sa marche à travers les rapides du Saint-Laurent, et le 7 septembre, il campait sous les murs de Montréal.

Capitulation de Montréal.—Trois armées, formant une effectif de 20,000 hommes, abondamment pourvues de canons et de munitions, entouraient maintenant Montréal. Qu'était-il besoin d'un tel déploiement de forces pour réduire une ville qui n'avait pour toutes fortifications qu'une mauvaise enceinte de pierre de deux à trois pieds d'épaisseur, quelques canons et une armée de

2,000 soldats? En effet, la menace publiée par l'ennemi de transporter en France tous les miliciens pris les armes à la main avait fait fondre les petits détachements dont il n'était resté, à vrai dire, que les soldats des sept régiments de réguliers. Dans ces conditions toute résistance devenait impossible et exposait une population nombreuse à la fureur des sauvages et des Anglais exaspérés par tant d'héroïsme. D'accord avec les chefs militaires, Vaudreuil demanda à capituler. Amherst accepta sans grandes modifications les 55 articles proposés, mais il refusa aux vaincus les honneurs de la guerre, prétextant les cruautés exercées par les sauvages alliés des Français, en réalité pour venger la honte de la capitulation de Closter-Severn qu'il avait [illegible] avec le duc de Cumberland en 1757. Lévis, indigné, [illegible] se retirer avec ses troupes sur l'île Sainte-Hélène "pour y soutenir l'honneur des armes du Roi". Obligé de céder, il brisa du moins son épée et ordonna aux officiers "de brûler leurs drapeaux pour se soustraire à la dure condition de les remettre aux ennemis."

La capitulation fut signée le matin du 8 septembre. La Nouvelle-France tout entière passait au pouvoir de l'Angleterre.

Epilogue.—Il ne restait plus qu'à transmettre aux petits postes de l'Ouest et de la Louisiane, Détroit, Michillimakinac, Vincennes, Kaskaskia, Saint-Louis, etc., l'ordre de se livrer aux vainqueurs. Ainsi le pavillon britannique commença de flotter sur tout l'immense empire créé par le génie de nos explorateurs, missionnaires, coureurs de bois, hommes d'État, colons et soldats. Mais partout le souvenir de la France, nous le verrons, survécut à son pouvoir: il est aujourd'hui plus vivant que jamais après 150 ans de régime anglais.

L'armée, bon nombre d'officiers civils et de notables, quittèrent alors le pays pour retourner en France. Leurs malheurs et la perte immense qu'ils représentaient ne réussirent pas davantage à émouvoir l'opinion publique restée indifférente à la question coloniale. Choiseul lui-même n'écrivait-il pas à Voltaire, en badinant, après la

capitulation de Montréal : "Si vous comptiez sur nous pour les fourrures de cet hiver, je vous avertis que c'est en Angleterre qu'il vous faut adresser". Toutefois le gouvernement de Louis XV ne manqua pas l'occasion qui s'offrait de faire partager les responsabilités du grand échec. Il intenta un procès retentissant aux administrateurs des dernières années de la Nouvelle-France : cinquante-cinq accusés eurent à rendre compte des "monopoles, abus, vexations et prévarications commis au Canada". Neuf d'entre eux, la plupart complices du fameux Bigot, furent trouvés coupables et condamnés à des restitutions qui s'élevèrent à plus de 21,000,000 de livres. Le plus criminel de tous, Bigot, fut condamné à six mois d'emprisonnement à la Bastille, à la confiscation de tous ses biens et au bannissement perpétuel.

Les mérites des derniers défenseurs du Canada furent reconnus ; le roi d'Angleterre lui-même releva Lévis de l'interdiction qui lui avait été imposée de ne pas servir le reste de la guerre, et le vainqueur de Sainte-Foye reparut avec autant d'éclat sur les champs de bataille de l'Allemagne que dans les forêts du Canada. Il était maréchal de France en 1783, duc et pair l'année suivante.

Le rude Bourlamaque, toujours blessé et toujours sur la brèche fut nommé gouverneur de la Guadeloupe ; Bougainville s'illustra par son voyage autour du monde. Il mourut amiral, sénateur et membre de l'Académie des Sciences.

POSSESSION BRITANNIQUE

LIVRE SIXIÈME

RÉGIME AUTOCRATIQUE

1759-1791

CHAPITRE XVII

GOUVERNEMENT MILITAIRE

(1759-1764)

La conquête du Canada fut pratiquement terminée par la capitulation de Montréal le 8 septembre 1760. Ce jour-là, la France abandonnait à sa rivale, l'Angleterre, le fruit de cent cinquante ans de labeurs et de sacrifices, sans paraître beaucoup apprécier ce qu'elle perdait d'influence et de force pour l'avenir. L'indolent Louis XV, honteusement circonvenu par madame de Pompadour, mal renseigné par ses représentants au Canada, se laissa très facilement ravir le plus bel empire colonial du monde. L'œuvre, si magnifiquement commencée par Richelieu, Colbert, Louis XIV, développée sous l'égide des plus riches blasons, fécondée du sang des plus généreux martyrs paraissait pour jamais abandonnée. Le grand œuvre de la France en Amérique ne devait pourtant pas périr.

Tout aussitôt après la capitulation, Vaudreuil, Bigot, les fonctionnaires, plusieurs familles nobles et presque toute l'armée s'embarquèrent pour la France. Restèrent au pays la majorité des seigneurs, la masse du clergé et

le peuple formant une population d'à peu près 70,000 habitants. Le Canada, leur seule patrie désormais, était dévasté par la guerre, menacé de la famine, ruiné par l'administration frauduleuse de l'intendant Bigot et par la banqueroute de 35,000,000 de papier-monnaie. Ce petit peuple dut éprouver bien des angoisses lorsqu'il vit s'éloigner l'armée française, tandis que le général anglais couvrait le pays de ses milliers de gilets rouges. Le peuple canadien, simple dans ses mœurs, modéré dans ses ambitions, mais jaloux de ses droits, se retira dans ses foyers où il devait trouver l'espérance dans l'avenir.

Domination britannique.—Le régime autocratique, tel qu'établi en Canada sous la domination française, se continue sous la domination britannique jusqu'en 1791. Ce mode de gouvernement, par lequel le souverain ou son représentant exerce un pouvoir absolu et sans contrôle, se pratique après la conquête sous trois formes successives : forme **militaire**, où l'autorité civile est subordonnée aux intérêts militaires, forme **arbitraire**, imposée au Canada par la seule autorité de George III, forme **oligarchique**, exercée par un petit groupe de privilégiés, sorte d'aristocratie officielle qui se recrute surtout dans la bourgeoisie anglaise : négociants et hommes d'affaires.

Capitulations.—La guerre n'étant pas encore terminée en Europe, il ne fut donc pas question de donner au Canada une forme stable de gouvernement ; l'on se contenta d'une administration provisoire conforme aux conditions des capitulations. C'est la *forme militaire* du régime autocratique.

La capitulation de Québec comprenait 11 articles. Elle assurait les honneurs de la guerre à la garnison, garantissait aux habitants le libre exercice de la religion et l'entière possession de leurs biens : maisons, effets, privilèges.

La capitulation de Montréal contenait 55 articles. Amherst y reconnut le libre exercice de la religion, réservant au roi de statuer sur la dîme, les communautés et les droits de l'évêque.

Le peuple, à l'exception des Acadiens, ne devait pas être "transmigré" dans les anciennes colonies. On garantissait la liberté du commerce à l'intérieur et avec les pays d'en Haut. Quant aux **lois, coutumes** et **usages** de ce pays, Amherst ne voulut pas engager sa parole et il écrivit en marge de cet article *"ils deviennent sujets du roi."*

Gouvernement provisoire.—A la reddition de Québec le général Monckton permit aux habitants, qui avaient pris les armes, de retourner sur leurs terres après avoir prêté le serment d'allégeance au souverain de Grande-Bretagne. En octobre, il nomma le brigadier James Murray gouverneur de Québec. Ce premier gouvernement fut à la vérité peu actif, Murray devant surtout s'employer à prévenir les tentatives de retour du chevalier de Lévis, qui ne désespérait pas encore de recevoir des secours de France. La capitulation de Montréal ayant rendu complète la conquête du Canada, le général Amherst rétablit aussitôt les districts du régime français. Devenu lui-même par la conquête gouverneur militaire de tout le pays, il confirma dans sa charge de gouverneur à Québec James Murray, plaça le brigadier général Gage à Montréal, et le colonel Burton aux Trois-Rivières. En 1763, Gage prit le commandement des armées anglaises en Amérique, Burton lui succéda dans le gouvernement de Montréal et Frédéric Haldimand fut chargé du district des Trois-Rivières.

Le général Amherst retourna bientôt à New-York avec son armée, ne laissant au Canada que quelques régiments d'infanterie pour maintenir l'ordre. Les habitants durent prêter serment d'allégeance à leur nouveau souverain, et, à cette condition, la milice canadienne conserva ses armes et fut maintenue dans ses attributions et prérogatives. Amherst établit la liberté de commerce avec les colonies voisines, auxquelles il demanda d'apporter ici leurs denrées et autres produits pour "la réfection de ce peuple menacé de la plus noire famine." Les soldats devaient payer en argent ce qu'ils achetaient des habitants; le général conseillait à ceux-ci de bien s'entendre avec les militaires, et les assurait de la protection du pou-

voir, s'ils se montraient soumis et obéissants à l'autorité nouvelle.

George III monta sur le trône d'Angleterre au mois d'octobre 1760, il devait régner durant soixante ans.

La Justice.—Déjà, au mois d'octobre 1759, Murray avait établi un système sommaire de la justice et nommé le colonel Young juge civil et criminel pour tout le district de Québ[illegible] En janvier 1760, il donnait une commission de juge à Jacques Allier, avec juridiction de Berthier (en Bas) jusqu'à Kamouraska. Le 31 octobre 1760, il abolissait cette justice provisoire et décrétait qu'à l'avenir tous les différends seraient jugés par lui-même ou par le conseil militaire; seules les contestations au sujet de "clôtures, dommages et autres cas provisoires" seraient réglées par les officiers de milice. Pour Montréal et les Trois-Rivières, Amherst avait statué que les différends ordinaires seraient du ressort des capitaines de milice et les délits plus importants soumis au commandant militaire de chaque district. Les lois et coutumes en usage avant la conquête restèrent en vigueur jusqu'en septembre 1764.

Faits divers.—L'Angleterre supporta longtemps à elle seule les dépenses de l'administration du pays. Le peuple ne connut guère d'autres impôts que ceux du commerce, ni d'autres taxes que celles de quelques licences. Les revenus provenant de ces sources ne couvraient qu'une faible partie des frais d'administration. Le serment du Test, exigible de tous les fonctionnaires, ne permettait pas aux Canadiens d'occuper aucun emploi public (1); les Anglais et Huguenots se partagèrent donc toutes les fonctions civiles.

En 1761 la plus grande misère sévit parmi le peuple. A Québec, les officiers et les commerçants souscrivirent à un fond de charité publique pour venir en aide aux miséreux; les soldats eux-mêmes donnèrent un peu de

---

(1) Serment que devaient prêter tous les fonctionnaires de l'État et par lequel ces derniers déclaraient rejeter le dogme de la Transsubstantiation et le culte de la mère de Dieu.

leur ration aux plus affamés. Le gouverneur fit un appel de secours au gouvernement de Montréal, qui avait moins souffert des désastres de la dernière guerre.

À la demande de Murray, l'Angleterre envoya dans la colonie de fortes sommes d'argent pour permettre aux Canadiens de relever leur commerce et de se refaire des grandes pertes, causées par la banqueroute de la monnaie de cartes. Le gouvernement se montra de son côté très actif, il poussa avec vigueur les travaux d'arpentage par toute la province jusqu'aux territoires des grands Lacs. La citadelle de Québec fut mise dans un meilleur état de défense, car l'on craignait toujours le retour offensif des Français.

Les Canadiens réclamèrent longtemps le retour au pays de quelques centaines de prisonniers de guerre qui languissaient encore dans les prisons d'Irlande et de Grande-Bretagne, au mépris des capitulations.

Les Acadiens inspiraient toujours des craintes au conquérant; on proposa de les reléguer tous sur quelque réserve sauvage, où ils auraient été considérés comme étant hors la loi. C'est avec une grande appréhension qu'on les voyait revenir s'établir dans leur ancienne patrie et dans cette province. Ils continuèrent cependant de rentrer au pays par petits groupes, sans bruit, et l'on se contenta d'exiger d'eux le serment d'allégeance à la couronne britannique.

À l'été de 1762, les Français firent leur apparition sur les côtes de Terreneuve. Ils s'emparèrent même de Saint-Jean, qui retomba aussitôt au pouvoir des Anglais. Cette attaque des revenants d'un jour jeta quelque émoi dans la population et le gouverneur Murray concentra des troupes à Deschambault et à Jacques-Cartier en prévision d'une surprise. La France n'avait voulu cependant que faire une diversion de ce côté, afin d'obtenir de plus grands avantages pour ses pêcheries du golfe à la conclusion de la paix qui s'annonçait prochaine.

Vaines promesses.—À leur départ, Vaudreuil et Bigot avaient signé la proclamation suivante: "Ayant été informés de l'inquiétude où sont les peuples de cette colonie, sur le payement de la monnaie de papier qui

reste sur la place, nous ne pouvons nous dispenser de les assurer que nous ne doutons nullement que Sa Majesté Très Chrétienne ne paye cette monnaie dès que les circonstances deviendront plus favorables. Sa Majesté nous en a même fait prévenir." Choiseul renouvela plus tard cette assurance. Louis XV ne fit pas honneur à la parole donnée en son nom ; et Murray dut prendre d'énergiques mesures pour empêcher le rachat à vil prix de cette monnaie par les agents de France et les commerçants anglais ; plusieurs sacrifièrent quand même leurs valeurs, rachetées en 1765 à un très fort escompte. Ce fut presque une perte totale pour les Canadiens.

Fin de la guerre.—Aux termes de la capitulation de Montréal, les officiers et soldats renvoyés en France sur parole ne devaient plus servir durant la guerre ; le roi, ayant égard à leurs services et à la perte de leurs biens en Canada et aussi à la parole donnée de ne plus servir, accorda à tous ces officiers et soldats une pension de retraite pour la durée de leur mise en disponibilité et leur ordonna de se retirer dans la province de la Touraine, sous les ordres de monsieur de Longueuil, ancien gouverneur des Trois-Rivières. Il fut aussi ordonné aux intendants et ordonnateurs des ports de France de secourir les Canadiens repassés en France à la conquête.

Enfin au mois de novembre 1762 les hostilités cessèrent en Europe. Le clergé et les seigneurs espéraient toujours le retour de la vieille France sur les bords du Saint-Laurent ; la France ne revint pas. Quant au peuple il paraît s'être assez vite accommodé du régime nouveau ; la tranquillité relative dont il jouissait depuis la conquête, lui faisait regarder l'avenir avec quelque assurance ; et pourtant l'avenir lui réservait de longs jours d'épreuves où il devait combattre pour ses plus chères libertés.

Traité de Paris.—Le 10 février 1763, un traité de paix signé à Paris par les représentants de la France, de l'Espagne et de la Grande-Bretagne mettait fin à la guerre de Sept ans. La France y abandonnait définitivement à l'Angleterre l'Acadie, le Canada et ses dépendan-

ces, se réservant le droit de pêche sur les côtes de Terreneuve et dans les eaux du Saint-Laurent et la propriété des îles Saint-Pierre et Miquelon. Le Mississipi sur tout son parcours devenait la ligne frontière entre les possessions anglaises et françaises dans les territoires de l'Ouest américain. L'Angleterre reconnut la liberté de la religion catholique selon le rit de l'église romaine "*en tant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne*". Elle reconnut aussi à ses nouveaux sujets le droit absolu de disposer de leurs biens comme ils l'entendaient. Quant aux **lois, coutumes** et **usages** établis, il n'en fut pas question au traité. Rien non plus n'y garantissait explicitement la survivance de la langue française.

Le traité de Paris fut publié dans la province au mois de mai 1763. Le clergé et la noblesse le reçurent moins bien que le peuple; ils avisèrent bientôt sur la conduite à tenir. Plusieurs prêtres d'origine française, quelques familles nobles et bourgeoises, en tout à peine trois cents personnes retournèrent dans leur pays d'origine, tandis que nombre d'autres, parties en 1760, revinrent au Canada.

Le gouvernement provisoire fut maintenu jusqu'au mois d'août 1764, alors que fut établi le gouvernement arbitraire, qui devait durer jusqu'à la révolution américaine.

Soulèvement de Pontiac.—Les sauvages de la province avaient fait leur soumission aussitôt après la conquête; ceux des grands Lacs et des territoires de l'Ohio, plus nombreux et mieux organisés et aussi plus jaloux de leur liberté, décidèrent de faire échec à la domination anglaise dans les pays de l'Ouest. Pontiac, de la famille des Outaouais, et dont les talents de meneur d'hommes atteignaient presque au génie, profita de l'état d'esprit de ses congénères pour tenter un soulèvement général de tous les sauvages contre la toute-puissance anglaise en Amérique. Il prit l'initiative d'un mouvement, dont le but était de rejeter les Anglais à l'est des Alléghanys et d'assurer aux siens, par une confédération de toutes les tribus sauvages, la libre et entière possession de tous les territoires des grands Lacs. Le projet ne

manquait pas de grandeur et sa réalisation pouvait avoir de graves conséquences pour l'avenir de l'Angleterre sur ce continent. L'on a prétendu que les Français de la Louisiane avaient provoqué ce soulèvement; en tous cas ils ne le favorisèrent pas très efficacement.

Au mois de mai 1763 Pontiac, à la tête de milliers de sauvages, ouvrit les hostilités et s'empara assez facilement de tous les forts depuis Michillimakinac jusqu'à Pittsburg. Les sauvages massacrèrent ou amenèrent en captivité les garnisons et les réfugiés vaincus. Ils échouèrent cependant devant le fort de Détroit, défendu par Gladwin, à la tête de quelques soldats et de centaines de Canadiens réunis dans le fort. Le général Bouquet dans un beau fait d'armes les défit également au fort Pitt et à Bushy-Run. L'année suivante Bouquet prit à son tour l'offensive et porta la guerre en territoire indien, d'où il ramena un grand nombre de prisonniers. Pontiac n'ayant pu soutenir ses premiers succès, les diverses tribus firent leur paix les unes après les autres et en 1766 tous les sauvages d'Amérique avaient enterré la hache de guerre. Cette guerre fut marquée de part et d'autre par de grandes cruautés, Bouquet offrit une prime pour chaque chevelure apportée au camp et le défenseur du fort Pitt, Écuyer, suggéra de "couper par morceaux les femmes et les enfants des guerriers qui attaqueraient le fort".

Signes des temps.—A l'occasion de ce soulèvement et sur l'avis de Gage, on avait enrôlé trois cents Canadiens sous le commandement de Rigauville; ce bataillon fut envoyé en garnison à Oswego au mois d'avril 1764, il revint en novembre ainsi qu'un détachement d'Iroquois de Caughnawaga qui avait aussi pris part à l'expédition. Les provinces américaines les plus intéressées pourtant dans le conflit, comme la Virginie, la Pennsylvanie, ne se crurent obligées qu'à la seule défense de leur territoire et refusèrent de contribuer en aucune façon à des expéditions en dehors de leurs limites. Quelques centaines d'aventuriers de ces provinces se joignirent cependant à l'armée anglaise; mais leur utilité fut égale à leur valeur, la plupart désertèrent en face de l'ennemi.

Ce soulèvement se termina par une victoire pour l'Angleterre; mais des esprits plus clairvoyants auraient pu voir dans la conduite des États comme le prélude de l'indépendance américaine. L'Angleterre ne commandait déjà plus dans ses anciennes colonies.

Prétendu despotisme.—La France avait cédé le Canada apparemment sans beaucoup de regrets et le peuple dut accepter ses nouveaux maitres. On conçoit cependant que ce changement radical ne se fit pas sans quelques heurts inévitables dans les circonstances. On ne pouvait oublier ainsi tout d'un coup que le maitre d'aujourd'hui avait été l'ennemi d'hier; puis, l'on s'était tant battu contre l'Anglais qu'on le détestait avant même de le connaitre. Cependant il est certain que le conquérant au premier temps de sa domination n'abusa point de son avantage, et, à la victoire par les armes il parait avoir ambitionné la victoire par les bons procédés. Aux jours moins heureux des luttes subséquentes, le peuple canadien, dans des adresses au souverain, rappelait avec quelque attendrissement ces premières années de tranquillité. En vérité, on respecta pour un temps ses lois, sa religion, ses coutumes, sa langue et son foyer. La noblesse et le clergé avaient bien perdu quelques privilèges d'ordre particulier, plus apparents que réels, mais le peuple ne souffrit guère durant ces premières années du régime britannique.

Anglais et Canadiens.—D'autre part, nos gens, roturiers et seigneurs, s'entendirent moins bien avec les quelques centaines d'Anglais, établis au pays. C'était pour la plupart des " soldats licenciés ou individus de médiocre éducation, dont l'unique ambition était de faire fortune. Plusieurs, dit encore Murray, ne sont que des marchands crapuleux, des cabaretiers perdus de réputation; rien ne peut contenter ces fanatiques licencieux, qui ne veulent que l'anéantissement des Canadiens. Ils détestent la noblesse à cause de sa naissance, de sa conduite et de ses titres au respect de tous." De leurs rapports avec de telles gens, il n'est pas douteux que les Canadiens eurent parfois beaucoup à souffrir. Mais ni

l'Angleterre ni ses représentants au Canada n'étaient responsables des sentiments et des actes de cette poignée de fanatiques aventuriers, venus pour la plupart des colonies voisines. Murray avait certes d'autres sentiments à notre égard. "Je me glorifie, écrivait-il (17[illegible]5), d'avoir fait tout en mon pouvoir pour gagner à mon royal maitre l'affection de ce peuple brave et courageux, **dont le départ du pays, si jamais il avait lieu, serait une perte irréparable pour l'empire.**"

CHAPITRE XVIII

GOUVERNEMENT ARBITRAIRE

(1764-1774)

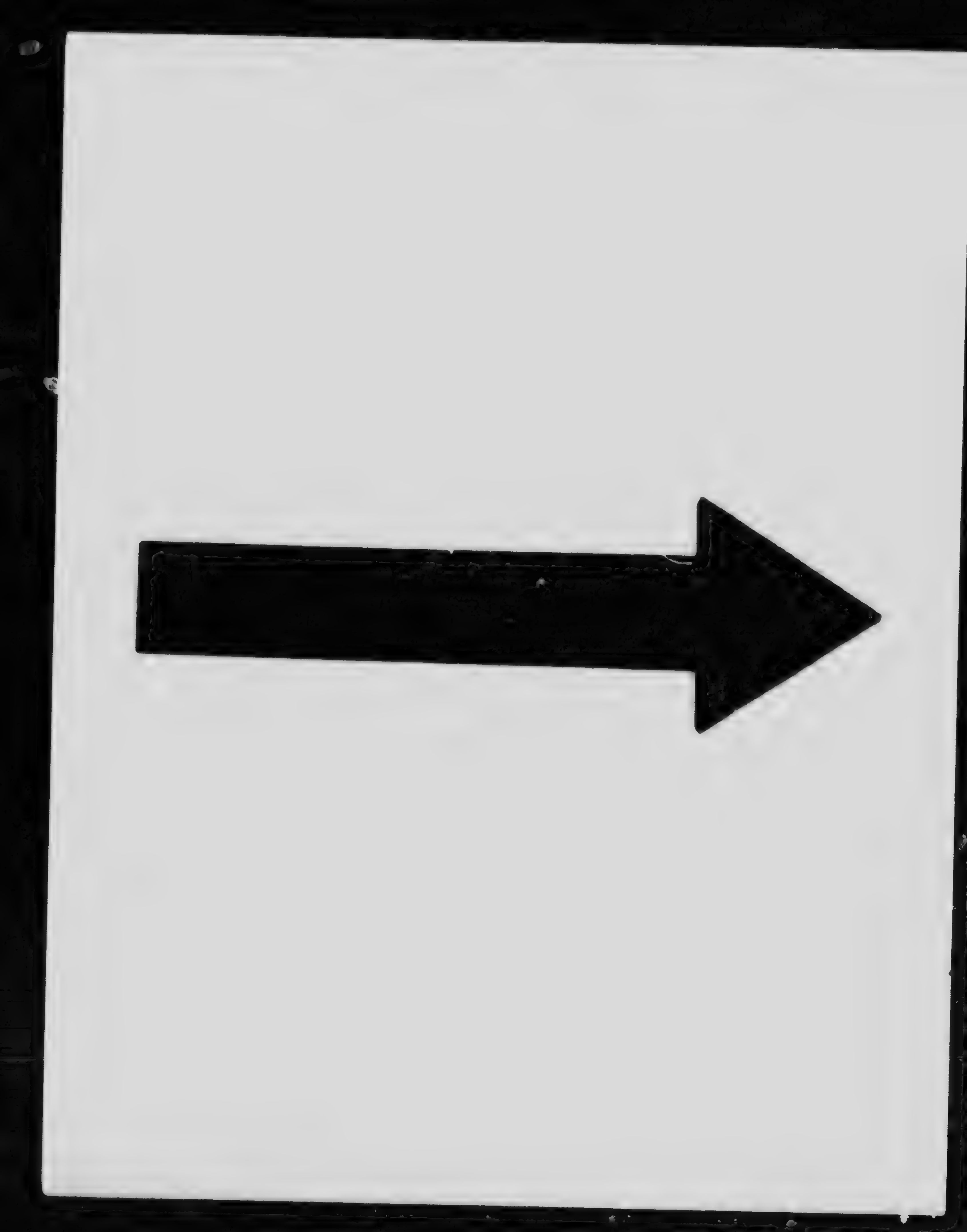
Gouvernement stable.—Dans une proclamation du 7 octobre 1763, George III donnait une forme stable de gouvernement civil au Canada. Il nommait un gouverneur général, assisté de deux lieutenants-gouverneurs et d'un conseil, lequel était formé du juge en chef, du receveur général et de huit autres membres (1). Il devait être convoqué une Chambre législative des représentants du peuple si les circonstances le permettaient; les circonstances ne le permirent qu'en 1791. L'Angleterre éprouvait de telles difficultés avec les parlements de ses colonies anciennes qu'elle n'était guère disposée à en établir un dans sa nouvelle colonie. A cause du serment du Test, exigé par la constitution nouvelle de tous les fonctionnaires de l'État, les Canadiens furent de droit écartés des principales charges publiques. La justice devait être administrée d'après les seules lois anglaises. Le gouvernement pouvait lever des milices pour le service intérieur et extérieur; il nommait aussi aux emplois

(1) Le premier Conseil fut composé du juge en chef Wm Gregory, du receveur général George Suckling et de P. E. Irving, S. Holland, A. Mabane, Ths. Dunn, J. Goldfrap, Frs. Mounier et Hector Cramahé; ces deux derniers étaient des Huguenots d'origine française.

ecclésiastiques et disposait seul des fonds publics. Ni le gouverneur, ni le Conseil n'avaient cependant le pouvoir de lever des impôts ou d'établir des taxes. Enfin, le gouverneur assisté de son Conseil d'État était investi des pouvoirs législatif et exécutif toujours sous l'autorité royale.

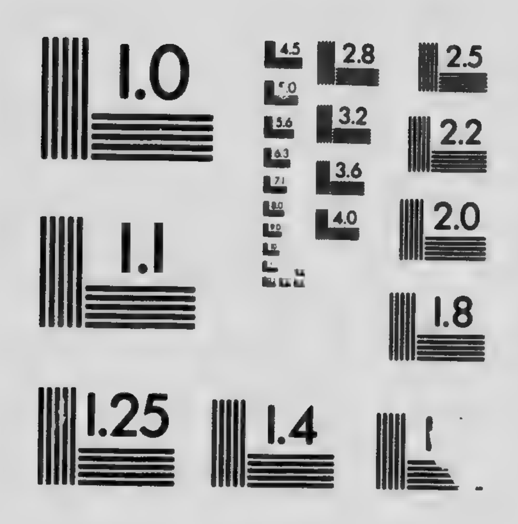
Dans des instructions spéciales, il était enjoint a Murray, nommé gouverneur cette même année, de faire prêter aux habitants le serment d'allégeance sous peine de l'exil pour les récalcitrants. Un grand nombre s'y refusèrent pourtant et ne furent pas autrement inquiétés. Le gouverneur devait aussi exiger des catholiques de déclarer sous serment s'ils avaient des armes et des munitions; aucune juridiction émanée de Rome n'était admise au pays. George III, qui avait pris l'engagement de respecter la liberté religieuse en Canada, recommandait à son représentant ici de donner tout l'encouragement possible à la construction d'écoles protestantes, afin, disait le roi, de parvenir à établir l'Église d'Angleterre tant en principe qu'en pratique et que les dits habitants puissent être graduellement induits à embrasser la religion protestante et à élever leurs enfants dans les principes de cette religion. Tout l'enseignement public devait être soumis à l'approbation du gouverneur. Ces intentions royales ne furent guère réalisées et restèrent une simple déclaration de principes.

Nouvelle province.—George III, de sa seule autorité, agissant en vrai propriétaire d'État, avait aussi jugé bon de restreindre les limites du Canada aux terres colonisées le long du Saint-Laurent et qu'il désigna sous le nom de province de Québec. Celle-ci avait la forme d'un trapèze renversé, dont les points d'angles étaient: au nord, les sources de la rivière Saint-Jean du Labrador, à l'ouest, le lac Nipissing, au sud, le lac Saint-François, de ce point la limite suivait la ligne 45e et la hauteur des terres jusqu'au cap Rosier, et marquait la frontière de l'est. L'île Royale (Cap-Breton) et l'île Saint-Jean (Prince-Édouard) furent réunies à la Nouvelle-Écosse. Toutes les terres au nord et à l'ouest de ces limites furent réservées comme domaine royal pour la pêche, la chasse



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

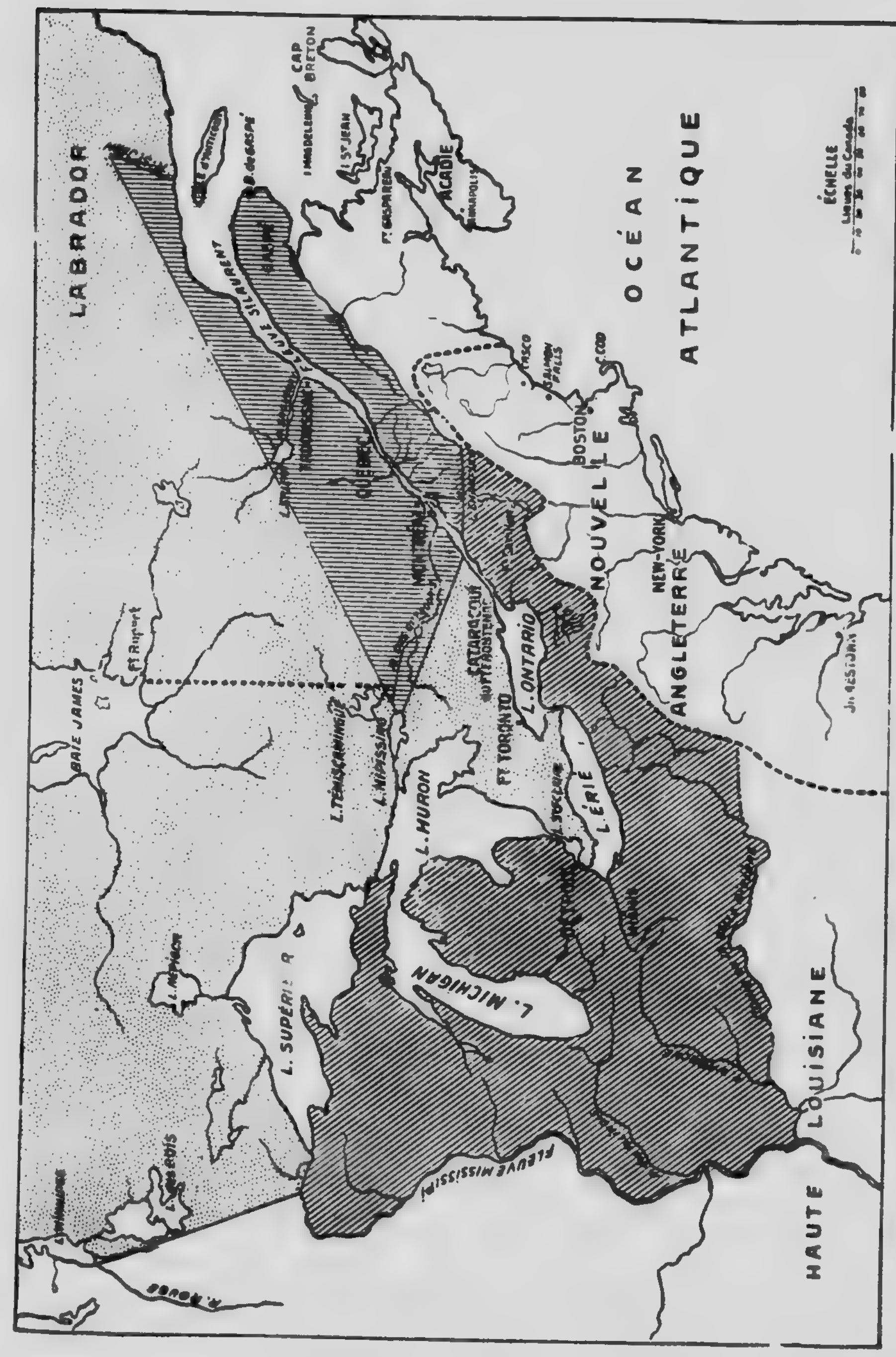




la traite des pelleteries, et il fut défendu de s'y établir en aucune façon. C'était pratiquement empêcher les Canadiens de former aucun établissement de colonisation dans un pays qui était pourtant bien le leur et même supprimer au profit des anciennes colonies tout commerce des fourrures avec les pays d'en Haut. L'on détachait du Canada français plus des quatre cinquièmes de son territoire déjà exploré pour les réunir par les liens économiques aux anciennes colonies. L'Angleterre ne se doutait pas, que, dix ans plus tard, les provinces en révolte tenteraient de conserver les avantages que leur avait si aveuglément accordés George III, de l'avis, intéressé ou non, des lords du commerce.

Mesure arbitraire. — La constitution de 1763 avait été donnée par le roi seul sans l'intervention des Chambres anglaises. Cependant la constitution britannique oblige le souverain à gouverner conjointement avec les représentants du peuple. Il appartenait donc au parlement anglais d'imposer au Canada un mode de gouvernement conforme aux intérêts du royaume. Il parut dès cette époque à plusieurs conseillers de la couronne et même à Carleton que sa Majesté avait outrepassé ses pouvoirs. Le statut constitutionnel du pays, conquis par les soldats de l'empire, devait émaner de l'autorité intégrale de l'empire et non pas du seul descendant de la maison du Hanovre. Le gouvernement créé par la proclamation royale était donc inconstitutionnel et arbitraire. Ce défaut radical de la première constitution canadienne amena quelques désordres dans l'administration du pays, le peuple en éprouva les mauvais effets sans peut-être savoir exactement la cause du malaise qu'il ressentait. Le nouveau gouvernement fut proclamé le 10 août 1764.

Cours de justice.—Par une ordonnance, rendue le 17 septembre 1764, Murray donnait à la nouvelle province un système judiciaire permanent, calqué en grande partie sur celui de la Nouvelle-Écosse. Il établit une cour supérieure du Banc du Roi et une cour inférieure des Plaids communs avec assises pour chacune à Québec et à Montréal. Les seules lois anglaises y étaient en



CARTE DES FRONTIÈRES : 1763, hachures verticales ; 1774, toute la partie ombrée ; 1783, hachures obliques, territoire cédé aux États-Unis ; la ligne verticale pointillée, au centre, marque la frontière limitrophe des deux Canadas en 1791.

vigueur, la loi française pouvait cependant être invoquée pour les causes au sujet des terres antérieures à 1764. Tous les procès civils ou criminels pouvaient amener la prise de corps, et la saisie de tous les biens du défendeur avant même la condamnation de ce dernier. Le procès par jury fut établi pour toutes les causes au civil comme au criminel; les avocats canadiens pouvaient exercer leur profession devant toutes les cours. Un troisième tribunal, fut établi pour les différends de moindre importance; c'était la cour des Sessions trimestrielles, présidées par les juges de paix, chargés en même temps de la police des villes. Les huissiers et les baillifs, exécuteurs des ordres des cours, étaient choisis par le gouvernement parmi ceux que le peuple élisait chaque année pour remplir cette charge. Tous les habitants sans distinction pouvaient servir comme jurés.

Déplorables abus.—Les lois anglaises inconnues du public et imposées arbitrairement ne s'adaptaient pas aux conditions économiques, à la mentalité et aux besoins de cette vieille province française; la plupart des juges entendaient mal la langue française, d'autres manquaient de science légale; quelques-uns étaient fort peu recommandables, tel le premier juge en chef William Gregory, sorti de prison pour monter sur le Banc; Pierre du Calvet, nommé juge de paix, manquait de probité, et Thomas Walker, aussi juge de paix, fut l'homme de toutes les intrigues. Les magistrats et les officiers de justice, ne recevant que les seuls honoraires des causes portées à leur tribunal, avaient tout intérêt à se créer de la besogne. Des gens de cours, munis de blanc-seings d'accusation, parcouraient les paroisses, incitant les gens à se faire des procès; les prisons furent remplies des victimes de ce système néfaste. La justice ne semblait pas établie pour régler les différends mais plutôt pour les susciter. Au dire de Carleton ce système était en vogue par toute la province. Cela dura jusqu'en 1770; et la petite mais bruyante minorité anglaise, estimant sans doute que les Canadiens jouissaient encore de trop de libertés, intrigua pour les empêcher de servir comme jurés et leur enlever les quelques rares prérogatives qu'on leur avait reconnues.

Rappel de Murray.—Le premier gouverneur anglais du Canada avait compris que la tolérance et la justice feraient plus que l'arbitraire et la violence pour rapprocher les Canadiens de leurs nouveaux maîtres; il y conforma sa conduite et se montra sympathique à notre population. Il se glorifiait "*d'avoir tout fait pour gagner au roi l'affection de ce peuple fort et hardi, dont quelques privilèges reconnus feraient la classe d'hommes les plus fidèles et les plus utiles à l'empire.*"

Les Anglais intolérants et fanatiques s'en prirent à Murray de ce que les Canadiens échappaient en partie à leur ostracisme outrageant; ils s'employèrent à le faire rappeler. Ils l'accusèrent à Londres de favoriser le "papisme" à l'encontre du protestantisme qu'ils pratiquaient d'ailleurs peu ou point. Les Canadiens, sympathiques à Murray, prirent sa défense auprès des autorités impériales; mais le gouvernement anglais, circonvenu par les sourdes menées des marchands de Londres, jugea quand même à propos de rappeler le gouverneur, qui passa en Angleterre au mois de juin 1766 pour ne plus revenir. Murray tombait victime de sa sincérité, de sa franchise, de son sens vrai du devoir accompli sans faiblesse.

Sir Guy Carleton.—Au départ de Murray, le colonel Paul Æmelius Irving devint président du Conseil et administrateur intérimaire. À l'automne, sir Guy Carleton arriva à Québec. Il fut nommé gouverneur général en 1768. Doué d'une intelligence supérieure et d'un jugement sûr, le nouveau gouverneur n'avait pas les manières brusques de son prédécesseur. D'une énergie plus calme, il se montra pourtant aussi ferme tout en étant plus diplomate. Il s'imposa tout de suite à son Conseil, avec lequel il eut des démêlés, à cause du choix qu'il avait fait de certains conseillers, qu'il consultait de préférence aux autres. Irving et Mabane durent même pour cela abandonner leur charge. Généralement sympathique aux Canadiens, il fut assez habile pour interpréter souvent à leur avantage les intentions de la métropole sans provoquer trop d'alarme dans le groupe des ostracisants. S'il savait parfois combattre ces der-

niers bien en face, il s'employait aussi à faire connaître là-bas leurs menées secrètes et louches et à déjouer leurs intrigues. Après s'être abondamment renseigné sur tous les points concernant l'administration civile, la justice, le caractère des habitants et les ressources économiques du pays, il passa en Angleterre, où il réussit à faire partager aux hommes d'État anglais quelques-unes de ses idées au sujet de la constitution nouvelle qu'ils y élaboraient pour le Canada. Il revint au pays après quatre ans d'absence, durant lesquels M. Hector Cramahé exerça les fonctions de lieutenant-gouverneur.

Ordonnance de Carleton.—À la suite d'une enquête ordonnée par le ministère et commencée en 1767 par M. Morgan sur toute l'administration du pays, le gouverneur Carleton édicta une nouvelle ordonnance de la justice en 1770. La juridiction des juges de paix fut modifiée et plusieurs causes d'abus furent supprimées. La cour des Plaids communs devait siéger plus souvent et tenir des assises périodiques dans les principaux centres ruraux afin d'éviter des déplacements onéreux pour les plaideurs. Les honoraires des officiers de justice furent fixés à des taux plus raisonnables; on ne permit plus l'emprisonnement avant jugement rendu, ainsi que la saisie des biens immeubles pour les causes peu importantes.

Le commerce.—La capitulation de Montréal assurait la liberté du commerce à l'intérieur, Amherst l'étendit aux colonies voisines; les monopoles du régime français furent abolis; le commerce avec la France fut prohibé; l'on conseilla aux marchands de revendre en Europe les marchandises achetées avant la guerre; cette suppression de toutes relations commerciales avec la France créa beaucoup de malaise et favorisa la contrebande que Murray crut pouvoir empêcher en plaçant dans le golfe des vaisseaux de patrouille. L'industrie, à cause des règlements prohibitifs de la Grande-Bretagne, est très lente à se développer, malgré l'esprit d'entreprise des Anglais, si largement favorisés par de précieuses relations commerciales à Londres. Le commerce des bois-

sons continue de se faire par les trafiquants de fourrures sur les réserves des sauvages et donne parfois lieu à de grands désordres. Le commerce des pelleteries est détourné vers les anciennes colonies, à cause des communications plus faciles de ces provinces avec les grands Lacs et grâce aussi sans doute à l'influence des commissaires des sauvages qui sont plus sympatiques aux colonies américaines. Ce fut l'une des conséquences de la séparation des territoires de l'Ouest de la province de Québec. Le développement économique se fait surtout dans les districts de Québec et de Montréal, tandis que dans celui des Trois-Rivières il perd beaucoup de son importance.

L'agriculture.—L'agriculture ne donne pas encore à cette époque tout le rendement que comporte la fertilité du sol. Cependant, les officiers et les soldats licenciés, dont quelques-uns ambitionnaient de se tailler de vrais domaines sur les terres de la couronne, apportèrent dans les campagnes, où ils s'établirent, l'appoint de méthodes nouvelles et productives. La population agricole, au nombre de 50,000 âmes environ formaient près de 120 paroisses, presque toutes échelonnées sur les bords du majestueux fleuve Saint-Laurent; les cultivateurs étaient à peu près tous avantageusement établis sur de grandes étendues de terres, très fertiles, et les gouvernants étaient disposés à favoriser le progrès rural; ils insistèrent souvent sur les immenses avantages de la culture du chanvre, qui aurait amené plus tard la création d'industries diverses, qui ont fait la prospérité des pays voisins.

La noblesse canadienne.—La noblesse canadienne avait incontestablement le plus perdu au changement de maîtres: emplois, honneurs, influences, tout cela s'était mêlé aux ruines de la conquête. Plus d'un tiers des gens de noblesse vendirent leurs seigneuries et prirent du service actif en France: les autres préférèrent rester en terre canadienne. Pour un temps ils furent tenus éloignés des charges de l'État et confinés sur leurs terres; mais plusieurs s'imposèrent par leur conduite et leur loyauté à l'attention du pouvoir nouveau; ils surent

prendre sur lui un ascendant réel, qui devait les conduire aux différents emplois de l'administration après l'Acte de Québec. À cette époque leur rôle consiste surtout à servir d'intermédiaires officieux et souvent bien accueillis entre le pouvoir et le peuple, dont ils portèrent parfois jusqu'au pied du trône les justes revendications. Cependant, à ce contact du pouvoir, quelques-uns apprirent à subordonner les vrais intérêts du peuple à leur influence intéressée. Devenus de nouveau bien en cour, ils abandonnèrent assez volontiers à d'autres le soin de continuer la lutte pour la liberté. Carleton, par opportunité diplomatique autant peut-être que par sympathie, voulait se les attacher en les admettant aux emplois civils et militaires afin de gagner plus sûrement la population et fortifier la conquête. Cette politique, à la fois de bienveillance et d'intérêt, ne fut pourtant généralement suivie qu'après l'abolition du régime arbitraire en 1774.

Les paysans.—Quant aux "habitants", qui formaient la très grande majorité de la population, ils avaient aussi beaucoup souffert de l'état de guerre; la paix rétablie, tous reprirent avec un courage nouveau le travail des champs, la féconde et paisible vie de famille qui devait être leur plus grande puissance. Au lendemain de la conquête, le peuple canadien restait à la merci du vainqueur, qui aurait pu, s'il eût voulu, consommer sa ruine et sa disparition; ce fut bien l'ambition de plusieurs comme c'est encore le rêve de quelques-uns. Sans richesse, sans organisation politique, sans beaucoup d'instruction, il conserva cependant sa foi, sa langue, ses mœurs et sa mentalité propre, malgré les circonstances souvent défavorables et le milieu parfois hostile. Attristé par l'abandon de la vieille France, il se retira dans la paisible cité de ses foyers.

L'Église du Canada.—L'Église canadienne s'était vivement ressentie des maux de la guerre de conquête. Sous le régime anglais ce fut la séparation complète de l'Église et de l'État. Quelques membres du clergé repassèrent en France; Mgr de Pontbriand, mort en 1760, ne devait avoir de successeur qu'en 1766. Deux ans

après la conquête, M. Charet, délégué par les Canadiens, se rendit à Londres pour faire des représentations au gouvernement au sujet des libertés de l'Église au Canada. Quoique bien accueilli par les ministres, on lui fit cependant comprendre que le ministère anglais était moins bien disposé à l'égard des prêtres français, à cause de leurs relations avec la France. En général, le gouvernement usa de tolérance envers l'Église canadienne, à l'exception de certaines communautés religieuses, dont il prétendit empêcher le recrutement et s'emparer des biens.

Les Ordres religieux.—L'ordre des Jésuites déplut davantage au pouvoir, on mit en doute la valeur de ses titres et l'on demanda sa suppression pure et simple. Murray installa ses quartiers militaires dans leur collège de Québec et leur refusa le droit de faire des missions parmi les sauvages ; le gouvernement avant défendu le recrutement de cet ordre, et le pape Clément XIV l'ayant lui-même supprimé en 1774, il ne put se recruter et ses biens tombèrent en déshérence ; Amherst reçut la promesse du roi de les recevoir en reconnaissance de ses services, il devait en être décidé autrement plus tard. Les Récollets, plus sympathiques au pouvoir, s'accommodèrent davantage du nouvel ordre de choses. Gage affirme que leurs manières sont simples et honnêtes ; ils ont appris, dit-il, à ne pas susciter de mauvais vouloir. C'est un ordre mendiant et vivant exclusivement de son travail ; ils sont peu nombreux à cette époque et ne se recrutent pas. Les séminaires de Québec et de Montréal, maintenus dans leurs privilèges, continuèrent leur œuvre d'éducation ; quant aux communautés de femmes, elles sont pour la plupart très pauvres, avant tout perdu durant la guerre ; Murray proposa de leur venir en aide.

L'Évêque.—En 1766, M. Briand fut nommé évêque de Québec avec l'assentiment du ministère anglais, à la condition de ne point prendre de titre officiel ; l'Église canadienne, pendant six ans privée de direction épiscopale, prit alors une nouvelle vigueur et continua son œuvre magnifique d'éducation chrétienne.

Les Protestants.—Quant à l'Église protestante, elle n'occupe guère une position brillante ; elle n'avait alors

de temple nulle part et trois ou quatre ministres se partageaient toute la besogne, dont un défroqué à Québec, et un chapelain militaire à Montréal. L'ex-jésuite Roubaud, dont toute la famille était d'ailleurs protestante, continua de s'agiter beaucoup au sujet de l'avenir du pays; ses billevesées sur tous les sujets servirent parfois de prétextes à des taquineries méchantes.

Faits divers.—Gage et Burton avaient été déplacés au début du gouvernement civil et leur fonction de lieutenant-gouverneur fut abolie. Leur passage à Montréal et aux Trois-Rivières avait été marqué par une opposition sourde mais constante à l'autorité de Murray. Ils prétendaient à une juridiction indépendante, en vertu de leur commission militaire; Murray souffrait de voir son autorité ainsi contestée, il réussit à se défaire d'eux assez facilement et à centraliser en sa personne le pouvoir civil et militaire dans toute l'étendue de la province de Québec.

En 1764 des troubles sérieux se produisirent à Montréal entre la population civile et les militaires. Un nommé Thomas Walker, juge de paix, fut assailli chez lui un soir de décembre. Il fut même tenu pour mort, bien qu'il n'eût perdu qu'une oreille. Walker, doué d'un bel esprit turbulent, réussit à donner à l'incident les proportions d'un événement capital; il s'employa à soulever les passions populaires et à mettre en conflit les civils et les militaires. La capitaine Fraser et Saint-Luc de la Corne furent mêlés à cette affaire, et, avec quatre autres, jetés en prison où ils languirent quelque temps. Le gouverneur lui-même dut intervenir, finalement ils furent relâchés. Cette dispute avait fait grand bruit.

Pendant de longues années, les principales charges de l'État furent en quelque sorte vendues aux enchères et les titulaires, qui en touchaient les appointements, n'en remplissaient pas toujours eux-mêmes les fonctions; celles-ci étaient confiées à des remplaçants, dont on s'occupait fort peu des aptitudes et des capacités. Plusieurs des fonctions publiques n'étaient rétribuées qu'au pourcentage des honoraires qui y étaient attachés. Ces fonctionnaires, dont la nomination ne dépendait nullement du pouvoir local, jouissaient de ce fait, vis-à-vis du gouver-

nement de la colonie, d'une indépendance, qui fut souvent préjudiciable à l'administration. Carleton, dans un esprit civique devenu plutôt rare aujourd'hui, ne voulut jamais accepter les appointements attachés à sa charge.

Les sauvages des grandes réserves de l'Ouest étaient sous la direction immédiate de surintendants, relevant directement de l'autorité de Londres. Carleton voulant contrebalancer l'influence que les Français de la Nouvelle-Orléans conservaient toujours sur ces populations nomades, aurait voulu organiser des expéditions dans les pays d'en Haut, et en confier la direction à des Canadiens bien en vue; le ministère s'y refusa toujours à cause de certains hauts intérêts financiers, qui prétendaient à conserver pour eux seuls ces immenses ressources de l'Ouest, où ils pratiquaient largement l'exploitation du commerce des fourrures.

Premières luttes politiques.—Le régime français ne comportait pas de mœurs politiques pour le peuple, qui ne participait aucunement au gouvernement du pays. Il devait en être autrement sous la domination du conquérant. Les Anglais avaient apporté avec eux des habitudes de gouvernement, soi-disant par le peuple, et ils ambitionnèrent de voir s'établir ici, à l'instar des colonies voisines, un gouvernement représentatif, la plus précieuse peut-être des prérogatives populaires. La constitution de 1763 pourvoyait en effet à la formation d'un parlement canadien; se prévalant de ce droit, reconnu par le roi, ils se mirent tout de suite à réclamer la formation d'une Chambre élective; seulement ils n'étaient pas disposés à se laisser gouverner par la majorité; aussi bien, réclamèrent-ils un parlement exclusivement composé d'Anglais protestants, élus par la majorité des Canadiens catholiques; ils croyaient être généreux en reconnaissant à leurs concitoyens français le privilège de les élire, eux, au gouvernement du pays. D'après la constitution, ils étaient en effet les seuls éligibles puisque le serment du Test était exigé des élus du peuple. Toute cette campagne, mêlée d'intrigues et de cabales, ne servit qu'à mettre en relief les intentions de domination du petit groupe des ostracisants. De

leur côté les Canadiens firent connaître au ministère qu'ils désiraient eux aussi un changement de constitution. Après quatre années de luttes, l'Angleterre, mieux renseignée et fortement conseillée par ses représentants au pays, et, grâce aussi sans doute aux difficultés que lui créaient les parlements voisins, se décida à donner au Canada une forme de gouvernement plus libérale, permettant aux Canadiens de servir en même temps leur roi et leur pays.

CHAPITRE XIX

GOUVERNEMENT OLIGARCHIQUE

(1774-1791)

I

NOUVELLE CONSTITUTION

La première constitution canadienne.—Durant les quatorze premières années de la domination britannique, le Canada n'avait pas eu, à vrai dire, de véritable constitution. Soumis d'abord à un régime militaire provisoire, il fut gouverné, après le traité de Paris, en vertu d'un décret royal, que le parlement anglais n'avait pas ratifié. Aussi, cette erreur de forme, ajoutée aux dispositions arbitraires de la proclamation du 7 octobre 1763, donna-t-elle lieu aux plus graves abus. En 1774, le gouvernement anglais, mieux renseigné sur les choses du Canada, et cédant aux instances du gouverneur Carleton, se décida à donner à la colonie une forme de gouvernement mieux appropriée à ses besoins et à ses aspirations. La poussée d'indépendance et de liberté, qui agitait les provinces américaines, détermina sans doute la métropole à s'attacher par une politique plus libérale sa récente conquête.

Un projet de loi constitutionnelle, présenté aux Chambres anglaises, fut voté après quelque discussion, puis sanctionné par le roi en mai 1774, malgré les représentations du lord-maire de Londres et les clameurs intéressées de quelques fanatiques. Carleton, après quatre ans d'absence, revenait au pays ; il apportait la première constitution canadienne.

L'œuvre d'un gouvernement révoquée.—Tout étrange que ce titre paraisse, il est pourtant d'une grande vérité : le roi annula les actes du gouvernement qu'il avait lui-même établi. En effet, il est dit très expressément dans l'Acte de Québec que le mode de gouvernement civil établi par la proclamation royale a été par expérience trouvé incompatible avec l'état et les circonstances où se trouvait la province, depuis la fondation de la colonie... par conséquent **le mode** de gouvernement, toutes les **ordonnances civiles** et **judiciaires**, toutes les **commissions** de juges et d'autres officiers, tout cela est **révoqué** et **annulé**. Le roi reconnaissait donc l'erreur profonde commise dix ans auparavant, et attestait sous sa signature que la forme de gouvernement, imposée arbitrairement en 1764, avait été contraire à *l'état et aux circonstances où se trouvait alors la colonie.*

Libertés civiles et religieuses.—Il fut décrété par l'Acte de Québec que les anciennes lois civiles du Canada seraient rétablies en leur intégrité ; seule la loi criminelle anglaise fut définitivement substituée à la loi française ; on garantissait aux habitants, excepté aux communautés religieuses, la libre et entière possession de leurs biens, ainsi que les coutumes, usages et droits civils d'avant 1763. On assurait aux Canadiens la pleine liberté de la religion catholique sous la suprématie royale ; les dîmes furent rétablies et les catholiques dispensés du serment du Test, ce qui allait enfin leur permettre d'occuper toutes les charges de l'État.

Mode de gouvernement.—L'administration de la province fut confiée à un gouverneur, assisté d'un conseil de dix-sept à vingt-trois membres nommés par le

roi. Vingt et un conseillers furent d'abord choisis, sept seulement étaient canadiens. (1)

Le **pouvoir exécutif** était partagé entre le *Bureau des colonies,* le *gouverneur* et les *fonctionnaires.* Les représentants du roi ne devaient prélever aucun impôt, ils pouvaient cependant autoriser des contributions locales pour l'entretien des chemins publics.

La province agrandie.—Les parties de la Nouvelle-France qui avaient été détachées de la province de Québec lui furent rendues; au nord-est les îles du golfe et le Labrador furent réunis au Canada, à l'ouest le territoire s'étendit jusqu'aux rives de l'Ohio et du Mississipi. Le Canada reprenait donc ses frontières et ses pêcheries du golfe et ses terres de chasse des grands Lacs. Les Américains, au profit desquels de larges coupures avaient été faites dix ans auparavant, surent quand même conserver une bonne partie des avantages commerciaux que l'Angleterre avait eu l'imprudence de leur abandonner au détriment de ses nouveaux sujets.

État des esprits.—Les Canadiens reçurent avec satisfaction l'annonce qu'un gouvernement nouveau allait être établi. L'Acte de Québec ne donnait pas à la colonie, cela est certain, le mode de gouvernement le plus désirable, mais il permettait cependant d'espérer pour l'avenir une autonomie plus grande. Les Canadiens seraient représentés dans les conseils de l'État, ils participeraient au pouvoir. Pour eux, l'Angleterre venait de porter la première atteinte à ses lois d'intolérance religieuse en abolissant le serment du Test et autres lois d'exception, avantage précieux, que les Canadiens surent apprécier à son mérite. Plusieurs pensèrent dans le temps que l'Angleterre était heureuse d'avoir l'occasion d'abolir le serment du Test afin de permettre aux officiers et à tous les militaires canadiens de prendre du service durant la guerre qui lui apparaissait comme inévitable et prochaine avec ses colonies du sud.

D'autre part, les Anglais auraient pu sans doute s'ac-

---

(1) De Léry, Saint-Ours, Contrecœur, de La Naudière, La Corne Saint-Luc, de Bellestre et de Rigauville.

commoder du régime nouveau si la révolution américaine ne les eut rejetés dans l'opposition ouverte en réveillant leurs instincts d'indépendance. C'étaient, pour la plupart, de vrais Bostonnais. Ils prirent feu au premier souffle de la révolution, leur ancien esprit de combativité se ranima soudain. L'on vit se multiplier les assemblées de protestation à Québec et à Montréal, il se forma dans ces villes des comités secrets où s'élaborèrent les plus audacieux projets de rébellion. Le nouveau gouvernement, à peine inauguré en mai 1775, fut aussitôt suspendu et la loi martiale proclamée par toute la province; elle resta en vigueur pendant deux ans. Le souffle de la révolution passa bien vite la frontière et le gouverneur dut faire face en même temps aux intrigues du dedans et à l'invasion du Canada par les troupes du Congrès. Le Canada était de nouveau en guerre, c'était cette fois la guerre civile...

II

LA RÉVOLUTION AMÉRICAINE

Causes diverses.—Les révolutions éclatent souvent à la suite de faits qui paraissent en être la cause et qui sont pourtant peu capables de déterminer d'aussi profonds bouleversements, il faut alors remonter plus haut et plus loin. La révolution américaine, a été soumise à cette loi de proportion de l'effet à la cause; préparée de longue date dans une suite de faits, où le peuple se formait une *mentalité nouvelle*, elle éclata lorsque cette mentalité fut devenue assez forte pour déterminer l'action: il ne fallut pour ainsi dire qu'un prétexte pour qu'elle renversât un ordre de choses depuis longtemps établi, mais devenu contraire aux aspirations nouvelles des colonies américaines.

Les provinces anglaises, échelonnées sur les bords de l'Atlantique, avaient été fondées par des gens, chassés d'Europe pour la plupart par les persécutions religieuses aux 16e et 17e siècles; il s'y était formé un **esprit de liberté** et d'indépendance, qui s'était encore développé

en se transmettant aux générations successives, et avait passé du domaine religieux dans le domaine politique.

L'Angleterre, en donnant à chacune de ses colonies d'Amérique un **parlement**, avait sans doute, dans une large mesure, contribué à créer et à développer les tendances nouvelles. L'Anglais des colonies participait davantage au gouvernement beaucoup plus représentatif du peuple qu'en Angleterre à cette époque : les parlements coloniaux gouvernaient réellement par leur pouvoir de *passer les lois, voter les subsides, contrôler les finances.*

L'Angleterre, avec ses méthodes trop vieilles pour la jeune Amérique, tenait encore à ses lois exclusives du commerce maritime afin de conserver le **monopole** très avantageux pour elle de ses relations d'affaires avec ses colonies, auxquelles seul le marché anglais était ouvert. Les Américains subissaient avec impatience cette protection du commerce anglais, qui mettait des entraves à leur rapide développement économique.

En 1765, la métropole passa la fameuse **Loi du Timbre** dans le but avoué de se créer des revenus au sein de ses colonies. C'était porter atteinte au principe du gouvernement par le peuple, *qui réclamait le droit exclusif de s'imposer des taxes par ses représentants élus.* L'opposition énergique à la loi du parlement anglais fit suspendre l'Acte du timbre.

En 1769, George III, le plus autocrate des souverains constitutionnels, commit l'imprudence de vouloir imposer sa volonté au peuple américain en établissant par **décret** un **droit d'impôt** sur certaines marchandises, jusque-là admises en franchise. L'esprit d'indépendance des anciennes colonies parut alors au grand jour, et prit corps dans des manifestations publiques.

La métropole crut à une effervescence passagère ; George III ne vit pas le degré d'importance de ce mouvement, parce qu'il n'en vit pas toute la profondeur. Ce fut l'erreur fondamentale. L'agitation populaire se développa rapidement, les Bostonnais jetèrent à la mer une cargaison de thé, ce fut le "Boston Tea Party". Un congrès des treize États, réuni à Philadelphie pour discuter de la situation et amener la métropole à redresser les griefs dont se plaignaient les coloniaux, n'aboutit à

aucun résultat et le ministère de Londres répondit aux demandes du Congrès en fermant le port de Boston. Le 19 avril 1775, un groupe de rebelles de la Nouvelle-Angleterre attaqua un corps de troupes régulières à Lexington. La révolution était commencée: c'était l'ouverture de la campagne pour l'indépendance américaine, déclarée par le Congrès le 4 juillet 1776.

Appel du Congrès aux Canadiens. —Au mois d'octobre 1774, le Congrès de Philadelphie, dans l'espoir que la participation du Canada serait une grande cause d'embarras pour l'Angleterre, fit un pressant appel aux Canadiens en faveur, disait-il, de la liberté et de l'indépendance. Quelques semaines auparavant, ce même Congrès reprochait à la métropole d'avoir accordé aux Canadiens l'Acte de Québec et assuré la liberté de la religion catholique, qu'il qualifiait de supertitieuse et d'idolâtre. Ce changement subit de sentiments à notre égard, parut avec raison d'une sincérité douteuse; les Canadiens n'avaient pas non plus oublié que les Bostonnais, devenus si jaloux de leur liberté politique, n'avaient pas été étrangers au mouvement de conquête qui avait conduit l'armée anglaise sous les murs de Québec. Pas un des nôtres au début ne prit part à la rébellion et cet appel du Congrès resta sans réponse, cependant que la population anglaise l'entendit au contraire avec quelque complaisance. Ceux qui s'étaient opposés à l'Acte de Québec, saisirent vite l'occasion de montrer tout leur ressentiment envers la métropole en faisant bon accueil en général aux idées de rébellion; la plupart étaient d'ailleurs d'origine américaine et ils sympathisèrent plutôt ouvertement avec les rebelles.

En 1775 le Canada n'avait guère plus de 1,000 hommes de troupes régulières; l'Angleterre comptant sur les Canadiens pour la défense du pays autorisa le gouverneur à enrôler 6,000 miliciens. Les Canadiens laissèrent l'Angleterre défendre sa conquête comme elle avait pris seule le soin de la gouverner. Le clergé et la noblesse firent bien quelques tentatives pour amener le peuple à prendre les armes; ils se heurtèrent à la force d'inertie de la population. Une proclamation du gouverneur ap-

pela cependant sous les armes toutes les forces de la milice.

Première Invasion.—Carleton venait à peine de proclamer la nouvelle constitution que l'invasion du Canada commençait du côté du lac Champlain. Ethan Allen, à la tête d'un parti de rebelles, s'emparait par surprise de Ticondéroga (Carillon) et quelques jours plus tard de Crown Point. Dans le même temps Benedict Arnold avec quelques bataillons traversait le lac Champlain, et, le 18 mai, tombait à l'improviste sur Saint-Jean de Richelieu, défendue par un sergent et 10 soldats, faisait la petite garnison prisonnière et s'emparait d'un riche butin. Carleton, alors à Montréal, envoya le major Preston déloger les envahisseurs et reprendre la place. Cette première tentative d'invasion fut, paraît-il, désavouée par le Congrès et la paix fut de nouveau rétablie; le gouverneur retourna à Québec pour organiser le nouveau Conseil législatif.

Seconde Invasion.—Cependant le Congrès, désespérant de s'entendre avec la métropole, résolut après la bataille de Bunker's Hill (juin 1775) de briser définitivement avec la mère patrie et même de porter la guerre jusqu'en territoire canadien. Une seconde invasion fut donc décidée, et, après un dernier appel à la population, deux corps expéditionnaires prirent, par des chemins différents, la route de la province pour se réunir sous les murs de Québec. Le général Montgomery avec 800 à 900 hommes devait traverser le lac Champlain, s'emparer des forts échelonnés sur sa route, descendre le Richelieu, chasser les Anglais de Montréal, puis réunir son armée à celle de Benedict Arnold, qui devait se rendre directement à Québec par les rivières Kénébec et Chaudière. Au mois de septembre 1775, ce vaste plan fut mis à exécution.

Montgomery se présenta sous les murs de Saint-Jean, défendue par Preston à la tête de 700 hommes dont plusieurs Canadiens. Cette place résista sept semaines. Dans l'intervalle, le général américain s'empara du fort de Chambly, où il trouva quantité de canons et de munitions, ce qui lui permit de vaincre enfin la résistance de Pres-

ton, qui dut capituler le 2 novembre 1775. Dans le même temps, Allen, avec 150 rebelles, était traversé de Longueuil à la Longue-Pointe pour tenter une surprise contre la garnison de Montréal. Le major Carden, suivi de quelques réguliers et de 200 volontaires, alla le rencontrer en dehors de la ville; le détachement rebelle fut mis en déroute, laissant aux mains de Carden 35 prisonniers dont Allen lui-même, qui fut mis dans les fers et envoyé en Angleterre. Ce succès de Carden ne devait pourtant pas sauver la ville. Montgomery, après la capitulation de Saint-Jean, se dirigea sur Montréal, qui lui ouvrit ses portes sans résistance, et les Anglais le reçurent avec bienveillance. Carleton, qui n'avait pu envoyer du secours à Preston, courut s'enfermer dans les murs de Québec, tandis que Montgomery faisait son entrée triomphale dans la ville de Montréal. Le 5 décembre suivant, Montgomery rejoignait Arnold, arrivé devant Québec avec une armée réduite par la fatigue et la maladie à 1,100 ou 1,200 hommes.

Les deux généraux américains n'avaient pas négligé au cours de leur voyage à travers le pays de se créer des intelligences utiles parmi la population canadienne; ils avaient même gagné à leur cause un certain nombre de capitaines de milice, chargés de leur procurer des armes, des munitions, des vivres et même quelques recrues. Cette sympathie, bien qu'assez répandue parmi la population, ne paraît pas avoir été très effective. L'on doit dire cependant que le gouverneur en ressentit beaucoup d'ennuis.

Le siège de Québec.—Carleton, parti de Montréal le 13 novembre, n'arriva dans la capitale que le 19 après bien des péripéties et des alarmes. Il n'y avait pas alors 300 réguliers pour défendre la place, il réunit à cet effectif une centaine de matelots et fit une levée générale de tous ceux qui pouvaient servir dans la milice, ce qui porta la garnison à peu près à 1,500 ou 1,600 hommes. Ceux qui ne voulurent pas s'enrôler durent sortir de la ville, c'étaient surtout des Anglais sympathiques aux rebelles. Depuis la conquête on avait fait quelques travaux à la citadelle que l'on avait abondamment pourvue de canons

et d'ouvrages de défense. La ville ainsi fortifiée et défendue par des milices en presque totalité canadiennes pouvait subir un long siège. Durant tout le mois de décembre Montgomery, qui avait pris le commandement des troupes américaines réunies, bombarda la ville en attendant le moment de l'assaut; il somma Carleton de lui livrer la capitale; mais Carleton refusa d'entrer en négociations avec ceux qu'il regardait comme de simples rebelles et non comme des conquérants.

Les assiégeants.—Montgomery était l'homme capable de mener à bien les desseins du Congrès sur le Canada si les circonstances lui eussent été moins radicalement défavorables. De caractère affable et de manières polies, il avait su gagner la sympathie de toutes les classes de la société canadienne en empêchant les graves abus qui d'ordinaire marquent le passage des armées conquérantes. Malheureusement pour la cause qu'il défendait, son armée, réunie sous les murs de Québec, avait été grandement décimée par les fatigues, le froid, la petite vérole et les privations de toutes sortes; ses soldats étaient pour la plupart mal aguerris et ses lieutenants manquaient d'expérience. Dans ces conditions, le siège de Québec devenait une entreprise hasardeuse, que seul un homme de génie, eut pu tenter avec des chances de succès.

Attaque repoussée.—Vers la fin de décembre, le général américain arrêta son plan d'attaque pour prendre la citadelle d'assaut. Tandis que la garnison, croyait-on, serait en partie appelée vers les portes de la forteresse par une fausse attaque du côté des Plaines, Arnold, avec un fort détachement, pénétrerait dans la ville en forçant les barricades de Saint-Roch; de son côté, Montgomery, à la tête du gros de l'armée, suivrait l'étroit sentier sous le Cap, où se trouve aujourd'hui la rue Champlain, les deux chefs devaient se rejoindre pour monter à la haute ville. Dans la nuit du 31 décembre 1775, au milieu d'une tempête de neige et d'une poudrerie sans pareille, Montgomery, en tête de sa colonne, descendit la côte du Foulon et s'engagea dans l'étroit sentier, entre le fleuve et le Cap, et à l'extrémité duquel s'élevait une barricarde, défendue par du canon. Malgré toutes les précautions pri-

ses, l'ennemi avait été signalé. La garnison était en garde: le capitaine Chabot et quelques miliciens attendaient les assaillants. Lorsque les Américains s'élancèrent à l'attaque de la barricade, une volée de canon coucha les premiers rangs à 200 pas de là. La surprise fut alors du côté des assaillants; pris de panique ceux-ci s'enfuirent, laissant plusieurs morts dont le général en chef Montgomery.

Du côté de Saint-Roch, l'attaque d'Arnold n'eut pas plus de succès: après s'être emparé de la première barricade, Arnold, gravement blessé, dut abandonner la lutte; le capitaine Morgan, qui le remplaça, essaya de rejoindre Montgomery, il se trouva bientôt aux prises avec un fort contingent de la garnison; il fut cerné et dut se rendre prisonnier avec son détachement. Cette attaque malheureuse coûta aux Américains 400 à 500 hommes blessés, tués ou faits prisonniers. Les assiégeants se retirèrent dans leur camp sur les plaines d'Abraham sous le commandement du colonel Campbell.

Occupation américaine.—L'armée américaine passa ainsi l'hiver de 1776 sous les murs de Québec attendant du renfort pour livrer au printemps une nouvelle attaque contre la citadelle. Dans le district de Montréal les Américains prétendirent gouverner le pays conquis et, le 6 janvier, Wooster envoya l'ordre à tous les officiers de milice de cesser toutes relations avec les Anglais et de reconnaître son autorité et celle du Congrès. De son côté, le clergé ne cessait de prêcher la fidélité au pouvoir établi. Au printemps le Congrès envoya des émissaires (1) pour gagner les Canadiens à la cause américaine et lever si possible des bataillons dans le pays même. Leur mission n'eut d'autre effet que celui de créer des divisions parmi notre population. Cependant Washington, qui appréhendait de voir l'Angleterre établir aux frontières une base d'opération pour une armée d'invasion du territoire américain, voulait prévenir ce dessein; il fit un pressant appel à certaines provinces de l'Est pour

(1) Benjamin Franklin, Samuel Chase, Charles Carroll et le Jésuite John Carroll.

les décider à envoyer des secours à Arnold chargé de retenir au Canada une bonne partie de l'armée anglaise.

Derniers jours de l'invasion.—Au printemps le général Wooster avait remplacé Arnold devant Québec. Schuyler, qui campait à la frontière, lui envoya quelques secours, mais l'effectif des Américains ne comptait pas 1,800 hommes, lorsque le général Thomas prit définitivement le commandement au mois d'avril en vue d'une nouvelle attaque sur Québec. Les préparatifs du siège se poursuivaient activement, lorsqu'aux premiers jours de mai une flotte anglaise, portant plus de 9,000 hommes parut devant la ville investie. Les Américains, voyant la partie inégale, levèrent le siège en grande hâte, abandonnant quantité de munitions et de vivres. L'armée anglaise, sous les ordres de Carleton, reprit bientôt tout le territoire perdu en octobre et novembre précédents et poursuivit les rebelles jusqu'au lac Champlain.

Le 11 octobre 1776 une flotte, rassemblée à la hâte à cet endroit par Carleton, livra bataille à la flottille d'Arnold. Celui-ci fut défait et il repassa la frontière avec les restes de son armée.

L'invasion se terminait par l'échec complet des armées du Congrès. Cependant Carleton, s'estimant trop éloigné de sa base de ravitaillement et craignant les rigueurs de l'hiver, négligea de poursuivre plus loin l'ennemi et se replia sur Saint-Jean. Le ministre des colonies, lord Germaine, blâma cette inaction assez motivée pourtant et enleva à Carleton le commandement de l'armée pour le confier au général Burgoyne, moins bon militaire que galant homme.

Défaite de Saratoga.—Au printemps de 1777, le nouveau général en chef, en exécution des plans de campagne préparés par le ministère anglais, partit pour la frontière américaine, où il devait réunir son armée à celle de Howe à Albany. Plus militaire de parade que soldat de métier, Burgoyne prit un temps infini à faire une partie seulement du trajet projeté: enfin au mois d'octobre il avait réussi à se rendre à Saratoga à la tête de 9,000 hommes de troupes et un bel attirail de cour ga-

lante; il fut cerné par les troupes du général américain Gates qui fit toute cette caravane prisonnière sans beaucoup de difficultés; cette défaite humiliante de Burgoyne, était désastreuse pour l'Angleterre; les généraux placés à la tête des 55,000 hommes de troupes anglaises étaient plutôt de valeur contestable. La guerre en Amérique fut apparemment mal conduite par le ministère anglais, qui à 3.000 milles de distance, prétendait donner aux chefs d'armée des ordres de campagne; à cette époque de communications difficiles, une plus grande liberté d'action laissée aux chefs militaires eut pu amener des résultats bien différents. Le Congrès, n'ayant plus à craindre l'intervention des forces anglaises du côté de la frontière canadienne, concentra son action ailleurs et tout projet d'invasion du Canada fut pratiquement abandonné.

Intervention de la France.—Le désastre de Saratoga avait causé une déconcertante surprise à Londres, et une grande satisfaction à Paris. Le duc de Choiseul éprouva un malin plaisir à voir son adversaire de 1760, William Pitt, (lord Chatham) constater à la Chambre des lords l'abaissement de l'Angleterre et l'anéantissement de sa politique coloniale.

La France et l'Espagne avaient déjà envoyé en Amérique 200 canons, des munitions et deux millions en argent. La France, la première des nations d'Europe, reconnut l'indépendance américaine et fit avec les treize États un traité d'alliance et de commerce (1776). Par ce traité secret Louis XVI renonçait pour toujours aux anciennes possessions françaises d'Amérique, cédées au traité de Paris. Le baron d'Estaing fut envoyé sur ce continent pour soutenir la cause de l'Indépendance. Il fit plusieurs tentatives pour amener les Canadiens à se mettre de nouveau sous la protection de la France; mais Washington, qui ne se souciait pas de voir renaître l'influence française en Amérique, seconda faiblement l'amiral français et sut diriger sur d'autres champs de bataille le puissant secours qu'il lui apportait.

Les Sauvages et la Révolution.—Les sauvages de la région des Lacs avaient pris une part active à la

guerre. Ceux de la province de Québec avaient fourni à l'armée anglaise quelques détachements utiles ; plusieurs cependant ne cachaient pas leur sympathie pour la cause des rebelles. Caughnawaga était devenu un centre d'intrigues et de cabales pour les émissaires du Congrès. En général les sauvages d'en Bas restèrent plutôt indifférents alors que ceux des pays d'en Haut, du pays des Illinois et des Six Nations étaient plus favorables aux Américains. Joseph Brant leur chef avait été fait colonel d'un régiment de sauvages ainsi que M. de Saint-Luc de la Corne. De Niagara au Détroit les sauvages secondèrent les troupes du gouvernement. Aussi en 1779, le général américain Sullivan, marcha contre eux et ravagea leur territoire. De son côté l'Angleterre, en reconnaissance des services qu'elle en avait reçus, réunit presque tous les sauvages sur son propre territoire et les établit à Grande Rivière, sur la rive nord du lac Érié où leurs descendants vivent encore sous la tutelle du gouvernement canadien.

Second traité de Paris.—Le 3 septembre 1783 un traité de paix signé à Paris mettait fin à la guerre. L'Angleterre reconnaissait officiellement les treize États comme États-Unis *libres, souverains, indépendants.* La ligne frontière entre les nouveaux États souverains et la colonie du Canada suivait le centre des lacs Ontario, Érié, Huron et Supérieur et l'immense territoire compris entre les rivières Ohio et Mississipi était définitivement perdu pour nous. Au nord-est, dans le Nouveau-Brunswick, la démarcation obscure des frontières du Maine permit là aussi aux États-Unis, 50 ans plus tard, de tailler largement dans notre domaine. Enfin le traité accordait aux Américains le droit de pêche dans les eaux maritimes canadiennes (1).

(1) Voir carte à la page 279.

III

POLITIQUE GÉNÉRALE

Réorganisation du gouvernement.—Au printemps de 1777, le péril de l'invasion américaine paraissait enfin conjuré et Carleton pouvait réunir le Conseil pour réorganiser l'administration civile et judiciaire du pays. Contrairement à ses instructions, il voulut se choisir au sein du Conseil un comité exécutif de cinq membres pour l'administration des affaires courantes. Le juge en chef Livius s'éleva contre cette façon d'agir; il prétendait que les instructions permettaient un *quorum* de cinq membres pour la gestion des affaires, mais qu'il n'était pas loisible au gouverneur de choisir lui-même ce quorum et que tous les conseillers devaient être convoqués à chaque séance. Après de sérieux débats Livius fut renvoyé du Conseil par Carleton qui continua de gouverner à sa manière. Le Conseil était choisi parmi les hauts fonctionnaires, les seigneurs et les marchands; les autres classes de la population n'y étaient nullement représentées; ce n'était donc pas un corps représentatif, mais bien un groupe d'hommes choisis avec soin pour servir surtout les intérêts de la couronne. Quant aux fonctionnaires, nommés par la métropole, leur choix n'était pas toujours judicieux, et plusieurs revendaient leur charge à des personnes souvent peu qualifiées pour la remplir; cet abus de vénalité des charges, commencé en 1764, se continue sous le nouveau gouvernement, malgré les protestations de Carleton.

Les cours de justice.—C'est surtout de la mauvaise administration de la justice que les Canadiens avaient eu le plus à se plaindre. L'Acte de Québec ordonnait l'établissement d'un système judiciaire nouveau. En février 1777 le Conseil rendit en conséquence une ordonnance de la justice. Il était créé deux districts judiciaires, Québec et Montréal, ayant chacun une cour des Sessions de la paix, un tribunal des Plaids communs et une cour supérieure du Banc du roi. Les lois françaises fu-

rent rétablies au civil et le droit anglais fut seul reconnu au criminel. Ce système fut maintenu jusqu'en 1792.

Haldimand succède à Carleton.—Carleton, par suite de sérieux malentendus avec le ministre anglais, avait plusieurs fois offert sa démission, elle fut enfin acceptée, et le général Frédéric Haldimand, suisse protestant et soldat de fortune, qui avait pris part à la conquête, fut appelé à lui succéder. Haldimand était un militaire de mérite, mais d'un caractère soupçonneux. Dans un temps où les émissaires du Congrès se montraient encore actifs au Canada, il crut de son devoir de réprimer avec la plus grande énergie les velléités de quelques Canadiens pour la liberté. Il serait difficile de douter de ses bonnes intentions, mais il n'en reste pas moins vrai que s'il n'avait en vue que de conserver la province de Québec à l'allégeance anglaise, les moyens qu'il prit de réprimer tout mouvement de sympathie à l'égard des colonies américaines furent inutilement arbitraires et parfois tyranniques. Le salut de la province ne demandait peut-être pas d'aussi énergiques attentats contre la liberté des individus. Il voulut, à l'exemple de Carleton, se former un groupe de partisans au sein du Conseil pour gouverner sans doute plus à sa guise, mais on lui fit savoir de Londres que le gouverneur n'était pas à lui seul tout le gouvernement et que tous les membres du Conseil législatif étaient aussi membres du Conseil d'État.

Nouvelles menaces d'invasion.—Après leur échec à Québec et à Montréal en 1776, les Américains n'abandonnèrent pas tout de suite tout espoir d'amener les Canadiens à leur cause et le pays resta sous la menace plus ou moins sérieuse d'une nouvelle invasion. De son côté le gouvernement canadien, rassuré par ses derniers succès et devenu plus avisé par la peur qu'il avait eue en 1775, se prépara davantage à parer à toute éventualité fâcheuse; 5,000 à 6,000 hommes de troupes, dont un millier d'Allemands environ furent cantonnés en différents endroits de la province ; d'autres corps expéditionnaires furent préposés à la protection des frontières. L'état de guerre, qui dura jusqu'en 1783, fut

très pénible à la population civile du Canada. Le peuple en général resta passif en présence du conflit et se montra aussi peu disposé à prendre les armes contre les colonies en révolte que contre l'Angleterre. Cependant un certain nombre de Canadiens parmi les deux races ne cachaient point leur sympathie pour les rebelles; quelques-uns même allaient jusqu'à seconder effectivement les tentatives de soulèvement en notre pays. Malheureusement dans l'esprit de nos gouvernants ceux qui n'étaient que sympathiques au mouvement de nos voisins furent confondus avec les vrais rebelles; cette erreur de discernement amena une politique de répression qui ne sut pas toujours distinguer entre les coupables et ceux qui n'avaient été qu'imprudents. À tous on imposa l'emprisonnement, les fers, la déportation. Cette politique aveugle fit naître partout la défiance et l'antipathie.

Les vrais rebelles.—Il y avait eu des vrais rebelles. Thomas Walker, marchand et juge de paix avait préparé admirablement la venue des Américains à Montréal en 1775, Rocheblave, aux Illinois, était de toutes les allégeances, Pierre du Calvet, aussi juge de paix et commerçant, avait poussé de malheureux Canadiens à faire du service d'espionnage pour les Américains, auxquels il vendait constamment lui-même toutes sortes de fournitures. Les deux Français Joutard et Fleury Mesplet, par leurs publications immorales et séditieuses poussaient à la rébellion. La Terrière, après une aventure galante aux Trois-Rivières, avait élaboré tout un plan pour le service d'espionnage, Langlois, capitaine de milice, était au service des rebelles américains; d'autres moins en vue servaient d'intermédiaires entre les colonies voisines et le groupe des révoltés anglo-canadiens qui préparaient la venue des Bostonnais. Quelques-uns parmi les plus obscurs furent exécutés par ordre de la cour martiale, mais les principaux furent seulement jetés en prison, où ils languirent longtemps sans qu'on daignât leur faire un procès. Ce n'était juste ni pour eux-mêmes, ni pour les autres accusés, avec lesquels ils étaient confondus, ni pour le peuple qui devait connaître les vrais coupables.

Emprisonnements arbitraires.—En 1776 Carleton donna l'ordre aux capitaines de milice d'arrêter toute personne soupçonnée d'intelligence avec les rebelles. Haldimand renouvela cet ordre en 1779. C'est ainsi que plusieurs centaines de personnes, hommes ou femmes, furent arrêtées, jetées en prison et la plupart libérées après des années de détention arbitraire. On transportait à Québec sur des vaisseaux ceux que l'on croyait les plus dangereux. À Montréal, on dut convertir en prison le couvent des Récollets. Il y avait des prisonniers dans plusieurs campagnes, à l'Assomption, à Yamaska, à Nicolet, à Chambly, où ils étaient au pain et à l'eau. On offrait $8.00 pour chaque prisonnier ou document compromettant. La moindre manifestation de sympathie amenait le soupçon et le soupçon conduisait à la prison. Le prétexte que l'on invoquait était généralement celui-ci : asile aux rebelles. (1) Le silence se faisait sur ces arrestations opérées pour la plupart en cachette sur l'ordre de Haldimand et sur les dénonciations des espions salariés.

Dans la plupart des cas il n'y eut pas de procès, malgré les instances des inculpés. La Valinière, curé de Sainte-Anne du Sud, fut envoyé à Londres avec Voyer ; le premier mourut en mer, l'autre fut libéré, faute de preuves. Il existe des centaines de lettres de prisonniers demandant pourquoi on les a arrêtés ; des curés et de braves citoyens offrent de se porter garants de la loyauté de plusieurs autres, les prisons restent quand même fermées. Les emprisonnements politiques parurent tellement arbitraires que les juges de paix de Montréal firent des représentations au gouverneur et refusèrent de se charger des prisonniers arrêtés sur un simple mandat du gouverneur. Ceci dura jusqu'en 1783, alors que n'ayant plus rien à craindre des menées américaines, Haldimand vida les prisons, laissant à l'histoire le soin de juger de ces prétendus rebelles. Et l'histoire n'a trouvé contre

---

(1) Les paroisses les plus soupçonnées de sympathiser avec les rebelles furent Sainte-Geneviève, l'île Jésus, Terrebonne, Lachine, Yamaska, Saint-Pierre-les-Becquets, Saint-Jean, la Pointe-Claire, Sainte-Anne du Sud, Lotbinière, les Écureuils, Saint-François, Vaudreuil, Nicolet et Bécancour.

la plupart d'entre eux que la seule imprudence d'avoir, dans leurs belles et fertiles campagnes, enguirlandé aux épis de blés les couleurs blanches des Américains luttant pour la liberté.

Nombreuses corvées.—Le peuple se ressentit aussi des nombreux inconvénients de cette guerre civile chez nos voisins. Il eut d'abord à endurer les ennuis d'un envahissement de son territoire et à subir les ravages des armées du Congrès. Lorsque les envahisseurs furent repoussés sur la frontière, ce fut au tour des troupes anglaises de détruire les moissons et de saccager les champs. Le peuple eut à supporter un autre fardeau non moins lourd et de plus longue durée; il fut soumis à une succession de corvées de toutes sortes sous prétexte de contribuer à la défense du pays. Durant six années les troupes anglaises, au nombre de 5,000 ou 6,000 hommes furent distribuées dans les villes et dans les campagnes que l'on jugeait les plus sympathiques aux rebelles. Les habitants étaient aussi appelés à fournir chevaux et voitures pour le transport du matériel de guerre et des provisions de l'armée; ils devaient contribuer à des travaux de tous genres pour le service des troupes et du gouvernement. Ils étaient aussi appelés à faire partie des groupes d'éclaireurs et de guides. Quelques officiers de l'armée profitèrent des corvées pour se faire rendre toutes sortes de services. À la venue des loyalistes, le gouvernement obligea les habitants d'en recevoir un grand nombre. Le service des corvées relevait des attributions des capitaines de milice, dont quelques-uns, on doit le dire, se firent les zélés agents du pouvoir.

Défiance mutuelle.—Tout ceci n'était pas de nature à faire apprécier les institutions britanniques. Le peuple sentait bien que l'on manquait de confiance en lui, et la conduite du gouvernement était trop évidemment provocante pour permettre le moindre doute là-dessus. Aussi, on ne saurait le nier, le gouvernement a pu paraître par son énergique attitude empêcher les idées américaines de se propager ouvertement, mais sa politique de répression a jeté dans les esprits des germes de comba-

tivité et de résistance pour l'avenir. La séparation s'est faite encore plus profonde entre Canadiens et Anglais et la confiance mutuelle fut pour longtemps ébranlée.

Loyalistes.—À la déclaration de l'Indépendance américaine, ceux qui avaient jusque-là favorisé le redressement des griefs par une agitation purement constitutionnelle durent prendre parti soit pour le Congrès, soit pour le gouvernement. Il ne restait plus que des royalistes et des républicains, personne ne pouvait rester neutre. Les royalistes, pour la plupart parents ou amis des fonctionnaires publics, furent donc considérés comme des ennemis et leurs biens confisqués par les diverses législatures. La plupart, fuyant devant la liberté, vinrent chercher refuge en Canada et dès 1776 un grand nombre arrivèrent au pays. Après la capitulation de Saratoga 5,000 émigrèrent des anciennes colonies; le tiers à peu près fut versé dans les corps provinciaux de l'armée anglaise, les autres furent dirigés sur Saint-Jean de Richelieu et Chambly. Après le traité de Paris ils arrivèrent par milliers et la plupart furent établis sur des terres à Cataracoui (Kingston) à la baie de Quinté et sur les rives nord du Saint-Laurent jusqu'au Niagara. Cette immigration se continua jusqu'en 1791 alors que près de 30,000 loyalistes s'étaient établis en Nouvelle-Écosse et 15,000 dans notre province.

Rappel de Haldimand.—Le général Haldimand partit le 15 novembre 1784, laissant l'administration du pays au colonel Henry Hamilton. Ce dernier transféra à son tour le pouvoir au colonel Henry Hope à la fin de 1785. Enfin Carleton devenu lord Dorchester remplaça définitivement Haldimand en octobre 1786, en qualité de gouverneur général de la province de Québec. Haldimand avait été rappelé à Londres à la suite de dénonciations violentes de sa conduite envers les Canadiens, qui avaient eu davantage à souffrir de ses mesures arbitraires. Pierre du Calvet, dans un mémoire habile adressé à la cour de Londres, s'était posé en défenseur des Canadiens; à vrai dire les circonstances favorisaient fort cette intervention d'un intrigant, qui confondait son intérêt particulier avec celui du peuple. L'ancien gouverneur

voulut au moins établir la droiture de ses intentions; mais ses actes avaient soulevé trop d'opposition; le ministère crut devoir renvoyer au pays Dorchester rentré en grâces après le départ de lord Germaine. Le nouveau gouverneur avait la tâche de calmer les esprits, soulevés par les fautes de son prédécesseur et aussi par les clameurs des mécontents. Son influence sur le peuple resta toujours puissante, mais son action sur les hauts fonctionnaires ne fut pas aussi efficace.

Agitation politique.—Comme le disait lord North, premier ministre anglais en 1783, la révolution américaine et le traité de paix avaient créé une situation nouvelle en Canada. La lutte pour la liberté, qui s'était faite un peu partout dans la province, entre les troupes et les émissaires du Congrès et les forces du gouvernement, avait jeté dans la population des idées nouvelles, des germes d'émancipation. Déjà sous le gouvernement de Haldimand le parti anglais, si favorable aux idées d'indépendance, avait commencé un mouvement pour obtenir l'abrogation de l'Acte de Québec et la formation d'un parlement; sous Dorchester, ce mouvement grandit encore davantage et pénétra dans la population. Le peuple, à l'exemple des classes dirigeantes, prit de l'intérêt à l'agitation politique qui se faisait autour de la constitution; de cette agitation sortirent comme les premières formes des partis politiques qui devaient plus tard rendre si actifs nos premiers parlements. Deux partis se formèrent bientôt ayant pour programme, l'un la formation d'un parlement, l'autre le maintien de l'Acte de Québec.

Le premier comptait dans ses rangs le juge en chef Smith, le procureur général Monk, les loyalistes nouvellement établis, les marchands anglais, M. de la Naudière, MM. Delisle et Adhémar, un fort groupe de Canadiens de toutes conditions soutenus assez discrètement d'ailleurs par les Messieurs de Saint-Sulpice, enfin ceux-là qui avaient davantage ressenti l'action du gouvernement dans les dernières années.

Le second avait à sa tête, l'ancien juge Mabane, le général Christie, presque tous les conseillers et les fonc-

tionnaires, le clergé, la noblesse ainsi que la majorité de la population canadienne.

Le parti appelé constitutionnaliste se composait de deux groupes lesquels, bien que poursuivant en apparence le même but : le gouvernement populaire, en avaient une notion bien différente ; le *groupe anglais* voulait un parlement, non pas tant pour avoir un gouvernement par le peuple que pour s'emparer à son profit de l'administration du pays ; le juge en chef, qui avait favorisé la venue des loyalistes, espérait que ces derniers, joints aux Anglais du pays, parviendraient ainsi plus sûrement au but. Le *groupe des Canadiens* constitutionnalistes étaient favorables à la création d'un parlement mais dans l'espérance d'y pouvoir se gouverner eux-mêmes. Cette ambition était légitime. Ils voulaient des droits et des privilèges égaux pour tous. C'étaient les plus sincères. Chacun des deux partis mit beaucoup d'activité dans la poursuite de son idéal politique. Dorchester semble subir l'influence du juge Smith, et fait preuve d'indécision ; Smith, qui se mêle à tout, veut angliciser les Canadiens. A un moment donné l'intrigue est très fortement conduite chez Madame Deschambault, et dans une réunion des chefs l'on veut amener l'évêque aux vues des constitutionnalistes, qui se plaignent que le régime actuel donne tous les emplois publics à des Américains ; le clergé est loin d'être unanime dans la lutte qui s'engage. D'autre part la crainte des Canadiens semble avoir été d'être taxés par ce parlement ; jusque-là il n'y avait eu aucun impôt direct et l'Angleterre supportait les frais d'administration, en partie couverts il est vrai par les revenus des douanes. C'est vers 1788 que le ministère anglais considéra l'opportunité de diviser la province à cause des loyalistes ; le 24 juillet 1788 on créait à leur profit les cinq districts de Luneburg, de Mecklemburg, de Gaspé, de Nassau et de Hesse.

Décentralisation de pouvoir.—Depuis la conquête tout pouvoir exécutif et administratif était concentré dans la personne du gouverneur et dans le conseil, aidés de fonctionnaires nommés pour la plupart par le ministère anglais. Cet unique pouvoir réglait jusqu'aux

moindres détails de l'administration civile par toute la province. Ce n'est qu'en 1777 que Carleton et son conseil se départirent quelque peu de leur autorité immédiate en conférant aux commissaires de la paix à Québec, à Montréal et aux Trois-Rivières des pouvoirs spéciaux pour maintenir la paix et voir à la police de ces trois districts. Le pouvoir des commissaires s'étendait aux règlements de police, à l'entretien des grandes routes, aux moyens à prendre pour protéger les villes contre les incendies, et en général à tous les détails d'administration locale; l'institution alla toujours se développant avec les nécessités nouvelles et l'on verra bientôt, au début du régime constitutionnel, le peuple des villes demander la décentralisation du pouvoir administratif et la création du régime municipal.

Comités d'enquête.—L'agitation qui se faisait autour de la constitution du pays avait eu des échos à Londres et Dorchester reçut l'ordre de faire une minutieuse enquête sur l'état de la province, ses ressources, ses besoins et les aspirations de ses habitants. Dès novembre 1786, les membres du Conseil se divisèrent en quatre comités chargés respectivement de s'enquérir des cours de justice, de la milice, de l'agriculture, du commerce, de la police.

Le **comité de la justice** fit voir toute la confusion qui régnait dans les cours civiles où les juges pour la plupart suivaient, selon leurs préférences, les lois françaises ou anglaises, bien que les seules lois françaises fussent en vigueur d'après la constitution. Les Anglais, dont le nombre s'était largement accrû depuis la révolution américaine, se faisaient difficilement aux usages et aux lois du pays. Le comité fut cependant d'avis qu'il ne fallait pas sacrifier les aspirations de 120,000 habitants aux exigences de 6,000 étrangers venus après la conquête; il fit voir les inconvénients de deux seuls districts judiciaires et recommanda la décentralisation de la justice sommaire en un plus grand nombre de districts.

Le **comité du commerce** et de la **police** se renseigna auprès d'un grand nombre de personnes et découvrit que

la population anglaise était favorable aux lois commerciales anglaises tandis que les Canadiens ne l'étaient pas. On demandait aussi l'établissement en corporation des villes de Québec et Montréal, ce qui ne fut accordé que 40 ans après. On prétendit que seules les Sœurs de la Congrégation donnaient un peu d'instruction primaire et l'on demanda la création d'écoles publiques gratuites.

Le **comité de l'agriculture** se déclara favorable à l'abolition des seigneuries au moins dans les nouveaux établissements et demanda pour l'avenir la concession des terres selon la tenure anglaise de franc alleu. Tous les seigneurs canadiens et anglais étaient opposés à cette innovation à l'exception de M. de Lanaudière qui voyait dans l'abolition de la tenure seigneuriale certains avantages pour le développement de la colonisation et le progrès des villes. Les différents rapports de ces comités furent envoyés à Londres en 1787.

Le commerce. — La guerre de l'Indépendance ne fut pas sans laisser des traces profondes dans le commerce du Canada, mais à l'encontre des autres conséquences de la guerre, celles-ci furent très heureuses pour notre pays. Dès le commencement des hostilités le commerce des grands Lacs, qui se faisait principalement par les ports de New-York et de Boston, s'orienta davantage du côté canadien ; la réunion des pays d'en Haut à la province favorisa encore ce mouvement et Montréal devint alors la véritable métropole commerciale par ses communications fluviales avec les grands Lacs. Les marchands du Bas-Canada profitèrent dans une large mesure des occasions favorables que créait la séparation des colonies voisines d'avec la Grande-Bretagne, si bien, qu'en 1784, il se forma à Montréal une nouvelle société commerciale devenue fameuse dans la suite sous le nom de Compagnie du Nord-Ouest et qui entra en concurrence avec la Compagnie de la Baie d'Hudson. Les voyageurs canadiens aidèrent beaucoup à ce mouvement de rénovation commerciale : de son côté le gouvernement, qui comptait plusieurs marchands et commerçants, encouragea d'une manière pratique la création et le développement d'une

flotte marchande sur les grands Lacs et l'établissement de communications plus faciles entre l'est et l'ouest du Canada. C'est vers cette époque que fut commencé le canal Lachine qui fut en bonne partie l'œuvre des Sulpiciens de Montréal; ils en avaient les premiers conçu l'idée. D'autre part le développement économique de la vieille province s'accomplissait rapidement et le Canada connut à cette époque plusieurs années de prospérité qui suivirent immédiatement et firent oublier les mauvais jours de la guerre.

L'instruction. — L'instruction publique était fort peu répandue à cette époque, l'Académie royale de Québec et l'Académie de Montréal étaient les deux principales sources d'enseignement pour les Anglais, tandis que les deux séminaires de ces deux villes instruisaient la jeunesse canadienne. Quant aux écoles primaires dans les villes et les campagnes, il n'y en avait pratiquement pas, le curé de la paroisse et quelques maîtres ambulants se chargeaient parfois d'enseigner la lecture et l'écriture, avec un peu de grammaire et de calcul à ceux qui montraient le plus d'aptitudes: et c'était tout. L'instruction des filles était plus répandue grâce aux Dames de la Congrégation.

En 1789, un comité fut nommé pour étudier la question des biens des Jésuites. Ces biens, donnés d'abord pour fins éducationnelles, avaient été dans la suite libérés de cette servitude par le roi de France. Ils avaient été promis à Amherst, mais le gouvernement ne voulut pas faire droit à la promesse de George III; le comité proposa de faire servir ces biens à l'instruction publique en créant un peu partout des écoles gratuites. Déjà à Montréal en 1786 on avait émis l'idée des écoles gratuites; l'on avait même demandé de fonder à Québec un collège prétendu neutre, destiné à devenir plus tard université. Dorchester était favorable au mouvement et l'on recommanda d'employer de préférence dans ces écoles des maîtres de langue anglaise. Ces suggestions n'eurent pas de suite.

En 1779, Haldimand conçut et mit à exécution le projet d'une bibliothèque publique bilingue à Québec.

Religion. — Les Canadiens restaient très attachés à leur religion et l'Angleterre continuait de respecter leur liberté. C'était faire acte de bonne politique, puisque en ne molestant pas le clergé dans le libre exercice de ses hautes fonctions, elle s'assurait dans le gouvernement civil, le concours de la plus puissante influence sur le peuple canadien. Le gouvernement cependant ne tenait pas à laisser venir au pays des prêtres de France, craignant sans raison peut-être, leur allégeance à la maison de Bourbon. Ceux que le séminaire de Montréal fit venir à cette époque furent impitoyablement renvoyés. MM. Delisle et Adhémar, à l'instigation de M. Brassier, prêtre de Saint-Sulpice, agitèrent devant le peuple cette question ; et, dans des assemblées publiques ils se firent élire comme délégués des Canadiens auprès des gouvernements de Québec et de Londres ; mais leurs démarches n'eurent pas de succès immédiat. On permit cependant la venue de quelques prêtres de Savoie. En 1785, M. de Montgolfier, prêtre dont la science et la vertu avaient fait un conseiller très accueilli auprès du gouvernement, fut choisi par le roi pour coadjuteur de Québec. Son refus donna lieu à quelques intrigues de cour et finalement M. Hubert, supérieur du séminaire de Québec, fut choisi comme auxiliaire de Mgr D'Esglis.

A cette époque le clergé protestant ne comptait encore que quatre ou cinq ministres. M. Delisle, le plus en vue, avait charge des anglicans de Montréal, M. Scott était aumônier à Sorel, mais il fut destitué de sa charge pour mauvaise conduite. L'église des Récollets à Montréal servait en même temps aux catholiques et aux protestants. Il en était de même à William-Henry (Sorel). Ces trente premières années de l'Eglise anglicane au Canada ne sont réellement pas très marquantes et dans ces conditions, malgré les solennelles instructions de George III, les tentatives de protestantiser les Canadiens ne devaient pas être bien dangereuses pour un peuple fortement attaché à sa croyance.

LIVRE SEPTIÈME

RÉGIME CONSTITUTIONNEL
1791-1841

CHAPITRE XX

LE BAS-CANADA
(1791-1812)

LORD DORCHESTER (1791-96).

Gouvernement constitutionnel. — Après trente années de régime absolu, le Canada allait enfin se gouverner un peu soi-même. L'introduction en ce pays du gouvernement représentatif commence une des époques les plus importantes de notre histoire et l'on verra dans la suite comment, au milieu de luttes diverses, de circonstances difficiles et malgré même quelques fausses manœuvres, l'on a su édifier cette belle et grande patrie, le Canada, qui couvre aujourd'hui la moitié du continent nord américain. Ce grand œuvre commence véritablement avec la loi constitutionnelle de 1791.

Le ministère anglais, dans un esprit de justice et d'équité que l'on ne saurait mettre en doute avait pensé sauvegarder les intérêts généraux des deux groupes ethniques et assurer leur bien-être particulier en leur donnant à chacun un gouvernement distinct. Le Canada fut donc divisé en deux provinces appelées le **Bas-Canada** et le **Haut-Canada**. La vieille province gardait à peu près

ses anciennes limites, comprenant les riches et belles vallées du Saint-Laurent, alors que la nouvelle couvrait la vallée de l'Ottawa et les territoires des grands Lacs (1). Dans chacune, le pouvoir exécutif était exercé par le gouverneur, assisté d'un conseil nommé par le roi ; le pouvoir législatif était confié à un conseil également nommé par la couronne, et une Chambre des représentants du peuple, élus pour quatre ans. Le Bas-Canada devait avoir neuf conseillers exécutifs, quinze conseillers législatifs et cinquante députés. Le Haut-Canada n'avait que cinq conseillers exécutifs, sept conseillers législatifs et seize représentants du peuple. Les lois en usage précédemment étaient maintenues, jusqu'à ce que les parlements provinciaux en eussent autrement décidé. La liberté religieuse était de nouveau garantie, et le roi se réservait le droit de légiférer en matière de religion et de domaines publics.

Le gouverneur général, qui exerçait son autorité sur la seule province du Bas-Canada, avait aussi un pouvoir nominal sur celles du Haut-Canada, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. C'était alors le seul lien qui unissait les provinces anglaises en Amérique.

La province du Bas-Canada était de beaucoup la plus importante avec une population d'à peu près 150,000 âmes dont 11,000 à 12,000 d'origine britannique. Elle fut divisée en 25 districts électoraux auxquels on donna presque tous des noms anglais.

Premier parlement canadien. — La nouvelle constitution fut proclamée le 26 décembre 1791. En l'absence de Dorchester, alors en congé en Angleterre, sir Alured Clarke, lieutenant-gouverneur, organisa le régime nouveau : le Conseil exécutif fut composé de cinq Anglais et de quatre Canadiens, au Conseil législatif furent appelés sept Canadiens et huit Anglais, le peuple se montra libéral en élisant quinze Anglais sur cinquante députés à la Chambre basse. Cette proportion fut longtemps maintenue dans les élections subséquentes.

---

(1) Voir carte à la page 279.

Le premier parlement se réunit le 17 décembre 1792 au palais épiscopal loué et aménagé pour cette occasion. Ces premières Assises nationales furent présidées par des hommes, dont les moyens d'action ne furent peut-être pas toujours à la hauteur de l'idéal du gouvernement par le peuple, mais dont l'énergie combative et constante devait conduire ce même peuple à la liberté politique coloniale la plus large qui soit au monde. L'histoire a conservé davantage les noms de Pierre Bédard, Antoine Panet, Rocheblave, François Mailhiot, James McGill qui ont eu dans la suite d'illustres continuateurs de leur œuvre. Jean-Antoine Panet, après quelque débat, fut élu président de la Chambre et réélu jusqu'en 1815; son frère, Pierre-Louis Panet, et les Anglais votèrent contre lui.

L'œuvre commencée. — La Chambre établit des règlements pour sa gouverne. Les débats devaient être publics et l'assistance aux délibérations était obligatoire pour les députés; le quorum, d'abord établi à trente-quatre, fut bientôt réduit à quinze. A la première session sept lois furent passées, dont l'une concernant les chemins publics, devait bientôt causer beaucoup de malaise. A la suite d'une pétition des habitants de Québec, on voulut demander au gouvernement d'affecter à l'instruction publique les biens des Jésuites, que l'on prétendait avoir été donnés pour cette fin par les rois de France; le projet fut remis à plus tard. Aux sessions suivantes les Chambres légiférèrent en matière de justice, commerce et impôts publics. Vers ce temps, l'Angleterre ayant fait un traité de commerce avec les États-Unis, le parlement canadien adopta des mesures pour profiter des avantages que le traité assurait au Canada. En général les lois étaient votées pour un an et renouvelées ou abandonnées selon que l'expérience les montraient bonnes ou désavantageuses.

Déclaration de principes. — Le problème de la langue officielle fut posé dès le début du premier parlement canadien. Tout de suite on dut s'occuper de la langue française "sinon quant à son usage du moins quant à son mode d'emploi." Après une discussion animée il fut arrêté que les lois criminelles seraient présen-

tées en anglais, les lois civiles en français avec traduction dans les deux cas; les journaux de l'Assemblée seraient officiels dans l'une ou l'autre langue. Les Anglais, toujours accompagnés de Pierre-Louis Panet, votèrent contre cette mesure, qui fut bien la première liberté constitutionnelle que se donnèrent les Canadiens. D'autre part la Chambre basse fut unanime à réclamer tous les droits, privilèges et prérogatives des Communes anglaises.

D'après la constitution tout projet de loi pouvait prendre naissance dans l'une ou l'autre branche du parlement et devait être adopté par les deux; mais la Chambre basse déclara dès le commencement que les lois, imposant une charge pécuniaire au public ou tendant à disposer des revenus de la province, étaient du seul ressort des députés du peuple et que le Conseil législatif n'avait aucun pouvoir de proposer ou d'amender ces lois. Ces principes premiers posés par la Chambre furent longtemps méconnus par les conseils et le ministère; lorsque le gouvernement impérial sembla sur le point de s'y conformer, la Chambre les avait développés jusqu'à leurs extrêmes conséquences et presque perdus de vue dans l'ensemble de principes secondaires qu'elle avait multipliés presque à l'infini. Quoi qu'il en soit de la suite, il est remarquable que des hommes, manquant totalement d'habitudes parlementaires, aient eu une sorte de divination du véritable gouvernement représentatif populaire à peine soupçonné à cette époque dans la vieille Europe.

Organisation judiciaire.—À la session de 1794, le parlement, à la demande du ministère, réorganisa le système judiciaire. La province fut divisée en trois districts : Québec, Montréal et Trois-Rivières, ayant chacun une cour du Banc du roi avec juridiction civile et criminelle. En plus des grandes assises à termes fixes, les juges puinés dispensaient la justice une fois l'an dans les comtés ruraux, afin d'éviter aux plaideurs les frais de déplacement; cette cour de circuit était présidée par un seul juge. La cour des Sessions de la paix, établie en 1764, réorganisée en 1777, était maintenue dans les trois villes; les fonctions des magistrats consistaient surtout à veiller à la paix et à la police des villes. Le Conseil

exécutif siégeait une fois par mois pour décider des causes portées en appel au civil comme au criminel. Afin de répandre la connaissance des *lois, usages* et *coutumes* du pays, garantis par la constitution, la Chambre fit imprimer les " Edits et Ordonnances Royaux " du régime français, ce fut le premier code canadien.

Justice et injustices. — On doit reconnaître que l'administration de la justice à cette époque était loin d'être aussi onéreuse qu'elle l'est de nos jours, bien que les juges et les officiers de justice eussent le droit, d'après leur commission, de prélever des honoraires sur les plaideurs. L'on trouve des actions au civil au montant de $7,000 à $8,000 suivies de vente par le shérif et dont les frais sont de 23 schellings. Quant aux charges judiciaires, les Canadiens n'en occupèrent pendant longtemps que trois sur onze dans les cours supérieures, et encore deux des titulaires, Panet et de Bonne, étaient plutôt bien avec le pouvoir. William Osgoode, nommé juge en chef en 1794, et le juge Monk à Montréal n'étaient guère sympathiques à notre population. Le premier, venu du Haut-Canada, faisait partie des deux Conseils, par son activité ambitieuse et parfois intempestive il entra en conflit avec tout le monde; le second montra beaucoup de défiance à l'égard des Canadiens qu'il n'était pas éloigné de croire tous des révolutionnaires. Osgoode, Monk et d'autres juges étaient mêlés à bien des intrigues politiques, ce que Dorchester qualifiait de " véritable désordre qui offense la masse du peuple, affaiblit le pouvoir du gouvernement du roi, et peut le rendre incapable de résister aux commotions auxquelles les gouvernements sont exposés dans le cours ordinaire des affaires humaines."

Vers 1800 le parlement ordonna la construction de nouveaux palais de justice à Québec et Montréal et quelques années plus tard, sur les plaintes nombreuses des officiers de justice et des citoyens, on décida de remplacer les vieilles prisons du régime français. Cette loi des prisons, comme on le verra, marque le commencement de troubles malheureux.

Le fonctionnarisme. — Les emplois publics depuis la conquête avaient grandement servi à récompenser

ceux qui avaient rendu des services en Angleterre, il continuait d'en être ainsi depuis l'Acte de Québec malgré les énergiques représentations des gouverneurs au ministère anglais. C'est ainsi que le **fonctionnarisme,** comme on peut l'appeler, était devenu une véritable institution à côté du gouvernement. La plupart des fonctionnaires étaient nommés par la métropole et de ce fait indépendants de la législature ; comme il leur était permis de prélever des honoraires sur ceux qui recouraient à leurs services, l'on conçoit les abus que pouvait amener ce pouvoir discrétionnaire, laissé à des fonctionnaires publics, dont plusieurs n'avaient pas de salaire fixe. C'était aussi une pratique fort répandue d'accumuler les emplois sur une même tête et l'on vit des hommes être à la fois juge, conseiller législatif, membre du Conseil d'État ; d'autres occuper des charges publiques rétribuées et se faire élire à la Chambre des députés.

Mais voici que le fonctionnarisme voit tout à coup se dresser devant lui une puissance nouvelle, le **parlement,** qui veut lui aussi prendre sa part d'influence, contrôler à son tour les actes administratifs et régulariser les sources productives. Pour faire échec aux aspirations de la Chambre et maintenir leur domination exclusive les fonctionnaires de l'État se cherchent des alliances dans les Conseils et sympathisent avec les gouverneurs, qu'ils ont jusqu'ici fort mal secondés. Dorchester avertissait un jour le ministère " que cette politique de domination par les fonctionnaires de l'État, mise en usage en quelque sorte dès l'origine des colonies de sa Majesté en Amérique, a été la cause de leur destruction. Comme elle a pour objet, non pas l'avantage public, mais l'intérêt privé, elle a été suivie avec diligence, jusqu'à ce que l'autorité des gouverneurs ait été paralysée et que ces derniers se soient trouvés incapables de s'opposer aux spéculations des fonctionnaires, de leurs parents, de leurs associés, quelque monstrueuses qu'elles fussent. Les gouverneurs ayant perdu toute influence, la multitude sans freins tomba au pouvoir des fauteurs de la rébellion."

Privilège des Anglais. — Les trois quarts des emplois publics étaient aux mains des Anglais et encore

les quelques Canadiens, employés au service de l'État n'occupaient que des charges d'importance secondaire. L'Angleterre, qui payait presque toute la dépense publique choisissait à son gré la plupart de ses serviteurs parmi ses nationaux. Cette conduite pouvait paraître inopportune : car en laissant s'établir l'institution du fonctionnarisme au seul bénéfice des Anglais on laissait entendre qu'un esprit de favoritisme était au fond de la politique coloniale britannique; c'était risquer fort de s'aliéner les sympathies des Canadiens, faire naître la méfiance et l'esprit d'opposition.

Lord Dorchester.—Dorchester, revenu au pays en 1793, se trouva vite en difficulté avec les hauts fonctionnaires, qui ne visaient qu'à étendre constamment le cercle de leur influence prépondérante. Habitué à gouverner seul sous l'ancien régime, il ne put se faire au partage de son autorité avec le lieutenant-gouverneur Simcoe du Haut-Canada, dont l'initiative était grande et qui sembla ignorer souvent l'autorité au moins nominale du gouverneur. Le ministère anglais favorisait, sans le vouloir peut-être, cette indépendance des officiers subalternes en communiquant directement avec ces derniers. Dorchester s'en plaignit souvent, mais le ministère était trop circonvenu par des influences diverses pour réagir efficacement. Dégoûté de la fausse position qui lui était faite, le gouverneur demanda et obtint son rappel. Il laissa au pays la réputation d'un homme d'État supérieur, mais son entourage était peu fait à vrai dire pour comprendre l'envergure de ses conceptions politiques, ses idées de progrès et d'avenir.

Dorchester ne favorisait pas la division du Canada en deux provinces, il lui sembla que l'Angleterre affaiblissait ainsi sa conquête en lui enlevant l'unité d'action et en divisant ses énergies; il suggéra d'établir plutôt une sorte de confédération des provinces canadiennes avec un gouvernement central. Cet idéal de gouvernement ne devait se réaliser qu'en 1867. Dorchester, en deux reprises, avait gouverné le pays durant vingt-deux ans.

LE GÉNÉRAL PRESCOTT (1796-1799).

Le général Prescott. — Dorchester s'embarqua sur l'*Active,* qui fit naufrage dans le Golfe. Un vaisseau de secours ramena les naufragés en Angleterre. Le général Prescott prit la direction des affaires le 18 juin 1796. Le nouveau gouverneur arrivait dans un temps de malaise général et d'agitation politique. Il entra vite en antagonisme avec la Chambre des députés, qu'il déclara " composée d'ignorants et dont plusieurs sont peu faits par leur position sociale et leur éducation pour être députés "; il lui parut opportun, pour cette raison, d'assurer une bonne majorité anglaise au Conseil; il ne fut pourtant pas lent à constater que, ceux qu'il avait si dédaigneusement qualifiés d'ignorants et d'incapables, lui créaient beaucoup moins d'embarras que les membres de son honorable Conseil.

Loi des chemins. — À la session de 1794, le parlement avait amendé la loi dite des ponts et chemins, par laquelle les habitants, sans distinction, pouvaient un jour ou l'autre être appelés à contribuer de leur travail ou de leurs deniers à l'ouverture et à l'entretien des routes publiques. Cette loi d'utilité générale ne fut pas appréciée par le peuple, qui redoutait le retour des corvées et l'introduction en ce pays de la taxe directe à laquelle il n'était pas du tout habitué. En 1793 le chiffre de l'impôt annuel direct et indirect n'avait pas atteint vingt sous par tête. D'après la loi des chemins tout homme de 18 à 60 ans pouvait être appelé à fournir chaque année six jours de travail: les juges de paix pouvaient lever une taxe sur les biens-fonds : églises, cimetières, chapelles, écoles, prisons et terrains publics. C'était imposer au peuple, qui n'aime guère la taxe, quelle qu'en soit l'utilité ou la nécessité, de très lourdes charges. On jeta les hauts cris.

Mouvement séditieux. — Vers cette époque le gouvernement français, par son représentant aux États-Unis, Monsieur Adet, semblait favoriser une campagne de soulèvement contre les conquérants de 1759. Vingt mille

fusils que l'on disait destinés à l'État du Vermont furent saisis en mer sur l'*Olive Branch*. Cette cargaison d'armes, confiée secrètement à Ira Allen, était apparemment envoyée dans le Vermont pour l'usage d'un contingent que l'on se proposait d'organiser en vue d'un coup de main contre le Canada. En 1797 un nommé McLane, agissant pour le compte de deux agents révolutionnaires français, Millière et Genest, avait tenté, avec l'aide de quelques mécontents, de lancer un mouvement de révolte dans le district de Québec; il fut dénoncé par John Black, député, à qui le complot avait été divulgué. McLane fut exécuté pour haute trahison et écartelé par le bourreau. Dans le Haut-Canada, un général français nommé Collot, pratiquait fort les sauvages en vue d'une action commune avec les Canadiens. Plusieurs arrestations eurent lieu à Montréal à la suite d'émeutes provoquées en apparence par l'opposition à la loi des chemins, mais que l'on soupçonnait favorisées et montées plutôt par les quelques agents français, qui avaient réussi à se créer des sympathies un peu partout même parmi les magistrats de la paix.

Mesures de répression. — Ce mouvement de sympathie pour la France fut mal vu des classes dirigeantes et du clergé, et combattu par l' " Association loyale ", qui comptait plusieurs Canadiens. Quelques agents de cette association menaçaient même d'éventrer et de décapiter les amis trop bruyants de la France. Le gouvernement par une nouvelle loi de la milice tenta d'enrégimenter les Canadiens: on parvint à réunir ainsi deux bataillons, mais le succès de ce mouvement militaire fut plutôt faible: les Anglais d'ailleurs, n'y mettaient pas plus d'enthousiasme. La répression légale de ce mouvement fut sans merci, et le juge Monk se montra particulièrement sévère: les séditieux ou ceux prétendus tels furent impitoyablement jetés en prison. Le gouvernement, par une loi dite de sécurité, était investi du pouvoir d'incarcérer les étrangers ou les gens du pays à tendances séditieuses et il en usa parfois un peu largement. Cette mesure énergique empêcha le mouvement de se répandre. Dans le même temps il se fit une souscription publique pour aider

l'Angleterre à soutenir la guerre contre la France; ce fut notre première contribution aux guerres de l'empire.

Deuxième parlement.—Le deuxième parlement élu à l'été de 1796 comptait trente-sept nouveaux députés sur cinquante; il fut convoqué à la fin de janvier de 1797. Le président Jean-Antoine Panet dans son discours d'ouverture revendiqua pour la Chambre la liberté de parole et tous les privilèges *tels qu'ils sont usités* aux Communes anglaises. Prescott fit une réponse plutôt évasive n'engageant point le ministère. Ce parlement passa plusieurs lois importantes concernant le commerce avec les États-Unis et les Indes occidentales, les maisons de réforme, les chemins publics. Deux lois furent adoptées pour faire rentrer dans le trésor les droits de quint et de lods et vente, que la couronne, depuis la conquête, avait négligé de percevoir de ses féaux et fidèles sujets. Ces revenus furent employés par la législature à créer un fond consolidé pour la construction de cours de justice dans les villes.

Pouvoir réel.—Il ne faudrait pas croire que le parlement avait seul l'initiative de toute la législation. Des projets de loi, préparés par le ministère anglais ou le gouvernement local, étaient souvent présentés en Chambre par les fonctionnaires ou les conseillers qui parvenaient à se faire élire au parlement. La besogne parlementaire était dans une large mesure préparée dans le cabinet des ministres à Londres ou dans la chambre du Conseil exécutif à Québec; l'Angleterre conservait encore par ce moyen une grande influence sur la législation provinciale en apparence confiée au peuple. C'est ainsi que la députation canadienne, peu au courant, au début, de son rôle parlementaire, servit parfois d'instrument aux fins de la métropole. Les premières sessions furent un temps d'apprentissage pour les représentants du peuple. Dans la suite, la Chambre d'assemblée se montrera davantage agissante et plus jalouse de prendre l'initiative des lois.

Concessions des terres.—L'immense domaine des terres de la couronne avait à peine été touché jusque-là

dans le Bas-Canada. Les loyalistes, à qui il en avait été donné beaucoup, s'étaient surtout établis dans les provinces maritimes et le Haut-Canada. Le gouverneur en conseil était seul chargé de la gestion des terres et de leur distribution gratuite; par proclamation on invita le public à les demander; l'évêque de Québec encouragea le peuple à profiter des offres du gouvernement et l'on verra plus loin dans quelle mesure les Canadiens surent tirer avantage des largesses du pouvoir. Il n'entrait pourtant pas dans les intentions du gouvernement de jeter ces immenses et riches domaines dans la spéculation; la facilité avec laquelle on distribuait des terres gratuitement n'avait d'autre but que de favoriser la colonisation et le développement rapide de la province. Les abus dans ces circonstances étaient à prévoir, ils se produisirent. Chacun voulut avoir son domaine et quelques membres du Conseil se montrèrent prodigues dans la distribution des biens domaniaux. Plusieurs fonctionnaires et leurs amis de Londres se firent doter largement. On alla jusqu'à se servir de prête-noms, pour obtenir de plus vastes étendues, et certains conseillers ne furent pas étrangers à ces intrigues. Les abus furent vite connus du ministère. Prescott, voulant arrêter ce commerce et cette spéculation du bien national qui se faisait sans profit pour l'État, entra en conflit avec son Conseil; le malentendu devint si grave et si grande était l'influence des fonctionnaires à Londres que le gouverneur fut prié en termes vigoureux d'abandonner l'exercice de sa charge et de passer en Europe pour expliquer sa conduite.

ROBERT SHORE MILNES (1799-1805).

Lieutenant-gouverneur diplomate.—Prescott céda le pouvoir au lieutenant-gouverneur Robert Shore Milnes le 13 juin 1799; mais il conserva le titre de gouverneur jusqu'en 1807. La suspension de Prescott dans l'exercice de sa charge était bien une sorte d'approbation de la conduite du Conseil dans sa lutte contre le gouverneur sur la question des terres. Aussi, Milnes comprit la situation difficile qui lui était faite, et, en diplomate

avisé, il se garda bien de jouer son influence avec des cartes aussi mêlées. Il laissa donc le Conseil distribuer largement des terres et reporta son activité sur des objets moins compromettants pour lui. Le successeur de Prescott était un autocrate par éducation et par politique. Esprit puissant et très cultivé, il mit au service du gouvernement toutes ses ressources d'homme d'État, il ne lui manquait qu'une chose: la volonté agissante nécessaire pour accomplir ses vastes conceptions politiques. Milnes n'était pas fait pour gouverner, mais pour conseiller. Partisan de l'autocratie, il est venu gâter l'œuvre de Dorchester, en orientant la politique coloniale, dans une voie contraire aux destinées du Canada.

Autocratie et démocratie.—L'Assemblée populaire apparut à Milnes comme le foyer d'une démocratie agitée, très entreprenante, qu'il ne convenait pas de laisser monter trop vite ni trop haut; il se fit donc le défenseur des seules prérogatives royales. Il avait l'habitude de déclarer par message à la Chambre qu'il voulait bien condescendre à ce que tel projet de loi, dont la Chambre avait pris l'initiative, fût librement discuté. Il voulut rendre le Conseil tout-puissant afin de prévenir la Chambre basse dans ses tendances à contrôler les actes du gouvernement. De tous les gouverneurs, depuis la conquête c'était bien le plus impérialiste. En cela il représentait la véritable mentalité des ministres anglais de l'époque, lesquels, tous aristocrates, menaient rondement la lutte contre la démocratie. A son arrivée il constate de toute évidence que les diverses classes de la société canadienne ne sont pas aussi distinctes qu'en Europe, et que toutes contribuent ici au succès du gouvernement. Il note, assez justement du reste, les diverses causes de cette ascendante montée du peuple: indépendance du censitaire vis-à-vis du seigneur; indépendance du clergé à l'égard du pouvoir royal; licenciement inopportun de la milice; pouvoir du Conseil tenu en échec par le droit de critique et de discussion de l'Assemblée, composée d'après lui d'ignorants et d'incapables: enfin égalité sociale des individus dans tous les rangs de la société canadienne.

Politique nouvelle.—Pour remédier à cette union des classes, état de choses très alarmant pour ce grand seigneur, il suggère au duc de Portland, alors secrétaire des colonies, les moyens de réforme suivants: concessions judicieuses de terres à des protestants, augmentation substantielle du traitement accordé à l'évêque de Québec, réorganisation de la milice, dont les 290 capitaines, gratifiés largement d'emplois, d'honneurs et de récompenses pécuniaires, seraient des agents utiles du pouvoir auprès du peuple; l'influence du clergé et de la milice ainsi gagnée aiderait à faire des représentants du peuple des hommes décidés à seconder le Conseil dans toute son action; maintien du revenu inférieur à la dépense pour mieux tenir la Chambre élue en tutelle. C'était tout un programme. Portland partageait pleinement cette politique de large envergure autocratique, et, il ajoutait même dans sa réponse qu'il importait surtout de gagner les seigneurs, d'obliger le clergé à se soumettre aux exigences du pouvoir et d'organiser la milice pour en faire un bon et utile instrument. Cette politique, qui tendait à reprendre en sous main tout ce que l'on avait accordé en 1791, fut inaugurée par Milnes et continuée par la plupart de ses successeurs avec plus ou moins d'habileté et de succès. Ces nouveaux principes de gouvernement franchement posés par Milnes et Portland servirent souvent de base à la politique coloniale des ministères anglais jusqu'à la rébellion.

Activité parlementaire.—À la session de 1800 la Chambre apprit, que le gouvernement, à la mort du père Cazeau, le dernier des Jésuites au Canada, s'était emparé de tous les biens de cet ordre de l'avis même du dernier propriétaire. On demanda au gouvernement communication des documents relatifs à cette affaire, afin, disait-on, de s'enquérir des droits de la province à la disposition de ces biens considérables; le parti anglais de la Chambre s'y opposa, Milnes conseilla aux députés de ne pas insister davantage et l'affaire en resta là pour le moment.

Les élections générales ayant eu lieu cette même année le troisième parlement se réunit au commencement de

1801. Antoine Panet fut de nouveau élu président après une tentative de confier cette charge au juge De Bonne, personnage sympathique au gouvernement. Une nouvelle loi de lods et vente et une autre du droit de quint furent passées par la Chambre ; le Conseil rejeta la seconde, bien qu'il en eut approuvé une semblable auparavant ; il donna pour prétexte que la loi s'attaquait aux prérogatives royales ; mais le vrai motif de l'opposition du Conseil c'était l'intérêt personnel de quelques-uns de ses membres, propriétaires de seigneuries, et que la loi atteignait directement. Le receveur général Caldwell eut le courage de le leur dire franchement et il soutint le droit de l'Assemblée de légiférer en la matière ; une nouvelle loi de milice fut aussi adoptée en 1803, autorisant le gouvernement à faire une levée d'hommes en cas de nécessité. L'Angleterre était alors en guerre avec la France et l'on appréhendait déjà des hostilités avec les États-Unis.

Un député, du nom de Bouc, s'étant rendu coupable de malversations financières à Terrebonne, fut par trois fois expulsé de la Chambre et chaque fois réélu, le parlement dut passer une loi pour le rendre inéligible.

Généreuses concessions.—De 1799 à 1810, c'est l'époque des grandes concessions. Prescott, nous l'avons vu, avait été rappelé sur cette question des terres, mais les abus se continuèrent après lui. La constitution ne permettait point d'abord d'accorder plus de 1,200 acres au même concessionnaire, ce qui n'empêcha pas certains personnages de se tailler pourtant de beaux domaines, plusieurs devinrent propriétaires de tout un canton dont la superficie était d'environ 70,000 acres carrés. Voici comment l'on procédait : L'on demandait au nom de plusieurs personnes des concessions de 1,200 à 1,500 acres situées dans un même canton. Ces terres étaient ensuite rachetées pour un prix nominal. Ces concessions faites le même jour et choisies dans le même canton indiquaient assez qu'il y avait une manœuvre que le Conseil ne pouvait prétendre ignorer. En 1799 John Black, le dénonciateur de McLane recevait avec 43 Canadiens 71,000 acres de terre dans la Beauce. Black en devient tout de

suite le seul propriétaire. Plusieurs autres cas sont identiques à celui-là. Cinq ou six des conseillers du gouverneur possèdent de 10,000 à 50,000 acres. Milnes s'en fait donner 48,000 en 1810. Des centaines de concessionnaires, dont plusieurs ne sont jamais venus au pays, obtiennent de 10,000 à 60,000 acres. Un nombre incalculable de concessions variant de 500 à 5,000 acres sont faites aux personnes amies du pouvoir. Ces concessionnaires de terrains d'une aussi grande étendue ne pouvaient être tous des colons de bonne foi. C'était jeter sans profit pour l'État une grande partie du domaine public dans la pure spéculation. Seul le gouvernement se créait ainsi de bons amis politiques qui l'aideront dans sa lutte prochaine contre le parlement. D'autres concessions de meilleur aloi, sont aussi faites à de vrais colons et au temps de Milnes plus de 5,000 habitants anglais sont établis dans seize cantons de l'Est.

Idéal impérialiste.—Les seuls faits administratifs de Milnes ne donnent pas toute la mesure de l'activité de ce gouverneur. Son action réelle, sa véritable influence politique s'étend bien au delà de son administration officielle. Milnes était surtout un conseiller diplomate, préparant l'avenir. Il jeta à tous les vents des germes féconds d'une politique impérialiste, exclusive des tendances démocratiques canadiennes. Faire du Canada une colonie d'empire, tel paraît être son but. La suite des événements démontrera que le ministère anglais, orienta vite sa politique coloniale dans ce sens malgré les aspirations contraires du parlement canadien. A son départ Milnes laisse le pays dans un profond malaise politique, dont les causes n'apparaissent pas nettement dans les actes publics de son administration, mais qui se trouvent précisément dans ces courants impérialistes, qu'il a su, sinon créer, du moins alimenter et diriger.

THOMAS DUNN (1805-07).

Loi des prisons.—Thomas Dunn, qui lui succède en qualité de président du Conseil est un vétéran de la politique canadienne ; mais l'âge et le manque d'auto-

rité empêchent ce vieillard de réagir contre l'agitation populaire; le malaise se généralise et s'aggrave davantage sous son administration. Le parlement ayant en 1805 passé une loi d'impôt pour la construction de nouvelles prisons, l'on vit s'élever d'acerbes protestations de la part des gens du commerce et de la finance qui se prétendaient visés par la nouvelle loi. Ils auraient préféré une taxe foncière, comme étant plus équitable, parce qu'elle atteint tout le monde. Ils pétitionnèrent à la Chambre et au roi en demandant le rappel pur et simple de la loi. La Chambre dut se défendre à Londres et démontrer que l'impôt sur les marchandises était plus juste que l'impôt sur la propriété, parce que chacun y contribue dans la mesure de son budget. C'est bien en effet le consommateur qui paye les droits de douane en proportion des produits qu'il achète.

Agitation politique.—Le "Quebec Mercury", dirigé par un nommé Cury, s'employa alors à injurier la Chambre et envenima beaucoup la lutte que le parti des négociants, celui de Montréal surtout, faisait au parlement. Ce fut le commencement de l'ingérence des journaux dans la politique. Le début était plutôt violent. Le "Canadien", lancé par Pierre Bédard, en collaboration avec quelques députés, prit la contre partie du débat avec une allure non moins combative. La lutte, commencée en Chambre avec des arguments, se continuait dans les gazettes par des insultes, pour se résoudre dans le peuple par des chicanes. La Chambre songeait à se nommer à Londres un représentant en permanence auprès du ministère. Le gouvernement l'en empêcha longtemps et refusa toujours de sanctionner cet acte du parlement.

Conflit de pouvoirs.—L'Acte de 1791 était destiné dans la pensée de ses auteurs à améliorer le gouvernement de la province. Le gouverneur et son conseil d'État, investis du pouvoir exécutif, représentaient l'autorité royale et en exerçaient les prérogatives. La Chambre des députés, jouissant du pouvoir de légiférer, représentait les volontés du peuple. Pour empêcher la Chambre d'exagérer ses prétentions dans les moments difficiles

et pour prévenir ses extravagances en temps de crise, on avait cru bon de placer à ses côtés un corps indépendant qui aurait les mêmes pouvoirs, sans en avoir les mêmes tendances démocratiques. Cet objet ne fut malheureusement pas atteint, et cet honorable corps, outrepassant les intentions de ceux qui l'avaient fondé voulut à son tour tout régenter. De son rôle de modérateur, il passa à celui d'antagoniste irréductible et se fit presque une loi d'amender, souvent sans raison, les projets de la Chambre des députés. Dans ces conditions la lutte était inévitable : elle devait se continuer durant trente ans avec une acuité grandissante.

SIR JAMES CRAIG (1807-11).

Sir James Craig.—Le président du Conseil, monsieur Thomas Dunn, remit ses pouvoirs à sir James Craig au mois d'octobre 1807. Le nouveau gouverneur général n'était pas inconnu dans le pays. A la tête d'un régiment anglais, débarqué au printemps de 1776, il contribua beaucoup à chasser les Américains des Trois-Rivières et à les rejeter aux frontières. Arrivé malade en 1807, il continua de l'être durant toute son administration.

Sans l'excuser cela peut expliquer un peu son étrange conduite publique. Comme ses prédécesseurs immédiats, il avait ses appréhensions d'avenir et un peu ses préjugés britanniques. On assure que le secrétaire provincial Ryland, un fanatique de la pire espèce, sut prendre sur le gouverneur une ascendant irrésistible, qui poussa ce dernier à engager contre la législature une lutte sans merci. On a qualifié l'administration de Craig de "règne de la terreur" ; ne fut-ce pas plutôt un régime de défiance mutuelle, savamment combiné et entretenu par Ryland?

Pour son malheur sir James arrivait à l'heure même où les esprits étaient très montés par les développements qu'avait pris l'opposition à la loi des prisons de 1805. Les uns se croyaient livrés à l'arbitraire du parlement, qui semblait n'imposer de taxes qu'au commerce et à la finance, les autres ne voyaient que des intentions malveillantes dans la conduite du gouvernement ; à vrai dire il y avait surtout manque de confiance réciproque et inter-

prétation fausse des intentions de chacun. L'on ne se comprenait pas, l'on s'entendait mal et l'on croyait se haïr. Le pays avait besoin d'un homme habile, d'un politique adroit, d'un diplomate éclairé, d'un homme d'État, et Craig était un militaire cassant, un maladif atrabilaire susceptible peut-être d'un effort pour briser d'un coup la résistance, mais incapable assurément d'accomplir une œuvre de durée et de patience. Castlereigh, qui était alors secrétaire pour les colonies, ne cessa de conseiller à Craig la modération afin d'éviter de provoquer les Canadiens par une conduite outrancière. Très antipathique aux hommes de loi, Craig se fit l'antagoniste irréductible du parlement et son opposition, on peut dire systématique, aux actes de l'Assemblée populaire développa en celle-ci un esprit de lutte, une habitude de combativité pour de longues années à venir.

Luttes parlementaires.—Craig ne voulut jamais admettre le droit exclusif de la Chambre basse au vote du budget. Il prétendit et déclara clairement à la Chambre que le concours du Conseil était nécessaire et qu'il appartenait à la couronne de déterminer l'emploi des argents publics. La Chambre offre dans une adresse au roi de se charger de la dépense, et Craig, en 1810, veut bien transmettre l'adresse à sa majesté, mais il refuse d'admettre qu'aucune démarche de l'Assemblée seule puisse être constitutionnelle. En 1808, sir James entre en lutte ouverte avec cinq députés, Bédard, Taschereau, Borgia, Panet et Blanchet et les raye tous des cadres de la milice. Aux yeux du gouverneur, ils étaient coupables de porter dans les colonnes du "Canadien" la lutte entre le pouvoir et la législature. A vrai dire le ton de ce journal était d'une ironie cinglante à l'égard de tout ce qui touchait les hommes et les choses du gouvernement: mais le "Quebec Mercury" l'organe officieux du Château n'était pas moins violent pour la défense de ses maîtres.

Première dissolution.—Le parlement se réunit dans un temps de grand malaise. La discussion fut très vive sur la question d'exclure les juges de la Chambre et sur le projet de déclarer Ézéchiel Hart ou tout autre juif

inhabiles à siéger en parlement. La session durait à peine depuis un mois que la Chambre fut dissoute par le gouverneur, qui contestait aux députés le droit de légiférer sur ces deux sujets. Lord Castlereigh désapprouva cependant cette conduite de Craig et le peuple renouvela sa confiance dans ses représentants.

Seconde dissolution.—Le sixième parlement, qui ne comptait que dix députés nouveaux, fut convoqué en janvier 1810. Dans le discours d'ouverture, Craig se déclara prêt à sanctionner toute loi pour exclure les juges de la Chambre basse. Celle-ci élabora vite un projet dans ce sens; mais le Conseil l'ayant amendé, la Chambre refusa à son tour de l'admettre dans sa forme nouvelle. Elle prétendit alors à exclure nommément le juge De Bonne, grand ami du pouvoir, et qui avait bien failli être renvoyé du banc des juges en 1801, pour conduite répréhensible. L'Assemblée, sur proposition de Pierre Bédard, adopta aussi une résolution déclarant que "toute entreprise de la part du gouvernement ou des autres branches de la législature faite contre la Chambre basse en dictant ou censurant ses procédés était une violation de la loi constitutionnelle de 1791". Le parti anglais, avec Perreault et Denéchaud fit bloc contre l'expulsion de De Bonne et la résolution de Bédard. Craig décréta une seconde fois l'appel au peuple.

Députés en prison.—Quelques jours après sir James supprimait le "Canadien", faisait saisir tout le matériel du journal et le 19 mars 1810, jetait en prison Bédard, Taschereau, Blanchet et l'imprimeur Lefrançois. Sentant le besoin de défendre sa conduite devant l'électorat, il adressa au peuple une proclamation dans laquelle il s'efforçait de justifier ses actes étranges. Bédard passa plus d'une année en prison sous l'accusation de pratiques séditieuses, sans qu'on osât lui faire de procès, malgré ses instances. La loi, dite de sécurité, qui autorisait le gouvernement à emprisonner à volonté toute personne soupçonnée de trahison ne mentionnait pas les pratiques séditieuses; mais la haute magistrature fut pourtant d'avis que le gouverneur avait agi en cette occasion selon l'esprit de la loi, sinon d'après sa stricte teneur.

Aux élections le peuple se prononça encore contre les vues du gouverneur et donna raison à la Chambre en élisant presque tous les anciens députés. Le septième parlement composé de dix Anglais et de quarante Canadiens se réunit au commencement de 1811. Dès l'ouverture de la session, la Chambre déclara que la détention de Bédard, élu député en dépit de sa captivité, était une violation des privilèges parlementaires; Craig remit alors son prisonnier en liberté et Bédard reprit son siège de député. La fameuse loi rendant les juges inhabiles à siéger à la Chambre basse fut enfin adoptée par les deux branches de la législature et sanctionnée par Craig, qui se déclara heureux que le parlement ait pu adopter une aussi bonne mesure. Deux fois pourtant il avait dissous les Chambres sur cette question des juges. Castlereigh l'en avait blâmé, le peuple lui avait infligé deux votes de non confiance, lui-même reconnaissait enfin s'être grandement trompé, après tant de témoignages de désapprobation de sa conduite, il ne lui restait plus qu'à s'en aller.

Règne malheureux.—Sir James, depuis longtemps miné par la maladie, repassa les mers cette même année 1811 et mourut quelques mois après. Comme beaucoup d'autres parmi les chefs d'alors il ne voyait de gouvernement possible pour la colonie que celui qui serait contrôlé par le seul parti anglais sans le concours effectif d'aucun autre groupe. Pour cela il conseillait d'unir toutes les provinces canadiennes sous un seul gouvernement. Selon lui les Canadiens étaient vraiment trop ignorants pour pouvoir se gouverner eux-mêmes: un sur mille, disait-il, sait lire et écrire. Cette antienne de l'ignorance et de l'incapacité politique des Canadiens, laquelle fut entonnée par Murray et reprise avec des modulations diverses par ses successeurs jusqu'à Durham nous a bien souvent desservis.

Sous l'administration de Craig presque tout le temps de la Chambre se passa en discussions violentes, en débats orageux au grand détriment des intérêts économiques du pays. À la rentrée de Bédard au parlement, il fut résolu de faire une enquête générale de toute l'administration du gouverneur. Ce vote de non confiance, bien que mo-

tivé par l'étrange conduite de Craig, ne tendait cependant pas à ramener l'harmonie et la concorde déjà compromise par les maladresses de ce prétendu règne de la terreur. Cette mesure, proposée par un Anglais nommé Lee, était d'ailleurs peu constitutionnelle. Elle n'eut pas de suites et on abandonna à l'histoire le soin de juger cet homme plus malade que méchant.

Bruits de guerre.—On était alors en Europe au temps des splendeurs napoléoniennes. Au Canada, le gouvernement se préoccupait fort de la répercussion des événements d'Europe sur la politique américaine, qui paraissait favorable à Napoléon. Aussi, Craig fut tout le temps dans l'expectative d'une guerre entre l'Angleterre et les États-Unis. Ses appréhensions étaient d'ailleurs motivées par l'attitude menaçante de la République, dont il était chargé de surveiller les agissements. Dans ce but il organisa un service secret d'espionnage, qui fut dévoilé à Washington par le chef même. Craig, en prévision de la guerre, avait demandé 12,000 hommes et des vaisseaux. Cette démarche parut prématurée. La guerre allait cependant bientôt éclater.

SIR GEORGE PRÉVOST (1811-15).

Sir George Prévost.—Le lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse fut appelé au gouvernement du pays. Sir George Prévost arriva à Québec le 13 septembre 1811. D'origine suisse et général dans l'armée anglaise, le nouveau gouverneur était d'un caractère tout différent de celui de son prédécesseur. Il s'employa dès le début à calmer les esprits et à faire revivre la confiance mutuelle si fortement ébranlée par Craig. Il fut assez habile pour ne pas heurter de front la parti canadien en Chambre, il réussit même à l'affaiblir en nommant Pierre Bédard, juge aux Trois-Rivières, et Bourdages, colonel de milice. La guerre avec les États-Unis s'annonçant prochaine il était de bonne politique de ramener la concorde et l'harmonie des groupes en vue d'une action commune bientôt nécessaire. Prévost sut comprendre la vé-

ritable situation créée par Craig et il sut encore mieux en réparer les injustices; les circonstances lui furent d'ailleurs favorables. Le parti au pouvoir, toujours inspiré et dirigé par Ryland, n'avait pourtant pas désarmé et le secrétaire, relégué au second plan par sir George, poursuivit dans les couloirs du ministère à Londres sa campagne anti-canadienne alors même que des milliers de Canadiens défendaient leur pays contre l'envahisseur pour l'avantage de l'Angleterre.

La guerre terminée, Prévost dut se défendre contre les délations de l'amiral sir James Yeo, qui lui attribuait la défaite navale de Plattsburg. Le gouverneur, rappelé à Londres pour se justifier, mourut peu après la traversée et l'Angleterre a commis l'injustice de laisser le soupçon entacher la mémoire d'un homme qui l'avait noblement servie. Son Conseil, et pour cause, ne lui fut pas toujours sympathique; par contre, à son départ, le peuple lui donna des preuves d'une grande estime et le parlement lui vota une gratification que le Conseil législatif refusa d'approuver malgré la sanction du prince régent.

Sessions de guerre. — Dès la session de 1812, la législature s'empressa d'amender la loi des suspects de manière à enlever au Conseil exécutif son pouvoir discrétionnaire pour le confier au gouverneur qui inspirait plus de confiance. Le Conseil législatif refusa son assentiment à la loi telle que renouvelée et prit la responsabilité de priver le chef du gouvernement d'un instrument de pouvoir que les circonstances pouvaient rendre utile sinon nécessaire en temps de guerre. Prévost avait cependant mieux que la loi pour amener le peuple canadien à faire tout son devoir, il avait la force de persuasion et la puissance des bons procédés. Tout le temps de la guerre le parlement vota de larges sommes pour la dépense militaire; le numéraire étant devenu rare, les deux Chambres s'entendirent pour émettre des bons de l'armée. Ce papier-monnaie fut reçu avec faveur par le peuple, ce qui permit au gouvernement d'organiser efficacement la défense du pays. Le gouverneur fut de plus autorisé à lever un corps de milice et au besoin à appeler sous les drapeaux tous les hommes d'âge militaire.

En 1812 les juges Sewell et Monk furent mis en accusation à la Chambre basse, pour s'être arrogé les prérogatives des législateurs en établissant, d'autorité, des règles de procédure portant sanction pécuniaire. Dans un long réquisitoire, la Chambre demanda à Londres leur déchéance de la magistrature; on leur reprochait surtout d'avoir poussé l'ancien gouverneur dans la voie de l'arbitraire et du despotisme. Cette affaire demeura en suspens durant la guerre. La Chambre proposa d'imposer une taxe de guerre sur les salaires des employés civils, mais le Conseil législatif naturellement s'y opposa. Comme on le voit les causes de conflit ne manquaient pas, mais la lutte parlementaire fut suspendue pour la durée de la guerre. C'était pourtant simple partie remise.

Les sauvages.—La division du Canada en deux provinces, avantageuse peut-être au point de vue politique, avait bien ses inconvénients pour les intérêts économiques du pays. Elle n'était pas davantage conforme aux intérêts des nations sauvages que les habitudes de vie nomade avaient dispersées un peu partout sur les vastes territoires de l'Ouest. Les sauvages échappaient ainsi pratiquement à tout contrôle des autorités et ceux qui les fréquentaient pour le commerce des pelleteries n'étaient pas davantage soumis aux lois et à la police des provinces.

Sous Prescott, le Haut-Canada fut chargé des intérêts des sauvages et de la surveillance au moins sommaire des territoires occidentaux. Aucun contrôle ne fut jamais bien efficacement exercé, et l'Ouest canadien resta longtemps fermé à tout développement politique, économique et social. A la session de 1801, l'on tenta d'abolir l'esclavage par une loi; mais les Anglais prétendirent qu'il était préférable de ne point légiférer en cette matière et de laisser l'esclavage disparaître par la seule évolution des idées et des habitudes sociales de ce pays.

Emplois publics.—Depuis la conquête les Canadiens avaient souvent été oubliés dans le partage des fonctions publiques. Tant que l'Angleterre supporta à peu près toute la dépense, elle pouvait bien choisir ses

serviteurs parmi ses sujets premiers-nés ; mais à l'époque où nous sommes arrivés le budget se soldait chaque année par un surplus du revenu provincial et il devenait moins juste de confier plus des trois-quarts des emplois du gouvernement à des gens qui intriguaient pour la plupart contre leur pays d'adoption. En 1812, sur neuf conseillers exécutifs, l'on ne comptait que trois Canadiens, nous n'avions aussi que trois juges sur onze à la cour du Banc du roi. Il en était ainsi à peu près dans tous les services de l'État ; et pourtant les $300,000 du revenu annuel, qui couvrait plus que la dépense totale, était de provenance locale. Cet injuste partage de l'impôt et des emplois fut l'un des griefs sérieux de la Chambre et la véritable cause de la lutte violente et prolongée sur la question des subsides.

CHAPITRE XXI

LES AUTRES PROVINCES

(1791-1812)

LE HAUT-CANADA.

Nouvelle province.—Au temps de la conquête le vaste territoire des grands Lacs, dont une partie forme aujourd'hui la province d'Ontario, n'était guère habité ; les Français y avaient formé peu d'établissements de colonisation, à l'exception du Détroit et de quelques autres postes pour la défense du pays. Après la révolution américaine, le gourverneur Haldimand fit faire des arpentages à Cataracoui (Kingston) et le long de la baie de Quinté au lac Ontario. Il dirigea sur ce territoire 10,000 ou 12,000 loyalistes, anciens militaires pour la plupart. Un groupe important de familles canadiennes habitait déjà aux environs du Détroit et se répandit surtout dans le comté d'Essex. Les loyalistes américains, habitués à la vie active et agitée des États de l'Est, se sentirent plutôt mal à l'aise dans leur très nouveau métier de colons

établis au milieu des bois; le gouvernement dut, pour les aider à s'établir, leur procurer argent, vivres et vêtements. Leur nombre s'accrût cependant chaque année par l'arrivée de nouveaux contingents et en 1791 ils étaient de 30,000 à 35,000 sur les bords du haut Saint-Laurent et du lac Ontario. Ces gens, partis des États-Unis pour ne pas subir les institutions nouvelles, n'étaient pas davantage disposés à se soumettre aux habitudes sociales et aux mœurs politiques de cette province de mentalité française. Aussi leurs besoins particuliers et leur caractère propre déterminèrent le gouvernement anglais à leur donner une organisation politique distincte et c'est surtout pour leur avantage que le Canada a été divisé en deux provinces en 1791.

Le parlement.—La constitution du Haut-Canada était identique à celle du Bas-Canada (1) Le premier parlement fut convoqué pour le 17 septembre 1792 à Navy Hall près du Niagara par le lieutenant-gouverneur, le colonel John Graves Simcoe.

Les Chambres se hâtèrent d'adopter la loi anglaise au civil comme au criminel comme le leur permettait d'ailleurs l'Acte constitutionnel. Sous la direction de Simcoe le parlement s'occupa tout de suite d'établir des voies de communication entre les divers groupes de colons. La province avait peu de revenus de douanes; on établit une taxe directe proportionnelle à l'évaluation mobilière et immobilière, on taxa aussi les commerçants ambulants venus pour la plupart des États voisins et qui parcouraient la province. Le "pedlar's pack" s'est fait une renommée universelle dans la province sœur.

Le siège du gouvernement parut bientôt trop près des frontières américaines et York, (Toronto) ancien poste français établi par M. de Portneuf, devint la capitale de la province. C'était un simple hameau difficile d'accès par voie de terre; il n'y avait alors aucune ville digne de ce nom. Toronto, Kingston, London n'étaient que de très petits villages. La capita'e manqua longtemps d'édi-

(1) Pour la constitution du Haut-Canada voir chapitre précédent à l'article "Gouvernement constitutionnel", page 313.

fices publics et en 1804, le Conseil se réunissait encore dans la maison du secrétaire de la province. Le gouvernement n'avait pas trouvé là de constructions toutes faites dont il put s'emparer comme dans Québec. Par contre les députés recevaient une indemnité parlementaire tandis que ceux de Québec n'étaient pas rétribués pour leurs services.

Préoccupations militaires.—Dès le début de son administration, Simcoe se trouva en face d'une grave difficulté que soulevait la prétention des Américains à la possession des territoires sauvages aux environs des grands Lacs. Le Haut-Canada fut longtemps sous la menace d'une guerre avec les États-Unis. Simcoe, qui ne manquait pas de moyens d'action, se prépara en conséquence aux éventualités de l'avenir. Il s'occupa activement d'ouvrir des routes militaires qui servirent admirablement plus tard au développement de la colonisation. Ses appréhensions ne se réalisèrent pourtant pas et ses successeurs purent continuer en toute sécurité l'œuvre de progrès commencée de son temps.

L'affaire des postes d'en Haut.—Au traité de 1783, l'Angleterre avait cédé aux États-Unis tout le territoire situé au sud des grands Lacs. Ces vastes régions, où s'étaient réfugiés les sauvages, fuyant devant l'envahissement des Européens, étaient alors considérées comme leur domaine particulier. L'Indépendance américaine créait une situation nouvelle en faisant passer ce territoire sous la domination des États fédérés. Les sauvages, dont on avait négligé de discuter les intérêts à la conférence de Versailles, se virent sacrifiés injustement dans leurs droits de premiers occupants et s'élevèrent contre les injustes prétentions du gouvernement de Washington, qui voulait s'emparer des réserves sauvages. La guerre était inévitable, elle éclata en 1790, et les troupes du Congrès envahirent le territoire indien. Le 4 novembre 1792 une première rencontre eut lieu à Wyoming près de Miamis. Les sauvages au nombre de 1,000 à peine firent perdre au général Sinclair, chef de l'expédition américaine, près de 1,500 hommes qui furent presque tous tués sur

place. Le général Wayne succéda à Sinclair; mais il fut également très malmené par les sauvages.

Durant ce temps l'Angleterre refusait d'évacuer les forts de Niagara, Détroit, Michillimakinac, parce que le Congrès de son côté semblait faire peu d'efforts pour amener, comme il s'était engagé, les législatures locales à rendre aux loyalistes tous leurs biens confisqués durant la dernière guerre d'Amérique. On ne pouvait dégarnir les frontières canadiennes des troupes de garnisons en un temps où les Américains pouvaient tenter quelque entreprise contre le Canada.

Cependant, malgré une conduite provocante de nos voisins, le gouvernement anglais ne cessa de recommander à ses représentants une attitude conciliante tout en résistant avec fermeté aux prétentions américaines. L'Angleterre fit de nombreuses tentatives pour concilier les intérêts des sauvages avec les exigences de ses anciens sujets, mais sans grand succès. Les combattants en arrivèrent cependant à un suspension d'armes en 1794, et à la paix définitive deux ans après. L'Angleterre évacuait pour toujours les anciens forts qui se trouvaient en territoire américain. Les sauvages passèrent presque tous en territoire canadien et leurs intérêts furent confiés au gouvernement du Haut-Canada.

Russell, Hunter, Grant.—Au départ de Simcoe la présidence du Conseil fut confiée à Peter Russell qui gouverna de 1796 à 1799. Le mouvement de colonisation était alors fort lancé et Russell n'eut qu'à continuer l'œuvre de son prédécesseur; il la continua même trop bien, paraît-il, et on le disait capable de donner des terres au diable et à tous ses amis; en tous cas il se servit largement lui-même. Dans ce temps, de forts contingents d'immigrants écossais, américains, français et allemands vinrent s'établir dans l'ouest de la province. Le comte de Puisaye, avec quelques centaines de royalistes français tenta de fonder un colonie du côté d'Essex, mais l'entreprise échoua et ne laissa guère de traces dans l'histoire. Le général Hunter, en même temps chef des troupes pour tout le Canada, gouverna de 1799 à 1806. Son administration ne fut pas marquée d'événements importants.

Son successeur, le commodore Grant malgré sa courte administration d'une année entra en conflit avec le parlement qui l'accusait d'avoir, d'autorité, disposé des fonds que la Chambre basse se prétendait seule capable d'affecter au service public. Grant céda devant l'attitude énergique de la législature et dut se retirer.

Francis Gore.—Là comme ici la question du fonctionnarisme souleva des conflits entre le pouvoir exécutif et le parlement. Un aventurier irlandais Thomas Thorpe, élevé à la magistrature dès son arrivée en 1806, se fit élire à la Chambre basse; il fut l'âme d'une opposition systématique à la politique du gouvernement; mais il s'attaquait à plus fort que lui. Le Conseil exécutif, les fonctionnaires et leurs familles formaient alors une caste puissante. Le gouverneur Gore, était à la tête de cette aristocratie d'occasion et la lutte devenait inégale pour ces bourgeois de la Chambre, élus du bas peuple. L'opposition, menée par le juge Thorpe, reprochait au pouvoir de conduire la province à la ruine en négligeant les voies de communication par terre et par eau, en ignorant les intérêts de la religion, de la morale, de l'instruction, du commerce et de l'agriculture. Il y avait apparemment de l'exagération dans tous ces dires car la province se développait avec entrain; l'opposition, la critique et le malaise étaient bien réels, mais les motifs l'étaient beaucoup moins. La population primitive des loyalistes s'était accrue d'une immigration américaine fort turbulente et souvent exigeante. Quant au peuple, formé de vrais colons, il ne s'occupait guère des détails de l'administration, tout occupé à se faire un foyer, il n'avait point le temps ni l'envie de chicaner ses chefs sur les petites affaires de la politique; et il continua de se développer, de progresser et de grandir.

PROVINCES MARITIMES.

La Nouvelle-Écosse.—À la dispersion des Acadiens et à la chute de Louisbourg, tout le territoire au nord-est de la province de Québec devint territoire anglais sous le nom de Nouvelle-Écosse. L'Angleterre avait

porté là comme dans ses autres colonies les principes de gouvernement populaire et le 7 octobre 1758 le gouverneur Lawrence ,tristement célèbre, inaugurait un parlement composé de vingt-deux représentants du peuple. La population, formée jusque-là de militaires licenciés, s'augmenta bientôt de 7,000 à 8,000 colons agriculteurs, venus de la Nouvelle-Angleterre à l'appel du gouverneur, et d'un contingent d'émigrés irlandais. Tous ces colons étaient échelonnés sur les côtes de l'Atlantique et ce n'est qu'à l'arrivée des milliers de loyalistes américains que la province se couvrit à l'intérieur d'agriculteurs actifs et entreprenants. De 1792 à 1808, sir John Wentworth fut lieutenant-gouverneur et son administration, bien qu'un peu raide, fut marquée par un progrès constant et un développement solide de cette province. Wentworth était à vrai dire peu sympathique à la législature, il alla jusqu'à refuser d'accepter le choix d'un président de la Chambre, sous le prétexte d'animosité personnelle; l'Assemblée se rendit à ses exigences et fit un nouveau choix. Là aussi le gouvernement était aux mains des fonctionnaires, mais le peuple semblait satisfait de son sort. Sir George Prévost succéda à Wentworth en 1808 et gouverna la province jusqu'à son transfert à la tête du gouvernement du Bas-Canada. Il eut pour successeur sir John Coape Sherbrooke. Le duc de Kent, père de la reine Victoria, passa dans la colonie en 1794, et exerça le commandement militaire à Halifax jusqu'en 1800. Le duc vint chez nous où il laissa le meilleur souvenir de ses relations avec la société canadienne.

Le Nouveau-Brunswick.—Un fort groupe de loyalistes s'étaient de préférence établis le long de la rivière Saint-Jean dans la partie ouest de la Nouvelle-Écosse, qui demandèrent vite d'être représentés en Chambre proportionnellement à leur chiffre de population; ceci leur fut refusé, ils réclamèrent un gouvernement pour eux et le Nouveau-Brunswick fut érigé en province indépendante en 1784. Le premier lieutenant-gouverneur fut Thomas Carleton, frère de lord Dorchester; il conserva le pouvoir jusqu'en 1803. Saint-Jean, fondé en 1785, fut d'abord le siège du gouvernement, mais vers 1790 Fré-

déricton fut définitivement choisie pour capitale. Carleton, comme son frère, était peu sympathique à la classe des fonctionnaires, qui, là aussi, comme dans toutes les provinces britanniques d'Amérique, avaient des prétentions à tout régenter. La colonie orienta son activité beaucoup dans les affaires agricoles mais bien davantage dans les pêcheries et le commerce des bois de construction ; la politique, rejetée au second plan, laissait l'avantage aux intérêts commerciaux du peuple.

Ile du Prince-Édouard.—Cette île, au nord de la Nouvelle-Écosse, portait le nom d'île Saint-Jean au temps des Français. Cédée par le traité de 1763, elle fut d'abord réunie à la Nouvelle-Écosse, puis quelques années plus tard soumise au contrôle immédiat de l'Angleterre. Elle n'était alors habitée que par un petit nombre de familles acadiennes, vivant exclusivement de pêche. En 1767 elle fut divisée en 67 cantons, donnés à autant de favoris qui devaient les coloniser ; ils s'occupèrent fort peu de ce soin, et, bien qu'il y eût là aussi un parlement, il n'y avait encore en 1769 que cinq propriétaires et à peine 150 colons. Paterson, l'un des concessionnaires, en fut le premier lieutenant-gouverneur et il réunit le premier parlement en 1773. Cette petite colonie resta longtemps aux mains de spéculateurs assez puissants pour empêcher tout mouvement de progrès surtout de colonisation. Selkirk se montra davantage colonisateur, mais le développement de cette province fut très lent à s'accomplir. L'on remarquera que jusqu'au temps de la Confédération, toutes les provinces maritimes étaient gouvernées en vertu d'un décret royal et non par une constitution octroyée par les Chambres anglaises. C'est en 1798 que le nom de Prince Édouard fut donné à l'ancienne île Saint-Jean, en souvenir du duc de Kent, père de la reine Victoria.

Le Cap-Breton.—Le Cap-Breton lui aussi avait été réuni à la Nouvelle-Écosse en 1763, puis gouverné comme territoire distinct en vertu d'un décret royal de 1770 renouvelé en 1784. Il fut défendu à tout colon de s'y établir et lorsqu'en 1784 cette défense fut levée, le

Cap-Breton resta de longues années encore un territoire pratiquement fermé à la colonisation. Administré par un lieutenant-gouverneur, à coups de décrets et d'ordonnances, la colonie demeura pendant plus d'un demi-siècle sans développer ses riches mines de charbon. En 1820 le Cap-Breton était définitivement réuni à la Nouvelle-Écosse.

CHAPITRE XXII

GUERRE CANADO-AMÉRICAINE

(1812-1815)

Cause et prétexte.—La guerre entre les États-Unis et l'Angleterre, qui commence en 1812 et se termine en 1815, fut véritablement la guerre du Canada. Comme on le verra dans la suite, l'Angleterre n'y prit une part active que lorsque les deux Canadas eurent repoussé les envahisseurs; et son intervention tardive ne fut pas très brillante. La *cause véritable* du conflit semble avoir été le désir peu raisonnable d'une faction du gouvernement américain de créer des embarras à l'ancienne mère patrie alors que celle-ci était tout entière engagée dans sa lutte contre Napoléon. Quant au *prétexte* le voici. L'Angleterre prétendait exercer son droit de recherche qui consistait à aller chercher jusque sur les vaisseaux neutres les déserteurs de sa flotte. Les Américains, qui profitaient de ces désertions, contestaient ce droit depuis plusieurs années. D'autre part, la France et l'Angleterre, l'une par des ordres en conseil, l'autre par ses décrets de Berlin et de Milan avaient amené le blocus continental au grand préjudice du commerce américain. Les États-Unis, par représailles, avaient mis l'embargo sur tous les ports d'exportation. Cette mesure, leur causant plus de mal à eux-mêmes qu'aux nations d'Europe, fut vite rappelée. De son côté, Napoléon modifia ses décrets en leur faveur, tandis que le ministère de Londres s'en tenait

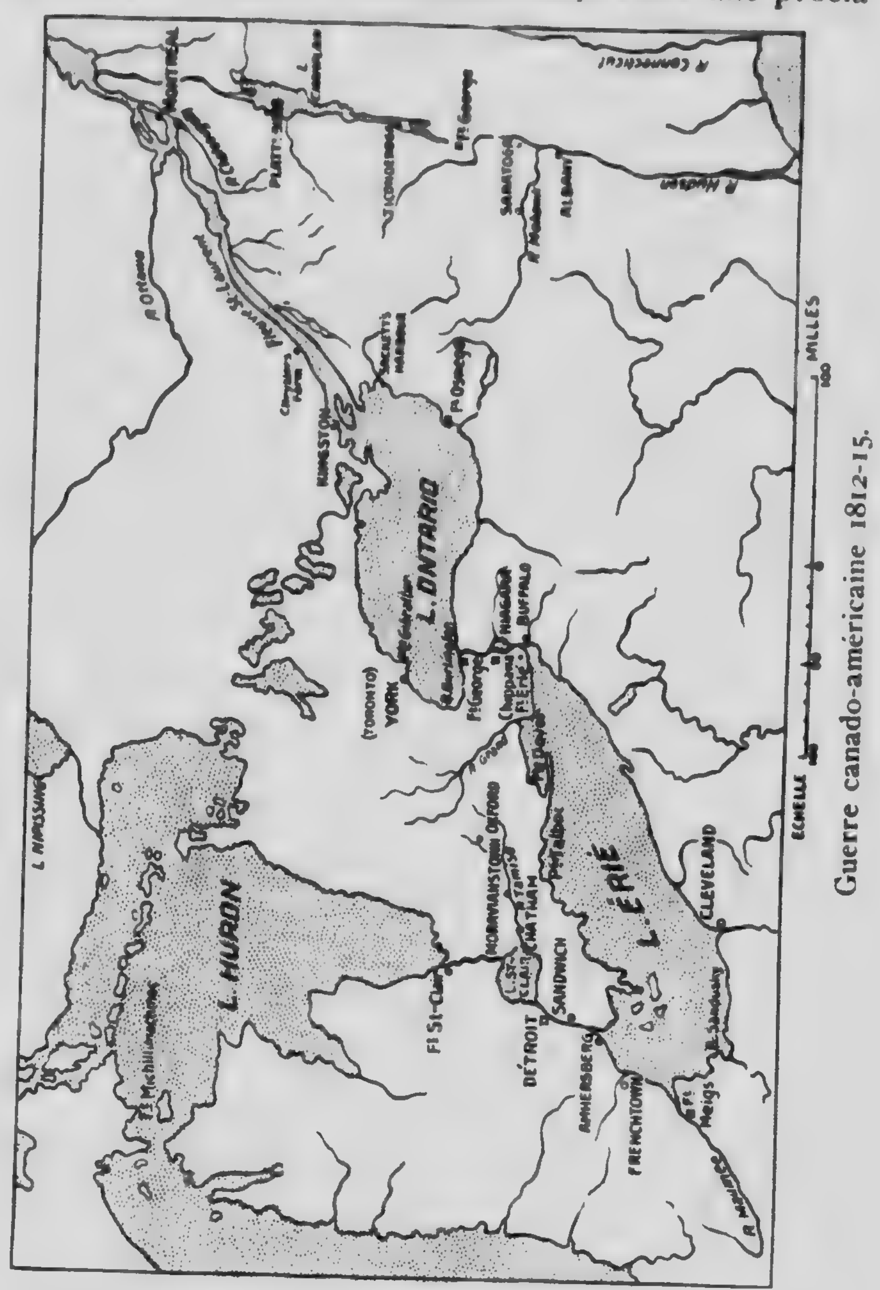
toujours à sa politique du blocus. Les États-Unis avaient alors un prétexte, sinon une bonne raison, de déclarer la guerre, comme d'ailleurs le demandait le parti au pouvoir conduit par Jefferson. La jeune Amérique, à tendances démocratiques, était assez favorable à l'empereur des Français dans sa campagne de destruction des trônes. Voulut-on participer à cette œuvre? Quoi qu'il en soit la guerre fut déclarée le 18 juin 1812 et le Congrès résolut d'attaquer l'Angleterre dans sa colonie d'Amérique. Le Canada, faiblement secouru par la métropole, entreprit sa propre défense ; ce fut donc vraiment *la guerre canado-américaine*.

1812

Plan de campagne.—L'invasion du Canada, une fois décidée par le Congrès, fut confiée au général Dearborn. Trois corps d'armée furent vite mobilisés pour faire notre conquête. Le général Hull à la tête de l'armée de l'ouest devait attaquer par le Détroit ; le général Rensselaer, avec la division du centre, se porterait sur le Niagara, tandis que le général en chef, à la tête de l'armée du nord, pénétrerait dans le Bas-Canada par le Richelieu. Ce plan bien conçu fut assez mal exécuté, faute d'unité d'action et de valeur militaire. De son côté le général Prévost organisa la défense du pays avec quelques régiments de réguliers et les milices levées par ordre de la législature. Il confia le commandement des armées du Haut-Canada au général Brock, depuis peu lieutenant-gouverneur, homme de décision et de valeur. Prévost prit le commandement des forces bas-canadiennes, composées de régiments écossais, les "Royal Fencibles" et des milices canadiennes, enrôlées volontairement, tels les voltigeurs de Salaberry.

L'invasion dans l'Ouest.—Les Américains se portèrent d'abord à l'attaque dans le Haut-Canada, estimant sans doute la conquête plus facile de ce côté. Hull, avec 2,000 soldats, entre au Détroit, s'empare de Sandwich le 12 juillet et dévaste le pays jusqu'à Moraviantown, cependant que les petites garnisons anglaises, trop

faibles pour résister à l'envahisseur se concentrent à Amherstburg. Le général américain lança alors une procla-



Guerre canado-américaine 1812-15.

mation dans laquelle il invitait les Canadiens à reconquérir leur liberté ; le général comptait sur la sympathie des

nombreux colons américains, établis dans la province. Brock avait dû proroger les Chambres à cause du peu d'entente de la députation et la loi martiale avait été proclamée. Brock tenait en défiance législateurs, magistrats et miliciens ; ces derniers montraient beaucoup d'insubordination ; l'action décisive du général anglais ramena bientôt toutes les factions au sentiment de la loyauté et du devoir envers le pays.

Aux premières nouvelles de la guerre, Brock se rendit au fort George où il prévint les desseins de Rensselaer, puis atteignit bientôt le Détroit, où, à la tête de 700 soldats tant réguliers que miliciens et de 600 sauvages, il imposa à Hull la capitulation du fort défendu par 2,500 hommes. Le général américain, une trentaine d'officiers et des centaines de soldats furent envoyés prisonniers à Montréal, d'où on les renvoya en leur pays sur parole. Durant ce temps la garnison de Michillimakinac s'était rendue au capitaine Roberts commandant quelques milices canadiennes. L'invasion avait tourné à l'avantage du Canada et agrandi le territoire de l'Ouest. Brock, laissa au colonel Proctor, qui l'avait puissamment aidé, le soin de conserver les territoires des grands Lacs et il revint lui-même faire face aux envahisseurs du centre.

Armistice et préparatifs.—Pendant que ces événements se passaient aux frontières de l'Ouest, Prévost reçut la nouvelle que l'Angleterre venait de révoquer ces fameux ordres en conseil, prétendues causes de la guerre ; il demanda une suspension d'armes. Le général Dearborn consentit à se tenir sur la défensive en attendant les instructions du Congrès. Le Congrès décida de continuer la guerre quand même et l'armistice prit fin le 30 du mois d'août. Cet arrêt des hostilités avait cependant permis aux Américains d'organiser leur flotte des grands Lacs ; car, dès le début, il avait apparu que l'avantage resterait à celui des adversaires qui aurait à sa disposition la plus forte marine sur les lacs Érié et Ontario ; l'avenir démontra qu'il devait en être ainsi.

Victoire de Queenstown.—À la reprise de la guerre les Américains ne furent pas heureux sur la

frontière du centre, le général Rensselaer, après quatre mois d'inactivité, se décida à traverser le Niagara et attaqua l'armée canadienne à Queenstown en face de ses propres quartiers généraux de Lewiston. À l'aurore du 13 octobre un fort contingent américain prit pied sur le sol canadien et escalada les hauteurs de la place. Brock, accouru du fort George à la nouvelle de ce coup de main, comprit tout l'avantage que pouvait tirer de cette occupation hardie le général américain et il résolut à tout prix de l'en déloger. Il réunit donc les sauvages et miliciens sous ses ordres et ordonna une charge générale contre l'ennemi. L'engagement fut des plus meurtriers et des centaines d'hommes y furent tués de part et d'autre. L'avantage resta cependant aux Américains et le général Brock tomba victime de sa bravoure. L'armée d'attaque, privée de son valeureux chef, se retira du champ de combat. La retraite ne fut pourtant pas longue. Le général Sheaffe, qui prit aussitôt le commandement, ajouta aux miliciens quelques détachements de ligne et reprit l'offensive des l'après-midi. Après un nouvel assaut meurtrier, l'armée canadienne culbutait les Américains des hauteurs de Queenstown, faisait prisonniers le commandant Wadsworth avec 900 hommes. La mort de Brock était fièrement vengée et la victoire était importante. Sheaffe et Rensselaer conclurent une armistice; le général américain fut cassé et remplacé par Smyth. Au centre comme à l'Ouest, l'invasion avait été un coup manqué, dans le Bas-Canada serait-elle plus heureuse?

Exploits de l'armée du Nord.—Le général en chef Dearborn s'était réservé la conquête du Bas-Canada. Pendant cinq mois il piétina sur place, en octobre il n'était encore rendu qu'à Green Bush près d'Albany; le brigadier Bloomfield à la tête de plus de 5,000 hommes le précédait à Plattsburg. Dearborn se dirigeait sur Montréal à petites journées. Son voyage déjà lent fut encore retardé par l'insuccès de Hull et de Rensselaer. L'armée américaine traversa à peine la frontière. L'armée canadienne, chargée de la rencontrer, était sous le commandement de Rottenburg, tandis que les avant-

postes, le long des frontières entre Lacolle et Saint-Régis, étaient confiés aux voltigeurs de Salaberry. Les Américains parurent abandonner leur projet d'invasion pour cette année et n'ambitionnèrent plus que de couper les communications entre les armées canadiennes des deux provinces. Leur grand exploit fut de surprendre et de massacrer un petit détachement à Saint-Régis. Par représailles Prévost ordonna la prise d'un "blockaus" américain à la rivière Salmon (novembre 1812). Dearborn, vu la saison avancée, se retira dans ses quartiers d'hiver à Plattsburg. Ainsi se termina la troisième invasion.

Succès américains sur mer.—Sur l'Atlantique la marine américaine fut plus heureuse que ne l'avaient été aux frontières les armées de terre. Quelques unités anglaises avaient été défaites dans un engagement sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre. Cette victoire maritime était d'ailleurs plus glorieuse que féconde en résultats pratiques et l'Angleterre ne devait pas s'en émouvoir tant que sa colonie, abandonnée à elle-même, réussirait à rejeter l'envahisseur aux frontières. Cette première année de guerre se terminait donc à notre avantage.

1813

L'armée canadienne.—Il est à remarquer que les deux Canadas avaient dû fournir jusqu'ici presque toute l'armée de défense; trois ou quatre régiments de ligne seulement, divisés en bataillons, et distribués sur les points les plus menacés formaient comme la base de l'armée canadienne, composée en très grande majorité des miliciens et de quelques milliers de sauvages. Prévost ne cessait de faire savoir au ministère le danger constant où il se trouvait de faiblir avec si peu de troupes régulières. L'Angleterre était trop occupée avec Bonaparte pour envoyer ici ses armées de volontaires. Elle se contenta, donc d'embarquer quelques bataillons, du matériel de guerre et des approvisionnements; les provinces durent même suppléer au manque de numéraire par une émission de trois millions de billets de l'armée. Bien plus, alors que le Haut-Canada eût faibli, que la flotte des

grands Lacs fût dispersée, la province du Bas-Canada dut faire face seule à l'envahisseur, au cours de cette deuxième année de guerre.

L'armée américaine.—La campagne de 1813 commença dès le mois de janvier. Le même plan d'attaque que celui de l'année précédente avait été arrêté par le ministère de la guerre américain. Le général Harrison, à la tête de l'armée de l'Ouest, devait se porter sur Détroit: celle du centre devait se rendre, partie au Niagara avec Dearborn, partie à Sackett's-Harbour, sous les ordres de Wilkinson, lequel devait ensuite se joindre à l'armée du général Hampton, chargé de faire la conquête du Bas-Canada. Ce plan, mal réalisé dans l'Ouest et au centre, devait misérablement échouer dans son couronnement: la conquête du Bas-Canada.

Opérations dans l'Ouest.—Les hostilités commencèrent donc durant l'hiver, étant donné le climat plus doux de l'ouest, aux environs des grands Lacs. Le général Winchester avec un millier d'hommes détachés de l'armée de Harrison, se mit en marche pour le Détroit, suivi à quelques kilomètres de distance par son chef. Il s'empara de Frenchtown, sur la rivière Raisin; Proctor, qui commandait au Détroit, alla à sa rencontre à la tête de 500 réguliers et 600 sauvages, il fit le siège de Frenchtown et, après un combat meurtrier, s'empara de ce poste et fit Winchester prisonnier avec 500 officiers et soldats. À la nouvelle de cette défaite, Harrison sentit fondre son courage et rebroussa chemin; le chef sauvage Tecumseh se donna la besogne de couper les communications de retour du général américain. Au mois de mai Proctor avec 1,000 soldats et 1,500 sauvages tenta une attaque sur les positions retranchées de Harrison sur la Maumee, au fort Meig: mais il fut repoussé avec perte et dut se retirer à Sandwich. Une victoire navale américaine allait bientôt changer cette retraite de Proctor en une défaite complète.

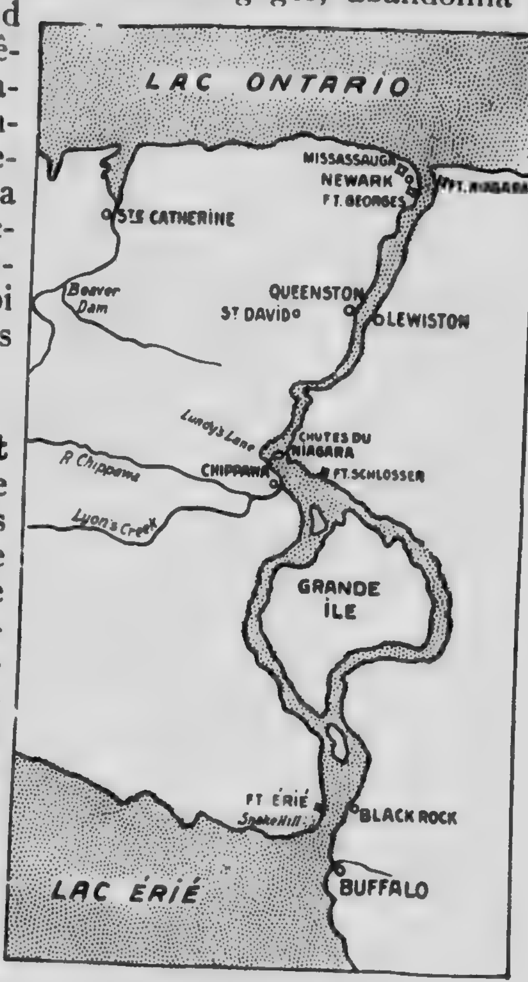
Défaite de Barclay.—L'importance de commander sur les Lacs était bien reconnue des belligérants. Les Américains, plus rapprochés de leur base d'opération

et d'approvisionnements, avaient davantage profité de l'hiver pour mettre sur les Lacs une flotte bien équipée. Aussi, au mois de septembre, ils étaient mieux préparés que leurs adversaires pour un engagement naval. Toutefois, redoutant, semble-t-il, de se mesurer avec la flotte anglaise, ils se contentaient d'empêcher les communications de Proctor avec la base du centre; c'était isoler l'armée canadienne de l'Ouest. Barclay, résolut donc de tenter un engagement contre le commodore américain Perry et le 10 septembre, à l'extrémité du lac Érié aux environs de Put-in-Bay, les deux flottes étaient en présence. L'avantage d'une préparation supérieure, un vent favorable et une manœuvre habile au juste moment donnèrent la victoire complète à Perry, qui, après quatre jours de combat, eut la satisfaction de voir Barclay lui amener son vaisseau amiral.

Désastre de Moraviantown.—Cette victoire était grosse de conséquences pour les parties belligérantes. Harrison, avec une forte armée, était soutenu par la marine de Perry tandis que les forces canadiennes se voyaient isolées dans l'Ouest. Proctor dut commencer sa retraite de Sandwich le 22 septembre après avoir démantelé les postes de Amherstburg et du Détroit et détruit les magasins militaires; Harrison, qui le poursuivait, le força à livrer bataille à cinq milles de Moraviantown le 5 octobre. Ce fut une défaite complète pour Proctor, qui abandonna au vainqueur presque tout son corps d'armée et se sauva sur les hauteurs de Burlington, aux quartiers généraux du général Vincent. Le chef indien Tecumseh, qui avait soulevé les sauvages Cris en faveur de l'Angleterre, accompagnait Proctor, il fut tué dans cette bataille de Moraviantown. L'ennemi, au lieu de poursuivre son avantage sur Proctor se retira à Sandwich, où le général Drummond vint à son tour troubler sa retraite vers la fin de l'année. Tout le territoire du Michigan était passé aux mains des Américains, pour la durée de la guerre.

Campagne du centre.—Le 27 avril Dearborn, qui commandait l'aile gauche de l'armée du centre, débar-

quait à l'improviste avec 7,000 hommes à York (Toronto) et voyait aussitôt s'enfuir devant lui les quelques centaines de soldats et miliciens commandés par Sheaffe. Ce dernier, laissant derrière lui ses bagages, abandonna à Chewett et au révérend Strachan le soin d'arrêter les articles de la capitulation. L'ennemi enleva les approvisionnements, perquisitionna dans les maisons, saccagea et brûla les édifices publics; après quoi il se retira sous les forts de Niagara.



Au Niagara.

Stoney Creek et Beaver Dam. — Le 20 mai, 16 bâtiments américains chargés de troupes parurent sur le Niagara ; le 27, l'ennemi opéra un débarquement de 800 à 900 soldats à deux milles du fort George, défendu par le général Vincent, qui commandait quelques divisions. Après avoir subi un feu violent des canons de la flotte américaine durant vingt-quatre heures Vincent fit sauter les principaux ouvrages de défense et se retira à la tête du lac Ontario. Il fut poursuivi par les généraux Chandler et Winder, qui campèrent le 5 juin à Stoney Creek. L'adjudant général Harvey les attaqua durant la nuit et fit prisonnière toute cette avant-garde. Les Américains retournèrent au Niagara. Vincent reprit alors les postes de la tête du lac Ontario et se rapprocha constamment de l'armée américaine; le lieutenant Fitz-

Gibbon, chargé de troubler les communications de l'ennemi, dut faire face à un détachement de 500 hommes envoyés pour le capturer; il marcha au-devant d'eux à Beaver Dam, et les somma de se rendre; la peur qu'on avait des sauvages qui l'accompagnaient fit que le détachement tout entier se rendit aussitôt. Après la chute de York et du fort George, Sheaffe, devenu impopulaire, fut remplacé par Rottenburg dans le commandement de l'armée canadienne du Haut-Canada.

Mouvements des deux flottes.—La flotte américaine du lac Ontario, sous le commandement du commodore Chauncey, affirma sa supériorité sur la flotte anglaise, commandée par sir James Yeo. Au mois de mai, alors que le gros de la flotte américaine prenait part à l'expédition contre le fort George, Prévost se dirigea avec ses vaisseaux dans la rade de Sackett's-Harbour. On prétend que les Américains, s'estimant battus, avaient déjà mis le feu à leurs magasins, quand Prévost, pris de prudence, se retira incontinent. Tard en septembre, la flotte américaine vint livrer bataille aux navires anglais devant York et, après un dur engagement, sir James Yeo dut se réfugier sous les hauteurs de Burlington. C'était une défaite complète.

La campagne de l'Est.—Les débuts de la campagne de 1813 furent beaucoup plus actifs dans l'Ouest et au Centre que dans l'Est. À l'automne seulement les Américains, après leurs succès au Détroit et au Niagara, portèrent leur activité du côté du Bas-Canada. Wilkinson devait conduire l'aile droite de l'armée du Niagara par voie du Saint-Laurent jusqu'à Montréal, tandis que le général Wade Hampton, dont les quartiers généraux étaient à Plattsburg, se dirigerait sur la métropole par voie du Richelieu.

La bataille de Châteauguay.—Le 20 septembre 1813 l'armée de l'Est se mit en marche pour la conquête du Bas-Canada. Elle comprenait plus de 7,000 hommes, bien entraînés et bien équipés. Hampton, ayant rencontré quelque opposition à la frontière, se dirigea davantage vers l'Ouest et suivit les bords de la rivière Château-

guay. Le général Watteville, un suisse, commandait l'armée défensive du Bas-Canada composée en grande partie des milices canadiennes. Le colonel de Salaberry, à la tête de **300 voltigeurs**, de quelques Écossais et de sauvages, fut chargé d'arrêter la marche de Hampton. Il fit faire un grand abattis d'arbres aux premières lignes de défense, établit un piquet sur l'autre rive à l'entrée du gué et fit abattre tous les ponts en amont de la rivière pour prévenir le passage fortuit de l'ennemi sur la rive droite. Le 26 octobre, Hampton apparut avec son armée aux avant-postes canadiens. Ceux-ci furent vite culbutés. De Salaberry montra en cette occasion toute la puissance d'un véritable génie militaire. Le combat dura quatre heures. L'infanterie américaine fut jetée en masse contre les positions du colonel canadien placé lui-même au haut d'un arbre pour diriger l'action des siens. Les voltigeurs, tous francs-tireurs, causèrent beaucoup de mal aux premières lignes de l'infanterie ennemie. De Salaberry avait dispersé dans le bois ses trompettes, dont les sons multipliés, mêlés aux cris des sauvages, donnèrent à l'ennemi l'illusion d'une grande armée en arrière des premières lignes de défense. Hampton, se croyant en présence d'une armée nombreuse, ordonna la retraite et reprit le chemin de son pays. Prévost et Watteville arrivèrent sur le champ de bataille pour constater que l'ennemi était en fuite. L'invasion du Bas-Canada était pour toujours repoussée et le vaillant colonel de Salaberry avec ses 300 voltigeurs et une poignée de sauvages avait sauvé le pays. La victoire de Châteauguay est le plus beau fait d'armes dans l'histoire du Canada.

La bataille de Chrysler's Farm.—Quelques jours plus tard (11 nov.) un autre exploit militaire avait lieu au nord-ouest de Cornwall. À la nouvelle de la descente du Saint-Laurent par l'armée de Wilkinson, le général de Rottenburg, chef d'état-major du Haut-Canada, envoya le colonel Morrison pour harceler l'arrière-garde de l'armée américaine. Le général de division Boyd fut forcé par Morrison de livrer bataille et fut défait à Chrysler's Farm après un engagement fort contesté. Wilkinson, ayant alors appris que Hampton retrai-

tait à ses quartiers d'hiver, décida d'en faire autant et rebroussa chemin vers le Niagara. Sir Gordon Drummond, le nouveau lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, reprit en décembre les forts George et Niagara et, par représailles contre les Américains, qui avaient brûlé Newark poste non fortifié, il ordonna la destruction de Black Rock et de Buffalo. Ce fut la fin de la campagne de 1813, terminée comme celle de 1812 par la retraite de l'envahisseur. Deux monuments, l'un à Chrysler's Farm et l'autre à Châteauguay, rappellent le souvenir de cette glorieuse défense du Canada.

1814

Campagne de l'Ouest.—Drummond au printemps de 1814 fit un appel de secours à Prévost pour s'assurer de la suprématie navale sur le lac Ontario; mais le gouverneur, croyant au danger constant d'une nouvelle invasion américaine par le lac Champlain, ne crut pas devoir diviser ses forces de défense. Quoi qu'il en soit, les dépôts de l'ennemi à Oswego furent détruits et la flotte fut même emprisonnée à Sackett's Harbour par l'amiral Yeo durant quelque temps. L'armée de Drummond, demeurée presque sans renfort, dut de nouveau au printemps abandonner à l'ennemi envahisseur le fort Érié. Une tentative de résistance fut faite à Chippawa, mais les troupes anglaises perdirent là le tiers de leur effectif, et Drummond se retira au fort George. Le général américain Jacob Brown ayant échoué dans sa tentative de coopérer avec l'amiral Chauncey dans une attaque contre les forces anglaises au lac Ontario, résolut de poursuivre l'avantage obtenu contre Drummond à Chippawa et, par une manœuvre savante et bien combinée amena l'armée anglaise jusqu'à Lundy's Lane près des chutes du Niagara. Ce fut la bataille la plus contestée de toute cette guerre (25 juillet). Les deux partis réclamèrent la victoire, mais ni l'un ni l'autre n'ayant poursuivi l'avantage qu'il prétendait avoir gagné, cette victoire n'eut d'autre résultat que celui de la retraite des Américains, ce qui est bien peu dans les habitudes des

vainqueurs. Drummond tenta de faire le siège du fort Érié mais il fut repoussé vigoureusement par le général Brown, le prétendu vainqueur de Lundy's Lane, qui de nouveau se donna le plaisir d'abandonner lui-même le territoire qu'il défendait et évacua bientôt le fort Érié. Et c'est ainsi que la guerre se termina dans le Haut-Canada, sans cause apparente, sinon que du côté anglais, la maladie, le manque de vivres et de ressources empêchèrent la résistance effective, d'autant que Drummond était laissé à lui-même et impuissant à induire les milices de la province à faire de nouveaux sacrifices.

Défaite des Anglais.—L'Angleterre s'était enfin décidée à envoyer du secours à sa colonie fortement menacée et au printemps plusieurs régiments débarquaient à Québec. Prévost, qui ambitionnait, dit-on, de porter la guerre jusqu'à New-York, organisa son armée en vue d'une première expédition du côté du lac Champlain. Une armée, composée en grande partie des vétérans anglais des guerres de Napoléon, se mit en marche pour Plattsburg. Prévost, qui la commandait, voulut d'abord s'assurer de la suprématie navale sur le lac Champlain et le jeune capitaine Dawnie, nouveau commandant de la flottille anglaise, reçut ordre de livrer bataille à la marine américaine (11 septembre). Ce fut un désastre complet pour les Anglais. Prévost ne crut pas devoir tenter sur terre une nouvelle attaque contre les forces pourtant bien inférieures du général Macomb et ordonna la retraite des troupes anglaises.

La défense des deux provinces, faite par quelques troupes régulières et des milices du pays, avait été autrement glorieuse que cette offensive d'une armée européenne bien disciplinée. Il faut dire que le général Prévost ne montra en cette occasion aucune des qualités militaires de Brock, de Drummond et de Salaberry. La faute cependant réside moins dans sa retraite devant l'ennemi que dans son manque de préparation navale sur les lacs. Le duc de Wellington approuva la retraite de Prévost après sa défaite navale; mais il reste vrai, ajouta-t-il, que la marine anglaise avait dû livrer bataille dans des conditions désavantageuses et cela aurait dû être prévu

par le général. D'autre part l'offensive dans les circonstances parait avoir été une grave erreur. Il ne s'agissait pas de faire la conquête des États-Unis, mais bien de défendre le Canada.

1815

Le traité de Gand.—Après la défaite de Plattsburg, l'Angleterre ne désirait pas moins la paix que les États-Unis. Pour ces deux pays la guerre avait été peu glorieuse et sans résultats appréciables. Le traité de paix, signé à Gand le 24 décembre 1814, fut ratifié à Washington le 18 février de l'année suivante. Il rétablissait le statu quo d'avant la guerre et aucun des *casus belli* ne fut mentionné au traité. Les États-Unis n'eurent pas beaucoup à se glorifier de leurs armées ni de leurs chefs. Les deux grandes invasions, préparées avec ostentation et des forces bien supérieures, se terminèrent misérablement. Seuls les quelques régiments de défense, les milices canadiennes et les chefs tels que Brock, Harvey, de Salaberry, Drummond se sont couverts de gloire et ont démontré une fois de plus que le nombre n'est pas le seul facteur de la victoire, que ce n'est même pas le principal.

CHAPITRE XXIII

LE BAS-CANADA

(1815-1837)

SIR GORDON DRUMMOND (1815-16).

Nouvelles causes de malaise.—La paix était à peine rétablie avec nos voisins que de nouvelles luttes s'annonçaient à l'intérieur. Dénoncé par l'amiral Yeo, à la suite des défaites de Sackett's Harbour et de Plattsburg, sir George Prévost repassa à Londres en 1815 et fut temporairement remplacé par sir Gordon Drummond

canadien de naissance. Le peuple de cette province, très sympathique à Prévost, fit de pressants appels au régent en faveur du gouverneur, que l'on disait plutôt victime des jalouses prétentions de l'amiral. On profita de l'occasion pour faire connaître au ministère l'état des affaires du pays: "la constitution présente, disait-on, est capable de donner le bonheur à cette province, mais l'administration est mauvaise; les emplois vont aux seuls Anglais, les Canadiens sont traités en étrangers chez eux; les conseillers ne devraient-ils pas être choisis au sein de l'Assemblée?—principe du gouvernement responsable. On craint les Canadiens et pourtant leurs intérêts sont les mêmes que ceux de la mère patrie pour la défense du pays. Ces adresses restèrent sans réponse satisfaisante. À la reprise des sessions (1816) le gouverneur communiqua à la Chambre la décision du Conseil privé concernant les accusations portées contre les juges Sewell et Monk. On reconnaissait à ceux-ci le droit d'établir des règles de pratique; quant à l'accusation d'avoir mal avisé l'ancien gouverneur Craig le ministre avait trouvé que les preuves manquaient. La Chambre voulut en appeler de cette décision des aviseurs royaux au prince régent, mais, sur instruction du ministre Bathurst qui avait prévu cette démarche, elle fut dissoute le même jour et l'appel au peuple proclamé. Le peuple réélut presque tous les mêmes hommes, approuvant ainsi la conduite du dernier parlement. Drummond ne put s'empêcher de faire savoir à ses chefs la mauvaise influence qu'avait eue cette dissolution inopportune. Le malaise, qui régnait à la Chambre, se manifestait dans la population et la conduite du ministère n'était pas de nature à calmer les esprits.

Activité en Chambre et au dehors.—Sous Drummond la Chambre employa son temps à la discussion de l'affaire Sewell-Monk, et lorsque le gouverneur convoqua les députés dans la salle du conseil pour terminer la session, une seule loi fut présentée à sa sanction. Il est vrai que le Conseil législatif avait, par taquinerie plutôt que par conviction, rejeté plusieurs mesures adoptées par la Chambre basse.

En 1816 l'Angleterre rétrocéda aux États-Unis les forts

Niagara, Érié et d'autres plus à l'ouest. Ceci ne se fit pas sans difficulté, car les compagnies de l'Ouest, qui trouvaient leur avantage à l'occupation militaire de ces postes dans l'intérêt de leur commerce avec les sauvages, s'y opposaient fortement.

Dans le même temps 20,000 soldats anglais repassaient les mers sur les mêmes vaisseaux qui nous avaient amené cette année-là un fort contingent d'émigrés irlandais et écossais; le gouvernement avait alors des agences d'immigration dans plusieurs villes de l'empire.

SIR JOHN COAPE SHERBROOKE (1816-18).

Habile gouverneur.—Drummond ne fut qu'une année au pouvoir, et lord Middvy ayant décliné la charge de gouverneur, l'administrateur de la Nouvelle-Écosse sir John Sherbrooke fut nommé à cet emploi. À son arrivée (12 juillet 1816) Sherbrooke put constater que la dernière dissolution de la Chambre avait plus soulevé le peuple que fortifié le pouvoir. Son court passage de deux ans aux affaires de l'État a été marqué par un grand sens politique et une parfaite rectitude de jugement. En dépit de l'âge et d'un mauvais état de santé, Sherbrooke déploya beaucoup d'activité, et fit de la bonne besogne. Il sut prévenir les animosités malheureuses et les causes de discussions dangereuses. La récolte ayant manqué en 1816, il organisa des secours pour le peuple; il demanda à l'évêque de faire enquête sur les besoins des campagnes et donna de l'aide à plus de quarante paroisses éprouvées. Ses instructions lui ordonnaient de soutenir le juge Sewell, mais il avertit le ministère que ce personnage était devenu fort impopulaire; il fut donc autorisé à tenir une enquête sur la conduite de ce magistrat, si les accusations contre lui étaient renouvelées; elles ne le furent point. Il suggéra aussi plusieurs mesures de réforme pour calmer l'agitation et faire cesser le mécontentement populaire. Il fit nommer Mgr Octave Plessis au Conseil législatif; l'évêque de Québec y siégea rarement. Le gouverneur proposa aussi Papineau comme membre de l'exécutif; il voulait que le président du

Conseil fût un député. Quant à réformer les bureaux publics, sir John en était quasi incapable ; le système, soutenu par toutes sortes d'influences, était trop en faveur auprès des ministres à Londres. Et la plaie du fonctionnarisme, dénoncée par Dorchester, alla toujours s'agrandissant.

Œuvre utile du parlement.—À la session de 1817, Sherbrooke sut prévenir le débat orageux que tous prévoyaient ; il pria la Chambre de renvoyer à la fin de la session la discussion au sujet des juges ; l'Assemblée consacra donc son temps à faire du travail utile pour le développement du pays. C'est ainsi qu'à la clôture du parlement, une trentaine de bonnes lois étaient présentées à la sanction royale et le gouverneur pouvait avec sincérité se déclarer très heureux de l'œuvre utile et pratique accomplie par la législature cette année. La session suivante fut encore plus active que la précédente. Le parlement, qui avait autorisé l'émission de 18 millions de bons de l'armée durant la dernière guerre, constata avec satisfaction que la métropole avait (1818) honoré sa parole par des lettres de change sur Londres ou des remboursements en monnaie d'or. Les avances, faites par le gouverneur aux paroisses pauvres, furent aussi remboursées par la législature et de nouveaux secours furent votés. Un comité de bonne entente entre les deux corps délibérants fut établi et donna les meilleurs résultats. Les deux banques de Québec et de Montréal furent fondées en ce temps-là ainsi que deux grandes compagnies d'assurance.

On s'occupa d'établir de nouvelles communications avec le Haut-Canada, en vue du commerce interprovincial et des besoins grandissants de la colonisation. Le projet du canal de Lachine, lancé plus d'un siècle auparavant par les sulpiciens Dollier de Casson et de Belmont, entra dans la voie de la réalisation. On mit à l'étude des projets de canaux sur les rivières Rideau et Ottawa ; pour tous ces travaux préliminaires la Chambre vota d'importants crédits. Le duc de Wellington, qui favorisait ces vastes entreprises, avait surtout en vue leur utilité militaire ; l'Assemblée adopta aussi des mesures pour

encourager et développer l'agriculture, ainsi que le commerce avec les États-Unis. Enfin des pensions furent votées aux victimes de la guerre; et, tandis que l'Angleterre dans sa reconnaissance tardive prenait cinq ans à envoyer des drapeaux aux bataillons canadiens, le parlement provincial donnait aux braves défenseurs du pays des témoignages de reconnaissance pour les services rendus. La Chambre avait prouvé en ces deux dernières années qu'elle était capable de servir utilement les intérêts du pays, pourvu que le chef du gouvernement fût un homme de tact, de sens pratique et de jugement sûr. Jamais le parlement ne s'était montré aussi actif, aussi habile législateur.

Préparation de luttes.—La question des subsides vint de nouveau embrouiller les choses. Pour la première fois depuis Dorchester, le gouverneur, après avoir comme d'habitude fourni à la Chambre un état de compte des dépenses à solder, lui présenta pour étude un exposé des dépenses prévues et demanda de voter l'argent pour les couvrir. La Chambre fit quelques coupures au budget et vota £41,000 pour l'année courante. Sherbrooke, qui avait constaté que le système financier de la province était en désordre, insistait auprès des ministres pour régler au plus tôt cette importante question.

Vers ce temps le juge Foucher, des Trois-Rivières, fut mis en accusation par le parlement pour avoir, en plusieurs occasions, usé de partialité et favorisé des amis au cours de procès. Sherbrooke suspendit le juge de ses fonctions avant même que la Chambre l'en priât. Le Conseil législatif fut chargé par le régent de juger de ce cas. Cette prérogative accordée au Conseil fit appréhender de nouvelles difficultés pour l'avenir. Sherbrooke demanda aux autorités impériales que les accusations de ce genre fussent d'abord soumises au régent avant de les confier au Conseil pour jugement. La Chambre en cette occurrence négligea d'établir par des preuves le bien fondé de ses accusations et Foucher put remonter sur le Banc. Sherbrooke, pour des raisons d'âge et de santé, demanda son rappel. Le ministère, revenant à sa politique d'avant la guerre, confia le gouvernement du pays à des hommes

susceptibles de reprendre et d'imposer l'idéal politique de Milnes, mais incapables assurément de le réaliser comme le prouve bien d'ailleurs leur conduite souvent intempestive et malhabile.

LE DUC DE RICHMOND (1818-19).

Politique rétrograde.—Le 30 juillet 1818, Charles Lennox duc de Richmond et d'Aubigny arrivait à Québec, après avoir essayé avec quelque succès du gouvernement de l'Irlande. Son grand nom donna un moment l'illusion d'un esprit supérieur, capable de continuer l'œuvre d'harmonie et de justice de son prédécesseur et de résoudre les graves problèmes qui se présentaient maintenant dans toute leur âpreté. Cet aristocrate de naissance et d'éducation n'était cependant pas susceptible de comprendre les aspirations d'une démocratie naissante.

La question des subsides prit une tournure inquiétante à la session de 1818. À l'exemple de Sherbrooke, le gouverneur présenta les prévisions budgétaires pour l'année suivante et d'un chiffre plus élevé. La Chambre refusa d'abord de voter cette liste civile pour la vie du roi comme on le lui demandait, puis elle prétendit en étudier chaque item afin de diminuer la dépense et en contrôler l'emploi; elle laissa donc de côté plusieurs allocations de sinécures et réduisit largement certains traitements d'officiers publics. Le gouverneur blâma la Chambre de son attitude contraire, prétendait-il, aux droits de la couronne: par contraste il distribua des compliments aux honorables membres de la Chambre haute. C'était vraiment peu habile. Il va sans dire que le gouvernement ne voulut point reconnaître cette liste civile dans laquelle la Chambre avait fait de larges entailles; la lutte était commencée pour ne se terminer qu'à la révolution. Un an à peine après son arrivée, le Duc, au retour d'un voyage dans le Haut-Canada, mourut dans un petit village à quelque vingt milles d'Ottawa. Il succombait à l'hydrophobie le 28 août 1819.

La question des subsides.—A l'époque où nous sommes arrivés, la question des subsides, qui s'agite depuis vingt-cinq ans, entre dans une période aiguë et se pose au premier plan de la politique canadienne ; elle absorbe les énergies des gouvernants et des parlementaires et ni les uns ni les autres ne peuvent s'entendre pour la régler.

Elle se rattache au *Fonctionnarisme d'État* (1) avec lequel elle est d'une étroite connexité. Les subsides et les emplois sont bien en effet comme les deux éléments essentiels qui donnent le pouvoir réel à celui qui les contrôle. La question des subsides c'est donc la question du pouvoir.

C'est aujourd'hui un principe reconnu et admis que seuls les représentants élus du peuple ont le droit de **prélever** un revenu, d'en **voter** et **contrôler** l'emploi.

Ce triple principe, auquel se rattachent comme autant d'effets à leur cause presque toutes les réformes demandées au cours de ce demi-siècle d'histoire constitutionnelle, n'était pas encore universellement reconnu et admis, tant s'en faut ; et il n'est pas étonnant que les premiers législateurs canadiens, après l'avoir clairement posé au début, se soient parfois égarés dans la poursuite des moyens pour le faire reconnaître dans toutes ses conséquences logiques.

Le droit d'impôt.—Le droit de **prélever** sous forme d'impôt un revenu pour les besoins de l'administration publique ne fut pas contesté à la Chambre basse. Le ministère anglais déclare même qu'à mesure que les provinces croissent en force et en richesses, il est raisonnable qu'elles prennent à leur charge les revenus et les dépenses publiques. La législature proclame bien vite *son droit exclusif* à *imposer* des *charges pécuniaires* au peuple et le Conseil législatif, après quelques tentatives infructueuses d'amender certaines lois d'obligations pécuniaires, se désiste pratiquement de ses prétentions devant le refus de la Chambre basse de lui reconnaître cette prérogative ; l'Assemblée déclare que le droit d'*im-*

(1) Sous le gouvernement de Dorchester, page 317.

poser une *charge pécuniaire* ou de *créer un revenu* est inhérent aux Communes seulement. De son côté, en 1794, le gouverneur informe la Chambre que les statuts impériaux de 1774, les seules lois d'impôts d'alors, seront rappelés aussitôt que la législature les aura remplacés. Le parlement avait là l'occasion de se faire la source productive de presque tout le revenu public ; le fait de prélever tout l'impôt lui aurait assuré pour l'avenir une influence prépondérante. Les hommes d'alors négligèrent de faire du parlement un rouage nécessaire dans le gouvernement du pays et cette opportune occasion ne devait plus se présenter.

Le droit de vote.—Le droit de **voter** le produit de l'impôt pour l'administration publique ne fut d'autre part jamais contesté à la Chambre basse. Et lorsque certains fonctionnaires prétendirent disposer de cet argent sans l'assentiment de l'Assemblée, ils furent désapprouvés par le ministère ; Caldwell, qui fut dans ce cas, dut rembourser de ses deniers l'argent ainsi détourné. Jamais, tant que le parlement fut en existence, le ministère ou le gouverneur n'ont touché au trésor provincial sans y être autorisés par le vote de la législature ; en temps de crise parlementaire, la caisse militaire impériale servait à défrayer la dépense publique alors que les fonds non votés par la Chambre s'accumulaient dans le trésor provincial. Quant au Conseil législatif, qui prétendait voter le budget concurremment avec l'Assemblée, il ne mettait pas en question le droit de la Chambre de voter l'argent ; et la divergence réelle entre les deux Chambres ne pouvait se produire que sur les *spécifications* et les *déterminations* et non sur le principe même du vote.

Il convient maintenant d'établir les diverses catégories de revenus publics sur lesquelles le parlement pouvait prétendre exercer son droit de vote.

1.—**Revenus des domaines royaux.** Les terres non concédées, qui, avant la conquête, appartenaient incontestablement à la couronne de France étaient passées au même titre à la couronne britannique, non pas comme propriétés personnelles mais comme propriétés nationales, et, le gouvernement impérial, qui en était devenu le dépo-

sitaire au nom de toute la nation, n'en avait pas encore abandonné la gérance au parlement canadien; de sorte que les revenus qui en provenaient restaient à la disposition du roi en conseil, notre parlement ne pouvait prétendre au droit strict de disposer par son vote de ce revenu dont il n'était pas la source.

2.—**Revenus des statuts impériaux (1774).**—La législature ayant négligé, comme nous l'avons vu plus haut, de remplacer ces lois d'impôt impériales par des lois analogues provinciales, ces statuts impériaux restaient toujours une source de revenus indépendante du parlement. Ce revenu, devenu très productif dans la suite, permit au gouvernement de disposer d'un budget sur lequel le parlement ne pouvait prétendre exercer aucun vote ni contrôle.

3.—**Revenus des droits seigneuriaux.**—La conquête n'avait pas changé non plus les droits de la couronne sur les terres concédées en fief, tels que droit de quint, droits de lods et ventes, droits de cens et rentes, et ces revenus restaient à la disposition de la couronne. Cependant la législature ayant passé une loi pour assurer la perception de ce revenu, fort minime d'ailleurs, la couronne lui en abandonna la disposition en 1798.

4.—**Revenus des lois provinciales.**—Le droit de voter l'emploi de ce revenu était du ressort exclusif de la Chambre et ce droit ne lui fut pas contesté en principe mais seulement dans les *spécifications* et *déterminations* qu'elle y apportait. Ceci nous amène à la troisième partie du principe posé au début, savoir:

Le droit de contrôle.—Jouissant du droit de prélever un revenu et de celui d'en voter la disposition, le parlement voulut se faire reconnaître celui d'en contrôler l'emploi. Ce droit de contrôle, qui ne pouvait s'exercer que sur les revenus des domaines seigneuriaux (art. 3.) et sur ceux provenant des lois provinciales (art. 4.) fut pendant quarante ans contesté à l'Assemblée populaire par les autres branches de la législature et le gouvernement anglais.

Cependant, dès la première session du premier parlement, l'Assemblée délibérante déclara que seuls les représentants du peuple avaient le droit de **voter** et d'**appliquer** les revenus publics. "C'est le droit incontestable de l'Assemblée de diriger et de déterminer dans les lois de subsides les fins, les buts, considérations, limitations et qualifications de tels dons, lesquels ne peuvent être altérés par le Conseil législatif." D'autre part tous les gouverneurs dans le discours du trône ne s'adressent qu'aux "Messieurs de l'Assemblée législative" quand ils abordent la question des subsides. Dorchester alla même plus loin en 1795 et il présenta à la Chambre un aperçu détaillé des dépenses prévues pour l'année suivante et demanda à la Chambre d'aviser aux moyens d'augmenter le revenu en conséquence. La Chambre ne s'en occupa guère et cette démarche du gouverneur ne se renouvela point; les députés n'étant appelés par la suite à ne voter que la dépense faite l'année précédente. Plus tard, l'Assemblée, comme pour consacrer par le fait ses prétentions, vota à perpétuité 5,000 livres pour la justice, "pour cette fin et pas pour d'autres, et s'il reste des fonds, le receveur général les conservera pour la disposition future de l'Assemblée."

Telle est toute la question des subsides: le droit incontestable—mais très contesté—de l'Assemblée de contrôler l'emploi des revenus exclusivement prélevés et votés par elle.

MONK ET MAITLAND (1819-20).

Interrègne malheureux.—James Monk, le plus ancien des conseillers législatifs prit alors charge du gouvernement par intérim. La législature, à peine réunie, fut aussitôt dissoute et l'appel au peuple ordonné par lord Dalhousie, nommé gouverneur, mais retenu en Nouvelle-Écosse. Sir Peregrine Maitland lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, qui inaugura le dixième parlement se vit en présence d'une Chambre élue encore plus opposée que les autres à toute compromission sur la question des subsides. Les députés refusaient même de siéger sous le futile prétexte, que l'élection dans Gaspé n'ayant

pas encore eu lieu, le parlement n'était pas régulièrement constitué.

La mort de George III arrivée le 29 janvier 1820 amena une nouvelle dissolution des Chambres et le peuple fut de nouveau jeté dans la tourmente électorale. Durant tout ce temps la besogne parlementaire s'accumulait ; plusieurs lois, votées pour un temps, n'étaient pas renouvelées et le gouvernement restait sans crédits régulièrement votés pour l'administration et les travaux publics. Cet arrêt prolongé dans les affaires de l'État était contraire aux intérêts économiques du pays.

Le 18 juin 1820, Dalhousie entrait en fonction. Durant les cinq dernières années, cinq personnages étaient passés au château Saint-Louis. Il était bien temps qu'enfin le poste de gouverneur ne parût plus être une fonction de passage.

LORD DALHOUSIE (1819-27).

Lord Dalhousie.—Le comte de Dalhousie arrivait au Canada ayant quelque connaissance de notre pays, de son territoire, de sa population et de ses ressources. Homme de valeur et d'énergie il n'était pourtant pas exempt de préjugés. Lui non plus ne sut pas comprendre qu'un peuple, à qui l'on a donné l'investiture d'une certaine autonomie, cherchera constamment à élargir le cercle de ses libertés constitutionnelles, à mesure qu'il se rend compte de sa puissance. Dalhousie semble être venu pour défendre les prérogatives royales contre les justes revendications du parlement délégué du peuple dans les affaires civiles et politiques. Des aspirations nouvelles et de source profonde agitaient l'âme de ce peuple qui s'édifiait une patrie sur une terre conquise, il est vrai, mais toujours à lui par droit de naissance. Au milieu de cette agitation démocratique se formait un esprit national nouveau qu'il valait mieux diriger avec sens et équité que d'essayer de briser par une politique d'absolutisme rétrograde.

Conflit de pouvoirs.—Dans la pensée de ses auteurs l'Acte de Québec devait donner à la colonie un

gouvernement stable et bien équilibré: le pouvoir exécutif ou gouverneur en conseil faisant contrepoids au pouvoir législatif ou parlement. En principe ces deux pouvoirs sont distincts, en fait ils se confondent souvent. La question fiscale à double effet: perception du revenu sous forme d'impôts et emploi du revenu sous forme de subsides, provoqua entre les autorités un conflit de pouvoirs sur un terrain commun, le contrôle du budget.

Le gouvernement estimait que lui seul pouvait disposer du revenu des lois impériales, des domaines royaux et d'une partie des lois provinciales déjà voté à perpétuité; il considérait ce revenu comme permanent; mais à partir de 1818 la dépense publique dépassait de beaucoup le chiffre annuel de ces divers revenus et le gouvernement anglais demanda à la législature le vote d'un subside permanent pour couvrir la différence. La Chambre basse voulut alors profiter de l'occasion pour réaffirmer son droit non seulement à *prélever* le revenu, à en *voter* la disposition mais surtout à en *contrôler* l'emploi. Elle renouvela donc ses justes prétentions à voter le budget chaque année et à déterminer l'emploi de chaque item du budget qu'on lui demandait ainsi de couvrir à même le revenu prélevé par elle. Le parlement outrepassa sans doute son droit lorsqu'il prétendit plus tard disposer de la même façon des revenus impériaux et domaniaux. La question des subsides ainsi posée en 1820 devait s'envenimer constamment jusqu'à provoquer le soulèvement de 1837.

Le XIe parlement.—Le parlement se réunit le 14 décembre 1820. Lord Dalhousie, dans un discours fort adroit, fit une demande de subsides selon les prévisions budgétaires, l'Assemblée vota 1,000 livres de plus que la somme demandée mais détermina l'emploi de ces fonds par chapitres. Le Conseil rejeta ce subside, sous le prétexte que le gouverneur ne l'avait pas demandé dans cette forme. La Chambre, par une résolution nouvelle, mit à la disposition du gouvernement tout l'argent nécessaire à l'administration, mais le gouverneur refusa à son tour cet octroi parce que le Conseil législatif ne l'avait pas ratifié.

Le parlement, au cours de la session, avait fait remarquer au gouvernement le grand nombre des sinécures et des emplois confiés à des titulaires demeurant en dehors de la province. La discussion avait été fort vive sur tous ces différents sujets et Dalhousie vint mettre fin aux débats en prorogeant les Chambres par un discours prononcé de fort méchante humeur. La session suivante vit les mêmes débats sur les mêmes sujets se renouveler avec autant d'animosité de part et d'autre et sans plus de résultats pratiques.

Le gouverneur fit savoir à l'Assemblée que c'était le désir du roi que le budget fût voté pour sa vie durante ; mais le désir du roi ne trouva pas d'écho dans la députation et l'Assemblée affirma de nouveau sa détermination à contrôler en détail par son vote les prévisions budgétaires. L'année suivante (1823), la Chambre, mise quelque peu en désarroi par le projet d'union des provinces, adopta une sorte de compromis et vota le budget sans trop remarquer la forme dans laquelle on le lui soumettait ; cette troisième session fut presque exclusivement consacrée à la discussion des moyens à employer pour combattre le projet d'union, qui était bien en effet d'une importance primordiale. Quand le péril parut conjuré, la discussion reprit sur la question fiscale toujours avec le même résultat négatif, et le budget de 1824, dans lequel la Chambre avait réduit du quart la plupart des salaires, fut rejeté par le Conseil. Dans ces conditions le gouvernement de la province devenait très difficile et Dalhousie passa en Angleterre pour exposer la situation aux ministres et les consulter sur la conduite à tenir et les moyens à prendre pour résoudre le problème.

Projet d'union des deux provinces.—L'impression s'est créée que le ministère anglais était parfois guidé par des influences extérieures et secrètes dans sa politique coloniale. Le fameux projet d'union des provinces, présenté aux Chambres anglaises en 1822, n'est pas de nature à détruire cette impression. Le projet n'était pas nouveau. Craig et d'autres personnages officiels en avaient déjà émis l'idée sans que le ministère anglais paraisse en avoir fait grand cas. En janvier

1822 un nommé Edward Ellice et quelques marchands de Londres imaginèrent une combinaison qui fut bien près de réussir. Dans le plus grand secret on élabora un projet d'union des deux Canadas. Cette fois des personnages du commerce, de la finance et de l'administration provinciale, secondés par des politiciens anglais à tendance plus ou moins avouée d'anglicisation, prirent l'initiative du mouvement et profitèrent de circonstances favorables pour forcer la main au cabinet de Londres Le ministère anglais fut un moment prêt à imposer aux deux Canadas un régime également repoussé par les deux. L'occasion paraissait bonne et les prétextes à cette politique d'union ne manquaient pas: les deux provinces ne s'entendaient plus sur le partage des revenus de douanes et l'union devait régler ce différend; les prétentions des uns, les exigences des autres rendaient le gouvernement de cette province difficile, l'on crut qu'un changement radical mettrait fin aux embarras.

Cependant le projet n'était même pas soupçonné en ce pays que déjà il se discutait aux Communes anglaises. Quelques députés s'avisèrent de demander s'il n'était pas opportun de connaître le sentiment des deux provinces avant de leur imposer un changement politique aussi radical. Lorsque ce mauvais dessein fut connu de ce côté de l'Atlantique, il s'éleva de partout une telle opposition qu'on dut abandonner l'espoir de le réaliser. Dans le Bas-Canada des comités constitutionnels se formèrent partout pour protester énergiquement; le Conseil législatif et la Chambre d'assemblée se prononcèrent contre l'union; Papineau et Neilson furent dépêchés à Londres où ils présentèrent à George IV une adresse de protestation signée de 69,000 noms. Par de semblables démarches le Haut-Canada désapprouva aussi cette manœuvre.

Le gouvernement impérial, qui avait sans doute été circonvenu, put constater que son projet d'union, qui décrétait l'usage officiel exclusif de la langue anglaise et la suprématie royale en matière religieuse, n'était guère populaire, même dans le Haut-Canada, qui devait pourtant dans la pensée des unionistes en bénéficier davantage. Le ministère, qui s'était aventuré dans une mauvaise voie, dut retraiter et abandonner le projet pour le mo-

ment du moins. Cela n'empêcha pas certains hommes publics, comme Dalhousie et d'autres d'importuner en sous main le ministère anglais de toutes sortes de combinaisons pour faire échec aux volontés de l'Assemblée bas-canadienne.

Le XIIe parlement.—Le comte de Dalhousie était passé en Angleterre en juin 1824, laissant le pays en pleine crise financière. Les élections avaient eu lieu au printemps et les mêmes hommes composaient la nouvelle Chambre basse. Le lieutenant-gouverneur, sir Francis Burton, convoqua le douzième parlement pour le 8 janvier 1825. Cette première session, fut très paisible. Burton, qui ne devait pas gouverner longtemps, ne tenait pas sans doute à entrer en lutte trop ouverte avec l'Assemblée et celle-ci se montra conciliante. Papineau fut élu président et les subsides cette année-là furent votés au désir du gouvernement dont la demande de crédits publics était d'ailleurs faite à peu près selon les exigences de la législature. Le budget ne fut pourtant adopté que pour une année. Le Conseil législatif donna son assentiment à la loi des subsides de la Chambre basse ; il obéissait sans doute aux ordres venus du Château dont il était toujours l'instrument docile. Le ministère anglais blâma pourtant Burton d'avoir en quelque sorte composé avec la Chambre basse et d'avoir cédé à ce qu'il appelait les prétentions de cette dernière.

Dalhousie revint au pays plus que jamais disposé à régler la question financière au sens exclusif des privilèges royaux jusqu'alors si obstinément défendus. Il ouvrit la session de 1826 avec des paroles de paix et d'harmonie et la clôtura par un refus catégorique de donner la sanction royale à la loi des subsides, votée absolument de la même manière que l'année précédente. Ce qui avait été bon en 1825, ne l'était plus en 1826. Cette question si importante que l'on avait cru un moment réglée, au moins en partie, se rouvrait subitement avec des perspectives de lutte toujours plus ardente.

Politique générale.—Les difficultés fiscales n'empêchaient pas cependant les Chambres de se livrer à des

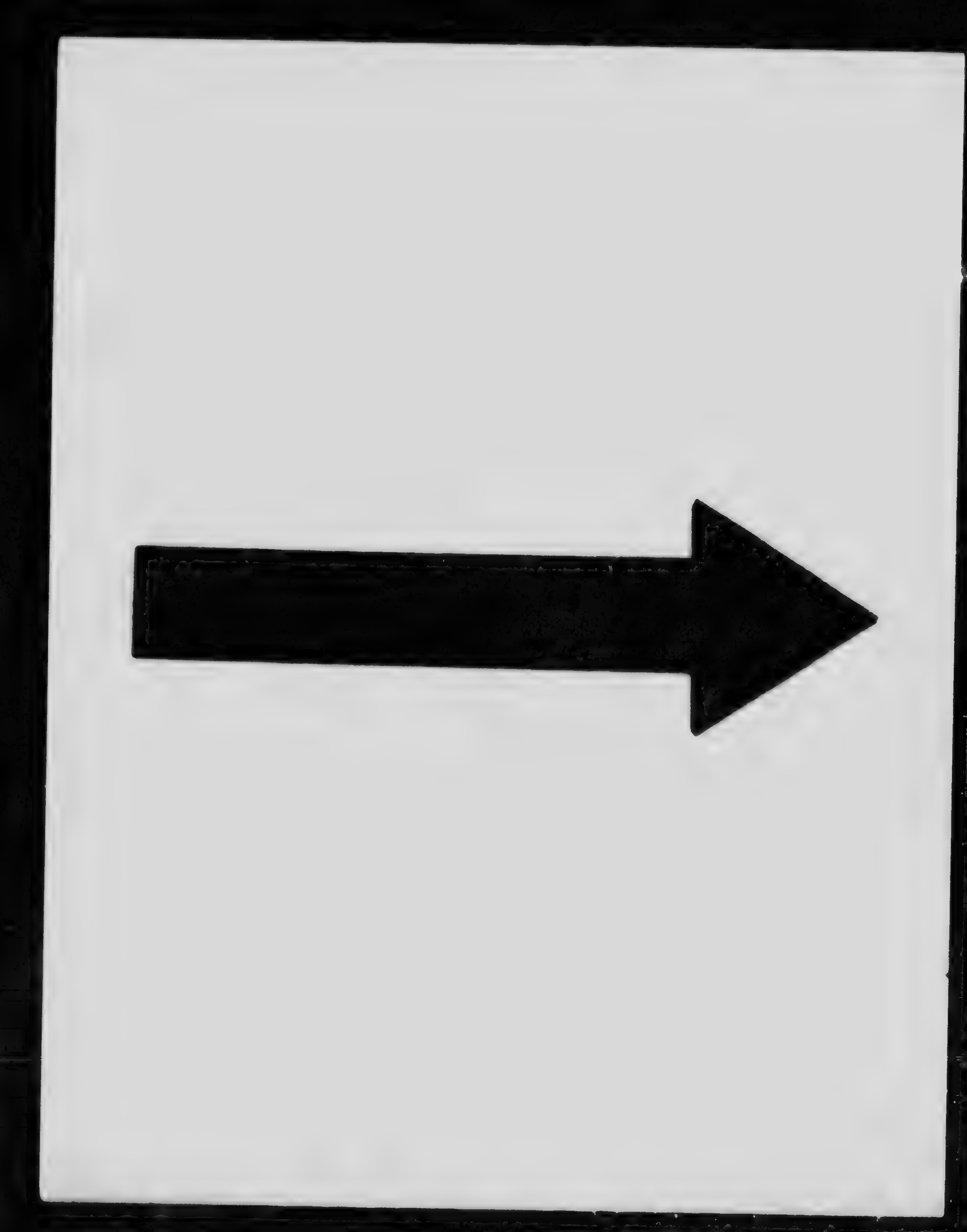
travaux d'utilité publique et de mêler à leurs chicanes annuelles quelques discussions fécondes en résultats pratiques. La Chambre avait pris sur elle de se nommer un délégué auprès du cabinet de Londres, il n'en résulta à peu près rien d'utile et le délégué, M. Marriott, donna sa démission. À la session de 1822 le gouverneur s'était donné la mission de défendre auprès de la Chambre les hauts fonctionnaires absents ou incapables ; il lui eut été en effet difficile d'admettre que le ministère eût pu se tromper en faisant les nominations aux fonctions de l'État.

Papineau en 1821 fut nommé membre du Conseil exécutif, il fit la faute de n'y point paraitre. Sous le prétexte que sa voix serait perdue dans cette auguste enceinte, il négligea ce moyen sûr de bien connaitre ce qui s'y passait et de jeter le poids de son influence au milieu d'une assemblée où il aurait pu s'affirmer avec succès. Après la tentative du coup d'État de 1822, Papineau étant passé à Londres avec Neilson, M. Vallières de Saint-Réal le remplaça momentanément à la présidence de l'Assemblée ; de Saint-Réal n'avait pas les fortes convictions politiques de Papineau et il passa bientôt, sans trop s'en apercevoir, du rôle de personnage officieux à celui de bureaucrate.

Deux grandes questions étaient alors à l'ordre du jour : la représentation en Chambre des cantons de l'Est selon le chiffre de la population et le partage du revenu des douanes entre les deux provinces. La Chambre remettait sans cesse la solution de ces deux questions et croyait par là amener le gouvernement à composition sur la question financière.

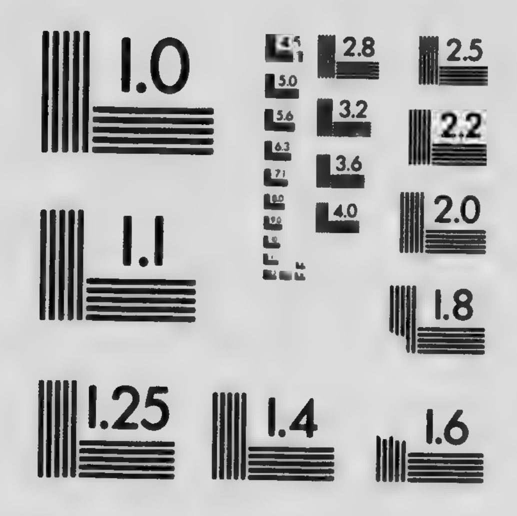
A ce moment il se forma au Conseil législatif une petite minorité favorable aux revendications de la Chambre basse.

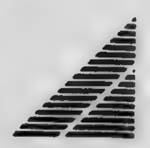
Crise parlementaire (1827).—La session de 1827, s'ouvrit dans la plus grande anxiété de part et d'autre. La question des subsides, toujours au premier plan, mettait le gouvernement dans le plus grand embarras financier. Le gouverneur demanda encore à la Chambre de voter les subsides pour couvrir la liste civile



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





en bloc et d'une manière permanente; la législature vota le budget comme elle l'avait voté en 1825 et le gouverneur de nouveau refusa d'admettre le droit du parlement de voter les subsides en en déterminant l'emploi; il prorogea les Chambres le 7 mars. " Je viens, dit-il, mettre fin à cette session, convaincu qu'il n'y a plus lieu d'en attendre rien d'avantageux pour les intérêts publics". Vingt-sept lois, votées par l'Assemblée, furent toutes rejetées par le Conseil législatif; l'on comprend difficilement, que devant une telle conduite, le ministère anglais ait pu entretenir des doutes sur les intentions malveillantes de ce corps délibérant; il y avait certainement de la mauvaise foi quelque part.

Papineau, dans un mémoire célèbre, mit sa cause devant le peuple et la lutte passa du parquet de la Chambre à la tribune populaire. Le gouvernement de son côté parut prendre plaisir à soulever l'opinion publique contre lui en remettant en vigueur d'anciennes ordonnances de milice du régime absolu et tombées en désuétude. Dans les journaux et les assemblées publiques on dénonça avec énergie cet abus de pouvoir; on niait au gouvernement le droit de se substituer aux législateurs en ressuscitant ces ordonnances abolies de fait par des lois subséquentes. Les élections eurent lieu durant l'été et l'on conçoit l'état d'esprit des candidats et du peuple qui se portait en foule aux assemblées d'élections. Le parti de Papineau fut réélu. L'électorat anglais n'était pas tout entier en sympathie avec le pouvoir; plusieurs avaient compris que c'était une question d'affaires et non pas de sentiment; le "Canadian Spectator" de Montréal pouvait écrire le soir du scrutin: les "amis du roi, de la constitution et du pays ont remporté la victoire, tandis que les employés de lord Dalhousie ont été désappointés par le peuple". Le parlement, convoqué pour le 20 novembre 1827, choisit de nouveau Papineau pour son président et le gouverneur, qui refusa de le reconnaître, ordonna de nouvelles élections. Le gouverneur n'agissait plus que comme un grand enfant boudeur. Il fut enfin rappelé à Londres pour expliquer sa conduite, au printemps de 1828. Personne ne devait le regretter que les profiteurs de places et les bureaucrates officiels.

Comité d'enquête parlementaire. — Lord Bathurst, tory en politique, venait enfin après un long séjour au ministère des colonies, de céder sa place à lord Goderich, puis à Huskisson. L'état de la colonie fut soumis à un comité d'enquête des Communes anglaises. Le comité suggéra de confier à l'Assemblée seule le contrôle du revenu et de la dépense sauf pour les appointements du gouverneur, des conseillers exécutifs et des juges. L'union des Canadas, fut jugée inopportune; le comité fit aussi quelques autres suggestions d'ordre secondaire et fut d'avis que les autres causes de mécontentement disparaîtraient si l'exécutif et l'Assemblée parvenaient à s'entendre. Le comité avait constaté plusieurs vices du régime, et l'ensemble de ses suggestions pouvait amener des réformes sérieuses. La question des subsides, sans être radicalement réglée, était cependant en bonne voie de solution. Les résultats de cette enquête furent médiocres.

SIR JAMES KEMPT (1828-30).

Pépinière de gouverneurs.—La Nouvelle-Écosse était à cette époque pour le Canada une sorte de pépinière de gouverneurs, c'est là que plusieurs des chefs du gouvernement canadien allaient d'abord s'exercer au pouvoir. Sir George Prévost, sir John Coape Sherbrooke, lord Dalhousie et sir James Kempt sont passés par la Nouvelle-Écosse. Kempt remplaça temporairement Dalhousie en septembre 1828, il ne parut pas très enchanté de sa nomination, il héritait en effet d'une succession fort embrouillée et difficile à liquider. Son administration marque une époque d'accalmie relative à la suite des violences du dernier gouvernement. Ce furent comme deux années de repos: le pays en avait grandement besoin. D'un caractère très temporisateur, craignant de froisser aucun parti, il semble avoir vu juste dans la situation qui lui était faite; mais sa commission temporaire et son tempérament peu combatif l'empêchèrent d'accomplir des réformes, il ne fit que temporiser.

Inutiles suggestions.—Kempt était d'opinion que l'initiative des lois, laissée au parlement, amenait des

conflits entre les lois provinciales et les statuts impériaux ; il constate que le Conseil législatif, étant composé en partie de fonctionnaires, est tenu en suspicion par l'Assemblée ; l'indépendance du gouvernement vis-à-vis le parlement lui paraît excellente pourvu qu'on se procure les fonds publics autrement que par le vote de la Chambre ; car "lorsque l'Assemblée est appelée à voter une partie du budget elle acquiert virtuellement le droit de contrôler toute la dépense". Aussi, pour éviter de continuelles disputes, Colborne, lieutenant-gouverneur du Haut-Canada et lui-même proposèrent à Londres d'abandonner à la Chambre tout le revenu de la couronne. Il s'excusait en 1830 de n'avoir pas suivi strictement ses instructions et d'avoir accepté le budget tel qu'amendé par la Chambre afin, disait-il, de ne pas amener de conflit et de ne pas paralyser l'œuvre du gouvernement. Le ministère lui fit réponse que l'Assemblée devait abandonner ses prétentions au contrôle de tout le budget et que lui, Kempt, devait conserver toutes les prérogatives de la couronne, dont la principale était, à cette époque de régime prétendu constitutionnel, de gouverner de Londres jusque dans les moindres détails de l'administration.

Vains espoirs de réformes.—Le gouverneur n'était ici que l'agent du gouvernement impérial et à moins de s'imposer à Londres par son prestige et ses qualités supérieures, il ne pouvait en fait que temporiser et attendre les événements ; c'est ce que sir James fit pendant deux ans. De son côté la Chambre exprima, dans des résolutions très dignes mais très fermes, son désir de voir bientôt se régler les problèmes politiques et économiques depuis longtemps posés par elle : *indépendance des juges* à l'égard du gouvernement et leur éloignement de la politique, *responsabilité des fonctionnaires* vis-à-vis du parlement, *réforme du Conseil législatif*, *biens des Jésuites* appliqués à l'instruction en général, *développement de la colonisation*, et *tenure des terres* selon le droit français. À tous ces désidérata, le ministère répondit en consultant le gouverneur sur l'avantage de nommer plus de conseillers en dehors des salariés. Kempt se borne à demander l'exclusion des juges des conseils

à l'exception du juge en chef et la nomination au Conseil législatif de quelques membres indépendants. Il lui paraissait à propos d'appeler à l'exécutif un ou deux membres de l'Assemblée afin d'inspirer confiance et détruire la "fausse impression" que le gouvernement influence le Conseil législatif: la Chambre avait en effet maintes fois inféré que ce corps ne servait qu'à légaliser les actes du gouvernement et tous ses abus de pouvoir. D'autre part l'exécutif se mêlait aussi d'approuver ou de désapprouver les actes de l'Assemblée, et les deux Conseils étaient bien d'accord dans leur opposition systématique à la Chambre basse. Leur composition même les mettait forcément en antagonisme commun et solidaire contre l'Assemblée composée en très grande majorité de Canadiens catholiques. Sur 23 conseillers législatifs il y avait 17 protestants contre 6 catholiques et 12 fonctionnaires contre 11 membres plus ou moins indépendants. À l'exécutif on comptait 8 protestants, 1 catholique; 8 sur 9 occupaient des fonctions rémunérées.

Sessions de 1829-30.—À l'ouverture du nouveau parlement, Papineau fut élu président et Kempt ratifia ce choix. Le gouverneur annonça que le roi s'occupait de trouver une solution aux problèmes politiques soulevés par l'Assemblée et en particulier celui des finances. Devant cette promesse formelle, la Chambre se déclara prête à concourir avec le gouvernement pour régler les difficultés pendantes. Cette promesse royale permit d'escamoter par deux fois un vote des subsides. Le Conseil acquiesça aux subsides à la majorité de deux voix. De part et d'autre on accepta le budget comme une mesure temporaire, chacun se réservant pour l'avenir. Les anciennes ordonnances de milice d'avant 1791 furent déclarées abolies et une loi générale de milice fut votée en 1830. La Chambre haute y avait fait opposition l'année précédente, mais elle dut baisser pavillon devant Kempt sinon devant l'Assemblée; le gouverneur, malgré qu'il y prétendit voir des lacunes, sanctionna la loi et s'occupa de réorganiser la milice territoriale; il profita de l'occasion pour réinstaller certains officiers destitués par Dalhousie.

Le parlement revisa aussi le collège électoral et divisa

la province en 40 comtés avec 84 députés dont onze pour les cantons de l'Est ; depuis longtemps les cantons, par suite d'une immigration anglaise nombreuse demandaient cette réforme.

On tenta de rendre inéligibles les fonctionnaires publics ; mais la loi ne fut pas sanctionnée, le solliciteur général Ogden ayant déclaré que la couronne possédait déjà trop peu de pouvoirs.

En 1829 le député Robert Christie est expulsé du parlement. On lui reproche son ingérence dans la nomination des juges, ses intrigues pour exclure les Canadiens de la magistrature. Christie, faisait en outre de fréquents rapports officieux à Londres sur les affaires du pays. Cinq fois il fut réélu et chaque fois il fut expulsé, le pouvoir finalement l'abandonna à son sort. Il reporta dans son comté (Gaspé) toute sa puissance d'intrigue ; il organisa un mouvement d'annexion du comté à la Nouvelle-Écosse.

Quelques faits divers. — On se souvient qu'au commencement du régime constitutionnel l'un des abus dont la Chambre se plaignait était le prélèvement d'honoraires par les officiers de la couronne dans les bureaux publics. On crut supprimer les abus en accordant à ces officiers un salaire fixe : mais certaines commissions royales donnaient encore à plusieurs le droit de dimer à leur bénéfice ceux qui avaient recours à leurs services, et ce système, universel au début, était encore en vigueur dans les bureaux du receveur des douanes, de l'avocat général, de l'arpenteur en chef, du secrétaire provincial et de la cour d'amirauté. Il ne devait disparaître totalement que plus tard.

Le Conseil exécutif, qui avait si fortement critiqué l'expulsion de Hart de la Chambre des députés parce qu'il était juif, et à ce titre ne pouvait prêter serment d'office, refusa pour les mêmes raisons à ce même personnage le droit de siéger comme juge de paix.

Vers cette époque fut aussi lancé le projet de faire du Canada un pays d'empire comme l'Irlande, avec députés à Londres, le Canada devant être gouverné directement de la métropole. D'autres suggéraient d'amalgamer les

deux races sous un gouvernement exclusivement anglais, quant aux lois, à la langue et aux principes économiques. Que le pays devint anglais c'était bien l'idée de plusieurs. Mais à côté de cette politique d'assimilation économique et sociale se développait l'idée de faire du peuple du Canada une nation canadienne dans l'empire britannique.

On se rappelle que la Chambre tenta toujours en vain de se nommer un représentant à Londres où se préparait toute la besogne politique; dans le même temps, le parti opposé était officiellement représenté auprès des ministre et Samuel Gale fut longtemps chargé le surveiller les intérêts coloniaux anglais et d'exposer aux ministres l'état de la province.

John Caldwell, receveur général, fut, en 1821, accusé d'avoir soustrait £100,000 du revenu provincial, qu'il avait placés dans une spéculation personnelle. Le gouvernement jeta les hauts cris, quand la Chambre mit Caldwell en accusation; mais au procès qui eut lieu dans la suite, la culpabilité du receveur général fut reconnue et il fut condamné en 1833 à rembourser à la couronne 90,000 livres. On ne lui reprochait pas précisément de s'être approprié ces fonds, mais bien de les avoir perdus. De par ailleurs Caldwell avait reçu 15,000 acres des terres de la couronne en plus de la grande seigneurie de Lauzon.

Kempt, qui avait 37 années de service, demanda son rappel. Les promesses de réformes n'avaient pas encore été remplies, et l'Assemblée frustrée dans son attente allait bientôt recommencer la lutte plus énergiquement que jamais.

LORD AYLMER (1830-35).

Lord Aylmer.—Au mois d'octobre 1830, le nouveau gouverneur, lord Aylmer arrivait à Québec. Animé des meilleures intentions, il ambitionnait, disait-il, de remplir ses fonctions avec sincérité, justice et impartialité. Sincère il le fut toujours, impartial et juste pas autant qu'il croyait l'être. Mais il fallait au Canada un réforma-

teur et Aylmer ne l'était pas. À son arrivée, il informe le ministère que les Canadiens sont justement attachés à leurs lois et à leurs institutions, qu'il faut condescendre à cet état d'esprit. Il reconnait que plusieurs des griefs formulés par la législature pourraient amener des réformes qui mettraient le gouvernement en meilleure position devant le peuple. Mais l'accueil méfiant que fit l'Assemblée de ses bonnes dispositions et la violence inconsidérée des débats parlementaires tout aussi bien que les réformes radicales demandées avec plus de franchise que d'habileté, tout cela rejeta Aylmer dans ses dispositions d'aristocrate et de noble anglais, défenseur des seules prérogatives royales. Il ne vit plus dans les élus du peuple qu'une bande d'ignorants et de démagogues dangereux, auxquels il ne fallait pas confier les affaires ni abandonner aucun des privilèges de la couronne. Il ne pouvait admettre que la lutte, depuis longtemps commencée, c'était la lutte d'un peuple nouveau, né pour la liberté. Aussi bien son administration, moins arbitraire et moins mauvaise que celle de certains de ses prédécesseurs, aboutit à la banqueroute de l'autocratie et conduisit à la désastreuse crise politique de 1837.

Quelques réformes accomplies.—En 1831 Aylmer fit nommer au Conseil législatif onze nouveaux membres, dont huit étaient canadiens français et quatre choisis parmi les députés ; un seul était fonctionnaire. L'esprit du Conseil en fut à peine modifié. Sur recommandation du gouverneur, Papineau et Neilson furent nommés membres du Conseil exécutif, tous deux refusèrent sous prétexte que les règlements de la Chambre s'y opposaient. Il est curieux de voir l'Assemblée populaire lutter désespérément pour prendre le contrôle du pouvoir et d'autre part refuser à ses membres le droit de la représenter dans les conseils d'État.

Vers 1832 les juges puînés furent tous retirés du Conseil législatif ; cette réforme était depuis longtemps demandée. En 1834 Aylmer qui avait fait sortir de l'exécutif presque tous les hommes de loi, proposa d'enlever également à ce Conseil la fonction de cour d'appel et de réduire à cinq le nombre des administrateurs. Il s'op-

posa cependant à la suggestion du ministre des colonies de retirer de ce Conseil les fonctionnaires de l'État qui en faisaient partie. Son rappel empêcha tous ces changements.

Éléments politiques.—Le gouverneur, il convient de le dire, n'avait pas sa complète liberté d'action et sa conduite était soumise à bien des influences diverses. Il recevait de Londres des instructions générales qu'il ne pouvait pas changer et une di ection presque journalière portant jusque sur les détails mêmes de son administration. Le véritable gouvernement de la colonie siégeait en permanence à Downing Street. Le gouverneur n'était en quelque sorte que son agent immédiat. Le ministère anglais était lui-même influencé dans une large mesure par le **parti colonial anglais**, faible dans l'Assemblée, mais puissant par sa richesse, sa détermination et ses moyens d'action dans les Conseils et très actif dans la politique économique du pays. Le parti anglais ne craignait rien tant que d'être gouverné par un parlement où il était en minorité. Quant à la **Chambre d'assemblée**, elle ambitionnait de prendre sa large part du pouvoir d'administration. Puisqu'elle votait l'argent nécessaire à la dépense publique elle se croyait justifiée d'en déterminer et surveiller elle-même l'emploi. L'on peut dire que toutes les autres réformes demandées par elle sont plus ou moins connexes à celle-là. Au fond c'est la lutte pour le pouvoir et non pas comme on l'a prétendu la lutte contre les prérogatives royales. Car rien ne s'opposait à ce que le roi gouvernât la colonie par un ministère canadien au lieu d'un cabinet représentatif du peuple anglais. On pourrait reprocher à la Chambre la manière violente avec laquelle elle conduisit la lutte, à cette époque surtout, mais ce n'est pas infirmer la justice, la légalité de sa cause. L'idéal poursuivi était certes en avance sur la mentalité des gouvernants de l'époque, mais son grand tort était surtout de n'être pas mis de l'avant par une majorité anglaise. L'Anglais d'alors, qui se proclame défenseur de la liberté, aime aussi en être le dispensateur à sa discrétion et à sa manière. Voici donc le parti anglais, avec ses influences impériales et coloniales en lutte

avec les représentants du peuple, dont les seules arm
de combat étaient la parole et le vote du budget. L'A
semblée fut apparemment vaincue et pourtant la gran
réforme s'accomplit quelques années plus tard à l'heu
où tout espoir avait disparu.

Activité parlementaire (1831-32).—L
Chambre basse, témoin depuis 40 ans de tant de bonn
intentions et de si peu de réformes, se montra sceptiqu
aux déclarations conciliatoires d'Aylmer. Pour elle,
Conseil législatif restait toujours l'antagoniste intraitabl
l'exécutif, un cabinet noir, les hautes fonctions, un bu
reau de placement, la majorité des emplois publics et le
mieux rétribués, l'apanage des citoyens anglais, la ma
gistrature, la récompense de services spéciaux, les bu
reaux publics, une source de revenus aux privilégiés, le
terres de la couronne, un domaine à partager entre ami
dévoués, le peuple, un bailleur de fonds. Ce n'était pa
la persécution, était-ce bien la condition d'un peupl
libre? En présence des faits, les belles paroles sont pe
de chose, et la Chambre résolut de poursuivre la lutte
effective jusqu'à son extrême limite, ce fut la lutte à l'état
chronique.

À la session de 1831 la Chambre demanda communication des instructions données au gouverneur de même que plusieurs renseignements sur les revenus de la couronne et leur emploi. Aylmer ne se croit pas autorisé de fournir des renseignements précis et il déclare ne pouvoir communiquer ses instructions ni non plus les dépêches du Bureau colonial. La Chambre à son tour modifia le budget qui lui était présenté et le gouverneur refusa sa sanction. Le parlement vota la loi d'émancipation des Juifs et présenta au gouvernement une résolution demandant le contrôle des terres publiques, ce qui ne fut pas accordé non plus. Le procureur général Stuart, accusé par la Chambre de fraude, de partialité et de concussions, fut suspendu de ses fonctions, puis destitué après enquête faite par le gouvernement impérial.

Autorisé par le ministre, le parlement vota la loi dite des municipalités et la gérance des affaires civiques dans les villes et les campagnes fut confiée à un conseil muni-

cipal élu par le peuple. Jusqu'alors, les juges de paix, sous le contrôle du gouverneur en conseil, avaient été chargés de cette administration. C'était le commencement de la décentralisation du pouvoir. Les dernières élections avaient apporté un élément nouveau de jeunesse plus ardente qu'éclairée peut-être et qui jeta la Chambre dans une effervescence déplorable.

Fautes et malheurs.—À la session de 1831, le gouverneur annonça à la Chambre que le parlement impérial mettait à sa disposition les revenus de licences et de douanes prélevés en vertu d'anciens statuts impériaux. En retour le ministère demandait un subside permanent de £19,000 dont £5,000 avaient déjà été votés d'une manière permanente par la législature. Cette somme couvrait les appointements du gouverneur, de son conseil et de quelques juges. Cette réforme mettait à peu près tout le personnel des fonctionnaires sous le contrôle du parlement. Elle comportait en principe le gouvernement responsable et pouvait y conduire en fait si Papineau et Neilson eussent accepté de devenir membre du Conseil tout en conservant leur siège de députés. Mais la lutte parlementaire était devenue chronique et le parti national commit l'inconcevable erreur de refuser cette réforme, préconisée par Dorchester lui-même et si âprement demandée par la Chambre pendant 40 ans ; l'on voulait tout ou rien. Peut-on savoir ce qui fut arrivé si le parlement eût délégué Papineau et Neilson au Conseil et accepté pratiquement le contrôle de tout le revenu provincial? La glorieuse carrière de Papineau ne se termine-t-elle pas ici? Quelle sera maintenant l'influence de son éloquente parole demandant des réformes puisqu'il les refuse quand on les lui offre. C'est une leçon que l'histoire ne peut pas ignorer.

Neilson, tend dès lors à se séparer de lui et à la fin de la session suivante il verse dans le parti anglais comme malgré lui. C'est alors qu'Aylmer envisagea la possibilité de former un troisième parti comprenant dans les deux races ceux qu'il estimait être "des hommes de talent et respectables". Ce projet ne devait pas se réaliser. Aylmer lui-même fut emporté dans le courant de la

résistance à toutes les réformes demandées par l'As-semblée.

L'émeute à Montréal (1832).—Cependant l'agitation et le malaise gagnaient davantage dans le peuple. Au cou d'une élection à Montréal, il se produisi une émeute et les magistrats prirent sur eux d'appele la force militaire. Les troupes firent feu sur la foule trois personnes furent tuées et plusieurs autres blessée (21 mai 1832). Assurément les défenseurs de l'ordre trouvait-on, allaient vite en besogne; le lieutenant-colone McIntosh et le capitaine Temple furent arrêtés, accusés de meurtre et renvoyés absous par le grand jury. L'enquête du coroner n'eut même pas de verdict. La conduite des officiers, approuvée par le ministère et le roi lui-même, fut appréciée différemment par le peuple; et la législature fit une enquête de toute l'affaire et blâma fortement les auteurs de cette répression sanglante. Au dehors l'agitation s'étendait à tel point que le gouverneur demanda au ministère des contingents de renfort pour maintenir la paix parmi ce petit peuple, qu'il continuait de représenter à Londres, comme étant toujours docile, content, heureux et bien disposé.

Épidémie.—Durant l'été de 1832 une épidémie de choléra asiatique se déclara au pays; cette terrible maladie avait été apportée ici par les émigrés d'Angleterre et d'Irlande. Du 8 au 15 juin il mourut à Québec 1,421 personnes et plus de 700 à Montréal. Le fléau suivit la même route que les immigrés et se répandit dans les deux provinces. La science médicale fut impuissante à enrayer l'épidémie, laquelle cependant dura peu à cause du climat très sain de notre pays. Il est bien établi que les défectuosités des moyens de transport océanique ont été la cause de la maladie épidémique; les bateaux arrivaient à Québec surchargés de monde; les enfants n'étaient pas portés sur les listes de bord et il arrivait souvent qu'un navire, pouvant accommoder 200 personnes, en contenait en réalité 500 ou 600. Ces émigrés du Royaume-Uni nous arrivaient dans le plus complet dénuement, il fallait donc leur fournir le vêtement, la nourriture et les moyens

de se rendre sur les terres ou dans les grands centres; ils portèrent partout l'épidémie du choléra et la panique s'empara de la population au point de causer pour un temps l'arrêt complet de la vie économique. Plus de 5,000 personnes furent victimes du fléau.

Sessions de 1833-34.—L'épouvantable épidémie avait modéré pour un temps l'agitation populaire, mais celle-ci reprit à l automne avec une nouvelle violence; des assemblées tenues un peu partout dans la province avaient réveillé toutes les animosités. Aussi à l'ouverture de la session, la législature, se sentant soutenue par le peuple, réaffirma-t-elle sa suprématie et son indépendance; dans des formules précises et claires elle concrétisa toutes ses demandes de réforme; s'attaquant au Conseil législatif elle désaprouva sa constitution, sa composition et proposa de le rendre électif. Aylmer affirme de son côté que ce changement se ferait au détriment de la province. Le Conseil pour se défendre envoya une adresse au roi dans laquelle il prétendait que les Canadiens aspiraient à la république. La Chambre demanda sans l'obtenir la gérance du département des postes. Elle déclare que l'usage exclusif de la langue de la majorité ne frappe personne d'incapacité légale. Le budget tel que présenté par la Chambre fut cette fois encore rejeté par le Conseil. Cette session se passa tout entière dans l'agitation et le gouverneur appréhenda de voir la Chambre demander ouvertement son rappel. Le parti anglais de son côté devenait plus agressif et des divisions profondes se produisaient dans toutes les classes de la société canadienne.

À la session suivante, de très courte durée, douze lois furent passées; le gouverneur en désavoua une et réserva les onze autres à la sanction royale. C'était à son tour mettre des entraves au gouvernement du pays. Ce pouvoir de réserver les lois à la sanction royale était un des plus criants abus signalés par Aylmer lui-même à son arrivée; par représailles contre l'Assemblée, il abusa pourtant de ce droit. Cette conduite du gouverneur était malheureuse dans les circonstances, elle amena pratiquement la rupture ouverte entre le représentant du roi et

ceux du peuple. C'était enrayer tout mouvement de réforme par voie constitutionnelle et mettre le parlement dans la nécessité de porter sa cause devant le peuple La Chambre avait demandé sans l'obtenir l'autorisation de convoquer une "assemblée nationale". L'appel au peuple se fit quand même par les journaux et dans des assemblées publiques. La session de 1834, terminée sans besogne utile en apparence, a déterminé la poussée populaire qui devait aboutir au soulèvement de 1837. Les subsides n'ayant pas été votés, le gouverneur fut autorisé à payer à même la caisse militaire impériale les fonctionnaires dont quelques-uns, dit-on, avaient été obligés de vendre leurs meubles pour vivre.

Les 92 résolutions. —En mars 1834, la Chambre des députés lança son dernier appel de réformes dans une déclaration de principes et une énumération de faits contenus dans les fameuses *quatre-vingt-douze résolutions.* Le document, élaboré sous l'inspiration de Papineau, et voté par 56 députés contre 24, contenait par le détail tous les griefs de la Chambre concernant les deux Conseils, la tenure des terres, le contrôle des argents publics, la colonisation, l'intervention militaire dans les élections et la conduite publique des officiers de la couronne. Mais aux griefs sérieux, on mêla des assertions risquées, des appréciations discutables et des menaces à peine déguisées d'annexion aux États-Unis. La rédaction, d'un style déclamatoire et violent, n'était pas de nature à relever la logique des principes et des faits mal agencés. Le document manquait de formule précise et claire, de forme littéraire convaincante. Ce que l'on demandait pouvait être excellent, mais on le demandait mal. Ce document fut envoyé à Morin et Viger à Londres et présenté à la Chambre impériale par Labouchère, O'Connell et Hume. Aylmer fit connaître au ministère son appréciation des 92 résolutions; selon lui onze seulement étaient vraies, toutes les autres étaient qualifiées de douteuses, fausses, ridicules, injurieuses ou séditieuses. Le ministère anglais ne fit pas de réponse officielle à la déclaration de principes de l'Assemblée et ne pouvait raisonnablement en faire. Le document ne servit qu'à mal

disposer le ministère à l'égard du parlement bas-canadien, qui semblait par ses déclarations prendre les choses au tragique.

A la clôture des débats à la Chambre, l'agitation politique se continua au dehors par l'action des comités populaires. Le parti canadien, appelé dès lors le parti des "résolutionnalistes", avait déjà son organisation extérieure dans les villes et même dans plusieurs districts ruraux ; le parti anglais, appelé le parti des "constitutionnalistes" s'organisa aussi ; il eut surtout dans les villes ses comités de propagande qui envoyèrent des agents à Londres déposer au pied du trône des adresses loyales. "Le parti anglais, disait Aylmer, a décidé de ne plus se soumettre à la domination de l'Assemblée et a formé des comités constitutionnels. Neilson pourrait bien être leur agent à Londres. Ce monsieur ne serait pas inconséquent avec lui-même bien qu'il ait déjà représenté le parti adverse ; car il a toujours été un constitutionnel, et, sur les affaires de la province, on peut s'en rapporter à lui plus qu'à tout autre". Ainsi, l'homme, qui avait refusé d'accréditer Viger comme agent de l'Assemblée et régulièrement élu par elle, s'empressa de recommander à la bienveillante attention du ministère Neilson et Walker agents du parti constitutionnaliste, qui ne pouvait avoir aucune existence légale. Il sentit lui-même le besoin d'avoir un agent actif à Londres et il y envoya son aide de camp, le capitaine McKinnon, pour renseigner le ministère. Les affaires du pays, dit-il, sont rendues à un point que l'intervention du gouvernement impérial est devenue nécessaire. C'était se donner un certificat d'incompétence.

Situation alarmante.—Au mois de septembre 1834, l'agitation populaire devenait presque alarmante et au comité central des Canadiens à Montréal, il fut fortement question de prendre les armes. En octobre, Aylmer, suggère l'envoi d'une commission parlementaire britannique, "à condition d'en bien choisir les membres" pour s'enquérir de l'état politique de la colonie. Dans le cas d'un soulèvement, dit-il, la minorité a l'avantage de la richesse, de l'énergie et des moyens supérieurs, ils se lèveront comme un seul homme pour la défense du gou-

vernement, tandis que les sujets déloyaux, "n'ont comme armes que leur langue et leur plume". En novembre, voyant que la situation devenait de plus en plus difficile, il émit l'idée d'un changement dans la direction du pouvoir. Il se plaignait d'autre part d'être mal soutenu par le ministère dans la défense de sa conduite fortement critiquée par les représentants de la Chambre à Londres. Le comité d'enquête du parlement impérial rendit un verdict de non fondé sur toutes les accusations portées par la Chambre, mais l'on refusa d'en publier la preuve, ce qui laissa subsister le doute dans bien des esprits. Aylmer, qui s'attendait à une justification éclatante de sa conduite, fut sensiblement affecté par cette demi-mesure.

Le dernier parlement.—Les élections générales eurent lieu à l'automne de 1834. Le gouverneur, désireux d'éviter tout soupçon d'ingérence dans la lutte, pria les officiers du gouvernement de ne point se porter candidats et de laisser le champ libre aux seuls politiciens de carrière. C'était habile et très correct de sa part. L'élection se fit au milieu de la plus grande effervescence populaire, la force armée dut être appelée à certains endroits pour maintenir l'ordre. Ce fut la lutte ouverte de Canadiens contre Anglais et Irlandais. La nouvelle Chambre étant composée à peu près des mêmes hommes que l'ancienne, Aylmer désespéra d'en tirer un meilleur parti. La session, ouverte le 23 février, fut close au milieu de mars de 1835. Le gouverneur avait, comme malgré lui, approuvé l'élection de Papineau à la présidence. La Chambre ayant demandé des renseignements au receveur général, ce dernier, soutenu par le gouvernement, refusa de les fournir sous le prétexte que telle demande devait être faite par le gouverneur. La Chambre le fit mettre aux arrêts. Le ministère trouva le procédé peu courtois mais reconnut que l'Assemblée était dans son droit et censura le gouverneur. La sanction d'un vote de £18,000, pour payer les dépenses de la législature, ayant été refusée sans bonnes raisons, les députés désertèrent la Chambre et Aylmer dut clore la législature faute de législateurs. Ce vote de non confiance, donné dans sa forme

la plus énergique, la plus brutale même, Aylmer ne sut même pas le comprendre. En avril 1835, il reçoit l'annonce qu'une commission d'enquête est nommée pour les affaires canadiennes et au mois de juin, il est tout étonné d'apprendre qu'un successeur lui est donné. Malgré la forme courtoise de son rappel par lord Aberdeen, il constata avec amertume et un très vif sentiment de dépit que le roi, qu'il avait pourtant cru si bien servir, lui enlevait sa confiance. C'est ainsi que, jusqu'à la dernière heure, lord Aylmer, vécut dans l'illusion.

LORD GOSFORD (1835-37).

Commission d'enquête.—Le ministère anglais, inquiet de la tournure que prenaient les événements au Canada, envoya une commission royale, composée du nouveau gouverneur, lord Gosford, de sir George Gipps et de sir Charles Grey. Gosford, irlandais protestant, était, dit un historien anglais, un "faux bonhomme" cajoleur, n'ayant ni la capacité intellectuelle ni la force morale que les circonstances exigeaient du chef du gouvernement. Gipps, soldat de carrière, libéral en politique, ne laissa de son passage qu'un souvenir obscur; quant à Grey, il devait sa nomination au roi lui-même, qui l'avait chargé tout spécialement de la défense du Conseil législatif. La commission se mit au travail dès son arrivée; mais son œuvre se résume à peu de chose. Londres avait décrété que le Conseil législatif ne devait pas être électif, les commissaires furent aussi de cet avis parce que, disait-on, un Conseil élu par le peuple serait bientôt formé à l'image de l'Assemblée et la minorité anglaise n'aurait plus personne pour la défendre. Le ministère responsable au peuple ne devait pas non plus être recommandé. C'eut été porter atteinte aux pouvoirs du gouverneur, représentant du roi. Quant aux finances, les commissaires proposaient de rappeler la loi impériale, qui mettait à la disposition de la législature les revenus de la couronne. Dans le même temps le gouverneur, homme galant, ouvrait ses salons à la société canadienne, donnait un grand bal à la Sainte-Catherine, visitait les couvents,

distribuait des compliments et restait convaincu que les graves problèmes se règleraient au milieu des dîners d'État et des soirées dansantes. Lord Gosford se trompait étrangement. D'ailleurs Londres, bien renseignée sur les affaires canadiennes, paraissait décidée à ne pas accorder les réformes radicales qu'on lui demandait et cherchait moins, par cette prétendue enquête, à connaître la véritable situation qu'à trouver des prétextes de continuer le régime établi en faisant quelques modifications de détail.

Le gouverneur et le parlement.—Les commissaires étaient à peine arrivés que déjà les chefs politiques les tenaient en suspicion, et, lorsque l'on connut par voie du Haut-Canada une partie des instructions données au gouverneur on ne douta plus du caractère très conservateur de la commission royale. La session s'ouvrit en février 1836; l'Assemblée ayant voté les subsides pour six mois, le Conseil refusa son assentiment; plus de soixante lois, et des plus importantes, furent rejetées par la Chambre haute; ce rejet en bloc montrait bien qu'il y avait quelque part du parti pris. À l'automne, nouvelle session, très courte, sans résultats appréciables. Les deux commissaires adjoints repassèrent alors en Angleterre pour présenter le rapport de l'enquête qui devait rester sans effet pratique.

Durant l'hiver de 1837 le parti contitutionnaliste anglais tenta de former à Montréal un corps de carabiniers en cas d'éventualité; le gouverneur déclara cette démarche illégale, et inconstitutionnelle; il ordonna de licencier le régiment. Gosford d'autre part demanda des troupes anglaises en cas de révolte. Au mois d'août 1837 le parlement fut de nouveau convoqué, mais l'agitation était telle au dehors qu'il fut impossible d'accomplir aucune besogne utile et la Chambre fut prorogée quelques jours après. Le rôle du parlement était fini, l'insurrection éclatait. Le "Canadien" avait écrit: "Ce n'est qu'avec des principes d'égalité que l'on peut aujourd'hui gouverner en Amérique. Si les hommes d'État de l'Angleterre ne veulent pas l'apprendre par des représentations respectueuses, ils l'apprendront avant longtemps d'une façon moins courtoise".

CHAPITRE XXIV

LES AUTRES PROVINCES

(1815-1837)

LE HAUT-CANADA.

Problèmes d'après guerre.—Quand la paix fut rétablie en 1815 le gouvernement du Haut-Canada se trouva en face des plus difficiles problèmes économiques. Il était assez naturel que, pour des raisons politiques, l'on tentât chez nos voisins d'empêcher l'immigration américaine; mais les conséquences de cette conduite fut de faire baisser la valeur des terres, d'enrayer dans une large mesure la colonisation et d'arrêter les progrès du commerce. Le pouvoir s'était emparé des biens de ceux qui avaient fui aux États-Unis lors de l'invasion et les avait distribués à ses amis. La milice fut mal payée et les dons en terres aux vétérans furent rien moins que généreux. Le lieutenant-gouverneur Gore (1815-17) était d'ailleurs à la tête d'un gouvernement composé comme le nôtre de fonctionnaires investis de tous les pouvoirs, et qui en plus contrôlaient pratiquement la Chambre d'assemblée en s'y faisant élire en grand nombre.

Maitland.—Sir Peregrine Maitland succéda à Gore en 1818 et fut maintenu à la tête du pouvoir jusqu'en 1828. C'était le gendre du duc de Richmond et l'ami, dit-on, du duc de Wellington. Soldat de carrière, Maitland n'avait guère les qualités de l'homme d'État et il devint bientôt l'instrument de la faction oligarchique du "Family Compact". C'est ainsi que l'on appelait dans le Haut-Canada l'ensemble des fonctionnaires du gouvernement. Il est bon de remarquer que le Haut-Canada avait à résoudre les mêmes problèmes politiques que le Bas-Canada: questions de subsides, omnipotence du Conseil législatif, tyrannie de l'exécutif, indépendance des juges, etc. L'Assemblée, contrôlée presque toujours par les députés-fonctionnaires, ne fit pas toujours la même

lutte au pouvoir ; partant son rôle ne doit pas être entièrement assimilé à celui de notre législature. C'est la minorité de la Chambre haut-canadienne qui se compare davantage à la majorité de la nôtre. Là, on les appelle les libéraux, ici les Canadiens. Libéraux et Canadiens poursuivent le même objet, font la même lutte, combattent le même ennemi, commettent les mêmes erreurs, aboutissent aux mêmes résultats, au soulèvement de 1837.

Premiers agitateurs.—La race écossaise a joué un rôle prépondérant dans le mouvement pour la liberté dans le Haut-Canada. Robert Gourlay, venu d'Écosse en 1817, ouvre la série de ces lutteurs convaincus. Homme de plus d'habileté que de sens il eut surtout le tort de ne point réussir ; car si le succès a bâti bien des grands hommes, la défaite en a rejeté beaucoup dans les rangs des démagogues. Gourlay était parvenu à faire une sorte d'enquête générale sur l'état, le progrès et les besoins de tous les districts ruraux ; il avait alors organisé une sorte de "convention nationale" où des délégués de toutes les parties de la province devaient exposer leurs réclamations et demander des réformes. Le gouvernement, pour lequel il devenait fort suspect par le rôle important qu'il avait assumé dans la politique de réformes, le fit mettre aux arrêts. Il fut vite acquitté par la cour ; mais le gouvernement lui ordonna de quitter la province. Sur son refus on le jeta de nouveau en prison où il languit quelque temps ; on l'expulsa finalement de la province. Son œuvre fut bientôt reprise par d'autres.

En 1821 le parlement décréta l'inéligibilité des sujets américains. Cette loi était surtout dirigée contre les deux Bidwell, père et fils, qui furent en conséquence expulsés de la Chambre ; les fonctionnaires-députés du Haut-Canada exerçaient le droit d'expulsion que leurs confrères et amis du Bas-Canada refusaient de reconnaître à la législature de Québec. La loi ayant été modifiée, Marshall Spring Bidwell, fils, fut élu au parlement de 1825, et le parti libéral de la réforme, qui y fut pour la première fois en majorité le nomma président. Le parti de la réforme conserva la majorité en Chambre pendant cinq ans. Mais, là, comme ici, on dut se contenter de faire de l'éloquence.

car en réalité, le pouvoir appartenait tout entier au gouvernement.

Émule de Papineau.—Un autre Écossais, William-Lyon Mackenzie, apparut alors en scène. Il débuta dans la lutte par la fondation d'un journal le "Colonial Advocate" et s'attaqua avec une violence extrême au gouverneur Maitland et à son entourage officiel. Mackenzie fut élu au parlement en 1828 pour le comté de York (Toronto). Les libéraux étant encore en majorité, la Chambre déclara qu'elle devait être reconnue comme l'aviseur officiel de la couronne. C'était le principe du gouvernement responsable mis en évidence et qui restera désormais à la base des revendications du parti de la réforme, dirigé par Mackenzie.

Sir John Colborne.—Maitland, rappelé en 1828, fut remplacé par sir John Colborne qui garda le pouvoir jusqu'en 1836. Colborne s'aperçut bien vite des causes du malaise grandissant: manque de confiance du peuple dans les officiers de la couronne, obéissance aveugle du Conseil législatif à la direction que lui imposaient les conseillers exécutifs qui en faisaient partie et opposition populaire aux lois de naturalisation. Colborne, qui connaissait pourtant bien l'état déplorable de la politique économique de la province, ne fut pas non plus l'homme des réformes, il n'osa entrer en lutte avec ses lieutenants non plus qu'avec le ministère anglais. D'ailleurs l'évêque anglican Strachan, qui faisait partie des Conseils, était l'esprit dirigeant de la phalange officielle et c'était un rude adversaire dont la ténacité était difficile à vaincre.

Parlement réactionnaire.—La mort de George IV amena de nouvelles élections générales en 1830. Le parti réactionnaire reprit le pouvoir. Mackenzie devint le chef de l'opposition libérale et fit une lutte à mort à l'oligarchie dominante. L'Assemblée, dirigée maintenant par le procureur général Henry Boulton et son collègue le solliciteur général Hagerman, expulsa maintes fois Mackenzie de la Chambre sous les plus futiles prétextes. Colborne et le ministère anglais désapprouvèrent cette conduite, mais les deux fonctionnaires se moquaient

de cette censure et le gouvernement fut forcé de les congédier; ils dirigèrent alors leurs attaques contre le gouvernement, qu'ils avaient prétendu servir, et l'on put voir alors par leur insultant langage combien leur loyauté passée était le fait des circonstances favorables. La Chambre basse, toujours sous le contrôle des fonctionnaires, prit avantage du statut impérial de 1831; celui-ci mettait tout le revenu de la couronne à la disposition des provinces moyennant le vote d'une liste civile permanente couvrant le salaire du gouverneur, des conseillers et des juges; la Chambre vota 6,000 livres à cette fin.

Aux élections de 1834, le parti officiel fut défait. Durant la lutte électorale, Mackenzie avait publié une lettre de Joseph Hume, l'éminent économiste anglais, qui déclarait que la crise, dans les affaires du Canada, approchait rapidement, et qu'elle déterminerait l'indépendance après avoir amené la séparation du Canada de la mère patrie à cause de la conduite tyrannique d'une méprisable faction politique. Mackenzie fit pour le Haut-Canada ce que Papineau accomplissait pour sa province, mais il employa un langage et des moyens d'action beaucoup plus violents. Colborne se plaignit que l'influence du chef réformiste était très grande en Angleterre; cet imposteur persévérant, ce démagogue dangereux, disait-il, n'a qu'à donner sa version pour être tout de suite favorablement entendu et souvent écouté. Là comme ici, on le voit, les mêmes qualificatifs d'ignorant, de fou, de démagogue, d'imposteur étaient appliqués à ceux qui osaient s'attaquer aux détenteurs de tout pouvoir et qui, avec sincérité sinon avec succès, luttaient pour la liberté.

Exposé de griefs.—On dirait vraiment que la marche des événements est identique dans les deux provinces. En 1834 le parlement du Haut-Canada adopta lui aussi un certain nombre de résolutions qui servirent de base à une adresse au roi. Elles étaient moins nombreuses que celles du Bas-Canada, mais peut-être plus substantielles. On y demandait un ministère responsable au peuple, un Conseil législatif électif, le contrôle du service des postes. Sir Francis Head, qui avait succédé à Colborne en 1836 reçut la réponse du ministère à ces résolutions de la Cham-

bre. Il était accordé quelques réformes, dont la plus importante était la création d'un bureau de contrôle des fonds publics au sein de l'Assemblée ; quant au ministère responsable, il n'y fallait pas songer.

Grands travaux publics.—En dépit de la lutte politique très vive la nouvelle province, grâce à une immigration constante et à l'esprit d'entreprise de sa population, marchait rapidement dans la voie du progrès. À vrai dire elle avait cet avantage sur l'ancienne que tout était à faire chez elle ; là, point de cette misérable routine qui arrête trop souvent les élans nouveaux. Le colon anglais, obligé de vivre aux côtés du colon américain très entreprenant sentit le besoin, il y était d'ailleurs porté par nature, d'améliorer sans cesse ses conditions de vie ; de grands travaux publics furent entrepris pour développer l'agriculture, le commerce et l'industrie. Le canal Rideau pour relier l'Ottawa au lac Ontario fut construit de 1825 à 1832 ; il a 125 milles de long ; le canal Welland fut aussi vers ce temps creusé entre les lacs Érié et Ontario.

Il se forma aussi une compagnie des terres la "Canada Land Company" qui jeta des milliers de colons sur le territoire du lac Huron, ouvrit quelque deux cents milles de chemins publics et livra en quelques années à la culture plus de deux millions d'acres de terre mis en valeur par une population de 100,000 habitants. Guelph fut fondée en 1827, Goderich en 1829. Tout cela fut l'œuvre d'un autre Écossais, journaliste lui aussi, du nom de John Galt, qui fut l'instigateur et le principal instrument de cette vaste entreprise.

Un gouverneur vire-capot.—Le secrétaire des colonies, Glenelg, qui avait pensé remplacer avantageusement Colborne par Head, fut vite détrompé. Réputé libéral avancé, le lieutenant-gouverneur porta au Conseil exécutif trois membres de la majorité réformiste de la Chambre dont le plus marquant était Robert Baldwin ; mais il annonça bientôt que tout le gouvernement c'était lui-même ; il déclara qu'il n'était pas tenu d'agir d'après les décisions du Conseil. Tous les conseillers démission-

nèrent alors, et de nouveaux furent choisis parmi la faction du "Family-Compact". Le gouverneur entra aussitôt en lutte avec la Chambre qui, pour la première fois refusa de voter les subsides. Des élections générales furent ordonnées; le parti réformiste battu, Mackenzie défait à Toronto, Head passa avec fracas dans les rangs du parti tory. Le gouverneur se fit l'antagoniste irréductible de toutes réformes et prit tous les moyens pour rendre complète la ruine du parti libéral réformiste, et jeter tout le discrédit possible sur ses chefs tels que Mackenzie, Bidwell, Baldwin et les autres. Gonflé de triomphe et d'orgueil il alla jusqu'à désobéir aux ordres formels de Glenelg et préféra envoyer sa démission plutôt que d'obéir à ses chefs. (25 novembre 1837). Toute sa conduite avait été celle d'un fat, et il fit plus que toute la campagne du parti réformiste pour précipiter la révolution dans cette province.

LES PROVINCES MARITIMES.

La Nouvelle-Écosse.—Au temps des guerres napoléoniennes, la Nouvelle-Écosse avait profité très largement du commerce de l'Angleterre. Les années qui suivirent furent moins prospères, et sa population se dirigea davantage vers l'agriculture: l'état politique de la province fut plutôt paisible. Sir James Kempt, qui gouverna de 1820 à 1828, a laissé la réputation d'un homme d'activité pratique; les ressources du gouvernement furent employées à ouvrir de nouvelles routes, à perfectionner les anciennes, et à encourager la colonisation. L'ancien lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, Maitland, succéda à Kempt (1828). Durant cette époque, il se fit beaucoup d'agitation au sujet d'une rente foncière imposée par Lawrence en 1759. Ce gouverneur avait établi une taxe annuelle d'un schelling pour chaque 50 acres des terres concédées par la couronne. On négligea pourtant de prélever cet impôt et lorsqu'en 1811 on tenta de faire rentrer dans le trésor les arrérages, qui en bien des cas couvraient presque la valeur des terres, le peuple se souleva contre cette prétention et la Chambre se refusa à aucun compromis; finalement (1834), le roi

abandonna son droit contre une légère redevance couvrant le salaire du gouverneur.

Gouvernement d'aristocrates.—Sans pouvoir en retracer exactement les causes l'on constate qu'il s'était formé dans la Nouvelle-Écosse une classe aristocratique de familles anglaises, qui avaient apporté avec elles leurs habitudes sociales distinctives et leur désir de domination sur les classes inférieures. Sans doute, la conquête de cette partie du pays, à une époque où la France nous envoyait des personnages de noblesse, porta l'Angleterre à faire un peu de même. En tous cas, nulle part ailleurs au Canada étaient aussi tranchées qu'à Halifax les distinctions sociales. C'est dans cette classe que se recrutaient les officiers des hauts emplois et les membres du Conseil d'État. Le *Conseil des douze* comme on l'appelait jouissait exclusivement du pouvoir exécutif et concurremment avec la Chambre du pouvoir législatif. Mais dans ces deux fonctions c'était un cabinet fermé siégeant à huis clos.

La question financière.—Durant de longues années le gouvernement et l'Assemblée s'entendirent assez bien. Pourtant, là plus qu'ailleurs, le gouvernement avait tous les pouvoirs; mais les hommes qui se les partageaient n'avaient pas comme ailleurs les allures détestables de parvenus de fortune et de bureaucrates ambitieux. Ce n'est que vers 1830 qu'un besoin de réforme politique se fit réellement sentir. Maitland, qui avait passé dix ans au milieu du "Family-Compact" du Haut-Canada, avait-il apporté avec lui quelques germes de l'institution détestable? Quoi qu'il en soit, l'Assemblée, élue en 1830, était franchement hostile au pouvoir; à sa troisième session elle demandait le contrôle entier des revenus provinciaux. À l'exemple du Bas-Canada elle refusa le compromis offert l'année précédente de disposer de tout le revenu à condition de voter une liste civile permanente partielle des salaires. Aux élections de 1836 l'éditeur du "Nova Scotian", Joseph Howe, fut élu député de Halifax; il porta à la Chambre toute la vigueur de son talent, et sa verve d'orateur parlementaire; il devint bientôt

le chef reconnu du parti populaire. À la session de 1837, il fit adopter 12 résolutions qui servirent de base à une adresse au roi dans laquelle on demandait de séparer le Conseil législatif de l'exécutif et de nommer à ce dernier quelques membres de la Chambre. Ce n'était pas encore le gouvernement responsable, mais on était bien sur la voie de cet idéal politique. En réponse lord Glenelg ordonna à sir Colin Campbell, successeur de Maitland en 1834, de former deux Conseils, d'y faire des nominations sans distinction de classes; il recommanda d'exclure les juges de l'exécutif et autant que possible du Conseil législatif; on abandonna au parlement le contrôle du revenu moyennant quelques items de salaires votés d'une manière permanente. À la Nouvelle-Écosse, on accordait pratiquement tout ce qu'elle demandait.

Le Nouveau-Brunswick.—Au départ de Carleton (1803) cette province demeura sans gouverneur jusqu'en 1817 alors que le major général George Stracey Smyth fut revêtu de cette charge. La principale question, qui occupa l'attention des hommes publics fut le contrôle les terres restées jusque-là la propriété du gouvernement impérial, dont la politique était de réserver pour les besoins de sa marine les meilleurs produits des forêts; la conséquence de cette politique fut d'empêcher aussi la colonisation, si bien, qu'en 1825, la province avait à peine 75,000 habitants. L'influence immédiate du ministère anglais se faisait grandement sentir et le "Family Compact" était peut-être encore plus puissant dans cette province que dans les autres. Sir Howard Douglas remplaça Smyth en 1824. L'année suivante plus de 100,000 acres de forêts furent détruits par le feu et plus de 200 personnes y perdirent la vie. En 1830 la question financière se posa carrément à l'attention des Chambres. Sir Archibald Campbell, protecteur des fonctionnaires tout-puissants, entra en lutte avec l'Assemblée populaire. Les emplois publics étaient tous productifs de salaires exorbitants et le parlement demanda le contrôle de toute la finance: revenus et dépenses. Le ministère anglais acceda à cette demande en 1837 et Campbell, qui refusa de sanctionner cet arrangement, fut remplacé par sir John

Harvey. À la tête du parti populaire de la Chambre se trouvait alors L.-A. Wilmot, qui fut deux fois délégué par la Chambre pour plaider la cause des revendications du parlement auprès du ministère et qui remporta un plein succès.

LES PLAINES DE L'OUEST.

Un Canada agrandi.—Les explorations françaises n'avaient pas conduit à fonder des établissements durables à l'ouest des grands Lacs et les premiers actes de la domination anglaise avaient plutôt pour but de restreindre les limites du Canada que de les élargir. Le mouvement d'expansion vers l'Ouest ne commença donc pratiquement qu'avec Mackenzie et Selkirk, qui furent bien de véritables fondateurs des provinces du Canada occidental.

Les précurseurs.—Les explorateurs anglais ambitionnaient de trouver un passage au nord réunissant les deux grands océans. En 1778 le capitaine Cook aborda en face de l'île de Vancouver et donna à l'endroit le nom de King George's Sound, qui fut changé en celui de Nootka Sound. Il longea ensuite la côte du Pacifique jusqu'au détroit de Behring. Cette expédition fut plus tard reprise par d'autres chercheurs qui continuèrent l'œuvre du capitaine. Il se forma même des associations commerciales pour la traite des pelleteries avec les Indiens du littoral de la Colombie. En 1788 le capitaine John Meares fut envoyé par l'Angleterre à Nootka pour y établir un poste fixe; mais l'année suivante les Espagnols, qui prétendaient à la possession de toute la côte du Pacifique, s'emparèrent du fort et confisquèrent la cargaison du vaisseau anglais. Ils abandonnèrent cependant leurs prétentions en 1790, et George Vancouver, qui donna son nom à l'île en face de Nootka, fut chargé d'aller reprendre possession du territoire, ce qui n'eut lieu qu'en 1795. Le capitaine Vancouver fit un relevé scientifique des côtes de la Colombie et repassa en Angleterre en 1795. Vers le même temps des explorateurs de l'Est pénétraient dans les Prairies dans l'intérêt toujours du

commerce des pelleteries. Samuel Hearne en 1771 atteignit jusqu'à l'océan Arctique par la rivière Coppermine et plus tard établit des postes sur la rivière Saskatchewan pour le compte de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Celle-ci en 1800 avait des comptoirs échelonnés de Winnipeg à Edmonton. Les deux compagnies rivales de Montréal pénétraient aussi à l'intérieur des Prairies et jusqu'à l'extrême Nord, établissaient des postes jusqu'au grand lac des Esclaves et faisaient une concurrence sérieuse au commerce de la Baie d'Hudson.

Sir Alexandre Mackenzie.—Un Écossais, du nom de Alexandre Mackenzie, était alors en charge du district d'Athabaska pour le compte de l'ancienne Compagnie du Nord-Ouest. Dans le but d'étendre le champ d'activité de sa Compagnie, Mackenzie organisa une expédition dirigée par des Canadiens; il partit du lac Athabaska, descendit la rivière des Esclaves sur un parcours de 200 milles et se rendit jusqu'à l'océan en suivant le fleuve Mackenzie. L'expédition avait duré trois mois (1789). Quatre ans plus tard, accompagné de deux interprètes sauvages et de six voyageurs canadiens, Mackenzie résolut de chercher un passage à travers les montagnes Rocheuses pour atteindre le Pacifique. Remontant la rivière à la Paix, il traversa les montagnes plus au nord et atteignit l'océan par la rivière Simpson. Le 22 juillet 1793 il prenait possession du territoire au nom du Canada. La Compagnie du Nord-Ouest, dont le commerce grandissait sans cesse, résolut d'étendre ses comptoirs jusqu'au grand Océan; en 1808 Simon Fraser pénétra en Colombie par la grande rivière qui porte son nom; il établit des postes d'échanges sur le littoral colombien.

Lord Selkirk.—Un autre Écossais, lord Selkirk, avait eu en 1802 comme la claire vision du brillant avenir de l'Ouest canadien. Il résolut de tenter un mouvement de colonisation du côté de la rivière Rouge; à l'automne de 1811, une centaine de vigoureux habitants des montagnes de l'Écosse débarquaient à York Factory sur le littoral de la baie d'Hudson et arrivaient à la rivière Rouge l'année suivante. Selkirk avait obtenu une large

concession de terres de la Compagnie de la Baie d'Hudson, dont il faisait partie, et qui se disait propriétaire des immenses territoires de l'Ouest. En 1813 un second contingent d'Écossais fut établi au fort Douglas, une cinquantaine d'entre eux furent dirigés plus au sud à Pembina. La Compagnie du Nord-Ouest prit ombrage de ces établissements et crut, non sans raison, que la Compagnie de la Baie d'Hudson voulait ainsi faire échec à son commerce.

Une proclamation (1814) du gouverneur de ce territoire, Miles McDonell, Écossais catholique, défendant d'exporter des provisions en dehors de la colonie naissante, fut l'occasion d'une lutte à mort entre les deux Compagnies. Les agents de la Compagnie du Nord-Ouest passèrent outre à la proclamation et le gouverneur ordonna la saisie des provisions conservées en dépôt. Les agents persuadèrent aux colons de quitter le pays et forcèrent les récalcitrants à déguerpir. La rencontre d'un émissaire de Selkirk les fit retourner sur leurs terres et un nouveau contingent de colons arriva bientôt. Le gouverneur Semple, exerçant une sorte de dictature au nom de la Compagnie de la Baie d'Hudson, s'empara du fort Gibraltar et de celui de Pembina, qui appartenaient à la Compagnie rivale. Au mois de juin 1816, la Compagnie du Nord-Ouest réunit à son tour la plupart de ses employés ainsi qu'un groupe de métis et fit l'assaut du fort Douglas. Semple et 21 de ses hommes furent tués, le fort Douglas fut remis aux mains des assiégeants et les colons reprirent le chemin de la baie d'Hudson. Selkirk, de retour d'Europe à l'automne, apprit à son arrivée le désastre qui frappait sa colonie. Il se porta au secours de son établissement menacé de destruction, et, à la tête d'une centaine d'hommes, il se rendit au fort William dont il s'empara et fit prisonniers tous les habitants qu'il livra à la justice du Haut-Canada; il reprit également le fort Douglas. Selkirk lança des mandats d'amener contre les principaux membres de la Compagnie du Nord-Ouest et les accusa de meurtre dans l'affaire du fort Douglas; une cinquantaine furent mis en accusation par le grand jury du Haut-Canada; neuf seulement eurent

leur procès. Selkirk fut de son côté inculpé mais ne se rendit pas aux sommations qui lui étaient faites; il prétendait ne pouvoir obtenir justice ni du gouvernement colonial, ni de la magistrature, ces deux corps étant trop intéressés dans la puissante Compagnie du Nord-Ouest. L'antagonisme des deux Compagnies rivales avait conduit aux pires excès de part et d'autre; les deux ne s'entendaient bien que sur un point: exploiter le plus possible les sauvages qui étaient forcés de leur vendre leurs fourrures à des prix de misère.

Humbles débuts.—À la mort de Selkirk (1820), les deux Compagnies, après une lutte de trente ans, se fusionnèrent en une seule sous le nom de Compagnie de la Baie d'Hudson, à laquelle le parlement impérial accorda tous les privilèges anciens; il lui reconnaissait les droits acquis sur tout le territoire s'étendant de Fort William aux montagnes Rocheuses avec privilège exclusif de la traite des pelleteries pour vingt ans à venir. L'établissement, fondé par Selkirk autour du fort Garry, périclita durant de longues années. La direction en avait été confiée à un gouverneur assisté d'un conseil de sept membres. Ce premier gouvernement civil des Prairies prit le nom de Conseil de l'Assiniboine. Vers 1835 la concession de terres faite en 1811 à Selkirk fut rétrocédée à la Compagnie de la Baie d'Hudson qui ne changea rien au mode d'administration établi. À la fusion des deux Compagnies, plusieurs employés furent renvoyés et vinrent grossir la petite colonie de Selkirk. De son côté Mgr Provencher décida un groupe de familles canadiennes à venir s'établir dans les pays d'en Haut. En 1841, la population totale des Prairies n'atteignait pas encore 5,000 habitants, établis sur à peine 5,000 acres de terre en culture. Tel fut l'humble commencement de l'Ouest canadien.

CHAPITRE XXV

SOULEVEMENT ET RÉPRESSION

(1837-1840)

La cause vraie.—Pour la première fois depuis sa fondation le Canada allait subir un commencement de guerre civile. Les dernières années du régime constitutionnel, établi en 1791, laissaient assez prévoir cet événement, dont les causes éloignées apparaissent clairement dans la conduite du gouvernement de Londres, dans les actes des administrations locales et enfin dans l'ensemble des débats parlementaires des Chambres d'assemblée. Elles se résument toutes dans la **lutte pour le pouvoir** que se font d'un côté les **représentants de la couronne** à Londres, à Québec, à Toronto, et de l'autre les **représentants du peuple** dans les deux parlements canadiens.

Quant aux motifs déterminants qui ont amené les troubles de 1837-38, ils ne sont eux-mêmes que la conséquence des actes antérieurs du gouvernement et des Chambres.

Provocation légale.—Au printemps de 1837, lord John Russell, au nom du ministère anglais, qui ne voulait décidément pas se rendre aux demandes de réformes de l'Assemblée, fit passer une loi, autorisant le gouvernement de cette province à exercer certains pouvoirs, réservés aux Chambres du Bas-Canada par la constitution de 1791. Ainsi le gouverneur pourrait payer les arrérages dûs aux fonctionnaires et solder la dépense publique dans l'avenir si la législature négligeait d'y pourvoir elle-même. Le trésor impérial mettait à cette fin £142,000 à la disposition du gouvernement de Québec sous forme de prêt à la province. *La question des subsides était réglée.* Les subsides librement votés par les Chambres n'existaient plus, on les remplaçait pas un prêt obligatoire, dont le produit serait employé par le prêteur lui-même et à sa guise. Le parlement n'avait plus de raison d'être, sinon comme source productive de revenus pour le

remboursement de cette hypothèque nationale imposée au peuple contre sa volonté. C'est peut-être l'acte le plus arbitraire que l'Angleterre constitutionnelle ait accompli en Amérique. Cela parut comme une provocation légale à la résistance et un défi à la liberté constitutionnelle garantie par l'Acte de 1791.

Protestations énergiques.—On s'imagine facilement dans quel état d'esprit furent jetés, au reçu de cette nouvelle, ceux qui avaient conduit la lutte parlementaire sur la question des subsides. Ce fut comme une levée en masse de toutes les énergies combatives contre cet acte arbitraire, accompli en plein régime de liberté constitutionnelle. De mai à septembre vingt-trois grandes assemblées publiques furent tenues dans la province; tous les abus, accumulés depuis cinquante ans, furent exposés au peuple dans le but de créer une opinion publique capable de s'imposer à l'attention du pouvoir impérial et du parlement britannique. Papineau, qui dirigeait ou inspirait cette campagne oratoire d'éducation politique ,était secondé par des députés du district de Montréal et un fort groupe de jeunes tribuns, plus éloquents que politiques, plus ardents qu'avisés, qui s'abandonnèrent à des violences de langage regrettables. Aux assemblées, tenues à Saint-Laurent, à Saint-Benoit, dans Richelieu et sur la Place d'Armes à Montréal, on parla librement de résistance par la force, d'annexion aux États-Unis, d'indépendance même, toutes choses fort irréalisables à cette époque et que le peuple en général ne désirait certainement pas, Papineau et ses lieutenants peut-être pas davantage; leurs discours et la direction donnée à cette campagne devaient cependant aboutir au soulèvement, avec le concours d'autres influences encore plus déterminantes. Le district de Québec conserva plus de calme au milieu de la tourmente et les chefs, plus modérés, eurent assez d'influence sur le peuple de cette région pour l'empêcher de se rendre aux extrêmes conséquences de l'agitation. Étienne Parent, journaliste de talent et esprit pondéré, ne versa point dans la mêlée et s'employa à circonscrire la lutte sur le terrain des revendications par voie légale et constitutionnelle. Des assemblées publi-

ques, peu nombreuses pourtant, furent tenues dans ce district en opposition aux déclarations avancées des chefs de Montréal.

Provocations mauvaises.—Au mois de juin le gouverneur lança une proclamation pour prévenir les assemblées publiques séditieuses alors même que des influences très actives semblaient les provoquer. La "Gazette" froidement perfide, le "Populaire", hypocrite dangereux, le "Herald", pris d'une vraie rage de sang, conduisaient une ignoble campagne de délation et de calomnie fourbe contre les Canadiens déjà mal conseillés par la " Liberté " et le " Spectator ". Le " Canadien " et la " Minerve " eurent comme un mouvement de recul devant la mauvaise tournure de l'esprit public et se rangèrent du côté des modérés. Le parti anglais, prêt à passer à l'allégeance américaine plutôt que de subir la domination de l'Assemblée populaire, s'organisait militairement avec ses amis les Irlandais. En janvier 1837 un régiment de 1,200 carabiniers irlandais se forma à Québec; au printemps, un autre bataillon de 600 hommes fut mis en armes dans les cantons de l'Est; et cela de l'assentiment du ministre Glenelg et du gouverneur Gosford. Sir John Colborne, chargé de la défense du pays, reçut des troupes régulières d'Angleterre, du Nouveau-Brunswick, du Haut-Canada et distribua cet effectif, d'à peu près 10,000 hommes, par tout le district de Montréal, de Sorel à Carillon. Des magistrats soupçonnés de sympathies avec les patriotes furent destitués, des officiers de milice cassés de leur commission pour le même motif. Colborne reçut $10,000 pour organiser une police secrète et il se trouva des Canadiens, chercheurs de places, pour se prêter à cette besogne. Debartzch, ci-devant député patriote, acheta les secrets des Fils de la Liberté d'un nommé Fréchette qui s'était vendu pour une place; Félix Poutré, patriote aux assemblées, fou dans les prisons, était au service de Leclerc, magistrat de police, de Delisle, grand connétable, de Roch de Saint-Ours, shérif, tous trois nommés comme par hasard à la place d'Anglais pour accomplir les hautes œuvres de la justice. Le système d'espionnage amena de nombreuses arrestations à

la suite des assemblées publiques, mais quelques tentatives de procès devant les magistrats n'ayant pas abouti au gré de l'autorité on demanda sans l'obtenir tout de suite la création de cours militaires.

Rebelles ou patriotes.—C'est ainsi que les *provocations officielles, officieuses ou simplement méchantes* des uns, et les *appels inconsidérés* à la résistance active des autres, aboutirent à un soulèvement populaire inattendu, mal calculé, intempestif, dont l'insuccès devait encore ajouter à la réprobation qu'en firent des contemporains. Toutes les provocations réunies ne donnaient pas le droit aux " rebelles de 37 " de prendre les armes contre l'autorité reconnue; mais les auteurs des *provocations légales* ou *mauvaises* semblent avoir préparé bien efficacement ce grand acte de folie patriotique. En tous cas les contemporains des *rebelles* comme des *provocateurs* ont jugé les uns et les autres bien sévèrement; l'Histoire, après quatre-vingts ans, si elle n'a guère modifié son opinion sur les provocateurs, semble avoir oublié les "rebelles" des échafauds de Colborne pour ne se souvenir que des "patriotes de 37" auxquels la postérité a élevé des monuments même dans les cimetières chrétiens.

L'appel aux armes.—Au mois d'octobre, Mgr Lartigue fit appel aux hommes de bonne volonté pour arrêter l'agitation populaire qui menaçait de dépasser les bornes de la lutte constitutionnelle et légale. Il publia un mandement dans lequel il faisait la peinture des malheurs qui s'annonçaient et rappelait les principes chrétiens qui défendent de s'attaquer au gouvernement établi. Mais cette voix de paix prêchant l'obéissance aux pouvoirs constitués ne devait pas être entendue. La résistance par les armes apparut à tous comme prochaine et inévitable. Le gouverneur déclare se trouver entre Charybde et Scylla: les démolisseurs du parti de Papineau et le parti anglais. Le 23 octobre, avec tout l'attirail révolutionnaire, eut lieu la grande assemblée de Saint-Charles de Richelieu. La population des six comtés du sud, Saint-Hyacinthe, Richelieu, Rouville, Chambly, Saint-Charles et Verchères s'y était réunie. Une sorte de république y fut proclamée que l'on nomma la Con-

fédération des Six-Comtés. Le 24 on résolut de cesser les pétitions inutiles et de revendiquer par les armes les réformes radicales si souvent demandées. Papineau, qui était présent, eut peur de cette déclaration vraiment révolutionnaire et constata avec épouvante que ses disciples allaient beaucoup plus loin qu'il n'avait voulu les conduire. Il n'était déjà plus le chef; ses discours avaient soulevé l'agitation populaire qui devait aboutir à la lutte armée.

C'est surtout à Montréal et dans le comté des Deux-Montagnes que l'on se préparait au soulèvement prochain. Gosford et Colborne assurent que les jeunes gens s'exerçaient au métier des armes sous la direction d'officiers français, venus des États-Unis. Chaque nuit les Fils de la Liberté, société secrète de fondation récente, parcouraient les rues de la ville pour provoquer par des manifestations bruyantes un soulèvement général. Une rencontre eut lieu avec les membres du "Doric Club", société adverse et il s'en suivit un engagement dans lequel plusieurs furent blessés. Les constitutionnalistes s'attaquèrent à la maison de Papineau, saccagèrent les bureaux du "Vindicator" et semèrent la terreur par toute la ville. Cette effervescence gagnait la campagne surtout dans le district des Deux-Montagnes: l'insurrection commençait. Une tentative de démonstration armée fut vite réprimée à Québec et quelques chefs, dont Auguste-Norbert Morin, furent aussitôt arrêtés. Vingt-six mandats d'arrestation sont lancés contre les chefs politiques, accusés de haute trahison. Neuf sont arrêtés, alors que Papineau, Lafontaine, O'Callaghan et d'autres abandonnent en novembre ceux qu'ils avaient largement contribué à lancer dans cette téméraire entreprise et se réfugient aux États-Unis. Leur tête fut mise à prix et $5,000 furent offertes pour la capture de Papineau.

Saint-Denis.—Colborne, ayant appris que plusieurs patriotes étaient déjà sous les armes dans les paroisses de la rive sud, résolut de les attaquer et de briser là l'insurrection organisée. Le colonel Gore, parti de Montréal pour se rendre à Sorel, devait remonter le Richelieu, tandis que le colonel Wetherall, parti de Montréal en

passant par Chambly, ferait sa jonction avec lui quelque part sur la même rivière. Gore se mit en marche le 22 novembre au soir, par des chemins impraticables et arriva à Saint-Denis le matin du 23 avec quelques compagnies et une pièce de campagne. Les patriotes, commandés par Wolfred Nelson, occupaient les maisons comme autant de camps retranchés et se préparaient à l'attaque au passage des soldats de Gore. Armés de mauvais fusils de chasse, de fourches et de faux, les Canadiens, après un combat de quelques heures, réussirent à faire reculer ce régiment de soldats de métier, que les fatigues d'une nuit de marche avaient mal disposés sans doute pour l'assaut. Gore regagna ses quartiers de Sorel. Cette première victoire des patriotes, et que quelques-uns payèrent de leur vie, devait être la seule de toute la campagne. Un officier du nom de Jack Weir, chargé d'une dépêche pour le colonel Gore, et arrivé à Saint-Denis avant son chef fut fait prisonnier et tué à coups de sabre par ceux à qui Nelson l'avait confié. Ce meurtre injustifiable devait amener de terribles et non moins injustifiables représailles à Saint-Eustache.

Saint-Charles.—Deux jours plus tard, le 25, Wetherall, qui avait été retardé dans sa marche par le mauvais temps, arrivait en face de Saint-Charles, où Storrow Brown l'attendait à la tête de quelques centaines de patriotes misérablement armés et blottis derrière des palissades, élevées à la hâte et protégées par des canons de bois. Brown, qui prétendit plus tard avoir perdu le contrôle de ses hommes, disparut au commencement de l'attaque et se rendit à Saint-Denis. Les assaillants attaquèrent d'abord avec de l'artillerie, puis donnèrent l'assaut d'une manière vigoureuse et sans relâche. Les assiégés, restés sans chef, ne purent résister longtemps à l'attaque; plus d'une centaine furent tués, un grand nombre faits prisonniers et les autres mis en complète déroute. On alluma l'incendie aux quatre coins du village et seule, dit-on, la maison de Debartzch fut sauvée de la destruction comme pour attester de la fidélité du ci-devant député patriote, devenu commissaire de la police secrète. Au retour Wetherall reçut l'hospitalité bienveillante de

M. Hertel de Rouville, qui plus tard s'en fit un titre à la reconnaissance des pouvoirs publics victorieux.

Saint-Eustache.—L'insurrection était vaincue dans les comtés du sud, mais le comté des Deux-Montagnes était en pleine rébellion. Le docteur Chénier et un émigré suisse, nommé Girod, dirigeaient le mouvement de la résistance armée avec un acharnement désespéré. L'on s'était procuré des armes et des munitions dans les maga-



Le Soulèvement de 1837-1838.

sins du roi au lac des Deux-Montagnes et l'on croyait faire la lutte avec quelque avantage. Des influences diverses tentèrent mais en vain, de dissuader Chénier de ses desseins hasardeux, mais ni les conseils ni les menaces, non plus que la défaite de Saint-Charles ne firent impression sur Chénier. Colborne résolut de porter un grand coup de ce côté, et, prenant la direction de l'entreprise, il se rendit à Saint-Eustache le 14 décembre avec une forte batterie de campagne, de l'artillerie, de la cavalerie, près de deux mille hommes de troupes et un bataillon de volontaires sous les ordres du capitaine

de milice Globenski. Chénier, à l'arrivée de Colborn commit l'imprudence de s'enfermer avec les siens dan l'église du village après avoir rejeté les derniers appe à la raison et au bon sens que lui fit le curé Paquin. ceux qui n'avaient pas d'armes pour se défendre, Ché nier dit: "Soyez tranquilles, il y en aura de tués parm nous et vous prendrez leurs fusils". Girod avait pris l fuite; sur le point d'être arrêté il se flamba la tête. Un militaire ayant mis le feu à une maison près de l'église le colonel Wetherall profita de la fumée qui environnai l'église pour disposer les troupes autour du temple e cerner les insurgés afin d'empêcher leur fuite. On tenta en vain d'enfoncer les portes à coups d'obus; le lieutenant Lyons et le soldat Ormsly pénétrèrent alors derrière l'autel et mirent le feu à l'église pour forcer les insurgés à sortir et les tuer au passage. Les malheureux durent bientôt fuir l'immense brasier, ils tombèrent pour la plupart sous les balles des soldats anglais, qui en firent un véritable carnage au cri de "remember Weir". Chénier avait été tué dans le combat avec 70 de ses compagnons, les autres furent faits prisonniers. Tout le village fut incendié et livré au pillage, comme au temps des conquérants barbares. Colborne se dirigea ensuite sur Saint-Benoit, qui, malgré sa soumission à l'autorité victorieuse, vit l'incendie détruire ses maisons.

Une malheureuse province.—Cette tentative de soulèvement avait complètement échoué et ses auteurs étaient disparus à la frontière, ou jetés en prison, ou ensevelis sous les cendres de leurs villages. Le malheureux peuple rentra dans ses foyers dévastés, obligé de subir le sort que lui ferait son vainqueur. La loi martiale, établie le 5 décembre, ne fut pas rappelée, l'on craignait un retour des hostilités pour le printemps: les patriotes fugitifs, de concert avec ceux du Haut-Canada, pouvaient bien en effet préparer aux frontières quelque nouveau coup mieux organisé. Gosford, d'allure peu martiale, avait demandé son rappel en novembre, et Colborne, bien davantage l'homme des circonstances, prit la direction des affaires en février 1838 et s'entoura de conseillers de son choix. La majorité des prisonniers avaient [illegible] relâ-

chés sur parole, et un peu plus de 160 attendaient encore dans les prisons que l'on statuât sur leur sort.

Dans la province voisine.—Le parti réformiste du Haut-Canada n'avait peut-être pas des motifs aussi graves pour tenter un soulèvement populaire. Certes, les abus de pouvoir là non plus ne manquaient pas, et les principes de liberté, à la base de la lutte conduite par les libéraux, étaient bien identiques à ceux pour lesquels la législature bas-canadienne combattait depuis longtemps. Mais alors que la grande masse de notre peuple était unanime ou presque dans ses revendications, la population du Haut-Canada ne manifestait pas aussi clairement sa volonté d'user de ses droits légitimes; aussi bien la cause des réformistes, excellente en soi, manquait-elle quelque peu de sanction populaire. La rébellion éclata pourtant.

Le parti officiel tory était au pouvoir, et les réformistes peu nombreux en Chambre se montraient plus actifs et entreprenants au dehors. Mackenzie conçut le projet de convoquer pour le printemps une "convention nationale", prélude d'une "assemblée nationale" avec gouvernement provisoire, qui aurait pour chef le fameux docteur Rolph, personnage aussi louche dans sa conduite que puissant d'intelligence. C'était bien un véritable plan de politique révolutionnaire. On posait carrément le but à atteindre, tandis que chez nous l'on s'était battu, semble-t-il, à seule fin de se battre, non pour renverser le gouvernement établi, mais pour l'amener à composition par une crainte salutaire. On était loin du printemps, et comme Mackenzie avait fait organiser l'entraînement militaire de ses adeptes durant l'été, et les événements du Bas-Canada aidant, le mouvement éclata dès l'automne de 1837. Il fut même question en octobre de s'emparer du gouverneur, sir Bond Head, tout infatué de lui-même et qui se prétendait capable de mater les réformistes par la seule force morale et persuasive de sa personne.

Attaque sur Toronto.—Le docteur Rolph, dans la journée du 4 décembre, fit savoir à Mackenzie que l'occasion était propice pour tenter une attaque sur Toronto.

Le colonel Fitzgibbon, chargé à la dernière heure de
défense de la ville, faisait à la hâte une levée de volo
taires, tandis que le gouverneur ouvrait des pourparle
avec les chefs rebelles en vue de gagner du temps. Rolp
lui-même et Robert Baldwin étaient les émissaires
gouvernement auprès de Mackenzie. Dans la soirée
5 une première attaque fut livrée sans succès puis renou
velée le 7 sans plus de résultat. Fitzgibbon donna
chasse aux rebelles qui passèrent la frontière pour la pl
part et Mackenzie se réfugia à Buffalo où il s'employa
comploter contre le gouvernement. Samuel Lount, com
mandant en second et un nommé Matthews furent fait
prisonniers et ils furent pendus pour crime de trahiso
le 12 avril 1838.

Rébellion canado-américaine.—Mackenzie, réfugié à Navy Island, s'employa à de nouvelles tentatives pour renverser le gouvernement. Il réussit à intéresser à sa cause un certain nombre d'aventuriers américains et se forma une petite armée qu'il mit sous le commandement de Von Rensselaer. Allan McNab, avec quelques compagnies de volontaires et de réguliers, fut chargé de la défense de la province. Il semble que les rebelles trouvèrent beaucoup de sympathies chez les Américains des États limitrophes et que le gouvernement de Washington ne leur était pas antipathique outre mesure. Il fit peu à la vérité pour empêcher ses nationaux de sympathiser avec les amis de Mackenzie. Il se produisit aux frontières plusieurs escarmouches. Les deux groupes loyalistes et rebelles se taquinaient fort sans toutefois en venir à des engagements sérieux. McNab réussit à mettre le feu au navire le *Caroline* qui ravitaillait Mackenzie et le lança dans les chutes du Niagara; les rebelles incendièrent à leur tour le *Robert Peel*. Des attaques eurent lieu à l'île Pelée du lac Érié et à Kingston sans avantage pratique pour les rebelles. Le résultat le plus clair de toute cette échauffourée fut d'affaiblir dans la province les sympathies pour les réformistes.

Lord Durham.—Le nouveau gouverneur lord Durham arriva à Québec au printemps de 1838, avec les pou-

voirs presque illimités d'un dictateur et une suite nombreuse de personnages officiels. La constitution canadienne pour le Bas-Canada avait été suspendue pour trois ans alors que la province voisine conservait toujours ses institutions politiques ; le gouverneur était chargé d'une mission spéciale, concernant la forme de gouvernement qu'il conviendrait d'établir dans les colonies d'Amérique. Durham était certes un homme d'État, de politique libérale, de haute éducation, de manières d'aristocrate et de valeur morale et intellectuelle incontestable. Il arrivait au pays dans un moment de grande détresse, le peuple était encore sous le coup des derniers événements tragiques, et plein d'inquiétude pour l'avenir. Durham, le jour même de son arrivée, renvoyait le conseil spécial nommé par Colborne et s'entourait d'aviseurs de son choix afin, disait-il, de ne subir aucune influence des personnes et des choses de l'ancien régime.

Le gouverneur, pensant sans doute que le peuple avait été suffisamment puni de son entreprise follement hasardeuse par le répression sanglante et sans merci qu'en avait faite Colborne, accorda une amnistie générale à tous ceux qui avaient pris les armes. Furent toutefois exclus de cet acte de clémence huit des plus compromis, qui, s'étant reconnus coupables, furent déportés aux Bermudes ; et seize des chefs, qui avaient fui aux États-Unis, furent déclarés coupables de haute trahison et condamnés à mort par contumace. Cet acte d'amnistie et de bannissement fut mal reçu en Angleterre. Lord Brougham et le duc de Wellington déclarèrent au parlement que la loi et la justice avaient été sacrifiées. On contesta au gouverneur le droit de bannissement aux Bermudes et on lui reprocha de n'avoir pas laissé la justice suivre son cours dans les procès politiques. Durham, qui avait compté sur l'appui complet et sans réserve du gouvernement anglais, ressentit vivement le désaveu que fit la Chambre des lords de son ordonnance d'amnistie, et, par un manifeste, adressé au peuple de cette province, il en appela à l'opinion publique de la conduite du parlement à son égard. Durham donna ensuite sa démission et s'embarqua pour l'Angleterre le premier novembre 1838, cinq mois à peine après son arrivée.

Rapport de Durham.—Son Excellence, aidée de son ami Gibbon Wakefield et de Charles Buller son secrétaire avait terminé son enquête sur l'état politique, économique et social du pays. Durham s'était d'abord montré favorable à une union fédérative des provinces canadiennes, mais à la suite d'entrevues avec les délégués des provinces maritimes et de sa visite dans le Haut-Canada il abandonna ce projet comme étant encore prématuré et inopportun. Ayant constaté que la population anglaise s'était établie en pays conquis et paraissait bien résolue de se gouverner toute seule ou à changer d'allégeance, il s'imagina que le seul moyen de conserver la colonie à l'Angleterre, c'était d'assurer à l'élément anglais toutes les prépondérances sur l'élément franco-canadien et d'adopter une politique économique en vue de la disparition prochaine et inévitable de ce dernier groupe. "Ils sont un peuple sans histoire et sans littérature, destiné à disparaître", avait écrit Durham. Dans un très volumineux rapport, il proposa l'union législative des deux Canadas et la création d'un gouvernement responsable. L'union législative devait fondre les deux provinces en une seule dans laquelle le groupe français serait bientôt subordonné au groupe anglais. L'établissement du gouvernement responsable allait d'autre part assurer l'attachement perpétuel des Anglo-Saxons aux institutions politiques britanniques. Ce mémoire remarquable devait servir de base à la constitution nouvelle que l'Angleterre allait bientôt nous donner.

Second soulèvement.—Le général en chef, surnommé le "vieux brûlot", prit de nouveau la direction du gouvernement au départ de Durham. Il entrait à peine en fonctions qu'un second soulèvement se préparait dans le district de Montréal. Des rixes et des commencements d'émeutes se produisirent dans Terrebonne, Beauharnois, Châteauguay, Rouville et ailleurs. Quelques-uns des fugitifs de l'année précédente étaient revenus des frontières avec des énergies combatives nouvelles. Une tentative sérieuse d'insurrection se produisit à Beauharnois le 3 novembre 1838. Les insurgés, un moment victorieux, firent quelques prisonniers de marque, que les 800 régu-

liers du régiment de Glengarry délivrèrent bientôt après avoir dispersé les insurgés ; le major général Macdonell acheva de briser le soulèvement à Lacolle, Odelltown, Hemmingford et Sherrington. Le docteur Robert Nelson fut défait avec les siens à Odelltown par un détachement de volontaires loyalistes commandés par le colonel Taylor. Nelson fut fait prisonnier. Grâce au système de délation et d'espionnage les prisons du district de Montréal se remplirent de Canadiens accusés de trahison ou seulement soupçonnés de sympathiser avec ceux qui avaient pris les armes.

Répressions sanglantes.—Colborne, ne voulant pas sans doute encourir les mêmes reproches que son prédécesseur, laissa faire le procès des accusés politiques. La plupart récusèrent la juridiction du tribunal du conseil de guerre et les juges Panet, Bédard et de Saint-Réal furent relevés de leurs fonctions pour avoir mis en doute la légalité de la suspension de l'Acte d'Habeas Corpus. Les officiers de la couronne furent d'un avis contraire et le conseil de guerre, qui avait d'abord ordonné la déportation de plusieurs, rendit un verdict de mort contre quatre-vingt-neuf accusés; douze montèrent sur l'échafaud: Joseph-Narcisse Cardinal, Joseph Duquette, Pierre-Théophile Decoigne, François-Xavier Hamelin, Joseph-Jacques Robert, Ambroise Sanguinet, Amable Daunais, Charles Sanguinet, le chevalier de Lorimier, Charles Hindelang, Pierre-René Narbonne, François Nicolas.

Tous ces malheureux n'étaient sans doute pas plus coupables que les autres; mais le caractère de récidive de cette seconde entreprise de soulèvement servit de prétexte à leur exécution. Cette sévérité de la justice humaine n'était pas de nature à gagner la sympathie du public canadien à un gouvernement déjà mal vu pour l'arbitraire de sa conduite. Colborne, secondé par son Conseil spécial composé de personnes de son choix, continua de gouverner la province à coups d'ordonnances jusqu'à sa retraite en 1839. Dans le Haut-Canada, où le soulèvement avait bien davantage la caractère d'une rébellion, un plus grand nombre de condamnés montèrent

sur l'échafaud. Cette province cependant conserva tout le temps ses institutions parlementaires; il n'y eut pas là de dictature.

Le Conseil Spécial.—Un décret impérial suspendit pour 3 ans la constitution du Bas-Canada (10 fév. 1838). Colborne gouverneur intérimaire se donna un Conseil spécial, composé de 11 Anglais et de 11 Canadiens. Ce conseil fut momentanément reconstitué par Durham (juin-oct. 1838), puis les anciens titulaires reprirent leurs fonctions le 1er nov. 1838 pour les conserver jusqu'au 10 février 1841. Le pouvoir exécutif et législatif fut durant 3 ans exercé par ce conseil sous la direction de Colborne, Durham et Poulett Thompson. Il rendit un grand nombre d'ordonnances dont la plupart n'étaient faites que pour rééditer les lois du parlement canadien.

Sir Poulett Thompson.—Le ministère anglais pouvait difficilement choisir un meilleur homme pour appliquer sa politique d'union législative telle que proposée par Durham. De caractère et d'esprit éminemment supérieurs, Thompson devait amener les énergies diverses à accepter les idées et les vues du ministère sur sa nouvelle politique coloniale. Il devait prendre tous les moyens de persuasion pour parvenir au but, et il y parvint dans une large mesure. Sa tâche fut plutôt facile dans la vieille province à laquelle il ne s'agissait que d'imposer l'union, l'état politique et social résultant des derniers événements ne permettait à personne de s'y opposer efficacement ; tandis qu'il était facile au gouverneur d'obtenir le consentement officiel du Conseil spécial où seul Neilson fit entendre quelque protestation inutile; quant au peuple il était opposé en bloc à l'union, mais ce peuple, que l'on destinait à l'extinction, ne comptait plus dans les conseils de l'État. Il devait en être autrement dans le Haut-Canada, où l'opposition à l'union pouvait encore se manifester librement. À peine débarqué à Québec à la fin d'octobre, Thompson fit reconnaître le principe de l'union par le Conseil spécial et se rendit à Toronto où il convoqua les Chambres le 3 décembre. Ce peuple d'ultra-loyalistes ne pouvait admettre un partage quel-

conque du gouvernement représentatif avec les "rebelles" du Bas-Canada. Tout au plus accepterait-il l'union à condition de contrôler par le nombre et les avantages spéciaux le nouveau mode de gouvernement. Thompson leur démontra que le partage égal de la députation tel qu'il le proposait était encore au désavantage des Canadiens étant donné la supériorité numérique de ces derniers, et qu'il serait peut-être avantageux pour le Haut-Canada de faire payer partie de sa dette par l'ancienne province. Cet avantage financier détermina les ultra-loyalistes à abandonner leurs prétentions exorbitantes; ils voulurent bien consentir à l'union.

L'union réalisée.—Au mois de décembre 1839, le parlement haut-canadien adopta le principe de l'union sur les bases suivantes: représentation égale pour les deux provinces, dette du Haut-Canada assumée par les provinces unies, la langue anglaise seule officielle. Le parti du "Family-Compact" resta quand même l'adversaire de l'union. Quant à la responsabilité ministérielle, Thompson et le secrétaire des colonies, lord John Russell, ne la croyaient pas réalisable, et le parlement britannique avait résolu en 1839 de ne pas l'accorder. En 1840, le parlement anglais réunissait les deux provinces sous un gouvernement constitutionnel unitaire établi sur les principes ci-dessus. L'union proposée par Durham était en partie réalisée; mais les deux courants que l'on prétendait ainsi mêler en un seul, ne devaient pourtant pas se confondre; allant dans une même direction, ils restèrent toutefois bien distincts jusqu'à la Confédération.

CHAPITRE XXVI

HISTOIRE SOCIALE

(1791-1840)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.

Commerce général.—L'institution du régime constitutionnel coïncide avec les débuts d'un plus grand développement économique du pays. Les législatures locales remplacèrent peu à peu les statuts impériaux par leurs propres lois du commerce que jusque-là l'Angleterre avait seule contrôlé. En 1796 le traité anglo-américain leur donna occasion de légiférer dans le sens des intérêts canadiens et d'ouvrir notre marché à la concurrence commerciale de nos voisins. Cependant les importations étaient toujours à cette époque beaucoup plus importantes que les exportations; les bois de construction étaient le principal produit que le Canada pouvait avec quelque avantage jeter sur le marché étranger. Le Canada achetait donc plus qu'il ne vendait; ce manque d'équilibre dans les échanges, aurait à la longue tari nos sources de richesses monétaires si l'Angleterre n'avait jeté annuellement dans la circulation plus d'un million de numéraire pour l'entretien de ses troupes. En 1808 la différence des échanges commerciaux qui était de £400,000 à notre désavantage était en grande partie compensée par le budget de l'armée. D'autre part presque tout cet or étranger allait aux maisons commerciales anglaises plus solidement établies parce qu'elles étaient mieux patronnées que les nôtres. Les maisons canadiennes françaises faisaient davantage le commerce du détail. Le commerce des fourrures était presque exclusivement aux mains de nos concitoyens, plus favorisés de la fortune et jouissant des influences en haut lieu. Le Bas-Canada qui produisait surtout du blé en exportait 300,000 minots en 1794, et plus d'un million en 1802; cette marche ascendante se continue sans arrêt durant toute cette époque.

Le commerce avec l'Europe se fait par voie du Saint-Laurent, alors que nos voisins alimentent notre marché par Halifax, Saint-Jean et Toronto. Le Haut-Canada, soumis aux lois douanières du Bas-Canada pour ses importations d'Europe, reçoit un pourcentage des revenus de douane proportionnel à sa population.

En 1806 les États-Unis crurent de leur intérêt de mettre l'embargo sur leurs exportations à la suite des décrets de Berlin et de ceux de Milan. Cette mesure affecta beaucoup notre commerce, mais bien davantage encore celui des Américains eux-mêmes. Le port de Québec était à cette époque très fréquenté par la marine marchande anglaise, c'était une source féconde de prospérité pour la capitale bas-canadienne. La construction des navires, très active pendant plusieurs années, fut une autre source de richesses et de progrès. Malheureusement l'antique cité n'a pas su conserver ces précieux avantages du début et pour avoir négligé de moderniser son outillage, d'agrandir ses quais, comme de favoriser l'établissement de communications à l'intérieur du pays elle a vu son port peu à peu déserté tandis que les quais de Montréal, sa rivale d'alors, étaient de plus en plus achalandés. John Young, le véritable créateur du port de la métropole, a suivi une toute autre politique en faisant de Montréal un port d'arrivée commode et un centre de distribution facile et rapide pour tout le Canada.

Il ne faudrait pas croire que nous avions à cette époque le contrôle de notre commerce. L'Angleterre conservait toujours le monopole de la navigation: navigateurs, armateurs et commerçants étaient soumis aux lois et règlements de l'amirauté anglaise. D'autre part, la politique fiscale de l'empire avait sa répercussion jusqu'ici et les fluctuations de hausse et de baisse qu'un changement des partis anglais occasionnait là-bas se faisaient sentir dans les colonies d'Amérique. Le lien colonial n'était pas moins fort en économie qu'en politique.

Le commerce des fourrures.—Quant au commerce des fourrures, la puissante Compagnie de la Baie d'Hudson, fondée en 1670, en avait eu longtemps le monopole presque sans avantage pour ce pays, tous les

échanges se faisant par navigation directe de la mer d'Hudson aux Iles britanniques. Si l'on en juge par l'influence de cette compagnie à Londres, son commerce devait être considérable; l'Angleterre pendant un demi-siècle a supporté à elle seule les frais du gouvernement de la colonie, mais il convient de ne pas oublier cette source abondante de revenus annuels que lui assurait sa conquête. En l'année 1782 l'amiral français de la Pérouse se permit de troubler la quiétude de la Compagnie en faisant le sac de quelques-uns de ses établissements; cette incursion des Français n'eut pas d'autres suites. Le monopole de la puissante Compagnie fut davantage troublé par des négociants de Montréal, lesquels, après quelques années d'un commerce individuel, formèrent en 1783 la Compagnie du Nord-Ouest; quelques années plus tard, une nouvelle société commerciale, appelée la Compagnie X. Y. entra en concurrence avec la première; les deux établirent des postes à partir des grands Lacs jusqu'au territoire de la baie d'Hudson et le commerce des fourrures prit un mouvement de progrès rapide qui fut pour nous de quelque avantage puisqu'il se faisait par voie des grands Lacs et du Saint-Laurent. En 1801, il atteignait le chiffre de $2,000,000 et plus de 1,500 hommes y étaient employés. Les prix des fourrures étaient beaucoup moins élevés que ceux d'aujourd'hui. Les deux compagnies rivales de Montréal, se firent pendant quelques années une concurrence effrénée, une guerre à mort dans les prairies de l'Ouest. La première, celle que l'on appelait l'ancienne Compagnie du Nord-Ouest, comptait parmi ses sociétaires, plusieurs membres des deux Conseils, de hauts fonctionnaires civils et même des juges.

Haute finance.—Avant la guerre canado-américaine il se fit des tentatives pour établir une banque dans chacune des provinces, les législatures s'y refusèrent. C'était le temps où l'on cachait l'argent dans les murs, dans les caves ou dans les champs. En 1818, furent fondées les banques de Québec, de Montréal et celle du Haut-Canada. Les deux premières avaient été créées par une charte provinciale qui ne fut ratifiée que quelques années plus tard par le parlement britannique. Dans la

suite dix ou douze autres institutions du même genre furent fondées dans les deux provinces, entre autres la Banque du Peuple (1835), la Banque de l'Amérique britannique l'année suivante. À cette époque le numéraire était assez rare et les changements que l'Angleterre apporta parfois à l'unité monétaire en cours étaient loin d'améliorer la situation dans ses colonies d'Amérique; et on dut souvent recourir au papier-monnaie. Les banques, en se chargeant des dépôts en espèces, devaient rendre des services, bien que leur système fût vraiment nouveau en ce pays. La crise politique de la fin du régime constitutionnel, amena également la crise commerciale et financière; et en 1837 les banques se firent autoriser à suspendre les payements en espèces.

Immigration.—Avec la conquête commence le mouvement d'immigration anglaise en ce pays. Commerçants, financiers, aventuriers, chercheurs de places arrivent chaque année et pénètrent un peu dans tous les milieux dirigeants de la société canadienne, où doit se faire une organisation nouvelle. Après les guerres napoléoniennes ce sont surtout les classes inférieures qui émigrent et chaque années les Iles britanniques déversent sur le continent américain un fort contingent de leur population pauvre. La majorité de ces émigrants se dirigent vers les États-Unis; mais un grand nombre choisissent ou se voient imposer le Canada pour nouvelle patrie. De 1820 à 1835, leur chiffre varie de 15,000 à 50,000 par année; ces émigrés sont transportés la plupart du temps sur des vaisseaux mal aménagés où on les entasse parfois comme du vulgaire bétail. En 1834, dix-sept vaisseaux firent naufrage et près de mille personnes perdirent la vie. L'on a vu plus haut comment des milliers moururent du typhus et du choléra. Cette classe d'immigrants n'est pas la meilleure. Au témoignage des gouverneurs ce sont pour la plupart des indigents, des miséreux, quand ce ne sont pas des indésirables et des expulsés de l'Angleterre et de l'Irlande. Les armateurs en faisaient un véritable commerce et les agents, recevant une prime pour chaque recrue qu'ils pouvaient embarquer, ne s'occupaient pas davantage de l'état physique ou

moral des sujets, ni de leur utilité pour notre pays. Ainsi un grand nombre n'ont aucun moyen de subsistance, il faut les nourrir, les vêtir, les loger, en attendant de les établir. La plupart sont dirigés vers le Haut-Canada, les autres se fixent dans les cantons de l'Est, d'où plusieurs passeront ensuite aux États-Unis. Le parlement pour aider à supporter le fardeau de cette immigration imposa une taxe sur tous les immigrants pour couvrir les frais de secours occasionnés par l'indigence de quelques-uns.

Colonisation.—L'on a vu comment au temps de Prescott, de Milnes et de Craig, le domaine public des terres de la couronne avait été largement mis à contribution au bénéfice des amis du pouvoir; sauf dans les cantons de l'Est, la colonisation ne faisait que de faibles progrès. Grâce à l'immigration intense dans les deux provinces après la guerre, la colonisation se fait avec plus d'activité et d'utilité pratique. Dans le Haut-Canada, où des terres sont données aux soldats licenciés, l'on constate que beaucoup de ces militaires, improvisés cultivateurs, ne fondent à peu près nulle part d'établissements solides et durables. Quant aux immigrés ici comme là-bas, ils sont davantage utiles au progrès de la colonisation. Un grand nombre sont d'abord employés au défrichement des terres et à la confection des chemins publics et la province d'en Haut encore plus que la nôtre se couvre d'établissements prospères. Deux compagnies agraires la British American Land Co. pour le Bas et la Canada Land Co. pour le Haut, obtiennent des centaines de mille acres de terre qu'elles distribuent ensuite aux colons et surveillent la mise en valeur des terres ainsi colonisées. Le parlement de Québec ne se montra guère favorable à ce système de colonisation entrepris par une compagnie dans le but, disait-on, de s'enrichir. Dans le Bas-Canada on colonise à cette époque la vallée du Saint-François et de l'Ottawa ainsi que les cantons de l'Est.

MOUVEMENT RELIGIEUX.

Liberté religieuse.—La liberté religieuse avait été une troisième fois garantie par la constitution de 1791.

Mais si le principe lui-même était incontestablement reconnu, son application ne fut pas toujours incontestée. L'on avait bien admis la politique de séparation de l'Église et de l'État, quant à leurs relations de puissance à puissance, mais le gouvernement, tout en voulant bien accorder pleine et entière liberté en matière de dogme et de morale, avait la prétention de soumettre à son pouvoir et à ses vues la discipline et la conduite extérieure de l'organisation hiérarchique. On voulait assumer en quelque sorte le même rôle que les rois de France s'étaient arrogé dans l'Église canadienne. Les deux plus actifs défenseurs de ces théories furent le gouverneur Milnes et le secrétaire Ryland.

Monseigneur Plessis.—Mgr Joseph-Octave Plessis était alors évêque de Québec. Canadien de naissance—il était né à Montréal en 1763—Mgr Plessis avait été l'élève brillant du séminaire de Québec. Ordonné prêtre en 1786, puis élevé à la dignité épiscopale en 1801, comme coadjuteur de Mgr Denault, il devint évêque titulaire de Québec en 1806. Ce titre d'évêque catholique n'était pas reconnu officiellement, la constitution défendait même de le donner au chef de l'Église, que l'on appelait dans les actes officiels Monsieur le surintendant de l'Église romaine; ce dernier titre lui donnait droit à un traitement et le faisait considérer comme un fonctionnaire de l'État. Vers 1800 Mgr Denault prit cependant ouvertement le titre d'évêque de Québec, Mgr Plessis en agit de même; seul l'évêque anglican s'en formalisa, les ministres et le gouverneur finirent par reconnaître cette qualité officielle en 1818.

Les instructions royales données aux gouverneurs déclaraient que nul ne pouvait être ordonné et avoir charge d'âmes sans obtenir la permission du chef du gouvernement; cette règle, à laquelle l'on n'avait soumis que les prêtres de Saint-Sulpice pour les empêcher de se recruter en France, on voulut l'étendre à tout le clergé canadien. Tour à tour et sur l'avis de Londres Milnes, Sewell, Monck, Craig et Ryland tentèrent auprès de l'évêque Plessis des démarches dans le but de rétablir cette obligation pour tous les pasteurs catholiques. Mgr Plessis opposa

aux prétentions du pouvoir une résistance énergique. Il lui fut facile d'établir que, n'étant pas officiellement reconnue comme telle par le roi d'Angleterre, l'Église catholique ne pouvait être régentée par lui en aucune façon. L'évêque, dédaignant les faveurs du gouvernement, refusa toujours de devenir un fonctionnaire de l'État.

La Compagnie de Saint-Sulpice.—La question des biens du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal s'agitait depuis de nombreuses années. Le pouvoir civil avait mis longtemps des entraves au recrutement de la Compagnie en France, dans l'espérance peut-être de voir tomber ses biens en déshérence pour pouvoir s'en emparer plus facilement. Durant 30 ans l'abbé Roux, supérieur du séminaire, s'employa à établir les droits et les mérites des fondateurs de Montréal. Son plaidoyer, solidement établi sur la justice du droit et la logique des faits, ne put être infirmé par les officiers de la couronne. En 1838 fut enfin réglée la question des biens de Saint-Sulpice. Une ordonnance rendue par le Conseil spécial reconnaissait l'existence légale du séminaire de Montréal, lequel était en même temps confirmé dans la possession de ses biens à la condition de les employer surtout aux œuvres éducationnelles. Les seigneurs durent cependant abandonner une partie de leurs droits seigneuriaux en faveur de leurs censitaires qui pouvaient à l'avenir racheter toutes les redevances féodales. Depuis 1838 le régime seigneurial est donc aboli pour toute l'île de Montréal.

Jésuites et Récollets.—C'est en 1800 que la mort du Père Cazot amena l'extinction de l'ordre des Jésuites au Canada. À la suggestion même du dernier propriétaire, la couronne s'empara de tous les biens qui ne comprenaient pas moins de 900,000 arpents de terre divisés en sept grandes seigneuries et propriétés de ville. Amherst, à qui le roi les avait promis, mais auquel ils ne furent jamais donnés, reçut une compensation dans la suite. Ces biens furent administrés par une commission de trois membres et les revenus, qui ne furent jamais considérables, furent employés à des fins diverses mais sur-

tout à l'instruction publique placée sous le contrôle de l'Institution royale. Le dernier des Récollets disparut aussi dans le même temps et les modestes biens de cet ordre passèrent à la couronne.

Vicariats et missions.—Au commencement du siècle dernier l'on songea à diviser l'immense diocèse de Québec qui couvrait presque la moitié du continent nord américain. La couronne britannique approuva la fondation de quatre vicariats apostoliques. *Vicariat de la Nouvelle-Écosse* (1818); le premier titulaire, Mgr Edmund Burke, d'origine irlandaise, était venu comme missionnaire en 1786. *Vicariat du Nouveau-Brunswick;* Mgr B. A. MacEachern, qui le fonda, devint titulaire de Charlottetown en 1839. *Vicariat du Haut-Canada;* l'abbé Alexander MacDonell, d'abord aumônier d'un régiment écossais les Glengarry Fencibles s'était occupé activement d'établir une colonie de ses compatriotes écossais dans la vallée située entre le Saint-Laurent et l'Ottawa; il devint le premier vicaire apostolique de la province du Haut-Canada en 1819, puis évêque titulaire, (1826) avec siège épiscopal à Kingston; il est nommé au Conseil législatif du Haut-Canada. *Vicariat de la Rivière Rouge;* Mgr Joseph-Norbert Provencher en est le premier titulaire en 1829; deux ans plus tôt il s'était rendu avec l'abbé Dumoulin dans la colonie fondée par Selkirk où il prit la direction spirituelle des quelques familles métissées canadiennes, écossaises et allemandes établies autour du fort Gibraltar, (fort Garry). Quelques autres prêtres les suivirent et établirent parmi les sauvages les missions catholiques du Nord-Ouest que les Pères Oblats ont développées si magnifiquement dans la suite.

Diocèse de Montréal.—La création du diocèse de Montréal ne se fit pas aussi aisément que celle des quatre vicariats apostoliques. Londres n'était pas encore disposée à laisser s'établir un diocèse indépendant de celui de Québec; on ne pouvait cependant dans un district aussi important fonder un simple vicariat; d'autre part Mgr Panet était déjà coadjuteur de Québec; on décida donc de confier le district de Montréal à un évêque auxiliaire et

l'abbé Jean-Jacques Lartigue, prêtre de Saint-Sulpice, fut élu à cette charge avec le titre d'évêque de Telmesse le premier février 1820. Les premières années de son épiscopat furent marquées par quelques difficultés d'organisation et des malentendus avec certaines personnes ecclésiastiques. Mgr Lartigue devint évêque titulaire de Montréal en 1836; l'année suivante il se donna un coadjuteur, Mgr Ignace Bourget; il mourut en 1840.

Les Eglises protestantes.—L'Église d'Angleterre, reconnue et subventionnée par l'État n'était pas florissante. Lors de l'érection du diocèse en 1793, il n'y avait pas un seul temple dans le Bas-Canada et l'on comptait à peine deux ou trois misérables chapelles dans le Haut; 35 ans après le conquête, il n'y avait pas dix ministres pour près de 100,000 âmes partagées entre plusieurs sectes. Les anglicans de Québec se réunissaient dans une église après les offices du culte catholique. Le premier évêque anglican, le très révérend Jacob Mountain, se construisit une cathédrale vers 1804. Le protestantisme n'était pas très prospère malgré les avantages que la constitution et les lois britanniques lui assuraient. Le manque presque complet de ministres du culte amena devant la législature du Haut-Canada la question de la validité des mariages. La population étant disséminée sur un vaste territoire, que ne pouvaient parcourir deux ou trois minist[illegible] les mariages étaient contractés devant un citoyen, ou [illegible]ant un juge de paix; c'était la coutume généralement suivie. On mit en doute la validité de telles unions au regard de la loi civile. Le parlement adopta donc une loi pour valider ces mariages et légaliser leurs conséquences civiles. L'Église d'Angleterre, si lente à s'établir dans la vieille province, fit plus de progrès dans le Haut-Canada lorsque l'archidiacre Strachan en prit la direction. Cet homme énergique et volontaire employa toutes les ressources de son intelligence féconde et de sa volonté d'homme supérieur à promouvoir les intérêts de sa croyance et pendant un quart de siècle il fut en politique, en économie religieuse et éducationnelle la figure la plus marquante de sa province.

PROGRÈS ÉDUCATIONNEL.

Instruction publique.—De 1760 à 1800 le gouvernement de Québec n'avait fait aucune démarche pour promouvoir l'instruction publique en ce pays. Les gouvernements européens n'en faisaient d'ailleurs guère davantage pour leurs peuples. Pas un seul sou, pas un seul arpent de terre, pas même un seul encouragement moral n'avait été donné. Le gouvernement s'était même emparé du collège des Jésuites en 1763. Il faut dire que le clergé n'était pas prêt à accepter des institutions scolaires sous le contrôle du gouvernement d'alors pas plus que ce dernier n'était disposé à fournir des fonds pour l'éducation sans en contrôler l'emploi. L'instruction fut donc laissée à l'initiative privée. Dans ces conditions l'avancement éducationnel ne devait pas être très rapide.

Des maîtres d'école ambulants donnaient une instruction au moins élémentaire plus ou moins répandue et suivie. Les religieuses Ursulines, les Dames de la Congrégation, avaient plusieurs établissements dans les villes et les campagnes. Les besoins d'ailleurs n'étaient pas bien grands pour ce peuple d'agriculteurs dont les ambitions ne dépassaient pas les limites de leur paroisse. La classe dirigeante : clergé, juristes et hommes de loi, étaient bien de leur temps.

L'institution royale.—À la session de 1801, le parlement fut saisi d'un projet de loi autorisant le gouvernement à fonder une "Institution Royale" pour l'avancement de l'instruction publique et surtout de la langue anglaise. En vertu de cette loi, chaque paroisse avait droit à une école primaire subventionnée par l'État et placée sous le contrôle immédiat de commissaires nommés par le gouverneur. L'Institution devait aussi créer des écoles supérieures dans les principaux centres et même organiser l'enseignement universitaire. C'était bien du progrès en un seul jour. L'évêque anglican fut nommé à la présidence de l'Institution royale. La population anglaise profita évidemment des avantages que cette organisation lui assurait, mais les Canadiens y virent plutôt une manœuvre pour les angliciser, et n'en bénéficiè-

rent aucunement; une telle loi, en effet par sa nature, sa composition et son but ne devait être d'aucune application pratique pour la majorité de notre population.

L'œuvre commencée.—Durant les vingt-cinq premières années du dix-neuvième siècle le développement du pays était vraiment trop rapide pour qu'il fût permis de se désintéresser de l'instruction publique. Un comité de la Chambre, nommé pour faire une enquête sur l'état intellectuel du pays, fit rapport que le quart de la population totale savait lire et le dixième seulement pouvait écrire. Laisser plus longtemps l'initiative de l'instruction à la bonne volonté des individus ou des groupes, c'était plus que du désintéressement.

En 1829 le parlement s'occupa enfin de donner des écoles publiques à la majorité; les Anglais avaient alors 78 petites écoles fréquentées par 3,772 enfants.

Seconde Institution Royale. — L'Institution Royale avait été amendée vers 1820 de manière à faire passer ses écoles sous la surveillance du clergé de chaque dénomination religieuse; on avait aussi résolu de partager la direction entre deux comités généraux. La loi de 1801 ne permettait pas cet arrangement et en 1829 le parlement créa par une loi une seconde Institution royale pour l'avantage de l'élément catholique. Dalhousie en avait suggéré l'idée dès 1821. Le parlement avait déjà passé une loi en 1824 établissant les écoles de fabriques, ce système laissait encore trop à l'initiative du peuple toujours lent à reconnaître et à admettre la nécessité du progrès. La loi de 1829 fut autrement efficace grâce aux octrois accordés aux instituteurs et aux avantages de l'instruction gratuite pour un grand nombre. En 1834 l'on comptait 1,200 écoles subventionnées par l'État et fréquentées par 38,000 enfants sans compter plus de 15,000 élèves dans les écoles privées ou religieuses.

L'université McGill.—L'université McGill fut fondée par l'honorable James McGill, qui donna pour cette fondation un immense terrain et £10,000. On l'appela d'abord le collège McGill qui fut placé sous le contrôle de l'Institution royale. En 1821 le parlement lui conféra une charte universitaire. Elle est devenue de-

puis l'une des plus florissantes institutions du genre en Amérique.

Collèges classiques.—Dans la dernière partie du 18e siècle, deux collèges classiques avaient été fondés. À Québec, pour remplacer le collège des Jésuites dont le gouvernement s'était emparé, le Séminaire dut établir un petit séminaire. À Montréal, l'abbé Curateau prêtre de Saint-Sulpice fonda en 1773 le collège de Montréal. Dans la première partie du siècle suivant plusieurs institutions du même genre furent établies où les jeunes gens se préparaient aux carrières libérales ou au sacerdoce. Le séminaire de Nicolet (1803), le collège de Saint-Hyacinthe fondé par l'abbé Girouard (1809), le collège de Chambly, celui de Saint-André au Nouveau-Brunswick, le collège de Sainte-Thérèse (1825), un autre à Sainte-Anne de la Pocatière, dû à l'initiative de M. Painchaud (1829) ; celui de l'Assomption (1832), enfin le collège de Regiopolis, fondé par l'évêque MacDonell à Kingston et plus tard érigé en université pour les Irlandais. Les deux plus importantes maisons d'études secondaires restent toujours quand même les séminaires de Québec et de Montréal.

Écoles du Haut-Canada.—Au temps des premiers établissements de loyalistes dans les pays d'en Haut, l'instruction on le conçoit n'était guère répandue. Cependant dès 1785 l'initiative privée fonde quelques petites écoles sous la direction de soldats licenciés ou de quelques maîtres ambulants venus des États-Unis. C'est l'époque de fondation loyaliste qui dure jusque vers 1810. Simcoe, au début du gouvernement constitutionnel, avait élaboré tout un programme d'éducation publique avec même une université en tête. C'était commencer par la fin et l'on finit par abandonner l'instruction à l'initiative individuelle. À la deuxième période, qui commence vers 1810, le parlement provincial jeta les bases de l'instruction publique en donnant de l'encouragement aux écoles et en créant des écoles primaires sous le nom de "Grammar school". En 1822, le gouverneur Maitland soumit au ministère de Londres un plan d'ensemble de l'instruction publique sous le contrôle d'un Bureau central de l'éducation. Londres approuva le projet qui devint une réa-

lité en 1824. Il est à remarquer que l'instruction publique dans cette province a été largement soutenue par le revenu provenant des terres publiques, réservées aux fins de l'éducation (1). Notre province était privée de ce revenu dont devaient seules bénéficier les écoles anglaises protestantes, George III l'ayant ainsi voulu.

Éducation supérieure.—L'Église anglicane, sous la direction du révérend Strachan, avait jusque-là conservé la haute main sur l'instruction publique en dirigeant le Bureau de l'instruction et en fondant le King's College à Toronto. Les sectes dissidentes étaient pourtant en très forte majorité dans la province anglaise; aussi le révérend Egerton Ryerson, un de leurs chefs, lança le projet d'établir un collège d'études supérieures indépendant, et, en 1829, Colborne fondait l'Upper Canada College à Cobourg. Quelques années plus tard ce collège dut s'affilier à l'université anglicane du King's College et plus de 300,000 acres des terres publiques furent donnés pour l'entretien et le développement des deux institutions supérieures.

Les anglicans ont toujours conservé à la base du système éducationnel le principe religieux, alors que les dissidents, qui ont fini par s'emparer de l'éducation dans le Haut-Canada, ont développé la tendance à la sécularisation. Aussi, dès le début, le King's College était une sorte d'université ecclésiastique alors que l'Upper Canada College avait plutôt le caractère d'un lycée.

Dans les provinces maritimes l'instruction était aussi soumise aux autorités civiles. Dans toutes les provinces anglo-canadiennes les catholiques avaient établi des écoles à base religieuse que les autorités civiles croyaient alors de bonne politique sinon de leur devoir de subventionner et de laisser vivre.

---

(1) Depuis 1763, chaque fois que le gouvernement ouvrait à la colonisation un canton, il était réservé un septième des terres pour l'Église protestante et un septième pour fins éducationnelles; par ces deux réserves, dites du clergé et de l'instruction publique l'on avait accumulé des centaines de mille acres de terre dont le produit de la location ou de la vente devait servir à créer un fonds de dotation pour le clergé protestant et l'instruction publique protestante.

LIVRE HUITIÈME

RÉGIME PARLEMENTAIRE

1841-1867

CHAPITRE XXVII

LES PROVINCES UNIES

LORD SYDENHAM (1841).

L'Acte d'Union.—Sous le *régime autocratique* le roi gouvernait par des représentants nommés par lui et auxquels il donnait le pouvoir législatif et exécutif. Sous le *régime constitutionnel,* le roi gouvernait par ses représentants auxquels il donnait le pouvoir exécutif et par les députés du peuple auxquels il abandonnait en principe du moins le pouvoir législatif. Sous le *régime parlementaire* le roi gouverna par des ministres, choisis parmi les membres du parlement, auquel il a finalement abandonné le pouvoir législatif et le contrôle du pouvoir exécutif.

Le 23 juillet 1840 l'union des deux provinces reçut la sanction royale. Ce jour-là les deux furent réunies en une seule sous le nom de province du Canada à laquelle on donna un parlement composé d'un Conseil législatif de 20 membres et d'une Chambre d'assemblée de quatre-vingt-quatre députés dont quarante-deux pour chacune des anciennes provinces; le Conseil exécutif devait être choisi parmi les députés, mais la suggestion de Durham de le rendre responsable aux Chambres ne fut pas réalisée dans le statut impérial. L'anglais était seul la langue officielle du gouvernement comme du parlement. Lord

Sydenham, l'organisateur du nouveau mode de gouvernement, lança une proclamation pour annoncer que l'Acte d'union entrait en vigueur le 10 février 1841. Dans la pensée de ses auteurs l'Union devait amener tôt ou tard la disparition du caractère national du groupe français en Amérique; elle ne devait pas produire ce résultat. La lutte politique en effet ne se fera plus sur le terrain des contestations de races mais sur celui des partis, lesquels ne s'arrêtent pas aux frontières des langues ou des croyances mais à la seule possession du pouvoir. Ce fut à la gloire des têtes dirigeantes de la société canadienne de ne pas se décourager dans ces moments de sombre perspective et de réunir leurs énergies pour tirer le meilleur parti possible d'une situation très difficile et qui pouvait devenir dangereuse.

Un parlement unitaire.—L'union législative que l'on avait cru établir pour la prédominance d'une race sur l'autre aboutit dans la suite à la formation de partis politiques qui se partageaient les groupes de race et de religion différentes. Le Bas-Canada entrait dans l'union partagé entre deux allégeances politiques bien distinctes, le parti libéral canadien et le parti conservateur anglais. Le Haut-Canada était divisé entre les tories conservateurs et les réformistes libéraux. Les conservateurs, le nom l'indique assez, tenaient à conserver le plus possible de l'ancien régime alors que les libéraux et les réformistes tendaient à une politique plus large et moins exclusive. Les mêmes éléments de l'ancien régime constitutionnel se retrouvaient donc en Chambre: tories et conservateurs tenant toujours pour les prérogatives anciennes contre libéraux et réformistes unis par les mêmes idées de réformes et de libertés politiques.

Ministère et parlement.—Lord Sydenham avait appelé au Conseil législatif des hommes favorables au pouvoir; huit Canadiens sur 24 membres en faisaient partie. Ce corps délibérant perd beaucoup d'importance sous l'Union et il joue dans l'histoire de cette époque un rôle de plus en plus effacé. Il en fut tout autrement du Conseil exécutif dont les membres devaient être élus

par le peuple comme députés et auxquels devait être confiée la direction des services de l'administration. Ainsi les hauts fonctionnaires, tels le procureur général, le solliciteur, le secrétaire, devaient être choisis par le gouverneur parmi les élus du peuple. Sydenham fit le choix de huit conseillers parmi les groupes tories et réformistes dont les principales figures étaient William Draper et Robert Baldwin; pas un seul Canadien français ne fut appelé à faire partie de ce premier conseil. Le parlement s'ouvrit le 14 juin 1841 à Kingston. Morin proposa et fit élire comme président de la Chambre M. Cuvillier. C'est ainsi qu'un parlement destiné au grand œuvre de notre destruction se donna un chef canadien français pour guider ses délibérations. Baldwin venait justement de donner sa démission. Il avait demandé au gouverneur la formation du cabinet sur des bases plus libérales et la nomination de quelques ministres canadiens; sur le refus de Sydenham de se rendre à ses désirs, il démissionna. Baldwin devait continuer en Chambre la lutte commencée au sein du cabinet.

Ministère responsable.—Le parti réformiste uni aux Canadiens, dirigés par D.-B. Viger et Morin posa le problème de la responsabilité ministérielle et après un débat mouvementé força Draper, président du conseil des ministres, à reconnaître les trois principes suivants:

1°. Le gouverneur, comme représentant du souverain, est responsable de ses actes à l'autorité impériale seulement; mais dans la conduite des affaires locales il doit agir avec le concours et sur l'avis et les données des officiers de la couronne représentés surtout par l'exécutif.

2°. Les aviseurs immédiats du représentant de la couronne doivent jouir constamment de la confiance des représentants du peuple, afin de conserver entre les différentes branches de la législature l'harmonie si nécessaire à la paix et à la sécurité du public, dont les désirs bien compris et les intérêts doivent être la règle du gouvernement de cette province.

3°. Cette province est en droit de s'attendre que l'autorité royale s'exerce dans les limites de la constitution et au meilleur des désirs du peuple.

En d'autres termes la responsabilité ministérielle, telle que posée par la Chambre, consistait pour les ministres à avoir la majorité du vote des députés sur toute question présentée par eux; ils devaient donner leur démission s'il leur arrivait d'être en minorité ne fut-ce qu'une seule fois.

Activité parlementaire.—Cette première session du gouvernement d'union ne fut pas seulement consacrée à la discussion de principes politiques, qui avaient bien leur importance cependant, mais elle fut employée à une législation d'ordre pratique. L'ancienne province du Bas-Canada avait déjà un système de gouvernement municipal, créé dès 1831, mais que le Conseil spécial sous Colborne avait fort amendé; ainsi chaque conseil devait être composé de conseillers élus au suffrage populaire et d'un chef nommé par le Gouvernement. L'on voulait ainsi assurer au pouvoir central un moyen de communication officielle et en même temps de contrôle sur les divers groupes de la population dans les villes et les campagnes. Le Haut-Canada n'ayant encore aucune sorte de gouvernement local, la législature lui donna un système à peu près identique au nôtre. Il fut aussi établi un bureau de Travaux publics, faisant partie du ministère afin, prétendait-on, de soustraire à l'influence individuelle des députés l'emploi des subsides votés pour les travaux publics; l'on projetait d'ouvrir de nouvelles voies de communication par terre et par eau à travers la nouvelle province et avec les provinces maritimes.

L'œuvre de Sydenham.—Le gouverneur, qui avait déployé une grande activité dans l'organisation du gouvernement nouveau, avait fort compromis sa santé. Comme il le dit lui-même, il respirait, mangeait, buvait et dormait en faisant de la politique. Déjà au mois de juillet il avait envoyé sa démission. Ayant fait une chute de cheval, sa constitution affaiblie ne put supporter les suites d'une complication et il mourut le 19 septembre 1841. Sydenham fut un serviteur zélé de l'empire; on ne peut lui nier une grande puissance de travail, une énergie sans faiblesse, une influence réelle sur les hommes et les

choses; il n'a pas créé toutes les libertés politiques que l'on souhaitait alors; mais à son arrivée en 1839 il trouva la province du Bas-Canada sans constitution, sans représentants, presque sans chefs, soumise à l'arbitraire d'un Conseil irresponsable, enfin désorganisée dans sa vie sociale et économique; la province du Haut-Canada était mécontente, mal gouvernée, mal organisée, avait une dépense annuelle du double de son revenu. Dans les deux, il trouva deux races, fières et jalouses de leur entité nationale, l'une qui veut dominer exclusivement et l'autre qui ne veut pas mourir. Moins de deux ans après, une constitution uniforme, très mauvaise sur certains points mais contenant le germe de bien des libertés, un parlement, où les groupes sont mal représentés, mais que la formation des partis rendra un jour plus équitablement représentatif, un ministère responsable, encore entâché de servisme, mais destiné par son principe même à faire passer le pouvoir des mains du gouverneur à celles des représentants, l'état économique en partie restoré et sur la voie d'un progrès sans limites; enfin deux races qui se haïssent déjà moins. Cela porte à oublier quelque peu certains actes de détails dont l'importance disparaît dans l'œuvre générale d'un homme d'énergie et d'activité quelles que soient ses intentions. Sydenham a posé les bases d'un bel et grand édifice qui s'est peut-être construit dans la suite avec beaucoup de changements dans les plans du premier architecte, mais dont les fondations n'ont pas été changées parce qu'elles étaient solides.

SIR CHARLES BAGOT (1841-43).

Un gouverneur libéral.—Lord Sydenham avait suggéré que son successeur fût un homme capable de gouverner, non pas de nom seulement mais de fait et la reine nomma sir Charles Bagot. Sir Charles entra en fonctions à Kingston en janvier 1842. Il sut donner à l'œuvre de Sydenham ses développements logiques et admit en fait le principe du ministère vraiment responsable. Baldwin, très libéral en politique, avait cédé à Lafontaine l'un des deux comtés qui l'avaient choisi aux

dernières élections et Lafontaine, le défenseur du Bas-Canada, représenta un comté du Haut-Canada. Bagot, voulant s'assurer le concours de toutes les énergies pour le bon gouvernement dont il était chargé mit à la disposition du nouveau chef parlementaire canadien trois ministères qui furent refusés, le cabinet, tel que formé par Sydenham, ne plaisant ni à lui ni à son ami Baldwin. Mais l'offre du gouverneur laissait assez prévoir la politique nouvelle qui s'annonçait aussi franchement libérale.

Ministère Baldwin-Lafontaine.—La session ouverte le 8 septembre 1842, ne dura qu'un mois, mais elle a été utile et féconde parce qu'elle a consacré pour toujours la plus grande liberté constitutionnelle qu'un peuple puisse ambitionner, celle de se gouverner par des représentants responsables de leurs actes au parlement. Le ministère Draper, qui n'était pas en très grande faveur auprès des députés, devait bientôt disparaître. Lafontaine, dans un discours prononcé en français, au grand étonnement général, fit un magistral exposé de principes où il établit avec force le droit des Canadiens à être représentés dans le Conseil d'État. "L'Acte d'union, dit-il, a été passé pour nous écraser mais il n'aura pas ce résultat, vous ne pouvez gouverner sans nous". Baldwin et d'autres parlèrent dans le même sens. Le lendemain (12 octobre) Draper et ses collègues remettaient leurs portefeuilles. Lafontaine et Baldwin, appelés par le gouverneur à former un ministère, devenaient respectivement procureurs du Bas et du Haut-Canada, choisissaient leurs collègues entre autres Morin, Aylwin et Daly pour le Bas-Canada. Presque tous les ministres étaient libéraux ou réformistes, le parti tory passait dans l'opposition avec Allan McNab comme chef reconnu. Il est établi en coutume parlementaire que les nouveaux ministres doivent se faire réélire, ils se présentèrent donc devant le peuple, Baldwin seul fut défait, on lui offrit le comté de Rimouski. L'on vit alors ce spectacle inouï, d'un cabinet représentatif des deux races, dont le chef anglais, était élu par un comté canadien, et le chef canadien représentait un comté du Haut-Canada. C'était bien l'union la plus loyale, de fait, la plus juste et la plus logique,

mais assurément pas celle qu'on avait voulu donner par la loi de juillet 1840. Le ministère anglais fut désagréablement surpris de la conduite très libérale de son représentant en Canada, et la nomination de son successeur, imbu de principes contraires, coïncide étrangement avec cette disposition d'esprit du cabinet de Londres.

SIR CHARLES METCALFE (1843-46).

Retour aux prérogatives.—Sir Charles Bagot, homme d'une grande sensibilité, avait mal accepté la critique que Londres fit de sa politique de concession pourtant très juste, et, malgré sa forte constitution il fut terrassé en quelques jours par une maladie cardiaque. Il fut sincèrement regretté par tous ceux qui avaient la notion juste et équitable de la future grandeur de ce pays. L'Angleterre nous envoya sir Charles Metcalfe, qui avait, dit-on, présidé avec succès au gouvernement des Indes. Par principe, il refusa sa confiance au parti canadien qu'il tenait en suspicion constante à la suite des événements de 1837-38; il ne croyait pas davantage à la loyauté du parti réformiste, dirigé par Baldwin; il n'avait de confiance que dans les restes de l'ancien parti anglais, l'instrument docile du défunt "Family Compact". Plein d'énergie et d'activité, il entendait prendre une part active au gouvernement, en s'entourant des hommes qu'il estimait les plus capables de le seconder, sans tenir compte des partis auxquels il ne croyait d'ailleurs pas. Toute cette politique nouvelle des partis en formation lui semblait un acheminement vers l'indépendance de fait qui serait bientôt suivie de l'indépendance de droit. Dans ces dispositions d'esprit Metcalfe devait entrer en lutte ouverte avec le parlement. C'était comme la reprise de la politique élaborée par Robert Shore Milnes, et développée par Craig, Dalhousie, Aylmer, politique des seules prérogatives royales.

Metcalfe dans une impasse. — La session fut ouverte le 28 septembre 1843. La Chambre, sur l'avis du ministère, choisit Montréal pour le siège du gouvernement au lieu de Kingston; elle adopta aussi une loi

contre les sociétés secrètes, c'était peut-être inopportun et cela souleva les orangistes qui organisèrent la résistance pour empêcher le gouverneur de sanctionner la loi. Le parlement décréta l'exclusion des employés publics de la législature et adopta des mesures pour assurer l'indépendance des juges. Metcalfe cependant s'affirmait davantage dans les délibérations du Conseil exécutif, et, sans consulter ses aviseurs, faisait parfois des nominations dans les bureaux publics. La nomination de Powell au greffe d'une cour de circuit amena la déclaration des hostilités entre le gouvernement et le ministère. Lafontaine et Baldwin représentèrent à Metcalfe que l'exercice du patronage appartenait exclusivement aux ministres, seuls responsables aux Chambres de l'administration interne aussi bien que du gouvernement extérieur. Metcalfe prétendit que c'était là une des prérogatives de la couronne qu'il ne pouvait abandonner au Conseil. On crut que la démission du ministère s'imposait. Tous résignèrent à l'exception de l'irlandais Dominique Daly; on l'appela l'inamovible Dominique. La chambre par un vote de 46 contre 23 approuva la conduite des ministres démissionnaires.

Question de principes. — Denis-Benjamin Viger, l'ardent patriote de 1837, et William Draper acceptèrent de faire partie du cabinet composé du seul Daly, qui pendant quelque temps fut tout le gouvernement. L'attitude étrange de M. Viger, qui accepta de former un ministère dans de pareilles circonstances, lui attira bien des critiques. L'histoire ne met pas en doute que Viger crut réellement servir la cause libérale et prévenir aussi le danger de tout perdre en voulant tout gagner. L'œuvre accomplie dans la suite ne permet pas de placer Viger au rang des banqueroutiers politiques. D'autre part la démission du ministère en bloc sur une simple question de fonctionnaire n'était pas moins étrange. Il y avait là une question de principe constitutionnel, et cette forme de protestation était un beau geste, mais la démission du cabinet ne résolvait pas la question. Il semble que cette pratique parlementaire, qui force un ministre à résigner son poste quand il est en désaccord avec le ministère, soit pres-

que toujours fatale au personnage qui s'y conforme; il perd généralement son influence, son prestige, quelquefois son avenir politique et cela souvent sans résultat pratique pour les intérêts en cause.

Deuxième parlement.—Ce ne fut qu'après neuf mois de difficultés de toutes sortes que le ministère Draper-Viger put compléter ses cadres. Monsieur Viger lui-même était ministre sans être député. Aux élections, à l'automne de 1844, le parti conservateur eut la majorité du vote populaire, le grand chef orangiste Gowan et John A. Macdonald furent élus alors que les réformistes haut-canadiens étaient défaits. C'était le résultat sans doute du changement de capitale comme aussi de la dernière loi contre les sociétés secrètes. Le Bas-Canada restait fidèle à Lafontaine, et Viger, Barthe, Noël, Neilson et Cuvillier du groupe conservateur furent défaits. Les ministériels avaient une faible majorité en Chambre, le parti libéral réformiste avait perdu du terrain malgré quelques bonnes recrues nouvelles telles que L. T. Drummond, Joseph Cauchon, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau. Le gouverneur, dit-on, avait pris une part très active à la lutte électorale.

Un ministère actif.—Le ministère, qui ne pouvait compter que sur une infime majorité dans la nouvelle Chambre, se maintint cependant au pouvoir par une politique plus habile que glorieuse assurément, qui consistait à prendre à son compte les projets de l'opposition et les présenter comme siens. C'est ainsi que des mesures très libérales furent proposées par un gouvernement très conservateur: reconnaissance légale du français dans les procès-verbaux et les procédures des Communes, votée par acclamation et approuvée cinq ans plus tard seulement par Londres; amnistie générale accordée à la suggestion de Lafontaine aux proscrits de 1837-38; lois concernant les organisations municipales sur une base plus démocratique; loi scolaire établissant par toute la province le système des commissions scolaires élues par le peuple et dirigées par un surintendant général de l'instruction publique. Tout cela certes parut être de la bonne besogne.

Sir Charles devenu lord Metcalfe déclarait à Stanley qu'il résignerait sa charge plutôt que de subir un ministère Lafontaine-Baldwin; mais le caractère vraiment démocratique et libéral des mesures passées au temps du ministère tory de son choix permet de croire que le gouverneur et ses ministres subirent à leur insu l'influence de ces deux grands patriotes canadiens.

LORD CATHCART (1846).

Très importante session.—Metcalfe, malade d'un cancer à la joue, dut abandonner son poste, il quitta la province en 1845 et mourut l'année suivante: il y avait bien quelque chose de tragique dans la fin prématurée des quatre derniers gouverneurs généraux Durham, Sydenham, Bagot et Metcalfe. Lord Cathcart, militaire de carrière, remplaça Metcalfe temporairement; mais la crainte des hostilités avec les États-Unis au sujet de l'Orégon porta le ministère anglais à le nommer d'office presque tout de suite.

Cathcart dans le discours du trône (20 mars 1846) fit l'éloge de son prédécesseur. Il s'en suivit un débat animé dans lequel M. Viger fut fort attaqué par les jeunes députés.

L'acte principal et le plus conforme au gouvernement constitutionnel démocratique fut de faire passer sous le contrôle du parlement la vote annuel de la liste civile complète. Le ministère Draper-Viger mettait dans les statuts la plus précieuse des libertés populaires qui avait été supprimée par l'Acte d'union après plus de 40 ans de luttes parlementaires. C'était le règlement final de cette fameuse question des subsides. La loi des écoles fut amendée de manière à obliger les parents de faire instruire leurs enfants en les forçant de payer quand même. Après onze mois d'une session active, où plusieurs lois d'ordre économique fort utiles furent adoptées, M. Viger se retira de la vie politique, laissant le ministère en complet désarroi.

Les contemporains de Viger ne lui ont pas pardonné d'être entré dans le cabinet à la sortie de Lafontaine

Ce dernier a certes fait un beau geste en démissionnant. Viger soulevait moins d'enthousiasme en prenant sa place, mais il semble qu'il y ait eu dans ces deux gestes une question d'opportunité politique beaucoup plus qu'une question de principe essentiel. Quoi qu'il en soit, la langue française reconnue officiellement, le pardon accordé aux chefs de 1837, la loi municipale démocratique, la loi de l'instruction publique, le contrôle absolu du parlement sur les subsides voilà autant d'actes d'une importance capitale qui sont à la base même de nos libertés constitutionnelles et que nous devons de fait à l'administration de Denis-Benjamin Viger, qui n'a jamais cessé d'être un patriote.

LORD ELGIN (1847-54).

Lord Elgin.—Le 29 janvier 1847 le nouveau gouverneur James Bruce, lord Elgin, arrivait à Montréal. Il avait été choisi par la reine Victoria elle-même et il était le gendre de lord Durham. L'on comptait sur sa puissante personnalité pour réaliser l'œuvre commencée par Durham et Sydenham. Conservateur en politique, nul ne fut plus libéral dans l'exercice de ses hautes fonctions. Son administration fut marquée par des événements troublés et une grande agitation, conséquences nécessaires de la formation et du développement des partis politiques; mais la conduite calme et ferme du gouverneur permit au peuple de traverser cette crise politique sans trop de danger pour l'avenir. Elgin était bien résolu d'admettre toutes les conséquences du gouvernement responsable et d'y conformer sa conduite. Il demeura convaincu que le problème de l'établissement d'un gouvernement solide et efficace ne pouvait être résolu que par la formation de deux partis libéral et conservateur se partageant tous les groupes de la population sans distinction de race ou de religion. Angliciser les Canadiens lui parut une fausse manœuvre et même une impossibilité. "Qu'ils s'aperçoivent au contraire, disait-il, que leur religion, leurs habitudes, leurs préjugés même, sont ici respectés plus qu'ailleurs, et qui osera dire que la dernière main qui portera le drapeau britannique sur cette terre d'Amérique ne sera pas celle d'un Canadien français"?

Incertitude des temps.—William Draper ayant suivi M. Viger dans sa retraite, le ministère tory fut reconstitué avec Sherwood, comme chef; des tentatives de former un cabinet d'union avec Morin et Caron avaient échoué. La session fut ouverte le 2 juin et le gouvernement n'y disposa tout le temps que d'une majorité de deux à trois voix. Le pays traversait alors une période difficile et si le ministère ne fut pas renversé, ce fut sans doute à cause de l'incertitude des temps.

Le parlement britannique ayant adopté une politique de libre-échange sans limites, le Canada eut particulièrement à souffrir d'un changement aussi radical; le parlement demanda des compensations à la Grande-Bretagne entre autres l'entrée libre des ports canadiens aux navires étrangers. Le crédit de la province fut aussi grandement affecté et le commerce paralysé amena un déficit dans le revenu provincial. Le trésor impérial dut payer les fonctionnaires publics au moyen de bons de l'État et qui étaient soumis à escompte. Ainsi les événements qui vont suivre ne sont pas seulement dûs à la politique du gouvernement mais à l'état d'esprit créé par les conditions économiques qui firent jeter les yeux à plusieurs du côté des État-Unis alors très prospères.

Immigration irlandaise.—Cent mille Irlandais que la famine forçait de s'expatrier arrivèrent à Québec dans des conditions de détresse épouvantable. Par suite de l'aménagement défectueux des navires de transport, le typhus s'était déclaré parmi eux et ils débarquèrent à Québec dans un état déplorable. Des secours furent organisés, le peuple, le clergé, les gouvernants rivalisèrent de zèle et de charité pour ces malheureux dont un grand nombre venaient des domaines de lord Palmerston. L'épidémie avait fait plusieurs milliers d'orphelins; ils furent recueillis dans les familles canadiennes.

Le troisième parlement.—Les Chambres furent dissoutes en décembre 1847, et les élections de janvier 1848 donnèrent une forte majorité au parti de Lafontaine et de Baldwin. La session s'ouvrit en février. Lafontaine et Baldwin furent chargés de former un nouveau

cabinet, dans lequel entrèrent messieurs Caron, Taché, L.-M. Viger, F. Hinks et Wm-H. Blake et cinq autres Anglais. M. Morin fut élu président de la Chambre et l'on dit que Louis-Joseph Papineau, revenu au pays et élu député de Saint-Maurice, ne vit pas d'un bon œil l'élection de son collègue à la présidence. Le ministère ayant demandé la prorogation des Chambres pour se faire réélire et préparer son programme, Papineau se leva pour protester et l'on put prévoir la position que prendrait en parlement le tribun d'autrefois.

Session de 1849.—L'historique session de 1849 s'ouvrit à Montréal le 18 janvier. Elgin y prononça le discours du trône en anglais et en français au grand scandale de quelques-uns. C'était comme la consécration du principe d'égalité officielle des deux langues enfin reconnu et admis par la couronne britannique. Papineau avec son état d'esprit combatif d'avant 1837 auquel s'était ajouté une forte tendance de radicalisme libéral français y fit l'exposé de son programme nouveau, il dénonça l'Acte d'union et ceux qui semblaient s' conformer, se prononça pour la représentation proportionnelle selon le chiffre de la population, ce que les Anglais sauraient bien exiger quand ils nous dépasseraient, il reprocha aux ministres de ne pas profiter des idées libérales et émancipatrices de la vieille Europe. Lafontaine défendit éloquemment sa politique qui était de tirer de l'union tous les avantages qu'elle pouvait nous assurer. Papineau fut à peine entendu dans cette enceinte où douze ans auparavant il était chef incontesté. Le ministère paraissait avoir devant lui une tâche facile lorsque tout à coup éclata une opposition formidable.

On avait cru qu'il serait aussi juste et équitable d'indemniser de leurs pertes durant les troubles de 1837 les habitants du Bas-Canada comme on l'avait fait pour ceux du Haut-Canada. Le gouvernement présenta donc une loi en conséquence qui excluait ceux qui avaient été condamnés par la cour ou qui s'étaient avoués coupables. Cent mille livres étaient affectées à cette fin. L'opposition, dirigée par Allan McNab et Sherwood, déclara emphatiquement que c'était vouloir récompenser les rebel-

les. La loi fut pourtant adoptée par un vote de majorité des députés des deux provinces. L'opposition au dehors tourna en véritable révolte lorsque le gouverneur sanctionna la loi. La foule insulta le représentant de la couronne à sa sortie du palais, puis, réunie sur le Champ de Mars, et soulevée par de véritables discours incendiaires passa vite du conseil à l'exécution et mit le feu au palais législatif dans la soirée du 25 avril.

La bibliothèque avec ses livres rares et ses archives uniques et précieuses fut entièrement détruite. L'émeute se continua les jours suivants. On brûla Lafontaine en effigie sur la Place d'Armes et sa maison fut entourée par les rebelles, dont l'un ayant voulu franchir la grille du jardin fut tué raide, on porta son cadavre en triomphe à travers la ville.

Elgin et Lafontaine répugnant à la répression par la force armée, sur laquelle d'ailleurs il eut peut-être été dangereux de compter, laissèrent passer l'orage sans brûler ni église, ni maison, sans établir de cour martiale et sans élever d'échafaud. Ils se contentèrent de transférer le siège du gouvernement tous les quatre ans alternativement à Toronto et à Québec.

Manifeste d'annexion.—La loi d'indemnité avait été le prétexte plutôt que la cause réelle de ce mouvement de révolte. On en vit bien la preuve dans le manifeste d'annexion aux États-Unis signé par plusieurs centaines de citoyens anglais les plus marquants de Montréal qui demandaient de briser amicalement le lien colonial avec la Grande-Bretagne et de passer à l'allégeance américaine. La politique libre-échangiste inaugurée par l'Angleterre avait créé dans ses colonies une situation économique vraiment déplorable. Depuis 1843, le Canada jouissait d'un tarif de faveur pour son blé et sa farine, et l'on avait vu, en conséquence, les Américains établir dans la province de grandes minoteries pour écouler sur le marché anglais la farine de blé américain sous l'étiquette canadienne. Mais la politique libre-échangiste adoptée quelques années plus tard en ouvrant le marché à la libre concurrence de tous les pays rendait cette méthode commerciale inutile et les Américains abandonnè-

rent ici leurs établissements. Le commerce canadien en fut bien désorganisé au point de déprécier la valeur immobilière, de réduire considérablement les échanges commerciaux et de faire baisser le crédit de la province et le taux de l'argent. Cela mettait en péril l'avenir commercial et financier des Anglais, ceux de Montréal surtout, qui choisirent la première occasion plausible pour montrer que la loyauté n'est pas toujours indépendante des intérêts financiers. Papineau, dont le radicalisme libéral avait déjà pénétré dans la jeune génération et qui ambitionnait d'abord de faire disparaître le régime unitaire, se rangea avec les signataires du manifeste. Ce manifeste portait les noms de Papineau, Dorion, Papin, Laflamme, Bleury, Holton, Johnson, Molson, J.-J.-C. Abbott, futur premier ministre du Canada, et de quelques centaines d'autres non moins connus.

Mesures de progrès.—Toute cette agitation ne doit pourtant pas faire oublier l'œuvre importante du ministère Lafontaine-Baldwin. C'est pendant cette administration que l'Angleterre abandonna au gouvernement canadien le contrôle du service postal qui prit dès lors un développement prodigieux. Les taux de poste considérablement réduits augmentèrent la circulation des lettres et des journaux et favorisèrent le commerce et les entreprises pratiques. Le gouvernement adopta une politique de colonisation locale qui permit à la population devenue trop dense d'ouvrir de nouveaux territoires et de multiplier ses foyers à côté des anciens. Le gouvernement municipal fut altéré, amendé, amélioré, mis sur une base mieux appropriée au progrès matériel. Le pays leur doit la création et le développement rapide du chemin de fer du Grand-Tronc et du Great Western, qui reliaient le Canada avec les États-Unis, le creusage du Saint-Laurent au lac Saint-Pierre, l'élargissement des canaux reliant les deux provinces.

Fin d'un ministère.—Durant les dix premières années du régime unitaire l'on avait repris l'étude des problèmes politiques de l'ancien régime auxquels des hommes d'État éminents ont apporté une solution satis-

faisante. Ils ont introduit dans les lois statutaires les principes féconds du gouvernement constitutionnel responsable au peuple. C'est une œuvre en partie accomplie à l'époque où nous sommes arrivés, et il semble que la politique s'oriente déjà dans une direction nouvelle d'ordre pratique ; dans ces conditions Lafontaine et Baldwin, idéalistes et politiques profonds, se sentent moins à l'aise dans l'atmosphère parlementaire, leur œuvre est accomplie, une autre va commencer. La question des réserves du clergé et celle de l'abolition de la tenure seigneuriale s'imposent à l'attention du parlement et le ministère est loin d'être unanime sur la solution à donner aux deux problèmes. C'est alors que Baldwin, froissé par un vote des députés du Haut-Canada abolissant la cour de chancellerie, décide de se retirer et Lafontaine le suit bientôt dans sa retraite à l'automne de 1851.

Evolution des partis.—Jusqu'ici les deux provinces du Bas et du Haut-Canada avaient apparemment conservé leur caractère politique distinct, produit du régime précédent ; la première était franchement libérale, l'autre était restée conservatrice dans ses tendances et donnait une majorité de réformistes à l'occasion. Ainsi en 1851, le Haut-Canada comprenait une faible majorité de réformistes libéraux dirigés par M. Hincks, un fort parti de conservateurs modérés dirigés par Allan McNab et John-A. Macdonald, quelques tories "extrémistes" débris de l'antique "Family Compact" et enfin quelques "clear grits" ou *francs rouges* menés par George Brown. Dans le Bas-Canada l'on comptait une grande majorité libérale de l'école de Lafontaine et maintenant dirigée par Morin, un petit groupe de radicaux libéraux organisé par Papineau et dirigé par Antoine-Aimé Dorion. Tous ces groupes sont encore distincts mais l'heure n'est pas éloignée où il se fera des alliances qui amèneront la formation de deux grands partis définitifs.

Ministère Hincks-Morin.—Les libéraux anglais et canadiens devaient garder le pouvoir jusqu'en 1854 avec Hincks et Morin comme chefs du gouvernement. Ce ministère n'eut pour ainsi dire qu'une session active

celle de 1853. Le progrès économique du pays, le travail d'évolution des partis, les énergies nouvelles dans le parlement, tout cela tendait à donner à la politique une autre orientation ; les hommes et les choses avaient besoin de réformation.

Session de 1853.—On crut que 84 députés n'étaient pas suffisants pour expédier le travail parlementaire, l'on en porta le chiffre à 130. C'était réduire l'importance individuelle des députés en en augmentant le nombre. George Brown, farouche continuateur de la politique de Papineau au sujet de la représentation proportionnelle au chiffre de la population de chacune des anciennes provinces, profita de l'occasion pour pousser sa théorie. Le Haut-Canada comptait alors 60,000 habitants de plus que l'ancienne province de Québec. Cette théorie mise en pratique aurait permis aux députés anglais réunis de gouverner toujours à leur guise. Admettre en principe que c'est la majorité qui gouverne ne paraissait que juste, mais, comme on avait refusé d'appliquer ce principe quand il était à l'avantage des Canadiens, il parut peu convenable au parlement de l'imposer maintenant que les rôles avaient changé. Quoi qu'il en soit le parlement impérial prit sur lui d'enlever de la constitution la clause qui exigeait le vote des deux-tiers de la Chambre pour altérer le chiffre de la représentation. Cette protection accordée au Haut-Canada ne fut pas jugée nécessaire à la sécurité du Bas-Canada. Le gouvernement fit passer plusieurs mesures au sujet des chemins de fer, de la navigation transatlantique, et de la création d'un ministère de l'Agriculture. L'on demanda aussi sans l'obtenir de rendre électif le Conseil législatif.

Quatrième parlement.—Au commencement de la session suivante en juin, les jeunes radicaux provoquèrent un vote sur la question des réserves du clergé et de la tenure seigneuriale, il semblait que les ministères depuis quelques années craignaient d'aborder franchement l'étude de ces problèmes. Le gouvernement, mis en minorité, en appela au peuple et fut battu.

Le parti libéral-conservateur. — A la reprise de la session de 1854, le cabinet donna sa démission et les trois partis conservateur, libéral et réformiste s'unirent pour donner au pays un gouvernement de coalition. John-A. Macdonald, l'âme dirigeante des conservateurs du Haut-Canada, avait fait alliance avec Georges-Etienne Cartier, chef d'arrière plan des libéraux canadiens. Tous les deux avaient réuni leur parti sur un terrain d'entente et s'étaient assuré le concours du chef reconnu des réformistes. Cette coalition prit le nom de parti libéral-conservateur d'où sortira plus tard le parti conservateur. Cette alliance devait en provoquer une autre, celle des jeunes libéraux canadiens, dirigés par Dorion avec les "clear-grits" ou libéraux avancés de George Brown, ce fut le parti libéral que l'on appela le parti des *rouges* par opposition au parti des *bleus* de Macdonald-Cartier. Ces deux derniers sont bien les véritables dirigeants de la coalition qu'ils ont formée alors que Morin et McNab conservent encore le titre de chefs du pouvoir.

Ministère McNab-Morin.—McNab et Morin ouvrent la série des hommes d'État qui ne s'imposent plus à leurs suivants, mais à qui leurs suivants s'imposent ; ils marquent l'inauguration de l'influence politique des partis qui font et défont les ministères. Le ministère libéral-conservateur dut entreprendre de régler la question des réserves du clergé et celle de la tenure seigneuriale.

Réserves du clergé.—La conquête avait fait passer dans le domaine de la couronne britannique les terres canadiennes non concédées sous le régime français. Le ministère, qui avait la propriété et la gérance exclusive de ces terres, avait stipulé que le septième de chaque canton, livré à la colonisation, serait réservé pour les établissements religieux, et dont une faible partie seulement avait été donnée aux institutions anglicanes. Depuis nombre d'années la question se posait de savoir si ces biens du clergé devaient être partagés entre toutes les églises protestantes ou donnés à la seule branche anglicane, reconnue par l'État. Les réformistes voulaient tout simplement les appliquer aux besoins de l'instruction pu

blique. Thompson fit adopter par la législature du Haut-Canada une loi donnant tous ces biens aux dénominations religieuses protestantes au prorata de leur importance numérique. Les catholiques furent exclus du partage.

Mais après quelques années il parut exorbitant d'abandonner au clergé protestant près de trois millions d'acres de terre, (1) alors que l'état financier des pouvoirs publics était plutôt mauvais. Le parlement, à qui l'autorité impériale avait abandonné le soin de régler cette question, décréta que tous les revenus de vente, de location ou d'exploitation de ces terres seraient employés à créer un fond pour l'administration municipale dans chacune des anciennes provinces; les titulaires ecclésiastiques qui en retiraient des bénéfices, devaient jouir de cet avantage jusqu'à leur mort. On doit reconnaitre que le clergé protestant s'est montré fort raisonnable dans le règlement de cette délicate et importante question.

Abolition de la tenure seigneuriale.—Le parlement décréta également l'abolition de la tenure des terres seigneuriales devenue onéreuse, dans un pays de progrès et de développement rapide:

1° droit de cens et rentes, redevances annuelles du censitaire envers le seigneur, peu élevées dans la plupart des cas.

2° droit de lods et ventes, qui obligeait le vendeur à remettre au seigneur le douzième du prix de vente à chaque mutation de propriété.

3° droit de banalité qui obligeait le cultivateur à faire moudre son grain au moulin banal et d'en donner le treizième au meunier seigneurial.

4° droit de retrait, par lequel le seigneur pouvait à volonté reprendre sa propriété en en payant la valeur.

Le droit de lods et ventes était de tous le plus onéreux, car il s'ajoutait à la valeur accrue et non pas à la valeur primitive de la propriété et l'on conçoit quelle source de revenus il devait être pour le seigneur dont les fiefs

(1) Ces réserves du clergé s'accumulaient depuis près d'un siècle, elles égalaient le cinquième des terres publiques livrées à la colonisation.

étaient divisés en lots de ville ou même de village ; le douzième était payé non seulement sur la terre concédée mais aussi sur les constructions et améliorations de tous genres. Tous ces droits seigneuriaux furent abolis, les censitaires eurent cependant le privilège de racheter le capital du droit de censive ou de continuer de payer la rente. Une commission royale de quinze membres fut nommée pour établir la valeur des intérêts en cause et déterminer les sommes de remboursement. Ce n'est qu'en 1859 que la question fut définitivement résolue et le gouvernement dut débourser 10 millions pour indemniser les seigneurs ; une somme égale dut être employée comme compensation dans la province du Haut-Canada ; tout le fardeau retomba donc sur la province française qui avait pourtant été appelée à solder la dette de sa sœur dix ans auparavant.

Traité de réciprocité.—Après six ans de négociations de toutes sortes lord Elgin signait au nom de l'Angleterre un traité de réciprocité commerciale avec les États-Unis (5 juin 1854). Le traité portait surtout sur les produits naturels, tels que les grains, la farine, le bétail, et les matières premières des produits manufacturés. Il reconnaissait aux Américains le droit de navigation libre sur le Saint-Laurent, les grands Lacs et à travers nos canaux, et le droit de pêche sur les côtes des provinces canadiennes. Ce traité ratifié par les Chambres marque une ère de grande prospérité pour le commerce canadien.

Départ du gouverneur.—Sans bruit et sans fracas, lord Elgin avait accompli une œuvre durable. Agissant dans les strictes limites constitutionnelles il avait favorisé le plein épanouissement du gouvernement populaire. Il fut d'opinion que les colonies, sans briser eur allégeance à la couronne impériale, pouvaient atteindre au complet développement social et politique auquel des hommes libres ont le droit d'aspirer. La reine d'Angleterre, disait-il, doit-elle régner sur un grand empire qui étendra ses racines dans un sol nouveau et fécond pour y puiser une vitalité toujours croissante, ou doit-elle pren-

dre sa puissance et son pouvoir de la Grande-Bretagne et de l'Irlande seules? C'était bien là de la politique impériale, mais de celle qui ferait du Canada non pas un vassal de l'Angleterre, mais une colonie indépendante.

SIR EDMUND HEAD (1854-61).

Ministère McNab-Taché.—Morin ayant été fait juge, le docteur Étienne-Pascal Taché devint le coassocié de McNab dans le ministère libéral-conservateur dans lequel entra Georges-Étienne Cartier. La session n'eut rien de particulièrement remarquable et une tentative pour choisir le siège permanent du gouvernement ne devait pas encore aboutir. En 1855, le Canada prit une part officielle à l'exposition universelle à Paris et la France, voulant créer des relations commerciales avec son ancienne colonie, chargea l'amiral de Belvèze de venir étudier sur place les moyens de réaliser ce but. L'entrée de la *Capricieuse* dans les eaux canadiennes fut saluée par des manifestations de sympathique enthousiasme. Cette visite de la vieille France à son ancienne colonie, causa une grande joie aux Canadiens restés bien français après un siècle d'abandon.

Ministère Taché-Macdonald.—Il y avait déjà longtemps que le chef réel des libéraux-conservateurs du Haut-Canada était John-Alexandre Macdonald, mais McNab continuait à se cramponner au pouvoir. Le ministère s'étant trouvé en minorité par le vote des représentants du Haut-Canada sur le choix d'Ottawa comme capitale, tous les ministres résignèrent et tous furent rappelés à l'exception de McNab et de Drummond. C'était un coup d'État. John-A. Macdonald devint le collègue du docteur Taché au cours de la session (1856), qui vit également la réforme du Conseil législatif. Cette branche de la législature, si remuante sous l'ancien régime, était devenue plutôt un accessoire décoratif sous le régime unitaire. Le Conseil fut rendu électif en 1856 et le nombre de ses membres porté à quarante-huit, dont le quart devait être renouvelé tous les deux ans. Il de-

vint alors comme une simple succursale de la Chambre basse où la politique de parti se donna libre cours.

Réformes judiciaires.—Depuis cent ans que l'Angleterre avait fait la conquête du Canada, il ne s'était encore trouvé personne pour mettre un peu d'ordre dans l'ensemble de lois anglaises et françaises qui nous régissaient. Georges-Étienne Cartier entreprit cette œuvre importante et pour accomplir ce remaniement il fit nommer une commission dont il se fit l'âme dirigeante. La codification des lois ne fut terminée qu'en 1864. Cartier fut aussi le créateur de la décentralisation judiciaire par laquelle le Bas-Canada fut divisé en dix-neuf districts ayant chacun son organisation indépendante: cours, juges, shérifs, pour les causes civiles et criminelles. Cette réforme judiciaire avait aussi l'avantage d'être une source inépuisable de patronage pour le parti au pouvoir. Cartier y trouva une magnifique occasion de se rendre populaire. C'est aussi vers ce temps que la population anglaise des Cantons de l'Est ayant cédé la place aux colons canadiens on étendit à ce district l'usage des lois françaises.

L'on décida enfin de confier à la reine Victoria le soin de choisir la capitale permanente des Canadas unis, aucune des provinces par ses représentants en Chambre ne voulant abandonner ses prétentions au siège du gouvernement. M. Taché, fatigué de la politique et des intrigues qui l'entouraient, offrit sa démission, elle fut acceptée et John-A. Macdonald fut chargé de réorganiser le ministère; Cartier devint alors son collègue. Les fréquents changements dans le cabinet libéral-conservateur avaient désorganisé les partis et affaibli leur alliance. Pour éclaircir l'atmosphère politique le gouvernement décida de faire des élections générales.

Principes de division.—Depuis quelque temps l'opposition—clear-grits de George Brown et francs libéraux de Dorion—agitait deux questions: celle de la représentation basée sur le chiffre de la population sans tenir compte des limites des anciennes provinces et la question d'établir un système uniforme d'écoles publiques pour tout le Canada uni. George Brown s'était fait le champion de ces deux prétendues réformes, qui lui valurent

de faire battre trois ministres et de s'assurer de la majorité des députés de la province d'en Haut. Mais Brown était un allié compromettant pour ses amis libéraux et Dorion ne compta que quelques partisans dans les nouvelles Chambres. Le parti libéral-conservateur s'était montré davantage diplomate et habile dans l'énoncé de sa politique et avait su se gagner de précieuses influences dans le Bas-Canada. Parmi la députation nouvelle l'on remarquait Hector Langevin, Siméon Morin, et Thomas d'Arcy McGee, tous hommes de valeur qui jouèrent un rôle dans l'arène politique.

Ministères éphémères. — Le ministère libéral-conservateur Macdonald-Cartier avait bien la majorité en Chambre, mais il était en minorité quant au vote du Haut-Canada. Il dut démissionner sur la question du choix de la capitale. La reine, paraît-il, avait choisi Ottawa sur l'avis du gouverneur. Sur proposition de M. Piché, député de Berthier, la Chambre déclara à une majorité de 14 que Ottawa ne devait pas être le siège du gouvernement.

Brown et Dorion formèrent un cabinet ; le nouveau ministère commandait bien le vote des députés du Haut-Canada, mais il avait presque tous les députés canadiens contre lui. Il n'eut même pas le temps d'exposer son programme, la Chambre le culbuta quatre jours après sa formation par un vote de non confiance.

Ministère Cartier-Macdonald.—Qui allait gouverner le pays ? Les principes de la stricte morale politique avaient déjà perdu quelque peu de leur rigidité ; si l'on parvenait tout de même à s'entendre un peu pour ne pas laisser le pouvoir dans un trop complet désarroi ! Et le ministère Cartier-Macdonald en prit de nouveau la direction ; pour éviter les embarras et les frais d'une élection, les anciens ministres du cabinet Macdonald-Cartier échangèrent leurs portefeuilles momentanément et les reprirent le lendemain ; cette double jonglerie casuistique était évidemment plus légale que recommandable. (1)

---

(1) Un règlement de la Chambre permettait à un ministre de remettre son portefeuille et d'en accepter un autre dans le délai d'un mois.

Plan de fédération.—A la session de 1858 le parlement s'était enfin décidé à la majorité de cinq voix de ratifier le choix de la reine au sujet de la capitale canadienne. Toute cette agitation précédente avait déterminé un mouvement très fort en faveur d'un changement radical dans le mode de gouvernement. Il était devenu évident pour tous que la loi constitutionnelle de 1840, ne répondait plus aux exigences, aux besoins, aux prétentions mêmes des deux populations. L'idée d'une fédération des provinces britanniques faisait du chemin dans tous les partis. En 1858 trois ministres, MM. Cartier, Galt et Ross se rendirent à Londres pour y exposer leurs vues et sonder le sentiment du ministère anglais. Le cabinet de Londres ne vit pas l'opportunité de faire un changement aussi radical, les autres colonies n'étant pas préparées à l'accepter.

Tarif de protection.—M. Alexandre Galt, alors ministre, entreprit de doter le pays d'un tarif douanier protecteur dans le double but d'augmenter les sources de revenus et de permettre à l'industrie naissante de s'implanter solidement. Des droits *ad valorem* (sur la valeur) au lieu des droits *spécifiques* (sur la quantité) furent établis ou augmentés sur les produits manufacturés, alors que les matières premières furent admises en franchise. L'Angleterre, qui prétendait de son côté conserver le monopole de la politique douanière, voulut faire des représentations mais la législature canadienne fit répondre par son ministre des finances, M. Galt, que le parlement du Canada avait le droit de contrôler sa politique fiscale, même s'il arrivait malheureusement que cette politique encourût la désapprobation du ministère impérial; que s'il n'était pas permis aux colonies de régir elles-mêmes leur organisation économique et commerciale la métropole devait également se charger de toute l'administration des affaires publiques sans tenir compte des sentiments du peuple. L'école libérale du Haut-Canada, George Brown en tête, se déclara contre cette politique de protection, qui ne devait à leur dire, ne profiter qu'au Bas-Canada.

Faits divers.—Le gouvernement avait à faire face à une opposition systématique à tous ses actes. Brown dans son journal et à la tribune lui faisait une guerre acharnée. En 1859 il réunit une convention de ses partisans qui adoptèrent des résolutions énergiques et catégoriques demandant l'union fédérative qu'il tenta vainement de faire adopter en Chambre. Mais toute cette dispute, accompagnée de menaces de révolution ou d'annexion, rendait plus profond l'antagonisme des races. La visite du prince de Galles en 1860, détourna pour un temps cette agitation malsaine. Le jeune prince (plus tard Édouard VII) passa à travers le pays au milieu des acclamations populaires et reçut partout l'accueil le plus loyal. (1) Le prince de Joinville, fils de Louis-Philippe visita aussi le Canada la même année.

Chute du ministère.—Les élections de 186[illegible] apportèrent peu de changements dans la composition des partis. Les deux chefs libéraux Brown et Dorion étaient pourtant battus. Alexandre Mackenzie, qui, de modeste ouvrier devint plus tard premier ministre, J.-B. Éric Dorion, surnommé l'*enfant terrible*, Joly de Lotbinière, Taschereau, Blanchet étaient au nombre des nouveaux députés. La session fut ouverte en mars 1862 avec un ministère reconstitué. Les États-Unis étaient alors en pleine guerre civile et l'Angleterre fut sur le point d'entrer dans le conflit, à la suite de l'affaire du *Trent;* le Canada dut se préparer à la guerre. Macdonald présenta en conséquence un projet de loi autorisant le gouvernement à lever 50,000 hommes de milice qui devaient suivre un entraînement annuel de quelques semaines. Ce n'était donc pas encore la milice permanente. Le projet ministériel obtint sept voix de majorité des députés haut-canadiens, mais il fut rejeté par une majorité de treize représentants du Bas-Canada. La population canadienne n'avait guère d'inclination vers le militarisme même sous sa forme la plus restreinte. Le ministère donna sa démission.

---

(1) Il présida à l'inauguration du pont Victoria au mois de juin 1860.

LORD MONCK (1861-67).

Un pouvoir disparu.—La charge de gouverneur, qui comportait presque tous les pouvoirs sous les régimes constitutionnel et autocratique, n'est plus au temps de l'Union qu'une sorte de puissance morale de sanction pour les actes du pouvoir réel du parlement, dont dépend lui-même le gouvernement. Le roi règne mais ne gouverne pas. Lord Elgin, en se conformant à l'esprit comme à la lettre de la constitution de 1840, a bien été le véritable fondateur du gouvernement démocratique; ses successeurs n'auront plus qu'à suivre la voie qu'il leur a tracée. Sir Edmund Head, après sept ans, était remplacé par Charles Stanley, lord Monck, descendant, dit-on, d'une famille française du nom de Lemoyne, il était de naissance irlandaise.

Ministère libéral.—John Sanfield Macdonald devenu chef des libéraux anglais fut appelé à former un ministère avec M. Sicotte et dans lequel entrèrent MM. Dorion, Tessier, Évanturel et Abbott pour le Bas-Canada. Macdonald n'étant pas un partisan de la représentation basée sur la population, Brown lui fit d'abord une forte opposition dans son journal le "Globe", mais se calma bientôt. Le ministère Macdonald-Sicotte représentait l'élément libéral modéré. À la session de 1863, le gouvernement présenta et fit adopter une loi des écoles séparées pour le Haut-Canada. George Brown, qui avait réussi à se faire élire, réapparut en Chambre pour jeter ses foudres contre le ministère qui osait donner des écoles catholiques à la province anglaise alors même qu'on aurait voulu les abolir dans le Bas-Canada. John-A. Macdonald proposa et fit passer par 5 voix un vote de non confiance dans le ministère. Les conservateurs canadiens avaient bien voté pour la loi des écoles séparées, mais ils se reprirent en décapitant l'homme qui l'avait proposée, M. L.-V. Sicotte. L'hon. Sanfield Macdonald, réorganisa son ministère en sacrifiant tous ses collègues modérés du Bas-Canada et en appela au peuple par des élections générales. Le gouvernement rouvrit la session au mois d'août et garda le pouvoir avec M. Dorion en modifiant

son programme et en usant d'expédients dont le principal était de se débarrasser de ses adversaires sérieux en leur offrant des emplois.

Retour des conservateurs.—Au mois de mars 1864 le ministère libéral, devenu très impopulaire, donna sa démission. Le docteur Taché, rentra dans la politique pour former un cabinet conservateur avec John-A. Macdonald et dans lequel entrèrent MM. Cartier, Galt, Chapais, McGee, Langevin pour le Bas-Canada. Ce ministère, aussitôt renversé par un vote de non confiance, fut reconstitué avec les mêmes hommes. George Brown fut appelé à en faire partie et il accepta le 30 juin 1864. Que s'était-il passé pour amener une coalition d'éléments si opposés? Brown, désespérant d'arriver jamais à l'union législative, qu'il défendait depuis quinze ans, avait pourtant réussi à faire nommer un comité parlementaire pour aviser la Chambre sur l'opportunité d'un changement constitutionnel. Le comité proposait l'union fédérale des deux provinces ou de toutes les provinces britanniques. Pour réaliser ce projet, Brown se fit l'allié de ses plus grands ennemis.

Évolution d'idées.—Depuis que la province anglaise avait surpassé la nôtre en population, le parti libéral anglais dirigé par Brown avait pris un grand ascendant par sa politique de représentation proportionnelle. Les anciens libéraux de l'école de Lafontaine devenus les alliés des tories et des libéraux modérés du Haut-Canada avaient bien perdu quelque peu de leur idéal primitif au contact de leurs amis, qui eux-mêmes d'ailleurs ne s'étaient pas montrés trop intraitables. L'alliance s'était faite plus intime avec le temps, si bien que de libéral-conservateur, le parti de coalition devint simplement conservateur avec l'ambition de devenir tout simplement le parti national.

Quant aux libéraux anglais restés réformistes et les libéraux canadiens devenus francs libéraux avec Papineau, Dorion, Papin, et les autres, leur union ne fut jamais aussi profonde. Brown et ses suivants étaient anglais d'abord tandis que les francs libéraux étaient cana-

diens avant tout avec quelque tendance vers le radicalisme français. Les conservateurs se prétendaient, en principe du moins, simplement canadiens, avec une politique de concessions réciproques de la part des deux groupes nationaux. L'histoire démontre que cette politique modérée et très juste en soi a porté les Canadiens d'origine française à faire de grandes concessions à leurs alliés.

Principes de gouvernement. — La clause de l'Acte d'union qui accordait un nombre égal de députés aux deux provinces avait comme corollaire le principe de la double majorité parlementaire ; le gouvernement devait donc pouvoir compter toujours sur la majorité de la députation du Bas-Canada comme de celle du Haut-Canada. L'Union était de ce fait purement accidentelle ; et chacune des anciennes provinces conservait le contrôle de son vote. Il en était résulté l'union tout aussi accidentelle des partis qui devaient faire alliance tout en conservant leur entité propre.

Le principe, posé par Papineau et repris par Brown, de la représentation parlementaire sans égard aux anciennes démarcations des frontières tendait plutôt à réunir en un tout la population des Canadas unis. La double majorité n'étant plus nécessaire, la majorité absolue devait seule gouverner et les partis politiques ne devaient plus chercher des alliances, mais tendre plutôt à s'implanter dans tous les milieux, se recruter dans tous les groupes, s'assimiler enfin les éléments de provenance diverse.

La politique des simples alliances, ou des coalitions passagères, ne suffit plus aux exigences de l'idéal nouveau lancé par Papineau, développé par Brown et partagé par un grand nombre de politiciens de la fin du régime unitaire. L'Union arbitraire ne répondait plus à la mentalité politique qu'elle avait pourtant fait naître mais qu'elle ne pouvait pas satisfaire. Le pays avait été conduit à l'union législative ou à l'union fédérale.

Conférence de Québec.—Les Canadiens anglais, avec leur excédant de 300,000 en 1864, s'entendaient pour exiger un régime nouveau où ils seraient représentés selon

leur importance numérique. Cela paraissait juste en 1864, tout comme le contraire était injuste pour les Canadiens en 1841. Les Canadiens français qui s'étaient montrés très accommodants avec Lafontaine acceptèrent avec la même bienveillance la politique contraire adoptée par leurs chefs, tout aussi religieusement écoutés.

Le 10 octobre 1864, (1) s'ouvrit dans l'antique cité de Champlain la conférence des délégués des cinq provinces canadiennes, le Bas-Canada, le Haut-Canada, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'île du Prince-Édouard. Le 28 du même mois, le pacte fédéral était conclu, sujet à la ratification des Chambres provinciales et du parlement impérial. Pour la première fois, le Canada se donnait à lui-même une constitution.

Principes fondamentaux. — Les membres de la conférence furent unanimes à adopter le principe fondamental de l'union fédérale, c'est-à-dire l'union dans laquelle les provinces, tout en conservant une large mesure d'autonomie, sont soumises à un ensemble de lois communes et collectives pour ce qui concerne la politique générale du pays. On posa aussi cet autre principe que les provinces n'auraient d'autres pouvoirs que ceux qui seraient déterminés et spécifiés par la constitution, alors que le gouvernement central serait la source de tous les pouvoirs. C'est la différence avec le système de la fédération américaine où les états particuliers sont la source de tous les pouvoirs, et le gouvernement central ne possède que ceux qui sont spécifiés dans la charte fédérale. Ainsi les pouvoirs des législatures sont délimités par la constitution alors que le pouvoir central n'a de limites que celles que le parlement impérial lui marquera. En d'autres termes, le Dominion possède le pouvoir souverain, les provinces le pouvoir délégué, c'est l'inverse aux États-Unis.

La conférence de Québec réunit ses conclusions en 72 résolutions qui sont à la base du régime nouveau. Brown se rendit en Angleterre pour présenter aux ministres la

(1) Une réunion préliminaire convoquée par les Provinces maritimes avait eu lieu à Charlottetown le 1er septembre 1864.

constitution fédérale. Il constata avec regret, dans presque tous les milieux, un désir évident de voir avant longtemps les colonies d'Amérique se suffire à elles-mêmes et se déclarer indépendantes ; mais dans l'ensemble, dit-il, tout le monde ici est favorable au projet de la confédération.

Débats en Chambre.—Le 6 février 1865, John A. Macdonald soumit à la Chambre une adresse où l'on demandait à la reine l'union fédérale des provinces britanniques sur les bases proposées par la conférence de Québec. Le projet devait être adopté tel que proposé ou rejeté en entier, sans qu'on put l'amender, ayant été fait sous forme de traité entre les parties contractantes. Le premier ministre dit en présentant sa motion : "Si nous voulons devenir un grand peuple et former une grande nationalité capable de commander le respect au monde et de défendre nos institutions, si nous voulons avoir un gouvernement uniforme, un système économique homogène pour les quatre provinces dépendant d'une seule nation, obéissant à un seul souverain, soumises à la même allégeance, et sorties pour la majorité du même sang, il nous faut nous unir dans un seul gouvernement."

Georges-Étienne Cartier se fit le défenseur enthousiaste et résolu du projet au nom des conservateurs canadiens. Si nous nous unissons, dit-il, nous formerons une nationalité politique, indépendante de l'*origine* nationale et de la *religion* des individus. La difficulté consiste dans la manière de rendre justice aux minorités. "L'on ne doit pas craindre que l'on cherche jamais à priver une minorité de ses droits".

Le peuple et la loi.—Le parlement ne fut pas autorisé à modifier le projet de constitution qui lui était soumis. C'était déjà restreindre l'application du principe constitutionnel du gouvernement par le peuple ; on décida de ne pas en appeler au peuple sur cette question d'une importance et d'une portée extrêmes. Ce manque de confiance dans l'électorat fut, on peut dire, l'un des griefs les plus sérieux des oppositionnistes. Le principe de l'appel au peuple défendu par tous les partis dans l'op-

position ne semble pas toujours aussi nécessaire à ces mêmes partis lorsqu'ils sont au pouvoir.

Opposition au dehors.—La majorité des chefs politiques et le clergé étaient favorables au projet de confédération, le peuple ne pouvait guère efficacement s'y opposer. Pourtant les jeunes libéraux canadiens dirigés par Médéric Lanctôt, L.-A. Jetté, C. de Lorimier, Antoine-Aimé Dorion organisèrent la résistance au projet pour des raisons que l'avenir a parfois appuyées par des faits. La confédération fut dénoncée dans quelques journaux, à la tribune populaire comme étant le triomphe de la domination anglaise en ce pays au moyen du pouvoir fédéral souverain. Les nôtres, mis en minorité par le développement des autres provinces, seraient forcés de faire constamment des concessions et des sacrifices sur les questions nationales et religieuses; l'influence française serait bientôt perdue dans l'ensemble des influences des provinces anglaises que le Bas-Canada aurait contribué à développer contre ses intérêts immédiats; en temps de guerre, notre province serait à la merci du pouvoir central qui pourrait la forcer à prendre les armes contre son gré et ses affections. Toutes ces craintes ne se réalisèrent pas; mais toutes n'étaient point illusoires.

Motifs d'union.—Les partisans de l'union fédérale à tous ses motifs d'ordre particulier opposaient des motifs d'ordre plus général: l'union de toutes les provinces auxquelles viendraient bientôt s'ajouter les territoires de l'Ouest ferait du Canada unifié un grand pays appelé au plus brillant avenir. Qu'importait le sacrifice et l'abandon de quelques privilèges, de quelques prérogatives, si l'union fédérale faisait la patrie canadienne plus large, plus grande, plus universelle, dans l'ordre politique comme dans l'ordre économique et social.

Le vote final.—Après un long débat parlementaire, qui restera caractéristique de cette époque, le projet fut voté par 91 contre 33; 22 députés canadiens français formaient les deux-tiers des oppositionnistes. Tous les amendements proposés furent rejetés. La discussion n'avait eu lieu que pour la forme; précédent dangereux

et qui montre bien que tous les gouvernements, quelque démocratiques se prétendent-ils être, sont parfois exposés à oublier leur origine et à méconnaître les droits de ceux qui les portent au pouvoir.

Brown se retire.—Macdonald, Cartier et Brown se rendirent à Londres pour discuter avec le ministère impérial de l'union fédérale, de la défense du pays, des relations commerciales avec les États-Unis, et de l'acquisition des territoires du Nord-Ouest: le parlement fut de nouveau convoqué au mois d'août 1865 pour connaître de la mission des délégués canadiens. Sir Étienne-Pascal Taché, que l'évolution politique avait conduit par étapes dans les rangs des partisans de Macdonald, était mort en juillet. Sir Narcisse Belleau fut appelé par lord Monck à le remplacer. Le traité de réciprocité avec les États-Unis occupa l'attention de la Chambre; le Canada était tout disposé à le renouveler pour un second terme de dix années, les Américains s'y refusèrent. Brown, auquel Macdonald avait enlevé la paternité du projet fédératif, finit par donner sa démission. Son entreprise avait servi à grandir Macdonald et Cartier mais elle servait surtout sa province, et Brown pouvait se rendre le témoignage d'avoir réalisé la suprême ambition de sa vie.

Dernière étape.—Si tout marchait bien pour les ministres canadiens, par contre les provinces maritimes s'élevaient avec la dernière énergie contre le projet Brown-Macdonald-Cartier. Le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'île du Prince-Édouard renversèrent tous les gouvernements qui s'y montrèrent d'abord favorables. Cependant Charles Tupper, premier ministre de la Nouvelle-Écosse, et S.-L. Tilley, du Nouveau-Brunswick réussirent à faire nommer par les législatures des délégués à la conférence impériale qui eut lieu à Londres au mois de décembre 1866. Macdonald, Cartier, Howland, McDougall, Langevin et Galt, représentaient le Haut- et le Bas-Canada. Le duc de Buckingham, lord Blachford et lord Monck, alors gouverneur général, représentaient l'Angleterre. Les conclusions de la conférence de Québec servirent de base au projet de constitution fédé-

rale, que le ministère anglais abandonna aux délégués canadiens le soin d'élaborer et de parfaire à leur gré. La confédération de 1867 est donc essentiellement une œuvre canadienne, dans sa conception, dans sa formation, dans sa réalisation. Le parlement britannique donna force de loi à la constitution fédérale telle que définie par les délégués des quatre provinces et le 29 mars 1867 la reine Victoria signait l'*Acte de l'Amérique britannique du Nord*.

CHAPITRE XXVIII

LES AUTRES PROVINCES

PROVINCES MARITIMES.

La Nouvelle-Écosse.—Sir Colin Campbell avait été chargé par le ministère anglais d'opérer des réformes dans l'administration de la province du golfe. Joseph Howe, le grand chef libéral, n'en continua pas moins la lutte pour faire reconnaitre en droit et établir en fait le principe de la responsabilité ministérielle que toutes les colonies d'Amérique réclamaient avec tant d'insistance. Howe cependant n'employa jamais d'autres moyens de combat que ceux que lui donnait la constitution de son pays et il prit bien garde de ne point jouer son influence et de compromettre sa cause dans le mouvement de 1837. Son influence auprès du ministère anglais était pourtant très grande et les quatre lettres qu'il écrivit à lord John Russell concernant le gouvernement responsable contiennent l'exposé le plus solide et le plus clair de cette réforme essentielle.

Howe réussit à faire rappeler le gouverneur qui fut remplacé par lord Falkland. Ce dernier, à l'exemple de Sydenham, croyait bien gouverner en s'entourant de représentants de tous les partis. Il se donna donc un conseil exécutif formé également de libéraux et de tories. Ce genre de cabinet unioniste ne devait pas fonctionner

longtemps et Joseph Howe et les autres membres libéraux donnèrent bientôt leur démission ; ils entreprirent de renverser le gouvernement redevenu simplement tory. Le gouverneur Falkland qui se mêla de défendre ses ministres dut lui-même résigner son poste en 1846. Il fut remplacé par sir John Harvey, venu du Nouveau-Brunswick. Aux élections de 1847 les libéraux remportèrent la victoire et le gouverneur confia au chef libéral le soin de former un cabinet en rapport d'idées avec la majorité parlementaire. Le parti tory, dirigé par J. W. Johnston, dut enfin abandonner tout le pouvoir aux mains des libéraux. C'est ainsi que le gouvernement responsable fut établi en droit et en fait en Nouvelle-Écosse par sir John Harvey et Joseph Howe libéral en même temps que lord Elgin l'établissait au Canada avec les libéraux Lafontaine et Baldwin.

Nouveau-Brunswick.—Les luttes politiques au Nouveau-Brunswick ne sont pas aussi ardentes que dans les autres provinces canadiennes. Le mode de gouvernement identique à celui de la Nouvelle-Écosse paraissait satisfaire à peu près tout le monde. Cependant le gouverneur William Colebrooke ayant nommé son gendre au poste de secrétaire provincial en 1844, les autres ministres firent de telles représentations que cette nomination fut désapprouvée par le cabinet britannique. Le Nouveau-Brunswick de même que l'île du Prince-Édouard modelaient leur politique sur celle de la Nouvelle-Écosse ; mais ni l'une ni l'autre de ces provinces ne connurent les grandes luttes politiques des Canadas unis.

Le Traité d'Ashburton (1842).—Le 9 août 1842 lord Ashburton, représentant la Grande-Bretagne et Daniel Webster, les États-Unis, signaient à Washington un traité au sujet des frontières du Maine et des Territoires à l'ouest du lac Supérieur. Le Nouveau-Brunswick, limitrophe de l'état du Maine n'avait jamais été clairement délimité ; la démarcation entre les deux pays, faite au traité de Paris (1783), était formulée en des termes vagues, flottants et restés obscurs. Ashburton sacrifia le Canada aux exigences de l'Américain et lord

Palmerston appela ce traité "la capitulation d'Ashburton". L'état du Maine fut agrandi à même le territoire canadien ; un grand nombre de loyalistes, qui s'étaient réfugiés au Nouveau-Brunswick à la révolution américaine, furent ainsi remis en territoire républicain.

Les deux pays admirent aussi le droit d'extradition des criminels accusés de conspiration, de vol ou de meurtre.

TERRITOIRES DE L'OUEST.

Difficultés de l'Orégon.—Ce qui forme aujourd'hui la majeure partie de la Colombie canadienne et les états américains de Washington, de l'Orégon et de l'Idaho, s'appelait au commencement du siècle dernier le territoire de l'Orégon et couvrait une superficie totale de 600,000 milles carrés. Les deux gouvernements de Londres et de Washington se disputaient la possession de ce vaste territoire et chacun basait ses prétentions sur le droit de découverte et d'exploration. Cook, Vancouver et Mackenzie, pour le compte de l'Angleterre, avaient, à la fin du dix-huitième siècle, exploré ces territoires et établi des postes pour la traite des pelleteries ; le capitaine Robert Gray avait de son côté (1792) découvert la rivière Columbia et pris possession du territoire à l'ouest de la Louisiane au nom des États-Unis, tandis qu'un autre Américain J.-J. Astor, établissait un poste important pour le commerce des fourrures à Astoria, située à l'embouchure de la rivière Columbia (1811). Ces divers établissements furent tous dans la suite achetés par la Compagnie de la Baie d'Hudson et la question de possession territoriale demeura pendante jusqu'en 1846, les deux gouvernements administrant conjointement ce territoire.

Traité de Washington (1846).—Vers 1840 il se fit un mouvement d'émigration américaine de ce côté qui souleva de nouveau le problème de la possession territoriale ; il devenait dangereux pour les prétentions de l'Angleterre de laisser s'établir là une colonie, qui ne manquerait pas de s'organiser bientôt politiquement et de faire passer à l'allégeance américaine ce vaste territoire

de l'Ouest. Il fallait donc en finir, bien qu'aucun des deux gouvernements ne fût disposé à défendre ses prétentions par les armes. La question a été définitivement réglée le 15 juin 1846 par le traité de Washington. La ligne quarante-neuvième, que la convention de Londres (1818) avait adoptée comme devant être la limite sud du Manitoba et de l'Assiniboine, fut continuée jusqu'à la côte du Pacifique et toute l'île de Vancouver demeura possession anglaise. Comme pour toutes les autres questions de frontières à établir, l'Angleterre avait dû céder devant les exigences de ses anciens coloniaux devenus puissants par leur indépendance.

La Colombie britannique.—L'île de Vancouver, cédée en toute propriété à la Compagnie de la Baie d'Hudson, (1848) devint le siège du gouvernement établi pour l'île et la côte du Pacifique. (1) En 1856 la découverte de gisements d'or sur le continent au versant occidental des Rocheuses amena sur les côtes du Pacifique une grande affluence de chercheurs d'or dont plusieurs s'établirent là définitivement. Deux gouvernements distincts administraient les affaires de l'Ile et de la Colombie britannique, ainsi nommée par la reine Victoria (1858). Les deux colonies mises d'abord en antagonisme par leurs intérêts économiques différents furent réunies en une seule province par une loi impériale passée en 1866. La Compagnie de la Baie d'Hudson dut abandonner le gouvernement politique à un parlement élu par le peuple. Une nouvelle colonie anglaise était fondée dans l'Amérique du Nord.

La Rivière Rouge.—Les explorations et les découvertes à la fin du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième avaient amené dans les prairies de l'Ouest quelques centaines de colons établis à la rivière Rouge. Après plus de cinquante ans, cette colonie, comptait à peine 8,000 à 10,000 habitants toujours gouvernés par le Conseil de l'Assiniboine sous l'autorité suprême de

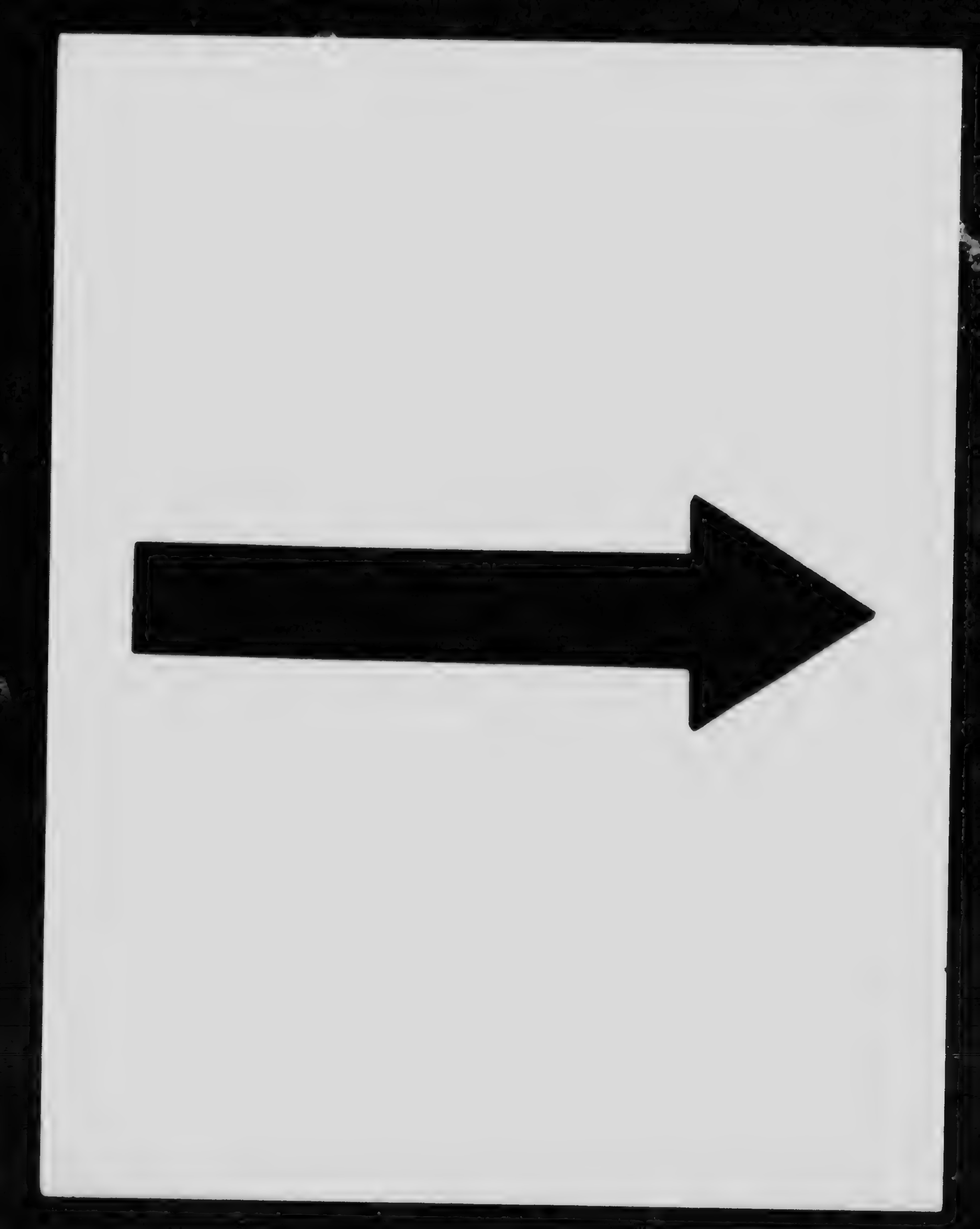
---

(1) Le territoire fut d'abord désigné sous le nom de Nouvelle-Calédonie.

la Compagnie de la Baie d'Hudson. Pendant ce demi-siècle, tout le monde fut habilement tenu sous l'impression que les terres de l'Ouest n'étaient pas propres à un établissement s de de colonisation. Forte de son commerce exclusif des fourrures, la Compagnie n'était guère désireuse de voir s'établir dans les Prairies une colonie trop importante d'agriculteurs dont les champs de blé remplaceraient les territoires de chasse. Elle gouverna donc le pays dans le sens de ses intérêts propres aussi longtemps qu'elle le pût faire. Sir George Simpson, qui dirigea longtemps cette grande institution commerciale britannique, détourna le commerce des fourrures du côté de la baie d'Hudson au détriment des provinces de l'Est qui y avaient trouvé tant d'avantages au temps de la Compagnie du Nord-Ouest. Ce moyen de communication régulière avec les deux Canadas n'existant plus, l'Ouest devint un territoire isolé, fermé à la colonisation. D'autre part un droit d'impôt fut mis sur toutes les importations et exportations afin de rendre encore plus exclusif le commerce local de la Compagnie avec la petite colonie. Le commerce des fourrures ne devait se faire qu'avec les agents de la Compagnie qui payait en marchandises les fourrures sans nombre que les sauvages apportaient chaque saison à ses postes. C'est ainsi que la Compagnie de la Baie d'Hudson, grâce à un monopole exclusif le plus vexant et le plus arbitraire, a réussi pendant un demi-siècle à empêcher le développement de l'un des pays les plus fertiles au monde.

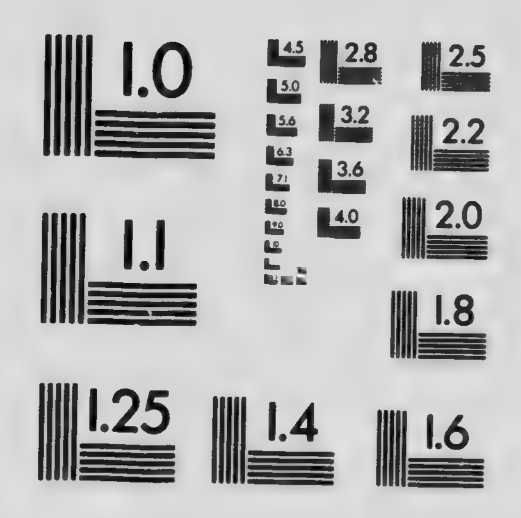
Sir John Franklin.—Cet explorateur anglais fit un premier voyage dans les régions du Nord en 1818; les glaces l'empêchèrent de faire aucune exploration utile. L'année suivante il se rendit à la baie d'Hudson. Durant deux ans il explora le territoire du grand lac de l'Esclave et de la rivière Coppermine jusqu'à l'Arctique.

Au mois de mai 1845, Franklin et 134 compagnons partaient de l'Angleterre à bord de l'*Erebus* et du *Terror* pour un nouveau voyage dans les régions polaires dans le but de chercher un passage à l'océan Pacifique. Franklin hiverna à l'île Beechey, au nord de la terre de Baffin, descendit vers le sud jusqu'à l'île de King William, où,

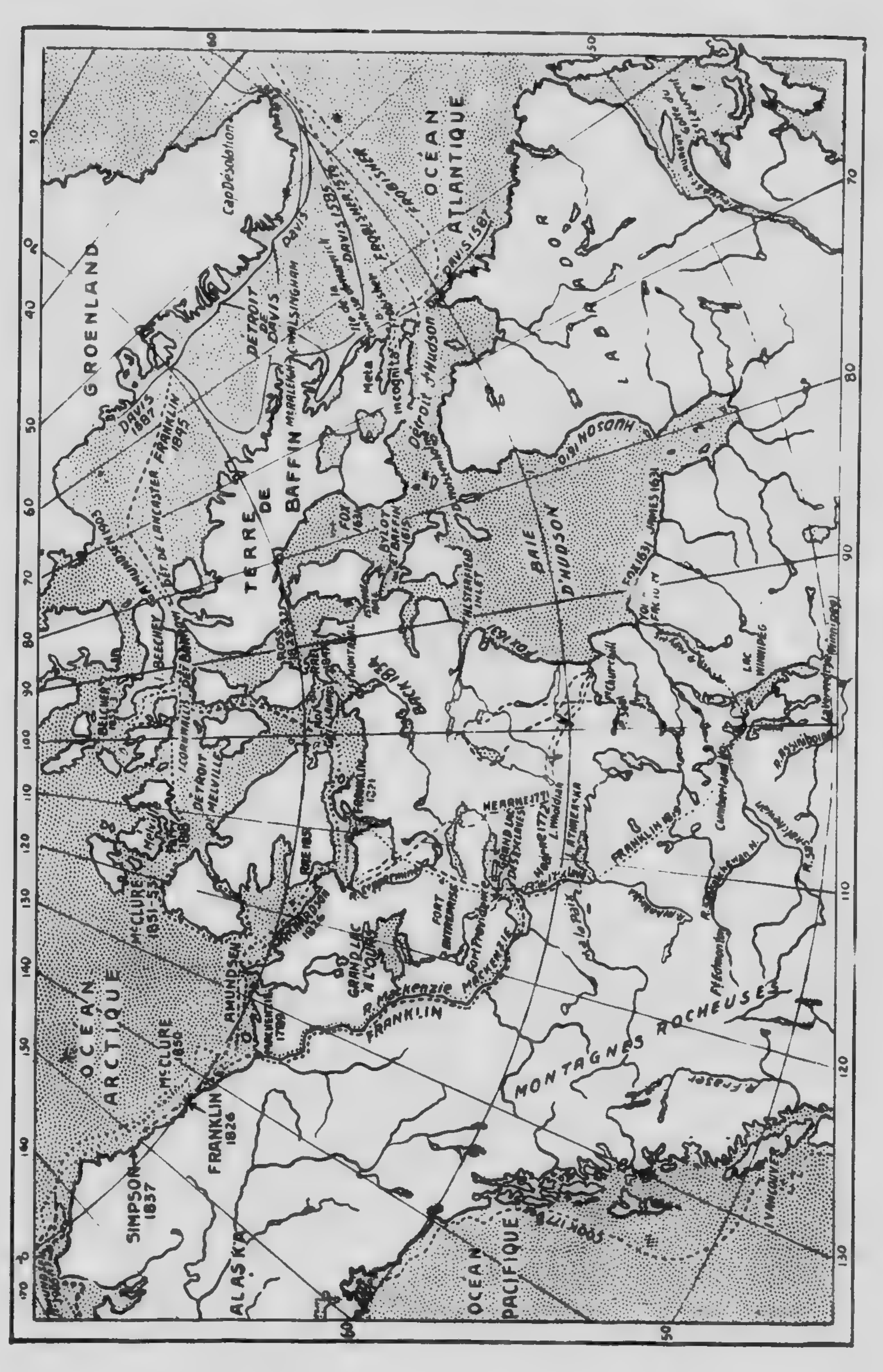


MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)







Découvertes du Nord.

surpris par les glaces en 1847, il dut abandonner ses vaisseaux. Plusieurs de ses compagnons périrent durant l'hiver, lui-même mourut le 11 juin 1847. Tout le reste de l'expédition périt sur l'ile Montréal à l'entrée de la rivière Back à 10 franc nord du fort Churchill. L'anéantissement de cette expédition nombreuse, abondamment pourvue de vivres et qui n'a laissé aucun document faisant prévoir cette fin tragique, a porté plusieurs à penser que tous ceux qui en faisaient partie avaient été assassinés par les Esquimaux ; ceux-ci s'étaient d'ailleurs emparés d'une foule d'objets appartenant à Franklin et à ses compagnons.

L'Angleterre a longtemps fait rechercher ces malheureux explorateurs victimes d'une tragédie restée mystérieuse. On organisa 42 expéditions toutes dirigées dans les régions polaires qui furent parcourues du détroit de Davis au détroit de Behring. On fut ainsi amené à la découverte du passage entre les deux océans.

Le docteur John Rae, agent de la Compagnie de la Baie d'Hudson, découvrit le premier le lieu où avaient péri les explorateurs que les Esquimaux prétendaient avoir vus mourir de faim, de froid et de misère.

Imprévoyance.—Cette politique néfaste de la Compagnie de la Baie d'Hudson n'a pourtant fait que retarder ce qui devait bientôt s'accomplir, *la colonisation de l'Ouest*. Secondée par l'inertie des uns et la complicité des autres cette politique d'abstention a surtout desservi les intérêts canadiens français.

Des missionnaires oblats, tels le P. Lacombe, le P. Lavoie et d'autres patriotes éclairés et prévoyants, avaient pressenti l'avenir brillant des provinces des Prairies. A plusieurs reprises ils tentèrent de diriger vers l'Ouest l'excédent de notre population qui chaque année passait la frontière américaine. Mal secondés par leurs chefs de là-bas, et souvent mal reçus par les nôtres ici, ces apôtres de la colonisation ont vu leurs efforts demeurer longtemps sans succès.

Mgr Taché, Georges-Étienne Cartier, la plupart de nos hommes d'État et les chefs des classes dirigeantes de l'époque n'ont pas su comprendre l'importance vitale d'un

mouvement de colonisation canadienne dans l'Ouest. Les questions religieuses et scolaires qui se mêlent à la politique dans les provinces des Prairies depuis trente ans trouveraient peut-être leur solution convenable si la population franco-canadienne pouvait ajouter le prestige du nombre à la multiplicité des textes de loi.

CHAPITRE XXIX

HISTOIRE SOCIALE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.

Principes d'émancipation.—Pendant le demi-siècle de la précédente époque le développement économique des provinces canadiennes s'est fait dans les conditions à peu près normales et régulières; le pays s'organise, se développe et grandit sous les lois d'un empire qui dirige lui-même les activités de ses colonies. À l'époque de l'Union cette direction du centre tend beaucoup à diminuer; l'Angleterre laisse l'initiative et l'orientation de leurs ressources aux provinces; elle favorise par sa propre politique fiscale l'émancipation de la colonie. Trois grandes mesures impériales contribuent à laisser au Canada le soin de déterminer dans une certaine mesure sa politique économique.

1° **La réforme du tarif britannique, (1846-49).**—Le libre-échange est la fin ultime d'un pays dont l'organisation protectrice est parfaite. L'Angleterre vers 1840 semble être parvenue à l'entier développement de ses ressources manufacturières et se croit capable de soutenir la libre concurrence des autres nations. Aussi ouvre-t-elle son marché à tous ceux qui peuvent et veulent alors en profiter. Elle commence par abaisser le tarif sur les blés, (Corn Laws-1846), puis elle arrive au libre-échange pour la plupart des autres produits trois ans plus tard. Le Canada, qui avait jusque-là profité des

avantages d'un tarif de faveur, dut entrer en concurrence avec d'autres pays, les États-Unis surtout, pour ses blés, ses bois et les autres matières premières d'exportation. Ce désavantage momentané, obligea le Canada à aviser aux moyens de s'organiser selon ses besoins et à prendre la direction de son propre développement économique.

2° **Le rappel de la loi de navigation.**—Le Canada jusque-là n'avait eu aucun contrôle sur les voies de communications et les voies de transport soumises aux lois maritimes de la Grande-Bretagne. Robert Peel réussit à faire rappeler l'Acte de la navigation qui, depuis deux siècles, créait un monopole maritime en faveur de la marine anglaise dans tous les ports de l'empire; c'était la conséquence logique et nécessaire de la politique libre-échangiste. Nouveau champ d'activité par conséquent pour l'initiative et l'esprit d'entreprise de nos hommes d'affaires et de nos hommes d'État; ils étaient maintenant libres et même obligés de s'occuper activement de développer nos moyens de transport dans la mesure de nos besoins grandissants.

3° **Traité de Washington (1854).**—Le traité de 1854, nous l'avons vu, avait donné au pays des avantages nombreux. Notre commerce durant toute la décade qui suivit se développa d'une manière prodigieuse; cet arrangement expiré, les États-Unis refusèrent de le renouveler, et nos hommes publics durent trouver d'autres moyens de maintenir notre commerce extérieur. La réaction qui se fit dans toutes les branches du commerce et de l'industrie en 1865, amena un malaise sérieux, mais les avantages dont le Canada avait profité pendant la durée du traité avaient développé des ambitions qu'il fallait désormais satisfaire. Le Canada à la fin de l'Union n'avait pas encore trouvé la formule exacte et précise de sa politique fiscale économique. Il constata pourtant la nécessité d'en avoir une particulière à ses besoins.

L'industrie.—Sur la fin du gouvernement de l'Union toutes les provinces canadiennes comptaient une population totale de plus de 3,000,000. Le grand champ d'activité était encore l'agriculture, qui alimentait au delà de

3,000 moulins à farine et autres branches connexes. L'industrie du bois de construction s'était merveilleusement développée et 4,000 moulins à scie voyaient passer chaque année sur leurs bancs les plus beaux produits de nos limites forestières; mais ces gros profits allaient surtout aux capitalistes anglais souvent étrangers à ce pays. L'industrie proprement dite, celle des manufactures et fabriques, comptait 1,800 établissements. Des 9,000 industries de toute sortes la plus ancienne province n'en comptait que 2,200, alors que les provinces maritimes réunies au Haut-Canada se partageaient à peu près 6,800 établissements. L'industrie forestière était la principale occupation des provinces de la mer, sur 4,000 moulins, elles en comptaient plus de 1,800; le Haut-Canada, très actif en agriculture et en industrie forestière, contrôlait plus des deux-tiers de l'industrie manufacturière. Et pourtant il reste vrai que la grande masse de ceux qui ont colonisé et peuplé le Haut-Canada étaient à leur arrivée des gens sans ressources. En 1867 ils sont 400,000 plus que nous, cela s'explique par le fait d'une immigration annuelle considérable; dans le même temps on laissait passer 300,000 Canadiens du Bas-Canada aux fabriques américaines.

Immigration et colonisation. — L'émigration des Iles britanniques inaugurée vers 1820 et continuée dans une proportion ascendante jusqu'aux troubles de 1837 reprend avec intensité sous le régime de l'Union. Paupérisme anglais, famine en Irlande, embarras que crée aux lords propriétaires la misère croissante des serfs, avidité de spéculation des armateurs et des compagnies de transport, politique de colonisation intense des compagnies agraires, politique d'anglicisation préconisée par quelques têtes dirigeantes et aussi désir, ambition d'un grand nombre de tenter fortune dans un pays nouveau tout cela contribue à augmenter chaque année le nombre des immigrants irlandais, anglais et écossais. Ils arrivent par 100,000 annuellement durant la première décade. C'est un courant continu jusqu'à la Confédération. Tous ne restent pas au pays, un grand nombre passent tout de suite ou peu après leur arrivée dans les

États-Unis ou retournent en Angleterre; mais tout ce temps le Haut-Canada voit sa population augmenter chaque année dans une proportion rapide alors que le Bas-Canada ne reçoit qu'un faible contingent de ceux qui arrivent. Les recrues étrangères ne compensent pas l'exode des nationaux qui s'en vont fonder le "petit Canada" américain, et la progression naturelle des familles reste la seule source de la survivance du groupe canadien français.

D'autre part cette immigration nombreuse favorise la colonisation sur tout le territoire de la province du Haut tandis que certaines régions seulement du Bas-Canada se couvrent de colons etrangers ou canadiens. La vallée de l'Ottawa et les cantons de l'Est absorbent presque toutes les nouvelles recrues. Les anciens districts ne s'augmentent guère que de leur recrutement naturel, et, comme nos hommes d'État ne semblent pas s'occuper beaucoup d'ouvrir de nouveaux districts à leur nationaux, l'émigration des nôtres remplace la colonisation. Déjà les intérêts des marchands de bois sont entrés en conflit avec ceux des colons que personne n'entreprend de défendre encore. La politique n'a-t-elle pas jeté dans l'ombre les intérêts économiques de notre province au temps de l'Union?

MOUVEMENT RELIGIEUX.

Paix religieuse.—L'Église du Canada depuis la conquête jusqu'à la Confédération s'est développée normalement. Son histoire reflète l'état d'âme d'un peuple qu'aucune doctrine subversive n'agite ni ne trouble; et au sein même de son organisme, de sa hiérarchie et de sa discipline intérieure, l'Église canadienne grandit on peut dire dans la paix, l'harmonie et la tranquillité. Aucune théorie doctrinaire adverse, aucune pensée disciplinaire hasardeuse et nouvelle, aucun mouvement de l'esprit contraire ne vient troubler sa quiétude. Elle a conservé toute sa puissance, son influence dans son clergé comme dans le peuple. Sa forte organisation et son rôle prépondérant d'avant la conquête se continuent après la

conquête au milieu d'un peuple de croyants. Aucune autre église d'Amérique n'a connu moins de défections dans ses chefs, moins de désertions dans les rangs de ses fidèles. Durant ce siècle, l'Église du Canada a été le principe fécond de la vie, la lumière de toute la pensée, la raison dirigeante de toute l'activité de ce pays. Indépendante de l'État, après 1760, elle s'est identifiée au peuple d'une manière si intime, qu'elle participe en quelque sorte de son essence vitale, et ne forme plus avec ce peuple qu'un cœur et qu'une âme.

Développement.—L'antique Église de Québec s'est développée sur toute cette terre du Canada et sur une partie du territoire américain. Aux premières années du régime unitaire, elle est érigée en métropole des églises qu'elle a fondées et qui deviennent ses suffragantes, Kingston, Toronto, Montréal, Ottawa, Saint-Boniface. Les provinces maritimes en 1852 acquièrent leur indépendance et l'évêché de Halifax devient par la suite le siège métropolitain des églises de Charlottetown, Saint-Jean, Arichat, Chatham.

Diocèse de Montréal. — Mgr Ignace Bourget, coadjuteur de Montréal en 1837, succéda à Mgr Lartigue en 1840. Faible de santé, mais fort de caractère, le deuxième évêque de la métropole n'a pas connu que des jours de paix. Il entreprit de doter sa ville métropolitaine de plusieurs nouvelles paroisses et il tailla un peu rudement peut-être dans le vaste domaine de l'antique paroisse de Notre-Dame qui est encore appelée simplement "la paroisse". L'illustre évêque avait bien l'énergie un peu dure et tout ce qui lui apparut comme une tentative d'endoctrinement nouveau ou de pensée libertaire fut réprimé par lui sans ménagement comme sans faiblesse. L'Institut canadien, fondé en 1848 dans le but de former des hommes aux luttes politiques et d'aider au développement intellectuel des Canadiens, avait quelque peu versé dans le libéralisme doctrinaire de l'école française alors en pleine effervescence avec Lacordaire, Montalembert et Lamennais. L'Institut devint un foyer de propagande libérale et d'esprit d'indépendance entretenu par le livre

français, la presse canadienne, et l'influence de Papineau. Dorion, Laflamme, Doutre, Laberge, Fabre, Papin étaient à la tête de ce mouvement ; ils devinrent bientôt suspects à l'autorité ecclésiastique. Mgr Bourget, prenant occasion de ce que la bibliothèque de l'Institut contenait, disait-on, certains ouvrages défendus, exigea des membres un acte de soumission pleine et entière à l'autorité ecclésiastique. Il en résulta une scission et finalement l'Institut fut formellement condamné et dut se dissoudre (1869).

Créateur d'institutions. — C'est le plus beau titre de Mgr Bourget. Il crée l'évêché de Saint-Hyacinthe en 1852. Il fonde en 1843 avec le concours de Mme Gamelin l'Institut des Sœurs de la Providence pour le soulagement des orphelins et des vieillards. La même année, le P. Durocher, O. M. I., et sa sœur Marie-Rose jettent à Longueuil les bases de la communauté des religieuses enseignantes de Jésus-Marie. Cinq ans plus tard, apparaît l'institut des Sœurs de la Miséricorde de Montréal. En 1850 les religieuses de Sainte-Anne viennent augmenter le nombre des institutions enseignantes. Enfin les Sœurs du Précieux-Sang sont établies en 1861 à Saint-Hyacinthe par Mgr LaRocque. À ces communautés d'origine canadienne viennent s'en joindre d'autres d'origine française : les Frères des Écoles chrétiennes appelés de France en 1837 ; les Frères de la Charité pour les œuvres de réforme de l'enfance ; les Pères Jésuites revenus au pays en 1842 ; les Clercs de Saint-Viateur en 1847, les Pères de Sainte-Croix venus la même année. Ces communautés s'occupent d'enseignement classique ou commercial. Viennent aussi de France les religieuses du Sacré-Cœur, du Bon Pasteur, de Sainte-Croix, de l'Assomption, et d'autres encore, qui pour la plupart se répandent avec une prodigieuse rapidité à travers tout le pays. Mais de toutes ces institutions religieuses, la Congrégation des Oblats de Marie-Immaculée, fondée en Provence par Mgr de Mazenod en 1816, établie en ce pays en 1843 est l'une des plus anciennes et des plus méritantes.

L'Œuvre des Oblats.— Mgr Provencher s'était donné un coadjuteur en 1851 dans la personne d'un Oblat, Alexandre-Antonin Taché, d'abord missionnaire à la rivière Rouge en 1845, à l'âge de 22 ans. Les Pères Oblats "envoyés pour évangéliser les pauvres" n'étaient au pays que depuis trois ans quand le jeune diacre Taché, leur première recrue canadienne avec le P. Dandurand, (1) fut envoyé dans les plaines de l'Ouest. Devenu évêque titulaire en 1857, il choisit un coadjuteur parmi ses confrères missionnaires oblats, le Père Grandin (1859) ; puis Mgr Faraud un autre Oblat fut élu vicaire apostolique d'Athabaska. Les missionnaires, français pour la plupart, couvrirent bientôt tout le territoire habité surtout par les sauvages et commencèrent vraiment l'œuvre civilisatrice si magnifiquement développée aujourd'hui. On ne saura jamais ce que ces apôtres ont souffert, peiné et subi de privations de toutes sortes: le pain, le logis, les relations sociales, tout leur a manqué durant un demi-siècle de missions au milieu des sauvages de l'Ouest. Lorsque les voies de la civilisation furent par eux ouvertes et que les ouvriers de la deuxième heure eurent pénétré dans les territoires avec leurs populations européennes, les missionnaires, qui avaient pourtant tout créé là-bas, ne gardèrent pour eux que l'œuvre des missions et l'évangélisation des populations sauvages.

PROGRÈS ÉDUCATIONNEL.

L'instruction publique. — Chacune des deux grandes provinces canadiennes avait organisé son système d'instruction publique selon sa mentalité, ses besoins, ses aspirations. L'Union politique ne pouvait guère amener la fusion de régimes éducationnels si différents. À la première session du parlement, il fut donc passé une loi pour continuer cette dualité du système. Il fut nommé un surintendant de l'instruction publique avec deux assistants en charge respectivement de chacun des deux

(1) Le P. Dandurand a célébré son 78e anniversaire de prêtrise et le centenaire de sa naissance à Saint-Boniface le 23 mars 1919.

bureaux de l'éducation. Le Haut-Canada avait déjà un bureau de ce genre depuis 1824. Dans Québec c'était une innovation heureuse. M. J.-B. Meilleur, un fervent de l'instruction, fut chargé d'organiser le système nouveau et de donner au mouvement d'éducation une direction progressive et sûre; plus tard il fut remplacé par M. Chauveau. Dans le Haut-Canada le révérend Egerton Ryerson a été longtemps l'esprit dirigeant de l'instruction publique, à laquelle il a donné sa forme à peu près difinitive.

L'union politique devait amener un jour la question dite des écoles séparées. Le problème se posa bientôt dans le Haut-Canada pour les catholiques qui y devenaient de plus en plus nombreux. Les écoles séparées existaient bien *de facto* dans plusieurs centres, mais en 1857 une loi reconnut aux catholiques le droit à leurs écoles; elles furent subventionnées par l'État dans la proportion des taxes scolaires prélevées parmi eux; enfin la loi de 1863 consacra pour toujours le principe des écoles confessionnelles. Les catholiques n'étaient pas les seuls à demander des écoles distinctes. Au grand synode tenu à Toronto en 1856, l'évêque anglican Strachan les réclamait pour toutes les dénominations religieuses; il se plaignait de ce que sur 3,244 écoles publiques, la prière ne se faisait que dans 450. Seule la crainte de favoriser les demandes des catholiques empêchait les anglicans de trop insister sur ce point.

Instituts religieux.—Les premiers religieux enseignants venus depuis la conquête furent les *Frères des Écoles Chrétiennes* (1837). Ils furent appelés au pays par les Messieurs de Saint-Sulpice pour prendre charge des petites écoles de la ville de Montréal. ils se répandirent bientôt dans les autres villes de l'Union et se donnèrent sans compter à l'œuvre de l'instruction commerciale. Les *Clercs de Saint-Viateur,* appelés par Mgr Bourget, s'établirent à Joliette (1847), puis fondèrent plusieurs écoles dans les villes et les campagnes de notre province. Ils possèdent aujourd'hui plusieurs établissements scolaires très florissants. La *Congrégation de Sainte-Croix* (1847) est aussi composée de Pères et de Frères qui donnent l'instruction classique et l'instruction commerciale.

L'instruction des filles, est confiée à des communautés de religieuses dont les fondations datent pour la plupart du temps de l'Union. Ce sont les religieuses du Sacré-Cœur. Les Sœurs de Jésus-Marie, les Sœurs de Sainte-Croix, les Sœurs de Sainte-Anne, et bien d'autres encore. Tous ces ordres et instituts religieux s'emploient exclusivement à l'instruction et se partagent presque tout l'enseignement commercial du pays; les instituteurs laïques sous l'Union ne suffisant plus à la besogne prennent le second rang dans la grande œuvre de l'instruction publique.

Enseignement supérieur. — C'est aussi sous l'Union que l'enseignement supérieur commercial et les études secondaires entrent dans leur plein développement. De nouveaux collèges classiques sont fondés, des écoles normales sont établies, des académies supérieures s'ouvrent. Les Clercs de Saint-Viateur fondent le collège de Joliette (1847) et le collège de Rigaud (1850). Les religieux de Sainte-Croix établissent à Saint-Laurent un grand collège commercial et classique. Les Pères Jésuites, en 1848, reprennent leur œuvre d'enseignement dans leur nouveau collège Sainte-Marie. Lévis, Trois-Rivières, Rimouski ouvrent leurs portes à la jeunesse étudiante. Fondation à Québec et Montréal d'écoles normales pour la formation d'instituteurs laïques de l'enseignement. Enfin comme couronnement à cet ensemble de fondations éducationnelles, l'université Laval avec facultés de droit et de médecine est fondée à Québec par l'abbé Casault en 1852.

Dans le Haut-Canada l'instruction catholique n'est pas moins florissante. Les écoles confessionnelles établies dans plusieurs centres canadiens ou irlandais reçoivent leur statut légal définitif (1857-63). Il convient de noter qu'à cette époque, souvent décrite comme une époque de fanatisme, les catholiques, soumis au contrôle du bureau de l'éducation provincial, de mentalité anglaise et protestante, ne semblent pas avoir beaucoup souffert dans leur organisation scolaire. Il arriva même que sur 550 instituteurs catholiques, plus des deux-tiers enseignaient dans les écoles communes. Plusieurs établissements d'en-

seignement supérieur s'élèvent à côté des institutions anglaises florissantes: le collège de Saint-Michel de Toronto, celui de Regiopolis à Kingston, érigé en université pour les catholiques anglais en 1866; le collège d'Ottawa, fondé par le P. Tabaret, O.M.I. en 1848 fut érigé en université civile (1866) et université catholique (1889). Le milieu politique et social où se trouve l'université d'Ottawa en a fait une institution essentiellement bilingue dès le début.

Le Haut-Canada.—Le véritable créateur de l'enseignement public dans le Haut-Canada c'est bien le pasteur méthodiste Egerton Ryerson. Cet homme, d'une grande activité, fut un véritable génie d'organisation scolaire. On se plait à reconnaitre aujourd'hui qu'il a été toute sa vie un scrupuleux observateur de la lettre et de l'esprit des lois qui avaient établi les écoles confessionnelles. Il y eut certes des luttes ardentes dues aux froissements inévitables de groupes de convictions opposées; mais au milieu de ces influences diverses qui compliquaient les problèmes, Ryerson ne dédaignait pas de prendre souvent avis du célèbre cardinal Wiseman. L'œuvre de Ryerson est aujourd'hui solidement établie et en dotant sa province d'un système d'instruction publique très fort, il s'est placé au rang des hommes bien méritants du Canada.

Plusieurs tentatives furent faites pour séculariser les universités de Toronto et de Queen's, mais toutes échouèrent grâce à l'influence de l'évêque anglican Strachan. Ce n'est qu'en 1849 que ces institutions devinrent universités d'État après une forte campagne conduite par Robert Baldwin, collègue de Lafontaine. C'est alors que fut fondé le Trinity College sous la direction de l'évêque Strachan.

À côté des universités, il s'est fondé un grand nombre d'établissements d'études secondaires appelés Collegiates", qui correspondent à peu près à nos collèges classiques. Ces établissements sont tous affiliés aux universités d'État et sont sous le contrôle du Bureau supérieur de l'Éducation.

LIVRE NEUVIÈME

RÉGIME FÉDÉRATIF

1867-1919

CHAPITRE XXX

POLITIQUE FÉDÉRALE

I

GOUVERNEMENT CONSERVATEUR

(1867-73)

L'Acte de l'Amérique britannique du Nord, sanctionné le 29 mars et promulgué le 1er juiller 1867, est la première constitution véritablement canadienne donnée à ce pays. Canadienne dans son **origine** puisqu'elle a été élaborée par des hommes d'État des quatre provinces aux conférences de Charlottetown et de Québec et qu'elle est née de besoins nouveaux créés par l'évolution politique et le développement économique prodigieux de la colonie; canadienne aussi par ses **dispositions territoriales** qui rendent au Canada à peu près ses limites d'autrefois en réunissant sous un même gouvernement les quatre provinces, taillées depuis un siècle et plus à même le territoire canadien cédé par la France.

Renaissance.—L'Angleterre, en sanctionnant l'acte des Pères de la Confédération, reconnut que le Canada, cédé par la France, ne comprenait pas seulement la vallée du Saint-Laurent mais également tout le territoire des

grands Lacs. D'autre part ce territoire abandonné à la Grande-Bretagne et accepté comme un tout au traité de paix qui termina la guerre de Sept ans n'a été depuis lors et en *aucune façon aliéné* en *tout ou en partie* par le parlement impérial seul capable sans doute si toutefois un tel droit existe de substituer les droits de conquête aux droits de naissance. Les constitutions successives depuis cent ans n'ont rien changé aux droits du peuple fondateur de ce pays. Le Canada français de 1760 est devenu le Canada britannique de 1867; et le peuple conquis, mis en tutelle au traité de Paris, a repris la libre possession de son bien de famille, et l'entière jouissance de son droit de foyer dans toute l'étendue du pays qui est bien le sien de l'océan Atlantique aux montagnes Rocheuses. L'acte fédéral a été comme l'envoi en possession du bien ancestral que l'Angleterre se devait de conserver intact; c'est bien la renaissance du peuple canadien dans toute l'étendue du pays fondé par lui. Au territoire ainsi rendu l'on restitue son nom **le Canada**; et sur tout cet immense domaine les anciens Canadiens possèdent avec les Canadiens nouveaux le **droit** de **foyer irréductible** et **inviolable**, ceux-ci par *droit de conquête*, ceux-là par *droit de naissance.*

Une nation.—Les quatre provinces canadiennes en se formant en société politique régie par la constitution fédérale ne font donc plus qu'une seule nation composée de groupes ethniques différents il est vrai mais tendant à un même but: faire du Canada un pays libre dans l'empire libre. Il arriva même au début de la Confédération que l'Angleterre n'était pas loin de s'attendre à voir sa colonie prendre son essor vers l'indépendance et il s'est trouvé des hommes d'État anglais pour déclarer que les institutions britanniques étaient encore capables de mener les peuples à la grande liberté. La constitution fédérale que le Canada s'est donnée lui-même est bien la manifestation la plus large de l'autonomie coloniale; bien des États souverains n'ont pas encore dans les lois fondamentales qui les régissent les libertés constitutionnelles et politiques que l'Angleterre nous a laissé prendre.

Constitution fédérale.—Depuis 1867 les provinces confédérées sont donc soumises à une constitution fédérale qui régit leurs intérêts généraux au point de vue national, alors que les intérêts particuliers et propres à chacune d'elles sont confiés à une administration locale, dont les pouvoirs sont déterminés par l'Acte fédéral. Il y a donc un gouvernement central auquel participent toutes les provinces et un gouvernement provincial pour chacune d'elles.

Le gouvernement fédéral se compose du gouverneur représentant le roi, du Sénat nommé à vie et d'une Chambre des communes, élue pour cinq ans. Le **pouvoir législatif** appartient exclusivement au Sénat et aux Communes réunis en **parlement** et dont les actes sont soumis à la sanction royale exercée par le gouverneur. Le parlement légifère en matières de commerce, finance, industrie, justice, voies de transport, milice et marine et droits d'accise. Le roi est investi de tous les pouvoirs exécutifs, mais il n'en exerce aucun, son représentant non plus et le Conseil privé nommé par le gouverneur, presque pas davantage. Tout le **pouvoir exécutif**, c'est-à-dire la mise en opération des lois et l'administration financière du pays, est en pratique laissé au cabinet ou ministère, dirigé par le premier ministre, qui est aussi chef de parti et qui est redevable de ses actes administratifs au vote des Communes seulement. C'est le véritable **gouvernement** du pays, et pourtant les mots cabinet, ministère, ministres ne sont pas dans la constitution; ils n'y ont jamais été; mais à côté de la constitution écrite, il existe un droit constitutionnel établi sur la coutume et l'usage; et comme aux premières années du régime unitaire, les hommes d'État canadiens Viger, Lafontaine, Baldwin, Macdonald et Cartier ont pris sans le demander ce que les lutteurs du régime précédent sous Craig, Dalhousie, Aylmer n'ont cessé de demander sans le prendre, c'est-à-dire, le *pouvoir exécutif* et l'*administration réelle* du pays, l'usage en est devenu loi. Et c'est ainsi que la responsabilité ministérielle qui est bien la plus parfaite et la plus haute expression du régime démocratique parlementaire, est solidement établie au Canada sans qu'aucun des éléments qui

la composent ne soit mentionné dans l'Acte fédéral. La langue française et la langue anglaise sont officielles pour tous les actes du gouvernement et du parlement du Canada.

La province de Québec est représentée aux Communes par 65 députés; ce chiffre est invariable. La députation des autres provinces augmente ou diminue selon que le chiffre de leur population contient plus ou moins de fois le quotient que donne la population de Québec divisée par 65. Le rajustement de la députation fédérale se fait à chaque décade à la suite du recensement officiel. Quant au système de la représentation nationale par comtés, il apparaît comme une institution sinon très ancienne du moins ayant vieilli très vite au milieu d'autres institutions modernes plus progressives. La représentation par comtés n'est presque jamais représentative des opinions politiques; cependant, bien que la réforme du système électoral ait été l'objet d'études sérieuses aucun parti au pouvoir n'a encore entrepris de la réaliser.

Constitution provinciale. — Chaque province possède un gouvernement autonome pour l'administration de ses affaires locales d'après certaines dispositions particulières de la constitution canadienne. Dans chacune le *pouvoir exécutif* y est exercé par un lieutenant-gouverneur en conseil: **cabinet provincial,** responsable à la Chambre basse de son administration. Le *pouvoir législatif* appartient à une **Assemblée législative** secondée dans Québec et la Nouvelle-Écosse d'un Conseil législatif. Les deux provinces, qui ont eu le plus à se plaindre de cette dernière institution, l'ont seules conservée. Il faut dire que cet honorable corps politique à singulièrement évolué. Les pouvoirs des législatures provinciales ne s'exercent que sur les objets déterminés par la constitution: agriculture, industrie, commerce, justice et chemins de fer au point de vue de l'intérêt local, terres de la couronne, limites forestières, éducation, législation municipale, droits civils et de propriété, voies publiques et taxes directes. La langue française est reconnue comme officielle dans la seule province de Québec. Le gouverneur général en conseil et le parlement fédéral jouissent du

droit de désaveu de tout acte des législatures et gouvernements provinciaux. L'application de ce droit, qui peut à l'occasion se changer en devoir, est de pratique difficile.

Tel est l'organisme constitutionnel du Canada depuis un demi-siècle.

Premier parlement fédéral.—La nouvelle constitution fut proclamée le premier juillet 1867; elle réunissait sous un même gouvernement central les quatre provinces canadiennes, Québec, Ontario, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick pour former désormais la Puissance du Canada. Lord Monck, avait confié à John-A. Macdonald le soin de constituer le nouveau cabinet fédéral dans lequel chaque province devait être représentée selon le chiffre de sa population. Cette entente n'a guère été rigoureusement suivie pour l'élément franco-canadien. Ce n'était pas d'ailleurs chose toujours facile. Cartier fut chargé du ministère de la milice. Hector Langevin, J. Charles Chapais et Alexandre Galt représentaient avec Cartier l'ancienne province de Québec. Ontario s'était réservé cinq portefeuilles alors que deux ministres pour chacune des provinces maritimes complétaient le premier ministère fédéral. Sir John Macdonald, récemment créé chevalier de l'ordre du Bain, se présenta devant l'électorat qui lui renouvela sa confiance; le peuple ratifia ainsi les changements constitutionnels accomplis sans lui. Les chefs du Haut-Canada, qui avaient été les instigateurs de la Confédération furent largement approuvés par leurs mandataires; les électeurs de Québec, acceptèrent assez bénévolement le fait accompli; le Nouveau-Brunswick y fut moins favorable tandis que la Nouvelle-Écosse condamna en [illegible] la nouvelle union fédérale. Le parlement se réunit à l'automne suivant.

Première session.—Déjà l'on songeait à reculer les limites du Canada jusqu'à l'océan Pacifique; les Chambres adoptèrent une série de résolutions à cet effet. Cartier et McDougall passèrent à Londres à l'été de 1868 pour transiger le transfert des territoires du Nord-Ouest dans la confédération canadienne. À cette première session, Cartier fit adopter sa fameuse loi de la milice qui

permettait de lever une armée permanente de 40,000 hommes pour la seule défense du pays. À la session suivante, l'actif ministre de la milice proposa et fit adopter un programme de fortifications des principaux centres canadiens, mais le rappel des soldats anglais réguliers, empêcha la réalisation du projet. Cartier ambitionnait aussi de créer une marine nationale.

Le Canada, à la conférence de Québec, s'était donné une constitution, voici qu'il organisait maintenant sa propre milice, et voulait fonder une marine; demain il cherchera à prendre le contrôle de toute sa politique fiscale. Voilà certes bien des actes qui le mettent sur la voie des États souverains; mais quelques années plus tard l'Angleterre reprenait son emprise sur sa colonie.

Opposition en Nouvelle-Écosse.—Aux premières élections fédérales, nous l'avons vu, trois provinces sur quatre avaient accepté le nouveau régime. La Nouvelle-Écosse cependant s'était énergiquement opposée au changement et un seul conservateur y avait été élu, le docteur Charles Tupper. Cette opposition avait des motifs sérieux. Joseph Howe, qui combattait le parti tory depuis quarante ans, avait réussi à obtenir pour sa province de précieuses libertés constitutionnelles. L'idée d'une union fédérale présentée par les conservateurs devait être reçue avec méfiance. Les Néo-Écossais n'étaient pas disposés à risquer dans le grand tout fédéral leur autonomie si énergiquement gagnée. L'opposition fut si vive que le peuple menaçait de passer aux États-Unis si l'on persistait à vouloir lui imposer la Confédération. Il était assez curieux de voir ces descendants de loyalistes, tendre à l'allégeance américaine qui avait tant effrayé leurs ancêtres. La question fut longuement débattue entre Macdonald, Tupper et le vieux chef libéral Joseph Howe. Ce dernier se rendit à Londres pour plaider sa cause, Macdonald et Tupper l'y suivirent et le gagnèrent enfin à leurs vues. Le gouvernement fit des concessions, le subside garanti à la province fut augmenté pour dix ans, un million fut ajouté à la dette reconnue, la province fut assurée d'un fort patronage. La construction du chemin de fer de l'Intercolonial fut décidée et l'An-

gleterre s'engagea à garantir un emprunt de trois millions de livres. Le vieux chef libéral, très loyal à la couronne britannique, craignait par dessus tout qu'une opposition davantage prolongée pût amener l'annexion et il se décida d'accepter la Confédération plutôt que d'exposer sa province à passer sous le drapeau étoilé; il entra même dans le cabinet Macdonald. Le chef s'était rendu, la province à son tour accepta bien à contre-cœur le fait accompli; mais le patriote des jours de luttes pour la liberté avait laissé sa popularité au seuil du cabinet ministériel. Quelles que soient les raisons qui portent un homme d'État à changer de politique, ceux qui l'ont suivi d'abord n'admettent jamais qu'il puisse trouver bon aujourd'hui ce qu'il condamnait hier.

Le Canada rachète l'Ouest.—George Brown au temps de l'Union avait souvent suggéré à la tribune et dans la presse d'ajouter les territoires de l'Ouest au domaine du Canada. Presque personne ne pensait alors à étendre aussi loin la frontière canadienne. William Draper exprimait déjà pourtant cette opinion en 1857. Mais le projet de la Confédération en élargissant l'horizon politique fit naître l'idée d'un plus grand Canada dont l'expansion naturelle était tout marquée vers l'Ouest. Pourquoi le Canada ne pourrait-il pas s'étendre d'un océan à l'autre? Le chiffre de population ne demandait pas encore des territoires nouveaux, mais cela arriverait un jour, et fallait-il entre temps laisser aux Américains l'occasion de s'emparer du morceau? Tout marche vite à cette époque et le premier parlement était à peine réuni que M. McDougall saisissait la Chambre de ce beau projet; l'année suivante, il passait en Angleterre avec Cartier pour conclure avec la Compagnie de la Baie d'Hudson des arrangements que le parlement impérial fut heureux de ratifier (1er décembre 1869); par cet arrangement le Canada étendait ses limites jusqu'aux pieds des montagnes Rocheuses. La Compagnie de la Baie d'Hudson cédait tous ses droits contre $1,500,000, et un vingtième des terres cultivables, comprises entre la frontière américaine, les montagnes Rocheuses, la branche nord de la rivière Saskatchewan, le lac des Bois et le lac Winnipeg,

avec 45,000 acres de terre autour de ses postes. Un siècle après la conquête le peuple canadien reprenait donc possession de son héritage en entier.

Soulèvement des Métis.—Le gouvernement canadien n'avait pas pris officiellement possession de l'Ouest que déjà à l'été de 1869 il faisait faire l'arpentage des Prairies. Les colons et les métis qui s'y trouvaient alors établis avaient pris possession du sol, chacun taillant son petit domaine un peu comme il l'entendait. L'arpentage nouveau qui démarquait les terres en lots carrés défaisait tout cela et compliquait singulièrement cet arrangement primitif; les officiers du gouvernement, accomplissant leur œuvre avec beaucoup moins d'égards que de rudesse et parfois d'injustice, soulevèrent l'indignation universelle de la population, composée de métis, de colons canadiens et anglais qui trouvaient déjà bien étrange qu'on se disposât à les vendre sans les consulter. Les missionnaires, comme aussi les employés de la Compagnie, n'étaient pas plus enthousiastes du changement que le peuple; ni les uns ni les autres n'avaient d'intérêt bien défini à le voir s'opérer encore moins à le favoriser.

Un jeune métis du nom de Louis Riel, élève du collège de Montréal, et très populaire parmi les siens, parut tout désigné pour prendre la défense de ses compatriotes. Un soulèvement se produisit. McDougall, à qui le gouvernement avait donné une commission de lieutenant-gouverneur des Territoires de l'Ouest, avait reçu instruction de se rendre à Pembina sur la frontière américaine et d'y attendre la prise de possession officielle pour exercer sa charge. D'autre part sir John A. Macdonald mit la Compagnie en demeure de rétablir l'ordre dans le territoire avant qu'il pût prendre possession du pays. La Compagnie prétendit qu'elle n'en pouvait rien faire et que le 1er décembre 1869 elle cessait tout acte d'administration. Ce fut en effet ce jour-là que McDougall, outrepassant ses pouvoirs, lança une proclamation annexant au Canada les Territoires de l'Ouest. Le gouvernement canadien ne prétendait nullement prendre possession du territoire par la violence. En novembre Macdonald avait même suggéré de faire entrer dans le futur

conseil des territoires les lieutenants de Riel et de confier à ce dernier un poste important. En décembre l'abbé Thibault, MM. de Salaberry et Donald Smith furênt aussi envoyés par le gouvernement pour négocier avec Riel.

Le premier ministre avait avisé McDougall de ne point assumer le gouvernement des Territoires avant d'être en mesure de maintenir son autorité. La Compagnie devait continuer son gouvernement jusqu'à ce qu'il fût possible d'opérer le transfert paisiblement. Proclamer que le gouvernement de la Compagnie avait pris fin c'était risquer d'amener un gouvernement "de facto". Cela Macdonald voulait l'éviter. Entre temps il demandait aux autorités impériales et à la Compagnie d'agir et de calmer l'agitation. Le 16 décembre le ministère porta ces considérations au livre des minutes du cabinet fédéral et résolut de demander un délai pour prendre possession des terres acquises. La proclamation de McDougall du 1er décembre était donc nulle de plein droit. Elle fut traitée comme telle par Riel qui organisa un gouvernement provisoire et forma une petite armée de défense nationale. La Compagnie ayant cessé d'administrer le territoire le 1er décembre, il arrivait ce que Macdonald voulait absolument empêcher, la formation d'un gouvernement "de facto".

En décembre Riel s'empara d'un fort à deux milles de Pembina et le trop hâtif gouverneur dut se retirer à la frontière américaine. Un parti d'Anglais résolut cependant de s'attaquer à ceux qui osaient ainsi braver ce simulacre d'autorité et se présenta au fort Garry. Plusieurs furent fait prisonniers et l'un d'entre eux, Thomas Scott, d'une arrogance rageuse, passa en cour martiale et fut fusillé. Les orangistes d'Ontario crièrent au meurtre. Dans la suite Mgr Taché, rappelé de Rome, arrivait dans les territoires pour calmer l'agitation et promettre au nom du gouvernement, qui renia plus tard sa parole, amnistie complète, pleine et entière à tous ceux qui avaient pris part à la défense de leur pays, mais que l'on traitait en rebelles. Au mois de juin le gouvernement par un arrêté en conseil prenait officiellement possession des territoires et le colonel Wolsey avec un régiment se rendit dans les Prairies. Riel et les siens jugeant

toute résistance maintenant inutile ne s'opposèrent plus à la cession de leur territoire au Canada.

Le Manitoba.—Au mois de juillet 1870, le parlement canadien créa dans les territoires la province du Manitoba. En l'absence de Macdonald, ce fut sir Georges-Étienne Cartier, qui élabora la constitution de la première province de l'Ouest. Aux élections de 1872, Riel s'était retiré en faveur de Cartier, défait à Montréal. Aux élections de 1874 il fut élu député de Provencher et prêta serment d'office. Le gouvernement usa d'influences diverses pour l'éloigner de la Chambre ; il se décida à passer en terre américaine. Edward Blake, premier ministre du gouvernement libéral de l'Ontario, offrait $5,000 au nom de son gouvernement et de la législature pour la tête de Riel. Blake et son gouvernement se mêlaient d'une chose qui n'était pas de leur compétence.

Les Féniens.—Le soulèvement des métis était à peine apaisé que le gouvernement dut faire face à de nouvelles difficultés. La secte politique, qui tenta vers 1860 de rendre à l'Irlande son indépendance, avait échoué dans son entreprise ; l'échec, subi en Europe, en avait compromis un grand nombre qui passèrent en Amérique et prirent part à la guerre de sécession. Lorsque la paix fut rétablie entre le nord et le sud des États-Unis, ces aventuriers besogneux eurent l'idée d'une invasion du Canada. Ils passèrent la frontière au Niagara et se rendirent jusqu'au fort Érié (1866), un bataillon de soldats réguliers suffit pour les repousser ; une autre tentative faite dans Missisquoi et les cantons de l'Est n'eut pas plus de succès, quelques centaines de volontaires canadiens les refoulèrent vite aux lignes américaines. Enfin une troisième incursion aux frontières du Manitoba (1871) ne fut pas plus heureuse et Louis Riel, à la tête de quelques métis, délivra pour toujours le pays de ces envahisseurs plus ennuyeux que dangereux. Lorsque le gouvernement canadien voulut se faire rembourser des dommages causés par ces envahissements, préparés en territoire américain, le gouvernement de Washington s'y refusa et les délégués de l'Angleterre, réunis à la conven-

tion de Washington, ne voulurent point appuyer les justes réclamations de la colonie. À cela il y avait peut-être une autre raison que celle de ne pas irriter le sentiment américain ; c'est que si l'invasion des Féniens s'était préparée en territoire américain, la manifestation en Amérique du mouvement irlandais contre la domination anglaise en Irlande était d'importation européenne.

D'un océan à l'autre.—La province du Manitoba entrait définitivement dans la Confédération au mois de juillet 1870. L'acquisition d'une sixième province allait bientôt étendre les limites du Canada d'un océan à l'autre. La Colombie britannique, isolée sur les bords du Pacifique, proposa d'unir sa destinée aux provinces déjà confédérées. La condition principale de l'union devait être la construction d'un chemin de fer pour relier l'Ouest aux voies ferrées de l'Est. Ce transcontinental devait être terminé dans dix ans après l'union consommée. L'autorité impériale ratifia l'arrangement proposé et au mois de juillet 1871 la Colombie britannique devenait la Colombie canadienne ; le Canada comprenait près de la moitié du continent américain, limité par trois océans et la frontière nord des États-Unis. Jamais dans l'histoire du monde un aussi vaste territoire n'avait été conquis aussi paisiblement. Il appartiendra maintenant au peuple canadien, sans briser le caractère distinctif des groupes qui le composent, d'élargir sa conception d'un idéal national qui doit être et sera tout simplement canadien.

Pêcheries et navigation. — Les Américains, croyant à tort ou à raison que la cause des États du sud nous était plus sympathique que celle des États du nord, avaient refusé de renouveler le traité de réciprocité de 1854. Les avantages de pêche et de navigation dans les eaux canadiennes tombaient donc d'eux-mêmes de plein droit. Nos entreprenants voisins continuèrent pourtant leurs pêcheries sur nos côtes, et leur libre navigation sur nos rivières. Déjà ils étaient convaincus que les lois de la gravitation nous jetteraient bientôt dans leur immense constellation. Il leur fut permis de continuer leurs pê-

cheries à la condition de payer un droit de licence, ce qu'ils ne firent d'ailleurs pas et l'Angleterre dut en 1870 envoyer quelques croiseurs pour protéger nos pêcheries et soutenir ses droits. Ce moyen énergique de défendre notre propriété causa beaucoup d'irritation parmi ces gens bien déterminés à ne pas cesser leurs payantes opérations et il fut finalement résolu de soumettre la solution de cette difficulté à la commission conjointe qui venait d'être formée pour régler la question de l'Alabama et de l'île San-Juan.

L'Alabama et San-Juan.—Ces deux questions des pêcheries et de l'usage de nos voies navigables étaient pour nous d'une importance autrement grande que celles pour lesquelles la commission conjointe se réunissait à Washington en 1871 et qui ne furent pas d'ailleurs réglées par elle. Les États-Unis réclamaient de l'Angleterre une forte indemnité pour les pirateries exercées par un navire anglais l'*Alabama* sur les côtes des États du nord au temps de la guerre de sécession. La question fut soumise à l'arbitrage et l'Angleterre dut payer pour les dommages causés.

L'autre question en litige était la détermination de la frontière américaine à la Colombie canadienne pour la possession de l'île de San-Juan au sud de l'île de Vancouver. La question était depuis longtemps débattue. Une première tentative pour la faire régler par le président de la Confédération suisse avait échoué; la commission ne s'entendit pas non plus, et l'on décida de s'en rapporter à l'arbitrage du nouvel empereur d'Allemagne qui donna droit aux prétentions des États-Unis.

Traité de Washington (1872). — Sir John Macdonald, qui représentait seul le Canada à cette conférence anglo-américaine, se trouva bientôt dans l'alternative de briser avec ses collègues de la commission ou d'en appeler au jugement du parlement canadien. En effet les quatre représentants de la Grande-Bretagne ne paraissaient pas désireux de défendre les intérêts du Canada. Lord Granville, secrétaire des Affaires étrangères, avait autorisé la commission à traiter avec les États-

Unis de la vente des pêcheries canadiennes. "Les commissaires anglais, écrivait Macdonald, semblent n'avoir qu'une seule préoccupation, celle de retourner en Angleterre avec un traité réglant tout à n'importe quel prix pour le Canada". (1)

Les délégués anglais refusèrent d'appuyer Macdonald qui réclamait des compensations pour les dommages causés par les Féniens. Il n'y avait qu'à mettre en regard de cette juste demande du commissaire canadien celle des Américains au sujet de l'*Alabama* pour les accorder toutes les deux ou les rejeter ensemble.

Les Américains obtinrent de sillonner en toute liberté nos fleuves, nos rivières, nos lacs et de se servir de nos canaux, qui leur étaient tous d'une grande utilité; l'on permit aux navires canadiens de naviguer sur les lacs Champlain et Michigan et de passer par le canal Sainte-Marie; c'était d'un avantage médiocre pour nous à cette époque. Le traité de Washington accorda à nos voisins le droit de pêche sur tout le littoral maritime de Québec, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Édouard, avec privilège d'atterrissage sur tous les rivages pour douze ans à venir. En retour ils admettaient en franchise le charbon, le sel, les bois de construction. C'était pratiquement renouveler le traité de 1854 avec les seules clauses qui étaient favorables aux Américains. C'était un contrat unilatéral. Macdonald avait cependant réussi à faire admettre par la commission que le traité serait soumis à l'approbation des Chambres canadiennes, et notre parlement ne put faire autrement que de ratifier l'arrangement en 1873. L'article 22 permettait de nommer une commission pour déterminer le montant de la compensation que les États-Unis devaient payer en retour des avantages reçus. La commission, réunie à Halifax en 1877, fixa le chiffre de la compensation à $5,500,000.

Les Écoles du Nouveau-Brunswick.—D'après l'article 93 de la constitution de 1867, les législatures lo-

---

(1) C'est bien vers le même temps que Robert Lowe aurait dit à lord Dufferin, récemment nommé gouverneur général : "You ought to make it your business to get rid of the Dominion".

cales ont seules juridiction en matière d'éducation publique. Les droits et privilèges *conférés par la LOI* aux écoles confessionnelles avant l'union des provinces ne peuvent être changés par aucune loi provinciale. Dans le cas d'une législation subséquente contraire aux droits acquis de la minorité catholique ou protestante, il peut être interjeté appel au gouverneur en conseil qui pourra désavouer telle loi. Cartier avait pensé que ce proviso légal était une garantie suffisante pour sauvegarder les droits des minorités.

En 1871 le parlement du Nouveau-Brunswick établissait un nouveau système scolaire uniforme par lequel on privait les écoles confessionnelles de toute subvention de l'État. Le conseil des ministres fédéraux ayant refusé de désavouer c[illegible]te loi, la question fut soumise à la Chambre fédérale (1[illegible]2). Le gouvernement Macdonald, dont faisait partie Cartier, motiva son refus de désavouer la nouvelle loi provinciale, en prétextant que les écoles confessionnelles du Nouveau-Brunswick n'existaient pas en vertu d'une loi mais plutôt d'un arrangement consacré par l'usage. Cartier et Macd[illegible]ld, qui admettaient qu'une injustice avait été faite a[illegible]tholiques de la province de l'Est, déclaraient tous [illegible] que le gouvernement central était impuissant à re[illegible]dier au mal et qu'il appartenait au parlement local de réparer sa propre injustice. Après beaucoup de discussions la Chambre émit le vœu très platonique de voir la législature du Nouveau-Brunswick rendre justice aux catholiques. Les adversaires de la Confédération, qui avaient reproché aux chefs du mouvement fédéraliste leur grande hâte à opérer la fédération des provinces, purent croire qu'ils avaient peut-être eu raison puisque les auteurs eux-mêmes de la Confédération reconnaissaient que la constitution canadienne laissait dans l'impuissance d'agir les chefs du gouvernement qui admettaient qu'une injustice réelle avait été commise. D'autres ont pensé que les Pères de la Confédération, n'ont pas réalisé en cette occasion les espérances de justice impartiale qu'ils avaient tant promise au cours des débats, ils y auraient manqué tous les premiers. En tous cas, le désaveu par un parlement central en majorité anglais et protestant d'une loi éduca-

tionnelle passée par une législature anglaise et protestante est un geste que la constitution rend possible, mais qui ne s'est pas encore accompli depuis un demi-siècle de régime d'union fédérale.

Le gouvernement Mackenzie porté au pouvoir en 1873 dut se prononcer sur la question des Écoles du Nouveau-Brunswick. Il se refusa à amender la constitution fédérale sous prétexte que c'était poser un précédent dangereux. Il fut résolu de demander à la reine d'user de son influence pour réparer l'injustice commise. La Législature locale amenda sa loi de l'éducation en 1875, et la rendit moins exclusive des sentiments catholiques.

Septième province. — L'île du Prince-Édouard, qu'un système détestable de colonisation avait empêchée longtemps de se développer, était enfin parvenue à prendre rang parmi les provinces autonomes canadiennes et comme ses intérêts se confondaient avec ceux des autres provinces du golfe, elle demanda d'entrer dans la Confédération. L'île avait grandement souffert de l'obstination des lords propriétaires à concéder en toute propriété les terres que la couronne leur avait données gratuitement. Le gouvernement dut se rendre acquéreur du sol et indemniser ces richards accapareurs pour la plupart jamais venus au pays. Il fut accordé à la province six députés bien que sa population n'atteignit pas 100,000 habitants; elle nous donna en retour une dette de quatre millions, exigea un subside annuel de $30,000 plus une dot de $75,000. C'était pour elle une alliance avantageuse (1873).

Le premier transcontinental.—La Colombie britannique, on s'en souvient, avait mis comme condition essentielle de son entrée dans la Confédération la construction d'un chemin de fer devant relier la province aux populations de l'Est. Il fut décidé de confier cette entreprise à des capitalistes que le gouvernement aiderait d'un subside de 25 à 30 millions et d'une concession de 50 millions d'acres de terre. Sir Hugh Allan, président de la compagnie de navigation océanique Allan, pour contrebalancer la concurrence que le Grand-Tronc tendait à lui faire, se lança lui-même dans les entreprises de chemins

de fer. Il forma la compagnie du "Canada Pacific Railway" (1871). De son côté la province d'Ontario, qui craignait qu'un chemin de fer, reliant directement l'Ouest aux ports de l'Est, ne fût préjudiciable à ses intérêts, voulut au moins profiter des avantages immédiats de ce contrat et M. D. Macpherson obtint des lettres patentes pour l'"Inter-oceanic Railway". L'on reprochait à M. Allan d'avoir accepté du capital américain alors qu'on prétendait confier l'entreprise à des capitalistes canadiens; mais les millionnaires à cette époque n'étaient pas nombreux dans le pays et l'on pensa que les deux groupes de financiers réunis pourraient mener à bien ce grand projet. Ils ne purent cependant pas s'entendre.

Le scandale du Pacifique.—Déjà sous l'Union, les élections occasionnaient bien des dépenses; les candidats n'étaient pas toujours eux-mêmes dans une situation financière très solide et le parti auquel ils appartenaient était appelé à les aider dans leur campagne. Les partis avaient donc leurs amis bailleurs de fonds électoraux. Cette puissance occulte était encore considérée comme peu avouable. Aux élections générales de 1872 quelques partisans du gouvernement avaient, paraît-il, eu recours aux largesses de sir Hugh Allan—on n'en nommait pas d'autres—et cette conduite apparut aux adversaires du gouvernement comme entachée d'intérêt. La découverte de ce que l'on appelait une corruption électorale fit perdre plusieurs sièges aux conservateurs aux élections générales (29 juillet 1872).

Sir Georges-Étienne Cartier, auquel on reprochait sa tendance à l'opportunisme politique, fut défait par M. Jetté dans Montréal-Est. Riel lui céda son comté de Provencher dans le Manitoba. Rodolphe Laflamme et Honoré Mercier entraient tous deux dans l'arène politique où le dernier surtout devait jouer un certain rôle. Le parti conservateur gardait le pouvoir avec une majorité réduite et incertaine qui l'abandonna bientôt.

La Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique.—Le 19 février 1873 une nouvelle compagnie ayant été formée sous le nom de "Canadian Pacific

Railway" le gouvernement lui octroya des lettres patentes et lui accorda le contrat pour la construction du transcontinental.

Macpherson devait pour un temps du moins l'emporter sur son adversaire Allan. On avait donné à l'Ontario la prépondérance dans le bureau de direction de la nouvelle compagnie, alors que Allan et un seul de ses amis en faisaient partie. On prit soin également de rédiger la charte de manière à empêcher les Américains de s'emparer de l'entreprise. La compagnie allait se mettre à l'œuvre quand des complications nouvelles surgirent.

Crise politique.—Au cours de la session de 1873, un député libéral, M. Huntingdon souleva de nouveau le débat sur l'affaire du Pacifique et accusa le gouvernement d'avoir reçu de sir Hugh Allan de l'aide financière pour les récentes élections. Des lettres compromettantes établissaient même, disait-on, que l'argent était de provenance américaine. Huntingdon, qui conduisait la lutte avec vigueur, proposa de nommer un comité d'enquête pour éclaircir toute cette affaire de contrat du chemin de fer transcontinental. Un vote de parti fit rejeter la motion; mais le gouvernement s'était mis en trop mauvaise posture pour passer outre aux révélations si précises du député libéral. Sir John suggéra de confier toute cette affaire à un comité de la Chambre pouvant recevoir les témoignages assermentés. Cette manière de procéder fut déclarée "ultra vires" par le cabinet impérial. La session fut ajournée au 13 avril; le ministère s'était entendu avec le gouverneur pour proroger la Chambre ce jour-là et retarder probablement le règlement de l'affaire. Le jour venu, lord Dufferin, fidèle à la parole donnée à son cabinet, prorogea les Chambres; les libéraux s'abstinrent de se rendre au Sénat pour la cérémonie. Car le refus du gouverneur de suivre l'avis des ministres aurait équivalu selon Dufferin à un vote de non confiance dans ses aviseurs et c'eut été admettre, au moins implicitement, leur culpabilité avant qu'elle ne fût établie. Le cabinet nomma alors une commission royale composée de trois juges pour enquêter sur les accusations portées par Huntingdon; celuici compliqua l'imbroglio en refusant de comparaître de-

vant cette cour, dont la nomination lui paraissait partiale et attentatoire aux prérogatives du parlement.

II

GOUVERNEMENT LIBÉRAL

(1873-78)

Chute du ministère.—Le chef de l'opposition libérale, mit fin à ce scandale en proposant un vote de censure du ministère. La discussion qui suivit laissait assez prévoir le résultat du vote qui serait donné et le cabinet Macdonald donna sa démission sans attendre le verdict du parlement. Cette accusation spécifique portée contre l'honnêteté politique du gouvernement de sir John ne put être prouvée ni rejetée.

Le chef libéral fut appelé à former un cabinet, lequel fut souvent remanié durant les cinq ans de son existence laborieuse.

Ministres canadiens français.—Le gouvernement Macdonald, qui compta vingt-quatre ministres (1867-73), s'était adjoint quatre ministres canadiens français: sir Hector Langevin, sir Georges-Étienne Cartier, J. Charles Chapais et Théodore Robitaille. Le cabinet Mackenzie (1873-78) nous a donné huit ministres: sir Antoine-Aimé Dorion, Télesphore Fournier, Rodolphe Laflamme, Letellier de Saint-Just, C.-A.-P. Pelletier, Félix Geoffrion, Joseph Cauchon et Wilfrid Laurier.

Cartier.—Sir Georges-Étienne Cartier, que vingt-cinq ans de luttes parlementaires avaient usé, était passé en Europe pour refaire ses forces; il mourait à Londres le 20 mai 1873 à l'âge de cinquante-neuf ans. Le patriote de 1837 est monté au premier rang de la scène politique et durant un quart de siècle on peut dire qu'il a dirigé les destinées de son pays. Doué d'une activité merveilleuse, d'une énergie sans limite, il a accompli de grandes

œuvres. Si le succès est la mesure du mérite, on peut dire que Cartier est au premier rang de ceux qui ont bien mérité de la patrie. On dit qu'on lui doit la Confédération canadienne, et l'on en a fait son plus beau titre de gloire. L'opportunisme politique de l'homme de parti ne peut amoindrir l'œuvre de l'homme public qui a dépensé sa vie avec une grande sincérité au service de son pays. Cartier est l'artisan principal de la codification des lois canadiennes; il abolit aussi la tenure seigneuriale, il s'employa sans cependant y réussir complètement à consolider dans l'Acte de l'Amérique du Nord les droits acquis des minorités; mais l'histoire s'étonne parfois que cet homme d'État ait laissé sortir du pays des centaines de mille franco-canadiens sans rien faire ou à peu près pour les retenir: par une étrange contradiction Cartier, qui a dépensé le meilleur de sa vie à agrandir le Canada, a négligé l'œuvre essentielle de la colonisation; l'exode chaque année de milliers de Canadiens a eu lieu précisément aux jours de la splendeur de son gouvernement. Le nom de Cartier s'est identifié avec la politique canadienne, le développement du Canada dans l'Ouest, les entreprises nationales de chemin de fer, la codification des lois, mais ce grand nom n'est pas connu parmi les défricheurs du sol.

Alexandre Mackenzie.—Le parti conservateur, qui commandait la majorité, tomba dans la minorité après la chute du gouvernement. Le scrutin avait fait voir que le parti en avait perdu au dehors, et cette défection se continua en Chambre; Mackenzie fut à peu près assuré du vote libéral devenu prépondérant; la défection d'un jour était devenue permanente pour plusieurs.

Le gouvernement Mackenzie, ordonna de nouvelles élections en 1874 et l'électorat lui donna une très forte majorité; il prenait cependant le pouvoir à un moment difficile. La question du soulèvement des métis du Manitoba et celle du nouveau transcontinental ne pouvaient se régler sans soulever les préjugés ou les conflits d'intérêts.

Mackenzie, que son trava son énergie, avait fait passer du métier de maçon au poste de premier ministre

de son pays, n'était pas un meneur d'hommes comme Macdonald. Dans cet édifice national, que de nouveaux plans avaient si largement agrandi, il pouvait bien poser pierre sur pierre, monter étage sur étage, avec une grande sûreté d'exécution, mais il était moins capable d'en changer les plans, d'en imaginer des devis nouveaux, nécessités par un ensemble de matériaux modernes et des besoins toujours grandissants que les premiers tracés ne marquaient pas. C'était un maçon non un architecte. Les bases de l'édifice avaient été posées par l'Acte constitutionnel de 1867; le reste de la construction devait se faire selon les besoins présents et à venir. Il fallait construire pour longtemps.

Maintenant que les principes généraux touchant les problèmes d'ordre moral, social, religieux étaient à peu près établis, l'œuvre du gouvernement central devait porter davantage sur le développement économique du pays dans la finance, l'agriculture, le commerce et l'industrie. C'est maintenant le grand problème de la production et de la consommation qui se pose dans un pays grand comme l'Europe et dont la très faible population dispose de richesses naturelles innombrables.

Le Parti national.—L'on a vu sous l'Union comment le parti canadien, le parti libéral de l'époque avait, avec Lafontaine et Cartier, fait alliance avec les conservateurs du Haut-Canada. Il en était résulté le parti libéral-conservateur, devenu bientôt le parti conservateur. D'autre part, ceux qui avaient conservé leur allégeance libérale s'étaient alliés avec les clear grits de l'Ontario, et de cette alliance était sorti le parti franc libéral. Ce parti comprenait ceux qui continuaient sous le régime de l'Union l'œuvre de Papineau. Les chefs libéraux franco-canadiens avaient, nous l'avons vu, donné dans le mouvement libéral doctrinaire. Tous à peu près étaient membres de l'Institut canadien. L'autorité ecclésiastique ayant condamné l'Institut, ces chefs de groupe et le parti libéral tout entier, furent atteints par cette condamnation, et les libéraux canadiens eurent à souffrir longtemps de cette quasi-inféodation du parti libéral à l'école libérale française; pendant longtemps des influences diverses rendi-

rent le mot libéral synonyme de libertaire, presque de libre penseur. Il se forma alors au sein du parti un groupe de dissidents, qui ambitionna de réagir contre ce préjugé, qui avait pu naître de causes réelles aux beaux jours de l'Institut canadien, mais que l'on entretenait depuis sans beaucoup de raison au seul bénéfice du parti politique adverse. Un groupe de jeunes libéraux, que la triste expérience des anciens rendait plus clairvoyants, résolurent de donner au parti libéral une orientation moins compromettante en le dirigeant sur le seul terrain de la politique générale canadienne. Ils fondèrent alors le parti national et aux élections de 1872, ils firent la campagne avec un programme bien différent de celui des anciens. Ils furent assez forts pour défaire Cartier dans Montréal-Est. L'ancienne école libérale du temps de Dorion, Laflamme et Papin a presque disparu devant la nouvelle fondée par Lanctôt, Jetté, David, Laurier, Fabre et d'autres.

Plan nouveau.—Le changement de gouvernement avait fort ébranlé la confiance des financiers dans l'entreprise du transcontinental et la Compagnie canadienne du Pacifique déclara qu'elle ne pouvait trouver les fonds nécessaires pour exécuter son contrat et remit sa charte. Le gouvernement libéral se décida d'entreprendre lui-même la construction du chemin de fer, sur un plan nouveau. Il fut résolu d'utiliser sur le parcours projeté les grandes voies d'eau qui se trouvaient entre les Rocheuses et le fort Garry, entre le lac Supérieur et la baie Georgienne. C'était réduire la construction de la voie ferrée de 1,300 milles. Le parlement autorisa aussi la division de l'entreprise en quatre grandes sections avec terminus au lac Nipissing, au lac Supérieur, à la rivière Rouge, et au versant oriental des Rocheuses. Dans le cas où quelqu'une de ces sections fût donnée par contrat, l'on pouvait accorder $10,000 et un subside en terres de 20,000 acres par mille de chemin de fer et l'intérêt à 4% durant vingt-cinq ans sur les emprunts.

Difficultés de l'entreprise.—L'on a pu voir par les difficultés financières rencontrées jusqu'ici que la

construction d'un chemin de fer transcontinental était à cette époque une entreprise ardue. Les travaux d'arpentage et les calculs du génie civil démontrèrent tout ce que le projet offrait d'obstacles, de complications de toutes sortes. Il fallait percer des montagnes, multiplier les ponts, traverser un territoire inexploré sur des centaines de milles. C'était vraiment une œuvre colossale. Aussi lorsque la Colombie canadienne réclama énergiquement la réalisation du vaste projet en 1874, Edward Blake, l'un des chefs les plus éminents du parti libéral, se déclarait-il prêt à rendre à la province sa liberté plutôt que d'imposer un tel fardeau au gouvernement canadien. Lord Carnarvon, secrétaire des colonies, offrit d'agir comme arbitre entre le gouvernement canadien et celui de la Colombie. L'arrangement proposé par le ministre anglais comportait la construction immédiate d'une ligne de chemin de fer sur l'île de Vancouver et le parachèvement du transcontinental en 1890. Les deux gouvernements acceptèrent cette décision et la Chambre basse lui donna force de loi malgré l'opposition énergique d'Edward Blake; le projet devait s'échouer à la Chambre haute, où le parti au pouvoir n'était pas encore en grande faveur.

Influence officielle.—L'on prétend que lord Dufferin voulut se faire donner carte blanche par le premier ministre pour régler la question avec la province qui devenait de plus en plus exigeante. Ce service, peut-être utile en soi, pouvait créer un dangereux précédent et Mackenzie le refusa. Le gouverneur se rendit quand même en Colombie sous le couvert d'une visite officielle et démontra que vouloir parachever l'entreprise dans le temps déterminé et aux termes des conditions posées en 1871, c'était risquer l'avenir financier du pays. Cette ingérence du gouverneur ne pouvait plus être admise par le gouvernement.

Promesses d'amnistie.—Lord Carnarvon écrivait au gouverneur Dufferin qu'il était absolument hors de doute que l'évêque du Manitoba et les délégués du gouvernement provisoire avaient été mis sous l'impression que l'amnistie complète et sans restriction serait accordée

aux métis si ces derniers reconnaissaient l'autorité du gouvernement canadien. Mgr Taché, rappelé de Rome par Cartier et Macdonald pour user de son influence, qui était grande, auprès des métis, et les amener à l'allégeance nouvelle, avait formellement promis qu'une amnistie générale et entière serait accordée. L'évêque agissait bien au nom du gouvernement ; car il ne pouvait de lui-même faire de telles avances pour amener les métis à cesser toute opposition. Cartier était mort et Macdonald, que les élections de 1874 avaient définitivement placé dans l'opposition, ne voulut pas admettre que son gouvernement eût jamais fait de promesse aussi large. Bien qu'une enquête parlementaire eût établi qu'une amnistie générale avait été promise, le gouvernement libéral présenta en 1875 un projet d'amnistie pour tous les métis à l'exclusion de Riel et de Lépine. Tous deux étaient bannis pour cinq ans. Le gouvernement d'Alexandre Mackenzie motivait sa conduite par le refus de Macdonald d'admettre qu'il eût engagé sa parole ; les anciens détenteurs du pouvoir reprochaient au gouvernement son attitude envers ceux qu'ils tenaient pour rebelles. Les deux partis agissaient sous l'influence orangiste, ce pouvoir occulte toujours très actif dans les questions de race, de langue et de religion. L'on comprend les embarras que créait alors au gouvernement cette organisation, lorsqu'on sait que le gouvernement libéral d'Edward Blake avait dû mettre à prix la tête de Louis Riel, accusé de soulèvement, et que le lieutenant-gouverneur Archibald avait cependant appelé à son secours contre les Féniens. Lépine condamné à mort pour l'affaire Scott vit sa sentence commuée par Dufferin.

Projet de réciprocité.—Le refus dépité des Américains de renouveler le traité négocié par lord Elgin en 1854 jeta le désordre dans l'économie commerciale du pays. Les années qui suivirent furent des années d'incertitude, de malaise et de ralentissement commercial. On chercha à se créer des marchés aux Indes Occidentales et dans l'Amérique du Sud. Notre politique de tarif n'était pas encore bien établie ; l'on admettait généralement la politique de réciprocité commerciale.

En 1874 le gouvernement Mackenzie donna à George Brown des pouvoirs illimités pour négocier de concert avec sir Edward Thornton représentant de la Grande-Bretagne, un traité de réciprocité commerciale avec les États-Unis. Le Canada acceptait le libre-échange pour tous les produits naturels; quant aux produits manufacturés, ceux que la Grande-Bretagne ne mettaient pas elle-même sur nos marchés pourraient seuls entrer en franchise, les autres seraient soumis à un droit de douane. L'influence du gouvernement impérial devait être encore bien grande pour nous forcer à élever des murs aux frontières alors que toutes nos côtes restaient ouvertes à la marine marchande de l'Angleterre, dont la politique de libre-échange nous était guère favorable. L'indépendance économique pour laquelle Alexandre Galt avait tant combattu était loin d'être un fait accompli. Brown ouvrait toutes nos pêcheries pour 21 ans et donnait aux Américains l'usage de toutes nos voies de communications fluviales. Un projet de traité basé sur ces grandes lignes fut adopté par les représentants des deux pays. Mais la politique des États-Unis, dont une immigration intensive faisait chaque année davantage un pays industriel, tendait à ouvrir des marchés par tout l'univers aux produits de leurs manufactures fort nombreuses. Élever des barrières de douane à ces produits c'était les placer dans des conditions de concurrence désavantageuses sur notre marché et les avantages de réciprocité canado-américaine étant surtout pour nous ne devaient pas les tenter beaucoup. Le sénat américain, auquel le traité fut présenté aux derniers jours de la session, opposa une fin de non recevoir et le Canada dut chercher une autre orientation à sa politique économique. L'on avait trop compté sur les États-Unis, l'échec fit voir qu'il fallait compter sur nous-mêmes d'abord et avant tout.

Problème économique.—Il ne saurait y avoir dans l'économie politique d'un pays nouveau de principes absolus. Tant de facteurs divers concourent à l'ensemble de la vie que les différents systèmes ne peuvent guère s'appliquer dans toute leur rigueur et à l'exclusion les uns des autres. Il s'agit donc pour les gouvernants des

premières années de la Confédération de trouver plutôt quelque bonne formule combinant heureusement ce qui peut dans chacun des systèmes convenir aux besoins particuliers de notre vaste pays encore en pleine période de formation. Deux systèmes généraux se présentent alors à l'attention du gouvernement Mackenzie. **Système de protection**, qui consiste à frapper d'un droit d'entrée les produits de même nature que ceux qui se fabriquent au pays, il *est à l'avantage du producteur*, capital et ouvrier ; **système de libre-échange**, qui consiste à laisser entrer en franchise les produits dont on ne craint pas la concurrence pour nos propres produits sur nos marchés, *il profite au consommateur*.

Politique d'incertitude.—Sous le régime de l'Union et durant les premières années du régime fédératif, l'impôt sur les marchandises était plutôt considéré comme une source de revenus pour les besoins de l'administration publique. Mais la fédération des provinces, qui favorisa subitement le progrès matériel et le développement des industries, de l'agriculture et du commerce en général, mit au premier plan de la politique fédérale la question du tarif comme facteur essentiel de la vie économique. Aucun des partis cependant n'avait encore de politique bien arrêtée sur cette question du tarif.

Cependant le refus des États-Unis d'accepter la réciprocité que leur proposait le Canada fit voir l'inconvénient d'une politique mal définie et les partis reportèrent leur activité sur ce terrain encore inexploré.

Politique libérale.—En 1876 M. Laurier, qui était passé au rang des chefs de son parti, donnait en Chambre comme le prologue de la nouvelle politique douanière libérale. "Si l'on admet, disait-il, que le libre-échange doit être la politique ultime d'un pays, l'on ne peut nier qu'un système de protection est nécessaire à un pays nouveau pour atteindre le plein développement de ses ressources propres. Le plus obstiné des conservateurs doit reconnaitre que la liberté est la condition naturelle du commerce, comme le plus franc libéral admettra, que,

bien qu'il ne faille point élever un mur de Chine, pour séparer le pays du reste du monde, cependant il est sage et prudent d'établir aux frontières quelques forts détachés pour protéger le pays contre l'invasion étrangère". C'était de la politique protectionniste modérée. Le gouvernement Mackenzie semble avoir adopté cette manière de voir en proposant d'élever le tarif de quelques points sur certains articles.

Politique nationale.—Le chef conservateur, sir John Macdonald, qui était surtout un politicien de carrière et de tempérament, ne manqua pas de voir que l'état économique du pays demandait de la part de ses gouvernants plus que la politique d'atermoiement et de tâtonnement, pratiquée par Mackenzie. Il était homme à tirer parti de tout ce qui pouvait l'aider à reprendre le pouvoir ou à le lui conserver. Il se fit le champion d'un idéal bien défini. Il devint protectionniste. Le refus obstiné des États-Unis de nous favoriser en rien, leur politique de mur de Chine, et surtout le sentiment des capitalistes et des ouvriers canadiens lui avaient indiqué la nouvelle voie à suivre.

En mars 1878, il énonçait la politique protectionniste de son parti en proposant la résolution suivante: "Cette Chambre est d'opinion que le bien-être du Canada requiert l'adoption d'une politique nationale, qui, par un judicieux remaniement du tarif profitera à l'agriculture, à l'industrie, retiendra au pays des milliers de citoyens, aujourd'hui obligés de s'expatrier, empêchera le Canada d'être un marché à sacrifice et développera le commerce entre les provinces."

III

GOUVERNEMENT CONSERVATEUR

(1878-96)

Reprise du pouvoir.—Les élections de 1878 se firent surtout sur cette grande et importante question du tarif. Mackenzie, qui avait négligé l'étude sérieuse de ce problème et qui par conséquent n'avait pu se présenter au peuple avec un programme bien défini, fut renversé du pouvoir aux élections du 28 septembre. Macdonald remporta une victoire éclatante ; 146 conservateurs étaient élus contre 60 libéraux.

Le nouveau gouvernement se déclara franchement protectionniste et se mit aussitôt à l'œuvre ; il suréleva les barrières de douane, surtout à la frontière américaine, pour tous les produits que nos propres industries manufacturaient déjà ou pourraient bientôt fabriquer. Les événements ont prouvé que cette politique de protection de notre industrie manufacturière était venue à son heure tout comme une politique un peu différente adoptée vingt ans plus tard ajoutera encore à notre prospérité.

Le second problème à régler c'était le chemin de fer transcontinental ; le gouvernement y donna toute son attention.

Nouveau projet.—Sir Charles Tupper présenta au mois de mai 1879 un nouveau projet—c'était le troisième—au nom du gouvernement conservateur. La construction du chemin de fer serait confiée à une commission gouvernementale à laquelle il serait donné 100 millions d'acres de terre pour se procurer des fonds et dont les emprunts seraient garantis par le gouvernement impérial. Ce dernier refusa d'assumer une aussi lourde responsabilité ; c'était un nouveau retard. Il fut donc décidé de construire 125 milles de chemin de fer en Colombie en attendant le parachèvement du transcontinental. L'entreprise fut commencée, d'après ce plan ; mais une commission de surveillance fit rapport après deux ans

(1881) que les travaux coûtaient des sommes fabuleuses, que la nomination aux emplois et les contrats particuliers amenaient la corruption politique et que les travaux avançaient avec une extrême lenteur.

L'on avait essayé tous les systèmes, aucun n'avait réussi : compagnies privées, travaux publics, subsides fédéraux, commission indépendante. On en revint à l'idée première de confier l'entreprise à une compagnie privée avec le concours et l'aide du gouvernement.

Le dernier plan.—Au mois de septembre 1881, le gouvernement annonça qu'un contrat définitif avait été passé avec la Compagnie canadienne du Pacifique, formée de capitalistes français, anglais et américains. Ce puissant syndicat prenait à sa charge la construction complète du transcontinental d'un océan à l'autre aux conditions suivantes: un octroi de 25 millions en argent, 20 millions d'acres de terre divisés en sections carrées de 640 acres alternant avec des sections de pareille étendue des terres de la couronne et s'étendant sur 24 milles de profondeur de chaque côté de la voie ferrée; privilège exclusif durant 20 ans sur un territoire de 20 milles au sud du Pacifique sur tout son parcours; exemption de taxes générales et locales durant 20 ans. Le Compagnie promettait l'entier parachèvement de la voie ferrée pour le 1er mai 1891. Le gouvernement abandonnait à la Compagnie les tronçons déjà construits sur les points les plus difficiles du parcours. En plus de tous ces avantages, la Compagnie renouvela souvent des appels de secours au gouvernement durant toute la durée des travaux. L'homme à qui l'on est redevable du succès définitif de cette entreprise d'utilité nationale fut sir Donald Smith, devenu plus tard lord Strathcona qui y risqua sa fortune jusqu'au dernier sou et en fit véritablement l'œuvre de sa vie.

Une œuvre nationale.—Cette fois le projet fut réalisé au-delà de toutes prévisions et en novembre 1885 le chemin de fer canadien du Pacifique était complètement terminé, couvrant plus de 3,000 milles; l'immense territoire de l'Ouest, que les communications naturelles re-

liaient plutôt avec la République du sud, était pour toujours réuni aux vieilles provinces du Canada. L'on est aujourd'hui plutôt enclin de rejeter dans l'oubli les cris au scandale, les sacrifices en hommes, en argent et en terres quand l'on songe aux avantages sans nombre que notre pays a retirés de cette gigantesque entreprise due à l'initiative de sir Hugh Allan et au génie non moins entreprenant de cet Écossais, parti sans souliers de ses montagnes d'Écosse et que l'amour du travail et l'énergique volonté a conduit au parlement de Westminster, lord Strathcona.

L'insurrection du Nord-Ouest.—Le gouvernement canadien avait promis de donner aux métis du Manitoba chacun 240 acres de terre en compensation des dommages subis par suite des arpentages nouveaux. Les métis en dehors de la province avaient été oubliés dans cet arrangement et ils réclamaient auprès du gouvernement. Le Conseil d'administration des Territoires, l'évêque de Saint-Boniface et le commissaire enquêteur du gouvernement furent unanimes à soutenir les réclamations des métis. De son côté le parlement autorisa le gouvernement à prendre des mesures pour satisfaire les intéressés qui demandaient à peine 100,000 acres de terre. Après 15 ans d'attente, le soulèvement éclata parmi les métis et les sauvages du Nord-Ouest. Il en coûta au pays 7 millions en argent et 150 pertes de vie.

La rébellion.—Les métis envoyèrent une députation auprès de leur ancien chef, Louis Riel, qui vivait paisiblement dans l'état du Montana. Riel se rendit dans les Prairies en juillet 1884. Au mois de mars 1885 un gouvernement provisoire fut établi dans les Territoires. Une déclaration des droits des métis fut envoyée à Ottawa, qui refusa de traiter avec les rebelles et envoya des troupes pour réprimer ce soulèvement. Le général Middleton se rendit dans les Prairies à la tête de quelques bataillons de volontaires.

Le 26 mars Gabriel Dumont, l'un des chefs métis, défit le major Crosier, surintendant de la police du Nord-Ouest, à deux milles du Lac-au-Canard, il lui tua 14 hom-

mes et le força à se retirer. Le 3 avril les compagnons de Gros-Ours, chef sauvage en révolte, assassinèrent au Lac-à-la-Grenouille les pères oblats Marchand et Fafard et six autres personnes; le 24 Middleton eut un engagement à l'Anse-aux-Poissons avec les métis qui lui tuèrent 11 volontaires et en blessèrent 50. Le colonel Otter, chargé d'attaquer les sauvages de Poundmaker, à la réserve du Couteau-Fendu, engagea la bataille le 2 mai avec le chef indien, qui tua 8 hommes et en mit 20 autres hors de combat; il se retira à Battleford.

Enfin le 9 mai le général Middleton, avec le gros des régiments volontaires, attaqua les métis à Batoche le principal centre de résistance. Protégés par des tranchées, les compagnons de Riel et de Dumont résistèrent quatre jours aux soldats disciplinés du général canadien. Ils manquèrent enfin de munitions et Middleton se rendit maître de la place. Riel se livra trois jours après. Gros-Ours et Poundmaker déposèrent aussi les armes et furent faits prisonniers. Dumont s'enfuit aux États-Unis. L'insurrection était vaincue.

Riel fait prisonnier fut remis à la justice civile, accusé de haute trahison, trouvé coupable et pendu à Régina (16 nov. 1885). Sa réelle folie mystique l'avait exalté au point de le porter à se croire l'envoyé de Dieu pour la liberté des peuples. C'est à cette occasion que Macdonald aurait dit à Chapleau qui voulait gracier Riel: "Je le veux bien, mais demain nous aurons la guerre civile". Riel monta sur l'échafaud à la satisfaction des uns et au grand scandale des autres.

Politique protectionniste.—Après la chute du gouvernement Mackenzie en 1878, nous avons vu comment, le parti conservateur, dirigé par Macdonald, avait adopté une politique économique dite nationale, c'est-à-dire protectrice de l'industrie canadienne dans toutes ses branches. Les bouderies de Washington avaient décidé le gouvernement canadien à prendre les moyens d'empêcher la concurrence américaine sur nos marchés et de favoriser en même temps l'expansion de l'industrie; le but était juste et bon, mais les années qui suivirent démontrèrent qu'il ne suffit pas d'encourager le dévelop-

pement des fabriques, mais qu'il faut encore placer nos produits, et compenser par une augmentation proportionnelle du revenu l'excédant des charges que cette même protection occasionne au budget du consommateur. Autrement dit le peuple qui travaille doit retirer de son travail un surplus suffisant pour équilibrer au moins l'excédent de ses dépenses que les hauts tarifs élèvent nécessairement. Tel est le principe général; en pratique l'application de cette maxime se complique des relations du travail avec le capital et ce dernier ne manque pas toujours l'occasion de diriger à son avantage d'abord les meilleures lois protectionnistes. Quoi qu'il en soit, le Canada, dans la décade de 1880-90, n'avait pas encore vu tous les avantages de la politique dite nationale se réaliser et l'on se demandait si la voie suivie jusqu'alors était bien la meilleure.

L'on peut dire que tout le parti conservateur sous la forte emprise de Macdonald était à peu près unanime dans sa politique de haute protection de l'industrie productrice. Mais si l'on en croit sir John lui-même, les barrières aussi hautes que possible élevées à la frontière américaine avaient aussi pour but d'interdire au Canada les relations trop faciles, dangereuses pour son allégeance politique. Macdonald et les siens, semblaient croire que les rapports de commerce avec ses voisins entraîneraient bientôt le Canada dans la grande République et cela l'école impérialiste d'Angleterre, représentée ici par le groupe de la ligue de l'empire britannique, ne le voulait pas. Ce groupe déjà actif à cette époque avait moins pour devise le "Canada d'abord", que l'"Empire d'abord" et jetait à tous les vents l'idée d'une fédération impériale réunissant tous les dominions dans un parlement anglo-colonial.

L'École libérale.—Le parti libéral sous la direction de Mackenzie n'avait pas encore formulé de politique économique bien définie; lorsque Edward Blake en eut pris la direction en 1881, trois grandes écoles se formèrent dans ses rangs ayant chacune un système à base commune: l'abaissement des douanes avec le pays qui pouvait davantage nous favoriser de ses produits et

de ses marchés, autrement dit le pays qui pouvait davantage vendre et acheter chez nous, les États-Unis.

Les libéraux étaient maintenant unanimes à réclamer un changement de politique fiscale et une plus grande liberté de commerce avec les États-Unis. À la conférence des provinces tenue à Québec en 1887, ce principe fondamental des libéraux fut admis par la très grande majorité des délégués de toutes les classes du commerce et de la finance. L'École libérale préconisait trois systèmes différents.

L'union commerciale, lancée par Richard Cartwright, libéral éminent, était bien le système le plus répandu et le plus en faveur. Ce n'était pas celui des premiers chefs, mais celui d'une grande partie de la population, désireuse avant tout d'essayer d'un changement, la politique soi-disant nationale ayant créé du malaise. D'autres, allant moins loin peut-être, réclamaient la **réciprocité générale** de tous les produits, sir Oliver Mowat était à la tête de ce groupe qui devait survivre aux autres et faire adopter par tout le parti sa politique réciprocitaire grandement mitigée. Enfin Edward Blake, chef des libéraux de 1881 à 1887 favorisait tout simplement le **libre-échange** entre les deux pays. C'était l'école la plus avancée, et la plus en opposition avec celle des conservateurs.

Macdonald et ses amis ne s'attaquèrent pas au principe fondamental de la politique économique libérale, mais se jetèrent dans la lutte au cri de : "pas d'annexion". Pour eux le libre commerce avec les États voisins devait conduire à l'annexion. À cela les libéraux répondaient avec force que les avantages qu'apporterait la réciprocité commerciale feraient mieux aimer les institutions politiques qui nous les assureraient. D'ailleurs, disait-on, admettre que les avantages de la réciprocité feraient désirer l'union politique, c'était admettre que la politique libérale était bien celle qui amènerait la prospérité au pays. N'était-ce pas en effet reconnaître la valeur du principe à son mérite même? La position devenait difficile pour les protectionnistes à outrance; d'autre part cette image d'annexion pré-

sentée sous les couleurs les plus frappantes, devint pour plusieurs un épouvantail; les libéraux, taxés partout de desseins déloyaux envers la couronne, durent s'arrêter à un programme beaucoup moins large. On demanda simplement la réciprocité limitée à quelques produits et les conservateurs faisant des concessions voulurent ressusciter le traité de Washington de 1854. Les États-Unis s'y refusèrent et la politique protectionniste dut rester en vigueur.

Wilfrid Laurier.—Aux élections de 1887, les conservateurs furent maintenus au pouvoir par une majorité réduite; Edward Blake s'était retiré de l'arène politique et pour la première fois depuis la Confédération un Canadien français prit la direction du parti libéral. Wilfrid Laurier était en parlement depuis 1874. La politique indéfinie, vague, flottante de son parti ne lui avait pas permis de jouer jusque-là un rôle prépondérant, il fallait d'ailleurs à ce Français d'origine plus que des qualités ordinaires pour le porter au premier rang. Il y parvint en 1887; il ne lui fallut pas moins de neuf ans pour donner à son parti, languissant depuis quarante ans, une organisation homogène, une force agissante, la vie enfin. Les conservateurs ont pu parfois s'imposer au groupe français et catholique, les libéraux depuis Dorion, Laflamme, Mackenzie et Blake doivent s'appuyer sur les deux groupes d'origine différente qui composent ce pays et l'homme qui les dirige doit avoir des ressources infinies, des moyens d'action innombrables. Cette dualité d'appui, peut devenir une cause puissante d'union ou de désunion.

Sir John-A. Macdonald.—Le premier ministre du Canada mourut le 6 juin 1891. L'homme, qui gouverna le pays durant plus de 30 ans, fut sans contredit l'un des plus grands politiques que le Canada ait eus depuis la conquête. Macdonald était un habile conducteur d'hommes; s'il n'avait pas le génie des grandes innovations politiques, il avait très certainement l'acuité compréhensive des circonstances, des événements et des choses. Ce n'était pas un génie créateur, mais un génie

d'artisan de grande envergure. Durant tout le premier quart de siècle de la Confédération, l'on peut dire que le peuple du Canada fut largement inféodé à la politique de cet homme. C'était le plus libéral des conservateurs. Les hommes publics sortis de l'Union et passés à la Confédération sont un peu éclipsés par sa forte personnalité qui les dépassait tous en se servant de tous. Aussi le parti conservateur, qui gardera encore cependant le pouvoir durant cinq ans, a perdu son chef et quatre chefs nouveaux tentent en vain d'assumer cette succession.

Quatre ministères.—Ses successeurs sir John Abbott (16 juin 1891), sir John Thompson (25 nov. 1892), sir Mackenzie Bowell (21 déc. 1894), sir Charles Tupper (1er mai 1896), étaient tous assurément des hommes de valeur. Mais la personnalité de Macdonald s'était trop identifiée avec la politique d'alors pour permettre à tout autre de s'imposer aux hommes et aux choses du temps. D'ailleurs la question des écoles du Manitoba devenait menaçante; elle devait quatre ans plus tard faire perdre le pouvoir au politique pourtant habile et puissant qu'était sir Charles Tupper.

Durant ces cinq années, il se fit quarante-cinq changements dans le ministère fédéral.

Les pêcheries de Behring.—Les Américains, qui avaient acheté de la Russie le territoire de l'Alaska en 1867, prétendaient nous fermer l'accès aux pêcheries du phoque dans la mer de Behring. La compagnie américaine des pêcheries de l'Alaska s'empara même de quelques vaisseaux de pêche anglais et le différend menaçait de soulever des complications sérieuses. Enfin en 1893, une commission internationale de six membres se réunit à Paris pour discuter des intérêts en cause et la décision de ce tribunal d'arbitrage fut rendue en faveur des prétentions canadiennes.

Écoles du Manitoba.—Un quart de siècle n'était pas écoulé depuis la fondation du Canada fédératif que ceux qui s'étaient opposés à la venue des Canadiens français dans l'Ouest, éprouvèrent les malheureux résultats de leur politique imprévoyante. Les Anglais, autrement

bien avisés, avaient su diriger de ce côté une immigration constante des leurs et les catholiques étaient bientôt passés dans le groupe de la minorité toujours plus faible en raison de l'accroissement du groupe adverse.

C'est alors qu'en 1890 le gouvernement libéral du Manitoba fit adopter par le parlement provincial une loi de l'instrution publique, qui supprimait de fait les écoles confessionnelles établies avant et depuis la constitution provinciale du Manitoba (1870). Les catholiques, se prévalant du droit de désaveu par le gouvernement central de toute loi provinciale contraire aux droits scolaires reconnus aux minorités lors de la Confédération, portèrent leur cause devant le gouverneur général en conseil. Ils attaquèrent également devant les tribunaux la légalité constitutionnelle de la loi et le Conseil privé jugea en dernier ressort que la loi, légale et valide en soi, pouvait être désavouée par le parlement canadien. Le gouvernement central adopta les vues des catholiques et mit en demeure le gouvernement Greenway de modifier sa loi en conséquence. Le gouvernement provincial n'en fit rien et après bien des tergiversations, le ministère Bowell réunit le parlement canadien pour lui soumettre une loi libératrice.

Une crise se produisit au sein même du ministère et sept ministres offrirent leur démission (7 janvier 1896). Le parti libéral avait dès lors adopté une ligne de conduite différente et promettait de régler la question par des voies de conciliation et de compromission. Le parlement, avant d'avoir pu se prononcer définitivement fut dissous, son terme d'office étant expiré et Bowell céda la place à sir Charles Tupper, rappelé d'Angleterre pour prendre la direction du parti conservateur en désarroi. Les élections générales eurent lieu deux mois après (juin 1896).

Les chefs catholiques, qui avaient mis toutes leurs espérances dans l'efficacité d'une loi "remédiatrice", s'étaient trouvés forcément unis au parti conservateur et par là même jetés en pleine lutte politique, en faveur d'un parti dirigé par un Anglais protestant, et contre le parti libéral qui avait à sa tête Wilfrid Laurier. À cette anomalie s'ajoutait encore la perspective non moins anormale de

voir les plus purs tories orangistes se ranger sous la bannière libérale. Le spectacle ne manquait pas d'être intéressant. La lutte électorale se fit au milieu des préjugés de toutes sortes. Pour un temps, en certains milieux, les libéraux apparurent sous les couleurs les plus fantastiques; on était revenu au temps des " bleus " et des " rouges " de Macdonald et de Dorion. La tempête se calma et le parti libéral fut porté au pouvoir après 18 ans passés dans l'opposition.

IV

GOUVERNEMENT LIBÉRAL

(1896-1911)

Les élections de 1896.—La question des écoles du Manitoba, la plus importante de celles qui étaient soumises à l'électorat canadien, ne fut cependant pas le seul facteur de la victoire libérale de 1896. Le parti conservateur, longtemps dominé par la haute personnalité de Macdonald, s'était comme effrité sous les quatre ministères qui suivirent tandis que le groupe libéral au contraire s'était renforcé de personnalités puissantes : Tarte, Blair, Fitzpatrick, Aylesworth, Lemieux, Sifton étaient des lieutenants dignes du chef. D'autre part la politique fiscale protectionniste des conservateurs était depuis longtemps en vigueur et dans l'ordre économique comme dans tous les genres d'activité, la stabilité constante use les énergies, alors que les changements en provoquent de nouvelles. Le parti libéral prit le pouvoir dans des circonstances particulièrement favorables, le régime défunt avait vieilli, des hommes nouveaux avaient donc grande chance de succès.

Un compromis.—Le gouvernement Laurier se mit aussitôt à l'œuvre et rouvrit la question des écoles du Manitoba avec le gouvernement provincial. Il était difficile d'obtenir tout ce que demandaient les chefs catho-

liques, mais les deux gouvernements libéraux en arrivèrent à un compromis qui ne parut guère satisfaisant aux catholiques, mais dont ils durent se contenter pour lors; il était reconnu aux minorités le droit d'enseignement religieux dans les écoles à une certaine heure du jour, et le droit de choisir les principaux livres de classes; le gouvernement devait aussi leur accorder une gratification annuelle pour le soutien de ces écoles.

Les malentendus, soulevés durant la campagne électorale, étaient parvenus à la connaissance du Saint-Siège, qui envoya Mgr Merry del Val enquêter sur la situation. Léon XIII dans la lettre encyclique *Affari vos* conseilla d'accepter le nouveau *modus vivendi* tout en reconnaissant la justice des droits réclamés. Cette mesure disciplinaire fut diversement interprétée, mais les réclamations se firent moins vives. Les catholiques du Manitoba en maints endroits soutiennent leurs écoles séparées par leurs contributions volontaires alors qu'ils aident par l'impôt au soutien des écoles publiques qu'ils ne fréquentent pas.

Question de l'Alaska.—Les lignes frontières en Alaska entre les possessions britanniques et le territoire de la Russie avaient été marquées en 1825. La partie du territoire russe, vendue aux États-Unis en 1867, s'étendait entre le détroit de Behring et le 141° de longitude et se continuait le long de la côte vers le sud-est jusqu'à l'île du Prince de Galles. Ce littoral russe devenu américain pénétrait dans les terres canadiennes jusqu'à dix milles marins de la côte.

Lorsqu'en 1896 des gisements aurifères furent découverts en territoire canadien, dans cette partie de l'Alaska appelée aujourd'hui le Yukon, les Américains soulevèrent la question des frontières de l'Alaska et prétendirent à contrôler les avenues conduisant au Klondyke. Le traité de Washington de 1871 accordait cependant la libre navigation aux deux pays sur les rivières Yukon, Porcupine et Stikine. L'on fit plusieurs tentatives pour en arriver à un arrangement; mais ce n'est qu'en 1903 que l'affaire fut confiée à un tribunal d'arbitrage, composé de trois Américains, de deux Canadiens et du juge en chef de l'Angleterre.

Les Américains prétendirent que les dix milles marins devaient suivre les sinuosités de toutes les baies, dont quelques-unes pénètrent profondément dans les terres Ils obtinrent presque tout ce qu'ils exigèrent, car l'arbitre anglais se rangea de leur côté. Le président Roosevelt considéra la victoire de ses représentants comme le plus grand succès diplomatique du siècle.

Sir Wilfrid Laurier fut d'avis que désormais le Canada devait prendre en mains ses intérêts diplomatiques.

Le Grand-Tronc-Pacifique. — La construction du chemin de fer canadien du Pacifique était une entreprise gigantesque pour l'époque. C'était en quelque sorte une œuvre de génie. Une autre du même genre devait s'accomplir quelques années plus tard sous le gouvernement Laurier. Vers 1900 l'idée fut lancée d'un nouveau transcontinental reliant par voie ferrée les deux grands Océans. Cette fois l'initiative était prise par la Compagnie du Grand-Tronc qui ambitionnait de prendre sa part dans le développement de l'Ouest et faire concurrence à la Compagnie canadienne du Pacifique. L'entreprise fut donc décidée en principe, il restait à déterminer le tracé et les moyens de construction. De nos jours la question des transports est devenue d'une importance capitale pour notre pays, dont l'immense étendue n'a d'égale que sa capacité de production sans limites. Le problème se complique de la rapidité et des taux des transports.

Israël Tarte, dont la vaste compréhension embrassait les problèmes les plus ardus, favorisait la création d'un transcontinental, qui se ferait par voie d'eau à partir des grands Lacs jusqu'au Golfe en reliant les Lacs par les canaux Welland et de la Baie Georgienne. C'était le système de transport le plus économique mais aussi le plus lent. On s'arrêta plutôt au principe de l'économie du temps et l'on fixa le tracé plus au nord coupant les provinces dans leurs parties septentrionales, traversant des régions encore inexplorées. Le fleuve Saint-Laurent était bien le plus fort obstacle dans l'accomplissement de ce projet nouveau et il a fallu quinze ans pour jeter sur les deux rives un pont de 3,000 pieds soutenu seulement par deux pilliers monstres où s'arc-boute l'arche centrale

de 1,300 pieds et dont le tablier s'élève à 45 mètres au-dessus du fleuve. Le gouvernement prit à sa charge la construction du fameux pont de Québec et de tout le réseau à l'est de Winnipeg. C'est aujourd'hui un fait accompli.

Nouvelles provinces. — Le troisième parlement libéral élu en 1904 fut saisi de la question d'établir dans les territoires du Nord-Ouest, deux nouvelles provinces canadiennes. La politique d'immigration intense, inaugurée pour ainsi dire par le gouvernement Laurier, avait amené dans les territoires près d'un million d'hommes, et l'administration par un conseil relevant d'Ottawa ne répondait plus aux besoins des temps nouveaux. Il fut donc décidé de tailler dans le vaste domaine de l'Ouest deux nouvelles provinces, la Saskatchewan et l'Alberta, délimitées toutes deux en rectangles longitudinaux du 49° au 60° de latitude.

Deux questions importantes soulevèrent une très vive discussion à la session de 1905. Dans le dessein d'éviter pour l'avenir les difficultés scolaires du Nouveau-Brunswick (1872) et du Manitoba (1890), sir Wilfrid Laurier, qui présenta la loi à l'approbation des Chambres, avait dans une clause inséré le droit des minorités à leurs écoles séparées.

Le parti conservateur anglais, renversé en 1896 sur la question du Manitoba, ne parut pas disposé, étant dans l'opposition, à sacrifier encore cette fois au principe de ces écoles ; quelques libéraux anglais semblaient aussi tout prêts à voter contre leur parti sur cette question. Devant cette opposition décidée, le gouvernement amenda son projet de loi de manière à concéder aux minorités des nouvelles provinces un minimum de droits, que la majorité libérale était disposée à accepter. M. Henri Bourassa et quelques autres députés libéraux canadiens français se séparèrent alors de leur parti. M. Bourassa se fit le défenseur de l'école séparée, pour laquelle il revendiqua l'autonomie intégrale. La loi fut votée telle qu'amendée.

La question des terres de la couronne souleva également une discussion importante ; les nouvelles pro-

Le Canada fédératif.

vinces prétendaient à l'administration de tout le territoire alors que le gouvernement fédéral voulait en garder la disposition et la gérance. Le premier ministre déclara que jamais il ne céderait sur ce point et qu'il n'abandonnerait pas aux provinces nouvelles la propriété des biens de la couronne qui appartenaient au Canada tout entier. L'expérience venait en effet de prouver à l'éminent homme d'État que les territoires de colonisation étaient un atout puissant dans le jeu de la politique fédérale. Il lui avait bien servi à obtenir quelques bonnes concessions pour les catholiques du gouvernement manitobain qui profitait de la création des nouvelles provinces pour reculer ses frontières plus au nord.

Diplomates impérialistes.—Il fut un temps, à la fin du régime unitaire et au commencement du gouvernement fédératif, où l'Angleterre, sans être sans doute ouvertement favorable à l'indépendance du Canada, aurait probablement pu trouver des motifs fort admissibles de ne pas trop chicaner sur le fait accompli, si les circonstances avaient favorisé cet événement. Mais ce sentiment fut de courte durée et il semble bien que la formation rapide de l'empire allemand et le grand coup de Bismarck contre la France en 1870 aient porté l'Angleterre à consolider davantage l'union des dominions avec le royaume insulaire pour mieux assurer la survivance de l'empire britannique.

L'Angleterre envoya pour représenter la couronne impériale au Canada des hommes de haute naissance ou de valeur incontestable tels le marquis de Lorne, le comte Grey, le duc de Connaught. Des hommes d'État comme Chamberlain, mettaient déjà de l'avant l'idée d'une fédération impériale, mais le but ultime était encore éloigné et il parut à tous prématuré de laisser même entrevoir cela. L'on voulut pour le moment d'un impérialisme moins avancé. L'on se contenterait d'une participation quelconque en apparence volontaire et libre à la politique impériale.

La guerre Sud-Africaine. — Jusque-là l'idée d'une politique impérialiste, bien que gagnant du terrain

parmi l'élément anglo-canadien, n'avait pas encore trouvé moyen de pénétrer dans le domaine des choses réelles. La guerre, qui éclata entre l'Angleterre et les républiques du Transvaal et de l'Orange (1899), parut aux impérialisants une occasion favorable d'amener les successeurs des réformistes de Mackenzie, des patriotes de Papineau, des radicaux de Dorion, à engager le Canada à aider l'Angleterre dans une guerre où notre pays n'avait aucun intérêt particulier en jeu. L'essai fut tenté avec succès et le gouvernement libéral de sir Wilfrid Laurier décida d'envoyer au Transvaal des contingents de volontaires canadiens. Le précédent, que le gouvernement se défendait fort de poser pour l'avenir, était de fait bel et bien posé.

Un premier contingent de 1,300 hommes s'embarqua à Québec au mois d'octobre 1899; un second de 1,000 soldats le suivit bientôt. Lord Strathcona avait aussi organisé un détachement de 600 hommes. Nos soldats là-bas ne furent pas inférieurs aux soldats de la Grande-Bretagne. La guerre ne fut pas de longue durée et les Boërs durent se soumettre à l'Angleterre.

A leur retour au pays en 1901 nos soldats furent fêtés presque à l'égal des conquérants des temps anciens et l'on éleva des monuments à la mémoire de ceux qui étaient morts là-bas.

La loi navale.—Après une campagne active de quarante ans conduite dans tous les milieux sociaux du Canada, la politique impérialiste avait pénétré chez nous assez profondément pour que nos hommes publics dussent s'en occuper. Notre politique générale perdait de son indépendance en perdant de son caractère national et le pays devenait bien le pays d'empire rêvé par Milnes cent ans auparavant. Le gouvernement Laurier, qui avait jusque-là résisté à ce courant, ne put davantage ignorer les exigences que l'esprit nouveau avait créées au sein de l'élément anglais, et le groupe français du parti libéral se laissa emporter dans la voie de cette politique nouvelle.

Le parlement, appelé à la session de 1909 à se prononcer sur la question de savoir dans quelle mesure le Canada devait participer à la politique impériale, posa

presque à l'unanimité le principe d'une participation active aux intérêts militaires de l'empire. Se basant sur cette déclaration, sir Wilfrid Laurier donna au principe une application qui lui parut conforme aux exigences des impérialistes et qui paraissait conserver au Canada le plus d'autonomie possible. Il présenta son projet de loi navale pour la création d'une marine canadienne que le Canada pourrait à l'occasion mettre à la disposition de l'empire. Il se fit par tout le pays une campagne fort active contre toute participation du Canada aux guerres de l'empire et le cri général dans la province de Québec fut: " à bas la marine Laurier".

M. Bourassa se fit le champion de cette politique abstentionniste et déclara que le Canada, n'avant rien à voir dans la politique impériale ne pouvait être tenu de coopérer à sa défense par les armes à travers le monde.

Les tenants de la politique nationale exclusive formèrent le mouvement nationaliste qui se recruta surtout parmi les Canadiens d'origine française, mais plusieurs Canadiens d'origine anglaise ou écossaise en firent aussi partie. Quoi qu'il en soit, la loi navale fut votée par les Chambres et un commencement de marine canadienne fut exécuté.

La réciprocité.—Après leur dernier succès, pourtant plus apparent que réel, les impérialistes purent croire que le Canada était bel et bien entré dans leur mouvement; une question de tarif surgit qui parut mettre en danger l'œuvre déjà si avancée. L'on se souvient que M. Laurier, dès 1876, alors que son parti n'avait pas encore de politique douanière reconnue, penchait plutôt vers une certaine liberté du commerce ou tout au moins une politique préférentielle envers l'Angleterre. Le gouvernement libéral d'alors avait même tenté mais sans succès de conclure un traité de réciprocité avec les États-Unis. De nouveau au pouvoir en 1896, il adopta une politique d'abaissement des droits et un tarif de faveur pour l'Angleterre. La grande prospérité qui coïncida avec ces changements firent penser que le Canada était entré dans la voie économique qui lui convenait. Cette expérience heureuse et aussi peut-être la pensée qu'un rajustement

économique ferait oublier un peu la question navale et retarderait de nouvelles tentatives des impérialisants, portèrent le gouvernement à négocier un traité de réciprocité avec les États-Unis. Ce traité à vrai dire était loin du libre-échange, il ne s'appliquait qu'à quelques produits manufacturés et agricoles. Le gouvernement de Washington fit bon accueil à M. Fielding, ministre des finances, et parut tout disposé à abaisser ses barrières. Le traité de réciprocité fut définitivement conclu entre les deux pays. Pour la première fois le Canada traitait de nation à nation sans le concours de la mère patrie.

V

GOUVERNEMENT CONSERVATEUR

(1911-17)

Défaite des libéraux.—Les libéraux décidèrent d'en appeler au peuple sur la question de réciprocité canado-américaine. Le parti conservateur était plus fort sur ce terrain que sur tout autre et à la dernière session (1911), il avait fait une lutte inlassable au projet ministériel. D'autre part le mouvement nationaliste s'était fort répandu surtout dans la province de Québec. Dans cette province la question de réciprocité perdit de son importance devant celle de la marine de guerre. La campagne électorale fut conduite presqu'entièrement sur la loi de la marine, que les candidats nationalistes s'engageaient tous à faire rappeler.

Dans Ontario et les autres provinces la réciprocité était au premier plan dans la campagne électorale; et comme en 1878 les libéraux furent dénoncés comme déloyaux. Le traité de réciprocité en 1854 avait assuré au pays des avantages que Macdonald avait en vain essayé de conserver, les changements douaniers de 1897 avaient aussi amené une grande prospérité commerciale, mais cette fois la vague impérialiste fit oublier ces deux précédents

heureux. Le gouvernement libéral fut renversé et les conservateurs, aidés de 25 votes nationalistes québécois, reprenaient le pouvoir; M .Robert Laird Borden devint premier ministre.

Partage de territoire.—Dès la session de 1912 le gouvernement Borden, se rendant aux sollicitations des provinces de l'Ouest, présenta un projet de loi pour reculer vers le nord les limites de ces provinces ainsi que celles d'Ontario et de Québec. Cette dernière province fut agrandie de tout le territoire de l'Ungava jusqu'au Labrador. La question des écoles fut rouverte encore une fois pour les provinces des Prairies; mais le parti conservateur, qui se souvenait sans doute de son expérience (1896), n'était pas disposé à sacrifier encore cette fois son existence pour l'avantage de la minorité qui réclamait pour les territoires annexés les écoles séparées. Le gouvernement défunt, qui avait mis en doute le principe coercitif du bill "remédiateur" de 1896, ne pouvait guère admettre et défendre aujourd'hui ce même principe; de sorte qu'il ne restait que les quelques indépendants et les nationalistes qui pouvaient librement réclamer au nom de la minorité. Ce fut la première épreuve à laquelle fut soumise leur allégeance politique; ils passèrent du côté du pouvoir, à l'exception de M. Monk et de quelques autres. M. Monk était une personnalité marquante au sein même du cabinet; il était ministre des travaux publics. Ne pouvant ni ne voulant voter avec le gouvernement, il préféra donner sa démission. Aucun de ses collègues ne le suivit dans cette voie. La loi scolaire fut donc passée comme le voulait le gouvernement avec un minimum d'avantages pour les catholiques du Nord-Ouest, qui ont à peu près essayé de tous les moyens constitutionnels à leur disposition pour assurer l'existence légale de leurs écoles séparées que la majorité anglaise protestante refuse de reconnaître.

Les 30 millions.—Le parti conservateur, qui avait voté avec le parti libéral le principe de participation à la défense de l'empire, n'avait pourtant pas approuvé la politique du gouvernement précédent qui avait fondé une

marine canadienne en conformité avec le principe posé en 1909. Arrivé au pouvoir, il ne crut pas devoir rappeler la loi Laurier comme quelques-uns s'y étaient engagés, mais il décida de faire à la mère patrie un don de 30 millions. M. Borden, qui était passé en Angleterre en 1912, en était revenu, convaincu paraît-il qu'il y avait danger d'une guerre avec l'Allemagne et qu'il fallait faire quelque chose pour l'empire. Cette politique nouvelle de contribution directe tout comme la marine Laurier fut combattue par les nationalistes qui s'étaient attaqués au principe même posé en 1909. L'on était alors sous l'impression que l'une ou l'autre forme de contribution à la défense impériale n'était qu'une manœuvre des impérialisants pour amener le Canada à la fédération des colonies avec la Grande-Bretagne.

Les nationalistes avaient une toute autre politique. Ils rejetaient l'idée de toute contribution directe ou indirecte à la défense de l'empire en dehors des limites du Canada ou tout au moins l'imposition d'une telle contribution sans une consultation populaire. Ils ne rejetaient pourtant pas l'idée de venir en aide à l'Angleterre de quelque manière ; mais pour eux, la forme la plus efficace et la mieux porportionnée à nos moyens c'était de développer le plus possible notre production agricole et même manufacturière en conservant ici pour le rendre plus fructueux tout notre capital en hommes et en argent.

La guerre.—Marine Laurier, contribution Borden, étaient deux manifestations de l'impérialisme qui agitait partout le spectre du péril allemand que l'on disait à nos portes. Personne ne paraissait au juste en connaître toute l'imminence, lorsque tout à coup il se dressa devant nous terrible et menaçant. L'Allemagne, poussée depuis 40 ans dans la voie du militarisme, ambitionnait de démontrer au monde sa puissance de destruction.

Un étudiant serbe avait assassiné le prince héritier Ferdinand d'Autriche à Sarajevo au mois de juillet 1914. L'Allemagne profita de l'incident pour provoquer la guerre entre la Serbie et l'Autriche puis entre toutes les grandes nations de l'Europe.

L'empereur d'Autriche, François-Joseph, qui avait traî-

né son long règne de 70 ans à travers toutes les misères humaines, mêlées de scandales et de sang, ne sut pas résister aux influences germaniques dont il faisait le jeu, et, d'une main criminelle, après avoir refusé toutes les satisfactions raisonnables qu'offrait la Serbie, il signa le décret qui allait déchaîner la guerre la plus effroyable que l'univers ait connue. L'Allemagne son alliée et la principale instigatrice de cette entreprise criminelle déclara à son tour la guerre à la Russie et à la France. Au mépris d'un traité consacrant la neutralité de la Belgique, elle envahit ce pays et celui du Luxembourg pour atteindre le territoire français. L'Angleterre, partie à ce traité et réalisant bien que la vague germanique ne s'arrêterait pas dans les Flandres ou en France, déclara la guerre à l'empire teuton et l'on peut dire que le 2 août 1914 toute l'Europe était en guerre par la volonté de l'Allemagne. Le problème de notre participation aux guerres de l'empire se posait cette fois dans toute son acuité.

Le Canada en guerre.—M. Fielding, ministre des finances dans le gouvernement Laurier, avait déjà déclaré en Chambre au cours du débat sur la question navale que lorsque la Grande-Bretagne est en guerre le Canada est aussi en guerre. Jamais notre dépendance coloniale n'avait été aussi franchement admise, dans le parlement canadien, surtout par un ministre de la couronne. L'affirmation presque officielle d'un pareil principe ne fut pas contredite par le chef du cabinet libéral; les conservateurs, qui étaient au pouvoir au moment de la déclaration de la guerre, restaient libres d'appliquer le principe jusque dans ses ultimes conséquences. Nous étions donc en guerre pour de bon. La France étant unie à l'Angleterre, les divers éléments ethniques n'avaient pas à chicaner sur le principe de l'aide à l'empire; restait à déterminer la manière de participer à cette guerre. Tous nos hommes publics, qui pouvaient de leur vote déterminer ce mode de participation, se prononcèrent pour la participation en hommes. Il y eut trêve des partis à la première session qui suivit et le parlement donna pour ainsi dire carte blanche au gouvernement.

VI

GOUVERNEMENT UNIONISTE

(1917...)

Unionisme et conscription.—Par le système d'enrôlement volontaire 400,000 hommes furent envoyés sous les drapeaux et, le chef du cabinet M. Borden ayant promis de porter l'armée canadienne à un demi-million, la loi de conscription fut votée par les Chambres malgré l'opposition des libéraux qui demandaient le référendum populaire sur cette question. Un fort contingent de libéraux anglais avaient voté pour la conscription. Les conservateurs crurent que l'occasion était bonne de renouveler l'alliance libérale-conservatrice de Macdonald-Cartier; mais M. Borden ne put réussir à faire entrer dans la coalition le chef libéral, sir Wilfrid Laurier, ni aucun de ses partisans canadiens français; plusieurs députés libéraux anglais passèrent seuls à l'unionisme et entrèrent dans le cabinet d'union.

On eut alors un gouvernement unioniste comme en Angleterre et le nouveau gouvernement se présenta devant le peuple sous la bannière unioniste-conscriptionniste. Les nouveaux alliés balayèrent les provinces de l'Ouest, prirent une énorme majorité dans Ontario, se partagèrent avec les francs libéraux, les provinces maritimes, mais n'élurent que 3 députés sur 65 dans le vieux Québec. Pas un seul canadien français unioniste ne fut élu et les deux ministres unionistes qui représentaient le plus ancien élément de ce pays, furent aussi défaits. Le vote conscriptionniste était en raison inverse de l'ancienneté des groupes ethniques dans chacune des neuf provinces.

Session de 1918.—Le nouveau parlement se réunit en mars 1918. Le gouvernement avait une majorité de 80 sur 230 députés. Dans ces conditions l'opposition aux mesures du gouvernement unioniste ne pouvait être bien efficace. Presque toute la législation porta sur des me-

sures de guerre entre autres l'achat du chemin de fer transcontinental du Canadien-Nord au prix global de 600 millions, Cette mesure souleva une vive discussion, mais passa quand même. Le parlement vota aussi une loi générale défendant la fabrication et la vente des boissons pour toute la durée de la guerre. La loi de conscription a permis de compléter les cadres de l'armée canadienne en Europe. Le gouvernement par des arrêtés-en-conseil en a modifié plusieurs fois les dispositions ; et les cultivateurs d'Ontario ont pris l'initiative d'un mouvement pour en restreindre l'application, plus de 5,000 furent délégués auprès du gouvernement dans ce but en 1918.

La politique du gouvernement tend aujourd'hui à nationaliser les entreprises de chemins de fer.

Convention libérale.—Le parti libéral, dirigé depuis la mort de sir Wilfrid par M. D.-D. Mackenzie, s'est réuni en convention dans la capitale du 5 au 7 août 1919. Un millier de délégués, venus de toutes les provinces et ayant à leur tête huit premiers ministres provinciaux, ont arrêté un programme politique dont les dispositions douanières marquent la tendance du parti à un abaissement du tarif.

La convention a donné un nouveau chef au parti libéral, M. W.-L. Mackenzie-King, petit-fils de William-Lyon Mackenzie, le chef des libéraux-réformistes du Haut-Canada sous le régime constitutionnel.

Sir Wilfrid Laurier.—Sir Wilfrid Laurier était né à Saint-Lin des Laurentides le 20 novembre 1841. Il fit ses études classiques au collège de L'Assomption et ses études de droit à l'université McGill. En 1874 il entrait dans la politique fédérale et en 1887 il succédait à Edward Blake comme chef du parti libéral, lequel il devait conduire au pouvoir en 1896. Le gouvernement Laurier dura quinze ans.

Durant 22 ans, (1874-96) Laurier s'employa comme partisan ou comme chef à consolider dans le parti libéral les éléments divers que ses prédécesseurs Blake, Mackenzie, Dorion, Brown et Lafontaine n'avaient pu fon-

dre dans un alliage distinct et surtout durable. Lorsqu'il prit le pouvoir en juin 1896, le parti libéral était composé d'éléments d'origines diverses mais fondus en un tout homogène parfaitement organisé, c'était l'œuvre de Wilfrid Laurier, chef de parti.

Comme chef de gouvernement la carrière politique de l'éminent homme d'État canadien de l'époque contemporaine a été traversée par une succession d'événements, qui devaient provoquer des contestations et des luttes de partis, des conflits de race et de religion: question des *Écoles du Manitoba* (1896), qui souleva tant d'animosité à travers tout le pays; *tarif de faveur* pour le commerce anglais (1897); construction du *transcontinental* (1900); établissement des provinces de l'Ouest, qui rouvrit la question des *Écoles séparées* (1905); question des *Écoles bilingues* d'Ontario (1908); *colonisation intensive* et *cosmopolite* dans l'Ouest (1897-1910); tentatives de *réciprocité* commerciale canado-américaine (1911), si mal vue des manufacturiers canadiens; enfin l'*Impérialisme* sous toutes ses manifestations successives: guerre sud-africaine, campagne de lord Grey, conférence de Londres 1907, loi navale 1909-10, voilà autant de problèmes d'ordre économique, politique ou social, encore compliqués de la multiplicité des races, de la diversité des religions, de la divergence des intérêts en cause.

À travers toutes ces complications, Laurier n'ambitionne qu'un idéal, promouvoir et consolider l'entente cordiale entre les groupes ethniques du pays afin de rendre la coopération des forces convergentes la plus efficace possible dans l'œuvre de construction nationale. Il resta toujours convaincu que tous et chacun pouvaient travailler à leur propre prospérité sans nuire à celle des autres.

De nouveau dans l'opposition (1911-19), Laurier fut mêlé aux graves problèmes que notre participation à la grande Guerre soulevait en parlement et dans le peuple.

Ses contemporains l'avaient surnommé, à l'exemple de Gladstone, "the Great Old Man". Sir Wilfrid Laurier, parfait gentilhomme et homme d'État par nature, est essentiellement un politique canadien exclusivement formé dans notre milieu franco-britannique.

Le 18 février 1919 sir Wilfrid Laurier mourait à Ottawa à l'âge de 78 ans. Son œuvre politique est trop vaste et encore trop récente pour être soumise au jugement définitif de l'histoire.

Fin de la guerre.—Le 11 novembre 1918, l'empereur des Germains fuyait en Hollande et l'Allemagne vaincue demandait l'armistice. L'effroyable guerre mondiale était pratiquement finie.

Le Canada a pris sa part très large dans le conflit universel, terminé par la victoire des Alliés et définitivement réglé par le traité de paix signé à Versailles le 28 juin 1919. Le soldat canadien s'est illustré sur le sol de France et dans les Flandres—Langemarck, Saint-Julien, Saint-Éloi, Ypres, Courcelette, Vimy, Lens, Passchendæle—et le seul 22ième régiment, parti au mois de mai 1915 avec 1,000 hommes, s'est renouvelé dix fois par la suite et a laissé là-bas 6,000 des nôtres.

Durant la session de 1919 le parlement s'est réuni en l'absence du premier ministre retenu à Paris par les conférences de la Paix ; mais les œuvres d'après-guerre, à cause des conditions du travail, sont d'entreprise difficile et incertaine.

Le problème de notre participation à la grande guerre a fait naitre dans les provinces un état de malaise qui s'est d'abord manifesté dans le domaine politique, puis dans la vie économique. Les conditions sociales, ici comme en Europe, ont été modifiées par les événements des cinq dernières années et l'époque de "reconstruction", dans laquelle nous sommes entrés, présente à l'attention de nos hommes d'État des problèmes d'ordre politique et économique de la plus haute portée sociale pour notre avenir.

La guerre est finie, la lutte économique commence pour laquelle nous avons besoin de toutes nos volontés, de toutes nos énergies, de toute notre liberté.

Le Prince Édouard.—Son Altesse royale le Prince de Galles, selon une tradition des princes héritiers, a visité le Canada à l'été de 1919, recevant de tous l'accueil le plus franchement et sincèrement cordial.

CHAPITRE XXXI

LES PROVINCES CANADIENNES

LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Régime provincial.—Chacune des neuf provinces de la Confédération canadienne possède un parlement local et un gouvernement distinct pour l'administration de ses propres affaires. Ce pouvoir, qui est dans sa forme comme la réplique du pouvoir central, ne s'exerce que sur les objets déterminés et spécifiés dans l'acte constitutionnel de 1867. C'est un pouvoir délégué qui ne doit s'occuper que des intérêts particuliers que les Pères de la Confédération ont voulu confier à l'autonomie gouvernementale de chaque province. Quant aux partis politiques ils sont pratiquement les mêmes dans les deux arènes parlementaires au provincial et au fédéral. (1)

Depuis cinquante ans, quinze ministères se sont succédé au pouvoir dans la province de Québec; conservateurs et libéraux se partagent à peu près également ce demi-siècle du régime. La première période—1867 à 1896—celle que l'on a quelquefois appelée "le temps des conservateurs"—ne compte pas moins de onze ministères, c'est l'époque difficile d'orientation, de tâtonnements, de malaises, d'agitation même; la seconde est relativement plus calme, plus stable aussi puisque le dernier gouvernement dure depuis quatorze ans.

Premiers ministères.—Sir Narcisse Belleau, qui ouvre la série des gouverneurs de Québec, confia à monsieur Joseph Cauchon le soin de former le premier ministère québécois; Cauchon ne put réussir à former un cabinet et Joseph-Olivier Chauveau fut appelé à cette tâche; le peuple, aux élections qui suivirent, accorda sa confiance au gouvernement et au parti conservateur qui le

(1) On trouvera au commencement du chapitre précédent le statut provincial commun aux neuf provinces canadiennes.

soutenait. Le gouvernement Chauveau qui conserva le pouvoir jusqu'en 1873 s'employa surtout à créer le nouvel organisme provincial. Les ministères Ouimet et de Boucherville qui lui succédèrent portent à onze ans la durée du régime conservateur qui devait pour une année seulement céder le pouvoir aux libéraux. C'est à cette époque que fut aboli le double mandat par lequel l'on pouvait être en même temps député au provincial et au fédéral. Ces premières années du régime ne furent guère fécondes en luttes politiques, en événements marquants ; les grands problèmes se discutent maintenant à la Chambre fédérale et le parlement provincial n'a plus guère qu'à s'occuper des questions d'ordre économique.

Coup d'État.—Les conservateurs perdirent le pouvoir en 1878, grâce à un coup d'État du gouverneur libéral Luc Letellier de Saint-Just. Sir Henri-Gustave de Lotbinière, calviniste canadien, dota la province d'un ministère libéral. Mais ce gouvernement ne dura qu'une année, car le peuple se prononça de nouveau pour ses anciens maîtres aux élections de 1879. Sir John Macdonald, qui avait réussi à renverser le gouvernement Mackenzie aux élections fédérales de 1878, ne craignit pas pour une fois d'user du droit de désaveu que lui donnait la constitution. Il cassa de sa commission le gouverneur de Saint-Just à cause d'un coup d'État qui avait fait perdre le pouvoir aux amis de sir John.

Sir Adolphe Chapleau.—Avec Adolphe Chapleau comme premier ministre les conservateurs reprennent le pouvoir en 1879, pour le garder avec les trois ministères Mousseau, Ross et Taillon jusqu'en 1887. Chapleau, devenu plus tard sir Adolphe Chapleau, était né à Terrebonne et avait été l'élève du collège Masson. Sorti des rangs du peuple ouvrier, il s'éleva aux premières charges publiques de sa province puisqu'il en devint gouverneur. À défaut d'une force d'argumentation irréfutable, Chapleau avait une puissance de parole irrésistible et une éloquence qui gagnaient les foules à ses convictions. Il s'est placé parmi les orateurs les plus écoutés du pays. La province lui doit en grande partie la construction du

chemin de fer du Nord entre Québec et Montréal et aussi celui de Montréal à Sainte-Agathe qui s'est prolongé depuis jusqu'à Mont-Laurier à travers les magnifiques panoramas laurentiens. Dans le temps, l'on a beaucoup crié au scandale ; ces deux grandes entreprises, largement subventionnées par la province, sont restées les deux plus grandes œuvres d'utilité publique du gouvernement conservateur.

Honoré Mercier.—Les libéraux reprirent le pouvoir en 1887. Honoré Mercier, dont l'éloquence sympathique, persuasive formait contraste avec la parole déclamatoire et sonore de Chapleau, avait réussi à renverser le gouvernement Taillon. Tout le parti libéral avait habilement exploité contre l'adversaire politique ce que l'on appelait alors le scandale du *Grand Nord;* puis, la jeunesse reprenait avec entrain l'idée libérale des premières années de l'Union, et l'exécution de Riel avait opéré un revirement d'opinion en faveur des partisans de Mercier. Si le courant n'avait pas été assez fort pour renverser le gouvernement Macdonald, le ministère Taillon, lui, n'était pas assez solide pour résister à la vague. Mercier avait donné aux phalanges libérales de cette province une orientation quelque peu, dirons-nous, nationaliste, qui lui aida grandement à gagner l'électorat au programme libéral.

Arrivé au pouvoir le gouvernement Mercier fit voter par la législature une somme de $400,000 pour indemniser les Jésuites de la confiscation de leurs biens par le gouvernement de la colonie après la conquête. Quelques politiciens anglais prétendirent forcer le pouvoir central à désavouer la loi d'indemnité, mais 13 députés seulement sur 180 votèrent pour le désaveu. Il semblait que le gouvernement libéral était bien établi, lorsque tout à coup l'affaire de la baie des Chaleurs vint le renverser. On porta des accusations de pots-de-vin et de péculat au sujet de la construction d'un chemin de fer dans la Gaspésie. Le gouvernement Mercier se défendit mal de ces accusations et le peuple, à qui il en avait appelé, lui retira sa confiance (8 mars 1891). Mercier mourait trois ans plus tard emportant l'estime et les regrets de tous ses concitoyens.

Retour des conservateurs.— Trois ministères conservateurs se succédèrent dans la période qui suivit la chute de Mercier. La dette de la province avait atteint 25 millions et le gouvernement dut trouver de nouvelles sources de revenus. Le peuple, peu habitué à la taxe directe, n'appréciait guère ces moyens d'améliorer la situation financière et le parti libéral colla à ses adversaires l'épithète de "taxeux" qui fit fortune. Le plus important de ces trois ministères conservateurs fut celui de M. Taillon, qui succéda au cabinet de Boucherville en 1892. Après quatre ans d'administration sans incident, le premier ministre Taillon céda sa place à M. Flynn pour entrer dans le gouvernement de sir Charles Tupper. La vague libérale qui passa sur le pays en 1896 emporta par répercussion le gouvernement conservateur de Québec en 1897.

Gouvernement libéral.— Les libéraux arrivaient au pouvoir avec un programme de réformes fort chargé. Il fut d'abord question d'abolir le Conseil législatif, dont presque tous les membres étaient conservateurs; mais il fallait amender la constitution fédérale et cette difficulté servit de prétexte pour ne pas exécuter ce que l'on s'était tant promis d'accomplir quand l'on était dans l'opposition.

Le cabinet Marchand commandait une forte majorité dans la Chambre basse et reporta sur d'autres sujets son activité. Il fit approuver par la Chambre la création d'un ministère de l'instruction publique. M. Robidoux, nommé à ce poste, n'y demeura que 36 heures, le Conseil législatif rejeta cette mesure et le gouvernement libéral ne devait plus renouveler semblable démarche.

Après trois ans de vie active, le ministère libéral changea de chef. À la mort de M. Marchand (1900), M. Siméon Parent, qui avait lancé Québec dans la voie du progrès, devint premier ministre. L'activité du ministère nouveau se porta davantage sur le développement et l'exploitation des immenses pouvoirs hydrauliques de la province.

En 1905 le cabinet Parent abandonna le pouvoir et M. le gouverneur Jetté confia à M. Lomer Gouin le soin de

former un troisième ministère libéral. Le nouveau cabinet n'eut d'abord pour le combat qu'une opposition fort restreinte en nombre. M. [illegible]nc, nommé depuis gouverneur, était alors chef de l'opposition. L'esprit de combativité du chef et la valeur de ses lieutenants ne suffisaient pas pour compenser le manque de confiance que l'électorat marquait au parti conservateur depuis 1897. Le gouvernement de sir Lomer Gouin était alors tout puissant.

En 1909, M. Bourassa, passant de l'arène fédérale à la politique provinciale, fut pour le parti libéral un adversaire sérieux. (1) Le chef nationaliste, après une campagne de tribune et de presse entreprise contre la politique de colonisation du gouvernement Gouin, se faisait élire dans Saint-Jacques et Saint-Hyacinthe contre le premier ministre lui-même. Jean Prévost, alors ministre de la colonisation, se retira du ministère, passa aux nationalistes, et se fit l'adversaire du gouvernement. Pour un temps le nationalisme eut quelque emprise sur l'électorat, mais le parti libéral reprit bientôt son influence et depuis 1916 il compte 75 députés sur 78. La politique fédérale occupe davantage les esprits et le parti conservateur au parlement provincial est apparemment désorganisé.

Aux dernières élections le gouvernement de sir Lomer Gouin a été maintenu au pouvoir. Quarante députés libéraux furent élus par "acclamation".

LES AUTRES PROVINCES.

Province d'Ontario.—La province d'Ontario est soumise au même régime constitutionnel que la province de Québec, avec un conseil législatif en moins et un ministre de l'instruction publique en plus. Par le chiffre de sa population et le développement de sa production indus-

---

(1) M. Olivar Asselin avait depuis quelques années lancé "Le Nationaliste". M. Henri Bourassa en 1909 fondait le journal "Le Devoir" pour aider et propager le mouvement politique nationaliste.

trielle c'est la plus importante du Canada. Ontario possède plusieurs centres industriels prospères dans toutes les parties de son territoire; ils sont réunis entre eux par des chemins de fer nombreux qui sillonnent toute la province. Là comme ici la politique provinciale est subordonnée à la politique fédérale.

En 1867 Ontario avait un parlement de 82 députés, depuis 1908 ce nombre a été porté à 110; les élections ont lieu tous les quatre ans. Le ministre de l'éducation contrôle tout le système de l'enseignement depuis l'école primaire jusqu'à l'université. C'est bien le plus important de tous les ministères de la province.

Depuis quelques années tous les gouvernements paraissent avoir une tendance à confier à des commissions gouvernementales certaines entreprises d'utilité publique. Dans Ontario il y a la commission du Parc Niagara, celles des chemins de fer, des Bureaux municipaux, des pouvoirs hydrauliques du Niagara, dans Québec nous avons la commission des Eaux courantes, la commission des Utilités publiques.

Les principaux hommes publics qui ont dirigé la politique provinciale sont presque tous passés par la suite dans le domaine fédéral. Edward Blake était premier ministre à Toronto lorsqu'il fut appelé dans le gouvernement Mackenzie, sir Oliver Mowatt, libéral, avait aussi brillé sur la scène ontarienne avant d'entrer au parlement fédéral; il fut vingt-quatre ans premier ministre d'Ontario (1872-96). Le gouvernement conservateur de sir James Whitney dura de 1905 à 1914, alors que M. Hearst prit la direction du parti à la mort de sir James et devint premier ministre.

Depuis 1792 la province est régie par le droit civil et criminel anglais. En effet le premier parlement haut-canadien se hâta, comme le lui permettait l'acte constitutionnel de 1791, d'abolir l'ancien droit français; seuls les droits religieux, garantis par toutes les constitutions, n'ont pas été touchés. Il existe aujourd'hui dans l'Ontario plus d'un quart de million de franco-canadiens, établis surtout dans le district de l'Ottawa et à l'extrémité sud de la province. Depuis quelques années, un fort

groupe des nôtres s'est établi dans un district plus au nord, appelé le nouvel Ontario, qu'une politique clairvoyante et progressive a su rendre attrayant pour les colons. Ontario depuis quelques années est profondément agitée par la question des Écoles bilingues.

La Nouvelle-Écosse.—La plus ancienne des provinces du golfe, la Nouvelle-Écosse, est celle qui s'est le moins démocratisée si l'on peut dire. Entrée dans la Confédération avec grande répugnance, il semble qu'elle ait voulu conserver chez elle le plus d'autonomie possible. Nous avons vu comment l'organisme comme la mentalité politique de la Nouvelle-Écosse ressemblaient au début du dix-neuvième siècle à l'organisation et à l'esprit des Iles britanniques. Cette ressemblance s'est conservée depuis et le Conseil législatif là-bas est encore comme une petite chambre des lords avec ses prérogatives et privilèges anciens. En politique la Nouvelle-Écosse a été d'un libéralisme constant, bien que le parti conservateur y ait trouvé plusieurs de ses chefs les plus marquants. Le parlement provincial est composé du Conseil législatif (21 membres) et de la Chambre d'assemblée (38 députés).

Les principales sources de richesses naturelles sont les bois de construction, les bois de pulpe. Les mines de fer et de houille dans le nord de la province et au Cap-Breton alimentent les grandes aciéries de la Dominion Steel Foundry. Les pêcheries, malgré leur exploitation constante, restent encore très abondantes.

La capitale, Halifax, qui a été en partie détruite en 1917 par l'explosion d'un navire chargé d'explosifs qui sortait du port, a été reconstruite. Plus de 1,000 personnes perdirent la vie dans cette catastrophe dont les causes réelles sont restées inconnues.

Le Nouveau-Brunswick. — Cette province est gouvernée par une Chambre d'assemblée composée de 46 députés parmi lesquels sont choisis les ministres provinciaux. Le Conseil législatif y a été supprimé en 1892. La province est surtout riche en bois de construction; elle possède aussi plusieurs industries florissantes. A

plusieurs points de vue les deux provinces du golfe sont sensiblement les mêmes, les intérêts, identiques ; cependant leur mentalité est bien différente.

Ces provinces sont desservies par les chemins de fer de l'État, qui les relient aux provinces du centre et de l'ouest. Saint-Jean et Halifax sont deux magnifiques ports de mer ouverts toute l'année à la navigation océanique, et qui sont d'une importance capitale pour les autres parties de la Confédération canadienne.

L'île du Prince- Édouard.—C'est la plus petite des provinces canadiennes, son chiffre de population se maintient autour de 100,000. Elle compte 4 sénateurs et 4 députés au parlement fédéral. Aux dernières élections provinciales le gouvernement conservateur Arseneault a été défait et les libéraux ont gagné 26 sièges sur 30. Les ressources économiques de l'Ile sont presque exclusivement l'agriculture et les pêcheries. Elle est aussi desservie par un chemin de fer de l'État.

Le Manitoba.—La plus importante des provinces des Prairies, le Manitoba, date de 1870. L'on a vu quels avaient été les débuts de la colonisation dans l'Ouest au temps de Selkirk et comment l'ancienne terre de Rupert et de l'Assiniboine était devenue l'une des provinces canadiennes au milieu des troubles occasionnés par le transfert des territoires occidentaux dans la Confédération. La constitution du 3 mai 1870 donnait au Manitoba une Chambre d'assemblée de 24 députés et un Conseil législatif de 12 membres ; le Conseil fut supprimé en 1876. M. Marc-Amable Girard, plus tard sénateur, y fut premier ministre à deux reprises (1871-72 et 1874-78). Le ministère Greenway (1890 à 1900) s'est acquis de la notoriété par sa loi des écoles communes qui abolissait le système des écoles séparées. M. Joseph Cauchon occupa le poste de gouverneur durant 6 ans (1882-88).

Le Manitoba doit en grande partie son développement rapide au gouvernement central qui a dirigé sur ce territoire une immigration constante qu'une propagande bien conduite en Europe augmentait chaque année. Le gouvernement fédéral s'est réservé la disposition des terri-

toires de colonisation dans les trois provinces de l'Ouest ; et malgré plusieurs tentatives faites par les autorités provinciales pour entrer en possession de ces domaines, les gouvernements Macdonald, Laurier et Borden ont toujours et constamment refusé d'aliéner les terres de la couronne au bénéfice des gouvernements provinciaux. Cette politique a permis jusqu'ici aux autorités d'Ottawa d'exercer dans les provinces des Prairies une influence prépondérante pour les intérêts généraux de la Confédération. La nationalisation des chemins de fer Canadien-Nord et Grand-Tronc-Pacifique est une autre cause puissante de contrôle sur ces vastes territoires.

L'Alberta et la Saskatchewan.—Ces deux provinces, taillées en 1905 à même les Territoires du Nord-Ouest, s'étendent en forme de quadrilatères juxtaposés du 49° au 60° entre le Manitoba et les montagnes Rocheuses. Les intérêts politiques et économiques de l'Alberta et de la Saskatchewan sont pratiquement les mêmes et la division politique de ces provinces ne correspond pas davantage à des groupes de mentalité différente.

L'immigration venue des Iles britanniques est la plus nombreuse dans les trois provinces de l'Ouest canadien ; mais depuis quelques années un courant d'émigration américaine nous amène des milliers de colons de la République voisine ; les différentes races germaniques et slaves nous ont aussi envoyé entre 1896 et 1914 de fort contingents d'émigrés, qui se sont mêlés aux Canadiens anglais ou français d'origine. L'esprit, les mœurs et la mentalité de cette agglomération ne sont pas, cela va de soi, aussi homogènes que dans les anciennes provinces.

Les Territoires du Nord-Ouest avaient été gouvernés par un Conseil exécutif et une Chambre d'assemblée de 35 membres de 1876 à 1905. Un lieutenant-gouverneur y représentait le gouvernement central. Depuis 1905 chacune des provinces jouit des institutions parlementaires.

Les Territoires du Nord-Ouest, comprennent aujourd'hui les districts de Mackenzie, Franklin et le Keewatin.

La Colombie canadienne.—**La Colombie canadienne** est beaucoup plus homogène que les provinces du

centre. De mentalité britannique, anglaise même, séparée du Canada par les Rocheuses c'est la moins susceptible d'assimilation et d'absorption dans le grand tout canadien. Son territoire purement agricole est de peu d'étendue et ne se prête guère à un développement rapide. Confinée entre les montagnes et l'océan elle reste concentrée en quelque sorte en elle-même et se développe normalement et lentement sans trop subir les influences ambiantes de ses voisins. Placée en face de l'océan Pacifique, elle peut devenir d'une importance capitale pour le reste du Canada comme province maritime.

Sir Henry Joly de Lotbinière a été nommé gouverneur de la Colombie en 1906. La Chambre d'assemblée se compose de 42 députés. La question des Indous et des Chinois se pose depuis plusieurs années à l'attention des autorités provinciales et fédérales. La solution en est sans cesse reculée par des lois restrictives sévères; mais l'immigration des Indous, des Chinois et des Japonais se continue chaque année malgré tout car les relations commerciales avec les pays d'Orient entretiennent ce mouvement.

La Colombie canadienne possède les plus belles pêcheries de saumon du continent américain; les forêts de pin colombien sont aussi une source de grandes richesses; le sous-sol est aussi très riche en gisements d'or, d'argent, de cuivre et de plomb; les mines de la Colombie sont aujourd'hui exploitées avec grand avantage pour le Canada et avec profit pour la province.

Le Klondyke.—En 1896 l'on découvrait dans le district de l'Alaska canadien, appelé depuis le Yukon, des gisements aurifères que l'on disait d'une merveilleuse richesse. La fièvre de l'or fit entreprendre à des milliers de personnes des expéditions ruineuses pour la plupart. Comme toujours en de pareilles poussées vers les mines d'or ou d'argent, la grande majorité de ceux qui entreprirent ce voyage, dans un pays inconnu couvert de neige et de glace, y perdirent leurs économies et plusieurs la vie. De l'or il y en avait beaucoup, mais l'exploitation payante de ces gisements ne devait profiter qu'à quelques-

uns. Ces voyages au Klondyke firent connaitre un pays que l'on ne soupçonnait guère et le territoire du Yukon est aujourd'hui habité par une population sédentaire qui continue méthodiquement l'œuvre de recherches commencée avec une ardeur fiévreuse.

La découverte du Pôle nord.—De 1875 à 1910, c'est l'époque des expéditions vers le pôle nord. La marine anglaise y fit faire un premier voyage en 1875 et le capitaine Markham atteignit le 82° 20' de latitude. En 1881 l'américain Greeley se rendit jusqu'au 83° 24'. Le norvégien Nansen arriva dans la mer polaire en 1893. Il laissa prendre son vaisseau dans les glaces dans l'espérance que les courants polaires le conduiraient franc nord; mais le navire, après deux ans, ne prenait pas encore la direction du pôle et Nansen entreprit le 13 mars 1895 de parcourir 500 milles sur les glaces pour atteindre le pôle nord; il se rendit ainsi jusqu'au 86° 13'.

En 1897 le professeur Andrée, entreprit d'atteindre au pôle nord en ballon; le 11 juillet Andrée et ses deux compagnons montaient dans la nacelle: on n'en entendit plus jamais parler.

En 1904 le capitaine norvégien Amundsen qui devait plus tard découvrir le pôle sud, traversa de l'Atlantique au Pacifique par le détroit de Behring. Le passage du Nord était définitivement découvert mais les glaces le rendent impraticable.

Enfin le commandant Peary, de la marine américaine se rendit dans les eaux polaires en 1908 à bord du *Roosevelt* et hiverna dans le nord du Groenland. Au printemps 1909 il choisit quelques compagnons et se mit en route pour se rendre au pôle en traineaux. Il déclara avoir atteint au pôle nord le 6 avril 1909.

Le capitaine Bernier, pour le compte du gouvernement canadien fit aussi plusieurs voyages dans les régions polaires. Stefansson entreprit aussi une expédition importante dans laquelle il fit un relevé des richesses naturelles de ces régions pour le compte du gouvernement canadien.

CHAPITRE XXXII

VIE SOCIALE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.

Le commerce.—Le régime fédératif devait marquer une ère nouvelle dans le développement commercial des provinces canadiennes. Ce premier demi-siècle d'union fédérale se partage en trois phases bien caractérisées dont les deux dernières correspondent à peu près aux gouvernements de Macdonald et de Laurier.

La première époque, celle que l'on pourrait appeler l'*époque de fondation*, comprend les douze premières années du régime (1867-79). Tout doit être réorganisé, industries, manufactures, systèmes financiers, moyens de transports surtout, pour donner aux éléments économiques, dispersés sur un territoire de 5 millions de kilomètres carrés, la cohésion et la coordination en vue de la prospérité commune.

Ce temps de fondation marque une époque difficile dans l'économie politique du Canada. L'on se souvient que le traité de Washington avait cessé un an avant la Confédération; le refus des États-Unis de le renouveler causa la plus grande perturbation dans le pays. Entre 1868 et 1875 la valeur totale des établissements qui firent banqueroute s'élevait chaque année à un chiffre qui n'a pas été égalé depuis. Les chefs de gouvernement n'avaient pas encore de politique fiscale bien définie et leurs incertitudes entretenaient le malaise dans les milieux financiers et commerciaux.

La deuxième époque, celle de la *mise en opération* de la politique de protection, couvre les 17 ans du gouvernement conservateur (1879-96). C'est l'époque de construction: établissements industriels, chemins de fer, lignes maritimes et fluviales. L'industrie se développe à mesure que se multiplient les moyens nouveaux de fabrication et les facilités des communications et des transports.

Enfin la troisième phase du développement économique, l'époque de l'*activité prospère*, commence avec l'avènement des libéraux au pouvoir et se continue jusqu'à la Grande Guerre (1896-1914). Le Canada voit sa population augmenter par l'immigration surtout et son commerce entrer en pleine période de prospérité. Les libéraux avaient adopté une politique fiscale d'abaissement du tarif en faveur des produits anglais et nos industries, qui avaient eu l'avantage de s'implanter solidement sous la protection des taux de douane prohibitifs, redoublèrent d'activité.

Le capital étranger anglais ou américain est venu seconder ce mouvement commercial. Cette marche ascendante, qui se ralentit quelque peu vers 1913, reprend pendant toute la durée de la guerre européenne, grâce à l'industrie métallurgique, aux établissements d'aciérage et aux fabriques de munitions.

La prospérité de ces dernières années est cependant due à des causes qui sont disparues avec la fin de la guerre et il est aujourd'hui bien difficile de saisir les facteurs économiques de l'avenir.

Le travail organisé.—Le développement de l'industrie canadienne a fait naître chez nous, comme aux États-Unis l'organisation ouvrière. De même que nous avons pris chez nos entreprenants voisins leurs méthodes industrielles et leurs moyens de fabrication à la machine, de même notre main-d'œuvre a senti le besoin de s'organiser sur des bases identiques aux leurs. Nos syndicats ouvriers ne sont que des succursales des "unions" américaines, tant par leurs constitutions et leurs règlements, que par leur soutien financier. Pour l'ouvrier canadien syndicalisé, il n'y a pas de frontière en Amérique. Il existe dans tous les grands centres industriels une "union" pour chaque corps de métier; ces corps de métiers sont réunis par groupe sous la direction d'un conseil central. Il existe en plus pour chaque district important un Conseil des métiers et du travail formé des délégués des "unions" et des conseils de groupes de syndicats. Enfin pour tout le Canada une organisation centrale, le Congrès des métiers et du travail, se réunit une fois l'an. C'est

une sorte de parlement ouvrier qui s'occupe de principes généraux et de législation commune et dont le conseil exécutif siège en permanence à Ottawa. En outre de cette organisation bien ordonnée il existe un embryon de parti politique ouvrier se recrutant dans les syndicats et les clubs ouvriers qui se font représenter dans un conseil central dit du Parti ouvrier, mais il n'existe pas à proprement parler de parti ouvrier, chaque club gardant pratiquement son indépendance et subissant l'influence des deux partis politiques officiels de ce pays.

Toutes tentatives pour former des "unions" nationales purement canadiennes ou catholiques ont pratiquement échoué et les quelques rares organisations du genre n'existent guère que dans notre province. Les "unions" sont loin de compter dans leurs rangs tous les ouvriers canadiens, mais ces sortes de syndicats représentent cependant aujourd'hui une puissance qu'il serait déraisonnable de nier ; les "unions" ont largement contribué à améliorer les conditions de travail et elles pourront faire bien davantage pour le bien social du pays le jour où quelque influence bienfaisante les dirigera dans la voie des intérêts communs de la société canadienne.

Les monopoles.—Voilà une autre institution que les Américains nous ont jetée par-dessus la frontière. C'est la réunion sous une même organisation financière d'un groupe d'entreprises industrielles portant sur un même produit et exploitées par des compagnies ou des individus. Le but de ces "combines", "trusts" ou monopoles est de perfectionner les moyens de production, réduire les dépenses d'exploitation et uniformiser les prix de vente en contrôlant le marché. Les monopoles se sont appliqués au début au perfectionnement des outillages et des produits manufacturés. À ce point de vue, ils ont rendu d'inappréciables services. Un autre résultat également prévu a été de supprimer la concurrence et de hausser les prix. Ils sont prohibés par la loi aux États-Unis. Au Canada l'opinion publique ne s'est pas encore imposée aux législateurs quoique les abus de ce côté ne manquent pas.

La colonisation.—A deux reprises depuis la Confédération, un mouvement de colonisation s'est fait avec quelque vigueur dans notre province. Le premier est dû à l'initiative du curé Labelle qui ouvrit à la culture les terres des Laurentides, que seuls les marchands de bois avaient jusqu'alors explorées. Dans l'espace d'un demi-siècle, sur une distance de cent cinquante milles, à la place des forêts de pins se sont élevés des villes et des villages que relient deux voies ferrées partant l'une de Montréal, l'autre d'Ottawa. pour aboutir en plein centre des Laurentides à Maniwaki et à Mont-Laurier. Ce fut vraiment une entreprise colossale, que de jeter ainsi au milieu des montagnes une population d'agriculteurs et de colons.

Vers 1850 le territoire du lac Saint-Jean fut ouvert à la colonisation. La fertile vallée du Saguenay se couvrit d'une population rurale qui est aujourd'hui desservie par un chemin de fer.

Un groupe de colons se dirigea aussi du côté du lac Témiscamingue avoisinant la terre ontarienne et déversa bientôt dans le nouvel Ontario. Les obstacles naturels ne sont pas les seuls que le colon ait à surmonter. Le marchand de bois, qui s'est longtemps à l'avance assuré des droits de coupe sur de vastes territoires, n'a guère d'intérêt à voir reculer sans cesse ses limites forestières. Il s'en suit un antagonisme de tous les jours entre lui et le colon et l'on conçoit facilement que cette lutte est souvent inégale.

En ces dernières années le courant colonisateur s'est porté du côté de l'Abitibi que traverse le nouveau transcontinental, ainsi que dans la Gaspésie et dans la région du lac Témiscouata.

Dans la province d'Ontario la colonisation se fait sur les bases d'une entreprise commerciale. Il s'est fondé dès le début des sociétés ou compagnies de colonisation, lesquelles, tout en poursuivant le but de coloniser le pays, entendaient bien en retirer des bénéfices. Elles firent de l'entreprise une affaire payante; il en résulta tout un système d'organisation. qui fut pour le colon une véritable puissance; ce qui lui permit de rivaliser avec les mar-

chands de bois et de s'imposer à l'attention des gou
nements. Cette colonisation systématique assurait
colons des communications régulières et permanente
terre, par eau, ou par chemins de fer.

Dans les plaines de l'Ouest le progrès systématiqu
encore plus accentué. Trois grandes provinces se p
gent deux millions d'habitants et couvrent près de 2
lions d'acres de terres en culture. Tout ce progrès
réalisé en un demi-siècle, dans les vingt dernières an
surtout, grâce à une politique très large et très lib
d'immigration et de facilités de toutes sortes offertes
colons.

Immigration.—Le mouvement d'immigration
insulaires britanniques au Canada est en marche
façon systématique depuis à peu près un siècle.
bien en effet depuis 1820 que nous arrive chaque a
un contingent d'émigrants anglais, écossais ou irla
de conditions diverses, mais surtout de classe moyen
pauvre. Depuis la Confédération, ces gens se di
presque tous vers l'Ouest canadien. Le gouverne
encourage par tous les moyens possibles ce mouve
d'immigration intense vers les Prairies. Depuis 189
tout les arrivages ont atteint des chiffres très élevé
passant parfois 200,000 par année. Au temps du
vernement Laurier un fort courant d'immigration
ricaine eut lieu vers les Prairies, Ontario a aussi p
large part de ces recrues nouvelles alors que Q
n'en recevait que pour sa population flottante avec
ques recrues de France et de Belgique. Ces imm
ne sont pas tous restés au pays, un grand nombre
retournés dans les Iles ou sont passés la frontière
ricaine. Pour la plupart le Canada n'est qu'un
d'adoption, une patrie passagère, alors que l'Angl
est restée la vraie patrie. La grande guerre a été l
sion de démontrer ce sentiment, et la voix du sang
manifesté en raison inverse de l'ancienneté des gr
en ce pays.

Les Canadiens de l'Ouest.—Les Canadiens
çais ont été les pionniers de l'Ouest canadien et a

cain. "Ils ont donné des noms aux lacs, aux fleuves, aux montagnes et aux différents lieux qu'ils ont visités, baptisant ainsi une vaste portion du continent." (1) Les premiers parmi les découvreurs depuis Jolliet et La Vérendrye, la plupart des explorateurs, des traiteurs et coureurs de bois, des interprètes et des missionnaires comme des colons tous sont canadiens. Tout le territoire de l'Ohio, du Mississipi, du Wisconsin et en remontant vers le nord celui de la rivière Rouge et de la Saskatchewan, ont été ouverts à la colonisation par des Canadiens français. Au siècle dernier la plupart des explorateurs anglais se faisaient accompagner de ces hardis coureurs de bois, qui avaient déjà parcouru à peu près tout l'Ouest jusqu'au Pacifique.

Parmi ces intrépides pionniers, se trouvent les Langlade, les Faribault, les Beaubien, les Guérin, ce dernier, fondateur de Saint-Paul, Minnesota, Pierre Ménard, le premier gouverneur de l'Illinois. Salomon Juneau (1793-1856) est le fondateur de Milwaukee sur les bords du lac Michigan. Il est appelé le "pionnier du Wisconsin". Jacques Dupéron Baby et ses fils ont joué un rôle prépondérant au Détroit.

Aujourd'hui les Canadiens de l'Ouest sont pratiquement submergés par le flot envahisseur de l'immigration européenne; mais ils sont établis par groupes dans les principaux centres du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta; ils continuent dans des milieux souvent antipathiques les traditions canadiennes. Ils sont représentés dans tous les domaines de la politique, de la magistrature, du commerce et de la finance. Ils ont pour les soutenir leurs journaux et leurs organisations sociales de caractère national.

Les Canadiens aux États-Unis. — Ils sont là plus d'un million, établis pour la plupart dans les centres manufacturiers des États de la Nouvelle-Angleterre, Vermont, Massachusetts, Rhode Island et Maine.

Lors des troubles de 1837, un certain nombre des

(1) Joseph Tassé: Les Canadiens de l'Ouest.

nôtres avaient passé la frontière et s'étaient établis
environs du lac Champlain ; mais ce n'est que vers
que le mouvement d'émigration prit des proportions a
mantes. C'est l'époque des grandes chicanes politic
de la fin du régime unitaire et nos hommes publics,
occupés à défendre leurs théories de gouvernement,
surent pas enrayer cet exode de centaines de n
Canadiens.

Parmi les causes qui ont déterminé ce "grand déran
ment" dans notre population agricole, l'on a mentio
l'amour inné des aventures, le luxe, le besoin de chan
ment, l'inconduite même. Mais le caractère perman
de ces motifs n'expliquent pas un fait fortuit. Le
d'encouragement donné à la colonisation et le manc
d'établissements industriels furent sans doute les prin
pales causes de l'émigration canadienne en masse v
les centres industriels américains.

Dans les premiers 25 ans d'émigration il s'est effec
un mouvement de retour considérable ; ce mouvement
continue encore mais avec moins d'intensité et il s'
complit au profit des provinces de l'Ouest. Les Fran
américains ont là-bas leur organisation sociale distin
que les sociétés nationales et le clergé français tenden
consolider toujours davantage. Ce mouvement d'orga
sation des groupes canadiens français fut entrepris
Ferdinand Gagnon qui fonda le journalisme franco-car
dien et l'association nationale dans tous les États de
Nouvelle-Angleterre.

Aujourd'hui le groupe franco-américain est deve
une unité importante dans la grande République.

Les nations sauvages.—Les principales natio
sauvages du Canada sont au nombre de huit ou neu
Les *Esquimaux* habitent les régions arctiques du Labr
dor à l'Alaska. Ce sont les moins susceptibles de to
de se faire au commerce des blancs et de se convertir
christianisme. Les *Algonquins* ont toujours été dans l
provinces de l'Est et les Prairies. Les *Iroquois* se tie
nent sur le territoire des grands Lacs ; ils vivent surto
sur la réserve de la Grande-Rivière. Les *Sioux* et l
Cris habitent les provinces des Prairies ; ce sont les pl

nombreux. Les *Kootenés* vivent dans la Colombie canadienne.

Le nombre des sauvages ne dépasse pas 100,000 aujourd'hui : ils étaient beaucoup plus nombreux au temps de la fondation du Canada. Les diverses races sauvages par toute l'Amérique diminuent continuellement et s'acheminent vers l'extinction complète. Les boissons, les maladies épidémiques, les massacres entre eux ont été les principales causes de cette décadence.

Depuis la Confédération de 1867 la plupart vivent sur des réserves où ils sont privés des droits de citoyen, mais où ils ne pouvaient [illegible] inquiétés par personne. Les sauvages [illegible] été exploités par les commerçants de fourrures, compagnies de commerce ou individus.

Appauvris, démoralisés, ils perdent leurs institutions sociales qui n'existent plus guère que dans la mémoire des anciens.

Les missionnaires oblats continuent dans l'Ouest l'œuvre des missions chez les sauvages. Le P. Lacombe, a consacré plus de 60 ans de sa vie à l'évangélisation des Indiens et à la défense de leurs intérêts.

Administration de la justice.—La justice est administrée dans chaque province concurremment par le pouvoir central et les gouvernements provinciaux ; le ministre de la justice représente le premier, les procureurs généraux représentent les seconds. Tous les juges, à l'exception de ceux des cours sommaires, sont nommés par Ottawa et payés par les provinces. L'organisation des districts judiciaires, l'administration et la régie des cours, l'entretien des prisons, la nomination des shérifs dépendent exclusivement des pouvoirs locaux. Du ministère de la justice relèvent les pénitenciers. Tous les revenus des cours appartiennent aux provinces.

L'organisation judiciaire varie selon les lois particulières des provinces ; mais dans toutes le droit criminel anglais est exclusivement suivi, alors que dans la province de Québec l'ancien droit civil français est resté dans les statuts.

La Cour suprême, dont les assises se tiennent à Ottawa, exerce sa juridiction sur tout le territoire canadien. Le Conseil privé à Londres est le dernier tribunal d'appel

MOUVEMENT RELIGIEUX.

L'Église catholique.—Durant ce demi-siècle de la Confédération, l'Église catholique s'est développée au milieu de la plus grande tranquillité. Elle compte aujourd'hui une quarantaine de diocèses, plus de 2,000 paroisses et 3,700 prêtres. Il y a aussi plus de 3 millions de catholiques dans les neuf provinces canadiennes. En 1886 Mgr Taschereau était créé cardinal. Son successeur Mgr Bégin était lui aussi élu prince de l'Église en 1914.

À la suite des difficultés scolaires du Manitoba, sir Wilfrid Laurier obtenait de Rome en 1899 la nomination d'un délégué permanent du Saint-Siège au Canada.

En 1909 eut lieu à Québec le premier concile plénier canadien.

Le troisième centenaire de la fondation de Québec donna aussi lieu à des fêtes brillantes.

Le Congrès eucharistique.—Un congrès eucharistique universel fut tenu à Montréal du 7 au 12 septembre 1910. Il fut présidé par le cardinal légat Vincent Vannutelli, et donna lieu à de magnifiques démonstrations religieuses. La procession solennelle du Saint- Sacrement et l'exposition au reposoir sur le versant du Mont-Royal au milieu de 300,000 catholiques venus de toutes les parties du monde fut le plus bel acte de foi du Canada catholique.

Les Églises protestantes. — L'Église anglicane compte un million d'adeptes alors que les méthodistes et les presbytériens sont plus de deux millions. L'Église d'Angleterre au Canada est organisée par archidiocèses et diocèses et tout son clergé relève de l'autorité royale. Depuis que les réserves du clergé ont été abolies, l'État canadien n'a plus de relations officielles avec les Églises protestantes.

PROGRÈS ÉDUCATIONNEL.

L'Instruction publique.—Comme l'on sait l'instruction publique est laissée au soin de chaque province, et seuls les droits des minorités acquis avant la constitution de 1867 sont aujourd'hui inviolables. Il n'existe de par la loi d'écoles séparées que dans les deux provinces de Québec et d'Ontario. Partout ailleurs, c'est le système d'écoles publiques, avec quelques privilèges pour les catholiques et les franco-canadiens. Québec est la seule province ou chaque groupe contrôle son propre système d'instruction publique. Dans l'Ontario, tout le système scolaire est soumis au même bureau de direction et si les catholiques ont droit à leurs écoles confessionnelles ils n'en ont pas la haute direction. Quant aux écoles françaises, le gouvernement tend à les supprimer légalement.

Dans notre province, l'instruction publique est laissée à un comité central, mi-ecclésiastique, mi-laïque (1) ayant à sa tête un surintendant général, représentant le gouvernement. L'administration financière relève des commissions locales élues par les propriétaires fonciers de chaque paroisse ; les protestants chez nous ont de droit et de fait le contrôle absolu de leurs écoles établies sur les mêmes bases légales que les nôtres. L'enseignement commercial est en grande partie confié aux institutions religieuses. Quant à l'enseignement secondaire il est presque exclusivement donné par le clergé.

Dans toutes les autres provinces de la Confédération, l'instruction publique relève directement du gouvernement par l'intermédiaire d'un ministre faisant partie du cabinet provincial ; l'instruction secondaire et universitaire est aussi sous le contrôle de l'État et subventionnée par lui.

Tous les établissements universitaires qui relèvent de l'État ont reçu des gouvernements provinciaux ou du gouvernement fédéral des dons en argent ou des subsides en terres : Manitoba, 150,000 acres, Ontario, 500,000, Colombie, 2 millions d'acres.

---

(1) Composé des évêques et d'un égal nombre de laïques.

Les universités canadiennes.—L'enseignement universitaire est organisé aujourd'hui dans huit des provinces du Canada. Aux universités sont affiliés les collèges classiques ou autres établissements d'études secondaires qui alimentent leurs facultés: théologie, philosophie, droit, médecine, science, arts et littérature. Le Canada possède aujourd'hui vingt-et-une universités et un grand nombre d'établissements d'études classiques ou secondaires.

Le Saint-Siège vient de rendre l'université de Montréal indépendante de l'université Laval de Québec. Chacune des 8 provinces possède les universités suivantes:

Province de Québec: l'université Laval, Québec (1852), l'université de Montréal (1876), l'université McGill, Montréal (1821), le Bishop's College, Lennoxville (1845).

Province d'Ontario: le Trinity College, Toronto (1851), Victoria, Toronto (1836), l'université de Toronto (1832), McMaster University, Toronto (1887), Queen's University, Kingston (1841), Western University, London (1878), l'université catholique bilingue d'Ottawa (1866).

Nouvelle-Écosse: King's College, Windsor (1789), Dalhousie University, Halifax (1818), Acadia University, Wolfville (1838), l'université catholique de Saint-François-Xavier, Antigonish (1855).

Nouveau-Brunswick: l'université du Nouveau-Brunswick, Frédéricton (1859), Mount Allison University, Sackville (1858).

Provinces de l'Ouest: l'université du Manitoba, Winnipeg (1877), l'université de la Saskatchewan, Saskatoon (1889), l'université de l'Alberta, Edmonton (1906), l'université de la Colombie canadienne, Vancouver (1912).

L'École bilingue.—Il y a une douzaine d'années les divers groupements de Canadiens français dans la province d'Ontario se sont réunis pour une action commune afin d'obtenir du gouvernement provincial de plus grands avantages pour leurs écoles bilingues catholiques. Un congrès général de l'éducation bilingue fut tenu à Ottawa où l'on formula plusieurs demandes de réformes

du système scolaire ontarien. À la suite du congrès l'on fonda l'Association de l'Éducation bilingue en vue d'une action permanente. Cette action commune des catholiques français fut mal vue des dirigeants de l'instruction publique d'Ontario et mal interprétée par la plupart des catholiques de langue anglaise qui prétendirent y voir un danger pour l'école catholique reconnue par la loi. De son côté le gouvernement provincial fit faire une enquête du système scolaire bilingue dans les centres français et il prit occasion de l'agitation en faveur d'une plus grande liberté scolaire pour restreindre davantage les quelques prérogatives que les Canadiens français possédaient de fait depuis longtemps. En 1912 le ministère de l'instruction publique adoptait son fameux règlement XVII par lequel la langue française, dans toutes les écoles primaires subventionnées par l'État n'était plus tolérée que comme langue de communication dans les premières années du cours.

Ce règlement souleva l'opposition générale des Canadiens français, qui en attaquèrent la validité devant les tribunaux. Dans certains milieux, à Ottawa entre autres, la commission scolaire catholique refusa même d'appliquer le règlement aux écoles françaises.

Le Conseil privé du roi déclara que le règlement XVII était valide et légal. Il restera toujours la question de l'opportunité et de l'à-propos d'un règlement aussi radicalement prohibitif.

LA LITTÉRATURE.

L'œuvre littéraire comme l'œuvre d'art est le produit de l'état de l'esprit et des mœurs d'une époque (1).

L'état de l'esprit et des mœurs du Canada, colonie française, n'a produit aucune œuvre littéraire canadienne, sauf quelques mémoires—ceux de Champlain, de Pierre Boucher, de Dollier de Casson, de Marie de l'Incarnation, de Sœur Morin—des récits de voyages, des relations de missions, quelques ouvrages d'histoire, écrits par des Français.

(1) Taine: *Philosophie de l'Art*.

Le premier demi-siècle de possession britannique n'a à peu près rien produit non plus.

Première période (1760-1850).—Les premiers vers qui paraissent dans le public sont d'un étranger, **Joseph Quesnel**, dont il nous reste : *Épitre à Généreux Labadie*, *le Rimeur dépité*, *l'Anglomanie*. **J.-D. Mermet**, venu au temps de la guerre canado-américaine, nous a donné un chant de guerre, *Châteauguay*. L'œuvre, qui a bien pourtant quelque mérite, ne s'élève pas à la hauteur du glorieux fait d'armes des Voltigeurs canadiens. **Michel Bibaud**, canadien de naissance, est plutôt moraliste et un peu philosophe. Son *Recueil de Poésie* (1832) contient les premiers essais de poésie vraiment canadienne. Puis se succèdent **Alfred Garneau**, **Fiset**, **Lenoir-Rolland**, qui précèdent Crémazie.

À côté de ces premiers poètes l'on retrouve les "Chanteux" primitifs, dont le répertoire des chansons populaires, très abondant et très varié, a été commencé par Ernest Gagnon et repris en ces derniers temps par l'École folkloriste.

Le Journalisme.—C'est la forme littéraire la plus cultivée durant cette première période. Le premier journal canadien, le *Halifax Gazette* parait dans la Nouvelle-Écosse en 1752. La *Gazette de Québec* est fondée en 1764 par **William Brown** ; le journal contient des articles dans les deux langues. Puis apparait la *Gazette Littéraire* de Montréal, publiée par **Fleury Mesplet** et **Valentin Joutard**, deux Français qui mettent leur plume au service de l'Indépendance américaine. La *Gazette de Montréal* est fondée en 1785 sur le modèle de celle Québec. En 1806 **Pierre Bédard** lance le *Canadien* comme organe du Parlement. Le *Courrier de Québec* et le *Spectateur* suivent bientôt. Enfin *La Minerve* est fondée à Montréal par **Auguste-Norbert Morin**, en 1826. Le journalisme devient bientôt un foyer ardent de polémique et de critique. **Etienne Parent** fut le meilleur journaliste de son temps. Il développa dans le journal le *Canadien* et répandit dans le peuple les convictions de la Chambre basse.

Histoire.—L'histoire est le genre littéraire où l'on a le mieux réussi. **Michel Bibaud** a écrit une histoire du Canada que le temps a quelque peu usé. Bibaud est assez bien informé; mais ses appréciations se ressentent beaucoup de ses tendances à la bureaucratie.

François-Xavier Garneau, que l'on a appelé l'historien national du Canada, commença en 1845 la publication de son ouvrage en trois volumes. C'est la tentative la plus sérieuse et la plus solide du genre. C'est une œuvre de grande valeur. Garneau n'a pu cependant oublier la période agitée de 1820 à 1840 et son histoire du Canada porte une forte empreinte de l'état de l'esprit et des mœurs du temps. C'est pourtant un livre qui s'impose par sa documentation généralement solide, sa forme impressionnante et soutenue, sa grande sincérité.

L'éloquence parlementaire. — Elle commence avec le régime constitutionnel de 1791 pour se continuer jusqu'à nos jours. Ce genre littéraire, est de sa nature essentiellement passager. Il naît de circonstances spéciales, et disparaît le lendemain. Les journaux du temps nous ont conservé plusieurs discours parlementaires et politiques, qui nous paraissent aujourd'hui dénués d'intérêt sinon de valeur. *Panet, Bédard,* surtout *Papineau,* le grand tribun populaire, furent des orateurs parlementaires d'une réelle éloquence. Plus tard *Lafontaine* et *Baldwin* seront de très éloquents défenseurs de la liberté constitutionnelle; mais tout cela au point de vue de la valeur littéraire est bien verbeux et ronflant; de toute cette éloquence, dégagée du timbre de voix, du geste et de l'à-propos du moment, il ne reste qu'une substance réduite.

Seconde période (1850-1919).—Cette seconde période—la nôtre—commence pleine de promesses avec une phalange de jeunes littérateurs sortis de l'Institut canadien, de l'École "traditionnaliste" et de l'École littéraire.

Octave Crémazie, que l'on a appelé notre poète national, est peut-être bien celui de nos poètes dont l'inspiration est la plus sincère, la plus vraie, la plus nationale. Cré-

mazie est un patriote, puis un exilé qui ne pense qu'à la patrie absente. *Les Morts*, la *Fiancée du marin*, le *Chant du vieux Soldat canadien*, le *Drapeau de Carillon* sont remplis de souvenirs touchants. L'on peut dire que l'âme canadienne revit dans l'œuvre de Crémazie. C'est bien le plus populaire des poètes canadiens. Il meurt au Havre en 1879.

Louis-Honoré Fréchette est un poète d'un tout autre genre. Disciple et imitateur de Victor Hugo, il a comme lui des aperçus originaux, des éclats "tapageurs" : il est à lui seul toute une école. La *Légende d'un peuple* est son œuvre maitresse ; couronnée par l'Académie française, cette œuvre l'a justement placé au rang de nos meilleurs poètes. Fréchette atteint parfois au sommet de la poésie éloquente ; mais sa facture du vers est souvent risquée et dédaigneuse des lois de l'art. Il s'est cru maître trop jeune ; et il a négligé l'étude de la nature canadienne ; elle aurait pu enrichir son réel talent et lui fournir d'excellents motifs pour ses peintures de types canadiens, réels et légendaires.

William Chapman, contemporain de Fréchette, n'a pas l'inspiration soutenue de celui dont il voudrait être le rival. *Les Aspirations*—son meilleur recueil—ont été couronnées par l'Académie. **Pamphile Lemay**, est un chanteur à la voix douce et suave. Son œuvre restera un modèle de bon goût et de belle forme. *Les Gouttelettes*, publiées en 1904, reflètent la bonté, la délicatesse, le lyrisme. **Charles Gill**, a laissé 11 chants d'un poème national, resté inachevé, *Le Cap Éternité*, dont certaines strophes sont d'une grande beauté.

Poètes, conteurs, romanciers. Émile Nelligan, poète lyrique d'une extrême sensibilité. Adolphe Poisson, *Chants canadiens*, *Heures Perdues*, *Sous les Pins*.—Nérée Beauchemin, *Floraisons matutinales*.—L'abbé Casgrain, *Légendes de mœurs canadiennes*.—Joseph Marmette, *l'Intendant Bigot*, et autres romans historiques. Philippe Aubert de Gaspé, *Les Anciens Canadiens*.—Napoléon Bourassa, *Jacques et Marie*. Laure Conan, plusieurs jolis romans historiques et chrétiens.—Faucher de

Saint-Maurice.— L'abbé Camille Roy, critique littéraire. —Henri d'Arles, et les chroniqueuses Françoise.—Madeleine.—Colette.—Margot.—Fadette.—Michelle Le Normand, et un grand nombre de jeunes poètes et prosateurs sortis presque tous de l'École littéraire.

L'École littéraire. —Avec l'École littéraire, fondée en 1895 par un groupe de jeunes universitaires— MM. Jean Charbonneau, Louvigny DeMontigny, etc. — la littérature perd son caractère de terroir, et s'universalise; sans rejeter entièrement l'inspiration que la petite patrie lui suggère toujours, elle fait bon accueil à l'idée et à la forme étrangères par lesquelles elle prétend élargir ses conceptions et donner de l'ampleur à ses développements. L'influence de cette école est aujourd'hui souveraine dans tous les genres qui ne sont pas astreints à l'exactitude du fait historique.

L'Histoire. —En histoire, cette seconde période est particulièrement féconde. **L'abbé Ferland** continue la tradition de Bibaud et de Garneau dans le domaine de l'histoire générale. Son ouvrage comprend l'étude analytique de nos origines françaises, que l'auteur a retracées avec un grand sens de l'exactitude et de la véracité. L'abbé Ferland est mort en 1861.

A la grande histoire a succédé l'histoire particulière: monographies, biographies, généalogies. Les sources d'information sont devenues si abondantes depuis l'établissement du bureau des Archives nationales qu'il parait bien difficile aujourd'hui de traiter à fond d'histoire générale. Aussi bien cette deuxième période nous a-t-elle donné moins de travaux de vues d'ensemble et plus d'études monographiques et biographiques qui ont rendu célèbres quelques historiens.

Antoine Gérin-Lajoie a écrit l'histoire de l'Union du temps de Lafontaine-Baldwin (1841-1850).

Louis-Philippe Turcotte a retracé en deux volumes les luttes politiques du régime unitaire (1841-1867). Cette œuvre, alors prématurée, contient cependant de précieux éléments pour une refonte.

L'abbé Casgrain, qui a cultivé un peu tous les genres, s'est surtout illustré dans son *Montcalm et Lévis*. **M.**

Thomas Chapais, qui nous avait déjà donné la plus belle étude biographique canadienne dans son *Jean Talon*, vient d'y ajouter l'histoire de *Montcalm* qui est aussi une œuvre maitresse. **Isidore Bédard** a écrit l'histoire du régime constitutionnel (1791-1841). **M. Benjamin Sulte** a publié en 8 volumes l'*Histoire des Canadiens français*. **M. Alfred DeCelles** a écrit une belle ébauche de la vie de *Papineau* et de celle de *Cartier*. Le grand tribun canadien a droit à une œuvre de plus d'envergure. Quant à Cartier, il a trouvé son historien dans la personne de **M. John Boyd**.

Monseigneur Tanguay a fait un travail colossal en écrivant son *Dictionnaire généalogique* des Canadiens français. L'homme a eu le grand mérite de faire une œuvre presque unique au monde. La généalogie d'une famille est une affaire de stricte exactitude historique et là moins qu'ailleurs il est permis d'inventer. Un homme naît, vit et meurt à des dates données, rien à y changer quelqu'envie que l'on aie de faire des rattachements.

M. Louis-Olivier David nous a donné une troisième histoire de l'Union et une histoire des premiers vingt ans de la Confédération. C'est un contemporain qui a beaucoup connu les hommes dont il parle.

Jos.-Edmond Roy a publié une histoire très documentée de la seigneurie de Lauzon et une histoire du notariat canadien. **Joseph Tassé**: Les *Canadiens de l'Ouest*. **Rodrigue Masson**: Les *Bourgeois du Nord-Ouest*. **L'abbé Auguste Gosselin**: *Histoire des évêques de Québec*.

Depuis quelques années, les œuvres historiques marquent davantage la tendance de nos écrivains à se spécialiser dans des études monographiques. Le travail de recherches dans les divers dépôts d'archives a grandement favorisé cette école dont les œuvres de détail devront quelque jour servir à une œuvre d'ensemble.

L'œuvre littéraire anglaise.—Nos concitoyens de langue anglaise ont aussi leur littérature canadienne.

La poésie, le roman et l'histoire se partagent l'œuvre littéraire qui ne compte guère plus de cinquante ans d'existence.

Le Roman.—La Poésie.—**John Richardson,** journaliste de carrière, ouvre la série des romanciers vers 1830 Il écrit aussi quelques récits de voyage. Son contemporain **Thomas Chandler Haliburton** (1796-1865), né à Windsor en Nouvelle-Écosse, s'est placé au premier rang, tant par la valeur que par l'abondance de son œuvre. Haliburton après 75 ans reste toujours le romancier, le "novelliste", le conteur agréable et très intéressant. **William Kirby**, de Niagara, nous a donné en 1877 *The Golden Dog* (Le Chien d'Or). Ce récit d'une époque héroïque—les dernières années du régime français—est bien comme le prototype de notre roman historique. **Sir Gilbert Parker** s'est un peu inspiré de sujets étrangers; et son œuvre est moins rapprochée de nous. C'est pourtant l'un de nos littérateurs les plus remarquables. **William McLennan** a écrit *Songs of old Canada* et quelques romans.

La poésie est beaucoup plus abondante que le roman. Les poètes sont nombreux, les œuvres variées. **Charles Heavysege** a laissé un chant magnifique dans *Saul* (1857). **Alexander McLachlan** est l'un des plus aimés des poètes. Son œuvre est restée comme la manifestation la plus haute de l'art poétique canadien de langue anglaise. *Lyrics, Emigrant and Poems, Poems and Songs*, sont des chants d'une réelle beauté. **Isabella Crawford**, irlandaise d'origine, a fait quelques bonnes pièces de vers. **William-Henry Drummond** (1854-1909) s'est surtout inspiré des types canadiens: coureurs de bois et trappeurs; mais ses prétendues imitations du langage populaire ne sont pas toujours de bon goût. **Charles Robert** et **Archibald Lampman** sont deux poètes remarquables. **Pauline Johnson,** descendant d'un chef agnier de Grande-Rivière s'est rappelé les jours de ses aïeux et elle a chanté merveilleusement *The Song my Paddle Sing's.*

L'Histoire. — C'est aussi chez nos concitoyens le genre le plus cultivé.

William Smith, d'origine américaine et **Robert Christie,** politicien contemporain de Papineau ont écrit chacun une

Histoire générale du Canada. Ces deux œuvres primitives—1815 et 1845—se ressentent de la mentalité combative de l'époque. **William Kingsford** a consacré 20 ans de sa vie à écrire une Histoire générale (10 volumes). C'est le plus considérable effort individuel encore tenté en histoire. **John Charles Dent** s'est surtout arrêté à l'histoire du régime unitaire et de la Confédération.

M. Arthur-G. Doughty, conservateur des Archives nationales, a publié (1901) *The siege of Quebec* (6 volumes). Cette épisode, la plus importante de l'histoire canadienne, a été étudiée avec la plus scrupuleuse exactitude historique. **Sir Joseph Pope** dans son livre *Memories of Sir John Macdonald* a fait l'histoire politique de quarante années, 1850 à 1891. **M. John Boyd** dans *Georges-Étienne Cartier et son temps* a complété l'histoire de l'Union et de l'établissement de la Confédération. Cet ouvrage remarquable, écrit d'abord en anglais, a été traduit par M. Sylva Clapin.

À ces travaux individuels sont venus s'ajouter des entreprises collectives de plus grande envergure. *The Makers of Canada*, série de biographies qui contient l'histoire monographique des principaux hommes d'État, qui, depuis Champlain, ont contribué à l'édification de la patrie canadienne. Dans *Chronicles of Canada* en 32 petits volumes, l'histoire générale est étudiée par époques où l'on a groupé les faits de même nature : découvertes, pionniers de l'Ouest, les Robes noires, etc. C'est une œuvre de vulgarisation. *Canada and Its Provinces*, publié en 1914 par les "Cent Associés", est incontestablement la plus importante contribution à l'histoire du Canada. Vingt-trois volumes, grand format, composent cette collection.

Tous ces travaux d'histoire, auxquels ont contribué quelques-uns des nôtres, sont sortis de nos *Archives nationales*.

La Société royale du Canada. — La Société royale du Canada, que l'on a aussi quelquefois appelée l'Académie canadienne, a été fondée en 1882 par le marquis de Lorne, alors gouverneur général, pour "favoriser

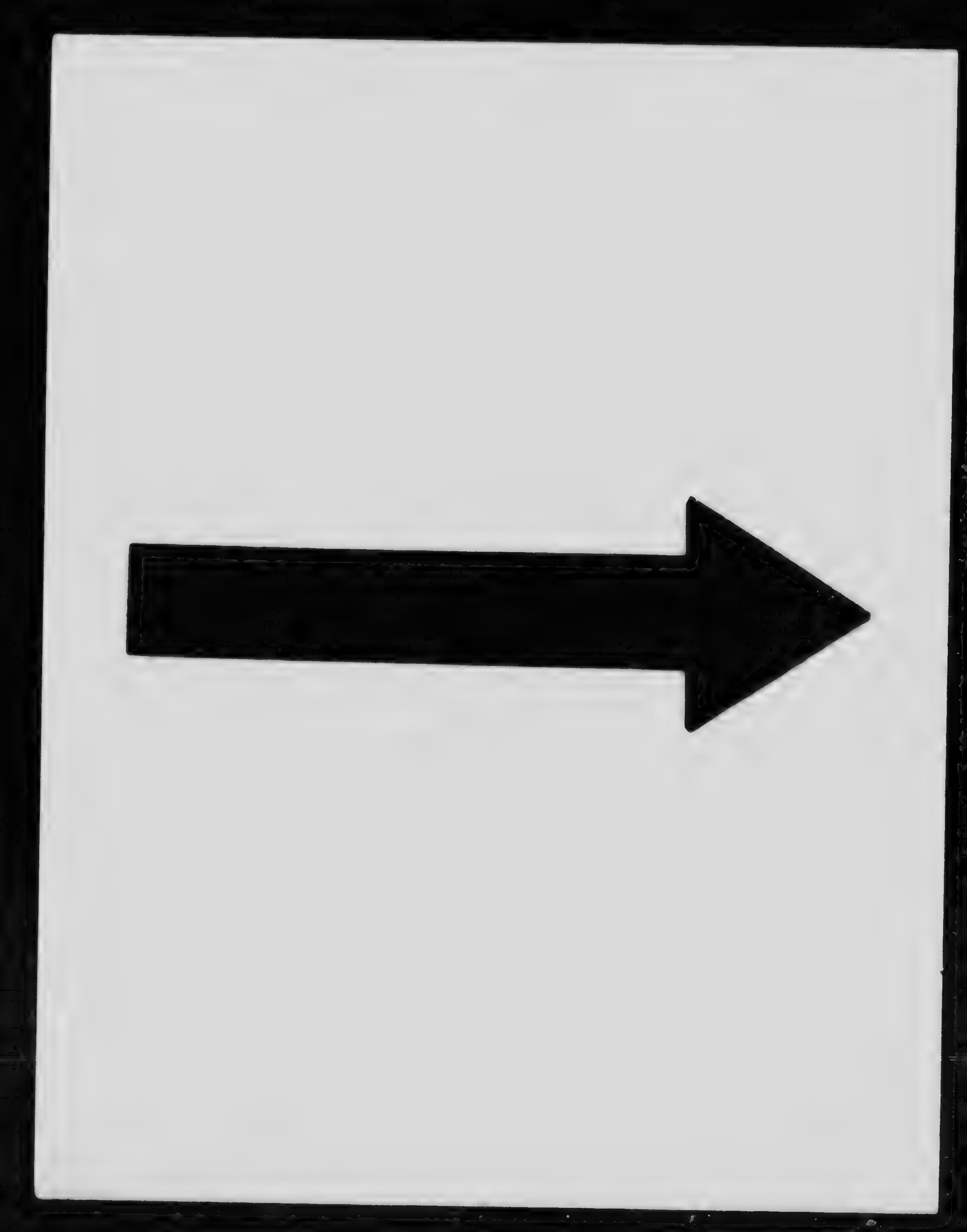
de toutes façons l'étude des lettres et des sciences". Elle se compose de cinq sections:—littérature française,—littérature anglaise,—mathématiques, physique, chimie,—géologie, biologie Elle compte aujourd'hui plus de cent cinquante membres. Les "mémoires" de la Société royale forment l'une des plus importantes séries de travaux littéraires, historiques et scientifiques canadiens. La Société royale est subventionnée par l'État.

Les Archives Nationales. — En 1872 le parlement canadien autorisait la création à Ottawa d'un département d'Archives nationales afin de réunir en un seul dépôt central les archives publiques, les documents historiques de toutes sortes concernant l'histoire générale du Canada. Le fondateur de ce service d'utilité publique fut M. Douglass Brymner, qui, aidé successivement de l'abbé Verrault, de Joseph Marmette, d'Édouard Richard et d'autres a réuni une grande quantité de pièces historiques originales ou de copies. M. Arthur-G. Doughty, nommé à la direction des Archives en 1904, a continué ce travail de collection dans tous les centres au Canada, aux États-Unis, en Europe et aujourd'hui les Archives nationales possèdent plusieurs millions de pièces historiques canadiennes.

Chaque année il est publié un "Rapport d'Archives" donnant la liste répertoriée des documents en dépôt et le texte des pièces les plus importantes. Les soixante volumes parus jusqu'à ce jour forment la collection la plus complète des document historiques canadiens.

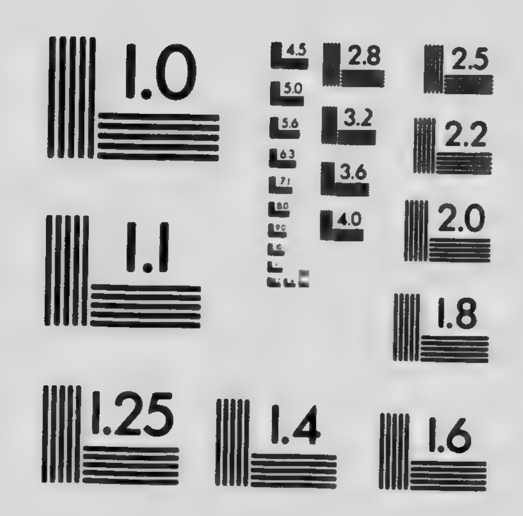
Toutes les provinces anglaises ont aussi un département d'archives où l'on concentre les documents venus de partout et que l'on publie chaque année pour l'utilité et l'avantage de ceux qui s'adonnent aux études historiques.

Congrès de la langue française.—Le 24 juin 1912 s'ouvrait à Québec le premier congrès de la langue française en Amérique. À la suite du congrès l'on fonda une association permanente pour la conservation et le perfectionnement de la langue française sur ce continent et surtout au Canada. "La Ligue des Droits du français"



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)







1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

a entretenu depuis à travers le pays une campagne de publicité en faveur du français.

LES ARTS.

La Peinture.—L'art de la Peinture ne s'est guère développé que depuis cinquante ans. Presque tous nos artistes sont allés à l'école française demander des leçons et des principes. Cette ambiance européenne a parfois déterminé chez quelques-uns une orientation vers les sujets étrangers, la plupart cependant nous sont revenus bien canadiens.

Daniel Fowler et **R. Jacobi**, de l'école primitive—première moitié du siècle dernier—nous ont laissé des peintures qui sont peut-être la manifestation la plus parfaite de l'art canadien.—La Galerie Nationale d'Ottawa conserve un magnifique "Lever de soleil sur le Saguenay" de **R. Lucius O'Brien.**

Dans la peinture religieuse et d'histoire l'on remarque davantage **Charles Huot** qui a peint les voûtes de Saint-Sauveur de Québec ; **Joseph Saint-Charles** à Montréal, **George-A. Reid, William Brymner, Suzor-Côté**; ce dernier a peint le *Débarquement de Jacques Cartier*, **Napoléon Bourassa**, qui a décoré Notre-Dame de Lourdes (1).

Mais presque tous nos artistes sont des paysagistes et des portraitistes. **Aurèle Suzor-Côté,** dont l'œuvre entière est d'inspiration canadienne, est un maître de l'art chez nous. *Pastorale—Retour des champs—Paysage d'hiver* sont des œuvres supérieures. Suzor-Côté et **Maurice Cullen** sont appelés les "peintres des neiges". **Henri Julien** est le plus parfait de nos dessinateurs, il s'est appliqué à tracer les faits les plus saillants de la légende, de l'histoire et des mœurs canadiennes. La *Chasse-Galerie* est son œuvre maitresse. **Joseph Saint-Charles** et **J.-C. Franchère** ont surtout travaillé dans la galerie des personnages officiels. **Napoléon Bourassa, Théophile Hamel, Antoine Plamondon** ont laissé quelques beaux tableaux.

---

(1) Il en fut aussi l'architecte. Cette chapelle de l'Université est l'un des plus jolis monuments d'architecture du Canada.

Paul Peel (1860-92), élève de Gérôme et de Boulanger, a laissé quelques toiles, œuvre d'un talent supérieur. *Le Baigneur de Venise* est son œuvre maitresse. **Homer Watson** s'est placé parmi les meilleurs paysagistes du continent américain. **F.-M. Bell-Smith** est appelé le peintre des montagnes Rocheuses ; **Clarence-A. Gagnon** est un autre peintre de montagnes. **Robert Harris** est un portraitiste renommé ; **William Cruickshank, Edmond Morice, J.-B. Lagacé, Charles Gill, Delfosse** ont donné de jolis tableaux. Il est bien remarquable que parmi nos concitoyens anglais, un grand nombre de femmes font de la peinture : paysage, portraits et une infinité de jolies choses. Mesdemoiselles Florence Carlyle, Clara-S. Hagarty, madame Reid et d'autres ont exposé au Salon de Montréal des œuvres remarquables.

Le Canada compte aujourd'hui plusieurs institutions artistiques qui aident puissamment au progrès et à la diffusion de l'art sous toutes ses formes. *L'Académie Royale* fondée en 1880 par le marquis de Lorne et la princesse Louise est la première institution du genre au Canada. Elle se complète par la *Galerie Nationale* où s'exposent les tableaux. L'Ontario College of Art est une école de peinture et de sculpture. Le Toronto Museum of Art, l'Ontario Society of Artists, le Winnipeg Art Gallery, le Canadian Art Club, le Montreal Art Gallery, la Montreal Art Association sont autant d'institutions qui favorisent le développement de l'art canadien.

La Sculpture.—Cet art de la vraie beauté plastique ne s'est guère manifesté chez nous que dans quelques monuments de caractère historique. Maisonneuve, Laval, Madeleine de Verchères, Martine Messier, nous viennent comme inspiration des premiers temps de la colonie. Ils ont rendu célèbre le nom de **Philippe Hébert** ; son fils **Henri Hébert** marche dans la même voie. **Alfred Laliberté,** après des études à Paris, s'est fait un nom par ses bustes fortement taillés et son monument de Dollard ; **Hill** a élevé l'immense colonne adossée au Mont-Royal pour rappeler l'œuvre de Georges-Étienne Cartier. **Walter Allward** s'est porté au premier rang des artistes canadiens par son King Edward Memorial d'inspiration vrai-

ment supérieure. Le groupe Édouard VII sur la Pla
Phillips à Montréal suffirait à lui seul pour illustrer le pl
grand des artistes canadiens, Philippe Hébert. Cet a
merveilleux de la sculpture ne s'est pas encore affirm
ici dans des œuvres de génie.

---

la Place
r le plus
Cet art
affirmé

TABLE DES CARTES ET PLANS

TABLE DES MATIÈRES

COLONIE FRANÇAISE

LIVRE PREMIER

LES DÉCOUVERTES PRIMITIVES

LIVRE DEUXIÈME

RÉGIME DES COMPAGNIES DE COMMERCE

LIVRE TROISIÈME

ÉTABLISSEMENT DU GOUVERNEMENT ROYAL

1663-1713

LIVRE QUATRIÈME

LA GRANDE PAIX—EXPANSION COLONIALE

1713-1744

CHAPITRES :

LIVRE CINQUIÈME

LA DERNIÈRE LUTTE

1744-1760

POSSESSION BRITANNIQUE

LIVRE SIXIÈME

RÉGIME AUTOCRATIQUE

1759-1791

LIVRE SEPTIÈME

RÉGIME CONSTITUTIONNEL

1791-1841

LIVRE HUITIÈME

RÉGIME PARLEMENTAIRE

1841-1867

LIVRE NEUVIÈME

RÉGIME FÉDÉRATIF

1867-1919
